This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1513
.210
.76
v. 46

Library of

Princeton University.

GUSTAVE BORD
COLLECTION

E

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VI
(TOME XLVI DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1879. — DEUXIÈME SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1879

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

LES RUINES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

COURS PHILOSOPHIQUE ET CRITIQUE D'HISTOIRE MODERNE, sur l'invasion des sophistes qui ont dévasté la France, bouleversé l'Europe, et fait rétrograder la civilisation, par M. L. Revelière, membre de la Chambre des députés, sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. — 3 vol. in-8°. Paris, Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

Ceux de nos compatriotes qui approchent de quatre-vingts ans — ce terme ordinaire des longues vies, dit l'Écriture — n'ont certainement pas oublié M. Revelière, que le grand collège de la Loire-Inférieure envoya, par deux fois, à la Chambre des députés, sous la Restauration. — Mais avant tout, me dira-t-on, qu'est-ce que vous appelez *le grand collège?* Ne serait-ce pas de l'ancien régime tout pur? — Pas tout à fait; il y avait bien là un privilège, mais un privilège d'argent, et l'argent aura toujours, d'une manière ou d'une autre, ses privilèges. Bref, le grand collège était le collège des plus imposés; il fallait, dans notre département, payer une contribution directe de mille francs pour lui appartenir. Lorsqu'on y était admis, on votait deux fois: d'abord dans un des petits collèges qui nommaient un député par arrondissement; — pour y être électeur, il suffisait de payer trois cents francs d'impôt; — puis on votait au collège départemental ou *grand collège* qui élisait un ou plusieurs députés, suivant le chiffre de la population. Qu'on veuille bien excuser ce cours d'histoire ancienne; le temps passe si vite!

Le double vote fut un des griefs du libéralisme contre la Restauration; aussi, ne survécut-il point à 1830; on l'abolit, tout en maintenant d'ailleurs consciencieusement le privilège de l'électorat

(RECAP) 1513
.210
.76
524890

à cent écus, et en proclamant un autre privilège, le plus accrédité de tous aujourd'hui, le privilège de l'émeute.

On comprend d'ailleurs très bien que les députés élus par les grands collèges, c'est-à-dire par les électeurs les plus intéressés à l'ordre, devaient être essentiellement des hommes d'ordre, ou, comme on dit maintenant, de fidèles conservateurs.

La Loire-Inférieure élut, aussitôt après l'établissement du double vote (1821), le comte Humbert de Sesmaisons et M. Revelière. M. de Sesmaisons était, par son nom, par sa famille, par son caractère, l'incarnation vivante de nos meilleures qualités et de nos meilleurs souvenirs; M. Revelière, né en Anjou, était un peu un étranger pour notre Bretagne; il n'était venu se fixer à Nantes que par suite des hautes fonctions qu'il remplissait dans l'administration de la marine; mais telle était la considération qu'il s'y était faite et telle l'énergie de ses convictions qu'on ne prit pas garde à son acte de baptême et qu'on ne crut pas manquer au patriotisme breton en votant pour une âme toute bretonne. La suite et, je puis le dire, le livre qui paraît aujourd'hui, quinze ans après la mort de l'auteur, justifient pleinement ce choix de nos pères.

Les leçons, du reste, et de cruelles leçons, n'avaient pas manqué à M. Revelière. « L'auteur a vu, à son entrée dans le monde, lisons-nous dans son *Introduction*, ses parents égorgés, ses propriétés incendiées et l'espoir d'un riche patrimoine réalisé par une ruine complète. La loi des suspects n'a épargné à sa jeunesse ni les honneurs de la captivité, ni la faveur d'un arrêt de mort. Sa vie, abritée sous les drapeaux où tant d'autres ont été moissonnés, s'est ranimée aux voix amies des régiments et des états-majors qui ont inscrit son nom sur leurs registres. Mais attiré par les charmes d'une indépendance moins réglementaire, il se consacra tout entier à la rédaction d'un journal d'accord avec l'énergie de ses sentiments contre-révolutionnaires, (*Le Censeur des journaux*). La loi de fructidor an V, qui déporta ses collaborateurs à Cayenne, le força de chercher lui-même une position moins précaire, et dans laquelle il pût échapper aux nouvelles persécutions dont il était menacé. » Industriel en Bretagne avec quelques Vendéens réfugiés, puis avocat

à Paris, ayant connu tour à tour Robespierre, La Rochejaquelein, Napoléon, ayant vu d'assez près les clubs pour pouvoir parler sciemment de leurs *énormités* et de leurs *orgies*, dont *l'Enfer de Milton n'est qu'une ébauche*, M. Revelière avait rapporté de toutes ces épreuves, au lieu de la confusion de pensées qui naît quelquefois d'impressions si diverses, une compréhension plus précise et plus complète des véritables conditions qui sont nécessaires à la vie des sociétés.

Le titre qu'il a adopté est profondément triste, mais malheureusement vrai : LES RUINES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE ! Que voyons-nous, en effet, partout, sinon des débris ? Et ce n'est pas seulement la monarchie qui est en ruine, c'est la gloire, c'est la puissance, c'est le génie, c'est tout ce qui avait fait de la France, suivant un mot célèbre, *le plus beau royaume après celui du ciel*. Tout le monde écrit et nous n'avons plus d'écrivains, tout le monde dogmatise et nous n'avons plus de philosophes, tout le monde parle et qu'est devenue l'éloquence[1] ! On dirait une poussière qui s'agite et tourbillonne au gré du vent.

Voilà ce que nous voyons! La vie sociale s'échappe par tous les pores. Nous ne voulons plus du passé et nous n'avons pas de lendemain. M. Revelière se compare, non sans raison, à l'orateur qui s'adresse, près d'un cercueil, à un auditoire inattentif, dont les idées et les affections sont déjà loin. Recueillons du moins ces dernières paroles, ces *novissima verba* d'une bouche que ni l'ambition, ni l'adulation n'ont profanée.

M. Revelière est de l'école de Bonald. Pour lui, le principe comme le type primitif de tout gouvernement, c'est la famille. Le père n'est point élu, il commande parce qu'il est père, et son autorité est généralement douce, toujours parce qu'il est père. Lorsqu'un certain nombre de familles commencent à former un État, le pouvoir n'est plus aussi nettement indiqué, mais presque toujours il l'est par ce don de Dieu qu'on appelle l'intelligence, lorsqu'elle se révèle surtout par des services. L'élection, quand elle a lieu, ne fait le plus

[1] Dieu merci, cependant, l'éloquence n'est pas morte; mais nous savons où il faut la chercher.

souvent que constater une position déjà acquise, et l'hérédité donne à l'État tant de gages de stabilité qu'elle tend toujours à s'établir non moins de la part de ceux qui obéissent que de la part de ceux qui commandent. Tel est, en deux mots, le résumé de notre histoire. D'abord le chef des Francs semble n'être qu'un magistrat viager, *dux Francorum*, *Rex Francorum*; il y a parfois des élections ou plutôt des semblants d'élections, mais l'élection est restreinte d'habitude dans la même famille; puis toute apparence d'élection disparaît, et le pouvoir devient une *tenure* féodale, avec droit successif et exclusion des femmes, comme la loi Salique l'ordonnait pour les terres. Le roi cesse alors d'être le *roi des Francs* et il devient le *roi de France*.

Telle fut pour nous l'œuvre du temps et des mœurs, et le temps et les mœurs firent bien; car du comté de Paris ils firent la France, et de la France ils firent l'arbitre de l'Europe. — « Durant huit siècles que la race de Robert le Fort a gouverné la France, dit M. Revelière, le progrès de la civilisation ne s'est jamais ralenti; les mœurs se sont polies, les lois se sont épurées, les lettres ont été protégées, la liberté s'est propagée de la vassalité aux communes et des communes aux derniers rangs de la société. Depuis le règne de Louis XIV, la fortune et la noblesse étaient accessibles à toutes sortes de professions et de mérites et, sous celui de Louis XIII, il n'y avait plus ni servage ni corvée. Cette émancipation graduelle n'a été suspendue ni par les revers, ni par les fautes des gouvernements. Peut-être même a-t-elle été accélérée sous les princes insoucieux de leurs devoirs, parce que la royauté manquait alors de l'intelligence qui affermit cette progression en la modérant[1]. »

Il est, en effet très remarquable que, de tous les pays de l'Europe, la France a constamment été le premier dans la voie du progrès. Dès le XIIIe siècle il n'y avait déjà plus de serfs en Normandie, et si l'on en trouve néanmoins encore quelques-uns, sous Louis XV, sur notre frontière de l'est, c'est sur une terre nouvellement conquise. « Le paysan allait, venait, achetait, vendait, traitait, travaillait

[1] T. 1er, p. 75.

à sa guise, dit Tocqueville; non seulement il avait cessé d'être serf, mais il était devenu propriétaire foncier. » Necker signalait chez nous une *immensité* de petites propriétés rurales; Arthur Young affirmait que les paysans possédaient en propre la moitié du sol de la France. « Je n'avais nulle idée, dit-il, d'un pareil état de choses. »

Comment l'eût-il su, lui Anglais, c'est-à-dire d'un pays où les lois féodales sont toujours en vigueur, où le tenancier est à la merci du propriétaire. Un fait même singulier, c'est qu'en Angleterre le nombre des petits propriétaires diminuait chaque jour au lieu de croître. En Allemagne, les servitudes étaient sans nombre, et le code rédigé par Frédéric II, le roi *philosophe*, l'ami de Voltaire, les maintenait scrupuleusement. Ainsi, le paysan ne pouvait ni quitter la seigneurie, ni s'élever dans sa profession, ni changer de métier, ni même se marier sans le consentement du maître. Une notable partie de son temps lui était due; s'il devenait propriétaire, il ne pouvait cultiver son champ que de la manière qui convenait au seigneur, etc., etc.

Ferait-on porter la comparaison sur les lois politiques? On ne serait pas moins étonné. Sans doute la France n'a pas un gouvernement parlementaire comme la Grande-Bretagne, mais elle n'a non plus dans ses codes rien qui ressemble aux lois de sang du Parlement anglais. La Saint-Barthélemy fut un acte atroce, mais un acte d'un jour; le Parlement anglais en fit une loi pour les catholiques, et cette loi a vécu des siècles. Un souverain a beau être irresponsable en droit, il est trop en vue pour ne pas sentir toujours une certaine responsabilité; une majorité, au contraire, est un être trop abstrait pour en sentir aucune. Il a fallu nos assemblées révolutionnaires pour que la France connût jusqu'où peut aller la tyrannie.

S'ensuit-il que notre ancien gouvernement fût, de tout point, un modèle? Non, sans doute, plus d'une fois il a *dépassé le but*, suivant un mot de M. Revelière. Dans ses luttes surtout contre la féodalité, il est allé jusqu'à détruire en fait toute hiérarchie, sans prendre garde que le trône allait se trouver isolé sur une plaine

rase. La noblesse n'ayant plus de fonctions rurales, si je puis dire, comme en Angleterre, ses priviléges ne furent plus compris. Attirée trop souvent à la cour, elle y revêtit des habits dorés, mais y perdit son influence et son lustre. Les vieilles franchises municipales furent à leur tour atteintes et firent place à une immense centralisation. Autrefois la vie était répandue dans tout le corps social; elle allait désormais, de plus en plus, se concentrant dans la tête, et, cette tête atteinte, tout était perdu.

Ajoutez l'action des sophistes, que nul historien, nul philosophe n'a mieux démasquée que M. Revelière, et vous aurez tout le secret de la Révolution. Cette action des sophistes a été telle qu'aujourd'hui encore elle domine la plupart des esprits et qu'il a fallu la grande voix de Pie IX pour rappeler certaines vérités sociales qui, pour n'être pas toujours applicables, ne laissent pas d'être toujours des vérités.

Revenons maintenant en arrière, et cherchons sur les grandes questions que soulève notre histoire la pensée toujours vive et souvent profonde de M. Revelière. L'auteur repousse d'abord la prétention de certains historiens de distinguer aujourd'hui encore, dans la population française, les Francs et les Gaulois, les vainqueurs et les vaincus. « Le voyageur, dit-il, sourit de ces puérilités et la raison s'indigne de l'usage qu'on en fait [1]. » On voudrait voir, en effet, dans les Francs vainqueurs, la race dominante, la noblesse, et, dans les Gaulois vaincus, la race opprimée et soumise. La Révolution n'aurait été qu'une revanche. Malheureusement pour ce système, les noms d'origine franque, et Thierry en cite beaucoup, sont tout aussi communs, parmi nous, dans le peuple que dans la noblesse. La fusion des races ne fut d'ailleurs complète que sous les Capétiens. Aussi est-ce seulement à partir de Hugues-Capet que M. Revelière fait dater la nationalité française et même la monarchie française. « Tout ce qui a précédé, dit-il, n'est pas l'histoire d'un peuple ayant conscience de ses actes, mais le laborieux enfantement d'un monde en fusion, essayant toutes les formes, subissant les invasions de tous les aven-

[1] P. 54.

turiers nomades en quête d'une patrie... Les populations se prosternaient devant la force, sous quelque forme qu'elle se présentât, et se mêlaient sans s'agglomérer [1]. »

Rien de plus vrai que ce tableau; mais dans ce chaos de nationalités et de lois, quelques principes cependant s'accusent dès lors avec énergie. Comment ne pas remarquer ce serment prêté à Pépin par les Francs ses compagnons d'armes, de ne jamais élire de *roi issu d'un autre homme* [2]. Et la religion consacre ce serment. Ce fut la foi chrétienne qui fit la force de Clovis et de ses descendants pendant plusieurs siècles de décadence. M. Revelière insiste plusieurs fois sur ce point, qui domine, en effet, notre histoire.

La foi chrétienne facilita et hâta le mélange des peuples; elle adoucit leurs caractères, et, avec elle, on finit par ne plus distinguer les vainqueurs des vaincus.

Ce fut également la religion, ajoute-t-il, qui *maintint la seconde race* sous les faibles successeurs de Charlemagne, malgré des démembrements répétés et une féodalité naissante qui ne laissait à la souveraineté qu'un vain titre. Mais la seconde race demeura fidèle à la tradition qu'on pourrait déjà dire française; « elle dota, défendit, reconnut l'Église romaine comme le centre de toutes les communions catholiques, la régulatrice des consciences et la gardienne de la liberté religieuse contre le despotisme des rois et les déviations de l'hérésie. Cette noble confiance dans l'autorité morale du pontife conservateur de la croyance et de la fraternité universelle ne valut pas seulement à la couronne de France les titres de *fille aînée de l'Église,* mais encore aux rois très chrétiens les vertus et le génie qui ont fait de leur dynastie la plus glorieuse et la plus ancienne qui ait régné sur aucune nation du globe [3]. »

On s'est souvent demandé si le chef de la troisième race, Hugues-Capet, pouvait être considéré comme un roi légitime, et, ce qu'il y a de plus curieux, suivant la piquante remarque de notre auteur, c'est que les plus hardis champions de la légitimité de son com-

[1] T. Ier. P. 55.
[2] *Ut unquam de alterius lumbis regem in ævo prænumerant eligere.*
[3] T. Ier. P. 69.

pétiteur appartiennent précisément à l'école qui ne reconnaît aux souverains aucune légitimité. M. Revelière fait à ces puristes du droit une réponse très simple : « Il n'est pas exact de dire, écrit-il, que la dynastie de Pépin a été détrônée. Elle a laissé périmer, l'une après l'autre, sa souveraineté impériale et sa suzeraineté féodale; et, quand le trône est devenu vacant, on a bien moins songé à s'informer s'il y avait des héritiers, qu'à sauver l'héritage. Il fallait à l'État en péril un tuteur énergique et puissant; c'était l'exclusion de tout prétendant douteux et débile [1] ».

Cette observation est d'autant plus juste que le lien qui unissait le vassal et le suzerain, dans les mœurs féodales, « pouvait se relâcher ou se rompre sans forfaiture, puisque l'hommage-lige du vassal à son seigneur supposait que le seigneur protégeait son vassal, base et condition de toute la confédération féodale. Or, depuis plus de cinquante ans, c'était le vassal qui soutenait le trône du suzerain », et ce n'était certes pas une royauté réduite à la ville de Laon qui pouvait protéger des feudataires tels que les ducs de Normandie, de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Champagne, de Toulouse et surtout le puissant duc de Paris. « *La couronne semblait placée sur la tête d'une ombre,* dit Guizot; avec le petit-fils de Robert le Fort, elle fut placée sur la tête d'un roi. »

Il y avait d'ailleurs une question de nationalité en jeu. Les descendants de Charlemagne, en restant fidèles à la nationalité allemande, s'étaient peu à peu séparés d'une autre nationalité qui se formait, la nationalité française, et le dernier représentant du grand empereur, en se faisant le vassal de l'empereur Othon, avait rompu les derniers liens qui l'attachaient à la France. « C'est une exception bien digne des faveurs du ciel, dit M. Revelière, que l'intronisation de la troisième dynastie n'ait été entachée ni de fraude ni de violence et que sa légitimité ait été consacrée par l'assentiment unanime des peuples et des grands vassaux de la couronne [2] ». « Nulle révolution n'a été plus insignifiante quand elle s'est faite,

[1] T. Ier, p. 73.
[2] T. Ier, p. 70.

a dit de son côté Guizot, et n'a été plus féconde en grands résultats [1] ».

Nous ne pouvons suivre maintenant M. Revelière dans toutes ses appréciations sur cette grande monarchie française qui, de Hugues-Capet à saint Louis, de saint Louis à Charles V, de Charles V à Louis XII et à François Ier, de ce dernier à Henri IV, d'Henri IV à Louis XIV et à Louis XVI, s'est illustrée et a illustré la France par les qualités les plus diverses, *princes faisant le bien*, ce qui dit tout, et dont le sceptre pesait si peu aux peuples, que les provinces dont chacun d'eux a agrandi le royaume devenaient, en peu d'années, non moins françaises que les autres. Nous nous bornerons donc à citer quelques traits qui suffiront à faire connaître l'esprit du livre. M. Revelière a le trait vif et juste. « La démocratie est une utopie, dit-il, rien de plus [2]. » N'est-elle pas, en effet, sous le nom du peuple, le règne des plus audacieux, souvent des plus pervers, et *le triomphe de la barbarie? C'est une dissolution de la société*, ajoute-t-il, et le *despotisme* en est le *seul* et *inévitable remède* [3]. Lorsque le pouvoir est changeant et incertain, dit-il encore, l'intérêt des gouvernants est tout *personnel;* « mais quand le sceptre passe du père au fils, il ne change pas de main; avec lui tout se poursuit ou se répare [4]. » C'est cette durée, cette continuité qui fait la stabilité et la force des monarchies, de celles surtout qui, à l'exemple de la monarchie française, préviennent, par le droit de primogéniture et par l'exclusion des femmes, les causes les plus habituelles de compétition et de ruine. M. Revelière n'omet aucune occasion de faire ressortir ces principes salutaires qui nous ont fait ce que nous sommes, et dont l'oubli marque tristement pour nous une ère d'agitation et de déclin.

On a beaucoup reproché à Louis XIV un mot qu'il n'a peut-être pas prononcé, mais qui rentre assez bien dans son caractère : *l'État, c'est moi!* Heureux cependant les peuples dont les souverains

[1] *Essais sur l'Histoire de France*, 3e essai, *in fine*.
[2] T. I, p. 90.
[3] T. I, p. 414.
[4] T. I, p. 96.

s'identifient assez avec leurs sujets pour que tout ce qui touche l'État les touche non moins profondément eux-mêmes. M. Revelière constate, en effet, par les circonstances dans lesquelles ce mot aurait été prononcé, que c'est dans ce sens qu'il l'aurait été. « C'est, ajoute-t-il, le cri involontaire et sublime du patriotisme offensé, prenant pour lui tout ce qui intéresse l'honneur national. Lui proposer, contre l'intérêt de l'État, ce qu'on n'oserait pas lui conseiller pour lui-même, était une témérité qui devait amener et qui explique clairement sa réponse [1]. »

Je ne serais pas aussi disposé à admirer le passage suivant des *Mémoires* du grand roi, que M. Revelière cite comme un modèle de fermeté dans les *revers*, et de fierté patriotique non moins que de dignité personnelle : « Il a fallu que j'ordonnasse à Pomponne de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui perdait de la *grandeur* et de la *force* qu'on doit avoir quand on parle au nom d'un roi de France [2]. »

Malheureusement ce ne fut point sous le coup des revers que Louis XIV congédia Pomponne, ce fut au lendemain de Nimègue, à l'apogée de sa puissance et de sa gloire (18 novembre 1679) [3]; et quels étaient les souverains auxquels il reprochait à son ministre de ne pas parler avec assez de *force?* C'était le pape Innocent XI qui osait lui résister dans les affaires des *franchises* et de la *régale.* Pomponne, bien qu'appartenant à une famille janséniste, ne pouvait se faire à traiter sans respeet le chef vénérable de la chrétienté. Il adoucissait les dépêches; il négociait au lieu d'ordonner. Louis XIV s'en aperçut et prit aussitôt une autre voie pour faire parvenir ses volontés; puis lassé, au bout d'un an, de la présence d'un ministre auquel il ne confiait plus tous ses secrets, il le congédia [4].

[1] T. I, p. 202. Aujourd'hui, remarquez bien que, dans un certain parti, il n'est pas un ministre qui ne dise : — L'Etat c'est moi et l'Etat c'est tout; il n'y a pas même de droits pour les pères de famille; il n'y en a que pour moi.

[2] T. I, p. 203.

[3] Louis XIV terminait d'ailleurs la phrase citée par M. Revelière par deux mots très significatifs : (Un roi de France) *qui n'est pas malheureux.* T. II, p. 458. Édit. 1806.

[4] Voir la *Disgrâce de M. de Pomponne,* par Charles Gérin. — *Revue des questions*

La politique de Louis XIV, vis-à-vis de Rome, fut la partie faible de son règne ; mais les faits étaient loin d'être connus, à l'époque où écrivait M. Revelière, comme ils le sont aujourd'hui. Les recherches de M. Gérin dans tous nos dépôts d'archives ont mis à nu les mystères et les procédés d'une diplomatie hautaine beaucoup plus que fière, et ne connaissant guère de droits que son bon plaisir. Il y avait toutefois en Louis XIV un fonds trop chrétien, pour que la foi fût toujours chez lui esclave de l'orgueil, et, en renonçant à imposer l'enseignement des articles de 1682, c'est-à-dire en se soumettant à l'autorité spirituelle pour tout ce qui était du ressort de l'autorité spirituelle, il honora plus sa mémoire et montra un plus grand caractère que dans la plupart des actes qui ont immortalisé son règne. Il n'y a que les grandes âmes qui sachent se vaincre elles-mêmes.

Cette observation faite, nous ne pouvons que partager l'admiration de M. Revelière pour un prince qui fit de la France la première des nations.

M. Revelière, je le répète, écrivait, il y a déjà longtemps, près d'un demi-siècle, et, depuis lors, non seulement l'histoire a fait des découvertes, mais elle a su, en outre, se dégager des idées du jour en jugeant les événements passés, et porter dans l'appréciation des faits anciens les idées anciennes. On comprend très bien, par exemple, que sous l'impression des traditions glorieuses de la monarchie française, surtout depuis Henri IV et Louis XIV, on ne vit plus dans la Ligue qu'une révolte. M. Revelière est de cette opinion-là ; mais, au XVIe siècle on y voyait, au contraire, un grand acte de conservation, comme on dit maintenant, conservation de la foi et conservation de la loi fondamentale de la monarchie, qui n'admettait pas plus pour un État catholique un roi huguenot, que la constitution protestante de l'Angleterre n'admet aujourd'hui un

historiques, t. XXIII, pp. 5-70. — Tous les historiens conviennent que les *franchises* des ambassadeurs à Rome donnaient lieu à des abus *intolérables* tant au point de vue de l'argent, puisqu'ils étaient une source de concussions à peu près publiques, qu'au point de vue de la police pontificale, qu'ils rendaient impossible dans les quartiers habités par les ambassadeurs. Les souverains consentaient à y renoncer; Louis XIV n'y consentait pas.

roi catholique. Il est, sans doute, très naturel de n'accepter ni tous les actes ni toutes les paroles de la Ligue. La défense participe toujours plus ou moins des violences de l'attaque; mais, enfin, la Ligue a sauvé la religion en France, et l'on peut ajouter qu'elle a sauvé la dynastie. Aussi M. de Bonald a-t-il pu dire que les *Ligueurs* du temps passé *seraient les royalistes du nôtre* [1].

Dans son chapitre VII, M. Revelière n'a pas toujours été juste pour le clergé; il a été ce qu'étaient à peu près tous les hommes nés et élevés à la fin du dernier siècle, époque où les livres d'histoire les plus généralement admis, même en bons lieux, n'étaient souvent, on l'a dit, qu'*une conspiration contre la vérité;* mais il a eu du moins la volonté et l'énergie de fermer les yeux, le plus souvent, à ces fausses lueurs d'une première éducation et, s'il se laisse encore quelquefois égarer par elles, ce n'est qu'accidentellement et dans des détails. Dans l'ensemble on retrouve le disciple et l'ami de M. de Bonald. Combien rares sont les écrivains qui eussent signalé, il y a cinquante ans, comme une des causes de l'affaiblissement du clergé, ses querelles avec Rome, et eussent osé dire que, pour prévenir peut-être une catastrophe, il lui eût suffi d'*être plus fidèle à l'unité romaine* [2] !

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(*La suite à un prochain numéro*).

[1] *Pensées*, p. 18.
[2] T. I, p. 297.

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1732)

III. — L'abbé de Soubise, coadjuteur de Strasbourg et évêque de Tibériade.

(1700-1701)

Restée libre à l'époque de l'annexion de l'Alsace à la France par suite des traités de Westphalie, la ville de Strasbourg avait été depuis peu réunie au territoire environnant. C'était alors, suivant l'expression de Bougainville, une nouvelle conquête pour la France et pour la religion, car Louis XIV, en l'incorporant au domaine de la couronne, l'avait en même temps fait rentrer dans le giron de l'Église romaine. Les Catholiques avaient, en 1681, repris possession de la splendide cathédrale usurpée depuis plus d'un siècle par les Protestants, et l'évêque avait retrouvé son trône profané ; mais, quoique la réforme eût cessé d'être officiellement reconnue, elle conservait encore un parti d'autant plus considérable que l'Université tenait pour elle, en sorte qu'il existait comme deux villes rivales dans la même enceinte ; et, pour augmenter les difficultés de

* Voir la livraison de juin 1879, pp. 417-436.

la situation, l'établissement du luthérianisme ayant concordé avec une période de guerres civiles sans cesse renouvelées, de graves abus et de grands relâchements avaient pris naissance dans la discipline ecclésiastique. D'un autre côté, les évêques de Strasbourg, souverains au delà du Rhin, faisaient partie du corps germanique ; ils avaient séance dans la diète, et, sortis presque tous des plus grandes maisons de l'empire, ils étaient à la tête du chapitre le plus noble de l'Allemagne.

« Pour occuper une telle place dans de pareilles circonstances, il fallait, dit un panégyriste, un homme dont l'extraction répondît à celle de ses prédécesseurs ; qui, sans rien devoir à son titre, pût tenir par lui-même un rang distingué dans une république de souverains ; qui, joignant au don de représenter toutes les vertus solides, soutînt par sa magnificence l'éclat du nom français et le fît chérir par son affabilité ; il fallait un prélat dont le zèle pour la religion et la discipline ecclésiastique fût réglé par la prudence ; qui, se regardant moins comme le chef d'un parti que comme le père d'enfants divisés, protégeât les uns sans blesser la tolérance qu'il devait aux autres, et sût, au défaut de l'unanimité, maintenir la paix ; qui, sensible au plaisir d'être aimé, fût persuadé que le vrai, pour subjuguer utilement les esprits, doit triompher des cœurs [1]... »

En l'an de grâce 1700, au moment où l'abbé de Soubise fut élu chanoine de Strasbourg, le titulaire du siége épiscopal, le cardinal landgrave de Furstemberg, abbé en France de Saint-Germain des Prés, réunissait assurément toutes les qualités requises du côté de la naissance, puisqu'il était fils d'un prince de l'Empire et d'une mère issue de la maison des Hohenzollern. Mais, en dépit de sa haute extraction et d'une prestance magistrale, « avec le plus beau visage du monde [2], » il laissait beaucoup à désirer sous le rapport de certaines qualités morales. Dominé par la comtesse de la Mark, qui avait épousé en secondes noces un de ses neveux de Furstemberg, il jouissait, en pensions du roi et en bénéfices divers, de

[1] Bougainville. *Acad. des belles-lettres, XXIII*, 340.
[2] Saint-Simon.

plus de sept cent mille livres de rente, « et mourait exactement de faim[1] ». Quant aux devoirs canoniques de la résidence, il les pratiquait beaucoup plus à sa magnifique abbaye parisienne qu'à son palais épiscopal. Il était grand temps de lui donner un coadjuteur, et le roi s'y décida en jetant les yeux sur le brillant abbé de Soubise.

Il y avait cependant de sérieux obstacles à vaincre, car le consentement du cardinal ne suffisait pas ; la désignation de l'évêque était à l'élection du chapitre et non point à la nomination du roi ; or on comptait dans le chapitre trois neveux de Son Éminence, « fort en état de devenir ses coadjuteurs. » Deux d'entre eux étaient fils de deux de ses sœurs, et le troisième petit-fils d'un frère de sa mère. On nommait ce dernier l'abbé d'Auvergne : il appartenait à l'illustre maison de Turenne, et le cardinal de Bouillon, grand aumônier, avait concentré sur lui ses propres espérances. Mais la mauvaise conduite de cet abbé était si notoire que le roi ne l'eût jamais agréé. Ce qu'il y a de certain, c'est que, le consentement du cardinal de Furstemberg ayant été obtenu vers les premiers mois de l'année 1700, Louis XIV envoya l'ordre au cardinal de Bouillon, qui était alors à Rome, de demander au Pape, en son nom, une bulle spéciale pour faire assembler le chapitre de Strasbourg afin d'élire un coadjuteur avec future succession, et un bref d'éligibilité avec dispense pour l'abbé de Soubise.

Ici, nous laisserons pour un instant la parole au duc de Saint-Simon, dont nous venons d'analyser le récit en ce qu'il contient d'authentique, et qui a rapporté longuement les négociations et les péripéties de cette affaire avec un parti pris de dénigrement incroyable. Ce fragment donnera la mesure des dix pages qu'il consacre à une intrigue, dont il ne peut envisager de sang-froid même l'ombre en souvenir :

« Cet ordre, dit-il, fut un coup de foudre pour le cardinal de Bouillon, qui ne s'attendoit à rien moins. Il ne put soutenir de se voir échapper cette magnifique proie, qu'il croyoit déjà tenir par tant d'endroits. Il lui fut encore plus insupportable d'en être le ministre. Le dépit le trans-

[1] Saint-Simon.

porte et l'aveugle assez pour s'imaginer qu'en la situation si différente où Mme de Soubise et lui sont près du roi, il lui fera changer une résolution arrêtée et rompre l'engagement qu'il a pris. Il dépêche au roi un courrier, lui mande qu'il n'y a pas bien pensé, lui met en avant des scrupules, comme s'il eût été un grand homme de bien, et par ce même courrier écrit aux chanoines de Strasbourg une lettre circulaire pleine de fiel, d'esprit et de compliments. Il leur mandoit que le cardinal de Furstemberg étoit aussi en état de résider que jamais (c'étoit à dire qu'il n'y avoit jamais résidé et qu'on s'en passeroit bien encore), *que l'abbé de Soubise étoit si jeune qu'il y avoit de la témérité à s'y fier*, et qu'un homme qu'on mettoit en état sitôt de n'avoir plus à craindre ni à espérer se gâteroit bien vite; et il leur faisoit entendre, comme il l'avoit fait au roi, que le cardinal de Furstemberg, gouverné comme il l'étoit par sa nièce, n'étoit gagné au préjudice de ses neveux que par le gros argent qu'elle avoit touché de Mme de Soubise[1]... »

Ces lettres firent un fracas épouvantable, ajoute Saint-Simon. Il y avait bien matière à fracas. L'accusation de simonie, principalement, parut odieuse à Louis XIV, car on avait saisi le prétexte d'une gratification de quarante mille écus qu'il avait récemment faite au cardinal de Furstemberg, pour la jeter à la face de Mme de Soubise. Il y eut une scène violente à la porte du cabinet du roi contre l'audace du cardinal de Bouillon qui, non content d'apporter des entraves à Rome à la bulle demandée, écrivit une seconde lettre, « plus folle encore que la première. Elle mit le comble à la mesure. Pour réponse, il reçut ordre par un courrier de partir de Rome sur le champ, et de se rendre droit à Cluny ou à Tournay, à son choix, jusqu'à nouvel ordre. » Sa disgrâce fut complète, et cet éclat ne servit qu'à favoriser le succès de notre abbé.

Le 2 août 1700, le Pape envoya une commission à l'archevêque de Paris pour examiner l'abbé de Soubise, et, le 17 décembre, on reçut pour lui un bref d'éligibilité. Il n'y avait plus de temps à perdre, et, dès le 13 février 1701, le cardinal de Furstemberg dictait à l'un de ses secrétaires, pour les chanoines de Strasbourg, la lettre suivante, sans doute inédite, que nous avons la bonne fortune de posséder, signée de sa main, dans notre cabinet d'autographes. C'est un petit chef-d'œuvre de diplomatie :

[1] Saint-Simon, II, 82.

« Messieurs, — Encores que je n'aye jamais eu lieu de douter que vous ne fussiez toujours très prets de concourir avec moy pour tout ce qui peut contribuer au bien et à l'avantage de mon Église, ç'a esté néantmoins une extrême consolation pour moy, de voir par vostre lettre de l'onziesme du mois passé que non seulement vous ayez approuvé le zèle et l'attention qui m'ont porté à demander à Nostre Très Saint-Père la permission de me procurer un coadjuteur capable de suppléer aux fonctions de mon ministère, dont mon grand aage, accompagné d'une infirmité presque continuelle, m'empêche depuis si longtemps de remplir moy mesme les devoirs, mais que mesme, pour seconder en cela mes pieuses intentions, vous aviez trouvé bon de convoquer par des lettres édictales expédiées du mesme jour pour le vingt huitiesme du présent mois l'assemblée d'un chapitre général pour procéder actuellement au choix d'un coadjuteur *cum futura successione*.

« Après une résolution si juste et si convenable aux besoins de mon Église, il ne me reste, Messieurs, qu'à prier Dieu de vouloir bien vous esclairer de son Saint-Esprit, et vous inspirer à tous les sentiments que vous devez avoir pour faire choix d'un sujet digne, capable et tel que la situation présente de mon diocèse peut exiger. Et comme je suis, en quelque manière, desjà informé que plusieurs et mesme la pluspart de Messieurs les capitulaires, prévenus avec justice du mérite singulier et très distingué de M. l'abbé de Rohan vostre coufrère, paroissent entièrement incliner pour sa personne, je ne puis m'empêcher de louer en eux cette prédilection, qui paroît d'autant mieux fondée, qu'outre qu'ils n'ignorent pas que Sa Sainteté, touchée par les mesmes raisons de son mérite, a bien voulu de sa grâce suppléer et remédier par un bref d'éligibilité à tout ce qui pouroit estre capable de l'éloigner du choix que l'on pouroit faire de sa personne, je suis très persuadé que ceux qui peuvent avoir conceu pour lui des sentimens si équitables, ne l'ont fait que dans la vue du plus grand bien et de l'intérest de mon Église, par la connoissance particulière qu'ils ont de la grande vertu et capacité du sujet, et de toutes ses autres belles qualités, qui luy attirent une approbation générale dans le monde. Je vous prie cependant, Messieurs, de me croire toujours, avec toute l'estime et l'amitié possible, — Messieurs, — *vostre affectionné serviteur ami et cousin, le cardinal landgrave de Furstenberg*. — A Paris, le 13e de février 1701 [1]. »

Après cette lettre, il ne pouvait plus y avoir de doute possible, et, le 30 avril 1701, le chapitre de Strasbourg élut l'abbé de Soubise coadjuteur à l'unanimité. « Il y avoit dix capitulaires présents, nous

[1] Cabinet de M. René Kerviler. — Les mots soulignés sont autographes.

apprend Dangeau, et les deux absents avoient envoyé leurs voix selon la forme ordinaire[1]. » Le rare, ajoute Saint-Simon, fut que cette élection se passa en présence de l'abbé d'Auvergne, qui, comme grand prévôt du chapitre, célébra la messe du Saint-Esprit avant le scrutin. « La colère du roi fit peur aux Bouillon ; leur rang et leur échange, encore informe et non enregistré au parlement, ne tenoit qu'à un bouton ; ils virent de près l'affaire sans ressource, et ils tâchèrent à se sauver de la ruine de leur frère par cette bassesse... »

Nous laissons au noble duc la responsabilité complète de ses appréciations haineuses, et nous croyons préférable de ne pas les discuter davantage. Mieux vaut les citer sans commentaires.

Le triomphe du jeune docteur de Sorbonne était complet. « Le 7 mai, écrit Dangeau, il arriva un courrier de Rome qui apporta à M. l'abbé de Soubise les bulles pour la coadjutorerie de Strasbourg, que le Pape a accordées obligeamment, et lui a donné même le gratis de tout ce qui lui revient en son particulier. Cet abbé sera sacré incessamment. Le Pape a montré beaucoup d'envie de plaire au roi dans cette affaire-là[2]. »

L'abbé de Soubise, nommé par le Pape évêque de Tibériade ou de Césarée en Palestine, *in partibus infidelium*, fut en effet sacré le dimanche 26 juin 1701, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris, par le cardinal de Furstemberg, assisté des évêques-ducs de Laon et de Langres, tous les deux de la maison de Clermont-Tonnerre, en présence de la plus grande et de la plus illustre assistance[3]. Dans sa haine impitoyable, Saint-Simon a osé écrire à propos de cette cérémonie : « Il n'y avoit point de plus beaux visages, chacun pour leur âge, que ceux du consécrateur et du consacré : ceux des deux assistants y répondoient ; les plus belles dames et les mieux parées y firent cortége à l'amour, qui ordonnoit la fête avec les grâces, les jeux et les ris : ce qui la fit la plus noble, la plus

[1] *Journal de Dangeau*, VII, 355, 459 et VIII, 49.

[2] *Journal de Dangeau*, VIII, 96. L'espace nous manque pour citer une curieuse lettre de félicitation de Mme de Maintenon à Mme de Soubise. On la trouvera au T. IV des *Lettres de Mme de Maintenon*, publiées par M. T. Lavallée.

[3] *Ibid*, VIII, 137. — *Gallia Christiana*, V, 821. — Saint-Simon, II, 229.

superbe, la plus brillante et la plus galante qu'il fût possible de voir. » Voilà jusqu'à quels écarts la passion peut conduire une plume ! Ne se croirait-on pas à Paphos ?

Mais quittons Saint-Simon pour la dernière fois.

IV. — Le coadjuteur de Strasbourg à l'Académie des inscriptions et à l'Académie française.

(1701-1704)

Une des principales préoccupations d'Armand-Gaston de Rohan, pendant le cours de sa longue carrière, fut d'entretenir des relations constantes avec les savants et les gens de lettres. Toujours il protégea, encouragea, suscita même leurs travaux. Il aimait à les entendre, à discuter avec eux, à leur poser des objections, à proposer à leurs recherches des objets nouveaux ou curieux. S'ingéniant à leur créer des ressources de travail, il voulut mériter sérieusement le titre de Mécène qu'on décernait alors si facilement au moindre protecteur des lettres ; et, depuis le chancelier Séguier, elles n'en avaient pas rencontré de plus magnifique ni de plus éclairé.

Afin de parvenir plus sûrement à ce but, il était essentiel de posséder une riche et nombreuse bibliothèque qui devînt le centre d'attraction générale des travailleurs. L'abbé de Boissy, érudit fort distingué, qu'Armand avait attaché à sa personne depuis le temps de sa licence, et qui fut nommé plus tard membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lui proposa, en 1701, d'acheter la magnifique bibliothèque de Thou, qui, augmentée considérablement par le président de Ménars, allait être dispersée ou vendue à l'étranger, s'il ne se trouvait pas un amateur assez opulent pour l'empêcher de sortir de France.

Cette collection avait une réputation européenne, à cause de ses belles reliures, de ses excellentes éditions et des livres en grand papier que M. de Thou possédait seul. On sait que ce bibliophile émérite avait l'habitude d'envoyer aux ambassadeurs du roi, dans les différentes cours, des mains du plus beau papier qu'on pût trouver alors, en les priant de faire tirer pour lui un, ou quelque-

fois deux exemplaires des meilleurs ouvrages qui s'imprimaient chez les étrangers. De nos jours, M. Jules Janin usait à Paris du même procédé. Du reste, la bibliothèque de Thou était universelle, et les branches les plus diverses des connaissances humaines s'y trouvaient représentées. Le jeune coadjuteur l'acheta tout entière, l'installa somptueusement dans son hôtel, et c'est devant ses rayons que se tinrent bientôt des conférences périodiques où dom Calmet, dom Montfaucon, le père Tournemine et les plus célèbres littérateurs du temps se réunissaient à jour marqué pour s'entretenir sur des matières de critique et d'histoire. Montesquieu ne dédaigna pas d'y paraître. Armand-Gaston présidait quelquefois lui-même à ces savantes assemblées.

Il fit plus encore, car il ouvrit libéralement sa bibliothèque, à toute heure, à tous les savants, et spécialement aux ecclésiastiques qui avaient besoin d'y consulter quelque ouvrage. Ils y trouvaient, outre les livres qui leur étaient nécessaires, toutes les facilités possibles pour le travail. Armand-Gaston, qui pendant ses séjours à Paris venait fort souvent la visiter, était charmé d'y rencontrer des lecteurs. « Il se faisoit un plaisir de les questionner sur l'objet de leurs études, et de les encourager par l'intérêt qu'il paraissoit y prendre. Les gens de lettres n'avoient pas seulement la liberté d'emporter et de garder les livres à loisir; s'ils en demandoient quelques-uns qui ne fussent pas dans la bibliothèque, on les achetoit sur le champ pour leur en procurer la lecture. Le zèle du bibliothécaire secondoit de si louables dispositions, M. l'abbé Oliva satisfaisoit en les suivant son goût pour les lettres...[1] »

On ne s'étonnera donc pas de voir Armand-Gaston figurer en tête de la liste des membres honoraires dans l'établissement définitif de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1701. On sait qu'elle fut composée de quarante membres : dix honoraires, dix pensionnaires, dix associés et dix élèves. Le comte de Pontchartrain qui proposa la liste au roi, connaissait les projets du coadjuteur de Strasbourg et il n'hésita pas à le ranger parmi les

[1] Bougainville. *Mém. de l'Académie des inscriptions*, XXIII, 346.

illustres érudits ou protecteurs de l'érudition, l'abbé de Caumartin, dom Mabillon, Fabio de Sillery, le duc d'Aumont, etc., qui composaient le tableau de la première classe.

Armand-Gaston sut se rendre digne de cet honneur. Il fut même nommé président de l'Académie en 1712 et continué l'année suivante. « Nos registres, écrivait Bougainville quelques années plus tard, parlent souvent alors de l'ardeur et de l'émulation qu'entretenoit dans nos assemblées sa présence et le goût qu'il marquoit pour les objets de nos travaux. » C'est à ses soins et à sa libéralité qu'on dut, en 1723, l'édition de plusieurs lettres du Pogge, et de son *Traité sur les vicissitudes de la fortune;* et ce fut sans doute pour reconnaître les services rendus par l'éminent prélat aux lettres et à l'érudition, que dom Martenne lui dédia son *Trésor d'anecdotes.* On peut citer encore, parmi les ouvrages dont la dédicace témoigne cette gratitude, les *Antiquités de l'Église d'Espagne,* et la traduction italienne des *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* dont le premier volume parut à Venise, en 1730.

L'entrée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres était bien la récompense de l'estime et des encouragements que le futur cardinal prodiguait aux travailleurs; mais une situation plus élevée l'attendait encore dans la république des lettres. Le 30 juin 1703, il fut élu à l'Académie française avec des circonstances toutes spéciales qui forment un des chapitres les plus curieux de l'histoire académique. Louis XIV, comme il l'avait fait pendant quelque temps pour La Fontaine, et comme Louis XV le fit plus tard pour Piron, résolut de ne pas accepter l'élection d'un épicurien public, hôte trop assidu des débauches de l'hôtel de Vendôme: et cet incident causa une sorte de scandale littéraire, réparé avec éclat par un désir royal. Voici le récit, pour ainsi dire officiel, de l'abbé d'Olivet dans son *Histoire de l'Académie:*

« Tout Paris a connu l'abbé de Chaulieu [1], homme d'un commerce aimable, et dont les poésies sont ingénieuses, faciles, originales, à la morale près, qui est celle d'Épicure. Il se mit en tête d'être de l'Académie,

[1] Guillaume Anfrye de Chaulieu, intendant de MM. de Vendôme, mort à Paris, le 27 juin 1720.

et il engagea feu M. le Duc à solliciter en sa faveur. Par où il avoit déplu à M. de Tourreil [1], c'est ce que je ne sais point; mais le fait est que M. de Tourreil, alors directeur de l'Académie, voulant anéantir la brigue de l'abbé de Chaulieu, le propre jour de l'élection, déclara que M. le Président de Lamoignon [2] se mettoit sur les rangs.

« Au seul nom de ce magistrat qui étoit d'un mérite supérieur, à le prendre même dans la sphère d'un homme de lettres, toute la Compagnie se tourna de son côté. Mais le soir même qu'il fut élu, feu M. le Duc lui envoya demander secrètement, et avec instance, de remercier, comptant que l'Académie seroit par là obligée d'en revenir à l'abbé de Chaulieu.

« On sut dans le monde le refus de M. de Lamoignon, sans que la cause en fût connue de personne. Le roi, pour empêcher qu'il n'en rejaillît contre l'Académie un peu de honte, jeta les yeux sur un sujet, illustre par la naissance, par les dignités, par les qualités naturelles et acquises; sur un sujet qui, en occupant cette même place, fit oublier qu'elle pût avoir été dédaignée par quelqu'un. Tout cela se trouvoit, et au plus haut point, dans M. le cardinal de Rohan, alors coadjuteur de Strasbourg. Il partoit pour l'Alsace, il avoit pris congé du roi; la veille même de son départ, à dix heures du soir, Sa Majesté lui envoya dire, par un secrétaire d'État, qu'elle souhaitoit qu'il différât de quelques jours, et qu'il demandât la place vacante, qui étoit celle de M. Perrault [3]. »

L'Académie, remarque d'Alembert, fut encore plus empressée à l'admettre, qu'elle ne l'avait été à nommer M. de Lamoignon, et elle arrêta en même temps, pour se mettre désormais à l'abri des refus, que personne ne pourrait dorénavant être proposé au roi, si quelque académicien ne se portait garant de son acceptation. Il paraît cependant avéré, par des lettres qu'écrivirent alors à M. de Lamoignon quelques membres de la Compagnie [4], que Tourreil, l'abbé Boileau et le secrétaire perpétuel Regnier Desmarais, avaient répondu de l'acceptation du président. S'étaient-ils imprudemment

[1] Jacques de Tourreil, traducteur de Démosthènes, et aussi membre de l'Académie des inscriptions, mort en 1714.

[2] Chrétien-François de Lamoignon, président à mortier au parlement de Paris, mort le 7 août 1709. — Tourreil avait su sans doute que le roi ne ratifierait pas l'élection d'un épicurien aussi déclaré que l'abbé de Chaulieu.

[3] Pellisson et d'Olivet. *Hist. de l'Acad.*, II (30-32), et voyez *Journal de Dangeau*, LX, 227.

[4] Ces lettres ont été longtemps conservées dans la famille du président. Voy. la *Vie de Lamoignon*, par Gaillard, de l'Acad. française et de celle des *belles-lettres*, p. 46 et suiv.

avancés, ou bien avaient-ils en effet obtenu de cet illustre magistrat une promesse qu'il n'osa tenir ensuite, pour ne pas désobliger un prince du sang? Cela n'a jamais été complètement élucidé [1]. Mais la dernière opinion paraît la plus probable [2].

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'élection du coadjuteur de Strasbourg eut lieu à l'unanimité le 30 juin 1703; mais sa réception ne put avoir lieu que l'année suivante, parce qu'il fut obligé de retourner immédiatement en Alsace pour assister en partie à cette mémorable campagne qui vit nos derniers succès avant les revers des années suivantes, et pendant laquelle le duc de Bourgogne, ayant sous lui le maréchal de Tallard et Vauban, prit le vieux Brisach en quatorze jours et força la place à capituler le 6 septembre. Cette circonstance donne au discours de réception d'Armand-Gaston, prononcé le 31 janvier 1704, une physionomie toute particulière. Dangeau le qualifie de très belle harangue [3]; et de fait, c'est un panégyrique fort éloquent de cette campagne. Il échappe tout à fait à la banalité des discours ordinaires ; aussi en citerons-nous un fragment pour faire connaître le style oratoire du nouvel académicien, dont les ouvrages sont assez rares, et pour qu'on puisse apprécier l'immense chemin parcouru depuis les périodes un peu confuses de l'abbé de Montigny :

[1] Voy. d'Alembert. *Hist. des membres de l'Acad. fr.*, IV, 540.

[2] On sait seulement que l'abbé Testu de Belval, un des académiciens qui intriguèrent le plus vivement dans cette affaire, désirait, quoique attaché à M. de Lamoignon, l'élection de l'abbé de Chaulieu, et qu'il exhortait par ses lettres le président à persister dans son refus. Tourreil, pour s'en venger, composa une épigramme dans laquelle il supposait que M. de Lamoignon disait à cet abbé :

.... Tirez-moi de souci,
De cette Académie, en êtes vous aussi ?
— Si j'en suis, moi ? Sans doute et j'y régente en maître.
— Suffit, dit Lamoignon, je n'en veux donc plus être.

Le secrétaire d'État Pontchartrain écrivit le 29 juin au président : « Le roy à qui j'ai lu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet du refus que vous faites de la place qu'on a voulu vous donner à l'Académie françoise, m'a ordonné de vous mander qu'il étoit bien aise du bon choix qu'on avoit fait : mais que, la chose ne vous convenant point, et voulant absolument la refuser, il ne faut que plaindre l'Académie de perdre ou plutôt de ne pouvoir se donner un aussi digne confrère que vous l'eussiez été. » (*Corresp. admin. de Colbert*, IV, 633.)

[3] *Journal de Dangeau*, IX, 422.

« Messieurs, — le public qui s'intéresse à l'honneur de vostre compagnie, qui connoist le prix de vos suffrages, et qui voit l'ardeur avec laquelle on s'empresse de les mériter, s'estonnera peut-estre que j'aye différé si longtemps à vous marquer combien je suis sensible à la grâce que vous m'avez faite. Je ne me le pardonnerois pas moy-mesme, et rien ne pourroit me justifier si vous n'aviez approuvé, avec autant de bonté que de justice, les raisons qui m'obligèrent à partir pour une province éloignée, dans le temps que vous m'honorâtes de vostre choix : raisons fondées sur des devoirs si indispensables que, bien loin de m'excuser si je les avois sacrifiées à ma reconnaissance, vous m'auriez fait un crime de mon empressement; et je suis seur que vous approuverez encore celles qui ont retardé mon retour.

« La gloire du roy, Messieurs, est l'objet de vos plus nobles occupations. Pouvois-je quitter des lieux où je la voyois croistre chaque jour par de nouvelles victoires? Pouvois-je me dispenser d'y rendre au Seigneur de publiques actions de grâces pour ces heureux succès, et ne sçavois-je pas que vous me reverriez avec d'autant plus de plaisir qu'ayant esté, pour ainsi dire, tesmoin de tant de prodiges, je pourrois vous en faire un plus fidelle récit?

« J'admirois un jeune prince animé de l'esprit de Louis le Grand, conduit par sa sagesse, et supérieur à tout par son propre courage. Brisach, cette fameuse ville que l'art et la nature sembloient avoir mis à couvert des plus puissants efforts, et que deux armées réunies ne purent autrefois forcer, se soumettoit à ses armes victorieuses. Ces montagnes escarpées, dont tant de remparts entassez l'un sur l'autre défendoient les approches, s'abbaissoient devant luy. Ce fleuve impétueux, qui entoure de ses eaux cette place redoutable, le respectoit comme il a respecté tant de fois son auguste ayeul et son auguste père. Tant de difficultez ne servoient qu'à rendre son triomphe plus éclatant, et à justifier en mesme temps la timide mais sage précaution de ses ennemis, qui, au seul bruit de son nom, abandonnèrent un poste qu'une rivière et de profonds retranchements auroient dû rendre inaccessible. Dignes exploits d'un jeune héros qui a Louis pour guide dans la route de la gloire, et qui asseure à la France la continuation du bonheur dont elle jouit!

« Après cette conqueste, nostre armée s'avance; les travaux et les périls redoublent ses forces et son audace. Ce n'est pas assez pour elle de s'estre asseuré un passage aussi avantageux pour la France et pour un prince son allié, que fatal à ses ennemis, il faut encore qu'elle rende la tranquillité à nos frontières, et qu'elle leur fasse goûter, au milieu de la guerre, toutes les douceurs de la paix. La force de l'importante place qu'elle ose attaquer, le nombre des ennemis qui la défendent, l'abondance de tout ce qu'il faut pour rendre un siége long et pénible à des

assiégeants, les rigueurs d'une saison avancée, rien ne l'arrête ; elle vole, seure de vaincre, parce qu'elle exécute les ordres de son roy. Dejà la place est preste à se rendre, elle ne se soustient que sur les asseurances qu'on luy donne d'un prompt secours. Ce secours arrive: troupes aguerries, supérieures en nombre, animées par la présence et par l'intrépidité de leurs souverains, elles se promettent une victoire entière, elles veulent nous ravir nostre conqueste, elles ne font qu'en augmenter l'éclat.

« Heureuse fin d'une campagne qui nous marque si visiblement la protection du ciel sur la France, que nos ennemis les plus déclarez ne peuvent s'empescher de la reconnoistre, quelques efforts qu'ils fassent pour abuser les peuples, victimes innocentes de leur ambition.

« C'est à la religion de nostre prince que nous devons cette protection toute particulière et que de nouveaux événemens rendent encore chaque jour plus sensible. Quelles marques éclatantes de sa piété ne voit-on pas en tous lieux, et *surtout dans ceux où ses bienfaits m'ont attaché!* Le vray culte rétabli, les autels relevez, les temples ornez de présents magnifiques, tant de ministres du Seigneur entretenus par ses libéralitez, tant de villes rendues pour en conserver une seule: moins dans la vüe de rendre ses frontières plus impénétrables, que dans l'espérance de la rendre un jour à la vérité, dont elle s'est éloignée depuis près de deux siècles...

« Où m'emporte mon zèle, Messieurs, et comment osé-je m'abandonner au penchant de louer ce grand roy avant que d'avoir appris de vous à le louer dignement? Mais ce penchant, tant il est naturel, entraisne d'une manière si imperceptible que le cœur laisse à peine à l'esprit le temps de la réflexion. Je me renfermeray donc dans les sentiments de respect et d'admiration que ses vertus m'inspirent, indépendamment des grâces que sa main puissante et libérale répand tous les jours *sur ma famille et sur moy en particulier;* et j'honoreray par mon silence ce qu'il me sera peut-estre permis de célébrer un jour, instruit par vos leçons et excité par vos exemples.

« Ce n'est pas le seul avantage que j'espère de trouver parmi vous, Messieurs; je sçay que l'on apprend icy parfaitement à annoncer aux peuples la doctrine sacrée, en des termes capables d'augmenter la vénération qu'elle inspire, et c'est le principal attrait qui doit engager un évêque à prendre place parmi vous. Je sçay qu'en tout genre de littérature c'est icy qu'il faut venir pour s'éclaircir de ses doutes, pour redresser ses jugemens; que sous les loix d'une agréable société, il s'y fait un commerce d'esprit, où chacun trouve à s'enrichir; que tout y excite une noble émulation, que l'on y perfectionne nostre langue, et qu'enfin c'est

la véritable source où l'on prend le goust du vray et l'idée de la parfaite éloquence [1].... »

Vient ensuite l'éloge de Charles Perrault, que le directeur Tourreil devait ensuite développer beaucoup plus longuement et dans lequel nous relèverons seulement cette phrase ingénieuse au sujet de la fameuse querelle littéraire dont Perrault avait été le principal champion à la fin du XVIIe siècle:

« Peut estre l'accusera-t-on d'avoir trop favorisé son siècle, en élevant les modernes au dessus des anciens. Mais, Messieurs, est-il permis de le dire? Si c'est une faute, n'est-ce point à vous qu'on doit l'imputer, et auroit-il jamais osé avancer ce paradoxe, s'il n'en avoit trouvé la preuve et la justification dans vos ouvrages, et dans les ouvrages de ceux même qui la luy ont le plus reproché? »

Il était impossible de toucher à ce sujet délicat avec plus d'esprit, et le directeur Tourreil, dans sa réponse, lui prouva qu'il avait touché juste. La plus longue partie de son discours est consacrée à Perrault: nous n'avons pas à l'analyser ici, mais son préambule contient du jeune évêque un portrait si aimable et si flatteur (nous ne disons pas flatté), qu'on nous saura gré de le reproduire. Malgré le ton réglementairement élogieux des harangues académiques, il y a là des traits qui sont bien voisins de la réalité:

Monsieur, répondit de Tourreil en faisant allusion aux circonstances qui avaient amené l'élection de l'Évêque de Tibériade,

« Aux impatiences réciproques d'une longue attente, succède une joye pure et tranquille. La nostre, en ce jour solennel dont nous allons orner nos fastes, n'a presque pas besoin d'interprète. Elle s'explique avec l'ingénuité des sentimens vifs et naturels. L'air de feste répandu dans nos cœurs et peint dans nos yeux parle assez, et dit éloquemment combien chacun de mes confrères s'applaudit avec moy de se voir devenu le vostre. Fiez-vous du moins à nostre intérest, Monsieur, il ne vous permet pas d'estre incrédule. Vostre présence ramène icy la sérénité, que d'espais nuages avoient interrompue, et vous rendez à l'Académie ce que peu d'autres luy pouvoient rendre. Nous le voyons, nous le sentons, et nostre sensibilité va jusqu'au point, qu'en vostre faveur nous serions tentez de déroger à des règles qui nous ont deja captivez en plus d'une occasion.

[1] *Recueil des harangues de l'Acad.*, II (567-571.)

Ces règles ne captivent pas nos suffrages secrets; nous en disposons librement. Aussi vous défèrent-ils, Monsieur, bien plus que vous ne voudriez accepter.

« Revolution heureuse! Il ne nous falloit pas moins qu'une double consolation et qu'un double dédommagement. Nous avions à réparer non seulement ce que nous a ravi le coup fatal qui nous prive d'un de nos plus chers collègues, mais encore ce que nous avoit dérobé la modestie peut estre trop inflexible d'un magistrat du premier ordre. La singularité de la conjoncture demandoit un réparateur singulier dans tous les sens les plus avantageux. Nous l'avons unanimement cherché en vous, Monsieur, et le plaisir de l'y trouver nous touche par tant d'endroits, que j'hésite si je dois entreprendre de les parcourir. Naissance, titre, dignité, qu'effacent, s'il se peut, les qualités personnelles; sagesse prématurée qu'à peine le temps et l'expérience pourront accroistre; jeunesse brillante, qui ne connoist d'autre passion qu'une insatiable avidité de satisfaire à ses devoirs; inclination déclarée pour les sciences, malgré les préjugez des personnes d'un certain rang, sujettes à ravilir une profession qui, de quelque œil qu'ils la regardent, distribue pourtant et distribue à tousjours aux héros la récompense la plus noble et la plus durable; amour des lettres heureux et constant depuis l'enfance, dont elles furent les plaisirs et les jeux; éloquence, qui vient de confirmer l'idée que nous en conceumes au bruit des acclamations qu'excitèrent ses premiers essais dans ce temple, où la religion et la vérité rendent leurs oracles par la bouche de ces doctes interprètes, non moins redevables que nous au grand Armand (*la Sorbonne*); en un mot, dons de la nature et de la fortune, talens, vertus, tout illustre nostre nouveau choix, tout en rehausse le prix... » [1]

L'Académie n'eut pas à se repentir d'avoir déféré au vœu de Louis XIV. Dans toutes les circonstances qui l'exigèrent ou même qui le permirent, Armand-Gaston fut auprès du roi l'interprète et pour ainsi dire l'agent de la Compagnie. Elle avait en lui à la cour, remarque d'Alembert, une espèce de résident zélé, quoique sans titre, aussi ardent qu'éclairé, et toujours prêt à soutenir et à faire valoir ses intérêts, même sans avoir été chargé de quoi que ce soit. Bienfaiteur, en quelque sorte, de ses confrères, « à qui il étoit cher encore par les grâces de son esprit, par la politesse la plus franche et la plus noble, par la considération dont il jouissoit, et qu'il faisoit

[1] *Recueil des harangues de l'Académie*, II (573-575.)

rejaillir sur eux, il préféra l'honneur de se montrer l'ami des lettres, à la vanité de n'en être que le protecteur [1]. » Nous aurons occasion de constater plusieurs fois la réalité de cet éloge et nous verrons plus tard l'Académie lui témoigner officiellement sa reconnaissance en adoptant, de son vivant même, l'abbé de Ventadour, son neveu, depuis cardinal de Soubise. Elle dérogeait par cette adoption à l'espèce de loi qu'elle s'était imposée de ne posséder que très rarement ensemble deux académiciens du même nom. Cela ne s'était guère rencontré qu'à l'époque de la fondation. La Compagnie ne s'était même pas permis d'avoir à la fois les deux Corneille. Elle crut pouvoir posséder deux Rohan dont elle connaissait le dévouement infatigable pour ses intérêts.

RENÉ KERVILER.

(*A suivre.*)

[1] D'Alembert, *loc. cit.* IV. 534.

TERESA BONADILLI

NOUVELLE NANTAISE*

La jeune fille, interrogée par son père, n'eût fait aucune difficulté de lui avouer son amour; mais il était contre toute pudeur qu'elle prît sur elle de hâter un événement qui, vraisemblablement, ne devait pas tarder à s'accomplir. Elle crut que, son père et moi, nous avions des raisons pour ne pas parler encore; notre avenir n'en était pas moins arrangé dans son esprit, et elle me parla d'un projet de voyage en France, qui, évidemment, ne pouvait se placer qu'après notre mariage.

Le temps se passait et je m'opiniâtrais à ne tenter aucune démarche. Cette situation d'esprit et, je crois, la certitude d'être aimé, diminuaient la vivacité de mon amour. C'est une chose bizarre, mais qui sans doute ne m'est pas particulière, plus la distance qui nous sépare d'un bien est grande et infranchissable, plus elle excite l'ardeur de nos désirs; à peine cette distance a-t-elle été franchie que l'objet, pour ainsi dire sous la main, perd de son prix: il nous a coûté beaucoup; nous voudrions qu'il fût d'une valeur infinie. A force de chercher à me plaire, Teresa m'accoutumait à la désirer moins et la malheureuse enfant me recherchait davantage, à mesure qu'elle me voyait plus indifférent. Je l'aimais

* Voir la livraison de juin 1879, pp. 461-475.

encore; mais déjà revivait dans mon cœur un autre amour, l'amour de la gloire, de la renommée, et de je ne sais quel avenir aventureux et extraordinaire, tel que la Révolution et l'Empire l'avaient fait à quelques hommes qui, à mon sens, n'étaient ni plus braves ni plus entreprenants que moi. Des déceptions, des avantages accordés à la faveur et à la *protection*, m'avaient, dans un moment d'humeur, éloigné de la vie militaire; mais je n'attendais qu'une grande guerre pour y rentrer. Cependant je travaillais en secret à achever un recueil de poésies et, à défaut d'un brillant avenir dans l'armée, je rêvais un nom dans les lettres. Épouser Teresa, vivre heureux et ignoré dans un coin de terre, rester toute ma vie cultivateur et cultivateur espagnol, c'était maintenant à mes yeux une humiliante abdication. En France, avec une fortune comme celle de l'Andalouse, j'aurais pu jouer un personnage et ouvrir peu à peu une voie à mon ambition; qu'espérer dans cette Espagne, dont j'ignorais les mœurs et savais peu la langue, où Bonadilli lui-même, éloigné de toutes les affaires, était à peu près considéré comme un étranger? L'Andalousie pour moi c'était le tombeau. Je passais des nuits affreuses, ma raison impuissante laissait ma folle imagination errer dans un pays de rêves et se repaître de bruit et de renommée. Nous étions alors à l'époque des grands travaux de l'exploitation; j'en profitais pour être presque toujours dehors et cacher ainsi à Teresa l'état de mon âme. Mais lorsque cette raison vint à me manquer, que les loisirs revinrent, et que les fatigues du corps ne firent plus diversion à mes pensées, je me sentis vaincu; je résolus de retourner en France.

Cette résolution une fois arrêtée dans mon esprit, j'avisai aux moyens de l'exécuter le moins indignement possible. Quitter comme un larron, sans avertir de ma fuite, cette maison où j'avais reçu une si bienveillante hospitalité, où je laissais un vieillard vertueux que j'aimais et dont j'étais aimé, une noble fille dont j'avais recherché l'amour et dont le cœur, hélas! ne devait être qu'à moi, cela me paraissait révoltant. D'un autre côté, comment avoir le courage ou plutôt l'impudence d'aller dire en face à Bonadilli: — La vie

m'est insupportable en Espagne; oubliez-moi, je vous laisse? — Je redoutais surtout l'œil perçant de Teresa, qui eût sans doute soupçonné et peut-être empêché mon départ. Le hasard vint à mon secours: une sœur de la mère de Teresa avait épousé un officier anglais en garnison à Gibraltar, sir William Thomas. Après une longue absence, elle y était revenue et plusieurs fois elle avait prié Bonadilli de lui amener sa fille, au moins pour quelques mois. Le vieillard avait toujours refusé; mais, à une nouvelle lettre plus pressante que les autres, il me fit part de ses hésitations. L'éloignement de Teresa entrait si bien dans mes vues que je me hâtai de le conseiller. La jeune fille, nous voyant d'accord, ne fit point d'objections. On décida qu'elle ne resterait à Gibraltar que quelques semaines, et l'on s'occupa des préparatifs du voyage. Bonadilli voulut conduire sa fille jusqu'à Estepona, où sa tante devait venir la recevoir.

Les adieux furent tout ce qu'on peut imaginer de plus triste. Moi seul savais ou croyais savoir que ces adieux étaient les derniers; mais Teresa semblait en avoir le pressentiment. Elle s'éloignait de quelques pas, revenait et essayait de sourire en essuyant ses larmes; elle exigeait de moi je ne sais combien de promesses, dont pas une n'avait en soi la moindre importance, et qui toutes pouvaient se traduire d'un seul mot: « Aimez-moi! » Je lui promis tout ce qu'elle voulut, me consolant d'être parjure par la pensée que c'était de l'humanité. Chose incroyable! ni la beauté, ni les grâces nouvelles que son chagrin donnait à Teresa ne me touchaient en ce moment. Je ne souffrais que d'être témoin de sa douleur; en la rassurant, je traitais son amour comme un médecin traite un malade qu'il a condamné. Enfin, les voyageurs s'éloignèrent et je rentrai seul, croyant avoir fait acte de courage viril. Bonadilli devait être absent deux ou trois jours. Je passai la nuit à préparer mon départ. Dans la matinée du lendemain, je réunis tous les gens de la maison et leur ordonnai d'obéir jusqu'au retour de Bonadilli à un vieux domestique corse, ancien compagnon d'armes du capitaine et qui avait toute sa confiance. Tout l'argent que j'avais reçu de Bonadilli

leur fut distribué : pour rien au monde je n'aurais voulu emporter cet argent, et ce que j'avais apporté d'Afrique devait suffire à mon voyage. Je remis au vieux Corse une lettre pour son maître, dans laquelle je le remerciais de ses bontés et tâchais d'expliquer et d'excuser mon départ, autant qu'un pareil départ était excusable. Sans dire un mot de l'amour de Teresa, je priais le vieillard de laisser sa fille à Gibraltar un peu plus longtemps qu'on n'était convenu, afin de l'accoutumer à l'absence d'un homme qui lui avait tenu lieu de frère depuis plus de deux ans. Je m'éloignai enfin de la maison de Bonadilli, tourmenté de remords, mais croyant faire mon devoir en les étouffant. — Tenez, Monsieur, je défie le ciel, qui tient, dit-on, en réserve, pour les méchants, des trésors de malédictions, de me maudire autant que je le fais! J'ai besoin de tout vous raconter, et pourtant, je sens que vous serez vous-même tenté de me maudire.

— Non, mon ami : la malédiction souille les lèvres du prêtre. J'ai reçu de Dieu le pouvoir de pardonner en son nom ; contre ceux qui refusent le pardon, j'ai le droit de secouer, en les abandonnant, la poussière de mes pieds ; mais ce n'est pas un devoir : je puis les bénir encore et je veux les aimer toujours. Venez ; c'est trop d'émotions et de fatigue, et je craindrais pour vous une rechute. Demain, si vous êtes assez fort, vous continuerez votre récit.

Théodore donna tristement le bras à son ami, qui, détournant adroitement la conversation sur d'autres objets, rendit, à force d'attentions et de bonté, un peu de calme au malheureux jeune homme.

Le lendemain, Théodore attendait le prêtre avec impatience. L'aumônier vint le chercher à l'heure convenue, et ils allèrent s'asseoir à la même place. Le jeune homme reprit ainsi sa narration :

— En quittant la maison de Bonadilli, je me rendis à Malaga, où je pus m'embarquer immédiatement pour Marseille. L'image de Teresa me poursuivit pendant tout le voyage, et lorsque, le soir, au

bruissement de la mer et au refrain monotone de la chanson du timonier, je m'assoupissais sur le pont du navire, la fille de Bonadilli venait se placer devant moi et me reprocher mon ingratitude. Je traversai la France sans m'arrêter, même à Paris, et j'arrivai à Nantes, brisé de fatigue, malade, et n'éprouvant, au lieu de la joie du retour, qu'un vague sentiment de tristesse et d'inquiétude.

Bientôt une pensée vint ajouter à l'ennui que j'apportais avec moi. Sans famille et sans fortune, quels moyens imaginer de pourvoir à mon existence? Jusque-là l'occasion ne s'était pas présentée de répondre immédiatement à cette question redoutable. Heureusement j'avais trop d'orgueil pour me laisser facilement décourager. La richesse n'avait jamais eu d'attrait pour moi : la misère, pourvu qu'elle ne fût pas un obstacle invincible à mes projets, ne m'effrayait pas. Il était impossible que je ne trouvasse pas, en attendant le moment de reprendre du service, une occupation qui suffît à me donner du pain. Mes heures de loisir, mes nuits, si cela était nécessaire, seraient consacrées à la composition d'ouvrages dont j'avais formé le dessein : des *Mémoires d'un soldat en Algérie;* des poésies sur la *Vie au désert;* un *Projet de colonisation;* un *Naufrage sur les côtes de l'Andalousie.* Je ne reculais pas devant la pensée de raconter, en forme de roman, dans ce dernier ouvrage, mon séjour dans la maison de Bonadilli et de faire servir à ma réputation mon crime envers Teresa. Il me fallait la gloire : la gloire, avec ou sans la fortune, avec ou sans la vertu, la gloire militaire ou la gloire littéraire, mais la gloire. Ni les difficultés de la tâche, ni l'humiliation d'une condition inférieure à celle de mon père, rien ne m'effrayait. La position d'un riche négociant, dont volontiers j'aurais consenti actuellement à tenir les livres, je l'aurais refusée si, en me l'offrant, on m'eût imposé la condition de n'être toute ma vie qu'un riche négociant. Les honneurs mêmes, dont les ambitieux sont si affamés, n'avaient, sans la gloire, rien qui me tentât. Il entrait dans mes vues d'habiter Paris; mais je ne voulais y aller qu'avec une réputation déjà faite ou commencée. Ces idées s'étaient si fortement emparées de mon esprit que, le lendemain de mon arrivée,

en allant visiter la tombe de ma mère au cimetière de Miséricorde, je lui promis de rester digne d'elle et de mon père, et j'entendais par là promettre de rester courageusement fidèle à l'étrange vocation que je croyais être la mienne! Je touchai chez un notaire quelque argent, déposé par mon tuteur pendant mon absence; un ancien ami de ma famille s'occupa de me chercher une place, et je commençai à travailler à mes ouvrages, en attendant les événements.

Je n'attendis pas longtemps. Quelques jours après mon arrivée, comme je me promenais seul sur le boulevard Delorme, une voiture s'arrêta tout près de moi, et une voix de femme me dit en espagnol: — Monsieur Théodore V., nous avons besoin d'un cavalier; voulez-vous venir une heure avec nous? — Je ne reconnus d'abord ni cette voix, ni cette femme; mais en levant les yeux sur elle j'aperçus, assise à ses côtés, une jeune personne: Teresa Bonadilli!

— Montez, continua la dame qui déjà m'avait adressé la parole.

Je la reconnus alors; elle était venue plusieurs fois chez le capitaine: c'était lady Thomas, la tante de Teresa. Une minute après, j'étais assis en face de ces dames, me demandant avec effroi ce qui arriverait de cette rencontre. Lady Thomas est un caractère romanesque. Elle n'est pas restée Espagnole et n'est pas devenue Anglaise; elle a les idées et les habitudes d'une femme qui a vécu dans tous les pays du monde et, dans tous les pays du monde, en Europe, en Amérique, aux Indes, ce qui lui plaît, c'est ce qu'il y a de plus extraordinaire. Comme elle n'a jamais eu d'enfants, elle n'est occupée que de satisfaire ses caprices et de chercher des émotions nouvelles. Depuis un an qu'elle était à Gibraltar, elle arrivait toujours chez Bonadilli plus tôt ou plus tard qu'elle ne l'avait annoncé, et ne restait jamais le nombre de jours qu'elle avait promis. Il lui était arrivé, m'a-t-elle dit, de laisser partir son mari pour le Cap ou Madras, et d'aller seule le rejoindre quelques semaines après. Elle aimait Teresa, surtout pour l'ingénuité de son caractère et l'éducation singulière qu'elle avait reçue.

Cette femme étrange, de l'air le plus tranquille et comme si nous avions été chez elle, dans son salon, me parlait de son voyage, de son arrivée, la veille, des monuments de la ville, de Cambronne, dont Bonadilli lui avait souvent parlé, de la duchesse de Berry, dont elle voulut voir la cachette, rue Haute-du-Château, de Carrier, du Pont-Maudit. C'était un déluge de questions. Tout cela ne me disait pas comment et pourquoi lady Thomas se trouvait à Nantes avec Teresa, et là était pour moi le nœud de la situation.

La fille de Bonadilli, pâle, silencieuse et immobile, semblait en proie à de cruelles angoisses. C'est à peine si, de mon côté, j'osais lever les yeux sur elle. Il fallait cependant sortir du mystère.

— Vous ici, senora! dis-je au hasard.

— Cela paraît vous étonner beaucoup.

— Comment votre père a-t-il pu vous laisser partir, même avec madame?

— Je ne l'ai peut-être averti qu'après mon départ.

— Senora, cette allusion est bien cruelle. Je devais certes tout sacrifier à la reconnaissance, mais...

— Eh! qui vous parle, monsieur, de sacrifice? Sommes-nous assez humiliés, mon Dieu! Il croit que je viens encore une fois offrir à ses dédains un cœur dont il n'a pas voulu! Oui, sans doute, je vous aimais; comment le dissimuler ici? Vous avez vu mes terreurs, au moment de notre séparation; ma tante a vu mon désespoir en apprenant votre fuite. Savais-je, moi, qu'il ne fallait pas vous aimer? Quelqu'un m'a-t-il jamais dit de me défier d'une affection qui s'adressait à vous? Mais ce n'est pas de moi que je veux vous parler aujourd'hui. Je viens pour empêcher un crime, je viens vous sauver. Mon père est Corse, monsieur: il vient en France, il est peut-être déjà dans cette ville; il vous tuera. Par pitié pour moi, pour ce vieillard, pour vous, ne l'attendez pas, fuyez! C'est assez de larmes dans la maison de Bonadilli. Voudriez-vous qu'il descendît au tombeau, souillé d'un crime et couvert de votre sang?

La douce Teresa ne pouvait pas longtemps soutenir le ton de

reproche qu'elle avait pris en commençant. La plus légère vengeance coûtait un effort à son caractère : aimer et prier étaient les seules choses qu'elle sût bien faire. A mesure qu'elle parlait sa voix devenait de plus en plus suppliante, et à peine eut-elle achevé, qu'elle se couvrit le visage de ses mains et versa des larmes.

La situation m'était maintenant expliquée. Bonadilli connaissait les sentiments de sa fille à mon égard ; il voyait un outrage dans ma conduite, il venait pour se venger, et Teresa en apprenant cette résolution était accourue pour se jeter entre son père et moi. Lady Thomas n'avait dû faire aucune difficulté d'accompagner Teresa. Un long voyage était toujours fort de son goût, et les circonstances particulières où l'on allait entreprendre celui-ci devaient offrir à son imagination toutes sortes de séductions.

Je vis bientôt que je ne m'étais pas trompé. Cette dame, après quelques paroles de consolation adressées à sa nièce, reprit avec moi la conversation, du ton le plus naturel. Un duel entre Bonadilli et moi ne paraissait pas l'effrayer beaucoup ; elle ne voulait pas croire, d'ailleurs, à une *vendetta* corse dans une ville de France et de la part d'un ancien officier ; elle convenait qu'il m'était difficile de fuir le capitaine et de lui refuser une explication, qu'il venait, à son âge, chercher de si loin. Peut-être lady Thomas, plus sage que je ne le supposais, jugeait-elle que, le seul dénouement désirable de la situation étant ma réconciliation avec la famille Bonadilli, elle devait, pour travailler à cette réconciliation, me garder sous sa main. Ce fut dans ce sens qu'elle parla en ma présence à Teresa. On allait prendre toutes les mesures pour être informé de l'arrivée du capitaine ; on se jetterait à ses pieds et l'on arrangerait tout pour une explication amicale. Teresa ne répondit guère que par ses pleurs ; elle comprenait que la promesse seule de retourner en Espagne pourrait peut-être tout sauver, et cette promesse, je ne la faisais pas. La douleur de la noble enfant, bien plus que l'éloquence de lady Thomas, m'avait fortement ému. Fallait-il donc immoler tant de dévouement, uni à tant de grâces ? Étais-je bien sûr de ne plus aimer Teresa ? N'y avait-il aucun moyen de concilier mes pro-

jets d'avenir avec le bonheur qu'on m'offrait? Toutes ces pensées se pressaient dans mon esprit, en même temps que l'amour se réveillait dans mon cœur. Je demandai pardon à la senorita, dans un langage beaucoup trop exalté; mais l'esprit de la chère enfant n'était pas alors en état de saisir ces nuances : elle sourit tristement et me tendit la main. La voiture s'arrêta devant un petit hôtel, sur le quai de la Fosse, et je promis à lady Thomas, qui l'exigeait, de la revoir souvent.

Dans l'après-midi, je crus devoir faire à ces dames une courte visite. La jeune Andalousé, douce, aimable, me parut aussi un peu moins triste. Sans doute, la confiance que me témoignait lady Thomas relevait le courage de sa nièce. Il fut convenu que je viendrais les prendre le lendemain pour faire ensemble une promenade sur l'un des trois fleuves de Nantes. C'est l'expression dont se servit lady Thomas, qui saisit cette occasion de nous raconter une partie de ses voyages et surtout ses promenades sur les fleuves de l'Inde. On devait me faire prévenir, dans le cas où le capitaine serait arrivé.

Rentré dans ma chambre, il me fut impossible de retrouver le fil de mes idées et de continuer l'ouvrage auquel je travaillais. Il n'y avait plus de place dans mon âme que pour les événements de la journée et les sentiments qu'ils y avaient fait naître ou revivre. Ce fut avec impatience que j'attendis l'heure fixée par lady Thomas pour le rendez-vous.

Je proposai à ces dames une promenade sur l'Erdre. Nous descendîmes à Barbin et j'entrai dans une barque seul avec elles. J'avais résolu, avec l'agrément de toutes les deux, de conduire moi-même l'embarcation. C'était le 14 août. La journée avait été brûlante; mais les rayons obliques du soleil étaient alors supportables. Une brise légère qui descendait la rivière en augmentait la fraîcheur et répandait dans l'air des parfums cueillis dans les prairies de Candé. Nous étions à peine sortis de Barbin en remontant le cours de la rivière, que l'heureuse Teresa poussa un cri d'admiration: elle me montrait derrière elle la ville qui, de là, paraissait bâtie

sur une colline et dont on n'apercevait que les toits et les clochers; à droite et à gauche, de grands parcs, des villas et des rochers couronnés d'épais et verdoyants taillis; devant nous, cette large et luxuriante vallée tout entière occupée par les eaux paisibles du fleuve, qui vont baigner le pied de châtaigniers séculaires. Le phénomène est facilement explicable, mais Teresa ne songeait guère à se l'expliquer. Sous l'impulsion capricieuse et désordonnée des rames la barque voguait un peu au hasard, et je me souviens que nous entrâmes dans la petite rivière du Gens, qui coulait à plein bord dans une prairie où j'avais cru, quelques jours auparavant, remarquer des *dolmens* ou je ne sais quels entassements druidiques. Nous ne pûmes pas remonter jusque-là et force nous fut de rentrer dans l'Erdre. Teresa m'avait communiqué son enthousiasme et j'admirais avec ingénuité les beautés de ma ville natale, dont j'avais été si longtemps éloigné. Rien n'est indifférent; lorsque la sensibilité est fortement développée et que l'âme s'épanouit au soleil de la félicité : un homme immobile sur le sommet de la colline, une voix entendue dans le lointain, le léger clapotis de la rivière et jusqu'à ces mille petites facettes formées à la surface de l'onde par le sillage de la barque et paraissant au soleil autant de petits cristaux; toutes ces choses, inaperçues dans un autre moment, attiraient notre attention et remplissaient notre imagination de poésie. L'idée que nous courions ensemble un danger possible, quoique peu probable, ajoutait encore au charme de notre situation. J'ai remarqué que les romanciers choisissent souvent ces promenades sur l'eau pour arracher, à l'occasion d'un danger présent ou prochain, des aveux à leurs héroïnes.

Ce danger, auquel nous ne pensions pas, se présenta pourtant à nous, soudain et formidable. Trop occupé de mon bonheur pour songer beaucoup à gouverner notre légère barque, je me contentais de donner nonchalamment de temps à autre quelques coups de rames.

Le jour tombait et la brise soufflait plus fort. Nous redescendions la rivière à travers mille petites embarcations comme la

nôtre, d'où partaient de joyeux éclats de rires et des chants bizarres ou harmonieux. Nous arrivions à l'endroit nommé les Roches d'Enfer. Une petite voile que je venais de faire pour profiter de la brise qui nous ramenait à Nantes, fut-elle la cause de l'accident? Y avait-il là un de ces trous énormes que les marins appellent un *tournant d'eau*? Je ne sais, mais la barque fut emportée brusquement et tourna sur elle-même avec une effrayante rapidité. Ces dames tombèrent sur les genoux et tous les points de l'horizon se confondirent en un seul. Heureusement j'avais conservé tout mon sang-froid: il me sembla que le diamètre du gouffre dépassait de peu la longueur de l'embarcation. Saisissant le moment où je la crus parallèle au cours de la rivière, je donnai deux coups de rames si violents et si heureux que la barque fut jetée au delà du *tournant* et glissa comme une flèche sur l'onde tranquille. Lady Thomas, qui n'avait pas été sans quelque crainte, me combla d'éloges. Teresa trouva pour me remercier des paroles plus enivrantes que les vins de l'Andalousie pour l'étranger qui les prend sans défiance et sans ménagement. Elle m'enveloppait d'un regard humide et s'efforçait de faire apprécier à sa tante mon adresse et mon intrépidité. Il y avait, dans la manière dont elle parlait de moi, l'orgueil de la mère qui parle des succès de son fils. Elle était debout dans la barque, presque immobile en ce moment, le châle léger jeté sur ses épaules était tombé à la ceinture, et son bras étendu montrait le gouffre auquel nous venions d'échapper. Certes les peintres qui s'inspirent de la fable antique n'auraient pu placer sur les eaux d'un fleuve une plus ravissante divinité.

Nous rentrâmes en ville et nous séparâmes heureux. Teresa sans doute avait compris qu'il y avait cette fois dans ma conduite à son égard autre chose que de la pitié ou un vain respect des convenances; lady Thomas voyait, si réellement elle les avait formés, ses projets se réaliser; moi-même me félicitais d'avoir pu, du même coup, mieux juger encore de l'incomparable mérite de la jeune Andalouse et remonter peut-être dans son esprit au degré d'estime d'où j'étais tombé. La gloire militaire, un nom dans la littérature,

je n'y avais pas renoncé : je n'y pensais plus. Il me semblait que les barrières mêmes de l'impossible devaient s'abaisser devant un homme soutenu par l'amour de Teresa tel qu'il se révélait à moi.

J'étais encore dans cette situation d'esprit, lorsque le lendemain, en rentrant vers midi, je reçus les deux billets suivants :

« Mon ami,

« Mon père est avec nous à l'hôtel. Jugez de sa surprise en nous « retrouvant ici ! Ma tante s'est chargée de me justifier. Je n'ose « encore parler moi-même. Venez bientôt : je vous donnerai la « main pour nous jeter ensemble aux genoux de ce bon père.

« TERESA BONADILLI. »

« Monsieur,

« Je viens de loin pour vous demander une explication. Un « entretien chez moi est impossible, et je regretterais d'être obligé « de me rendre chez vous. Veuillez m'indiquer un endroit où nous « puissions causer ce soir.

« Votre ancien ami,

« L. BONADILLI. »

La lecture de ces deux lettres changea brusquement le cours de mes pensées, ou plutôt toutes mes pensées firent place à des sentiments violents, et j'assistai en quelque sorte à une lutte terrible entre les différentes passions qui se partageaient mon âme. J'essayais de raisonner ; mais un nuage épais enveloppait la lumière naturelle de mon entendement. L'amour m'appelait aux pieds de Bonadilli, une main dans la main de Teresa : je cédais à ce sentiment doux pour lequel ma raison semblait se déclarer ; puis l'orgueil venait à la traverse : « Un homme te provoque, et, avant de lui rendre raison, tu vas lâchement te jeter à ses pieds ! O honte ! Cet homme te pardonnera peut-être, mais il te méprisera certainement. Et Teresa, la chevaleresque Teresa, que va-t-elle penser de ton courage ? Le Corse veut me tuer : j'aurai donc été lui demander la vie ! Eh ! mais, je n'y songeais pas, il y a dans Molière un personnage

qui épouse, l'épée dans les reins : c'est donc le rôle de Sganarelle que je vais jouer dans cette comédie ! Suis-je tombé assez bas ? Par la mort ! je ne me prêterai pas à ce rôle, et ces Espagnols en seront pour leurs frais d'imagination. » Je marchais à grands pas dans ma chambre, fermant les poings de colère et quelquefois éclatant de rire comme un insensé. Enfin, sans avoir retrouvé le moindre calme, je décidai de ne pas répondre à Teresa et d'écrire au capitaine ces trois lignes :

« Monsieur,

« Ce soir, au coucher du soleil, je vous attendrai sur le *cours* « *Saint-Pierre,* au pied de la statue de Louis XVI. Nous pourrons « de là nous rendre, s'il est nécessaire, dans un endroit moins « fréquenté.

« Votre très-respectueux, THÉODORE V. »

J'étouffais : il me fallait de l'air et du mouvement. Je remis le billet à un commissionnaire, et sortis. Il y avait foule sur la place Graslin : on y donnait des jeux, et des rires bruyants éclataient de toutes parts. Ce bruit me fatiguait et m'irritait ; je savais mauvais gré à tout ce monde de n'être pas aussi malheureux que moi. Je me dirigeai vers la Ville-en-Bois, pris la route de Saint-Herblain et me jetai dans les champs. La fatigue me procura un peu de calme et remit quelque suite dans mes idées. « Si c'est une vendetta que veut le Corse, soit ; je la lui rendrai facile ; ma mort sera l'expiation de mes torts envers Teresa. Si c'est un duel, je l'accepte et ne me défends qu'autant qu'il est nécessaire pour ne pas humilier le vieux soldat ; une fois l'*honneur satisfait,* je fais des excuses au capitaine et remets ma destinée entre les mains de sa fille. » Aujourd'hui que le malheur m'a ouvert les yeux, je vois combien tous ces raisonnements étaient misérables ; mais ils me paraissaient alors si sages que je me promis de tenir de tout point cette conduite. Au fond, j'étais mécontent de moi et ne puisais toute cette fermeté que dans un orgueil indomptable. Cependant je m'étais rapproché des hauteurs de Sainte-Anne et je rentrais en ville : le soleil se hâtait à l'horizon et s'enfonçait dans la vallée de la Loire

qu'il inondait d'une lumière de pourpre. Les eaux éclairées et miroitantes du fleuve dessinaient dans le lointain, sur le fond plus sombre des prairies, comme un immense serpent aux replis de lumière et de feu. Toutes les grandes scènes de la nature nous reportent sans effort aux objets et aux souvenirs qui nous sont chers. A la vue de ce magnifique spectacle, je songeai que j'aurais pu, ce soir même, le contempler avec Teresa en murmurant des mots d'amour; je me rappelai que, dans les tièdes soirées de l'Andalousie, sous un ciel plus pur que le nôtre, un des plaisirs de la jeune fille était de regarder avec moi, du haut d'une terrasse où une brise fraîche nous arrivait de la Méditerranée, ce bel astre descendre majestueux dans la mer de Cadix par-dessus les sommets de la sierra de Ronda. Et maintenant ce soleil qui se couche, c'est peut-être ma vie qui s'éteint, notre bonheur qui s'évanouit!

Quelques pâles reflets de lumière tombaient encore sur la ville quand j'arrivai au lieu du rendez-vous; je n'étais donc pas en retard. Un feu d'artifice allait être tiré sur le cours Saint-André et l'on préparait des illuminations sur toutes les places. La population tout entière était dehors. Il était difficile de parvenir jusqu'à la statue de Louis XVI, mais on y était un peu à l'abri de la vague humaine. La nuit vint; j'étais là depuis longtemps, regrettant d'avoir indiqué comme lieu de rendez-vous à Bonadilli un endroit si difficilement abordable en ce moment. Mon nom fut prononcé presque à mon oreille; je me retournai et me trouvai en face de Teresa.

— Vous!

— Moi. Les circonstances ne sont-elles pas assez solennelles?

— Mais j'attends ici quelqu'un qui ne doit pas vous y voir.

— Il ne viendra pas: j'ai soustrait le billet que vous lui avez écrit. Vous avez failli tout perdre avec votre point d'honneur... Ne répondez pas: tout peut encore être sauvé. Suivez-moi, j'ai tout préparé pour enlever d'assaut le cœur de mon père.

— Teresa, c'est votre zèle qui va tout perdre. En vérité, je ne puis vous suivre: trop de mépris pour moi suivrait une pareille démarche.

La senorita leva les mains au ciel : — O l'insensé, dont le courage s'est affirmé dans vingt combats, qui hier encore nous sauvait la vie, le voilà déshonoré maintenant s'il fait quelque effort pour calmer le ressentiment d'un vieillard !

— L'honneur m'oblige à rendre raison à ce vieillard ; mais soyez tranquille, votre père ne court lui-même aucun danger.

— Eh ! méchant, ne le sais-je pas ? Mais s'il vous blesse, lui ? s'il vous tue ? Mes prières l'ont trouvé inflexible, et je l'avais bien prévu : toute manifestation de mes sentiments est à ses yeux une aggravation de vos torts. Sans cela serais-je venue ici, seule, à cette heure ? Trop heureuse, hélas ! si je puis prévenir un crime !... Le temps presse, venez.

En prononçant ces derniers mots, Teresa prit la direction que suivait la foule. Quoique décidé à ne pas l'accompagner à l'hôtel, je marchais auprès d'elle pour la protéger. Nous fûmes très-longtemps à traverser la ville pour nous rendre sur les quais par la rue de la Fosse. Il y avait là comme un immense remous, une confusion indescriptible : la foule qui arrivait des Salorges fermait la route à ceux qui voulaient y retourner. En essayant de nous dégager, nous nous trouvâmes sur le port, resserrés entre le fleuve et la foule. Teresa n'avait pu m'adresser la parole pendant cette lutte ; elle se rapprocha de moi : — Mon ami, dit-elle, je vais entrer dans la chambre de mon père et vous dans celle de lady Thomas : ma tante se charge de vous introduire et moi de vous ménager bon accueil.

Tout mon orgueil se révolta : — Non, senora ; demain j'écrirai à votre père, j'aurai avec lui une explication, et alors toutes vos volontés seront pour moi des ordres.

La jeune fille, qui marchait à mes côtés, vint se placer en face de moi ; ses yeux se fixèrent sur les miens, son attitude était effrayante et sublime : — Ecoutez-moi, monsieur. Mon courage est à bout. Votre fuite, le départ de mon père, mon voyage, le bonheur d'hier, le désespoir d'aujourd'hui, toutes ces émotions me brisent. Cette vie d'aventures, de mensonges, de déceptions, me pèse et

m'écrase; je sens que ma raison m'échappe. Vous pouvez en ce moment empêcher plus d'un malheur : le voulez-vous?

La foule était énorme et nous nous trouvions très-rapprochés du bord : — Calmez-vous, senorita; prenez mon bras, je vous aiderai à rentrer à l'hôtel.

— Y viendrez-vous avec moi? Me promettez-vous de voir mon père?... Mais parlez donc!

— Teresa, vous me demandez l'impossible.

Elle fit un brusque mouvement comme une personne qui reçoit, sans le voir venir, un coup violent. J'ouvris précipitamment les bras pour la saisir; un second mouvement l'éloigna de moi : elle tomba ou se jeta dans la Loire.

Je poussai un cri terrible, et quelques secondes plus tard j'étais moi-même dans le fleuve. A différentes reprises, je plongeai avec toute l'énergie du désespoir, mais sans apercevoir Teresa. Il y avait là, comme toujours, un grand nombre de navires dont les carènes, de longueur et d'élévation différentes, formaient par leur rapprochement un dédale de canaux larges, étroits, enchevêtrés : je me heurtais la tête et me meurtrissais le corps contre tous ces obstacles. Tous mes efforts furent inutiles. On me retira de la rivière au moment où je perdais connaissance. Revenu à moi, j'allais me précipiter de nouveau, lorsque j'entendis clairement, dans un groupe de matelots et de curieux, un homme qui disait : « Morte! elle est morte! » Je retombai évanoui. Sans doute il s'était trouvé là quelqu'un de l'hôtel, car, en reprenant une seconde fois connaissance, j'appris qu'on venait d'y transporter *la jeune dame*. Quelques personnes m'entouraient et je reçus des félicitations, plus amères pour moi que les plus cruels reproches, pour le dévouement dont j'avais fait preuve. Mes mains étaient déchirées, ma tête en sang; le froid m'avait saisi, tout mon corps tremblait. On me fit remarquer tout cela, et l'on voulut me porter dans une maison voisine. Je refusai. Des curieux s'étaient arrêtés devant l'hôtel; je me glissai parmi eux, et la mort de Teresa me fut confirmée par toutes les bouches.

Ma tâche était remplie, mon crime consommé : ma résolution fut

bientôt prise. Je rentrai chez moi, à la clarté de ces milliers de feux allumés sur la place en signe de joie. Je fis ce que vous savez; mais comme on m'avait sauvé de la rivière, on me sauva de moi-même. Vous qui avez tant contribué à me rattacher à la vie, quel emploi voulez-vous que je fasse de ce triste présent et quel conseil me donnerez-vous?

Le prêtre sourit : — Vous suivez de tout point, dit-il, les règles de la confession. Vous avouez vos erreurs; votre repentir est grand, sans aller maintenant jusqu'au désespoir, et vous me demandez des conseils. Ce que vous déclariez contre nature, vous l'avez fait naturellement. Il en est ainsi de tous les grands actes de la vie chrétienne, que nous appelons *les sacrements*. On en a fait un reproche au Christianisme : on l'a trouvé trop humain, trop païen, pour me servir de l'expression de ses ennemis. Ne vaudrait-il pas mieux dire et croire que Dieu a fait ainsi la religion, parce qu'il avait fait ainsi le cœur de l'homme? Ferez-vous un crime au médecin de bien connaître son malade? Un prêtre aurait là-dessus beaucoup à dire; mais ce cri de la conscience est de votre part un acte purement humain; c'est aussi comme homme que je vais vous parler.

Les défauts de votre caractère sont très dangereux, parce que, considérés d'un seul côté, ils ont je ne sais quoi de généreux et de hardi; il y a même en vous telle particularité qui n'est un défaut que par rapport au but que vous donnez à votre vie. J'ai remarqué ce dédain de la faveur et ce mépris de toute protection. La *protection*, chose sainte, quand elle vient en aide au vrai mérite, est un crime contre la société, quand elle fait concurrence au droit et à la vertu. Elle décourage le dévouement et le travail en leur préférant la souplesse et le savoir-faire. Il y a de la grandeur d'âme à ne pas la rechercher. Mais cette fierté modeste ne convient qu'à l'homme qui se contente du témoignage de sa conscience et attend sa récompense d'ailleurs; vous, qui aimiez le bruit et la gloire, pouviez-vous sans inconséquence montrer si peu de souplesse? Et cette passion de la gloire, est-elle elle-même sans dangers? Certes c'est une

belle chose que la gloire et elle a droit à la première place dans le monde après la vertu. Mais il faut que ce soit bien *la gloire*, et avez-vous jamais songé à la définir? Supposons-la grande et pure: est-ce une chose qu'un homme raisonnable puisse se proposer comme but unique, comme fin dernière de son existence? Dépend-elle, comme la vertu, de notre courage et de notre bonne volonté? Que peut le courage, que peut le génie même, contre l'imprévu, la maladie ou la mort? Deux millions de Français ont péri en vingt ans sur les champs de bataille: de combien d'entre eux connaissez-vous le nom? quel bruit fera dans l'histoire le brave qui succombe à la fleur de l'âge, à son premier pas dans la carrière? Et la gloire littéraire, à combien de noms s'est-elle décidément attachée? Regardez loin dans le passé: d'Homère à Démosthènes, une quinzaine de grandes réputations; le reste, *ombres vaines*. Chez les Latins, un nombre moindre. Quand vous aurez choisi parmi nous vingt noms dignes de figurer à côté de ceux d'Homère, de Sophocle et de Platon, serez-vous donc si honoré d'être compté parmi les autres? La gloire, même la mieux établie, peut disparaître du souvenir des hommes. Avec Memphis, Ninive et Babylone, que de grands noms ont dû périr! On exhume péniblement de la poussière quelques lambeaux des civilisations de l'Égypte, de l'Inde et de l'Assyrie; mais on n'a pu encore arracher au gouffre de l'oubli, où ils ont depuis longtemps fait naufrage, les hommes de génie qui furent les lumières et les gloires de ces antiques sociétés.

N'exagérons pas cependant: j'ai bien voulu admettre que la gloire est chose belle et désirable; mais appellerez-vous de ce grand nom le vain bruit qui se fait quelquefois autour d'un homme puissant ou à la mode? Pour parler un langage tout humain, conçoit-on la gloire sans des titres indiscutables à l'immortalité? La conçoit-on bien sans des titres à la reconnaissance comme à l'admiration des peuples? Un homme mérite-t-il cette admiration et cette reconnaissance en jetant au peuple des pages imprégnées d'un parfum de mollesse et de volupté? en rajeunissant, à l'usage de lecteurs un peu plus raffinés, de vieilles thèses contre Dieu et la liberté, c'est-

à-dire contre les droits et les devoirs de l'homme? On veut à tout prix la gloire. Or le génie, qu'il soit une longue patience, une illumination soudaine et actuelle ou une supériorité de l'esprit naturelle et permanente, le génie est rare dans tous les temps. De là l'entraînante tentation de remplacer le charme fortifiant du bien dire par l'attrait énervant de voluptueuses peintures, l'admiration par la stupeur, l'ancienne et modeste vérité par de jeunes et présomptueuses erreurs. Si l'on voulait se représenter la gloire, la gloire littéraire surtout, l'imagination en ferait une déesse semant des fleurs et distribuant des fruits. La gloire! mais elle n'existe qu'à la condition de pouvoir être comparée au soleil, versant partout la lumière et la chaleur sans jamais allumer d'incendie. Si Dieu a mis dans votre âme ce foyer de chaleur et de lumière, écrivez: vous avez le génie, vous aurez la gloire. Mais ne prenez pas pour du génie la fureur d'écrire, et ne confondez pas la gloire avec le bruit et le scandale: la gloire, c'est la splendeur du bien; un livre mauvais n'est qu'une mauvaise action. Surtout ne sacrifiez pas à cet amour du bruit le devoir et ces sentiments doux et honnêtes que Dieu a mis dans le cœur de l'homme pour servir aux desseins de sa providence. En quoi est-il plus glorieux d'écrire un livre médiocre, un assez bon livre même, que de former par le bon exemple et une sage éducation des citoyens vertueux? La société a encore plus besoin de citoyens que de livres.

Dites-moi, mon ami, ces idées vous paraissent-elles raisonnables, et reste-t-il encore des doutes dans votre esprit?

— Des doutes, hélas! je n'en ai plus; mais à quels remords je me sens pour toujours condamné!

— Vos remords sont grands, je le sais; c'est de votre repentir que j'ai besoin d'être assuré. Faites sur vous cette épreuve: demandez-vous si, les circonstances étant les mêmes, vous sacrifieriez volontiers à un bonheur modeste cet amour du bruit... si vous iriez courageusement courber la tête devant le vieillard... Réfléchissez... c'est un engagement d'honneur que je vous demande.

Le prêtre avait prononcé lentement et avec une sorte de solen-

nité ces dernières paroles. Le jeune homme l'écoutait, la tête baissée; il la releva tristement et dit avec beaucoup de simplicité :
— Je crois, monsieur, que je le ferais.

— Bien. Au nom de Teresa Bonadilli..., autorisé par elle..., au nom de son vieux père..., je vous pardonne.

Théodore, plus pâle que le jour où il fut apporté à l'hôpital, regardait le prêtre d'un air suppliant. L'homme de Dieu répondit à ce regard : — Elle vit ! Comme tant d'autres, en pareille circonstance, ceux qui l'entouraient s'étaient trop hâtés de croire à une asphyxie complète.

Il y a des situations qu'on n'essaie pas de décrire. Deux heures plus tard, le jeune homme entrait avec le prêtre dans la chambre de Bonadilli. Teresa, à peine remise des suites de son accident, y était assise auprès de lady Thomas. Théodore marcha droit au vieillard et dit d'une voix émue et forte : « Pardonnez-moi, monsieur... » Le capitaine lui tendit les bras : « Mais appelle-moi donc ton père, mon enfant ! »

Teresa s'était déjà jetée aux genoux de Bonadilli; Théodore y tomba auprès d'elle, et le vieux Corse, regardant le prêtre : « Bénissez mes enfants, monsieur l'abbé : notre bonheur est votre ouvrage. »

FLAINVILLE.

POÉSIE

LE CONVOI DU PATRE

Non loin du bourg traînant, hier, mes pas oisifs,
Je vis porter un mort à l'ombre des vieux ifs,
Là-bas dans ce vallon étroit et solitaire,
Où nous aurons chacun un égal coin de terre.

C'était un pauvre pâtre! — A travers le sentier,
Que suivait, sous un dais de rameaux d'églantier,
Le modeste convoi, je vis d'abord paraître
Deux blonds enfants de chœur; l'un portant une croix,
L'autre avec l'eau bénite un goupillon de bois.
Ils marchaient en silence, et derrière eux le prêtre,
Amaigri par le jeûne et par les ans cassé,
Recommandait à Dieu l'âme du trépassé;
Son visage était doux, mélancolique et digne,
Et ses cheveux, plus blancs que le duvet du cygne,
Sur son long cou penché flottaient à tous les vents...

Le mort était porté non par des mercenaires,
Mais par deux chevriers qu'on eût pris pour ses frères,
Tant ils marchaient ensemble attentifs et fervents,
Tant on voyait de pleurs sur leur rude visage!

La femme et ses enfants, selon l'antique usage,
— Trop cruel aujourd'hui pour nos cœurs émoussés! —
Suivaient l'humble cercueil, l'un à l'autre enlacés;
Et, dans ce lieu désert, se tordant sous l'étreinte
D'un désespoir profond, ils pouvaient, sans contrainte,
Exhaler leurs sanglots : pas un œil curieux
N'y viendrait épier les suprêmes adieux!...

Sur le fond bleu du ciel, ces noires silhouettes
Formaient dans la campagne un saisissant tableau :
Au-dessus des blés mûrs chantaient les alouettes;
Au zéphyr frissonnait la feuille du bouleau,
Et l'onde murmurait à travers la pâture...
Je ne sais quel parfum de grâce et de fraîcheur,
Quelle jeunesse enfin respirait la nature,
A l'heure où l'on portait en terre ce pécheur!
C'était doux et navrant, et je sentis mon âme
Se fondre... et je suivis de loin la pauvre femme.

Sur un tombeau fermé, quand on a cru mourir,
Quand on s'est arraché de la fatale enceinte,
A jamais séparé d'avec une âme sainte,
Notre cœur ne peut plus sans pitié voir souffrir,
Et nous ne pouvons plus passer du cimetière
Le seuil, sans retrouver notre douleur entière!

On coucha le pasteur au creux d'un frais sillon,
Où du thym parfumé les fleurs venaient d'éclore :
— Parfums que respirait le pâtre avec l'aurore,
Quand paissait son troupeau dans ce riant vallon! —
Il n'avait pas vécu dans un palais en fête,
D'un palais sépulcral pour abriter sa tête
Il n'avait pas besoin; un peu d'ombre, une croix,
Sur laquelle un oiseau viendrait chanter parfois,

Lui suffirait : modeste avait été sa vie,
Et, pleine de douceur, sa fin eût fait envie !..

Le vieux prêtre, ayant dit la dernière oraison,
S'en alla lentement à travers la bruyère,
Tandis que sur les murs blanchis du cimetière,
Une étoile déjà montait à l'horizon...

Alors je m'approchai, la paupière mouillée,
De la famille en pleurs, dans l'ombre agenouillée ;
Et montrant à la mère, en parlant à son cœur,
Ses enfants que brisait une égale douleur,
Je les relevai tous, non sans effort, de terre,
Et dis, en leur montrant l'étoile solitaire :
— En vos âmes, amis, que brille ainsi l'espoir !
C'est là que Dieu promet aux siens de se revoir !..

Et, soutenant la mère et sa plus jeune fille,
Au bourg je ramenai la dolente famille.

EMILE BOUCHAUD.

EN PASSANT A TOULOUSE

Ville aux rouges clochers dorés par le soleil,
Cité de Godolin et de Clémence Isaure,
Dans ton grand Capitole au vieux donjon vermeil,
A d'illustres enfants tu feras place encore.

Non, tu n'es pas déchue : au fond de leurs tombeaux
Rivalz et Bachelier ont reconnu des frères
En Laurens et Mercié venant, avec Falguières,
Embellir la cité de chefs-d'œuvre nouveaux.

Toulouse, tes palais, tes vastes basiliques,
Restaurés avec art s'élèvent rajeunis,
Comme au souffle de mai les lierres reverdis
S'enlacent aux piliers de tes cloîtres gothiques.

J'écoute dans tes tours les carillons joyeux
Qui tintent les vieux airs pour annoncer les fêtes.
Ton peuple sait encor les noms de tes poètes ;
Il a reçu Mistral en hôte glorieux.

Que toujours en ton sein les âmes soient tournées
Vers un noble idéal, ainsi que le passant
Regarde à l'horizon les blanches Pyrénées
Dressant dans le ciel bleu leurs beaux sommets d'argent !

JOSEPH ROUSSE.

Toulouse, veille de la Fête-Dieu, 1879.

STATISTIQUE DES FRANCISCAINS

Dans la Loire-Inférieure

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION*

II. RÉCOLLETS.

1° Couvent de Nantes.

9 PÈRES ET 6 FRÈRES.

Pères.

Baudouin (René-Laurent-Julien), en religion : Sauveur, gardien, né le 24 janvier 1743, — profès le 3 août 1761.

Gibert (René), en religion : René, définiteur et ancien gardien, né le 24 octobre 1725, — profès le 12 septembre 1742.

Pouessel (Armel), en religion : Hermel, ancien provincial, né le 6 août 1722, — profès le 21 septembre 1740.

Gicquel (Jean-Valérien) ..... âgé de 66 ans, à la date du 3 mai 1790.

Melays (Michel), — en religion : Juvénal, maître des novices, ancien gardien, né le 11 janvier 1731, — profès le 20 septembre 1753.

Bouchet (Joseph), en religion : Placide, ancien gardien, né le 8 avril 1736, — profès le 28 septembre 1755.

* Voir la livraison de juin 1879, pp. 444-453.

Bolteau (Jean-Pierre), en religion : Rogatien, ancien gardien, né le 1er août 1743, — profès le 16 mai 1763.

Allory (Julien), en religion : Jean-Baptiste, né le 9 juin 1754, — profès le .....

Sauvé (Jean-Gabriel), en religion : André, né le 22 octobre 1758, — profès le 8 septembre 1787.

Frères.

Phélippon (René), en religion : Bonaventure, frère lai, né le 4 mai 1737, — profès le 1er septembre 1757.

Bigeard (Jean), en religion : Pascal, frère lai, né le 4 novembre 1729, — profès le 27 septembre 1757.

Bonnet (Claude), en religion : Dominique, frère lai, né le 19 septembre 1756, — profès le 8 avril 1780.

Poisson (Pierre), en religion : René, frère lai, né le 28 juillet 1761, — profès le 27 juillet 1784.

Aubin (Pierre), en religion : Aubin, frère lai, né le 3 octobre 1755, — profès le 2 août 1787.

Gâté (Pierre), en religion ; Charles, frère tertiaire, né le 27 avril 1750, — profès le 21 juillet 1779.

Pièces consultées. — Inventaire des 3 et 4 mai 1790. — Liste signée : F. Sauveur Baudouin, gardien. Nantes, le 5 octobre 1790, certifiée véritable. Angers, le 7 octobre 1790, F. Auguste David, provincial, F. Paul Guérin, secrétaire. — Procès-verbal de descente chez les Récollets, 3 mai 1791. — Tableau des différentes maisons religieuses de la ville de Nantes, janvier 1791. — Récolement d'inventaire du 15 juin 1791. — Nombreux états de paiement. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor an VI, etc., etc.

2° Chez les Religieuses de Sainte-Claire.

3 PÈRES et 1 FRÈRE.

Pères.

Dodet (Louis), en religion : Archange, aumônier, âgé de 48 ans, à la date du 9 mai 1791.

Ménière (Jean-Baptiste), en religion : Albert, aumônier, âgé de 43 ans, à la date du 9 mai 1791.

Lionnet (Antoine-Nicolas), en religion : Basile, aumônier, âgé de 60 ans, à la date du 9 mai 1791.

Frère.

Debrest (Jean-Philippe), en religion : Nicolas, frère lai, âgé de 70 ans, à la date du 8 septembre 1792 [1].

Pièces consultées. — Procès-verbal de leur arrestation à Ancenis le 9 mai 1791. — Déclarations faites au château de Nantes le 8 septembre 1792. — Listes des prisons. — Listes d'embarquement. Passeports, etc., etc.

III. CAPUCINS.

1° Couvent du Croisic.

3 PÈRES ET 1 FRÈRE.

Pères.

Patin (François-Maurice), en religion : Ferdinand de Rennes, gardien, né le 18 février 1749, — profès le 21 mai 1770.

Auffray (Jean), en religion : Joseph de Saint-Brieuc, né le 10 mars 1753, — profès le 15 janvier 1776.

Venard (Grégoire), en religion : Fortuné d'Ancenis [2], né le 18 octobre 1762, — profès le 22 octobre 1783.

Frère.

Lion (François), en religion : Martinien du Lude, frère lai, né le 24 juin 1759, — profès le 25 juillet 1786.

Pièces consultées. — État de situation du 1er février 1791. —

[1] Ce religieux est celui que M. l'abbé Cahour appelle : Bret, directeur des Saintes-Claires. Or il signe lui-même : Debrest. — Il n'était pas directeur des Saintes-Claires, mais simple frère lai, au service des 3 Pères aumôniers. — C'est le religieux que M. l'abbé Cahour appelle ailleurs : Nicolas, frère tourier, chez les Saintes-Claires.

[2] M. l'abbé Cahour ne sait s'il doit faire de ce religieux un Cordelier ou un Capucin, un Père ou un Frère lai. Il est certain qu'il était Capucin et non pas Cordelier, Père et non pas Frère. — Une liste imprimée des prêtres sujets à la déportation, datée du 9 brumaire an IV (31 octobre 1795), l'appelle *Renard*. C'est une erreur de copiste ; son nom véritable est *Venard*.

Etats de traitement. — Listes des prisons et d'embarquement. — Registres du Directoire de département, etc., etc.

2° Couvent de Machecoul.

4 PÈRES ET 1 FRÈRE.

Pères.

Léozeau (Jean-Baptiste), en religion : Bernard de Chateauneuf, gardien, âgé de 65 ans, à la date du 8 mai 1790.

Provost (Pierre), en religion : Julien de Quintin, vicaire [1], né le 29 août 1748, — profès le 16 juillet 1770.

Bézard (Jacques-Louis), en religion : Alexis de Mamers, né en 1742, — profès le 9 juillet 1774.

Burguen (Fidèle), en religion : Marc d'Auray [2], âgé de 38 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 14 décembre 1782.

Frère.

Saudrai (Louis-Pierre), en religion : Laurent de Pordic, frère lai, âgé de 36 ans, à la date du 8 mai 1790.

Pièces consultées. — Inventaire du 8 mai 1790. — Récolement d'inventaire du 4 février 1791. — Etats de situation et de traitement. — Listes des prisons. — Listes d'embarquement. — Registres du Directoire de département, etc., etc.

3° Couvent de la Fosse (Nantes). — Grands-Capucins.

13 PÈRES, 2 CLERCS, 7 FRÈRES.

Pères.

Le Guennec (Jean-Sylvestre), en religion : Joseph de Vannes, gardien, né le 2 août 1744, — profès le 2 août 1764.

Richard (Toussaint-Georges), en religion : Paul-Marie de Rennes, vicaire, né le 15 novembre 1732, — profès le 11 avril 1750.

Baudry (Pierre-René), en religion : Ambroise de Saint-Brieuc, prédicateur, né le 18 janvier 1717, — profès le 31 mai 1734 [3].

[1] On l'appelle aussi *Julien de Saint-Brandan.*

[2] On l'appelle aussi *Marc de Vannes.*

[3] Ce religieux est appelé Brennet sur son extrait de profession, parce que son père était *Sieur de Brennet.*

Gérard (Louis-Guillaume), en religion : Aimé de Saint-Malo, prédicateur [1], né le 24 février 1730, — profès le 12 juillet 1746.

Richard (Vincent), en religion : Pacifique de Rennes, prédicateur, ancien gardien, né le 20 novembre 1729, — profès le 12 juillet 1746.

Herpe (Michel-François), en religion : Dosithée de Guémené, prédicateur, né le 24 août 1733, — profès le 4 avril 1762.

Genu (Jacques-François), en religion : Jean-François de Guingamp, prédicateur, né le 15 février 1749, — profès le 8 février 1773.

Blandin (Jean-Pierre), en religion : Marc de Janzé, lecteur en théologie, né le 18 juillet 1756, — profès le 9 novembre 1777.

Fraboulet (Noël-Yves), en religion : Séverin de Corlay, prédicateur, né le 6 juillet 1749, — profès le 14 mars 1779.

Quennec (Jean-Marie), en religion : Cyprien de Vannes, étudiant en théologie, né le 1er septembre 1763, — profès le 27 septembre 1785 [2].

Reux (Mathurin), en religion : Mathurin de Saint-Brieuc, étudiant en théologie, né le 28 août 1761, — profès le 8 juin 1786.

Le Lagadec (Jean), en religion : Corentin d'Audierne, étudiant en théologie, né le 5 juin 1763, — profès le 25 septembre 1786 [3].

Tournois (François-Jérôme), en religion : Romain de Dinan, étudiant en théologie, né le 30 septembre 1765, — profès le 2 octobre 1786.

[1] Gérard est le nom de famille de ce religieux, ainsi que l'attestent plus de 20 pièces et sa propre signature. — Un état de traitement l'appelle : *Louis-Guillaume Gérard Lacour*. Ce nom de *Lacour* ne peut être qu'un surnom.

[2] Quennec est le nom de famille de ce religieux, ainsi que l'attestent plus de 50 pièces et sa propre signature. — Un état de traitement l'appelle : *Le Bourdière*. Ce ne peut être qu'un surnom.

[3] Le Lagadec est le nom de famille de ce religieux, ainsi que l'attestent plusieurs pièces. — Un état de traitement l'appelle : *Vinot Le Lagadec*. Ce nom de *Vinot* ne peut être qu'un nom patronymique ou un surnom.

Clercs.

Bobon (Julien-François), en religion : Joseph d'Antrain, diacre, étudiant, né le 8 mars 1765, — profès le 16 juillet 1786 [1].

Cajan (Guillaume-Jean-Marie), en religion : Casimir de Quimper, né le 8 juin 1763, — profès le 8 juin 1784.

Frères.

Legrand (René-Joseph), en religion : Hyacinthe-Marie de Redon, frère lai, né le 26 août 1725, — profès le 7 octobre 1748.

Steven (Pierre), en religion : Didace de Vannes, frère lai [2], né le 18 septembre 1725, — profès le 12 novembre 1750.

Artaud (Sébastien), en religion : Edouard de Nantes, frère lai, né le 6 juillet 1734, — profès le 27 juillet 1755.

Roux (Louis), en religion : Luc de Redon, frère lai, né le 20 avril 1740, — profès le 13 février 1760.

Pommeré (Louis), en religion : Louis de Quintin, frère lai, né le 20 avril 1737, — profès le 15 août 1763.

Hydrio (Yves-Guillaume), en religion : Modeste de Saint-Brieuc, frère lai, né le 5 mars 1746, — profès le 1er octobre 1765.

Béranger (Charles), en religion : François de Nantes, frère tertiaire, né le 28 juillet 1736, — admis le 16 septembre 1788.

Pièces consultées. — Inventaire du 4 mai 1790. — Liste du gardien, signée Jean Sylvestre Le Guennec, dit Fr. Joseph de Vannes, gardien des Capucins du grand couvent de la Fosse. Nantes, 27 septembre 1790, certifiée véritable .Vannes, 24 octobre 1790, F. Victorin, capucin provincial. — Extraits de baptême et de profession. — Tableau des différentes maisons religieuses de la ville de Nantes, janvier 1791. — Etats de situation et de paiement. — Listes des prisons. — Listes de déportation et d'embarquement. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de

[1] Bobon n'est point porté sur la liste du gardien ni sur l'inventaire du 4 mai, parce qu'il était sorti du cloître dès le 26 ou 27 avril 1790.

[2] L'orthographe du nom de famille de ce religieux est souvent défigurée. Il signe lui-même : *Steven*.

la Loire-Inférieure, Messidor an VI. — Registres du District de Nantes. — Registres du Directoire de département, etc., etc.

4° Couvent de l'Hermitage (Nantes). — Petits-Capucins.

5 PÈRES ET 2 FRÈRES.

Pères.

Foulon (Mathurin), en religion : Eusèbe de Paimpont, gardien, né le 27 janvier 1743, — profès le 17 juin 1766.

Le Méhauté (Guillaume), en religion : Pacifique de Corlay, définiteur, né le .. novembre 1747, — profès le...

Mouillard (Hyacinthe-René), en religion : Dosithée de Lamballe, vicaire, né le 28 janvier 1747, — profès le 23 janvier 1766.

De la Vicomté-Chauchart (Joseph-Hyacinthe-Céleste), en religion : François-Marie de Saint-Malo, né le 16 mars 1718, — profès le ...

Rioche (Simon-Joseph), en religion : François de Bécherel, né le 7 février 1754, — profès le 16 octobre 1780.

Frères.

Chanquier (Michel), en religion : Raphaël de Morlaix, frère lai, né le .. octobre 1758, — profès le...

Guignard (François-Xavier), en religion : Albert des Sables, frère tertiaire, né le 18 novembre 1738, — admis le 1er septembre 1788.

Pièces consultées. — Inventaire du 7 mai 1790. — Liste du gardien, signée Mathurin Foulon, dit en religion F. Eusèbe de Paimpont, gardien des Capucins de l'Hermitage, certifiée véritable. Vannes, 24 octobre 1790, F. Victorin, capucin provincial. — Extraits de baptême. — Tableau des différentes maisons religieuses de la ville de Nantes, janvier 1791. — Etats de situation et de paiement. — Listes des prêtres sujets à la déportation. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor, an VI, etc., etc.

5° Couvent du Croisic au commencement de 1792.

18 PÈRES, 1 CLERC, 7 FRÈRES.

Pères.

Auffray (Jean), en religion : Joseph de Saint-Brieuc, gardien. (Voir Capucins du Croisic).

Guéguen de Kermorvan (René), en religion : Charles de Locronau, âgé de 79 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 4 novembre 1732, transféré d'Hennebont.

Tourmel de Pérennec (Charles-Paul-Maurice), en religion : Anastase de Landerneau, ex-provincial, âgé de 54 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 19 mars 1753.

Salon (Robert-Marie), en religion : Hyacinthe de Quimper, âgé de 50 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 12 février 1759, transféré de Vannes où il était gardien.

..... en religion : Ignace de Quimperlé, âgé de 51 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 4 mars 1759, transféré de Vannes.

Herpe (Michel-François), en religion : Dosithée de Guémené. (Voir Capucins de la Fosse).

Patin (François-Maurice), en religion : Ferdinand de Rennes. (Voir Capucins du Croisic).

Provost (Pierre), en religion : Julien de Quintin. (Voir Capucins de Machecoul).

Bézard (Jacques-Louis), en religion : Alexis de Mamers. (Voir Capucins de Machecoul).

Tanguy (Vincent), en religion : Siméon d'Auray [1], né en 1749, — profès le 25 mars 1779, transféré de Château-Gontier.

Le Prevost (Maurille), en religion : Clément de Saint-Brieuc, âgé de 42 ans, à la date du 17 février 1792, profès le 4 avril 1779, transféré de Vannes.

Rioche (Simon-Joseph), en religion : François de Bécherel. (Voir Capucins de l'Hermitage).

[1] De ce Père Capucin M. l'abbé Cahour fait un Frère lai Récollet.

Marot (Pierre), en religion : Ambroise du Croisic [1], né le 28 janvier 1760, profès le 13 avril 1781.

Burguen (Fidèle), en religion : Marc d'Auray. (Voir Capucins de Machecoul).

Guyomard (Yves), en religion : Jean-Chrysostôme de Corlay, né en 1755, — profès le 22 septembre 1783, transféré de Vannes.

Venard (Grégoire), en religion : Fortuné d'Ancenis. (Voir Capucins du Croisic).

Le Lagadec (Yves-Joseph-Marie), en religion : Paterne de Pontivy, né en 1767, — profès le 31 août 1788.

Pichard (François), en religion : Norbert de Saint-Méen, né le 4 octobre 1768, — profès le 6 octobre 1789.

Clerc.

Lebreton (Brieuc-Yves), en religion : Raphaël de Plaintel, diacre, âgé de 24 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 15 avril 1789.

Frères.

Legrand (René-Joseph), en religion : Hyacinthe-Marie de Redon, frère lai. (Voir Capucins de la Fosse).

Steven (Pierre), en religion : Didace de Vannes, frère lai. (Voir Capucins de la Fosse).

Riou (Guillaume), en religion : Placide de Lesneven, frère lai [2], âgé de 53 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 25 août 1759, transféré de Vannes.

Gaudin (Pierre), en religion : Augustin de Quintin, frère lai [3], né le 27 mars 1737, — profès le 9 février 1733, transféré de Château-Gontier.

Béranger (Charles), en religion : François de Nantes, frère tertiaire. (Voir Capucins de la Fosse).

Labrely (François-Antoine), en religion : Gabriel-Ange de Vannes, frère lai, âgé de 49 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 28 juin 1766, transféré de Vannes.

[1] On l'appelle aussi *Ambroise de Batz.*
[2] On l'appelle aussi *Prioul* (*Guillaume*).
[3] On l'appelle aussi *Augustin de Plaintel.*

Boisnier (Mathieu), en religion : Séraphin de Brest, frère lai [1], âgé de 42 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 12 novembre 1775, transféré de Vannes.

Lion (François), en religion : Martinien du Lude, frère lai. (Voir Capucins du Croisic).

Pièces consultées. — États de situation. — États de paiement. — Registres du Directoire de département. — Listes des ecclésiastiques sujets à la déportation. — Listes d'embarquement. — Passeports. — Certificats de débarquements. — Listes des prisons. — Archives du Morbihan. — Archives du Vatican, etc., etc..

IV. RELIGIEUX VENUS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE PENDANT LA RÉVOLUTION.

1° Cordeliers.

4 PÈRES ET 1 FRÈRE.

Pères.

Dubarreau (Michel), définiteur perpétuel, né le 4 janvier 1733.

Radais (François), venu de La Rochelle (Charente-Inférieure), né le 31 juillet 1748.

Roger (Mathurin-René), né le 21 novembre 1754.

Trillard (Mathieu-Julien), venu de la Vendée, né le 4 novembre 1751.

Frère.

Taupin (Pierre-Thomas), frère lai, venu de Cholet (Maine-et-Loire), né le 1er mai 1767.

2° Récollets.

10 PÈRES ET 6 FRÈRES.

Pères.

Beaulieu ..... âgé de plus de 50 ans, le 7 juillet 1792 [2].

[1] On l'appelle aussi *Boiseries*.

[2] Age calculé d'après le chiffre de sa pension. Il ne se trouve que sur un seul état de traitement. Était-il vraiment Récollet?...

Beugeard (Jacques-Louis), venu d'Orléans (Loiret), âgé de 57 ans, à la date du 12 janvier 1793.

Caperan (Thomas), âgé de 35 ans, à la date du juillet 1791.

Courjeault (François), venu de Fontenay (Vendée), né le 2 mars 1757.

Esnault (Georges), venu de Douai (Nord), né le 17 mars 1740.

Forget (François), venu de Fougères (Ille-et-Vilaine), âgé de 68 ans, à la date du 8 septembre 1792.

Guérin (François), âgé de 42 ans, à la date du 30 juin 1791.

Nolais (Yves), venu de Vitré (Ille-et-Vilaine), né le 4 octobre 1753.

Stoquelet (Jean-Baptiste), né le 20 septembre 1761.

Vovard ..... âgé de moins de 50 ans à la date du 2 juillet 1791 [1].

Frères.

Babin (André-Mathieu), né le 20 novembre 1757.

Bonin (Jean-Michel), âgé de 39 ans, en 1791.

Coindet (Joseph), venu de Saumur (Maine-et-Loire), né le 23 octobre 1747.

Guérin (Jacques-Antoine), venu de Vitré (Ille-et-Vilaine), né le 7 mai 1735.

Hubert (Thomas), venu d'Angers.

René (François), né le 15 juin 1714.

3° Capucins.

8 RELIGIEUX [2].

Bleunven (Sébastien), directeur des Dames Carmélites de Nantes [3].

Herrieder (Jean-Baptiste), en religion : Donat de Colmar, amené d'Angers où il était gardien.

[1] Age calculé d'après le chiffre de sa pension. Ce nom ne se trouve que sur un seul état de traitement. Était-il réellement Récollet?...

[2] De ces 8 religieux, les 4 premiers étaient certainement Pères; les 4 derniers n'étaient peut-être que Frères, car rien n'indique leur qualité.

[3] Bleunven n'est qualifié de Capucin que sur une seule liste des prêtres sujets à la déportation. C'est peut-être une erreur.

Maillot (Nicolas-Joseph), venu du département d'Indre-et-Loire, né le 10 juillet 1758.

Moreau (Guillaume), venu de Luçon (Vendée), né le 8 février 1755.

Morres (Patrice), capucin Irlandais, venu de Wassy (Haute-Marne).

Pelé (Jean).

Réau (Guillaume).

Gérosme (Jean-Baptiste), âgé de 45 ans, à la date du 10 décembre 1792.

Pièces consultées. — États de situation. — Etats de paiement. — Listes des prêtres sujets à la déportation. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure. Messidor an VI. Autre tableau de Brumaire an VII. — Un État de l'an XIII, etc., etc..

V. RELIGIEUX COMPLÈTEMENT ÉTRANGERS A LA LOIRE-INFÉRIEURE ET DONT NOUS TROUVONS LES SIGNATURES.

1° Récollets.

2 PÈRES.

David (Auguste), provincial en 1790.

Guérin (Paul), secrétaire du provincial en 1790 [1].

2° Capucins.

6 PÈRES.

..... en religion : Aimé de Moncontour, gardien du couvent de Dinan, à la date du 25 décembre 1790.

..... en religion : Ange de Rennes, au couvent de Rennes en 1790.

..... en religion : Jean-François de Morlaix, ex-provincial, gardien du couvent de Morlaix, en 1790.

..... en religion : Joseph de Callac, gardien du couvent de Rennes en 1790.

[1] Il est possible que ce religieux soit le même que Guérin (François) de notre IVe liste. Alors son nom de baptême serait *François* et son nom de religion : *Paul*. Il serait venu d'Angers.

Hervé (Guillaume), en religion : Joseph de Loudéac, définiteur, au couvent de Dinan, le 25 décembre 1790.

Quéré (Pierre-Jean), en religion : Victorin de Rennes, provincial, en 1790.

Pièces consultées. — Listes de religieux certifiées. — Extraits de profession certifiés. — Récolement d'inventaire du couvent des Capucins de Machecoul, du 4 février 1791, etc..

VI. AUTRES NOMS DONNÉS PAR M. L'ABBÉ CAHOUR.

Dubois, Cordelier d'Ancenis.

Pocet, Récollet.

..... en religion : Célestin de Rennes, Capucin, gardien du couvent de Machecoul.

..... en religion : de Quintin (Philippe), Capucin, gardien du couvent du Croisic [1].

Telles sont nos listes. Nous sommes certain que tous les religieux, que nous indiquons comme se trouvant dans les couvents franciscains de la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution française, s'y trouvaient réellement. Nous pouvons même affirmer qu'il n'y en avait pas d'autres, si ce n'est peut-être dans les couvents des Cordeliers de Savenay et de Saint-Martin-de-Teillé. Enfin nous pensons avoir la liste à peu près complète de tous les religieux franciscains étrangers qui sont venus à cette époque dans le département de la Loire-Inférieure.

Nous nous proposons de donner plus tard une notice sur chacun de ces religieux.

F. Flavien de Blois,
Capucin.

[1] Nulle part nous n'avons trouvé trace de ces 4 religieux, dans les nombreux documents authentiques que nous avons consultés. Nous pouvons affirmer que Célestin de Rennes n'était pas gardien du couvent de Machecoul, et que de Quintin (Philippe) n'était pas gardien du couvent du Croisic. Il est même absolument certain qu'aucun religieux de l'un ou l'autre de ces deux noms ne se trouvait dans les couvents des Capucins de la Loire-Inférieure.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

UNE VOIX DE BRETAGNE, poésies, par M. l'abbé Max. Nicol. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. 1 vol. in-18 jésus.

« Ce livre, dit l'auteur dans sa préface, fera-t-il aimer notre pays? « C'est mon désir. Il exprime imparfaitement sans doute, mais « avec une conviction ardente, le sentiment qui fait la gloire de la « Bretagne : son attachement à l'Église, à la France, et à ses « propres traditions... Ce triple amour a inspiré mes vers, après « avoir rempli ma vie.

« Je ne pouvais oublier l'auguste patronne qui l'entretient dans « nos âmes par sa protection puissante. »

Voilà en effet tout ce que l'on aime en Bretagne. Ailleurs aussi, direz-vous. Oui, mais de même qu'il y a rose et rose, il y a manière et manière d'aimer Dieu, l'Église, la France, le *pays* en France, l'amitié, etc .Le Provençal n'aura pas la manière bretonne, évidemment. Voici donc la manière bretonne : les tendresses durables, un peu de rudesse, et une quantité de grâce plus grande, Dieu merci, qu'on ne pense. La voix, tantôt douce comme nos brises, tantôt forte et saccadée comme nos vents de tempête, est toujours aérienne, jamais souterraine. D'autres s'en vont, pardonnez l'expression, chercher leurs bruits là-bas, je ne sais où ; mais notre poète est prêtre, et vit entre le ciel et la terre. Écoutez-le :

Enfant de la noble Bretagne,
Je disais mes douces chansons,
Dans le castel de la montagne,
Dans la chaumière des vallons.
Quand les seigneurs par les bruyères
Chevauchaient sur leurs destriers,
J'unissais le luth des trouvères
A la voix mâle des guerriers.

Mais écoutez... sur la colline
L'Anglais et la honte ont passé ;
Le léopard poursuit l'hermine :
Breton, souviens-toi du passé.

Les chevaliers à mine altière
Sont morts avec leurs écuyers;
Et je pleure, pauvre trouvère,
Sur la tombe de nos guerriers [1].

Où trouver un rythme plus ravissant, avec des cadences plus heureuses? Et pourquoi, « Enfant de la noble Bretagne » rappelle-t-il « Deus Creator omnium », sinon parce que, là comme ici, l'harmonie, pliée au devoir, amène à l'âme, par une route enchanteresse, de nobles pensées?

Nous voudrions, et nous pourrions faire entendre au lecteur d'autres accents de la voix. Mais un écho ne peut tout redire. Cela n'est pas sa nature. Son rôle est de faire remonter à la voix même. C'est pourquoi nous engageons le lecteur à se mettre au foyer de ces mélodies. Des pensées toujours saines, là hautes, et ici délicates, une imagination abondante, et par-dessus tout cet amour de la vérité qui bientôt aura parmi nous la figure d'un banni : on y trouve tout cela. Que faut-il de plus pour monter et cueillir en allant la fleur des choses, pour devenir l'être ailé et sacré de Platon, pour être poète enfin? Et quand à ces facultés s'ajoute le don de la langue, jusqu'à la rime riche inclusivement, n'a-t-on pas un beau livre? Or ici, la langue ne dément nulle part l'idée. Elle est douce et riante dans les sujets gracieux, nerveuse au contraire et rude quand le sujet sent la guerre. La coupe des vers est classique. Deux ou trois fois seulement, comme pour offrir un sacrifice aux divinités du jour, elle manque, soit à l'hémistiche, soit à la fin du vers. Mais le sacrifice est court. Vite le poète, nourri à la bonne école, revient au vieil autel classique, et à l'ordre. La rime a-t-elle fait la quinteuse? On l'ignore : la voilà si soumise à la raison! Partout elle tombe avec bonheur. Presque partout elle est riche, et, par endroits même, elle est difficile. Rien ne sent son grand poète, disait Malherbe, comme les rimes difficiles.

Ce bel instrument à la main, le poète chante en vrai Breton, pour Dieu et pour tout ce qui sent Dieu sur la terre. Félicitons-le de marcher dans ces voies hautes. Tant d'autres aujourd'hui s'empri-

[1] *Trouvère et guerrier* (XIVe siècle), p. 15.

sonnent en eux-mêmes, et par un juste malheur, ne trouvent qu'eux-mêmes, c'est-à-dire des âmes frivoles, meurtries par les passions! Ah! qu'ils devraient s'en guérir, et non pas les chanter! M. l'abbé Nicol chante des vertus, voit Dieu partout et toutes choses en Dieu. L'instrument de la Rédemption se dresse à toutes les pages de son livre: le menhir et la croix, le sceptre et la croix, l'épée et la croix, l'âme et la croix. C'est assez dire que ce recueil de chants peut être laissé sur toutes les tables, ouvert à toutes les pages, et par toutes les mains. Le jeune homme y lira ceci :

Si le pauvre à ta porte
Vient te dire : J'ai faim,
Que ta pitié lui porte
Du courage et du pain.
Si quelque misérable
Implore ton pardon,
Épargne le coupable,
Sois bon.

Si, près de toi, le vice
Étale ses appas,
Pour que ton cœur novice
Ne les admire pas,
Ouvre tes ailes d'ange,
Et montant vers l'azur,
Plane loin de la fange,
Sois pur...

Et pour que ta jeune âme
Conserve sa fierté,
Sa grandeur et sa flamme,
Sa force et sa bonté,
Écoute la parole
Du Dieu qui t'a dit : Crois,
Et garde pour symbole
La croix [1].

Le vieillard y lira ceci :

La mort est lumineuse et la vie est obscure,
Pour le cœur altéré du ciel, pour l'âme pure,
La tombe est un berceau... [2].

[1] *Conseils*, p. 123. — [2] *Deux Anges*, p. 173.

Les Bretons, à chaque page, y trouveront sainte Anne :

Entends la foule qui te prie.
Son amour unit en ce lieu
A ton nom, Mère de Marie,
Le nom de la Mère de Dieu [1].

Et tant d'autres élans de l'âme. Mais il faut nous borner ; ces quelques citations doivent, semble-t-il, provoquer le désir de voir tout le volume. On possédera une belle œuvre. L'exécution matérielle répond à la beauté du fond. Du reste, dire qu'elle est due à MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, n'est-ce pas tout dire?

L'ABBÉ J.-P. TESSOL.

LES DERNIERS JOURS DE Mgr DUPANLOUP. — Paris, Jules Gervais, rue de Tournon, 29. Un joli vol. elzévirien. 2 fr.

Après le premier cri de douleur arraché à l'amitié de M. le comte de Falloux par la mort du grand évêque d'Orléans, voici un récit des derniers jours de ce prélat recommandé aux amis fidèles à sa mémoire, par Mgr l'archevêque d'Albi, dans des termes auxquels on ne saurait rien ajouter :

« Les pages émouvantes qu'on va lire n'étaient point destinées à la publicité. Écrites au moment même de la mort de Mgr Dupanloup, elles ont un caractère intime qui n'aime pas le grand jour. Mais les détails qu'elles renferment nous ont paru si propres à éclairer l'un des côtés les moins connus et les plus admirables de l'âme du grand évêque, que nous en avons vivement désiré la publication. La pieuse famille à laquelle ces pages appartenaient à tous les titres a bien voulu consentir, sur nos instances, à les livrer à l'édification générale.

« Le moment est venu de faire mieux connaître le défenseur éloquent et dévoué de toutes les saintes causes, de mettre en relief la haute et profonde piété qui a inspiré toutes ses œuvres. Les vrais amis de l'Église seront heureux de trouver dans cet écrit, qui a la valeur d'un témoignage, le récit fidèle de cette sainte mort. »

[1] *Hymne à sainte Anne*, p. 169.

CHRONIQUE

—

Nos artistes au Salon de 1879.

Si nos lecteurs le veulent bien, nous allons rapidement passer en revue les toiles que nos artistes bretons et vendéens avaient exposées au Salon qui vient de se fermer.

Une composition pleine d'idéal et d'une poésie d'autant plus pénétrante qu'elle émane de nos saintes et sublimes croyances, c'est *le Repos en Égypte,* par M. Luc-Olivier Merson. Ce beau sujet, qui a fourni aux anciens maîtres leurs meilleures inspirations, le jeune artiste l'a abordé sans crainte et rendu de la façon la plus originale : l'Enfant-Dieu dans les bras, la sainte Vierge sommeille au pied d'un gigantesque sphinx. A côté, saint Joseph est endormi, près des restes d'un feu dont la fumée monte solennellement vers le ciel. L'âne veille à quelques pas, cherchant sa maigre pâture. Sur cette vaste plaine sablonneuse, où le silence règne en maître, s'étend, tel qu'un voile transparent piqué d'étoiles argentées, une nuit d'Orient, vaguement éclairée par la douce et fantastique clarté des rayons lunaires. Dans cet ensemble, d'une tonalité calme et neutre, brillent, comme une lumière d'amour et d'espérance, les nimbes radieux de la Vierge et de son divin Fils.

Ce tableau nous a pénétré d'un charme indicible, et nous le tenons, quant à nous, pour un des plus remarquables du Salon de cette année.

Pourquoi le *Henri de la Rochejaquelein,* de M. J. Le Blant, n'a-t-il pas obtenu une médaille? C'est ce que j'ai peine à m'expliquer. Peut-être la majorité du jury a-t-elle des tendances trop *bleues* pour vouloir récompenser et encourager un artiste dont les heureuses compositions remettent sous les yeux du public le courage, l'abnégation, le patriotisme héroïque de ces *gars* qui, pendant plusieurs années, tinrent en échec les armées de la République. Le musée de Nantes — nous l'annonçions dernièrement — vient d'être doté du tableau où M. Le Blant a

représenté la *Mort de d'Elbée*. C'est la première œuvre que nous ayons vue de ce peintre. Au salon de 1877, elle nous avait frappé par sa mise en scène sans apprêt, simple et dramatique, ainsi que par une exécution jeune et virile.

Les mêmes qualités se retrouvent dans le *La Rochejaquelein*. Pour expliquer cette toile, il suffirait d'écrire au dessous ces vers, que nous empruntons au poème de *Monsieur Henri*, dans les *Vendéens* d'Émile Grimaud :

Général de vingt ans,
Ses traits sont doux et fins ; on dirait d'une femme,
Sans cet air martial, ces yeux d'où sort la flamme,
Et ces lèvres qu'en arc abaisse et fait plier
Le dédain du péril. Mince et vert peuplier,
Son corps souple s'élance et domine la foule;
Sa chevelure blonde en boucles se déroule.
Sabre dont il s'armait dans la Garde du Roi,
Sacré-Cœur de Jésus, cher témoin de sa foi,
Long habit boutonné, chapeau de haute forme,
Ceinture blanche aux reins : voilà son uniforme.

— « Si parmi vous, dit-il, mon père était présent,
« Il vous commanderait... Je ne suis qu'un enfant,
« Mais je me montrerai digne par ma vaillance
« De vous conduire au feu. Vendéens, si j'avance,
« Suivez-moi ; si je fuis, tuez-moi; si je meurs,
« Vengez-moi ! »
Par leurs cris, par leurs longues clameurs,
Juge s'ils ont compris ta harangue sublime,
O jeune homme modeste autant que magnanime!

Un bon juge, M. Paul de Saint-Victor, a dit de ce tableau : « Beaucoup d'élan, de souffle et d'ardeur... Ses paysans vendéens, armés de fourches et de faux, de haches et de vieux fusils, suivent la Rochejaquelein au pas accéléré de la rage. »

Que M. Le Blant continue à marcher dans cette noble voie où il est entré de son propre mouvement et avec un réel succès. Son *Poste de chouans* et son *Guide*, exposés récemment au cercle de la place Vendôme, étaient des épisodes de la guerre vendéenne, où le drame et l'histoire s'alliaient d'une manière saisissante. Ces toiles avaient été très remarquées, et ce n'était que justice.

De cette Italie qu'il aime et qu'il connaît si bien, M. de Curzon nous a apporté deux nouvelles vues : *Le golfe de Salerne* et le *Lac d'Avezzano*, traitées dans ce genre mixte qui lui est propre, tenant à la fois du paysage dit historique et du paysage moderne.

Les *Chasseurs*, gaulois naturellement, de M. Luminais, et sa *Mort de Chramn*, le fils révolté de Clotaire Ier, brûlé avec sa femme et ses filles dans une chaumière, sont peints dans cette gamme solide et vigoureuse que l'on connaît. Aux deux toiles de son mari, Mme Luminais en a ajouté une troisième (*Dieux pénates*) qui n'est pas indigne de ce dangereux voisinage.

Nos *mariniers* continuent également de se distinguer. Les deux toiles de M. Lansyer (*La baie de Douarnenez à marée basse* et *Pleine mer à Granville*) soutiennent dignement la réputation que s'est acquise l'artiste en ce genre difficile. *L'embouchure de la Seine*, par Mme La Villette, une *marinière* émérite aussi, est d'une vigueur toute masculine, bien qu'un peu poussée au jaune. La vue panoramique de Paris, par la même artiste, sait éviter la confusion malaisée à esquiver en pareil sujet, et dénote une remarquable entente de la perspective. Une autre dame lorientaise, digne émule et, qui plus est, sœur, croyons-nous, de Mme La Villette, Mme Espinet, nous promène, sur la *Plage d'Hussein-Dey*, à Alger. *La Marée basse à Veules-en-Caux*, de M. Le Sénéchal de Kerdréoret, révèle un progrès marqué chez le jeune artiste, par l'exactitude de l'impression et la fidélité du rendu. C'est là sans conteste l'une des meilleures marines du Salon.

Un autre paysagiste breton en progrès marqué est M. L. de Bellée à qui le jury a fort justement accordé une mention honorable pour son *Effet de givre en forêt*.

Le portrait de Gounod et celui de Mme D..., par M. Delaunay, débordent leur cadre, si accusé en est le relief.

Les deux portraits envoyés au Salon par notre excellent ami M. Gustave Marquerie, sont empreints des habituelles qualités de ce mûr talent, de plus en plus connu et aimé au pays nantais et vendéen, où chaque année s'accroît la liste de ses œuvres si hautement appréciées.

Cette physionomie fine et aiguisée, cet œil scrutateur perçant le verre de fines lunettes d'or, cette attitude aisée, sans pose, saisis et reportés tout vifs sur la toile par Mlle J. Houssay, vous représentent l'un des plus actifs et des plus précieux défenseurs de l'ordre social, à l'heure actuelle, dans la rue sinon dans les idées, M. Macé, chef de la police de sûreté. Cette plantureuse fillette, à la riche carnation, à l'espiègle œil noir, dont la même artiste a fait le portrait, l'un des plus charmants du Salon, est l'enfant de M. Nadault de Buffon, le noble descendant du grand écrivain, dont la Cour de Rennes regrette la retraite prématurée, l'éminent philanthrope, le fondateur et l'infatigable propagateur de la *Société des hospitaliers sauveteurs bretons*, qui est en train de faire son tour de France.

M. Delhumeau a apporté sa conscience ordinaire, scrupuleuse jusqu'à l'excès, dans son portrait en pied de Mlle Girard, une actrice à la mode, et de sa tapageuse toilette. Cette page, l'une des plus considérables que ce jeune peintre vendéen ait encore signées, dénote, comme les précédentes, un soin du détail, un travail minutieux, qui feraient regretter l'absence d'une facture plus large et plus libre. Mais, outre que le modèle s'y prêtait médiocrement, ces allures à la Carolus Duran ne sont pas évidemment dans le tempérament de M. Delhumeau : *ne forçons pas notre talent...* Je serais porté à préférer le *Portrait de Mlle L. de B.*, à physionomie et à dimension plus modestes, et qui a eu les honneurs du Salon carré.

Piqués de la tarentule du moment, nos sculpteurs font de la politique et de la libre-pensée, en plâtre, faute de mieux. M. Caillé a dressé à Voltaire une statue nouvelle, dont le besoin ne se faisait pas absolument sentir et qui, opportunité à part, ne rappelle que de loin le chef-d'œuvre de Houdon ; ce monument est, croyons-nous, destiné à décorer l'une des places publiques de Paris, concurremment avec le précédent exemplaire de l'image du grand homme, si irrévérencieusement maltraité par les obus de la Commune. Espérons que les futures émeutes respecteront mieux celui-ci et ne suivront pas le coupable exemple d'une aussi noire ingratitude envers le digne patron de la démocratie contemporaine, qui, d'un cœur si chaud, souhaitait au peuple *un joug, un aiguillon et du foin!* — Plus *actuel* encore et plus dans le mouvement, M. Le Bourg nous offre : *Le Bouclier de la ville de Paris (?), Vote du 14 octobre 1877,* une façon de disque autour duquel rayonnent en médaillons les faces augustes des représentants parisiens, MM. Greppo, Farcy, Brelay, Cantagrel, et autres illustres : voilà un *bouctier* qui fait rêver au sabre légendaire avec lequel M. Prudhomme jurait de *défendre nos institutions, et, au besoin, de les combattre!* Puisse ledit *bouclier*, puisque bouclier il y a, protéger à l'avenir ce pauvre Paris contre les nouveaux méfaits des électeurs de plus d'un des honorables susdésignés! Inutile d'ajouter que ce trophée forgé en plâtre par notre Vulcain nantais en l'honneur de nos Achilles parlementaires n'a de commun que le nom avec celui qu'a chanté Homère.

Au chapitre de la gravure, nous retrouvons le nom aimé de M. de Rochebrune. Dans un vaste cadre l'éminent artiste vendéen a groupé sept spécimens de cette belle et grande publication qu'il prépare sous le titre : *A travers la France. Monuments, paysages, archéologie,* et qui, à en juger par ces magnifiques échantillons, nous promet un monument. Nous n'avons plus à louer ce beau talent d'aquafortiste architectonique et paysagiste, si souvent apprécié dans ce recueil à sa juste valeur.

Non loin de M. de Rochebrune, M. le baron de Wismes, autre amateur plus fort que bien des artistes de profession, nous narre à sa façon le conte du *Petit Chaperon-Rouge,* dans une page de large dimension, traitée d'une pointe vigoureuse.

Un nouveau venu, M. Adolphe Rousse, frère de notre collaborateur M. Joseph Rousse, le poète nantais bien connu de nos lecteurs, a exposé une fort jolie aquarelle, souvenir de sa vie de marin, représentant le *Paquebot* le Niger, *en rade de Buenos-Ayres* : début plein de promesses, qui, nous n'en doutons pas, seront tenues. Deux autres débutants nantais, MM. Émile et Joseph Libaudière (*Arcades ambo*), ont exposé toute une suite d'une quinzaine d'études également à l'aquarelle, genre que nous abandonnions naguère aux Belges et aux Anglais, et qui reprend faveur chez nous au point de solliciter les talents les plus en vue. Dans la même section *Dessins, cartons,* etc., nous rencontrons encore les aquarelles de M. Lucien Roy, de Nantes ; les fusains de MM. Le Diberder, Mahéo, Miriel, Testard et de Mme Rondet (de Saint-Malo) ; les pastels de M. Riou, le célèbre *illustrateur ;* une gouache de Mme Acoquat (de Pontivy) ; les émaux de Mlle Alix (de Fontenay-le-Comte) et de Mlles Chevalier et de Nugent (de Nantes) ; les porcelaines de Mlle Magné (d'Ancenis), de Mlle Gendron et de Mme Marielle (de Nantes), de Mlle Kermabon (*Portrait du P. Monsabré*), de Mlle Alice Hardy (*La Rêverie*), un gentil tableautin, dénotant une main déjà assurée et un remarquable sentiment du coloris ; etc. : — toute une cohorte de gracieux talents bretons et vendéens qui est venue grossir le bataillon de plus en plus considérable (de 8 à 900 !) des femmes qui ont pris part à l'exposition dernière. Mentionnons enfin les faïences de MM. Porquier, Vaumart et de M. et de Mme Beau-Souvestre, dont le nom rappelle le souvenir d'un écrivain cher à tout cœur breton.

Nous allions oublier le chef et le doyen de cette pléiade, chaque année plus nombreuse, de peintres céramistes des deux sexes, celui qui, par son exemple et ses leçons, a eu une si large part dans les progrès toujours croissants de cette branche de l'art, M. Michel Bouquet, lequel n'a eu garde de manquer au rendez-vous annuel et nous a envoyé deux de ces faïences peintes sur émail cru, genre dans lequel il est passé maître : *Marée basse* et *Paysage en Bretagne.*

En même temps, M. Bouquet faisait, dans les salons du cercle artistique de la rue Saint-Arnault, une exposition générale de ses dessins, qui révélait son talent sous un jour nouveau pour le public : vues diverses prises sur nature par l'auteur dans ses voyages, en Suisse, en Angleterre, en Écosse, en Orient, en Algérie, une sorte de tour du monde européen, musée artistique et pittoresque, également remarquable par la beauté des sites et la fidélité, la vigueur du rendu.

A ces quelques noms nous en aurions bien d'autres à ajouter. Mais, outre que l'espace nous est chichement ménagé, le moyen de reconnaître les siens au milieu de quelques trois mille noms représentant tout près de *six mille* œuvres en tout genre! Car, de plus en plus, l'Art se démocratise, lui aussi, et prend l'habitude de faire de son *Salon* une halle. Pour peu que cela continue, il lui faudra le transférer en plein Champ-de-Mars.

LOUIS DE KERJEAN.

Un comité vient de se constituer dans le but de procéder à l'érection d'une chapelle commémorative destinée à recevoir dans ses caveaux les ossements des héros vendéens morts dans la sanglante bataille de Savenay. Une souscription a été ouverte par les soins de ce comité, et Mgr le comte de Chambord s'est fait inscrire en tête pour la somme de 500 francs. Tous les départements de l'Ouest ont été représentés à la bataille de Savenay, ils voudront tous concourir à cette souscription.

— L'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance annuelle, a décerné, le 22 juin dernier, un prix de 1,000 francs à M. de la Landelle, pour un roman : « *Mendiants et Pauvres,* » dont la scène se passe aux environs de Morlaix.

— La Société des Bibliophiles bretons a tenu, le 25 juin, une séance, dans laquelle 7 nouveaux membres ont été admis, ce qui en porte le nombre total à 247, et le bureau renouvelé comme suit, pour trois ans : Président, MM. Arthur de la Borderie ; vice-présidents, général Mellinet, H. Lemeignen ; secrétaire, René Blanchard, secrétaire adjoint, J. Rialan ; trésorier, A. Perthuis-Laurant ; bibliothécaire-archiviste, S. de la Nicollière-Teijeiro. Délégués : J. Gaultier du Mottay (Côtes-du-Nord) ; L. de Kerjégu (Finistère) ; H. de la Grimaudière (Ille-et-Vilaine) ; René Kerviler (Loire-Inférieure) ; V. Audren de Kerdrel (Morbihan).

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ARCHITECTE (L') LOUIS. Le Frère André. Communications faites à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1878, section des beaux-arts, par Charles Marionneau. — In-8°, 22 p. Paris, imp. Plon et Cie.

DE LA RESPONSABILITÉ DES NOTAIRES, avec une étude sur la loi Aquilia, par Claude Drouart, avocat au barreau de Rennes. — In-8°, VIII-196 p. Rennes, imp. Oberthur.

DEUX (LES) BRETAGNES, cantate sur des motifs gallois et bretons, paroles françaises de M. S. Ropartz. Musique de P. Thielemans, In-8°, 4 p. — Besançon, imp. Jacquin.

DOCTRINAIRES (LES) DU LIBRE-ÉCHANGE, par Alfred de Courcy. In-8°, 15 p. Paris, lib. Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

FANFARONS (LES) DU ROI, par Paul Féval. In-18 jésus, 364 p. — Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

JEAN DESMARETZ, SIEUR DE SAINT-SORLIN, L'UN DES QUARANTE FONDATEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Étude sur sa vie et sur ses écrits, par René Kerviler. In-8°, 141 p. Paris, lib. Dumoulin.

Extrait de la *Revue historique, nobiliaire et biographique*. Tiré à 100 ex.

NOTE SUR UN APPAREIL DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE LA DIRECTION DE LA PRESSION DANS UNE ARCHE BIAISE, par M. J. de la Gournerie, membre de l'Institut, inspecteur général des ponts et chaussées. In-4°, 7 p. et pl. — Paris, imp. Chamerot.

Extrait des *Nouvelles Annales de la construction*.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. EUGÈNE LAMBERT, par M. Biou, président de la Société académique de Nantes. Broch. in-8°, 8 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique* de Nantes.

ŒUVRES CHARITABLES ET SOCIALES, par Achille du Clésieux. Œuvres choisies. T. VII. In-8°, IV-251 p. — Paris, lib. Dentu.

ROMAN (LE) D'HÉLÈNE, nouvelle, par Alfred de Courcy. In-8°, 29 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

UNE HISTOIRE INTIME, par Mlle Zénaïde Fleuriot. 5e éd. In-18 jésus, 302 p. — Paris et Lyon, lib. Lecoffre..... 2 fr.

VINGT LETTRES MISSIVES, ORIGINALES ET INÉDITES, DU CHARTRIER DE THOUARS (1282-1635), publiées et annotées par Paul Marchegay. In-8°, 38 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 100 ex., papier vergé.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

CII

Délibération des États de Bretagne [1].

(Rennes, 29 octobre 1728.)

Du vendredy 29 octobre 1728, 9 h. du matin.

Monseigneur l'Evêque de Rennes.

Monseigneur le prince, comte et baron de Léon.

Monsieur le senêchal de Rennes.

Pour ce qui concerne les papiers du feu Père Lobineau, ordonnent les Etats qu'il en sera fait un inventaire sur papier commun par leur greffier ou par les commis du greffe, en presence de trois des deputés de chaque Ordre nommés pour la Commission des grands chemins de l'evêché de Rennes, en cas qu'ils soient agréés par Sa Majesté, et de l'un des Procureurs generaux sindics ou de leurs substituts, au pied duquel le prieur des Bénédictins de cette ville sera tenu de reconnoistre que

* Voir la livraison de juin 1879, pp. 476-481.

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Reg. des États de Bretagne. Tenue de 1728 à Rennes.

lesdits papiers sont restés dans leur maison et s'obligera pour sa communauté de les representer toutes fois et quantes ils en seront requis, lequeldit inventaire demeurera deposé au Greffe.

Signé de messieurs les presidents des Ordres et de Mgr de Carcado Molac, president élu par la noblesse, au lieu et place de M. le prince de Léon.

[Le prince de Léon s'était retiré à la fin de la séance parce qu'on mettait en délibération une proposition où il était personnellement intéressé.]

CII *bis*.

Le ministre Le Pelletier a l'évêque de Saint-Brieuc [1].

(Versailles, 17 juillet 1729.)

Versailles, le 17 juillet 1729.

Monsieur, sur le compte que j'ay rendu au Roy du memoire presenté Mrs les Deputez des Etats de Bretagne pour obtenir de Sa Majesté la permission de faire proceder à l'inventaire des papiers du defunt Pere Lobineau par des commissaires des Etats du nombre de ceux que Sa Majesté avoit autorisez pour les Etapes et les grands chemins, — le Roy m'a chargé de vous faire sçavoir qu'il trouvera bon qu'il soit procedé à cet inventaire par les commissaires que Sa Majesté a permis aux Etats de nommer pour assister tant aux adjudications des Etapes de l'année 1730 qu'aux adjudications et procès-verbaux de reception qui se feront, pendant les années 1729 et 1730, des ponts et chaussées, reparations des grands chemins et autres ouvrages publics, suivant les instructions et les ordres que Sa Majesté a donnez pour la dernière assemblée des Etats, et qui

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine, *Anc. inventaire des États de Bret.*, p. 697-698.

leur ont été notiflez par Messrs ses Commissaires. Je suis, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

LE PELLETIER.

(L'adresse porte : *Mr l'Evesque de St Brieuc, à Paris.*)

CIII

PROCÈS-VERBAL DES PAPIERS DE DOM LOBINEAU.

(13-19 août 1729.)

Procès-verbal et Inventaire des papiers de Dom Alexis Lobineau, Bénédictin, commencé le 13 aoust 1729. Et conclud le 19 du mesme mois par les Commissaires des Etats.

Nous Commissaires députés des Etats par délibération du 29 octobre 1728, sçavoir faisons qu'en exécution de laditte délibération et de l'ordre du Roy du 17 juillet 1729, à nous adressés par Messieurs les députés en cour et par Monsieur le comte de Coëtlogon, procureur général sindic, signé pour ampliation par Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc,

Nous nous sommes ce jour 13 aoust 1729, aux huit heures du matin, transportés à l'abbaye de Saint Melaine de Rennes, pour faire procéder à l'inventaire des papiers de defunt Dom Alexis Lobineau, religieux bénédictin, par Me René Jacques Guillard, commis au greffe des Etats, en notre présence et celle de messire Charles-Elisabeth Botherel, chevalier, seigneur de Bédée, président au Parlement et procureur général sindic desdits Etats, et de noble homme Jacques Mesnage, sieur de la Morandaye, avocat à la Cour et substitut de Messieurs les procureux généraux sindics. Où étants, dans une des chambres de laditte abbaye de Saint Melaine, le R. P. Dom Leonard Gesfrard, prestre, souprieur de ladite Abbaye, faisant

et stipulant pour sa communauté en l'absence du R. P. Dom Joseph Castel, prieur d'icelle, ledit Père souprieur assisté de Dom Julien Pelé, sindic général de la province, et de Dom Hyacinthe Morice, bibliothécaire de ladite abbaye :

Lequel a dit au nom de la communauté que, dans l'ordonnance renduc le 29 octobre 1728 par Nosseigneurs des Etats de la Province de Bretagne sur ce qui concerne les papiers du défunt Dom Alexis Lobineau, il y avait deux choses à distinguer,

Sçavoir, l'inventaire qui est prescrit par cette ordonnance, et l'obligation imposée au prieur de la maison de St Melaine de reconnoistre que lesdits papiers sont restés dans ladite maison et de s'engager pour sa communauté de les représenter toutes fois et quantes ils en seront requis.

Quant à ce qui regarde l'inventaire en luy-même, ledit Dom Gesfrard déclare au nom de sa communauté qu'il consent que Messieurs les Commissaires y fassent procéder en exécution de laditte ordonnance, parcequ'il est important pour Nosseigneurs des Etats et pour les religieux Bénédictins de la Congrégation de St Maur que l'état de ces papiers soit bien constaté ; mais en se soumettant à la confection de cet inventaire qui a été ordonné sans entendre les religieux Bénédictins, Messieurs les Commissaires voudront bien que ce soit sous la déclaration expresse que cette soumission ne pourra préjudicier aux droits que lesdits pères Bénédictins ont sur ces papiers, comme ayant été recueillis par les soins et aux frais des monastères de la Congrégation, comme il sera aisé de le justifier. Et a signé F. LÉONARD GESFRARD, souprieur, Fr. JULIEN PELÉ, Fr. HYA. MORICE.

Duquel consentement et declaration a été donné acte, néantmoins sans aprobation de laditte déclaration ; et le R. P. souprieur nous ayant représenté tous les papiers concernant

l'histoire de Bretagne trouvés après le décès du Père Lobineau, a esté procédé à l'instant en nos présences par notredit ajoint à l'inventaire desdits papiers, lesquels ont été cottés et chiffrés par notredit ajoint de pareille chiffrature que celle par luy mise en marge du présent.

Et Premier,

Un registre in folio, couvert de cuir violet, cotté au dos d'un grand A, avec une étiquette inscrite de ces mots :

Cartul. Roton.

Eglise et Eveché de Nantes.

Collectio MS. Nannetensis.

Château de Nantes.

Ledit registre contenant 755 feuillets écrits, paraphés par premier et dernier par notredit ajoint.

2.

Un registre in folio, couvert comme le précédent, cotté au dos B, sur lequel est une étiquette inscrite de ces mots : *Chambre des Comptes,* contenant 1133 feuillets pareillement paraphés par notredit adjoint.

3.

Un registre in folio, couvert comme le précédent, cotté au dos C, sans étiquette ny intitulé. Ledit registre, qui est un Recueil de titres et extraits de titres, contenant 651 feuillets, pareillement cottés et paraphés par premier et dernier.

4.

Un registre in folio, couvert comme le precedent, cotté au dos D, sans etiquette ny intitulé. Ledit registre commençant par le Recueil des titres ou extraits des titres de l'abbaye de Daoulas, et contenant 693 feuillets écrits, pareillement cottés et paraphés par premier et dernier.

5.

Un registre in folio, couvert comme le précedent, cotté au dos E, sans étiquette, contenant plusieurs extraits des Réformations de la noblesse de Bretagne, le premier de la parroisse de Cordemais commençant en 1443, le dernier de la paroisse de Romillé en 1513. Ledit registre contenant 993 feuillets écrits, cottés et paraphés par premier et dernier.

6.

Un registre in folio, couvert comme le précédent, cotté au dos F, sans étiquette, contenant de pareils extraits d'anciennes Réformations jusqu'au feuillet 541 verso, après lequel sont des Rolles, montres et comparutiõns jusqu'au feuillet 599, après lequel sont différents extraits d'anciennes chartres, chroniques, ou autres monuments. Tout ledit registre contenant 889 feuillets écrits, pareillement cottés et paraphés par premier et dernier.

7.

Un registre in folio en papier moins grand, couvert comme le precedent, cotté au dos G, sans étiquette, contenant des extraits de plusieurs cartulaires et chartres, commençant par le Cartulaire de l'abbaye de la Vieuville. Ledit registre étant un recueil de différentes collections et contenant 1231 feuillets écrits, pareillement cottés et paraphés par premier et dernier.

8.

Un registre in folio en papier moins grand, couvert comme le précédent, cotté au dos H, sans etiquette, commençant par le Catalogue des officiers de la Chambre des comptes de Bretagne, contenant en outre plusieurs titres, chartres, et extraits glossaires, et finissant par une quitance de Jan Liemant dattée du 20 novembre 1514, contenant 1455 pages écrites, cottées et paraphées par premier et dernier.

9.

Un registre in folio en petit papier, couvert comme le précédent, cotté I, sans étiquette, commençant par le titre *Ex actis capitularibus insignis ecclesiæ Sancti Martini Turonensis, anni 1455, die Martis 19. Aug.* Et finissant par le titre d'*Election d'une confrairie de St Yves de Rome, de l'an 1513,* contenant 833 pages écrites, lequeldit registre contient plusieurs extraits des titres de différentes abbayes, cottées et paraphées par premier et dernier.

10.

Un registre in-quarto en très-grand papier, couvert comme le précedent, cotté au dos K, sans étiquette, commençant par le titre *Cy commence l'assise au comte Geffroy;* dans la suitte est écrit la Très-ancienne Coutume de Bretagne, et à la fin la table des matières, duquel registre les feuillets ne sont point chiffrés, paraphés au premier et dernier.

11.

Un registre in folio en petit papier, couvert comme le precedent, cotté au dos L, sans étiquette, commençant par ce titre *Registre du greffe des Etats de Bretagne fait et tenu par Guillaume Meneust, greffier d'iceux, commancé à Vannes, lesdits Etats tenant en septembre 1567, parce que le premier et le precedent fut porté à Paris par les commissaires à ce député par le Roy en l'an 1566,* et finissant par le prix des baux de la ferme des Impots et billots et devoirs des Etats, contenant 608 feuillets écrits, partie des deux côtés et l'autre sur le recto seulement, cottés et paraphés par premier et dernier.

12.

Un registre in folio en petit papier, couvert comme le précédent, cotté M, sans étiquette, commençant par le titre *Etats*

de Saint Brieuc, de 1602, dans lequel Registre sont referées les tenues et assises des Etats depuis 1602 jusqu'en 1628 inclusivement, contenant 415 feuillets écrits seulement sur le feuillet recto, cotté et paraphé par premier et dernier.

13.

Un registre in folio en petit papier, couvert comme le précédent, cotté au dos N, sans étiquette, commençant par le titre *Etats de Vannes 1629:* dans lequel registre sont referés les extraits des tenues depuis 1629 jusqu'en 1703 inclusivement, contenant 559 feuillets, dont une partie est écrit des deux côtés et l'autre au folio recto seulement, cotté et paraphé par premier et dernier.

14.

Un registre in quarto en petit papier, couvert comme le précedent, cotté au dos O, sans étiquette, contenant plusieurs règlements du Parlement de Bretagne, commençant le 10e jour de mars 1554, et finissant le 19 octobre 1707 ; ensemble plusieurs édits et déclarations des Roys de France, commençant le 25e juin 1554. Et finissant au mois de novembre 1670. Ledit registre non chiffré, paraphé par notre dit ajoint.

15.

Un registre in quarto en petit papier, couvert comme le précédent, cotté au dos P, sans étiquette, commençant par le titre *Supression des offices de substituts, 1679;* contenant plusieurs édits et déclarations des Roys de France, anciennes constitutions des Ducs, procès verbal de la reformation de la Coutume de Bretagne, des extraits des différentes tenües des Etats de ladite province ; non chiffré, paraphé par notredit ajoint.

16.

Un registre in folio couvert en parchemin, cotté au dos Q, sans étiquette, commençant par le titre : *Histoire de Bretagne*

par Mr Moreau, chanoine de Cornoüaille et conseiller au siége présidial de Quimper, laquelle ditte histoire contient les guerres civiles en Bretagne du tems de la Ligue. Ledit registre contient 429 pages écrittes, cotté et paraphé par premier et dernier.

17.

Un registre, relié en veau, cotté R, contenant l'Inventaire des Lettres, Titres et Chartres de Bretagne, trouvés en la Chambre du Trézor desdites lettres et chartres étant en la Tour Neuve du château de Nantes, contenant 523 feuillets écrits, cotté et paraphé par premier et dernier.

18.

Un registre in quarto broché, couvert d'un carton, cotté S, sans étiquette, contenant la Reformation de la noblesse de Bretagne de l'année 1668, à commencer par la lettre A, et finit par la lettre H ; non chiffré, paraphé par notredit ajoint.

19.

Autre volume comme le précédent, cotté T, sans étiquette, continuant par la lettre I et finissant par la lettre Y ; et ensuitte est une addition contenant deux feuillets et demy ; aussi non chiffré, cotté et paraphé par notre adjoint.

20.

Et finallement un registre in quarto broché, couvert de papier marbré, cotté V, sans étiquette, ayant pour titre : *Traitté historique des barons de Bretagne, où l'on parle aussi par occasion des barons en général, des fieffs de haubert et de la haute noblesse, avec les généalogies des barons,* contenant 647 pages écrittes, cotté et paraphé par premier et dernier.

Après quoi, nous Commissaires et Procureur général sindic, nous sommes retirés.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIEVRE DU BOUEXIC. BEDÉE. RALLIER. J. MESNAGE. GUILLARD.

Et nous Commissaires étant revenus à laditte abbaye de Saint Melaine aux trois heures de l'après-midy du même jour, il nous a été représenté plusieurs liasses et portefeuilles des titres recueillis par dom Alexis Lobineau ; et ayant remarqué qu'une grande partie étoient des copies figurées de très-anciens titres et d'une très petite étendüe, nous avons jugé à propos de les faire coller sur des feuilles de grand papier pour la conservation desdites copies figurées, pieces et memoires, et pour cet effet nous avons apellé Launay, relieur, qui les a collés en notre présence, à fur et à mesure que notre ajoint les a chiffrées et paraphées, en nos presences et celle du sieur de la Morandais Menage, comme ensuit :

Une liasse d'extraits de comptes des Tresoriers genéraux des finances de Bretagne des années 1409, 1413, 1420, 1425, 1426, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1433, 1434, 1436, 1442, 1452, 1453, 1457, 1457, 1485, 1488, trois de 1498 et 1507, avec deux états, l'un sur une demie feuille de papier écrit du costé recto, commençant par ces mots : *Un tableau d'une Notre Dame,* et finissant : *Tableau d'or à une image de Notre Dame;* l'autre sur un demi quart de papier écrit d'un seul costé, commençant par ces mots : *Une dague envoyée par le Duc à la Pucelle,* finissant : *A Mayne, héraut du duc de Bedfort, lequel etoit venu vers le Duc.*

Autre liasse contenant differents extraits qui concernent les villes de Rennes, de Nantes, de Vannes et de Dol.

Le commencement de l'Histoire de Bretagne par Gaignart.

Un registre infolio, couvert de parchemin, contenant l'état des dix-neuf baillages de la senechaussée de Rennes. Les autres pièces contenant differentes natures d'affaires.

Autre liasse contenant les genealogies de plusieurs gentilshommes de Bretagne, avec quelques copies de contrats de mariage.

Autre liasse contenant encore les genealogies de plusieurs gentilshommes de la province.

Après quoi, nous Commissaires et substitut de monsieur le Procureur general sindic, nous sommes retirés.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIEVRE DU BOUEXIC. RALLIER. J. MESNAGER. GUILLARD.

Et le dimanche 14 aoust 1729, nous susdits Commissaires et substitut, ayant pour ajoint ledit sieur Guillard, sommes revenus aux huit heures du matin et avons continué la certification desdits papiers en présence du R. P. Dom Joseph Castel, prieur de laditte abbaye, comme ensuit :

Autre liasse contenant plusieurs pieces de l'histoire de Bretagne des 12e, 13e et 14e siècles.

Un portefeüille contenant plusieurs genealogies de gentilshommes de la province.

Autre liasse contenant quarante-deux cahiers ou feüilles, qui concerne l'histoire de Bretagne depuis le commencement du cinquième siècle jusqu'au milieu du quatorzième siècle.

Autre liasse contenant plusieurs pièces de l'histoire de Bretagne du quinzième siècle.

Autre liasse qui concerne le seizième siècle, et principalement ce qui s'est passé, pendant les troubles, des gens de guerre et garnisons de villes de la province ; avec quelques aveux.

Après quoi, nous susdits Commissaires, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation à mardy 16 du présent mois, à huit heures precises du matin.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIÈVRE DU BOÜEXIC. RALLIER. J. MESNAGE. GUILLARD.

Et le mardy 16 du présent mois d'aoust, étant retournés à laditte abbaye, a esté procédé en nos presences par ledit sieur

Guillard a la continuation du présent inventaire, ainsi qu'il suit:

Autre liasse contenant un extrait des Registres secrets du parlement de Bretagne, commençant au mois d'aoust 1554, et finissant au mois d'aoust 1713, composé de vingt-huit cahiers in-quarto.

Deux autres cahiers concernant la même chose, avec un extrait de la table des grands Registres du parlement composé de cinq cahiers.

De plus un extrait des Registres des Etats de cette province, commençant en l'année 1570, composé de trente-cinq cahiers en petit papier.

Mémoire concernant la convocation des Etats, en deux cahiers de même papier.

Copie des anciennes constitutions de Bretagne, en quatre cahiers de grand papier in-folio.

Plusieurs memoires, au nombre de dix, concernant les amiraux de Bretagne, avec copie de l'arrest du Conseil du mois de juillet 1701 ce touchant.

Un cahier contenant l'état de la dépense pour un armement naval.

Finalement, un mémoire de l'état de la Bretagne durant les troubles de la guerre civile.

Après quoi, nous susdits Commissaires, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation à deux heures de relevée.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIÈVRE DU BOÜEXIC. RALLIER. J. MESNAGE. GUILLARD.

Et aux deux heures de relevée, étant retournés à laditte abbaye, a été procédé en nos présences par ledit sieur Guillard à la continuation du present inventaire, ainsi qu'il suit :

Autre liasse contenant le journal de ce qui s'est passé à

Rennes pendant la Ligue, fait par Me Jan Pichard, notaire royal et procureur au Parlement, contenant cent-deux quarts de papier.

Copie du contrat de mariage de René de Bretagne et de Janne de Comine.

Accord entre le roy Charles neuf et les duchesses de Ferrare et de Nemours, Renée de France et Anne d'Este, contenant seize quarts de papier.

Extrait d'un journal de messire Hierosme d'Arradon, seigneur de Quenipily, contenant cinquante-sept quarts de papier; avec plusieurs autres copies de plusieurs titres et pièces du 16e siècle, du nombre de soixante-dix, dont quelques unes sont composées de plusieurs feüilles.

Et la dernière liasse, contenant un Nobiliaire de Bretagne des années 1427, 1440, 1480, 1513, 1535, et plusieurs autres titres depuis l'an 1200; commençant à la lettre A et finissant à la lettre G inclusivement, lequel contient sept cahiers en petit papier.

En outre, une table alphabétique, en petit papier, des gentilshommes de chaque evêché, sur des feuilles volantes au nombre de 485 grandes et petittes.

Lesdites liasses chiffrées et paraphées par notre adjoint, depuis le numero un jusques et compris le numéro deux mille deux cent, ce qui fait avec les vingt registres cy dessus describés deux mille deux cent vingt pièces.

Et nous sommes retirés environ les huit heures du soir, pour revenir vendredy 19 dans laditte abbaye aux cinq heures de l'après midy.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIÈVRE DU BOÜEXIC. RALLIER. GUILLARD. J. MESNAGE.

Et le vendredy 19, nous Commissaires soussignés ayant avec

nous pour adjoint ledit sieur Guillard, present ledit sieur de la Morandaye Mesnage, substitut de Messieurs les Procureurs generaux sindics, nous nous sommes transportés à ladite abbaye : où étant, avons, en presence du R. P. prieur, de dom Julien Pelé, sindic general de la province, et de dom Hyacinthe Morice, Bibliothecaire de ladite abbaye, vérifié de nouveau tous lesdits registres, liasses et chiffratures de notredit adjoint, montant à deux mille deux cent vingt pièces, et les avons laissés à la garde du R. P. prieur, conformement à la délibération des Etats du 29e octobre 1728.

Et à l'endroit, le R. P. prieur a dit que, sans deroger à la declaration insérée dans ledit inventaire, il reconnoistroit volontiers que sa maison est actuellement saisie desdits papiers, mais que quant à l'obligation de les representer toutes fois et quantes, il croioit pouvoir la regarder comme une marque de deffiance quela Congregation de St Maur ne croioit pas meriter, et qu'il ne luy convenoit pas d'y souscrire, quelque respect qu'il eût d'ailleurs pour Nosseigneurs des Etats. Qu'il avoit sur cela plusieurs raisons qu'il offroit de deduire dans la prochaine assemblée et qu'il nous requeroit de rediger icy par avance. La première est qu'il ne pouvoit, par son propre fait, soumettre sa communauté à une representation arbitraire et indéfinie, sans préjudicier au droit que les religieux Benedictins ont acquis sur ces papiers tant par leurs travaux notoires au public que par leurs contributions, ainsi que le deffunt Père Lobineau l'a fait voir luy meme dans un mémoire deposé au greffe des Etats et dans une lettre imprimée sans datte, et cependant adressée à Nosseigneurs des Etats après l'assemblée tenüe à Dinan en 1707.

L'ordonnance du 29 octobre 1728, imposant audit prieur et à sa communauté l'obligation de representer ces papiers en tout tems sans rassurer les Benedictins contre la juste aprè-

hension d'en estre dessaisys dans la suitte par quelque nouvelle ordonnance ; c'est un second motif pour luy de n'y pas souscrire, puisque par son propre fait il établiroit un droit de propriété en faveur de Nosseigneurs des Etats, et prejudiciroit à celuy qu'on ne peut contester à ses confrères.

Une troisième raison pour l'excuser de cette représentation est que les deux religieux associés pour mettre ces papiers en œuvre pour la continuation de l'Histoire de Bretagne pouvant changer de demeure et aller résider en quelqu'autre maison de la Congregation, soit parcequ'ils y trouveroient plus de secours par raport aux livres qui leur sont necessaires, ou parceque la Communauté de St Melaine, qui ne peut entretenir qu'un certain nombre de religieux, ne seroit pas en etat de les faire subsister sans pension, on conçoit assés qu'ils seroient obligés de transporter ces papiers avec eux, et que pour lors l'obligation de les representer devroit passer d'un monastère à l'autre, ce qui formeroit peu à peu une servitude importune et même dangereuse, par raport aux accidents qui peuvent arriver et que la prevoiance des hommes les plus attentifs ne peut pas toujours detourner.

Au reste, si Nosseigneurs des Etats en corps, ou quelque particulier d'entr'eux, ont besoin de recourir à ces titres pour trouver quelques eclaircissements, le dévoüement de la Congregation et son attachement aux intérêts de la Province leur repond de la facilité de toutes les communications qu'ils pourront souhaiter.

Enfin, le feu Père Lobineau, simple et unique dépositaire de ces papiers, au nom de la Congrégation, en ayant disposé librement dans ses differentes residences, en les faisant transporter de Rennes dans l'abbaye de St Vincent du Mans en 1717, et ensuite du Mans à Paris, et de Paris à St Jagut, d'où ils ont été aportés à Rennes, les Benedictins, et surtout ceux

de St Melaine, peuvent bien reconnoistre qu'ils en sont saisis sans s'obliger à les representer toutes fois et quantes : precaution qui n'a point été prise avant l'ordonnance de l'assemblée de 1728, et sur laquelle ledit Prieur se reserve expressement de faire ses très-humbles remontrances à la prochaine tenue. En foy de quoi il a signé, nous requerant acte et copie tant de notre inventaire que de la presente declaration.

A Rennes, dans l'abbaye de St Melaine, ledit jour 19 aoust 1729.

(*Signé*) FR. JOSEPH CASTEL, *Prieur*.

Desquels dires et raisons nous avons donné acte audit dom Prieur et religieux, sans néantmoins aprobation des raisons y contenües et sans prejudicier à tous les droits et pretentions des Etats ; et en consequence avons laissé lesdits papiers en la garde et pocession desdits prieur et religieux : auquel Père prieur la clef du coffre où étoient lesdits papiers a été remise par notre adjoint, auquel avons ordonné de delivrer une expedition du present audit dom prieur, qui sera tenu d'en donner sa reconnaissance en marge du present inventaire, fait et conclut dans laditte abbaye de Saint Melaine, lesdits jour et an que devant, present monsieur le President de Bedée, procureur general sindic des Etats.

(*Signé*) J. DE TREMIGON. BECDELIÈVRE. FR. JOSEPH CASTEL. RALLIER. FR. JULIEN PELÉ. FR. HYA. MORICE. BEDÉE. J. MESNAGE. GUILLARD.

CIV

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [1].

(Saint-Brieuc, 17 novembre 1730.)

Du vendredy 17 novembre 1730, 8 h. 1/2 du matin.

Monseigneur l'evêque de St Brieuc

Monseigneur le duc de la Tremoille, baron de Vitré

Monsieur le senechal de Rennes.

Mr l'abbé de Tremigon a rendu compte, pour lui et MM. ses codeputés, des commissions dont ils avoient esté chargés aux Etats de 1728, tant pour assister à l'adjudication des etapes de la presente année que... pour le proces verbal et inventaire des papiers de dom Lobineau... et a en même tems representé toutes les pièces concernant lesdites commissions, avec ledit procès-verbal et inventaire, fait et conclut chez les Pères Benedictins de ladite ville de Rennes, des papiers dudit dom Lobineau.

Ainsi signé sur la minute : † L. FR. *Ev. et Seigneur de Saint-Brieuc.* — CH. DE LA TREMOILLE, *baron de Vitré.* — et MICHAU.

CV

AUTRE DÉLIBÉRATION DES ETATS [2].

(Saint-Brieuc, 29 novembre 1730.)

Du mercredy 29e novembre 1730, 8 h. 1/2 du matin.

Mgr l'eveque de St Brieuc

Mgr le duc de la Tremoille, baron de Vitré

Monsr le senechal de Rennes

Mr le president de Bedée a aussi fait rapport de differentes autres requestes et memoires...

[1] Arch. d'Ille-et-Vil. Reg. des États de Bretagne, tenue de 1730 à St Brieuc.
[2] *Id. Ibid.*

La dernière requeste, presentée par les prieur et religieux de l'abbayé de Saint-Melaine de Rennes, qui supplioient les Etats de leur accorder la possession paisible des memoires historiques de feu dom Lobineau, telles qu'ils l'avoient avant l'arrest du 12 septembre 1727, offre qu'ils faisoient de faire continuer les ouvrages qui avoient esté interrompus, dans l'esperance qu'ils avoient d'obtenir de la bonté des Etats les secours convenables, tels que les Etats de Bourgogne et de Languedoc les fournissent presentement à ceux de leurs confrères qui font actuellement imprimer les histoires de ces provinces.

Sur la requeste des Peres Benedictins de la ville de Rennes, les Etats leur ont laissé la disposition des papiers de feu dom Lobineau, persuadés qu'ils en feront un bon usage.

Ainsy signé sur la minute : † L. Fr. *Ev. et Sgr de St Brieuc.* — Ch. de la Tremoille, *baron de Vitré.* — et Michau.

CVI

Première requête de Lobineau aux États de Bretagne [1].

(Sans date, Dinan, novembre 1707.)

A Nosseigneurs des Estats.

Remonstre humblement F. Gui Alexis Lobineau, prestre, religieux Benedictin, leur historiographe, qu'aiant esté chargé, de la part de Nosdits Seigneurs, de faire imprimer l'Histoire de Bretagne qu'il auroit composée par leur ordre et d'en presenter cinq cens exemplaires à Nosdits Seigneurs, et aiant touché certaines sommes destinées par eux à cet effet, il auroit

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds des États de Bretagne. — Cette requête est antérieure au 4 novembre 1707, comme le prouve la délibération des États sous cette date, reproduite dans notre n° LXXVIII. — L'original de cette requête est tout entier de la main de D. Lobineau.

ponctuellement obeï à ce que Nosdits Seigneurs lui auroient enjoint, fait imprimer ladite Histoire en beaux caractêres et beau papier, enrichie de plus de quarante belles estampes, et fait relier proprement lesdits cinq cens exemplaires, lesquels il auroit fait rendre en cette ville de Dinan pour estre distribuez par ordre de Nosseigneurs les Presidens. Mais comme il ne juge pas qu'il suffise pour lui de delivrer ladite Histoire à Nosdits Seigneurs et qu'il souhaite, pour estre quitte envers eux, qu'ils aient une connoissance exacte de la despense qu'il a faite, tant prevuë qu'imprevuë, aussi bien que d'une espece de distribution commencée par ordre de S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouse et par les avis de Monsieur l'abbé de Caumartin, nommé par Nosdits Seigneurs pour avoir soin de cette impression et recevoir de l'exposant les exemplaires et l'en descharger à mesure qu'ils seroient reliez: ledit exposant supplie tres humblement Nosdits Seigneurs de nommer deux commissaires de chaque Ordre, auxquels il puisse rendre un compte fidelle de toutes les despenses qu'il a faites et de la distribution commencée par lesdits ordre et avis, afin que, sur le rapport desdits commissaires, il plaise à Nosdits Seigneurs ordonner ce qu'ils jugeront à propos, tant pour la descharge du suppliant que pour la repartition qui est à faire entr'eux des exemplaires de ladite Histoire qui sont en cette ville de Dinan.

Ledit suppliant remonstre de plus à Nosdits Seigneurs qu'outre les pièces par lui emploiées dans le second volume de ladite Histoire, il lui en est resté beaucoup d'autres entre les mains, et il en a recouvré une quantité surprenante de nouvelles à la Chambre des Comptes de Paris, qui peuvent servir à l'augmentation, continuation et embellissement de ladite Histoire, lesquelles il a jugées d'une si grande consequence qu'il a crû que son devoir l'obligeoit d'en avertir Nosdits Sei-

gneurs par la lettre imprimée qu'il a pris la liberté de leur adresser sur ce sujet [1]. Il les supplie tres humblement d'y faire quelque attention et de statuer là dessus ce qu'ils jugeront à propos. De son costé, il apportera toujours tout le soin et toute la diligence possible pour executer leurs ordres, et faire voir qu'il n'a rien de plus cher que d'emploier à la gloire de sa patrie le peu de talens qu'un long usage lui peut avoir acquis.

F. Gui Alexis Lobineau.

CVII

Seconde requête de Lobineau aux Etats de Bretagne [2].

(Sans date, Dinan, novembre 1707.)

A Nosseigneurs des Estats.

Remonstre tres humblement dom Gui Alexis Lobineau, religieux Benedictin, auteur de la nouvelle Histoire de Bretagne, disant:

Qu'il a plû à Nosdits Seigneurs ordonner qu'avant qu'il fust fait droit sur une requeste precedente qu'il avoit pris la liberté de leur presenter, il seroit procedé à la distribution des 500 exemplaires de ladite Histoire qu'il devoit aux Estats; qu'il a fait cette distribution et supplie de nouveau Nosdits Seigneurs de vouloir bien nommer des commissaires pour examiner les despenses par lui faites pour l'impression de l'Histoire de Bretagne qu'il a eu l'honneur de leur presenter. Leur remonstre en mesme tems qu'il a recouvré un nombre considerable de pieces dont il a fait un recueil, qu'il croit si

[1] Reproduite ci-dessus sous notre n° LXXV.

[2] Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds des États de Bretagne. Cette requête est postérieure à la délibération des États du 4 novembre 1707 (n° LXXVIII ci-dessus) et antérieure à celle du 18 du même mois (ci-dessus n° LXXXIX). — L'original de cette pièce est tout entier de la main de Lobineau.

avantageux et si honorable à la province qu'il estime qu'il est de son devoir d'en avertir Nosdits Seigneurs, en leur offrant de continuer ses soins et son application pour le service de sa patrie, à laquelle il a déjà consacré ses plus belles années.

Il supplie donc tres humblement Nosdits Seigneurs de vouloir bien lui donner des commissaires pour examiner ladite despense, tant prevuë qu'imprevuë, aussi bien que les pieces par lui produites et enoncées dans la lettre qu'il a eu l'honneur d'adresser à Nosdits Seigneurs, et de statuer là dessus ce qu'ils jugeront à propos.

F. GUI ALEXIS LOBINEAU.

CVIII

LETTRE SUR LA FAMILLE LOBINEAU [1].

(Sans date, fin du XVIIe siècle.)

Monsieur, j'attendois à estre tranquile dans ma commission, mon cher cousin, pour vous remercier de toutes les bontés que vous avés eues pour moy...

Pour ce que vous m'escrivés au subjet de vostre famille, ma bonne femme n'a souvenance que de ce qui suit.

Son père s'appelloit Fleury Laubineau, qui espouza Jullienne Nandelec, dont eut trois enfans, toutes trois filles: la première qui est Jeanne Laubineau, ma femme, et Guillemette et Anne Laubineau, ses sœurs, mortes sans enfans, et nous qui n'en avons point.

Ladite Nandelec avoit un frere, qui estoit Mathurin Nandelec, dont issut Mad^elle du Gravellier et deffunct le recteur de St-Laurent, cousin germain de ma femme. Son père [2] et celuy

[1] Biblioth. Nat., Mss. Coll. des Blancs-Manteaux, vol. 6.
[2] Le père de Julienne Nandelec.

de ma femme estoient procureurs et notaires de la juridiction et comté de Largouët [1].

Fleury Lobineau, mon beau-père, avoit un frère qui s'appelloit Blaize Laubineau, qui avoit espousé une Deshayes, bonne famille de Rennes, et ils avoient une sœur qui s'appelloit Perrine Laubineau, qui espousa Bonneval Caillaud. Ce Blaize Laubineau, frère du père de ma femme, estoit segond commis de tournelle [2], à la Court.

Le grand père de ma femme, dont sont sortis Fleury, Blaize et Perrine Laubineau, s'appeloit Jean, qui espousa une de Lourme, de bonne famille; il estoit huissier à la Table de marbre [3].

Blaize eut un fils de cette Deshayes, qui est mort senechal de Blossac et a laissé des filles. Il s'appelloit Alexandre, cousin germain de ma femme, qui avoit tous les titres de la famille des Laubineau, de quatre cents ans, qu'il me voulut faire voir comme j'estois à Rennes.

Jan Laubineau, grand-père de Jeanne, ma femme, est issu de Thomas Laubineau, qui estoit procureur en Parlement, du commencement qu'il fut establi à Rennes. Vous estes descendu de lui, et ma bonne femme aussi; elle ne se souvient pas du nom de sa femme.

Si vous voulés en avoir une entière cognoissance, nos parentes, filles d'Alexandre, demeuroient rue de la Poissonnerye et ont leurs heritages, du costé de leur mère la Deshayes, proche Blossac. Ils vous pourront mettre les papiers en main.

[1] Mieux, l'Argouët, vaste seigneurie du comté de Vannes, ayant pour chef-lieu le château d'Elven, près du bourg de ce nom, auj. ch.-lieu de canton de l'arrond' de Vannes, Morbihan.

[2] C'était la chambre criminelle du Parlement. Blaise Lobineau y devait être commis-greffier.

[3] Juridiction des eaux et forêts.

Ma bonne femme est bien en peine comment se porte sa cousine...

Cette lettre, incomplète (il n'en reste qu'un feuillet), sans signature, sans date, sans adresse, doit être, d'après son écriture, de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe. Les renseignements qu'elle donne permettent de dresser le bout de généalogie qui suit :

THOMAS LOBINEAU,
procureur au Parlement lors de son institution à Rennes en 1553

JEAN LOBINEAU, huissier à la Table de marbre,
épouse *N. de Lourme.*

FLEURY LOBINEAU, notaire du comté de l'Argouët	BLAISE LOBINEAU, second commis de la Tournelle, épouse *N. Deshayes*	PERRINE LOBINEAU épouse *Bonneval Caillaud.*
JEANNE, qui épousa l'auteur de la lettre	ALEXANDRE LOBINEAU, sénéchal de Blossac	
GUILLEMETTE, ANNE } mortes sans enfants	Plusieurs filles.	

ARTHUR DE LA BORDERIE.

LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE VENDÉE*

II

En Poitou, en Bretagne et en Anjou, les événements se présentent sous un tout autre aspect. Tandis que les villes se mettent au diapason de Paris et vibrent à l'unisson, dans les campagnes, où les rudes travaux de l'agriculture ne laissent point de place aux entraînements de l'oisiveté, la note est moins lugubre. Aux cris de mort et de haine poussés dans les cités patriotes répondent, dans les chaumières, de joyeux chants d'espérance.

En 1789, dans les campagnes de l'Ouest, le respect des enseignements divins dominait tout autre sentiment, toute autre croyance. La religion, seule habitude morale des paysans qui la pratiquaient simplement, avait enfoncé ses racines dans tous les cœurs. La difficulté des communications, les durs travaux des champs, et surtout l'éducation purement religieuse, empêchèrent les idées du XVIIIe siècle de corrompre les populations rurales, et maintinrent une foi solide que nulle promesse ne put diminuer et que nulle persécution ne put détruire.

* Voir la livraison de mai 1879, pp. 356-365.

A côté des rares *prélats chevaliers,* vivant loin de leur bénéfice, les curés poitevins, comme les curés bretons, jouissaient de la plus légitime popularité. Très dignes et très respectés, la grande influence qu'ils possédaient devenait entre leurs mains un moyen d'adoucir les passions, en faisant parvenir la charité du riche à la misère du pauvre.

La dîme, principale redevance payée au clergé, n'était pas aussi lourde que certains historiens révolutionnaires l'ont affirmé depuis, car elle n'était presque jamais rigoureusement perçue ; si d'une main les curés de campagne recevaient le superflu de ceux qui pouvaient donner, de l'autre, ils distribuaient largement l'aumône. Aussi, vit-on la misère s'accroître et devenir plus poignante le jour où l'on chassa violemment de leurs paroisses ceux qui venaient de refuser le serment. Leur situation pécuniaire était pourtant bien modeste ; avec de nombreux devoirs à remplir ils n'avaient qu'un privilège, celui de faire le bien ; leur récompense était toute dans l'affection et la reconnaissance de ceux qu'ils avaient secourus.

Après la conviction religieuse s'exaltait, chez ces populations, le sentiment de la patrie, intimement lié avec l'idée d'obéissance et de respect au Roi qui en était la personnification. Trahir son roi, c'était trahir son pays. L'autorité royale trouvait dans le Poitou sa représentation dans une noblesse patriarcale. A côté du noble qui passait son existence à intriguer à la cour, il y avait une noblesse campagnarde, qui, par l'assiduité qu'elle mettait à remplir ses devoirs, méritait le respect et l'estime de ceux qu'elle administrait. Pour elle, le privilège n'était qu'une juste récompense de services rendus autrefois par ses ancêtres, et qu'elle renouvelait chaque jour. Presque tous les anciens droits féodaux abusifs étaient depuis longtemps tombés en désuétude par l'initiative même des nobles, qui joignaient à l'autorité du seigneur l'autorité plus douce de l'aïeul.

Ayant peu d'hommes à fournir pour la milice du roi, les paysans, profondément attachés à la terre, ne quittaient pas volontiers la vie paisible du laboureur pour les hasards de la guerre, et un de leurs vœux les plus chers était de mourir où leurs pères avaient vécu.

Le besoin de réformes se faisait donc moins sentir dans les campagnes de l'Ouest que dans le reste de la France, et la Révolution n'avait pas besoin de passer sa faux impitoyable pour supprimer les soi-disant droits fantastiques du moyen âge.

Les paysans virent cependant avec joie la suppression de la dîme et de toutes les redevances féodales. Espérant que les nouveaux impôts seraient moins lourds que les anciens, ils montrèrent la satisfaction qui se manifesterait encore aujourd'hui, si l'on diminuait les charges des contribuables. Le paysan, en dirigeant sa charrue, croyait voir à l'orient, à l'extrémité du sillon qu'il venait de tracer, un hiver moins rigoureux, un printemps plus doux, des récoltes plus abondantes. S'il n'avait pas le brillant esprit et l'existence facile des classes élevées, il avait le bon sens de l'homme toujours aux prises avec les difficultés de la vie, que le malheur rend indulgent.

A plusieurs années de disette succédèrent, en 1788-1789, un hiver des plus rigoureux et un printemps des plus froids. Les récoltes furent de nouveau perdues. L'accroissement de la misère qui en fut la conséquence et dont personne n'était responsable, produisit ce résultat, qu'on accueillit partout la convocation des Etats généraux avec joie, chacun espérant que les réformes promises mettraient un terme à ses souffrances.

On ne peut juger des vœux des gens de la campagne par l'examen des cahiers des doléances qui furent rédigés par les habitants des villes, dont ils exprimèrent presque exclusivement les désirs [1]. Si l'aspect des campagnes est rassurant, l'esprit de la plupart des villes ne suit pas le même courant. Les idées nouvelles avaient trouvé, surtout à Nantes et à Angers, de nombreux panégyristes, qui espéraient, dans leurs rêves insensés de réformes, arriver à une bizarre *égalité* sociale, en se mettant au niveau et même au-dessus des nobles, qu'ils enviaient, tout en maintenant à leur place les paysans dont ils méprisaient l'ignorance.

[1] Les cahiers ruraux demandent presque tous l'égale répartition de l'impôt et une augmentation de la portion congrue des vicaires.

En protestant contre l'abolition de l'esclavage dans les colonies, les patriotes nantais montrèrent que leur amour délirant de liberté avait pour limites les bornes étroites de l'intérêt personnel.....

Les révolutionnaires se soucient peu du résultat qu'ils vont obtenir ; il leur suffit de savoir qu'en faisant germer leurs théories dans l'esprit du peuple, ils parviendront à un bouleversement quelconque, et c'est au milieu de cette confusion qu'ils espèrent arriver au pouvoir. Ils agissent brusquement comme s'ils avaient à maîtriser une nation n'ayant jamais été civilisée, où tout est à faire, oubliant qu'on ne peut détruire le passé sur lequel s'appuient toujours les transformations de l'avenir. Etrangers à la politique, ils ne la connaissent que par les passions qu'elle excite.

Aussi, les résultats les plus extraordinaires sont-ils obtenus dès l'abord par les moyens les plus étranges. Il est difficile de discerner dans ce chaos si c'est l'insouciance ou la férocité qui peut expliquer tant de folies. Sans perception bien nette du résultat qu'ils veulent produire, les clubistes lancent du haut de la tribune des élucubrations politiques incroyables, contredisant, le lendemain, ce qu'ils ont dit la veille. Leurs propositions sont repoussées ; mais on les discute, et peu à peu l'esprit irréfléchi du peuple s'habitue à ces rêves chimériques, qu'on lui répète tous les jours, qu'on lui présente sous toutes les formes, et il finit par les admettre comme des vérités premières et indiscutables.

Un homme d'une intelligence, d'une instruction et d'une bonne foi incontestable, peut parfois consulter sa raison et trouver la vérité dans l'étude de lui-même ; mais c'est folie de dire à tout un peuple qui n'a comme puissance que le nombre et la vigueur de ses bras, comme frein que la fougue de ses passions, comme limite que l'accomplissement de ses désirs, c'est folie de lui dire : Écoute ta raison et suis ses conseils. Un marquis entre une pirouette et un compliment banal, un homme du peuple entre la paresse et la faim, ne peuvent avoir des idées justes, et la raison devient en peu de temps la courtisane de leurs passions.

L'influence honnête de Louis XVI avait enlevé la cour à la dé-

pravation dont Louis XV avait donné l'exemple. La Révolution vint détruire ce progrès moral, et, prenant au pire des rois ce que la monarchie avait eu de mauvais, elle fit revivre le vice plus honteux que par le passé, avec les dehors repoussants de la brutalité populaire, substitué au raffinement déplorable d'une noblesse qui avait trop d'esprit.

Lorsqu'on dit au peuple qui a le doute au cœur, la faim dans les entrailles, l'ivresse dans la tête : « *Tiens, voilà la liberté; bois, mange, jouis,* » on peut être sûr de trouver beaucoup d'hommes chez lesquels les instincts de la brute se réveilleront. On pourra même les faire marcher au gré de mille caprices, si l'on peut accroître tous les jours la pâture que l'on jette à ces appétits blasés et féroces ; les cerveaux s'exalteront graduellement, et on arrivera fatalement aux Carrier, aux Francastel, aux Dutruy.

Il y eut aussi des régénérateurs de bonne foi, qui crurent marcher au bien et entrer dans la voie du progrès ; mais combien éphémère fut leur règne, combien courte fut leur illusion ! Si les uns succombèrent et furent engloutis par la violence du torrent, il y en eut qui surent résister à la furie des flots déchaînés, et gagner un rivage. Ceux-là, nous les retrouverons plus tard dans les rangs de nos armées, où s'étaient réfugiés les partisans sincères de la Révolution, chassés de ce monde infernal. Ils luttèrent bravement, parce que le courage militaire n'est pas rare en France, et qu'ils comprirent que la gloire de leurs armes, les fracas de leurs victoires et l'héroïsme de leur mort pouvaient seuls faire obtenir le pardon et l'oubli des crimes de ceux qu'ils défendaient. Ceux-là, nous les trouverons, non là où il faut tuer sans péril, mais là où il faut mourir ! Paix à leurs cendres ! Leur esprit séduit fut sincère, et l'ardente foi qu'ils avaient dans un résultat impossible, fait oublier la gravité même de leurs erreurs. Mais si quelques-uns partirent avec un sentiment d'abnégation louable et la conviction sincère d'un grand devoir à accomplir, beaucoup quittèrent leurs foyers pour trouver le pain quotidien qu'une série d'années d'oisiveté leur avait rendu trop pénible à gagner par le travail.

Dès 1789, Nantes et Angers, dirigés clandestinement par des clubs, suivirent le mouvement de Paris, le précédèrent même souvent. Chaque émeute de la capitale eut son contre-coup dans les deux villes. Niort et Fontenay suivent le mouvement avec plus de timidité, souvent à contre-cœur; mais, excitées et compromises par les clubs qui se répandent partout comme une lèpre dévorante, elles sont bientôt entraînées dans le mouvement général. Si elles ne dirigent pas la marche de la Révolution, elles la subissent. Ceux qui peuvent l'entraver se retirent ou sont chassés. Là, comme dans toute la France, c'est une minorité audacieuse et criminelle qui entraîne la masse effrayée ou inconsciente.

La crainte de la famine devint, en 1789 et en 1790, une cause de troubles et un des moyens employés par les révolutionnaires pour les provoquer. On empêcha, malgré les décrets de l'Assemblée constituante, la libre circulation des grains, et la nécessité d'établir un état des approvisionnements fournit les moyens de dresser une liste des suspects d'aristocratie, qui furent aussitôt désignés à la vengeance publique comme accapareurs.

Les producteurs n'osant plus faire circuler leurs marchandises, les grains restent dans les campagnes, les marchés sont déserts, à la grande indignation des administrations urbaines qui affirment qu'il y a une conspiration, qu'on veut affamer le peuple.

Des émeutes graves éclatent dans tous les grands centres, dans les villages riverains de la Loire ou situés sur la côte; et il est à remarquer que toutes les municipalités qui troublèrent la paix publique en 1790, étaient toutes patriotes et possédaient un club plus ou moins *sulfureux*.

Aussi, vit-on bientôt, à la faveur de l'incurie de la police, les vagabonds envahir peu à peu les campagnes, pillant les maisons isolées, volant les vases sacrés dans les églises et commettant de nombreux assassinats.

Dans certaines communes, les gardes nationales durent veiller toutes les nuits. Malgré les horribles spectables donnés par les villes, tristes avant coureurs de maux plus grands encore, les nobles

et les prêtres ne désespérèrent pas complètement de l'avenir. A plusieurs reprises, ils prêtèrent le serment civique avec empressement ; la fête de la Fédération fut célébrée partout avec enthousiasme, mais avec des sentiments différents.

Les uns crurent à la fin de la période des malheurs, les autres au commencement de leur complète toute-puissance. L'on prêta serment de fidélité à la nation qu'on opprimait, à la loi qu'on violait tous les jours, et au Roi qui n'était déjà plus que le *premier commis* de la nation. On jura aussi de maintenir la constitution... qui n'était pas achevée ! Les Français devaient demeurer unis par les liens indissolubles de la fraternité, alors que l'intolérance et la haine étaient les leviers des classes dirigeantes ; mais le calme ne dura qu'un jour, ce fut le seul moment d'arrêt de la Révolution, dans l'Ouest le seul jour sans nuage. Refrénée un instant, l'anarchie prit un nouvel essor, et les troubles devinrent chaque jour plus nombreux.

Dans la célèbre nuit du 4 août 1789, la noblesse renouvela l'abandon des privilèges pécuniaires, qu'elle avait déjà fait le 1er mai [1], et cette fois, sans indemnité. Anticipant souvent par ignorance, quelquefois de parti pris sur la portée de la renonciation, les administrateurs, les particuliers même, appliquèrent le décret au gré de leurs désirs ; ici, en brûlant les archives seigneuriales, puisqu'il n'y avait plus de droits féodaux ; là, en détruisant les limites des propriétés privées, devenues inutiles, puisqu'il n'y avait plus de fiefs. On pilla les bois de la couronne, puisqu'ils avaient été aliénés au profit de la nation..... Mais ces faits regrettables n'eurent lieu que sur les limites de la contrée qui fut plus tard la Vendée militaire. Les marches communes de Bretagne et de Poitou peuvent être considérées, en 1790, comme le centre du calme ; plus on s'en éloigne, plus on approche des grandes villes, plus les désordres sont fréquents. La guerre civile une fois commencée, ce fut là, au contraire, qu'elle dura le plus longtemps.

Cependant, à deux reprises, pour faire entrer les campagnes trop

[1] Ce fait, jusqu'ici peu connu, se trouve consigné dans une lettre de Pellerin à M. Millon de Villeroy, conservée aux archives municipales du Croisic.

calmes dans un état d'effervescence plus favorable à leurs projets, les révolutionnaires font courir le bruit d'une descente des Anglais sur les côtes de Poitou et confirment cette fausse alarme, alors même qu'ils savent de la façon la plus positive qu'il n'a aucun fondement. Sous le prétexte le plus insignifiant, on prend des mesures exagérées, on demande des secours pour faire face à des dangers imaginaires. Les élections sont partout faussées, et pour arriver à ce résultat, deux moyens sont employés : on force les gens de la campagne à abandonner la salle du scrutin en prolongeant outre mesure le séjour des électeurs loin du siège de leurs affaires, où leur présence est indispensable, ou bien en les chassant par la violence. Suivant le résultat du scrutin, on est pointilleux sur les nouvelles formes à employer, sur les serments à prêter, ou bien on ferme les yeux.

C'est l'époque des serments civiques, qu'on demande à tout propos. A tout propos, on se réunit, on pétitionne, on proteste, on applaudit, on vote. La partie saine de la population, dans ses années de misère et de disette, ne voulut bientôt plus quitter son travail pour courir les assemblées primaires, les banquets, les fêtes patriotiques, les séances de clubs ; car, pour remplir ses devoirs de citoyen, il fallait ne pas avoir autre chose à faire, et les vagabonds seuls se trouvaient dans cette position.

Pour les habitants des campagnes, les révolutionnaires ne sont pas encore des ennemis, mais ils sont déjà des adversaires ; ils ne les combattent pas, mais ils se méfient d'eux et les évitent.

Non contents d'avoir obtenu les privilèges pécuniaires de la noblesse, les législateurs abolissent les droits féodaux sans indemnité ; puis les révolutionnaires suppriment les titres, les armoiries.... On fait briser partout les insignes de la noblesse : les vitraux, les bancs seigneuriaux dans les églises, les écussons à la porte des châteaux, dans les appartements.... Cependant le décret portait certaines restrictions pour les bancs possédés depuis un certain nombre d'années ou appartenant aux fondateurs d'une chapelle ; nulle loi ne défendait d'avoir des armoiries chez soi..... Mais il

fallait un prétexte pour faire des visites domiciliaires chez les aristocrates.

Si les autorités firent commettre des actes d'oppression, si les nobles en furent indignés, les paysans restèrent assez indifférents ; ils ne les approuvèrent pas, chacun les déplora dans sa conscience ; mais les protestations collectives furent rares.

Dans les villes, les nobles sont insultés dans les rues, par la seule raison qu'ils doivent être aristocrates, contre-révolutionnaires..... Le secret des lettres est violé, avec l'assentiment et même l'ordre de l'autorité.

Poursuivis dans leurs maisons, ne pouvant se mettre à l'abri des patriotes, en se réfugiant dans leurs terres, les nobles commencent à émigrer en 1790. Quelques-uns vont serrer les rangs autour du roi, menacé comme eux ; d'autres vont à l'étranger mettre leur famille à l'abri de la persécution, leurs biens hors de la portée des besoins immodérés du nouveau gouvernement.

MM. Michelet et Louis Blanc prétendent que la première cause des soulèvements de la Vendée fut la vente de biens nationaux d'église, et que les femmes exaltées clandestinement par les prêtres engageaient leurs pères, leurs maris, leurs fils, à s'opposer à la vente des biens ecclésiastiques.

Malgré les minutieuses recherches que j'ai faites, je n'ai pu trouver une preuve certaine de cette opposition. On fit beaucoup de bruit, il est vrai, autour de la protestation du curé de Rouans ; mais il est impossible de prouver qu'en 1790 il y eut une résolution générale, de la part du clergé, d'empêcher la vente des biens de l'Eglise. Jusqu'à la fin de 1790, le clergé et les habitants des campagnes suivirent, au contraire, sagement la marche de la Révolution, qu'ils voulaient pacifique. Jugeant du reste de la France par ce qui se passait dans leurs villages, ils crurent les transformations possibles, sans secousses violentes, et, malgré la persécution qui commençait contre une population trop tiède au gré des révolutionnaires, ils ne protestèrent pas encore par la force.... Le découragement, voilà l'état de l'esprit des habitants des campagnes de l'Ouest à la fin de 1790.

Nous allons immédiatement, par une série de pièces authentiques et la plupart inédites, le caractériser davantage.

INCENDIES ET PILLAGES DE CHATEAUX, ASSASSINATS
DANS LE DISTRICT DE BLAIN
Février-octobre 1790.

Incurie de la nouvelle administration, qui agit de manière à encourager les vagabonds.

I

Rennes, 12 juin 1790.

Messieurs,

Des malfaiteurs des paroisses de Fougeray, Pierric, Conquereuil, Beslé et de Guéméné, au nombre de trois cents, descendirent au château de Juzet, le 10 février dernier, où ils pillèrent et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance, et le lendemain, onze, ils incendièrent 6 barriques pleines de titres qui étaient ceux de propriété de tous mes fiefs et de toutes mes terres. Ces délits ont été dénoncés, avec leurs circonstances et dépendances, au procureur du Roi, du siège présidial de Nantes.

Je croyais, Messieurs, que mes vassaux, dont plusieurs sont coupables de ces désordres, auraient, en réfléchissant sur ces excès, témoigné au moins quelques regrets de la conduite qu'ils ont tenue à mon égard, puisque je n'y ai jamais donné lieu, et qu'en toutes occasions j'ai cherché à les obliger autant qu'il l'a été en mon pouvoir; c'est un témoignage que me rendront aisément tous les honnêtes gens du pays. Le désordre continue néanmoins journellement. Je suis menacé. Les vassaux de Pierric et de Fougeray, peu satisfaits d'avoir brûlé tous mes titres, menacent encore d'incendier mon château, si je ne leur rapporte le montant des rôles qu'ils ont payés depuis neuf années. Mon receveur a déjà été forcé, pour obvier à de plus grands désordres, de remettre à la fille de M. C...., procureur à Fougeray, cent quatre-vingt-douze livres qu'il m'avait payées pour

le rôle de la Hattais, en 1787. Un particulier de Fougeray est venu également réclamer soixante livres pour une partie du rôle d'Enguigizac en Fougeray, pour 1787. René S...., demeurant à la Hattais en Fougeray et qui était receveur du rôle de Rieux en Guémené, il y a trois ou quatre ans, réclame le remboursement de ce rôle et est venu au château de Juzet, le six du présent mois de juin, menacer de descendre avec cinq cents hommes, pour tout ravager, si on ne lui en remettait pas le montant. Enfin, on m'écrit de ne pas venir à ma terre de Juzet, parce que je n'y serais pas en sûreté.

Si les décrets de l'Assemblée nationale ont aboli le régime féodal, ils ont néanmoins ordonné le paiement des rentes jusqu'aux franchissements; ils sont donc bien éloignés d'obliger les propriétaires de ces rentes de les rapporter depuis neuf années.

Comme il est à craindre que les vassaux n'effectuent leurs menaces et qu'ils ne continuent leurs incendies, je vous dénonce, Messieurs, ces faits, afin que par votre prudence vous puissiez prévenir de pareilles horreurs; j'en instruis également les municipalités des lieux et les assemblées de district. La démarche que je fais auprès de vous m'est dictée par les décrets de l'Assemblée nationale qui vous commettent pour gardiens naturels des propriétés et de la sûreté des citoyens.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Signé : DU HALGOUET [1].

II

12 février 1790.

A Messieurs les officiers municipaux de la ville de Nantes [2].

La fermentation qui règne dans nos campagnes ne semblait être dirigée que contre les propriétaires de fiefs. La crainte de donner

[1] *Archives du département de la Loire-Inférieure.* Série Q. — Plaintes et réclamations. — Pièce inédite.

[2] Verger, *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest,* tome IV, p. 242.

de l'ombrage à nos paysans et de les irriter contre nous ne nous a pas permis de délibérer sur le contenu de votre lettre ; voilà la cause de notre silence que nous vous prions d'excuser.

Mardi dernier furent brûlés les titres des seigneurs de Fougeray. Cette opération fut mise à sa fin par douze cents à quinze cents paysans. Le plus affreux pillage en fut la suite. L'ivresse porta ces incendiaires vers notre ville ; dans le château susdit et voisin, ils y commirent encore les plus grands excès : ils menacèrent de mettre le feu aux quatre coins de la ville, et, en effet, il fut mis dans plusieurs maisons. Effrayés des menaces et de leurs effets, nos habitants firent sonner le tocsin, notre milice nationale s'arma et parvint à chasser les restes de ces malheureux. Ils se portèrent ensuite sur des habitations bourgeoises, qui ne sont point occupées par des gens de justice, pour y mettre le feu, etc.

Signé : *Les officiers municipaux de la commune de Fougeray.*

III

12 février 1790.

A Messieurs les officiers municipaux de la ville de Nantes [1].

Mardi dernier, différents habitants du Fougeray et Pierric se sont rendus chez M. de Grandville, y ont brûlé tous ses papiers et ceux du procureur fiscal. Par continuation de leurs opérations, ils étaient hier à Jazé, chez M. du Halgouët, y ont brisé les meubles, brûlé tous les papiers, mis le feu à deux tas de paille et de fagots. Ils ont ce jour, dit-on, visité M. de Bruc. Nous savons qu'ils viennent de prendre la route de Gent pour visiter le château de M. de Catuélan ; de là ils doivent diriger leur marche sur Abbaretz.

On assure qu'ils ont avec eux des gens qui lisent les anciennes écritures et qui règlent leurs marches. Vous sentez, Messieurs, combien il est intéressant d'arrêter le cours d'un pareil désordre,

[1] Verger, *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest*, tome IV, p. 241.

qui peut avoir des suites bien funestes. Ces malfaiteurs sont presque toujours ivres : des gens de pareil état et armés sont capables de tout. Nous espérons qu'avec les forces qui sont à votre disposition, vous emploierez les moyens convenables pour empêcher le mal de se propager.

Signé : *Les officiers municipaux de la commune de Blain.*

IV

20 février 1790.

Lettre circulaire des officiers municipaux de Nantes aux habitants de la Campagne.

Messieurs et chers amis,

Tous les braves gens voient avec la plus grande peine ce qui se passe dans quelques paroisses. Ceux qui forment des attroupements et se rassemblent pour aller soit chez les seigneurs, soit chez d'autres particuliers, sont coupables envers la nation et envers le roi ; le roi et l'Assemblée nationale défendent ces attroupements sous les peines les plus graves.

Vous manquez à la loi ; vous allez contre les premières notions de la justice et de la raison, quand vous vous présentez chez quelqu'un en attroupement pour manger son pain, pour boire son vin, pour le mettre à contribution et pour brûler ses papiers et sa maison. Les maisons doivent être des asyles assurés pour tous ceux qui les habitent et ceux qui ne respectent pas ces asyles méritent d'être punis.

Si des ennemis étrangers venaient en faire autant chez vous, vous ne manqueriez pas de vous plaindre. Combien ne doivent pas se plaindre vos voisins, qui se voyent ainsi persécutés par leurs propres concitoyens, par leurs propres frères, qui devraient être les premiers à les protéger et à les défendre !

Dans vos campagnes où les instructions ne peuvent parvenir qu'un peu tard, où la plupart des habitants, occupés aux travaux de l'agriculture, ne peuvent s'instruire eux-mêmes que lentement, vous

vous demandez ce que portent les lois nouvelles, vous vous persuadez tout ce qui peut vous plaire et vous vous permettez d'agir en conséquence.

Nos amis, ce n'est pas le peuple qui peut se faire des lois, parce qu'il lui serait impossible de s'entendre et qu'il n'est pas d'ailleurs assez éclairé pour connaître celles qui lui sont nécessaires. — Ce sont ses représentants, ses députés qui doivent les faire.

C'est le roi qui doit les sanctionner et les faire exécuter. Laissez donc agir l'Assemblée nationale et le roi, qui ne travaillent que pour votre bonheur. En attendant, conformez-vous aux lois que vous connaissez ; elles subsistent toujours jusqu'à ce que les nouvelles soient achevées et mises à exécution.

C'est inutilement que vous attendriez des lois qui vous permissent d'agir par des voies de fait et de brûler les châteaux.

C'est précisément pour éviter ce désordre que les lois ont toujours été et seront toujours nécessaires.

Croyez-vous qu'il existe jamais des lois qui autorisent le vol? Qu'est-ce autre chose que de prendre le bien d'autrui, ou de forcer quelqu'un à nous donner ce qu'il possède, ce qu'il aurait droit de nous refuser et qu'il nous refuserait s'il en était le maître.

La violence n'est jamais permise : si vous prétendez que votre voisin, riche ou pauvre, vous doive quelque chose, vous ne pouvez pas employer la violence pour l'obtenir, vous devez vous pourvoir devant les juges. Ces juges sont ceux que vous avez déjà ; ils ont ordre de continuer leurs fonctions, jusqu'à ce qu'il en ait été créé d'autres.

Quand l'Assemblée nationale a dit que tous les hommes étaient égaux en droits, elle a entendu seulement qu'ils doivent tous être également protégés par les lois, mais elle ne veut pas que personne ait droit sur la propriété d'un autre; elle veut que chacun soit plus assuré que jamais de jouir avec tranquillité de ce qu'il possède.

Pourquoi vous persuade-t-on d'inquiéter les seigneurs? Ne sont-ils pas hommes comme nous? N'ont-ils pas le même droit que nous à la protection de la loi? Ne sont-ils pas maîtres de leurs propriétés, autant que vous pouvez l'être des vôtres? Vous voulez donc que la

loi soit pour vous, et ne soit pas pour les autres; mais la loi doit être pour tous.

Si les seigneurs avaient ci-devant des privilèges, ils les ont sacrifiés; ils paient des impôts comme nous; ils s'empressent de reconnaître qu'ils sont nos égaux, qu'ils n'ont pas plus d'autorité que les autres hommes; plus ils perdent, moins ils méritent d'être insultés; ils ne sont plus à craindre pour personne, il faut donc les laisser tranquilles; mais si nous ne les craignons plus, nous devons craindre les lois qui nous puniront toujours et plus sévèrement que jamais, si nous n'y sommes pas soumis.

Qu'aurez-vous gagné quand vous aurez brûlé des châteaux? Rien, que d'épouvanter tous les honnêtes gens et de les empêcher d'aller demeurer à la campagne; ainsi vos pauvres vous retomberont sur les bras et vous serez forcés de les nourrir; autrement ils brûleront vos maisons comme vous aurez brûlé celles de vos seigneurs.

Ce n'est pas tout : si le château a été brûlé, sans que vous l'ayez empêché, soyez sûrs que tôt ou tard et avant que l'année se passe, vous serez condamnés tous solidairement les uns pour les autres à le rétablir à vos frais ou à payer tout le dommage.

Il en est de même des papiers; votre seigneur pourra désormais vous demander tout ce qu'il voudra; il en sera cru sur sa parole, jusqu'à ce que vous produisiez des titres contre lui; mais quand vous les montrerez, vous serez condamnés à lui en donner copie à vos frais; ainsi vous n'aurez fait de mal qu'à vous-mêmes.

En vain lui aurez-vous arraché une quittance générale; cette quittance ne vous servira à rien. Le roi et l'Assemblée nationale ont déjà ordonné de n'y avoir aucun égard; ainsi vous ne serez pas plus avancés qu'auparavant. Tout cela n'empêchera pas que les malfaiteurs, qui tôt ou tard seront découverts, ne soient livrés à la justice et punis de mort, s'ils sont convaincus d'avoir participé au pillage et à l'incendie.

C'est en vain que vous diriez que votre seigneur vous a fait du tort : on ne vous croira pas. Vous vous plaindrez des procureurs fiscaux; on ne vous écoutera pas. On vous dira avec raison que

vous n'avez jamais eu le droit de vous venger et de vous faire justice par vous-mêmes.

Et quel moment choisissez-vous pour vous venger ; celui précisément où notre bon roi va nous rendre la liberté d'élire nous-mêmes nos juges, celui où l'Assemblée nationale travaille de toutes ses forces à diminuer tous les frais de justice.

Nos chers amis, comment est-il possible qu'il n'y ait pas entre vous une réunion d'honnêtes gens contre les scélérats et les méchants qui vous donnent de si mauvais conseils ? Comment est-il possible que vous vous laissiez tromper aussi grossièrement par des bandits sans foi et sans religion?

Qu'arrivera-t-il de tout ceci ? des malheurs infinis qui retomberont tôt ou tard sur vous et sur la société entière.

Nous sommes tous intéressés, les pauvres comme les riches, à ce que nous soyons bien gouvernés.

Si nous ne reconnaissons plus de frein, si, par l'effet des désordres de cette espèce, le roi n'est plus le maître, nous allons tomber entre les mains des nations étrangères, qui ne demandent pas mieux que de nous trouver désunis; alors vous verrez des ennemis redoutables vous rendre tout le mal que vous aurez voulu faire. Vous les verrez ravager les maisons du pauvre comme celles du riche ; égorger vos femmes et vos enfants, vous exterminer vous-mêmes ou vous réduire à l'esclavage.

Connaissez donc, nos chers amis, les suites funestes de vos égarements : revenez à vous, vivez tranquilles. Attendez tout de l'Assemblée nationale qui vous prépare un sort heureux pour l'avenir, et d'un roi généreux et bon qui agit de concert avec elle pour vous le procurer.

Nous avons l'honneur d'être, avec la plus inviolable fraternité, vos bons voisins et serviteurs,

Les maires et officiers municipaux de Nantes.

V

1er juillet 1790.

Messieurs,

Votre comité de féodalité a pris connaissance de la lettre du sieur Halgouët, dont vous avez déjà entendu la lecture ; les faits qu'elle contient se rapportent au passé et au présent.

Le sieur du Halgouët se plaint d'abord de ce que les citoyens des paroisses de Pierric et du Fougeray ont incendié 6 barriques pleines de titres. Mais il apprend en même temps qu'il a dénoncé le fait au président de Rennes. Ainsi, Messieurs, le pouvoir judiciaire est saisi ; vous n'avez plus de connaissance à prendre à cet égard ; les malheurs sont passés, vous n'avez plus à les prévenir.

Le sieur du Halgouët nous dénonce en dernier lieu qu'on menace encore d'incendier son château ; il articule des faits contre trois particuliers qu'il nomme.

Si ces menaces prétendues avaient quelque réalité, vous chercheriez bientôt à en arrêter les effets ; mais ce ne sera pas sur le simple assertion du sieur Halgouët que vous prendrez un arrêté contre les citoyens du Fougeray et de Pierric. Les faits qu'il articule nous paraissent, d'ailleurs, bien contradictoires avec l'état de paix et de soumission où sont actuellement les habitants des campagnes. Il n'est guère probable, aussi, qu'à l'ouverture de leurs travaux les plus actifs, ils songent à s'attrouper, ils quittent leurs maisons pour commettre des forfaits. Ce qui nous fait encore suspecter les assertions du sieur Halgouët, c'est le silence des municipalités et des administrateurs du district de Blain, auxquels il nous apprend lui-même qu'il a porté sa dénonciation.

Si le péril était imminent, s'il y avait quelque apparence d'insurrection, les officiers municipaux et les administrateurs n'auraient pas manqué, sans doute, d'informer le département, ou de ramener leurs concitoyens à la tranquillité.

Enfin, Messieurs, dans le cas où les plaintes du sieur du Halgouët vous paraîtraient assez graves pour vous porter à interposer votre

autorité, vous ne pourriez prendre une détermination définitive sans des instructions préalables et officielles du district de Blain.

Mais, Messieurs, il nous semble que vous avez déjà pris toutes les précautions possibles sur les faits dénoncés par le sieur du Halgouët dans votre proclamation du ..... Vous avez transporté les termes mêmes de l'art. 6 des décrets relatifs au rachat des droits féodaux, et dont la disposition a pour objet les incendies et pillages des archives et des châteaux.

Vous ne pourriez donc pas rappeler les termes de votre proclamation; vous y avez établi l'obligation de payer la dîme et les droits ci-devant féodaux.

Cette proclamation où vous versez des larmes amères sur l'aveuglement des citoyens des campagnes, sur les attentats auxquels ils se sont livrés, le fer et le feu à la main, cette proclamation, dis-je, que vous avez fait répandre dans toutes les parties de votre ressort, a répondu d'avance à la dénonciation du sieur du Halgouët.

Vous y avez énoncé que tout était paisible dans le département ; vous en avez félicité tous vos concitoyens. Comment reprocheriez-vous aujourd'hui le témoignage honorable que vous leur avez donné ?

Il m'a paru bien plus propre à ramener les citoyens du Fougeray et Pierric qu'un arrêté contre eux qui les supposerait coupables.

A l'égard des trois particuliers dénoncés par le sieur Halgouët, vous n'avez rien à faire, c'est à lui de les attaquer en justice. Si vous pouvez rendre des ordonnances pour prévenir les séditions générales, vous n'avez aucune juridiction sur les délits particuliers qui ne tiennent point à l'administration.

D'après ces raisons, je pense que si le département donne une satisfaction particulière au sieur du Halgouët, il suffit de lui envoyer un imprimé de la proclamation du 18 juin dernier, en lui observant que l'on n'a pas vu avec plaisir qu'il appelle vassaux les citoyens de Pierric et du Fougeray, qui ne sont plus que ses censitaires.

Arrêté par le comité qu'il sera répondu au sieur du Halgouët, en

lui envoyant un placard de la proclamation du 18 juin dernier, pour lui annoncer que l'administration du département écrit au district de Blain, le chargeant de veiller au maintien de la tranquillité publique, à la conservation des propriétés, et y faire surveiller par chaque municipalité de son ressort [1].

VI

Le 26 juillet 1790, le Directoire du département de la Loire-Inférieure informé des troubles séditieux et attroupements qui désolent plusieurs paroisses du district de Blain..... Pierric, Conquereuil, Guémené et autres paroisses voisines..... arrête que le procureur général syndic ira trouver, le jour même, M. de Bruc, pour lui faire sentir la nécessité de se désister des poursuites criminelles entreprises au siège prévotal de Nantes, sur sa dénonciation et celle du sieur Halgouët. M. de Bruc refuse son désistement [2].

Le maire et recteur de Pierric dit au procureur général syndic que la cause des troubles de juillet est la crainte où se trouvent les paysans de se voir poursuivis pour avoir brûlé des titres sans valeur ; qu'ils ont été arrêtés par des agents qui leur disaient que l'on ne pouvait condamner à mort pour cela, et que si l'on voulait le faire, il y aurait 60 paroisses avec lesquelles ils étaient confédérés et qu'on verrait..... Alors les habitants se réfugièrent dans les campagnes, dans les bois où ils couchaient, de crainte de poursuites. Le Directoire, sur le refus de M. de Bruc, craignant des troubles, envoie une pétition à l'Assemblée nationale pour faire suspendre les poursuites [3].

Le prieur de Massérac, par acte extorqué par ses contribuables, doit faire abandon de ses dîmes et droits féodaux.

Le 27 juillet 1790, les sieurs de Guer et de Dauzeville se plai-

[1] Archives du département de la Loire-Inférieure, série L. District de Blain. Correspondance reçue. — Cartons. — Inédit.

[2] Les troubles avaient eu lieu dans la nuit du 18 au 19 juillet 1790.

[3] Archives du département de la Loire-Inférieure. Registre des délibérations du Directoire. Série L. Séance du 26 juillet 1790. — Inédit.

gnent que leurs terres situées en Drefféac sont ravagées par les habitants du lieu et dès paroisses voisines. Le 21 juillet, la municipalité de Drefféac avait déjà envoyé, sur ces faits, une requête au Directoire du département de la Loire-Inférieure [1].

Le 2 août, M. du Halgouët se désiste de sa poursuite contre les malfaiteurs ; M. de Bruc ayant refusé de retirer sa plainte, le Directoire du département écrit à l'Assemblée nationale pour lui demander une amnistie, et les régénérateurs n'hésitent pas à l'accorder. Aussi les brigandages continuent jusqu'au commencement de 1791.

VII

Extrait des registres de délibération de la Municipalité de Blain du 13 octobre 1790.

En l'assemblée de la municipalité de Blain où présidait MM. Jacques Jollan maire, J. Chiron, Peigné le jeune, Ch. Quenille, Guillaume Yvon, Jean Cornu et P. Launay. — Le procureur de la commune a remontré que la garde nationale de Blain, n'ayant ni armes, ni munitions de guerre pour le maintien de la constitution, de l'ordre et de la tranquillité, a requis que son dire fût pris en considération, et qu'il fût délibéré sur icelui.

A l'endroit sont entrés MM. Couetou, capitaine en second, et Chiron, fusilier de la garde nationale de Blain, lesquels ont dit être envoyés de leur compagnie, pour prier la municipalité de prendre en considération le besoin où est la garde nationale de Blain d'armes et munitions de guerre et se sont retirés. La municipalité délibérant, après avoir ouï le procureur de la commune, considérant qu'elle est entourée de malfaiteurs qui attaquent et tuent sur les routes, qui entrent à main armée, de jour et de nuit, dans les maisons, où ils tuent et volent ; qu'elle est environnée de bois considérables qui servent de refuge à ces brigands ; que les gardes nationales

[1] Séances du Directoire du département de la Loire-Inférieure, 18 juin, 21 et 27 juillet 1790. — Inédit.

sont tenues de prêter la main à la perception des impôts indirects et d'empêcher la fraude; que celle de Blain n'a aucune arme ni munitions de guerre, et est néanmoins désireuse de remplir ses devoirs, qu'elle l'a déjà manifesté par les différentes courses de jour et de nuit, pour parvenir à arrêter les meurtres et assassinats qui se sont commis dans les environs depuis un mois.

Arrêté que copie de la présente délibération sera envoyée aux administrations de district et de département et partout ailleurs où besoin sera, et qu'ils seront suppliés de vouloir bien donner tous les ordres nécessaires pour faire pourvoir la garde nationale de Blain de soixante fusils et autres armes et munitions de guerre, comme poudre et balles.

Le procureur de la commune a remontré que, différentes fois, il a été arrêté des vagabonds et conduits dans les prisons de Nantes qui, à peine y étaient entrés, s'en échappaient ou étaient dehors; que ces malheureux, dont la plupart flétris et sans aveu, s'attroupaient et commettaient toute sorte de crimes, soit en volant, assassinant, ou sous la qualité de mendiants forçaient, dans les maisons de campagne isolées, et même dans certains villages, de leur donner, ou à défaut menaçaient du feu; que la majeure partie des gens de la campagne, dans la crainte d'être incendiés, n'osaient ni les arrêter, ni les dénoncer; qu'il serait néanmoins intéressant de prendre un parti à cet égard. En conséquence, a requis que son dire fût pris en considération, et qu'il fût délibéré sur icelui. — La municipalité délibérant, après avoir ouï le procureur de la commune et pris son dire en considération, a arrêté que copie de la présente délibération sera envoyée dans les différents tribunaux et partout ailleurs où besoin sera, avec prière de retenir et faire passer, dans les maisons de force ou autres endroits de sûreté, tous les mendiants, vagabonds et personnes suspectes, afin que la vie et la tranquillité des citoyens honnêtes soient en sûreté.

Le procureur de la commune a remontré que le tribunal de district, les bois dont nous sommes environnés, les attaques, vols et assassinats qui se commettent journellement dans nos environs,

nécessitent à la résidence de Blain une brigade de maréchaussée ; en conséquence, a requis que son dire fût pris en considération et qu'il fût délibéré sur icelui.

La municipalité délibérant, après avoir ouï le procureur de la commune, a arrêté que copie de la présente délibération sera envoyée aux administrations de département et de district, aux commandants de maréchaussée, ministre de la guerre, et partout ailleurs où besoin sera ; que prière sera faite aux uns et aux autres d'employer tous les moyens nécessaires pour établir à la résidence de Blain, le plus tôt possible, une brigade de six hommes de maréchaussée; qu'ils seront suppliés d'en donner le commandement au sieur Goupil, cavalier dans ledit corps, à la résidence de Nozay, et de faire entrer pour cavalier le sieur Baillif, ancien soldat, résidant l'un et l'autre à Blain, connus de la municipalité de Blain et capables de remplir de semblable place.

Arrêté en municipalité, lesdits jour et an.

Signé : Bizeul,
Secrétaire greffier [1].

Gustave Bord.

(*La suite prochainement*).

[1] Archives du département de la Loire-Inférieure, série L. District de Blain. Correspondance envoyée. — Cartons. — Inédit.

POÉSIE

SOUS LA TENTE

A MON AMI EDMOND BIRÉ

Je hais ces temps nouveaux, les choses éphémères !
J'ai rêvé d'habiter le silence et la paix
Sous un vieux toit d'aïeul, entre des murs épais,
Hauts et fiers, tapissés du travail des grand'mères.

Les chênes de cent ans sont trop jeunes pour moi,
Lorsque je veux prier, songer, chanter à l'ombre.
Je hais les bruits du peuple et ses décrets sans nombre ;
J'étais fait pour vieillir sous une seule loi.

Or, marchant sur du sable et combattu sans trêves,
Pour arme et pour appui n'ayant que des roseaux,
J'ai vu crouler nos lois plus vite que mes rêves
Et nos maisons durer moins que les nids d'oiseaux.

Donc, cette foule et moi nous vivons sous la tente !
Eux brisant tout, jetant leurs souvenirs au feu,

Stupides, enivrés de l'orgueilleuse attente
D'un paradis sur terre et de l'homme fait Dieu.

Leurs savants nous ont dit qu'ils domptaient la nature,
La forçant de servir à ce bonheur charnel...
Passons! laissons en bas cette sagesse impure
Conquérir l'éphémère... et cherchons l'éternel.

Peut-être en condamnant à ces cages de toiles
Moi l'enfant du granit et des profonds manoirs,
Dieu voulut préparer, dans la clarté des soirs,
Un plus facile essor de mon âme aux étoiles.

Des choses de ce temps il m'a donné l'ennui,
Il fit autour de moi tout vain et tout fragile,
Pour qu'avec moins d'efforts, en m'élançant vers lui,
Je repousse du pied cette prison d'argile.

VICTOR DE LAPRADE.

Le Perrey, 9 août 1879.

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1749)

V. — Le procès des Rohan. — Armand-Gaston, évêque de Strasbourg, et cardinal. — Nouvelles faveurs.

(1703-1712)

Prenant la liberté de nous approprier un vers célèbre de Boileau sur l'infortuné Chapelain, nous avons terminé le troisième chapitre de cette étude en nous écriant avec un dépit non dissimulé :

Mais laissons Saint-Simon pour la dernière fois.

Nous ne mettrons pas plus de sincérité que Boileau dans notre imprudente promesse, et nous voici de nouveau dans l'obligation de recourir au noble chroniqueur. Un chapitre tout entier de ses *Mémoires* est, en effet, consacré à l'histoire d'un procès mémorable, qui causa grande rumeur à Versailles en 1703, et pendant les péripéties duquel le coadjuteur de Strasbourg joua un rôle actif, en jetant sa plume dans la mêlée. Il est vrai que son mémoire, introuvable aujourd'hui, n'aurait probablement pas suffi pour établir ses

* Voir la livraison de juillet 1879, pp. 17-32.

titres littéraires comme candidat à l'Académie française, si les circonstances précédemment rapportées ne l'avaient conduit, comme par la main, au fauteuil de Charles Perrault.

Il ne peut entrer dans nos projets d'analyser longuement le récit fort détaillé de Saint-Simon : son livre est trop connu pour que nous ayons la prétention de présenter à nos lecteurs une page historique nouvelle ; quelques mots suffiront pour indiquer la situation des combattants.

Nous avons dit que Mme de Soubise, Anne de Rohan-Chabot, était fille de la célèbre Marguerite de Rohan, qui avait épousé le Poitevin Henri de Chabot, à la condition que celui-ci prendrait le nom et les armes de son père, créé duc de Rohan par *Henri IV* en 1603, et mort sans héritier mâle en 1636. L'érection du duché portait cette clause que, la ligne masculine venant à manquer, la qualité de duc et pair demeurerait éteinte. Mais l'obstacle n'était pas insurmontable. Marguerite obtint, en 1648, deux ans après son mariage, une nouvelle érection du duché-pairie de Rohan en faveur de son mari et de ses enfants mâles, et l'on sait comment, à la faveur des troubles de la Fronde, un lundi 15 juillet 1652, Gaston d'Orléans et M. le Prince menèrent Henri Chabot à la Grand'Chambre du Parlement, pour exiger l'enregistrement de son titre, lui faire prêter le serment d'usage et l'installer en qualité de duc et pair de Rohan. Il se trouva donc ainsi que les titres de la branche aînée de la famille, depuis longtemps éteinte, furent portés par une branche cadette de descendance féminine.

Vers la fin du XVIIe siècle, peu après l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne, immédiatement avant la rupture avec l'Angleterre, le duc de Rohan, frère de Mme de Soubise, et paisible héritier d'Henri Chabot depuis près de cinquante ans, envoya ses deux fils se promener à Londres. L'aîné portait le nom de prince de Léon, le cadet celui de chevalier de Rohan. « Ils firent à Londres une dépense convenable à leur qualité, furent fort accueillis en cette cour, et y virent familièrement tout ce qui y étoit de plus distingué. » Or le prince de Guémené se trouvait alors à

Londres pour acheter des chevaux. « Il y vivoit comme à Paris, dans l'avarice et l'obscurité, sans y voir qui que ce fût qui eût ni nom, ni emploi, ni figure. Le contraste du brillant du prince de Léon et du chevalier de Rohan le piqua à travers sa stupidité, sans toutefois vouloir rien faire de tout ce qui le pouvoit mettre dans une meilleure compagnie et le faire considérer. *Il étoit l'aîné de la maison de Rohan :* l'extrême bêtise n'empêche pas l'orgueil ; il s'imagina que son nom de Guémené le faisoit ignorer, tandis que celui de Rohan procuroit au chevalier de Rohan et à son frère toutes les prévenances dont il n'avoit éprouvé aucune... Plein de ce dépit, il repassa la mer, et conçut le dessein de faire quitter le nom et les armes de Rohan aux enfants du duc de Rohan. » Il envoya donc un exploit, sans aucune civilité préalable, à son cousin, concluant « à ce que ses enfants et leur postérité eussent à quitter le nom et les armes de Rohan, lui seul pouvant porter l'un et l'autre, à cause de son titre de duc de Rohan, et après lui son fils aîné seulement, et ainsi successivement » [1].

Telle fut l'origine de ce procès scandaleux qui divisa pendant plusieurs années la cour en deux camps ; ce qu'il y eut de plus extraordinaire, ce fut de voir Mme de Soubise prendre parti contre son propre frère pour le prince de Guémené et se mettre à la tête du conseil de ce jaloux. Des affaires d'intérêt l'avaient depuis longtemps brouillée avec le duc de Rohan : elle fit semblant d'être entraînée par l'autorité de son mari, oncle du prince, et lorsque le procès fut bien engagé, elle réussit à persuader au roi qu'il était essentiel d'évoquer une si grave affaire à sa propre personne. Louis XIV y consentit, déclarant qu'il joindrait le conseil des finances à celui des dépêches pour la juger en sa présence ; puis il commit le bureau du conseil des parties, présidé par d'Aguesseau, pour l'instruire et se réunir ensuite aux juges dans son cabinet avec les deux conseils.

Mme de Soubise s'agita tellement pour épouser la querelle de son cousin, qu'on oublia bientôt M. de Guémené et qu'on n'appela plus l'affaire que celle du duc de Rohan et de Mme de Soubise. « Les

[1] Saint-Simon, III, 340, etc.

écrits volèrent de part et d'autre, rapporte Saint-Simon. Le public en fut avide, même les pays étrangers. La maison de Rohan y perdit. Sans oser attaquer la maison de Chabot, elle voulut s'élever au-dessus de toute noblesse, en princes qui étoient d'une classe hors du niveau. Cette hauteur, destituée de toutes preuves, irrita et les véritables princes et ceux qui ne l'étoient pas, et donna un grand cours et une grande faveur aux mémoires du duc de Rohan, qui, sans attaquer aussi la maison de Rohan, mit sa chimère en pièces, et sans aucune réponse qui eût la moindre apparence ni le plus léger soutien. Il fallut avoir recours à des mensonges, à des contradictions qui étoient incontinent et cruellement relevées, et qui augmentèrent la partialité et l'indignation publique. Beaucoup de gens, paresseux jusqu'alors d'approfondir et faciles à croire sur parole, virent clair sur cette princerie. Le plus fâcheux fut que Mgr le duc de Bourgogne, qui lisoit tout de part et d'autre, avec l'application d'un homme qui veut s'instruire pour faire justice, fut mis au fait de ce qu'il importoit tant à l'état où les Rohan s'étoient élevés de laisser ignorer à un prince qui devoit régner, et qui aimoit l'ordre et la vérité; et que le roi ne laissa pas, dans le cours de l'affaire, d'être détrompé de bien des choses essentielles que Mme de Soubise lui avoit de longue main peu à peu inculquées.....

« Le coadjuteur de Strasbourg, touché de la faiblesse de leurs écrits, en donna, sur la fin, un de sa façon, dont il espéra des merveilles. Il ne s'y trouva que du fiel peu mesuré, peu séant et sans aucun nouvel appui, qui acheva de révolter le monde de tous états qui ne cachoit plus sa partialité pour le duc de Rohan... Cependant toute la faveur pendant l'instruction fut pour Mme de Soubise. »

N'ayant pas retrouvé le mémoire du coadjuteur de Strasbourg, nous ne pouvons vérifier les assertions peu bienveillantes du chroniqueur, qui ne borne pas là ses escarmouches contre le futur cardinal. Voici, en effet, la scène presque dramatique, par laquelle il prélude au récit de la longue séance consacrée par le roi à l'examen définitif de l'affaire :

« La veille du jugement, la maréchale de la Motte. grand'mère

de la princesse de Rohan, à la tête de toute cette famille, se trouva à la porte du cabinet du roi, au retour de la messe, pour lui présenter un nouveau mémoire. Le coadjuteur se promenoit, en attendant par la galerie, avec un grand air de confiance et de supériorité, en fils de la fortune et de l'amour, dans la maison maternelle. Il y débitoit entre autres choses qu'on ne devoit pas être surpris, si ceux de sa maison, si fort relevés par leur naissance au-dessus de la noblesse du royaume, étoient jaloux de leur nom, et le souffroient impatiemment à d'autres. La cour étoit fort grosse. Le marquis d'Ambres, qui l'écoutoit avec son silence ordinaire, n'y put enfin résister, et de son ton de fausset et de son air audacieux : — Cela s'appelle, lui dit-il, soutenir une odieuse cause par des propos encore plus odieux ; — et lui tourna le dos. Cette sortie publique et si peu ménagée, que la contenance et l'air des nombreux assistants applaudirent, déconcerta tellement le jeune et beau prélat, qu'il ne répliqua pas une seule parole, et qu'il n'osa plus haranguer. »

Le lendemain, pendant l'après-dînée entière que le roi donna au jugement de la cause, le coadjuteur, pour marquer une pleine confiance, affecta de jouer tranquillement à l'hombre chez la chancelière : mais la roche tarpéienne est toujours près du Capitole. « Instruit qu'on disoit tout haut que Mme de Soubise l'ayant pour juge, il n'étoit pas possible qu'elle perdît, » le roi voulut-il faire éclat de son indépendance? Cela serait fort possible, car le conseil se partagea en deux opinions presque égales, et le duc de Rohan ayant eu seulement deux voix de majorité, Louis XIV trancha le procès en sa faveur. Tout ce que Mme de Soubise put obtenir, ce fut que le roi intercédât en faveur du prince de Guémené près du duc de Rohan, qui voulut, pour se venger, réclamer du vaincu la foi et hommage qu'il lui devait de la terre de Guémené, menaçant de la saisir féodalement s'il n'allait en personne en Bretagne se mettre à genoux sans épée ni chapeau devant lui. L'hommage se rendit par procureur [1].

[1] C'est à cette époque qu'il faut mentionner aussi les difficultés apportées par la maison de Soubise à l'impression de l'*Histoire de Bretagne de Dom Lobineau*. Une note du P. Léonard de Sainte-Catherine en date du 21 mai 1704, insérée par M. de

Il semble, cependant, que Louis XIV ait eu quelques regrets de n'avoir pu donner gain de cause à la branche aînée des Rohan. Du moins chercha-t-il par une ample moisson de nouvelles faveurs à leur adoucir le chagrin causé par son arrêt. C'est à ce moment même qu'il désigna le coadjuteur de Strasbourg au choix de l'Académie française; et, dans le courant du mois de septembre 1703, Jacques Goyon de Matignon, ancien évêque de Condom, ayant résigné entre ses mains l'abbaye cistercienne de Foigni au diocèse de Laon pour prendre celle de Saint-Victor de Marseille, il la donna au nouvel académicien : elle valait 15,500 fr. de revenu.

L'année suivante, le cardinal de Furstemberg étant mort, le 10 avril, au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, Armand-Gaston devint par ce fait évêque de Strasbourg [1], et dès le 25 avril le roi lui fit l'abandon des confiscations en Alsace qu'il avait accordées à son prédécesseur, pour le dédommager de ce qu'il perdrait de son évêché par la guerre au delà du Rhin [2].

la Borderie dans sa *Correspondance inédite des Bénédictins bretons*, (livraison de la *Revue de Bretagne* du mois de septembre 1878) contient à ce sujet des détails peu connus et fort intéressants. Nous y renvoyons le lecteur. On y apprend que Mme de Soubise, sachant que Dom Lobineau devait y traiter de fable l'histoire de Conan Mériadec, dont les Rohan se vantaient de descendre, entreprit d'obtenir du chancelier qu'on ne delivrât point le privilège jusqu'à ce qu'on lui eût donné satisfaction. Il fallut que Dom Lobineau eût plusieurs conférences sur ce point délicat avec Armand-Gaston et l'abbé de Caumartin (A). Les deux académiciens reconnurent la fausseté de l'histoire de Conan ; mais Armand-Gaston prétendit que Dom Lobineau insérât dans son livre un mémoire dressé par les Rohan sur l'ancienneté de leur famille. Le savant bénédictin ne voulut pas y consentir, et l'impression de son livre fut retardée jusqu'en 1707. Le 20 octobre de cette année, les princes de Guémené, de Montbazon, de Soubise et de Rohan, déposèrent au greffe des Etats de Bretagne une protestation contre cette histoire. Le prince de Soubise ne voulait pas souffrir, écrivait-il, que le nom de Rohan fût avili par un moine. (*Ibid.*, livraison d'octobre 1878). Dom Morice, quelques années plus tard, fut malheureusement plus accommodant.

[1] Le cardinal de Furstemberg eut pour successeur à l'abbaye de Saint-Germain le cardinal d'Estrées, de l'Académie française. — Le 6 juin, un service solennel fut célébré en son honneur à l'abbaye par Armand-Gaston de Rohan. Cinq archevêques, trois évêques et l'abbé général des Prémontrés assistèrent à cette cérémonie. (*Gallia christiana*, VII, 472).

[2] *Journal de Dangeau*. IX. — On lit dans le même journal, au 16 août 1704 :

(A) Voir notre étude sur l'abbé de Caumartin, abbé de Buzai, évêque de Vannes et membre de l'Académie française. Vannes, Galles, 1876, in-8°.

Enfin, deux ans plus tard, l'un de ses frères ayant été tué à la bataille de Ramillies, Louis XIV voulut récompenser les Soubise en désignant Armand-Gaston pour la prochaine nomination au cardinalat (12 juin 1706). Mais la princesse de Soubise ne put voir son fils revêtu de la pourpre. Elle mourut le 3 février 1709 [1], et le pape Clément XI n'éleva l'évêque de Strasbourg à la dignité cardinalice qu'en 1712 [2], quelques jours à peine avant la mort du prince de Soubise. Armand-Gaston reçut la calotte rouge, des mains du roi, le 20 juillet, à Fontainebleau, et obtint, en prêtant serment quelques jours après, la liberté sur parole de plusieurs prisonniers de guerre de distinction : le roi lui fit même la galanterie de vouloir que ce fût lui qui leur en mandât la première nouvelle [3] : mais l'état de la santé de son père le rappela promptement à Paris

« M. l'évêque de Strasbourg a eu permission de faire couper dans une de ses abbayes pour 700,000 francs de bois, qui seront portés à la maison de ville, et augmenteront le revenu de cette abbaye de 35,000 livres de rente. » (*Ibid.*, X. 97).

[1] Saint-Simon prétend que la beauté de Mme de Soubise causa sa mort. « Elle avoit passé sa vie, dit-il, dans le régime le plus austère, pour conserver l'éclat et la fraîcheur de son teint. Du veau ou des poulets, ou des poulardes rôties ou bouillies, des salades, des fruits, quelques laitages furent sa nourriture constante, qu'elle n'abandonna jamais, sans aucun autre mélange, avec de l'eau quelquefois rougie, et jamais elle ne fut troussée comme les autres femmes, de peur de s'échauffer les reins et de se rougir le nez. » Une nourriture si rafraîchissante finit par lui donner les écrouelles, et il « lui fallut demeurer chez elle les deux dernières années de sa vie, à pourrir sur les meubles les plus précieux, au fond de ce vaste et superbe hôtel de Guise qui, d'achat ou d'embellissements et d'augmentations, leur revient à plusieurs millions..... » — Telle est la morale de la fable.

[2] On reçut le dimanche 29 mai, à Versailles, la nouvelle de la promotion de M. de Strasbourg au cardinalat. Le pape avait créé onze cardinaux déclarés et sept *in petto*. Dangeau écrivait le lendemain 30 : « M. le cardinal de Rohan qui n'avoit pas pu venir hier, parce qu'il étoit malade, a paru au diner du roi dans la foule des courtisans; le roi le fit approcher, le fit entrer dans le balustre, et, le diner étant fini, il s'approcha du lit du roi, lui fit son remerciment et lui baisa la main. Le roi lui dit : *Le pape nous a fait attendre un peu longtemps, mais enfin cela est fini, et l'habit de cardinal vous siéra bien.* » (Journal de Dangeau, XIV. 154).

[3] Saint-Simon, *Mémoires*, VI, 310 : « Lundi 15 août 1712. — Le roi fit ses dévotions dans la chapelle du bas (à Fontainebleau), et le cardinal de Rohan prêta le serment que tout cardinal françois qui a des bénéfices est obligé de prêter, parce que leurs bénéfices tombent en régale du moment qu'ils sont cardinaux. » (*Dangeau*, XIV. 208).

où il séjourna près d'un mois, dans l'espoir de pouvoir lui apporter quelques consolations dans ses derniers moments. Il venait de partir pour Strasbourg à la suite d'une amélioration sensible dans la situation du vieillard, quand M. de Soubise mourut tout d'un coup, le 24 août, privé de ses secours, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans [1].

Nous n'appellerons plus désormais l'évêque de Strasbourg que le cardinal de Rohan.

[1] « Jeudi 25, à Fontainebleau. — Le roi apprit à son lever la mort de M. le prince de Soubise. Il étoit gouverneur de Champagne : ce gouvernement vaut 25,000 écus de rente, et M. le prince de Rohan, son fils, en a la survivance. Il avoit quatre-vingt-cinq ans. On a envoyé à M. le prince de Rohan, son fils, qui est à l'armée de Flandres, son congé pour venir donner ordre aux affaires que lui a laissées la mort de son père. M. le cardinal de Rohan étoit parti de Paris pour Strasbourg deux jours avant la mort de M. son père, et madame la princesse de Rohan a fait partir un courrier pour tâcher de le trouver en chemin et le prier de revenir pour quelques jours. » (*Dangeau*, XIV. 213).

Saint-Simon rapporte un trait de préséance fort curieux au sujet des deux enterrements du prince et de la princesse de Soubise. Lorsque Mme de Soubise mourut, le 3 février 1709, à l'âge de soixante et un ans, « son mari, dit-il, ne perdit pas le jugement : la douleur ne l'empêcha pas de chercher à tirer parti de la mort de sa femme et du local de sa maison pour faire un acte de prince, non même étranger, mais du sang. — La Merci est vis à vis l'hôtel de Guise, et le portail de l'église vis à vis la porte de cette maison, le travers étroit de la rue entre-deux. Il s'y étoit fait accommoder une chapelle. De longue main, il prévoyoit la mort de sa femme, et il résolut de l'y faire enterrer. La fin de ce projet étoit, sous prétexte d'un si proche voisinage, de l'y faire porter tout droit, sans la faire mener à la paroisse, distinction qui n'est que pour les princes et les princesses du sang, qu'on ne porte point aux leurs, mais tout droit au lieu de leur sépulture. Sa femme morte, il brusqua un superbe enterrement, embabouina le curé, qui ne se douta jamais de la cause réelle, et qui se rendit en dupe à la commodité de la proximité, tellement que Mme de Soubise fut portée droit de chez elle à la Merci, et plus tôt enterrée qu'on ne se fût aperçu de l'entreprise. La chose faite, le cardinal de Noailles la trouva mauvaise, gronda le curé et ce fut tout. Il étoit des amis de Mme de Soubise. Mais le monde, réveillé par ce bruit, mit incontinent le doigt sur la lettre. On en parla beaucoup, et tant et si bien que les mesures furent prises contre les récidives. En effet, M. de Soubise étant mort en 1712, il fut porté à sa paroisse et de là à la Merci. J'ai voulu ne pas omettre cette bagatelle, qui montre de plus en plus ces entreprises en toutes occasions, et par quels artifices les rangs et les distinctions de ce qu'on appelle princes étrangers, de naissance ou de grâce, se sont à peu près formés. » (Saint-Simon, IV. 295).

VI. — Le cardinal de Rohan grand aumônier de France.
(1712-1713)

Le cardinal de Rohan avait à peine atteint sa trente-huitième année lorsqu'il fut revêtu de la pourpre romaine [1]. Il la porta pendant trente-sept ans, et cette nouvelle période de sa carrière ecclésiastique fut féconde en événements d'importance capitale. Elle est surtout dominée par la célèbre affaire de la bulle *Unigenitus*, dans laquelle le cardinal prit le rôle de chef de parti en faveur du Saint-Siège contre le cardinal de Noailles et les gallicans. Cette attitude lui mérita les attaques les plus violentes de la part des jansénistes et de tous les mécontents qui gravitaient autour de ces hérésiarques. Aussi ne devrons-nous pas accepter avec une entière confiance les assertions contenues à son égard dans les pamphlets et les libelles suscités par cette lutte déplorable qui divisa trop longtemps le clergé de France. Aujourd'hui que jansénisme et gallicanisme ont disparu devant l'unité romaine, on s'explique mal comment un prince de l'Eglise fut amené à méconnaître aussi complètement l'autorité qui l'avait revêtu de la pourpre. Nous n'aurons pas le loisir d'entrer dans des détails qui exigeraient un volume pour présenter la physionomie complète de ces combats acharnés ; mais nous devions, dès l'abord, indiquer cette situation, pour faire comprendre comment la carrière du cardinal de Rohan, jusque là tranquille et suivie sans aucun trouble, fut tout à coup agitée par des attaques incessantes et violemment incriminée par des adversaires résolus à tout oser contre les défen-

[1] Malgré sa jeunesse, il ne jouissait pas d'une excellente santé. Dangeau le dit souvent malade. Le chroniqueur écrivait le 28 juillet 1711 : « M. de Strasbourg a eu une violente attaque de goutte au genou, à Saverne : on appréhendoit même que ce ne fût un mal plus considérable que la goutte, et qu'on ne fût obligé de lui faire une opération violente. Il est beaucoup mieux présentement et on est fort rassuré sur son mal. » (Journal de Dangeau, XIII, 432). — Et le 5 août : « M. de Strasbourg se porte considérablement mieux ; le roi d'Angleterre a couché chez lui à Saverne, en allant à Strasbourg. (*Ibid.* 436). — Il souffrit beaucoup de la goutte pendant les années suivantes.

seurs de la suprématie romaine. Rien n'est terrible comme la haine d'un janséniste ou d'un gallican dans les périodes de l'ancien régime.

La première année du cardinalat d'Armand-Gaston fut cependant paisible, et les nombreux recueils d'anecdotes ou de chroniques de ce temps ne lui consacrent guère que de nouvelles constatations de la faveur royale. On peut le suivre pas à pas dans le journal de Dangeau pendant toute cette année, et sans nous arrêter à une foule de détails futiles ou peu intéressants, voici les traces les plus remarquables que nous rencontrons de son passage. Ce sont d'abord les règlements de ses honneurs et de ses prérogatives de cour :

— 18 novembre 1712, à Marly. — « Le maréchal d'Estrées fut obligé, il y a deux jours, de quitter Marly, étant fort incommodé. Le roi a donné le logement qu'il avoit ici à M. le cardinal de Rohan, et il prête à M. le cardinal de Rohan, à Versailles, le logement qui est destiné aux enfants de Monseigneur le duc de Berry. »

— Dimanche 5 mars 1713, à Versailles. — « Le roi, après son lever, fit entrer dans son cabinet les cardinaux de Rohan et de Polignac, et régla la place qu'ils doivent avoir dans la chapelle au sermon ; *il prit la peine même de la dessiner de sa main devant eux ;* il n'y avoit rien sur cela dans les registres de la chapelle. »

Puis viennent les libéralités royales :

— Lundi 3 avril 1713. — « Le roi fait donner à M. le cardinal de Rohan la pension de 2,000 écus sur le clergé qu'avoit M. le cardinal de Janson. »

22 avril 1713. — « Le roi a donné à M. le cardinal de Rohan l'abbaye de la Chaise-Dieu. »

Ce bénéfice était vacant depuis le 19 octobre de l'année précédente par la mort de François-Louis de Lorraine, décédé à Monaco. C'était une abbaye bénédictine fort importante, située en Auvergne, au diocèse de Clermont, et valant 16,000 fr. de revenu. Nous ne serions pas étonné que Louis XIV en eût gratifié notre académicien pour le récompenser d'un service qu'il venait de rendre à la couronne, en obtenant du chapitre de Strasbourg des

conditions plus douces pour les preuves de noblesse des postulants au canonicat. Cette affaire délicate présente un tableau trop curieux des mœurs de cette époque, pour que nous n'empruntions pas à Dangeau et à Saint-Simon le récit presque textuel de cette négociation :

« Le roi après son lever, écrivait Dangeau de Versailles le 14 février 1713, donna audience dans son cabinet au comte de Lewenstein, frère de Madame de Dangeau, grand doyen et député du chapitre de Strasbourg, qui lui portoit un projet de délibération, concerté avec le cardinal de Rohan son évêque, sur la manière des preuves qu'il faudroit que les chanoines français fissent pour être reçus dans ce chapitre. Il y a même quelques adoucissements pour les preuves que les chanoines allemands doivent faire du côté des mères. — En effet, remarque Saint-Simon, l'excès et la multiplicité des mésalliances, que la longue suite du même esprit de gouvernement a forcé toute la noblesse du royaume de contracter pour vivre, la mettoit tout entière, si on en excepte peut-être quatre ou cinq personnes, comme MM. d'Uzès avant son second mariage, de Duras et de Roncy, hors d'état d'entrer dans le chapitre de Strasbourg. C'étoit par des tours de passe-passe que le cardinal de Rohan lui-même y avoit été reçu. On considéra cependant qu'il étoit de l'intérêt du roi que des Français en pussent être évêques, et comme c'est du chapitre que les évêques se tirent uniquement, il fut nécessaire de faciliter les moyens d'y entrer. Le chapitre donna les mains par degrés à ce qui lui fut proposé de la part du roi [1]. »

Peu après, le 14 mars, nous voyons le cardinal, toujours dévoué aux intérêts de sa famille, célébrer, à Versailles, le mariage d'une de ses nièces, mademoiselle de Tournon, troisième fille du prince de Rohan, avec le duc de Tallard. Le roi voulut bien signer au contrat, et Saint-Simon se livre à une longue dissertation sur la qualité de « très haut et très puissant prince » qu'y prit le frère du cardinal. Toutes les prétentions des Rohan ont le don de l'exaspérer d'une façon toute particulière.

Enfin, le mercredi 7 juin 1713, le cardinal de Rohan fut déclaré grand aumônier de France, à la place du cardinal de Forbin-Janson, et le 10 il prêta les deux serments d'usage dans le cabinet

[1] Dangeau, XIV. 345.

du roi, l'un pour sa nouvelle fonction en présence du secrétaire d'Etat Ponchartrain, l'autre pour l'ordre du Saint-Esprit en présence de M. de la Vrillière. Louis XIV, immédiatement après, « lui mit au col le cordon bleu. »

Il y avait déjà quelques semaines que le cardinal de Forbin-Janson était mort. Saint-Simon, et après lui Duclos, prétendent que si l'on attendit longtemps son successeur, ce fut grâce aux négociations entamées entre le Père Le Tellier, confesseur de Louis XIV, et le cardinal de Rohan, par l'entremise du maréchal de Tallard [1], pour le décider à prendre nettement parti contre le cardinal de Noailles dans l'affaire de la bulle *Unigenitus* qui venait de surgir. Cette nomination aurait été le prix d'un véritable marché, d'autant plus long à conclure que l'évêque de Strasbourg était fort attaché par la vénération et la reconnaissance à l'archevêque de Paris. « Sa paresse naturelle, ajoute Saint-Simon, lui étoit un autre frein. Il étoit né pour vivre mollement dans le faste et les délices, en grand seigneur, loin de tout tracas et de tout embarras, et quoi qu'on lui cachât avec soin ceux qui le menaçoient en s'abandonnant à ce qu'on vouloit de lui, il ne laissoit pas d'en prévoir une partie, et avoit peine à soumettre son col à ce pesant joug. A la fin, la vue de la charge qui l'attendoit, de l'état de chef de parti qu'on lui présentoit, de distributeur des grâces et des disgrâces qui s'offroit à lui, et de personnage considérable à Rome et en France, de protecteur de l'Eglise, de véritable chef du clergé, de ressource dominante des jésuites qu'il s'attachoit, et à sa maison pour laquelle il vouloit toutes choses : tout ce groupe ensemble, sans cesse rebattu par tout l'esprit, l'insinuation, l'ambition de Tallard, l'emporta sur les considérations plus religieuses, plus honnêtes et plus sages. Il se laissa entraîner à des gens qui le payèrent comptant d'avance par la charge dès qu'il se fut rendu, et qui firent après de lui tout ce qu'ils voulurent... » [2].

Que voilà bien le langage perfide d'un janséniste ! Ainsi, pour

[1] Père du duc de Tallard, qui venait d'épouser une nièce du cardinal.
[2] Notes à Dangeau, XIV. 410.

Saint-Simon, comme pour tout le parti, il eût été plus religieux, plus honnête et plus sage, pour un prince de l'Eglise, de se ranger du côté des adversaires d'une bulle papale condamnant des propositions comme hérétiques, que de l'accepter simplement : et parce que le cardinal de Rohan se montra, en effet, l'un des défenseurs les plus actifs de la constitution, il en résulte évidemment qu'il avait été acheté par les jésuites. N'était-il pas l'élève du cardinal de Noailles et ne lui devait-il pas les premiers succès de sa carrière ? La reconnaissance l'obligeait à épouser ses déplorables erreurs !...

Duclos enchérit encore sur Saint-Simon : selon lui, le Père Tellier aurait donné au cardinal de Rohan trois jours pour se décider ; mais Duclos avait un faible beaucoup trop prononcé pour les recueils d'anecdotes et de frondes. Aucune preuve n'a jamais été apportée de ces allégations, que nous déclarons, jusqu'à production d'un document authentique, inventées par les jansénistes aux abois. Ils en ont inventé bien d'autres ! Il suffisait alors d'être ami des jésuites ou partisan des doctrines romaines, pour être bon à pendre aux yeux du parti. Les historiens ont malheureusement beaucoup trop puisé dans l'arsenal janséniste. Une grande partie de l'histoire morale des deux derniers siècles est à refaire de fond en comble : l'entreprise a déjà été tentée, par des esprits droits, courageux et sagaces, et chaque jour voit s'écrouler une des calomnies lancées avec audace par les adversaires de l'autorité papale. Nous avons la conviction que le marché dont parle Duclos en est une. — N'a-t-il pas dit lui-même quelque part que peu de gens ont attaqué ou défendu la constitution *Unigenitus* de bonne foi ? Or Duclos n'a puisé ses anecdotes que dans les recueils des adversaires de la bulle. Aussi un critique impartial, l'abbé de Vauscelles, en traite-t-il la plupart, dans ses notes, de fariboles et de drôleries.

Il serait intéressant, du reste, de savoir quelle est la vraie source de cette accusation de simonie. Ni les *Nouvelles ecclésiastiques*, ni les *Mémoires secrets* sur la constitution, recueils jansénistes qui n'épargnent pas les injures aux amis des jésuites, n'en ont soup-

çonné l'existence. Ils représentent même le cardinal de Rohan comme favorable au cardinal de Noailles lors de la publication de la bulle, qui ne fut connue qu'au mois d'octobre 1713. Or la nomination de grand aumônier remonte au mois de juin, c'est-à dire à quatre mois auparavant. Le rapprochement de ces deux dates est essentiel en la question. Il nous paraît donc éminemment vraisemblable que la pensée de cette convention avec le P. Tellier, transformée par Duclos en marché définitif, ne vint à l'esprit de l'irascible Saint-Simon qu'en voyant le cardinal de Rohan prendre des jésuites dans son conseil lors de la commission pour l'acceptation de la bulle. Si tout cela était vrai, notre académicien eût-il persisté dans son rôle actif après la mort de Louis XIV et la digrâce du P. Tellier?

Ce qu'il y a de certain, c'est que le cardinal de Rohan inaugura sa charge de grand aumônier en revenant brusquement de Strasbourg, où il s'était rendu peu après sa nomination, pour célébrer, le 9 juillet 1713, le mariage de M. le Duc et de M. le prince de Conty.

Nous allons le voir maintenant directement aux prises avec les opposants à la constitution.

René Kerviler.

(A suivre).

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE

I

Les événements qui se passèrent à Rennes pendant la tenue des États provinciaux de 1788, sont peut-être une des manifestations les plus significatives de l'esprit nouveau qui s'éveillait alors et qui amena plus tard le grand bouleversement social de la Révolution française. Les antiques privilèges de la province devaient bientôt aller se perdre dans l'unité d'administration imposée à la France, et c'était pour la dernière fois que les États de la Bretagne avaient été rassemblés pour voter les impôts et offrir au roi de France le tribut fièrement nommé *don volontaire*. Jusqu'alors les discussions, souvent orageuses, qu'amenait la turbulence tenace du caractère breton, se passaient au milieu de l'ordre de la noblesse; les députés des communes y prenaient rarement part. Mais en 1788 les questions politiques s'étaient déplacées, les sentiments purement nationaux n'agitaient plus seuls les esprits, et les passions nouvelles essayèrent à Rennes leur formidable puissance. La question y fut posée entre le passé et l'avenir, et le sang coula pour la première

fois dans cette lutte inégale qui devait plus tard en inonder la France.

Le cadre tout féodal et tout provincial où se passa ce prologue d'un grand drame, lui prête d'ailleurs un aspect bizarre. En se réunissant à la couronne de France, la noble province de Bretagne, acquise par mariage et non par conquête, avait conservé des franchises nationales fort étendues. Ses États devaient être rassemblés tous les deux ans, et, pendant les intervalles des sessions, une Commission, nommée *Commission intermédiaire*, siégeant à Rennes près du gouverneur de la province, s'attribuait une grande part dans l'administration. Enfin, chaque gentilhomme breton possédait le droit de paraître aux États en personne et non par représentation; ce qui faisait que, malgré la sévérité avec laquelle on examinait les titres et les parchemins, l'ordre de la noblesse comptait souvent plus de sept cents membres. Puis venaient les représentants du riche clergé breton et les députés des communes et des bailliages. On comprend que cette nombreuse réunion donnât une grande animation à la ville désignée pour recevoir les États et en fît le centre des regards et de l'intérêt de toute la province.

La ville de Rennes, où eut lieu pour la dernière fois cet exercice des libertés bretonnes, avait d'ailleurs une importance toute particulière, due à son titre de capitale de la province, au parlement qui y siégeait, à l'école de droit, bruyante pépinière d'ardents et subtils esprits, qui animait nuit et jour tous les quartiers par ses plaisirs indisciplinés et ses manières tapageuses. Les riches familles parlementaires habitaient alors les beaux hôtels qui étalent leurs grises façades dans la rue de Toulouse et la rue Royale; une société élégante et spirituelle s'assemblait dans leurs salons dorés. C'était le beau temps de la ville de Rennes. Maintenant l'étranger qui se promène au milieu de ses rues désertes, dans la solitude rêveuse du Mail et du Thabor et sur ses jolis quais sans rivière, ne peut s'empêcher de comparer le calme triste qui l'environne à l'engourdissement somnolent qu'amènent chez un vieillard la faiblesse des organes et l'appauvrissement du sang. La vie s'est retirée de cette mélanco-

lique ville de Rennes, la vie politique, la vie qui consiste dans l'activité et l'agitation, la vie dont elle jouissait autrefois dans toute sa plénitude lorsque les États lui amenaient de nobles hôtes de tous les côtés de la province.

Parmi les gentilshommes qui, en 1788, étaient venus prendre leur part des travaux des États, se trouvait le marquis de Servière, dont le frère, président au Parlement, possédait un des beaux hôtels de la rue de Toulouse. Le président était un homme paisible, ami de la bonne chère, remplissant machinalement ses hautes fonctions, et peu enclin à se mêler d'affaires politiques; mais le marquis avait un tout autre caractère. Doué d'une grande activité morale et physique, il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait la déployer dans toute sa puissance. C'était pendant le temps des États seulement qu'il était permis aux questions politiques de passionner son esprit et de réclamer ses efforts. Il en profitait pour inquiéter le gouverneur de Bretagne et les gens du roi, auxquels il accordait ou refusait son appui avec une parfaite indépendance et une netteté qui démontait toutes leurs batteries diplomatiques. — « Aurons-nous le marquis de Servière? » était une des questions que l'on s'adressait dans le cabinet du gouverneur, lorsqu'il s'agissait de demander une augmentation d'impôts, une destination nouvelle pour les corvées, un nouveau tracé de route. Et la réponse ne manquait pas d'une certaine importance. Le marquis avait un petit parti dans les États; une phalange serrée le reconnaissait pour chef et votait avec lui.

Il devait son influence, d'abord à la promptitude et à la fermeté de ses décisions, à l'aménité de son caractère, puis, il faut bien l'avouer, à quelques moyens moins relevés. Les ambitieux d'influence, comme tous les ambitieux, *s'abaissent quelquefois pour conquérir*, ainsi que l'héroïne de Goldsmith, et le marquis ne dédaignait pas de réunir souvent à sa table ce qu'on appelait les *épées de fer*, pauvres gentilshommes, plus nobles que le roi, plus gueux que leurs valets, parés, durant leur séjour aux États, de quelque habit de soie taillé dans la jupe de leurs grand'mères, et qui, abandonnant la charrue pour la politique, n'avaient guère d'autre opinion que celle qu'ils puisaient dans les bouteilles de leurs amphitryons.

Le marquis de Servière faisait concurrence aux dîners du gouverneur, il possédait la voix de bon nombre d'*épées de fer*, qui ne juraient que par lui. C'était donc un homme important; il le savait et n'était pas fâché de faire sentir de temps en temps son pouvoir; mais, à l'époque dont nous parlons, en 1788, le marquis, devinant mieux que d'autres la gravité de la situation, abdiqua son rôle quelque peu tracassier. Il alla trouver, en arrivant, le gouverneur, M. le comte de Thiard; il lui expliqua ses craintes, en lui déclarant que toute son influence serait consacrée désormais à soutenir le parti de la royauté et de la noblesse, qui ne pouvaient être séparées. M. le comte de Thiard reçut fort gracieusement et avec force compliments cette espèce de soumission de son adversaire intime; mais, soit qu'il ne vît pas la situation sous le même jour que le marquis, soit qu'il comprît la faiblesse des gentilshommes en face des questions nouvelles, soit, enfin, que la cour lui eût donné des ordres secrets, il évita de se prononcer sur le parti qu'il prendrait dans la lutte à venir, traita légèrement les craintes du marquis et s'efforça de paraître très rassuré lui-même. Le marquis fut plus surpris que convaincu; mais il vit bientôt que la confiance témoignée par le gouverneur était partagée par le grand nombre des nouveaux arrivants, de sorte qu'il jugea à propos de dissimuler ses vagues inquiétudes et de reprendre son genre de vie ordinaire, en recevant dans l'hôtel de son frère, qu'il habitait toujours pendant les tenues d'États, le contingent d'hommes politiques auxquels il donnait le mot d'ordre.

Il avait donc, suivant cette détermination, réuni à souper le 29 décembre une quinzaine de convives, et, tous étant arrivés, on n'attendait plus personne, lorsque la porte s'ouvrit et qu'un laquais annonça :

« Monsieur le comte de Servière !

« Monsieur le chevalier du Lesguen ! »

Deux jeunes gens, vêtus de l'uniforme blanc du régiment du Roi, entrèrent alors et s'avancèrent avec vivacité vers le marquis et le président qui venait à leur rencontre. Les nouveaux arrivants furent

accueillis et embrassés avec une tendresse qu'expliquaient les noms de père, d'oncle, de fils et de neveu, prononcés affectueusement entre chaque poignée de main et chaque accolade. Puis le marquis, se souvenant de la nombreuse société devant laquelle se passait cette scène de famille, s'avança avec les jeunes officiers pour présenter à ses convives son fils et son neveu. Ce ne fut pas sans une satisfaction orgueilleuse, que, tout en faisant cette présentation, le marquis examina lui-même les deux jeunes gens.

C'étaient de charmants garçons, quoique n'ayant entre eux d'autre ressemblance que ce rapport inexplicable, qui peut exister, malgré des traits et une expression différents, et qu'on est convenu d'appeler *air de famille*. Le comte Paul de Servière, plus grand que son cousin, avait le teint brun, les yeux noirs et le nez aquilin; sa bouche était bien formée, mais quelques lignes tombantes trahissaient une certaine faiblesse de caractère qu'on ne retrouvait pas dans ses grands yeux pensifs, dont la gravité mélancolique était parfois éclairée d'un rayon de vive intelligence. Le chevalier Louis du Lesguen avait des yeux moins grands, des traits moins réguliers, un teint blanc et rose qui aurait pu faire envie à la plus jolie femme. Sa riante physionomie ne s'assombrissait un instant que quand un certain pli entre les sourcils venait trahir une impatience de caractère avec laquelle s'accordaient parfaitement ses lèvres roses bien découpées et solidement formées.

Mais, pendant que le marquis présentait les deux officiers, ceux-ci examinaient à leur tour, avec autant de surprise que d'envie de rire, les singuliers personnages dont les noms bretons résonnaient pour la première fois à leurs oreilles. Des corps, pour la plupart gros et courts, serrés dans des habits de couleur claire sur lesquels pendaient des jabots de vieilles dentelles souillés de graisse et de taches de vin, étaient surmontés de visages hâlés par le soleil qui les avait couverts d'une teinte d'un jaune uniforme. Les nez seuls, pittoresquement ornés de bourgeons d'un rouge éclatant, brillaient comme des rubis sur le fond terne de la peau. Sur ces têtes noires, des perruques écourtées et poudrées à blanc, faisaient le plus

étrange effet, et parfois, pour remplacer cette parure incommode, de longs cheveux rebelles se dressaient comme des pointes de porc-épic, malgré la farine et la chandelle dont ils étaient enduits. Enfin, chacun de ces respectables personnages portait au côté une longue rapière qui frappait sur les dalles, au moindre mouvement de son seigneur et maître, avec un bruit effroyable.

— M. de Kergoulu, M. de Penboisec, M. de Kerbagou, dit le marquis de Servière en s'adressant successivement à chacun de ses hôtes, je vous présente mon fils et mon neveu. Ils reviennent du Régiment du roi. Là, messieurs, ils apprennent à servir la France et son prince; mais il faut encore qu'ils sachent être Bretons avant tout; qu'ils s'instruisent à défendre, envers et contre tous, leurs privilèges comme gentilshommes et les droits de la province. Voilà, messieurs, ce qu'ils viennent apprendre parmi vous.

L'allocution du marquis fut reçue avec un bruyant murmure d'approbation. Les jeunes gens furent présentés plus particulièrement à ceux de ces messieurs qui avaient alliance ou parenté avec leur famille. Le marquis ne se montra pas difficile sur les preuves qu'ils apportaient; mais il vint cependant un moment où il trouva nécessaire de couper court aux présentations pour arrêter en même temps la forte envie de rire qui se manifestait sur les traits expressifs de Louis du Lesguen et qui menaçait de devenir irrésistible. Il donna donc le signal du souper. Ses convives le suivirent avec empressement dans la salle à manger et le repas commença avec un certain décorum. Malheureusement, si les *épées de fer* mangeaient énormément, ils buvaient encore plus ; l'influence des bons vins du marquis ne tarda pas à se faire sentir. La réunion devint bientôt tellement bruyante et sans façon, que le marquis se trouva tout à fait autorisé à se retirer, laissant toute liberté à ses convives, qui terminèrent entre eux une orgie dont les traces se voyaient encore le lendemain matin dans la salle à manger.

Les deux cousins, prétextant des engagements, avaient obtenu de bonne heure la permission de se retirer. Cependant ils en avaient assez vu et leurs physionomies trahissaient trop clairement leurs

impressions secrètes pour que le marquis, un peu honteux du rôle joué par ses nobles hôtes, ne sentît pas la nécessité d'une explication et ne craignît pas un peu la verve moqueuse de Louis du Lesguen. Mais à peine essaya-t-il, le lendemain, de dire un mot du souper, que Louis partit d'un éclat de rire homérique dont le marquis fut forcé d'attendre la fin, non sans une impatience visible.

— Ah! mon oncle, je vous demande mille pardons, car je vois que vous êtes fort mécontent de ma gaieté intempestive, dit Louis, aussitôt qu'il put parler; mais le souvenir des yeux avinés et attendris de nos chers parents, et de l'air honteux avec lequel vous les écoutiez, a été trop fort pour ma gravité.

— L'excuse ne vaut guère mieux que la faute, répondit le marquis d'un ton sec.

— Mais, pour Dieu! exigez-vous donc, mon oncle, que j'éprouve une tendresse aveugle pour la noble famille dont vous venez de nous faire présent?

— De la tendresse? non; mais du respect, mon neveu.

— Encore plus impossible, mon oncle; il faudrait qu'elle fût respectable.

— Sérieusement, Louis, je le prendrai fort mal, si vous continuez sur ce ton. Nous avons ici une étrange noblesse, j'en conviens. Elle est aussi riche d'aïeux que pauvre d'écus, et ne connaît pas la manière de mettre du fumier dans ses terres en épousant des filles de financiers, dont la bourse bien garnie permet de redorer à neuf un écusson. Aussi, ils pourraient entrer, tous ces nobles que vous avez vus hier, dans les chapitres de Lyon, et ils passent leur temps à mener la charrue. Mais pauvreté n'entache pas noblesse, et quels que soient leurs ridicules, le sang qui coule dans leurs veines exige vos égards.

— Me voilà converti, cher oncle; dépouillez cette gravité qui me désole, je suis prêt à faire amende honorable, dit Louis avec un franc sourire.

Le marquis reprit l'expression de bonne humeur qui lui était habituelle.

— Je ne dis pas, cependant, reprit-il en souriant d'un air de bonhomie maligne, qu'ils aient toujours des façons de grands seigneurs : ils boivent un peu trop et leurs perruques sont passablement étranges.

— Ah ! vous m'accordez cela, mon oncle ! s'écria Louis gaiement, à la bonne heure ! Avez-vous remarqué cette espèce d'édifice gothique, posé si artistement sur la tête de M. de Penboisec, avec les six nœuds de rubans roses et verts qui l'ornent d'une façon galante ?

— J'ai vu, du moins, que cette perruque te préoccupait fort.

— Ah ! c'est que j'ai eu le temps de l'admirer pendant le long compliment, moitié breton, moitié français, dont son propriétaire m'a régalé.

— Et que tu as été au moment d'interrompre par un éclat de rire qui m'aurait désolé. Songez, messieurs, à la position où nous nous trouvons, et vous comprendrez la nécessité pour la Noblesse de s'unir plus intimement que jamais, afin de résister aux attaques du Tiers.

— Pour cela, je suis de votre avis, mon oncle, et Paul peut vous dire ce que je pense des demandes de leurs insolents cahiers. Mais pas un noble, quel qu'il soit, ne peut, je suppose, songer à en autoriser la lecture ?

— Qui sait ? dit le marquis en secouant la tête.

— Impossible, mon oncle !

— Et cependant, je ne serais pas étonné, continua le marquis, comme se parlant à lui-même, que M. de Thiard favorisât sous main les députés et leurs prétentions.

— Mais alors, mon père, dit Paul gravement, si M. de Thiard, au nom du roi, soutient le Tiers dans ses demandes, et que le Clergé se joigne à lui, la Noblesse persistera-t-elle à refuser de les entendre ?

— Je ne sais, répondit le marquis d'un air pensif, mais tu te trompes, mon ami, en faisant remonter jusqu'au roi le blâme de cette conduite. C'est le ministre seul qu'il faut en accuser, et il s'en

trouve beaucoup parmi nous qui aiment à rappeler que, dans les temps passés, les désirs secrets du souverain furent souvent remplis par sa brave noblesse, en dépit de ses ordres et de ses défenses publiques.

— C'est jouer gros jeu ! dit Paul. Les temps qu'on rappelle ont été des plus malheureux de notre histoire.

— Et dans ce cas-ci, d'ailleurs, reprit le marquis, cette résolution rencontrerait des difficultés fort grandes. Je crois notre position plus mauvaise qu'on ne le pense généralement.

— Mais je ne vois pas, heureusement, reprit Louis avec insouciance, que l'armée ennemie soit bien nombreuse. Combien sont-ils? Quarante?

— Oui, quarante députés des communes et peut-être une partie du Clergé; mais ils ont derrière eux une véritable armée d'étudiants en droit qui nous disputeraient vigoureusement la victoire, si nous en venions aux mains.

— Grand Dieu ! ce serait le commencement de malheurs incalculables ! dit Paul.

— C'est vrai, répondit le marquis tranquillement. Ces étudiants sont de déterminés coquins. On les a laissés prendre des habitudes de tapageurs; ils sont, pour ainsi dire, enrégimentés sous plusieurs chefs, dont les plus remuants sont le jeune Moreau et Eugène Thorel.

Paul fit un geste d'étonnement.

— Quoi ! dit-il, mon ancien ami, que je me réjouissais de retrouver ici ?

— Eh mon Dieu ! oui, notre petit voisin, le fils de mon bon vieux notaire, qui serait bien scandalisé des airs fanfarons de son héritier. Une certaine capacité, quelque facilité de parole et l'influence qu'il a prise, je ne sais comment, sur ses compagnons, lui ont, à ce qu'il paraît, tourné la tête. Il se croit destiné à réformer l'État : lourde tâche pour le fils d'un notaire de village ! Il m'a cependant fait l'honneur de se présenter chez moi ; mais, comme je lui ai dit sincèrement ma façon de penser sur ses opinions et son genre de vie, il a paru fort blessé, et je doute qu'il revienne.

— Je comptais l'aller voir moi-même aujourd'hui, dit Paul. Ce que vous me dites m'afflige. J'ai conservé beaucoup d'affection pour ce pauvre Eugène.

— Je doute qu'il la mérite longtemps, répondit le marquis en haussant les épaules. Voyez-le, au reste. Il est curieux, je vous jure, à entendre parler ; vous le jugerez bien vite. C'est un cerveau brûlé et en même temps un homme vraiment dangereux. Mais, allons, messieurs, c'est assez parler de Rennes et de ses habitants; racontez-moi votre voyage et ce qui vous a retenus si longtemps à Paris.

La conversation prit alors un autre cours, de sorte que les jeunes gens parurent bien vite avoir oublié les graves questions qu'ils venaient de traiter, pour ne plus penser qu'à leurs plaisirs et à leurs projets personnels. Paul seul conserva une impression pénible : son esprit, plus sérieux que celui de son cousin, se tournait volontiers vers les théories philosophiques qui passionnaient alors la masse de la nation, et son caractère essentiellement modéré lui inspirait une antipathique répugnance pour les exagérations de principes et de conduite, de quelque côté qu'elles vinssent. Aussi s'était-il déjà acquis, parmi ses camarades, la réputation d'un homme bizarre, pour avoir combattu dans quelques discussions leurs idées exclusives et leurs projets absurdes. Cela, du reste, lui était rarement arrivé. Il possédait une espèce de délicatesse d'âme facilement froissée par la raideur et l'emportement des conversations politiques, et comme il sentait promptement le point absurde où mène tout raisonnement poussé à ses dernières limites, il se tenait dans un milieu temporisateur qui lui attirait de tous côtés des adversaires en lui donnant une apparence flottante et indécise. Peut-être d'ailleurs n'était-ce pas seulement une *apparence*; sa pratique ne répondait pas toujours à sa théorie et, après avoir clairement démontré le droit chemin, il se laissait insoucieusement entraîner d'un autre côté, soit par la fantaisie ou l'impression du moment, soit par l'influence de ses amis. Cette facilité de caractère dans l'habitude de la vie le faisait aimer de tous ses camarades autant que ses meil-

leures et plus nobles qualités; aussi n'avait-il pas encore appris à s'en défier.

Il était arrivé à Rennes connaissant vaguement les prétentions du Tiers et les projets de la Noblesse, mais ne pensant pas trouver dans les esprits l'animation que les récits de son père venaient de lui faire entrevoir; animation qui lui déplaisait, parce que de tous côtés il lui semblait voir de l'injustice et de l'exagération. Il était contrarié aussi de l'attitude prise par son ami d'enfance, cet Eugène Thorel, avec lequel il avait passé sa première jeunesse, partageant ses jeux, son travail, ses chagrins et ses plaisirs; qu'il avait quitté, il y avait quelques années à peine, lorsque l'un était parti pour le régiment du Roi, et l'autre pour l'École de droit, et qu'il retrouvait à la tête des plus querelleurs parmi les étudiants, ne rêvant, d'après ce que lui avait dit le marquis, que bruit et bouleversement. Il se souvenait bien que le caractère d'Eugène était, dès son enfance, vif, entier, dominateur; que la mort de son père, en le laissant de bonne heure son propre maître et le seul protecteur d'une sœur plus jeune que lui, avait dû donner toute liberté de développement à ses qualités et à ses défauts naturels; mais il ne pouvait croire cependant qu'Eugène en fût si vite arrivé à l'ambition folle et aux projets hardis qu'on lui attribuait. Le désir qu'avait Paul de revoir son ancien ami s'augmenta donc de la curiosité qu'il éprouvait et, aussitôt qu'il eut quitté son père, il s'achemina vers la maison qu'on lui avait indiquée comme celle de l'étudiant.

Eugène Thorel logeait dans une des rues sombres et populeuses qui sillonnaient alors l'intérieur de la ville de Rennes et dont il reste seulement aujourd'hui quelques types. Des porches avancés, soutenus par des piliers de bois grossièrement travaillés, interceptaient une partie de la lumière qui parvenait à filtrer entre les toits rapprochés, et un ruisseau fangeux roulant lentement au milieu de la rue occupait un bon tiers de sa largeur. Mais Paul trouva l'intérieur de la petite maison de son ancien ami aussi propre, aussi bien tenu que l'entrée en était peu agréable; tout y était d'une exacte simplicité, mais d'une propreté scrupuleuse, peut-être même y

avait-il une sorte d'exagération dans la manière dont ces deux qualités étaient affectées.

Eugène Thorel vint au-devant de Paul. Son premier salut fut un peu contraint, mais, quand Paul lui tendit la main en souriant affectueusement, toute trace d'embarras disparut de la physionomie d'Eugène et les deux jeunes gens s'embrassèrent tendrement.

L'étudiant était un grand jeune homme brun ; ses cheveux sans poudre donnaient un aspect étrange et sévère à sa figure ; ses sourcils très marqués, ses yeux noirs un peu enfoncés, son nez droit et ses lèvres pâles, son teint peu coloré, mais transparent, de telle sorte qu'on voyait le sang gonfler les veines à la moindre impression, un pli profond entre les sourcils et un sombre rayon dans le regard, composaient une physionomie plus frappante qu'agréable, quoique tous ses traits fussent réguliers. « Cependant lorsqu'un rare sourire venait, comme dans cet instant, entr'ouvrir ses lèvres et adoucir l'expression de ses yeux, son visage acquérait un charme inattendu, et Paul retrouva en le regardant tous ses meilleurs souvenirs d'enfance.

Ce moment ne fut pas long; un nuage inexplicable passa sur le visage d'Eugène, lorsque, se détournant, il présenta à Paul, d'un geste rapide, deux personnes qui se trouvaient dans la chambre, en disant brièvement : — Ma sœur Marguerite et son fiancé, M. Malo Bécherel, mon ami.

Paul s'inclina devant la jeune fille, et celle-ci, en rougissant d'embarras et de confusion, acquit subitement la seule beauté qui manquât à sa charmante figure, dont tous les traits rappelaient ceux de son frère, mais avec des contours plus adoucis et une expression totalement différente. Près d'elle se tenait un jeune homme dont la tournure et la figure faisaient un contraste frappant avec l'extérieur de ses hôtes : il était petit et disproportionné dans sa taille, en ce qu'il avait le buste long et les jambes courtes, défaut caractéristique de la race bretonne, plus vigoureuse que belle. Ses épaules développées et ses bras musculeux ne démentaient pas son origine. Il avait le visage rond, la physionomie gaie, de gros yeux bleus à fleur de

tête, le nez retroussé, les lèvres épaisses et droites comme un arc détendu. Son teint blanc faisait deviner la couleur blonde de ses cheveux, mais il les portait crêpés et coupés à la mode et couverts d'une épaisse couche de poudre. Il s'était levé en entendant le nom du comte de Servière, et se tenait debout d'un air intimidé.

Paul jeta un coup d'œil d'admiration sur la jeune fille, de surprise sur celui qu'on lui présentait comme son fiancé; puis, ne voulant pas augmenter l'embarras visible des trois personnes qui l'entouraient, il prit une chaise et commença à causer avec Eugène, pendant que M. Malo Bécherel saisissait le premier moment favorable pour se retirer. La jeune fille alla alors se placer dans l'embrasure d'une fenêtre, et les deux anciens amis se trouvèrent presque en tête à tête.

La conversation roula d'abord sur la position d'Eugène, ses projets d'avenir, les luttes qu'il avait encore en perspective pour se créer une position, la vie qu'il avait courageusement embrassée en quittant son village natal, en vendant son petit patrimoine et se faisant le tuteur, le protecteur, le père, pour ainsi dire, de sa sœur Marguerite, dont il espérait assurer le bonheur, avant de se lancer dans les épreuves et les travaux qui l'attendaient. Eugène parla de tout cela avec une simplicité parfaite, sans chercher à faire valoir sa tendresse pour sa sœur et sa conduite envers elle. Tout son langage témoignait d'une grande noblesse d'esprit unie à une grande fermeté. Il sembla même à Paul que cette dernière qualité était portée jusqu'à la raideur. Dans tout ce qu'avait fait Eugène, dans tout ce qu'il projetait, il était dirigé par de nobles intentions, mais puisées en lui-même, inspirées par son propre esprit, sur lequel les volontés et les désirs des autres semblaient ne pas avoir de prise, même lorsqu'il s'agissait de leur propre bonheur. Une fois, Paul rencontra les yeux de Marguerite, pendant que son frère parlait de ses projets pour elle et crut lire dans le regard humide de la jeune fille une craintive protestation contre l'avenir qu'on lui préparait. Mais elle détourna sur le champ son visage rougissant, et Paul resta incertain sur la pensée qu'il avait cru deviner. Cependant, tout en recon-

naissant le caractère élevé de son ancien ami, il ne sentait pas pour lui cette affection sympathique qui émeut et attire. Les qualités flottantes, indéterminées encore, du jeune enfant dont il avait gardé le souvenir, étaient devenues solides et raides, comme le marbre d'une statue qui remplace son modèle en terre : tout s'est achevé, mais aussi tout s'est pétrifié, et le froid de la pierre vous glace parfois.

L'étudiant semblait éviter toute allusion aux questions politiques du jour. A peine, de temps en temps, une phrase d'une ironie amère ou d'une ardente impatience venait-elle confirmer les paroles du marquis de Servière et trahir l'âpreté de caractère que Thorel portait dans la politique comme dans tout le reste. Mais Paul ne parvenait pas à maintenir la conversation sur ce terrain, même en faisant allusion aux projets supposés de l'étudiant et à l'influence qu'on lui attribuait. Un léger sourire, à l'instant évanoui, était tout ce qui prouvait qu'Eugène avait compris l'attaque sans vouloir y répondre. Enfin il semblait ou craindre son propre entraînement, ou redouter la pénétration de son ancien ami. Ce ne fut que lorsque Paul, déjà levé pour sortir, lui présentait une dernière fois la main qu'Eugène lui dit : — J'aurais voulu pouvoir me présenter chez vous dès demain, Monsieur de Servière ; mais comment espérer vous rencontrer le jour de l'ouverture des États !

— Ce serait difficile peut-être, répondit Paul en riant ; vous savez que les petits États aussi tiendront séance, et, grâce à mes vingt-trois ans, je ne fais partie que de ceux-là.

Les petits États étaient une réunion composée des jeunes gentilshommes non encore d'âge à prendre rang parmi l'ordre de la Noblesse. Ils s'assemblaient, nommaient un président et discutaient une partie des questions soumises à leurs aînés. Cette réunion extralégale a souvent joué un rôle, en donnant ou refusant son appui aux résolutions de la Noblesse. Elle eut une grande influence sur les événements qui se passèrent à Rennes au commencement de 1789.

— Mon Dieu ! oui, dit Eugène d'un air méprisant ; j'ai entendu

parler de cette parodie. C'est un jeu d'enfant qui peut être toléré, mais seulement tant qu'il restera inoffensif.

— Allons, Eugène, dit Paul en souriant avec finesse, vous n'êtes pas vous-même d'un âge assez vénérable pour nous traiter si dédaigneusement. Souvenez-vous que les Gracques étaient jeunes aussi. Vous ne pouvez l'avoir oublié, vous, dont l'ambition est, dit-on, de jouer leur rôle.

— Ah ! je vois que M. le marquis de Servière vous a parlé de moi, reprit Eugène avec amertume ; mais il se trompe en m'attribuant autant d'ambition : servir ma cause en simple soldat est mon seul désir.

— En simple soldat, Eugène? répéta Paul ; est-il donc question de combattre?

— C'est une métaphore, répondit l'étudiant avec un sourire équivoque.

— A la bonne heure, dit Paul gravement ; les causes qui procèdent par la violence sont en général bien mauvaises.

— Vous avez raison sans doute, répondit Eugène d'une voix brève ; puis, comme s'il eût été fatigué de cacher ses pensées secrètes et que l'ardeur de son caractère eût fait explosion malgré lui, il rejeta en arrière par un fier mouvement de tête les cheveux noirs qui cachaient son front plissé, et, mettant la main sur le bras de Paul, il fixa sur lui ses yeux brillants : — Et cependant, dit-il, il y a des crises, des malheurs nécessaires. Les générations qui travaillent pour l'avenir sont quelquefois appelées à fournir l'holocauste qui doit acheter le bonheur des âges futurs ; car les crimes du monde demandent souvent une grande expiation !

Paul fut frappé de la sombre expression qui prêtait une étrange beauté à la physionomie de l'étudiant, comme si ce visage incapable d'exprimer les sentiments doux n'était destiné qu'à s'animer sous les passions violentes. Le jeune comte regarda un instant Eugène avec une sorte d'admiration ; puis, au moment où il allait répondre, ses yeux tombèrent sur Marguerite. Cette fois il ne pouvait s'y tromper, la pâleur de la jeune fille, ses mains jointes sur

ses genoux où avait glissé son ouvrage, ses yeux humides et ses lèvres frémissantes annonçaient une profonde émotion. Paul se sentit troublé et surpris; il oublia ce qu'il allait dire. Eugène reprit tout à coup le calme qui lui était échappé, renouvela ses promesses d'aller voir son ancien ami et le reconduisit jusqu'à la porte de la maison, sans vouloir rentrer dans l'ordre d'idées où il avait un instant glissé malgré lui.

Paul s'éloigna tout pensif. Il lui semblait que, dans l'intérieur de cette petite maison si simple et en apparence si tranquille, il y avait des souffrances cachées et des froissements entre des caractères qui différaient trop entre eux pour pouvoir se comprendre : malgré les réticences d'Eugène, il voyait que le marquis de Servière l'avait bien jugé jusqu'à un certain point, mais Paul était porté à penser que son père n'avait pas sondé la profondeur du caractère de l'étudiant, et ce caractère lui paraissait plus sombre, plus inflexible, à mesure qu'il se rappelait le récit de sa vie et l'expression austère de ce jeune visage. Puis, auprès de ce souvenir, se dressait dans l'imagination de Paul la charmante figure de Marguerite, avec ses grands yeux noirs où se révélait une âme comprimée, et l'expression douloureusement résignée qui se répandait sur son visage, lorsque son frère prononçait le nom de M. Malo Bécherel, le fiancé de Marguerite. Chose étrange ! ces différentes pensées poursuivirent Paul pendant les plaisirs du jour, pendant ses entretiens avec son cousin, auquel pourtant il se garda de les laisser deviner. Il les retrouva la nuit dans ses songes, et le lendemain à son réveil, pendant qu'il s'habillait pour se rendre aux États, il pensait encore à la petite maison de la rue...

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES, avec morceaux choisis, extraits des meilleurs auteurs des divers siècles. Ouvrage dédié aux institutions et aux familles, approuvé et recommandé par Mgr l'Evêque de Nantes. 2 forts vol. in-18 jésus. (Voir à la *Bibliographie bretonne et vendéenne* pour le détail et le prix).

« Sur le rapport favorable qui Nous a été adressé, dit l'approbation de Mgr Le Coq, Nous recommandons volontiers l'ouvrage intitulé : *Histoire des littératures anciennes et modernes,* et Nous souhaitons, dans l'intérêt des maisons d'éducation et des familles chrétiennes, qu'il réponde pleinement à la pensée qui a présidé à sa composition. »

Cette pensée, nous ne saurions mieux la faire connaître qu'en reproduisant la préface qui ouvre ces deux excellents volumes :

« L'*Histoire de la Littérature* n'est pas une partie indifférente des diverses branches de l'instruction. Elle complète, pour ainsi dire, l'histoire politique, en nous initiant aux progrès de l'esprit humain chez les différentes nations, et en nous faisant connaître ces monuments impérissables que les siècles se sont transmis comme les règles du savoir et du goût. Elle nomme ces grands génies auxquels il a été donné de s'élever à des hauteurs sublimes que beaucoup sans doute ne peuvent atteindre, mais qui du moins excitent dans l'âme un noble et légitime enthousiasme. En même temps, elle offre des modèles à la portée de tous dans les ouvrages

d'un grand nombre d'écrivains qui se sont attachés aux genres plus simples, et n'ont souvent produit des œuvres dignes de la postérité qu'à force de travail et de persévérance. N'est-ce pas là pour nous un précieux encouragement à développer par de sérieuses études les dons intellectuels que nous avons reçus et qui nous deviendront ainsi une source d'incomparables jouissances ?

« De plus, il est bon, surtout à notre époque, de posséder des idées vraies et justes sur la saine littérature, afin de ne pas se laisser entraîner par le goût dépravé d'un trop grand nombre d'auteurs, qui répudient toutes les traditions du passé pour y substituer des nouveautés dangereuses.

« Tels sont les motifs qui ont fait rédiger cet abrégé de l'*Histoire des littératures anciennes et modernes*. Tout permet d'espérer que les élèves y trouveront une étude profitable et en même temps pleine d'intérêt. On y a condensé, à leur intention, l'enseignement des maîtres les plus sûrs en ces matières, avec leurs appréciations, leurs jugements : *La Harpe, Villemain, Nettement, Nisard, etc.*, ainsi que les divers cours d'histoire littéraire justement en renom de MM. *Drioux, Henry, Demogeot* et autres.

« Il a fallu nécessairement se borner en parcourant un champ aussi vaste ; néanmoins, pour éviter la sécheresse, écueil ordinaire des abrégés classiques, on s'est efforcé de tenir un juste milieu entre les développements excessifs et une brièveté non moins fastidieuse, n'offrant presque aux élèves qu'une simple nomenclature. Rendre l'étude de l'histoire littéraire aussi méthodique, et en même temps aussi attrayante que possible, tel est donc le but de cet ouvrage.

« Tout y a été prévu, et dans le plan suivi, et dans la disposition typographique elle-même, pour fixer mieux l'attention et pour faciliter le travail de la mémoire. De nombreux *Tableaux synoptiques*, placés en tête des principales divisions, seront, à ce point de vue, d'une immense ressource, en permettant de saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble des diverses époques de la littérature. Enfin, un *Recueil de Morceaux choisis*, joint à chacun des deux volumes,

offrira, comme à tout instant, outre une lecture agréable, un complément, et le meilleur, le plus authentique, des notions données dans le cours de l'histoire sur les auteurs les plus célèbres.

« On a cru bon de réserver exclusivement le second volume à la *Littérature française ;* c'est pourquoi, dans celui-ci, les *Littératures anciennes* seront suivies des *Littératures modernes étrangères.*

« Préparé avec le plus grand soin, ce travail a été soumis au contrôle de personnes compétentes, notamment d'ecclésiastiques très versés dans les choses de la littérature, et d'un ancien inspecteur de l'Université, non moins pieux que savant. C'est dire assez à quel point cet ouvrage doit être tenu pour irréprochable, et avec quelle entière sécurité on pourra le mettre dans toutes les mains : mérite bien rare, on ne le sait que trop, dans les livres de ce genre, et qui est de nature à le recommander aux familles chrétiennes et aux institutions religieuses d'éducation. Puisse-t-il servir à la gloire de Dieu, et au plus grand bien des chères âmes auxquelles il est destiné ! Daigne la Vierge bénie, patronne de leurs études, leur obtenir, avec la science profane que la piété sanctifie, les dons éminents qui forment les grands cœurs et d'où naissent les solides vertus.

« *Nantes, le 31 mai 1879.* »

FANTOMES BRETONS. Contes, légendes et nouvelles, par M. E. du Laurens de la Barre. — Un vol. in-18 jésus. Paris, C. Dillet, édit., rue de Sèvres, 15.

Notre excellent collaborateur, M. E. du Laurens de la Barre dédie ce nouveau et charmant volume à sa petite-fille, Marie-Élisabeth, et place en tête cet avis au lecteur :

Des landes aux rochers de la vieille Armorique,
Voilà ce qu'on entend...

ÉMILE GRIMAUD (*Fleurs de Bretagne.*)

« Les légendes bretonnes sont aussi des *Fleurs de Bretagne.* Elles

sont sœurs des chants de nos bardes et forment, avec ces curieux *Barzaz* [1], le fonds de la poésie primitive des Bretons.

« Les recueillir, les publier, c'est donc travailler, non à une œuvre personnelle, mais à une œuvre qui touche à l'intérêt littéraire du pays.

« Ce fut dans cette pensée que l'auteur publia, en 1857, ses premières légendes, sous le titre de *Veillées de l'Armor*. C'est dans le même but qu'il vous adresse ce nouveau recueil de récits populaires.

« Ici, aucun ordre arrêté. L'auteur prend à peu près au hasard des articles épars çà et là, de manière à donner une sorte de spécimen de chacun des genres qu'il a pu traiter dans son humble carrière de *chercheur*.

« Ces récits doivent être oubliés ou peu connus et quelques-uns sont inédits. Dispersés dans plusieurs journaux et revues (Paris et province), ils formeraient aujourd'hui beaucoup de volumes : cela n'en vaut pas la peine. Les 250 pages de ce petit et sans doute dernier ouvrage suffiront peut-être pour vous rappeler, lecteur, les vieilles histoires qui ont bercé votre jeunesse.

...La jeunesse rit en les écoutant,
L'âge mûr sourit en les méditant...

« Ce sera comme le testament d'un vieux conteur.

« *Coat-ar-Roc'h*, 1er *janvier* 1879. »

Nous venons de citer la première page des *Fantômes bretons;* nous en citerons aussi la dernière, qui est un sonnet ; car M. du Laurens de la Barre, poète à ses heures, en a placé un, comme une fleur, entre chacun de ses récits :

SOUVENIR

Riante vision des heures de l'enfance,
Horizons disparus et pour jamais voilés...

[1] *Barzaz-Breiz :* Vicomte Hersart de la Villemarqué.

Qu'on aime à t'évoquer, ô douce souvenance,
Fantôme qui survit à nos jours envolés !

Beaux rêves d'un moment qui bercez la souffrance,
En versant un doux baume au fond des cœurs troublés,
Vous êtes le passé, vous êtes l'espérance ;
Vos célestes lueurs nous laissent consolés.

Chères illusions des premières années,
Lorsque de cheveux blancs vous êtes couronnées,
Heureux qui vit encor de votre souvenir !...

Heureux qui, relisant le livre de sa vie,
N'y voit que des feuillets dignes de notre envie,
Et qu'il peut confier au vent de l'avenir !

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Le dixième pèlerinage des Nantais à Lourdes. — Les fêtes de Sainte-Anne. — Nos lauréats à l'Académie française. — Une lettre de Léon XIII à l'abbé Moigno. — Le Congrès de l'Association bretonne. — Connaissez-vous *la Pomme?*

Le jour même où paraîtra cette livraison, quatre trains rapides, partis de notre gare, emporteront une véritable armée de Nantais vers Lourdes, où ils vont accomplir leur dixième pèlerinage. Celui-ci est plus remarquable que tous les autres, parce que son but est l'inauguration solennelle de la statue de sainte Anne, dans la chapelle bretonne de la basilique pyrénéenne. « Cette statue, lisons-nous dans la *Semaine religieuse,* est l'offrande des catholiques du diocèse. Le Comité des Pèlerinages en avait confié l'exécution à M. Potet, artiste dont l'éloge n'est plus à faire. La sainte Patronne de la Bretagne, majestueusement assise, a près d'elle sa jeune enfant, la Vierge Marie : elle lui enseigne la loi de Dieu et lui explique le premier commandement. Marie, en extase, produit en son cœur immaculé les actes les plus fervents de l'amour divin, et sainte Anne contemple avec ravissement sa fille bien-aimée, déjà comblée de toutes les bénédictions du ciel. Ce beau groupe d'une expression saisissante est en superbe marbre de Carrare. »

Mgr l'évêque de Nantes, qui préside ce pèlerinage, l'avait annoncé à ses diocésains par un beau mandement, qui n'a pas peu contribué à grossir les rangs des pieux voyageurs. « Tandis que d'autres, leur disait-il, s'en vont, selon leur gré, à leurs affaires ou à leurs plaisirs, nous allons à Notre-Dame de Lourdes; nous allons voir ce rocher, autrefois obscur, désormais célèbre, où Bernadette contempla de ses yeux ravis la Vierge immaculée. Là, nous verrons sa gracieuse image, sa source limpide, son églantier fleuri. Là, nous épancherons nos cœurs; là, nous mul-

tiplierons nos prières et nos vœux; là, se confondront, dans une commune émotion, nos soupirs et nos larmes; là, nous penserons à tout ce qui nous est cher, à tout ce qui nous inquiète et nous préoccupe, à nos tombes et à nos berceaux, aux calamités qui nous menacent, aux tristesses qui nous accablent, aux angoisses du présent, aux incertitudes de l'avenir. Là, nous pleurerons et nous gémirons ensemble sur les deuils de l'Eglise et sur les deuils de la Patrie : *Ad te suspiramus, gementes et flentes in hâc lacrymarum valle*... N'en doutons pas : nos prières seront exaucées, puisque avec nous priera l'auguste aïeule du Sauveur, la patronne de notre Bretagne, sainte Anne, dont nous porterons solennellement la statue, don magnifique de votre générosité, jusqu'à cette chapelle qui lui est destinée, sous les voûtes de la jeune et superbe basilique. »

— L'éclat des fêtes de Sainte-Anne, les 25, 26 et 27 juillet, était rehaussé cette année par la présence de quatre archevêques et évêques : Mgr Place, archevêque de Rennes ; Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger ; Mgr Bécel, évêque de Vannes ; Mgr Hillion, archevêque à Haïti.

Le dimanche 27, la foule des pèlerins était immense. Après avoir fait une visite à l'église, ils ont suivi la procession traditionnelle. La messe a été célébrée par Mgr l'archevêque de Rennes, qui présidait pour la première fois, comme métropolitain de la Bretagne, les fêtes de Sainte-Anne. Mgr Place et Mgr Bécel ont distribué la communion aux pèlerins.

A huit heures et demie, les représentants des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Bretagne se sont formés en procession ; puis, ils ont assisté à une messe célébrée par Mgr l'évêque de Vannes. Les pèlerins ont entendu avec une respectueuse sympathie le sermon de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger. Une assemblée générale des Conférences a été tenue dans la grande salle du Petit-Séminaire, sous la présidence de NN. SS. les archevêques et évêque.

— Le jeudi 7 août, l'Académie française a tenu, dans l'amphithéâtre de l'Institut, sa séance annuelle pour la distribution des prix de vertu. M. Jules Simon, notre compatriote, a prononcé le discours d'usage. Nous en extrayons le passage suivant, qui met en lumière le généreux dévouement d'un prêtre nantais :

« L'Académie décerne le prix de la fondation Gémond, d'une valeur de 1,000 fr., à M. l'abbé Maillard, de Saint-Julien de Concelles (Loire-Inférieure) [1].

« M. l'abbé Maillard a passé sa vie à faire le bien. On signale particu-

[1] M. l'abbé Maillard, né à Bouvron, est actuellement vicaire de Saint-Mars de Coutais.

lièrement sa belle conduite pendant une épidémie de variole noire qui a sévi à Moisdon (Loire-Inférieure). A Saint-Michel, il s'est jeté courageusement à la mer et a sauvé la vie à un homme qui se baignait imprudemment par un gros temps et qui avait été pris de vertige. Mais ce qui a surtout ému l'Académie, c'est la carrière militaire de M. l'abbé Maillard. Parti volontairement, sans traitement ni fonction officielle, avec le 2e bataillon de mobiles de la Loire-Inférieure, pendant la funeste guerre de 1870-1871, l'abbé Maillard n'a cessé d'être pour tous ses compagnons un camarade dans le danger, un père dans la souffrance. Il marchait allègrement en tête du bataillon, couchait dans la neige, se tenait au premier rang pendant les engagements pour relever et soigner les blessés, prodiguait ses soins aux malades et se multipliait pour leur procurer des aliments et des remèdes. On affirme qu'il a passé plusieurs jours sans nourriture, distribuant ses rations aux soldats les plus épuisés par la fatigue et le besoin. Il n'a pas été blessé, quoiqu'il fût sans cesse au milieu des balles; mais il est tombé au pouvoir des Prussiens et a subi une rude captivité. Il est rentré dans sa famille après la paix, épuisé, crachant le sang. Ce sont ses camarades de bataillon qui ont demandé pour lui à l'Académie, dans une lettre touchante, la récompense qu'elle est heureuse de leur accorder. »

L'Académie a également accordé une médaille de 500 fr. à Marie-Jeanne Cochard, servante à Lannion (Côtes-du-Nord), et une médaille de 300 fr. à Clarisse Lemelin, ouvrière à Nantes (Loire-Inférieure), pour des actes méritoires, dont nous regrettons de ne pas trouver le détail dans le compte rendu officiel.

— Le savant et infatigable abbé Moigno, — notre compatriote, puisqu'il naquit, en 1804, à Guéméné (Morbihan), — avait fait hommage à Léon XIII du dernier ouvrage qu'il vient de publier : *Les Splendeurs de la foi*. Le Saint-Père l'en a remercié par une très belle et très longue lettre, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, mais dont voici un passage qui la résume : — « Nous vous adressons toutes Nos félicitations à vous qui, après un travail long et opiniâtre consacré à apprendre et à enseigner les sciences philosophiques et théologiques, vous êtes livré avec une telle ardeur aux sciences physiques que, dans l'exposition et l'illustration de leur universalité, vous ayez mérité la gloire d'être appelé publiquement leur promoteur. »

— Le lundi 1er septembre, l'Association bretonne ouvrira son congrès dans le Finistère, à Landerneau. Le programme de la section d'archéologie, qui nous intéresse plus particulièrement, est très varié et promet de remarquables conférences. Notre prochaine chronique sera consacrée

à rendre compte de cette fête de l'intelligence, dont nous voyons avec joie revenir les assises annuelles.

— Connaissez-vous la Société littéraire et poétique de *la Pomme?* Peut-être que non. Eh bien, vous pourrez faire sa connaissance dans notre bonne ville de Nantes, le 4 octobre prochain. Voici la note qu'elle fait publier dans les journaux de notre région :

« La Société *la Pomme,* composée de Bretons et de Normands résidant à Paris, met au concours pour cette année les sujets suivants :

I. (Bretagne). — Éloge de Jacques Cassard (morceau en prose). 1er prix, une médaille d'or; — 2e, une médaille de vermeil.

II. (Bretagne). — Sonnet sur Michel Columb. Prix, un objet d'art.

III. (Normandie). — Pièce de vers sur les poètes normands. 1er prix, médaille d'or; — 2e, médaille de vermeil.

Les manuscrits devront être adressés, avant le 15 septembre 1879, à M. Chesnel, secrétaire général de la Société, 21, boulevard Saint-Martin, Paris. Ils porteront une devise qui sera répétée sur une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur. Les enveloppes contenant le nom d'un auteur à qui une mention honorable aura été décernée, ne seront ouvertes que sur l'autorisation expresse du lauréat.

Le concours sera clos le 20 septembre exclusivement. La distribution des prix du concours de *la Pomme* aura lieu, en séance solennelle, à Nantes, le 4 octobre 1879. »

Un Nantais, M. Charles Monselet, annonçant ce concours dans un journal de Paris, ajoutait : « L'année dernière, c'était à Caen que se rendait la Société de *la Pomme*; cette année-ci, c'est à Nantes qu'elle se rendra. Après une ville normande, une ville bretonne. C'est dans l'ordre, la Société étant composée de Normands et de Bretons. *La Pomme* aura son concours littéraire à Nantes, comme elle l'a eu à Caen... Il y aura des fêtes et des concerts, comme il convient, peut-être un banquet. On mangera des fouaces du bon faiseur. »

Ce dernier trait ne vous semble-t-il pas adorable? Pourquoi pas des beignets... *à la pomme*?

L'an dernier, à Caen, un de nos compatriotes, M. Mauriès, bibliothécaire de la ville de Brest, remporta le premier prix pour la poésie, dont le sujet était : *le Pommier*. Sa pièce débutait ainsi :

Mignon, s'abandonnant à la mélancolie,
Dans un rêve enchanteur entrevoit l'Italie;
Elle a cru respirer l'odeur des orangers.
Quand l'âme du Breton a secoué ses chaînes,
Il porte sa pensée au pays des vieux chênes,
Dont l'image le suit sur des bords étrangers.

Et moi, quand le printemps, éveillant les abeilles,
Vient sur la Normandie épancher ses corbeilles,
Je promène un regard sur les pommiers en fleurs.
C'est là que j'ai passé les jours de mon enfance !
Contre l'émotion me voilà sans défense,
Et mes yeux attendris se sont voilés de pleurs.

Quant à l'*éloge de Châteaubriand,* mis au concours, il faut avouer que l'on n'avait pas pu donner de prix, vu l'insuffisance des envois.

Espérons que le grand marin Jacques Cassard aura autant de bonheur que *le Pommier,* et le grand sculpteur Michel Columb plus de chance que l'auteur des *Martyrs.*

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CANTICOU SPIRITUEL, composet evit ar missionou, ar retrejou hag ar miz Mari. *Dekvet edision* reizet ha cresquet a gals canticou nevez. In-18, 215 p. Brest, lib. Lefournier; Quimper, Salaün.

FANTÔMES BRETONS, contes, légendes et nouvelles, par E. du Laurens de la Barre. — Un vol. in-18 jésus, 260 pp. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, libr. C. Dillet, 15, rue de Sèvres. — Tiré à 300 ex. seulement..... 3 fr.

FRANÇAIS ET CHRÉTIENS. Discours prononcé à la distribution des prix de l'Ecole Saint-Charles, à Saint-Brieuc, par le T. R. P. Rousselin, prieur de l'Ecole. — In-8°, 29 pp. Saint-Brieuc, impr. Prud'homme.

FRÈRE ANDRÉ, artiste peintre, de l'ordre des Frères prêcheurs (1662-1753). Lettres inédites et documents, accompagnés de notes, d'un essai de catalogue des ouvrages de ce peintre, et d'un portrait gravé à l'eau-forte par E. Moyse, d'après la peinture originale du frère André; par Charles Marionneau. Gr. in-4°, 64 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou.

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES, avec morceaux choisis, extraits des meilleurs auteurs des divers siècles. — In-18 jésus. T. I, Littératures anciennes : hébraïque, grecque, latine. Littératures étrangères modernes : italienne, espagnole, anglaise, allemande, 620 pp. — T. II, Littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours, 538 pp. Ouvrage dédié aux institutions et aux familles. approuvé et recommandé par S. G. Mgr l'Evêque de Nantes. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, impr. édit., et chez les libraires. Les 2 vol.... 8 fr.

Le second volume se vend à part, sous le titre d'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis ses origines jusqu'à nos jours, avec morceaux choisis, extraits des meilleurs auteurs des divers siècles. — In-18 jésus, VII-537 pp..... 4 fr.

MANUEL DU CONTRAT D'ASSURANCE. Assurances contre l'incendie. Assurances sur la vie. Principe et jurisprudence, par M. Paul Philouze, docteur en droit, juge d'instruction à Rennes. — Un fort vol., 464 p. Paris, L. Larose, rue Soufflot, 22..... 6 fr.

MONTMARTRE ET LE SACRÉ-CŒUR, par Paul Féval. In-18, 36 p. Paris, lib. Palmé.

NOTE SUR LA TACTIQUE EN ESSAI, par P. de Cornulier, lieutenant de vaisseau. In-8°, 22 p. avec fig. Paris, Berger-Levrault..... 75 c.

ŒUVRES DE CHATEAUBRIAND : *Atala, René, Aventures du dernier Abencérage*. Notices par A. France. Petit in-12, XLIII-295 p. et portrait. Paris, lib. Lemerre..... 6 fr.

LES RUINES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

COURS PHILOSOPHIQUE ET CRITIQUE D'HISTOIRE MODERNE SUR L'INVASION DES SOPHISTES QUI ONT DÉVASTÉ L'ÉUROPE ET FAIT RÉTROGRADER LA CIVILISATION, par M. L. Revelière, membre de la Chambre des députés sous les règnes de Louis XVIII et Charles X.

II *

Pour trouver la première cause de la Révolution, il faut remonter au XVIe siècle, à cette grande révolte de Luther qui jeta à tous les vents le cri de l'ange déchu : *Non serviam.* Il ne l'adressait encore qu'à l'autorité spirituelle; mais qui se déclare juge de l'obéissance due à Dieu est bien près de se déclarer juge de l'obéissance due aux hommes. Quel droit, en effet, l'homme peut-il avoir par lui-même sur un autre homme? Il ne peut l'avoir que par Dieu, et c'est ce qu'on appelait, dans les vieux temps, le *droit divin*, non pas qu'on considérât tel gouvernement, telle famille, comme directement investi de Dieu, — cela ne s'est vu qu'en Israël, — mais parce qu'on voyait la volonté de Dieu se manifestant par les traditions, par les mœurs, par les institutions longuement consacrées, ce qui implique un long assentiment des peuples. Attenter à ces institutions, c'était attenter à l'ordre établi par Dieu, c'était jeter dans la société des éléments de trouble et trop souvent d'anarchie qui enlevaient toute base solide à l'État. La France en est une triste

* Voir la livraison de juillet 1879, pp. 5-16.

preuve depuis cent ans. Lorsqu'on secoue l'autorité supérieure, comment respecterait-on les inférieures?

La conséquence cependant ne se fit pas sentir dès l'abord, et il y a même cela d'étrange que la Révolution s'est produite en France, pays catholique et, par suite, respectueux du *droit divin*, plus tôt qu'en Allemagne, par exemple, où l'hérésie avait jeté de profondes racines. En d'autres termes, c'est le peuple qui s'était le plus énergiquement opposé à la révolution religieuse qui a été la première victime de la révolution politique; les autres attendent leur tour.

Pour expliquer ce fait qui semble contradictoire, il est nécessaire de se rappeler que Luther et Calvin, tout en prêchant la libre-pensée vis-à-vis de Rome, ne l'admettaient nullement vis-à-vis d'eux. Jamais sectaires ne furent plus despotes. Si la logique manquait à leur autorité, le glaive ne lui manquait pas : *Non veni mittere pacem sed gladium*, écrivait Calvin en tête de ses livres. Ajoutez que la prétendue Réforme ne s'était pas faite par le peuple comme les conquêtes de l'Évangile, mais par les hauts barons qui convoitaient depuis longtemps et surent s'approprier les biens de l'Église et des monastères. Or l'organisation de l'Allemagne, de l'Angleterre, de tout le nord de l'Europe, était encore féodale, tandis qu'en France elle ne l'était plus. A l'heure qu'il est, l'aristocratie anglaise est encore maîtresse du pays; elle l'est à ce point, par toutes les fonctions qu'elle remplit et, on peut dire, qui lui sont dévolues, que beaucoup des membres de la Chambre des Communes lui appartiennent. En France, rien de semblable; l'aristocratie, en perdant la plupart de ses fonctions, avait perdu la majeure partie de son influence, et le trône, sans son soutien, était trop faible, après Louis XIV, pour résister à tous les coups.

Il l'était d'autant plus que la libre-pensée, dans un pays devenu le centre du mouvement intellectuel en Europe, y avait fait plus qu'ailleurs beaucoup de chemin. A l'autorité venant de Dieu on opposa, timidement d'abord, audacieusement ensuite, l'autorité venant du peuple. On aurait bien pu demander ce que c'était que

le peuple. Doit-on le reconnaître, par exemple, dans quatre à cinq millions de voix, chez une nation de trente-six millions d'âmes? Mais alors ce n'est plus la souveraineté du peuple, c'est la souveraineté d'une minorité infime s'arrogeant tous les pouvoirs, sans limites et sans responsabilité. La souveraineté du peuple n'est, en définitive, qu'un mot et qu'un leurre; mais comme mot elle fait ce que font tous les mots d'ordre, elle rallie; comme leurre, elle ne manque jamais de dupes.

Si ces dupes furent nombreuses et si elles le sont encore, on ne peut en être surpris. La souveraineté, même la plus illusoire, flatte toujours; elle excite l'ambition, elle pousse aux changements, aux conquêtes, à tout ce qui trouble la stabilité et, par suite, la prospérité des États, mais n'est pas sans profit pour l'audace. « C'est du fond de vos loges, disait, il y a quarante ans, M. de Lamartine à une députation de la franc-maçonnerie, la secte qui exprime le mieux la pensée révolutionnaire, c'est du fond de vos loges que sont émanées, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les idées qui ont jeté les fondements des Révolutions de 1789, de 1830 et de 1848. »

C'était bien aussi la conviction de M. Revelière. Il avait pu s'assurer par lui-même que toutes les révélations de Barruel sur la franc-maçonnerie et sur la secte illuminée de Weischaupt n'étaient que trop vraies; et, bien qu'il ne sût pas tout ce que nous savons maintenant sur les régicides préparés et résolus dans ces officines de ténèbres, il avait parfaitement compris et il démontre parfaitement que c'est de leur sein qu'est *sortie tout armée la Révolution.* Qu'eût-il dit s'il eût entendu les organes officiels de la secte expliquer hautement certains de leurs emblèmes, celui notamment qui est propre au *Grand-Elû* ou *chevalier Kadosh?* Il s'agit d'une croix avec un serpent à trois têtes. Ces trois têtes portent: l'une, une *couronne;* elle indique les *souverains,* nous dit le Fr. Ragon; une autre porte la *tiare;* il est inutile de dire ce qu'elle indique; la troisième porte un *glaive,* l'emblème de l'*armée.* Le récipiendaire doit abattre avec le poignard les trois têtes: la couronne, la tiare, l'épée.

Et cette œuvre impie ne cesse pas d'être à l'ordre du jour. On est étonné du nombre de francs-maçons que comprennent nos assemblées révolutionnaires depuis 1789.

Sieyès, qui donna le premier coup de cloche de la Révolution par son fameux pamphlet : *Qu'est-ce que le tiers état?* était, quoique prêtre, quoique grand vicaire, un des membres éminents des loges; Talleyrand, quoique évêque, leur appartenait également; Mirabeau, Condorcet, Bailly, Fauchet, Rabaud de Saint-Étienne, Péthion, Fourcroy, Chénier, Danton, etc., etc., c'est-à-dire l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative et la Convention s'y coudoyaient fraternellement. Sieyès était leur agent le plus actif. M. Revelière le prend à parti, à propos de son fameux cri de guerre : *Qu'est-ce que le tiers état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'ici? Rien. Que demande-t-il? A être quelque chose.*

Le tiers état tout! mais il n'était cependant ni le clergé, ni la noblesse, ni même le peuple. Il sortait, il est vrai, du peuple; il était l'*avant-garde du peuple;* mais il n'était *plus le peuple;* c'est Le Bas, écrivain révolutionnaire, qui le dit, et il ajoute qu'il *séparait* même *ses intérêts de ceux de la masse* [1].

M. Revelière dit non moins justement que le tiers état était *une sorte de tri, d'inégalité relative et d'aristocratie en dehors des prolétaires et des manœuvres* [2]. Or ce *tri* était très privilégié, ainsi que nous l'avons déjà démontré dans ce recueil [3]. Comprenant surtout les habitants des villes, il souffrait peu ou point de la corvée, le plus lourd des impôts; il n'était pas tenu d'aller à la guerre, il jouissait des immunités accordées aux offices de judicature qui lui étaient presque exclusivement dévolus, et il y avait, suivant Ferbonnais, 45.000 de ces offices en France; il avait le monopole des arts et métiers, celui du commerce, car le noble dérogeait en s'y livrant, et l'on peut dire, celui de toutes les professions qui conduisaient à la fortune. Aussi le tiers concentrait-il en ses mains le capital mobilier du pays.

[1] *Dictionnaire encyclopédique.* V° *Tiers état.*
[2] T. I, p. 471.
[3] *Revue de Bretagne,* t. XXXIII, p. 253.

Le tiers-état était donc fort loin d'être *rien ;* mais, au lieu de demander à être quelque chose, comme disait modestement Sieyès, il tenait à être *tout.* Tel est le secret de la Révolution. Aujourd'hui cependant qu'arrive-t-il ? Les *nouvelles couches sociales* se plaignent, s'irritent. Le peuple est *tout,* disent-elles, et jusqu'à présent qu'a-t-il été ? *Rien.* Ce sont toujours les mêmes aspirations, toujours le même langage, et la bourgeoisie affolée pousse les hauts cris de ce qu'on ose tourner son sophisme contre elle.

« La Révolution a versé sur le monde, dit très bien M. Revelière, un déluge d'erreurs plus néfaste et plus déplorable que les calamités même qui l'ont inondé de sang et jonché de cadavres; car, si les unes sont passagères et, en partie, réparables, les autres se sont enracinées dans le sol, y croissent, l'infestent et s'y perpétuent. »

Les formules révolutionnaires sont toutes des cymbales creuses mais retentissantes. Quoi de plus retentissant, par exemple, que cette devise empruntée aux loges : *Liberté, égalité, fraternité?* Mais la liberté, pour la Révolution, c'est le droit de méconnaître tout pouvoir divin ou humain : *Nous sommes nos dieux,* disent les maçons. L'égalité ! ce n'est pas cette égalité chrétienne qui a triomphé du monde païen, c'est l'affranchissement de toute hiérarchie, c'est une armée qui ne veut ni de général ni de capitaines. La fraternité ! ce n'est pas la charité qui donne et qui se donne ; elle offense, dit-on, la dignité du pauvre ; c'est une froide administration dont l'effet est de rendre impossible la vraie fraternité, celle qui naît du bienfait et de la reconnaissance. Personne n'a fait mieux ressortir toutes ces contradictions que M. Revelière. « L'autorité qui attache trop de prix à la parole, dit-il quelque part, est bien près de prendre les mots pour des choses » [1].

Voilà précisément où nous en sommes, mais ce qui étonne, c'est le grand nombre d'honnêtes gens, ne se croyant nullement révolutionnaires, qui tiennent aujourd'hui encore à ces mots de 89, malgré l'épreuve qui en a été faite. La *souveraineté du peuple,*

[1] T. II, p. 759.

absurde déjà comme principe, l'est devenue plus encore comme fait, en se produisant souvent par des chiffres ridicules et se contredisant toujours à quelques années de distance. La *sûreté* n'a été déclarée *droit naturel et imprescriptible* que pour faire place, quelques jours après, à la *loi des suspects*. La *propriété* n'a été mise au rang des mêmes droits que pour être violée plus audacieusement par un ensemble de confiscations sans précédents dans l'histoire; la *liberté* n'a rien laissé de libre que l'échafaud, et l'égalité n'a régné que sous la guillotine. Je sais bien qu'en admirant 89 on repousse 93; mais c'est 89 qui a posé le principe de la souveraineté d'en bas; comment serait-on surpris des conséquences? Lorsqu'on a ouvert, de bonne grâce, la porte du domicile aux assassins et aux voleurs, est-on bien venu, dit très bien M. Revelière, à crier contre eux?

Malheureusement la porte une fois ouverte, il est difficile de la fermer, et la société est livrée à toutes les aventures. Nous ne le savons que trop depuis quatre-vingt-dix ans; rien de stable, rien de sûr; tantôt la tyrannie d'une majorité, tantôt le despotisme d'un César, tels sont les deux pôles entre lesquels oscille perpétuellement une société sans base. Les électeurs s'accordaient à demander des réformes en 1789; leurs élus leur répondirent par une révolution, et, à la place de la liberté, fille des mœurs, nous avons eu la liberté, fille des lois, dont on ne sait pas assez apprécier la différence. « Jamais nation, peut-être, dit M. Revelière, n'atteignit au degré de liberté et d'aisance que la France avait atteint au milieu du XVIIIe siècle » [1]. Et ce n'est pas lui seulement qui le dit, c'est Tocqueville, un écrivain libéral, c'est Taine, ce sont tous ceux qui ont étudié, sans parti pris, l'histoire.

Mais aussi depuis lors que de signes de décadence! M. Revelière signale, entre autres, le nombre prodigieux des lois: 2.157, pendant les deux ans de la Constituante; 1.712, en moins d'un an, par l'Assemblée législative; 11.210 par la Convention; c'est l'instabilité à

[1] T. I, p. 259.

demeure, c'est le mouvement perpétuel. Plus de traditions, à la différence de cette Angleterre qu'on veut imiter et où les *actes* du temps des Tudors sont encore en vigueur : « Quel symptôme plus évident de dissolution et de ruine, s'écrie M. Revelière, que cette prodigalité d'ordres contradictoires et cette exagération d'actes incohérents, accusant le trouble de la pensée qui dirige autant que l'inhabileté de la main qui exécute [1]. »

Ne fut-ce pas, je le demande, un triste signe de décadence que cette scission complète entre le passé et le présent, qui fit d'un vieux peuple un peuple tout neuf et, par suite, isolé dans la famille des peuples? Autrefois l'arbitre de l'Europe, il n'exerça plus alors d'influence dans le monde que par la flamme révolutionnaire dont il devint, à la fois, le foyer et la victime.

Avec un tel peuple, le gouvernement parlementaire, ce rêve tant caressé, était à peu près impossible, parce qu'autant le parlementarisme excite l'ambition et les passions, autant il a besoin d'un frein puissant pour les maîtriser et que ce frein lui manquait. Où l'eût-il trouvé? Dans un certain fond d'idées communes? mais tout était remis en question; dans les mœurs publiques? mais sans traditions il n'y a pas de mœurs publiques. Et c'est ainsi que se produisit ce que dit très bien M. Revelière, « hors de ces conditions d'ordre, la société n'est qu'une arène, l'égalité, qu'un mensonge, la liberté, qu'un pugilat » [2].

L'Empire fut une suite de la Révolution, car il partait du même principe, la souveraineté du peuple. Le despotisme d'un seul est d'ailleurs toujours la conséquence du despotisme des Assemblées. Las d'une tyrannie multiple, on se jette éperdu aux pieds d'un maître. M. Revelière ne voit dans la Restauration elle-même qu'une *continuation de 1789*. « Nul ne conteste, dit-il, à l'auteur de la Charte d'avoir rendu à la France la liberté dont Bonaparte n'avait pas cru prudent de la laisser jouir; mais ce qu'il oublia de restaurer, c'est le principe d'autorité sans lequel la liberté dégénère en

[1] T. I, p. 501.
[2] T. I, p. 404.

licence et en tyrannie [1]. » Il fallait, en un mot, comme il le dit très bien, *une Charte selon la monarchie* et non *une monarchie selon la Charte.*

Le malheur de la Restauration fut de succéder à un régime qui avait tendu outre mesure les ressorts de l'autorité, d'où était résultée une tendance à peu près générale à donner plein essor à la liberté. On revenait, dit M. Revelière, à *toutes les illusions et toutes les utopies de 89,* sans prendre assez de garde à tout ce que cette *ère néfaste* avait enfanté. On y revenait avec une foi d'autant plus candide que l'exemple de l'Angleterre où nos princes avaient passé de longues années, séduisait de très bons esprits. On ne se demandait pas si la France démocratisée par vingt-cinq ans de révolution offrait une base comparable à celle de cette puissante aristocratie anglaise qui forme comme la charpente de la nation; on oubliait que du jour où le patriciat romain fut annihilé la République fut perdue, et l'on ne s'apercevait pas que « la fiction d'un monarque cerné par une démocratie souveraine — je cite M. Revelière — est tout simplement une absurdité [2]. »

Assurément il fallait des libertés, mais il fallait aussi des garanties plus fortes qu'en Angleterre, puisqu'on n'avait pas les forces inhérentes au gouvernement anglais. Louis XVIII le sentait bien au fond, malgré les théories de Montesquieu qui avaient bercé sa jeunesse et les impressions que l'Angleterre lui avait laissées. Aussi tint-il ferme pour le principe de sa souveraineté et répudia-t-il la constitution qu'on voulait lui imposer. Il parla et il agit en roi, ne sacrifiant aucun de ses titres. La Charte même, il faut bien le dire, si elle eût été strictement observée par tous, eût pu concilier, jusqu'à un certain point, l'autorité et la liberté; et l'article 14 réservant le droit du roi, pour le cas où le salut de la société serait en jeu, devenait une sauvegarde contre les passions révolutionnaires. Nul doute que l'exilé d'Hartwell ne crût avoir tout prévu; mais ce qu'il n'avait pas prévu, c'était la *comédie de quinze ans*, c'était l'entente

[1] T. Ier p. 407.
[2] T. Ier p. XXXIV.

des régimes déchus, du libéralisme et du césarisme, pour faire d'un code de liberté à l'adresse de tous, un code de servitude à l'adresse du souverain, et d'un instrument de concorde et de paix, un traquenard pour la royauté.

Qu'on se figure le roi choisissant librement ses ministres et les Chambres votant ou repoussant les lois sans se laisser guider par d'autres motifs que leur valeur propre, la liberté est sauve et l'autorité aussi; le roi n'est pas tout-puissant, mais il n'est pas un automate; il règne et gouverne, il a sa grande part dans le vote de l'impôt et la confection des lois; mais la loi elle-même est au-dessus de lui.

Telle était la combinaison de la Charte, combinaison qui avait bien son prix; mais du vote de l'impôt la Révolution se fit une arme pour envahir tous les pouvoirs, imposer les lois, dicter le choix des ministres et dominer la conscience même du souverain. Il n'y eut plus de roi, mais un trône de bois doré et, pour sceptre, une griffe. — « *Faisons de la Charte une tour d'Ugolin,* disaient hautement les habiles ; *ils y mourront de faim.* — La royauté voulut forcer la porte, elle fut vaincue.

Telle est, en deux mots, l'histoire de la Charte des Bourbons. Pour qui voudrait maintenant entrer dans les détails, la Restauration se divise en deux périodes : de 1815 à 1820, le gouvernement est entre les mains du parti qu'on a appelé des *doctrinaires* et dont la doctrine fondamentale est d'emmailloter la royauté. Descendants directs des constituants de 1789 qui proclamaient les *Droits de l'homme* et les libertés *inaliénables*, ils sont de ceux dont parle M. Revelière qui ouvrent la porte toute grande aux voleurs et qui s'étonnent toujours d'être volés. « Chaque déception, ajoute-t-il, les endurcit dans l'erreur; plus ils s'obstinent dans leur illusion, plus elle se complique, et, pendant cinquante ans, on a vu les mêmes hommes qui avaient travaillé à la destruction de l'édifice social, se représenter, infatigables architectes de démolition, pour recommencer cent fois le grand œuvre de sa régénération, pour en morceler, pour en pulvériser, pour en disperser les débris[1]. »

[1] T. II, p. 636.

L'autorité s'affaiblissait ainsi de jour en jour; sous prétexte d'être modérée, elle se livrait elle-même aux anciens partis; le dévouement devenait suspect, les conspirations se succédaient : — « Il est inouï, dit M. Revelière, qu'un gouvernement faible ait été de longue durée [1]. » — On s'en serait convaincu dès 1820, si l'assassinat du duc de Berry ne fût venu soudain, comme un coup de foudre, réveiller les assoupis et jeter l'effroi dans toutes les âmes.

De 1821 à 1830, le pouvoir appartient à peu près constamment à ces royalistes que l'on avait considérés jusque-là comme impropres au gouvernement par leurs idées *rétrogrades* et leur long éloignement des affaires; et c'est précisément alors que la France, si abaissée, si humiliée naguère, reprend son rang de grande puissance dans les conseils de l'Europe. Est-ce à dire que tout ait été à louer dans cette période? Nul ne le dira; mais les critiques de l'auteur, malgré son ardent royalisme, nous semblent un peu sévères [2]. Ses portraits sont taillés dans le vif, mais quelquefois à l'emporte-pièce, ce qui altère toujours un peu le dessin. Sans doute la Restauration ne nous donna ni un Suger ni un Louis XIV; mais elle nous donna, ainsi que cela ressort d'ailleurs du livre entier de M. Revelière, une ère de prospérité sans égale dans l'histoire; c'est le mot même de Dulaure [2]. Ces royalistes, si inhabiles, disait-on, portèrent partout l'esprit de progrès et de réforme. La Restauration avait commencé par abolir la confiscation à l'heure même où, généreuse jusqu'à l'excès, elle

[1] Nous regrettons notamment que M. Revelière ait pris au sérieux, comme bien d'autres, les dires des libéraux sur le rôle politique de la Congrégation. Le mot de *Congrégation* fut tout simplement un mot de guerre, ni plus ni moins qu'aujourd'hui celui de *cléricalisme*. Ne voulant pas attaquer directement la religion, on attaquait la Congrégation. Je me suis déjà expliqué assez longuement sur ce sujet, dans la *Revue*, pour ne pas y revenir. (Voir t. XXXIV, pp. 10-13). M. Revelière parle de très bonne foi, mais sur la foi d'autrui, et tient un peu trop facilement pour congréganistes tous les royalistes exaltés, qu'ils fussent sincères ou non, intrigants ou désintéressés. Une chose certaine, c'est qu'il ne connaissait ni l'histoire de la Congrégation, ni même très bien son personnel.

[2] Le commerce et l'industrie *atteignirent au degré de prospérité le plus élevé que nous présente l'histoire*. — Histoire de Paris, édition Batissier, p. 613.

sanctionnait les confiscations dont les siens avaient été victimes ; elle avait aboli le divorce, elle avait posé en principe l'inamovibilité des juges. En même temps, elle reconstituait son armée, sa marine ; elle mettait un ordre tout nouveau dans la comptabilité des finances. Les fonds montaient à un taux qu'ils n'avaient jamais atteint et qu'après 50 ans ils sont encore à atteindre. Puis, redevenue forte et indépendante, la royauté prenait en main toutes les saintes causes. En Espagne, elle s'attaquait à la Révolution ; en Grèce, elle brisait les chaînes d'un peuple esclave ; en Afrique, elle frappait au cœur la barbarie ; et Alger nous restait, dernière conquête, glorieux souvenir d'une dynastie qui, d'Henri IV seulement à Louis XVI, c'est-à-dire en moins de deux cents ans, avait ajouté quinze provinces à la France.

Mgr Dupanloup se plaisait à rappeler, la veille de sa mort, *ces belles années de la Restauration où il y avait tant d'ardeur dans les esprits, tant de sève dans les âmes et tant d'hommes dans le pays* [1]. On ne comptait plus, en effet, les HOMMES ! Châteaubriand et Bonald étaient encore dans toute leur gloire, et chaque jour voyait surgir des gloires nouvelles : Lamartine, Hugo, Guizot, Thierry, Lamennais, Cousin, Thiers, Lacordaire, tous comblés des dons de Dieu, mais en ayant fait, surtout depuis 1830, de si divers usages. C'était le temps de Cuvier, de Thénard, de Gay-Lussac, d'Arago ; Gros peignait la coupole de Sainte-Geneviève, Ingres, l'*Apothéose d'Homère,* Delaroche, *la Mort d'Elisabeth,* Horace Vernet, *la Bataille de Tolosa ;* David d'Angers sculptait *le Tombeau de Bonchamps.* Jamais la tribune ne fut plus éloquente, jamais la littérature, même dramatique, ne fut plus féconde en œuvres sérieuses. La foule se pressait aux représentations de *Clytemnestre,* de *Saül,* du *Paria,* de *Marie Stuart,* des *Macchabées,* comme aujourd'hui elle court, elle se presse à celles de l'*Assommoir* et de *Niniche.* L'*École des vieillards* était représentée cent fois de suite ; la *Dame blanche* faisait le tour du monde. On eût dit l'aurore d'un grand siècle. Qu'est devenu ce siècle depuis ?

[1] *Correspondant,* t. 115, p. 596.

Il n'y a pas de grand siècle sans doctrine et sans foi. La doctrine est une base et sans base on n'édifie rien ; la foi est une flamme et sans flamme on n'anime rien. Mais la *libre-pensée* n'est pas une doctrine, car elle nie mais n'affirme pas ; aussi ne peut-on trouver deux libres-penseurs qui pensent de même. Elle exclut donc la foi. C'est un émiettement, une décomposition, rien de plus. Malheur au peuple chez qui la foi fait place au scepticisme, la doctrine au néant ; malheur au temps où, suivant le mot de M. Revelière, l'on « condamne l'excès dans le bien comme l'excès dans le mal et l'on ne voit le mieux que dans la négation [1]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] T. II, p. 631.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

ARTISTES ET CONTEURS

I. Les artistes de mon temps, par M. Charles Blanc, de l'Académie française et de l'Académie des beaux-arts. Un volume grand in-8°, orné de gravures sur bois. Firmin-Didot et Cie, éditeurs, 1879. — II. Œuvres complètes de Xavier de Maistre, avec une étude et des notes, par M. Eugène Réaume. Trois volumes in-18, ornés d'un portrait. Alphonse Lemerre, éditeur, 1879.

I

Dans une courte préface, M. Charles Blanc nous apprend qu'il avait voulu d'abord intituler son livre : *Mémoires sur les artistes de mon temps*, parce que ce livre est tout plein, en effet, de souvenirs personnels. Il y a renoncé en réfléchissant que ce titre, d'après l'idée qu'on se fait des mémoires, n'annoncerait pas au lecteur ce qu'il trouvera dans l'ouvrage : « une galerie de portraits peints d'après nature, chacun sur un fond qui laisse entrevoir les personnages et les faits de l'histoire environnante. »

Il est regrettable que M. Charles Blanc n'ait pas donné suite à sa première idée, et qu'il n'ait pas écrit de vrais *Mémoires sur les artistes de son temps*. Nul n'était mieux préparé que lui à une pareille tâche. N'a-t-il pas consacré sa vie entière à l'étude des arts, à interroger les chefs-d'œuvre, à fréquenter les maîtres, afin d'apprendre, suivant le mot de Montaigne, à *parler des vents avec*

les nautoniers? Sans doute, il n'est pas, comme Vasari, peintre et architecte, en même temps qu'écrivain. Mais il est peut-être meilleur, pour juger les artistes, de n'être pas artiste soi-même, d'être en dehors de leurs systèmes et de leurs prétentions, d'être libre de tout préjugé d'école, de toute rivalité de talent. Espérons donc qu'un jour M. Charles Blanc écrira de véritables *Mémoires* sur les architectes, les peintres et les sculpteurs qu'il a connus, et qu'il nous donnera, de leurs personnes, de leurs ateliers et de leurs œuvres, une vivante peinture.

En attendant, sachons-lui gré d'avoir recueilli, dans les revues et les journaux où ils étaient dispersés, les remarquables articles réunis dans le beau volume que nous avons sous les yeux, et qui a été imprimé par Didot;

> Car Didot, c'est tout dire, et dans le monde entier,
> Jamais un imprimeur ne sut mieux son métier.

Pour donner au lecteur une idée de l'intérêt que présente ce volume, je ne saurais mieux faire que de reproduire ici la table des matières :

Félix Duban, architecte; *Eugène Delacroix,* peintre; *Eugène Devéria,* peintre; *Calamatta,* graveur; *David d'Angers,* sculpteur; *Francisque Duret,* sculpteur; *Augustin Dupré,* graveur en médailles; *Paul Chenavard,* peintre; *Léon Vaudoyer,* architecte; *Henry Leys,* peintre; *Édouard Bertin,* peintre et journaliste; *Grandville,* caricaturiste; *Troyon,* peintre; *Gavarni,* aquarelliste-lithographe; *Henri Regnault,* peintre; *Corot,* peintre; *Barye,* sculpteur.

L'auteur a annexé à son livre le compte rendu de l'Exposition universelle de 1867, qui lui a donné l'occasion de nous faire connaître à la fois, sinon tous les artistes, au moins toutes les écoles de l'Europe; et il a terminé son ouvrage par le récit d'une *Excursion à Munich.*

Deux choses nous ont surtout frappé, dans le livre de M. Charles Blanc. La première, c'est que son goût n'a rien d'exclusif, et que

son admiration pour Eugène Delacroix, qui sacrifiait trop souvent la ligne à la couleur, ne l'empêche pas d'apprécier comme il convient le rare talent d'Hippolyte Flandrin, l'auteur des peintures si touchantes, si austères et si tendres de Saint-Séverin, de Saint-Germain des Prés et de Saint-Vincent de Paul.

La seconde, c'est que ses opinions démocratiques si prononcées, — on n'est pas impunément le frère de M. Louis Blanc, — ne l'ont pas conduit à verser dans l'ornière du *réalisme*. Il est hautement spiritualiste. Pour lui, comme pour Quatremère de Quincy, le plus grand critique d'art du XIXe siècle, et l'un des membres du côté droit à l'Assemblée législative de 1791, la fin de l'art est l'expression de la beauté morale à l'aide de la beauté physique; et il ne m'étonnerait pas qu'il fût prêt à répéter cette belle parole que prononçait Pline l'Ancien il y a dix-huit siècles, au seuil de la décadence romaine: « Parce qu'on ne sait plus peindre l'âme, on ne sait plus peindre le corps » [1].

On trouvera donc, dans le livre de M. Charles Blanc, les enseignements les plus élevés à côté des anecdotes les plus intéressantes, les descriptions les plus habilement faites à côté des souvenirs les plus heureusement évoqués.

Est-ce à dire que les *Artistes de mon temps* soient un livre sans défauts, et qu'il n'y ait aucune ombre à ce tableau de maître? Nous ne le pensons pas, et, s'il ne nous en a point coûté de rendre justice au talent de M. Charles Blanc, encore bien que ses opinions politiques soient séparées des nôtres par un abîme, il nous sera permis assurément de faire quelques réserves et de soumettre à l'auteur quelques critiques.

Je lis à la page 24, dans le chapitre sur Eugène Delacroix: « Il est des causeurs que la police secrète des sociétés choisies devrait faire suivre d'un sténographe. » A la page 202, dans le chapitre sur M. Chenavard, je lis encore: « Il est des causeurs que la police secrète des sociétés choisies devrait faire suivre d'un sténographe. » Qu'un écrivain se répète ainsi dans des articles de journaux publiés

[1] *Pline l'Ancien*, l. V, ch. 2.

à de longs intervalles, le cas est véniel; mais, dans un livre, de pareilles répétitions ne se peuvent admettre.

Au Salon de 1822, Eugène Delacroix, encore inconnu, avait envoyé son tableau de la *Barque du Dante,* entouré d'un méchant cadre, quatre lattes de bois blanc revêtues d'une couche de colle de poisson, sur laquelle il avait tamisé une sorte de poudre jaune. « Enfin le Salon s'ouvre, écrit M. Charles Blanc; Delacroix se précipite, parcourt essoufflé toute la galerie, cherche des yeux son cadre et, ne le voyant pas, s'assied sur un banc, le désespoir dans l'âme.... Cependant, un gardien du Louvre, qui connaissait Delacroix, l'aborde en souriant et lui dit: « Vous devez être content, j'espère? — Content? et de quoi? d'être refusé? — Vous n'avez donc pas vu votre tableau dans le Salon carré, avec un cadre magnifique que *M. le baron Gros* y a fait mettre par l'Administration; car le vôtre, voyez-vous, était arrivé en morceaux? » La *Barque du Dante* était en effet à une place d'honneur. » Eh bien! le gardien du Louvre n'a pas pu parler du *baron* Gros à Delacroix en 1822, par cette excellente raison que Gros n'a été fait baron qu'en 1824. C'est dans la coupole même de Sainte-Geneviève, lorsqu'on découvrit les peintures de Gros, le jour de la saint Charles (24 novembre 1824), que le roi Charles X, avec cette bonne grâce qui ne lui faisait jamais défaut, salua le peintre du titre de baron: « Monsieur Gros, dit le roi, après un premier examen, il y a plus que du talent dans tout cela, il y a du génie. » La visite se prolongea, et au moment de quitter la coupole, Charles X s'adressant au grand artiste, lui dit: « En entrant ici, je vous ai dit *M. Gros;* mais je vous prie de trouver bon qu'au moment de vous quitter, je vous dise *M. le baron Gros.* J'ai donné ordre à mon garde des sceaux de vous en expédier le titre. Il est impossible d'être plus satisfait que je ne suis de ce magnifique ouvrage. C'est un monument que vous avez élevé à la France. » — Que vous en semble, monsieur Charles Blanc? Allons, là, entre nous (votre frère Louis n'en saura rien), avouez que le roi Charles X était un galant homme et un homme d'esprit.

Dans ce même chapitre sur Eugène Delacroix, M. Charles Blanc,

après avoir rappelé que le père de Delacroix avait été membre de la Convention, ajoute: « C'était une âme enthousiaste et désintéressée, cela va sans dire; *aucun de ces hommes-là ne pensait à l'argent.* » Est-ce que, par hasard, l'auteur des *Artistes de mon temps* n'aurait jamais ouvert l'*Histoire de la Révolution,* par M. Louis Blanc? Dans ce cas, qu'il me permette de le renvoyer au tome X, pages 409 et suivantes, où l'historien établit, pièces en mains, que Danton a reçu de l'argent de la cour. Il est vrai, comme le font remarquer avec attendrissement ses défenseurs, et en particulier M. Tissot, qui fut de l'Académie française, hélas! que Danton, après avoir reçu l'argent, travailla contre ceux qui le lui avaient donné.

Que M. Charles Blanc lise encore, dans ce même tome X, le chapitre huitième sur le complot financier organisé par Delaunay (d'Angers) et par Jullien (de Toulouse), et qu'il nous dise si ces deux conventionnels *ne pensaient jamais à l'argent!*

Et Fabre d'Eglantine, dénoncé, dans un comité de la Convention, comme un fripon qui avait fui sa section où l'on connaissait sa pauvreté, et qui, par un commerce de souliers et de fournitures mises au rebut, s'était fait 12 à 15.000 livres de rentes, sous les auspices de Danton, son ami et son protecteur? « Fabre d'Eglantine, dit Mercier, dans son *Nouveau Paris,* poète pauvre, avant le 2 septembre, qui ne connaissait que des assignations au lieu d'assignats, possédait, bientôt après, de quoi soutenir son hôtel, sa voiture, ses gens et ses filles. »

Et Lacroix, cet autre ami de Danton? « Devenu, dit encore Mercier, que je cite d'autant plus volontiers que M. Louis Blanc se plaît à l'invoquer souvent, devenu, de simple avocat de campagne, colonel et maréchal de camp en deux ou trois mois, et possesseur de riches propriétés. »

Et Chabot? Accusé d'avoir falsifié, pour de l'argent, un décret de la Convention concernant la compagnie des Indes, aux preuves qui s'élevaient contre lui, il ne trouva à opposer qu'une chose: sa qualité de révélateur! Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Louis Blanc, tome X, p. 375.

Et Merlin de Thionville, l'un des coryphées de la Montagne, l'un des *purs* de la Convention? Voici ce que nous apprend Levasseur (de la Sarthe) dans ces *Mémoires*, si fréquemment cités par M. Louis Blanc : « Je me rappelle qu'un jour, après l'une de mes missions, je vis Merlin de Thionville venir s'asseoir auprès de moi, au sommet de la Montagne, paraissant très essoufflé et se plaignant d'une excessive lassitude. « D'où viens-tu donc? lui demandai-je. — Ah ! mon ami, j'ai beaucoup couru ce matin, je viens de forcer un cerf. — Où donc? — Dans mon parc. — Ah ! tu as un parc ! et des chevaux? — Mes écuries sont bien garnies. — Ah ! tu as des écuries ! et des chiens? — J'ai deux meutes superbes. — Ah ! tu as des meutes ! Et quand tu es venu siéger à la première législature, tu n'avais pas d'effets pour la valeur d'un louis. Ote-toi de là, je ne veux pas m'asseoir auprès d'un fripon. » Merlin atterré restait sur son banc. « Eh bien ! si tu ne veux pas t'éloigner, je te cède la place. » Et je passai aussitôt à l'autre extrémité de la Montagne. »

Et Tallien? Et Barras?.... J'arrête là cette liste, et j'ose inviter M. Charles Blanc à effacer de sa toile ce coup de pinceau malencontreux : *Aucun de ces hommes-là ne pensait à l'argent.* — Allons donc !

Mais je ne veux pas en rester, avec une œuvre si digne d'estime, sur cette critique, si juste qu'elle soit. J'aime mieux redire, en finissant, que M. Charles Blanc nous a donné, dans ces pages remarquables, des études d'un vif intérêt, d'une science profonde, d'un ton sobre et vrai. J'ajoute que de nombreuses gravures sur bois reproduisent les principales œuvres des artistes qu'il passe en revue, et je citerai, parmi les mieux réussies, le *Saint Clair guérissant les aveugles*, d'Hippolyte Flandrin, que possède la cathédrale de Nantes. Flandrin écrivait à propos de ce tableau : « M. Ingres est venu le voir. Oh ! si vous saviez comme il a été encourageant ! Mais oui, il faut que je vous dise tout, à vous, à condition pourtant que ce sera à vous seul. Il est entré, il s'est placé en face du tableau. Assis depuis un moment, il ne disait rien ; j'étais embarrassé, Paul aussi ! Enfin, il se lève, me regarde, et en m'embrassant, avec cette

effusion, avec ce sentiment que vous lui connaissez, il me dit : « Non, mon ami, la peinture n'est pas perdue : je n'aurai donc pas « été inutile. » A ces mots, dont je suis si peu digne d'être l'objet ou l'occasion, je suis devenu petit, et je n'ai pu répondre que par des larmes. »

Les Artistes de mon temps ont paru au mois de décembre dernier. C'était alors un livre d'étrennes. On raconte qu'un jour on avait donné à Alfred de Musset, alors enfant, de petits souliers rouges fort coquets, appelés, je crois, des *mignons*. Pendant qu'on les lui mettait pour sortir, le futur auteur du *Caprice*, trouvant que sa bonne n'allait pas assez vite, lui disait : « Mais dépêche-toi donc ! je veux sortir, mes *mignons* seront trop vieux ! » De combien de livres d'étrennes, et des plus *mignons*, n'en pourrait-on pas dire autant ? Au bout d'un mois, de quinze jours, ils sont passés de mode. Il n'en est pas de même de l'ouvrage dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Ils le peuvent acheter avec confiance. Dans un an, dans dix ans, ces *mignons* ne seront pas trop vieux !

II

« Quel art sublime que la peinture ! » s'écrie quelque part Xavier de Maistre, qui n'a négligé aucune occasion de faire ressortir la supériorité de cet art sur tous les autres.

« Je voudrais, écrit-il dans le *Voyage autour de ma chambre*, dire en passant quelques mots sur la question de prééminence entre l'art charmant de la peinture et celui de la musique ; oui, je veux mettre quelque chose dans la balance, ne fût-ce qu'un grain de sable, un atome.

» On dit, en faveur du peintre, qu'il laisse quelque chose après lui ; ses tableaux lui survivent et éternisent sa mémoire.

» On répond que les compositeurs en musique laissent aussi des opéras et des concerts ; mais la musique est sujette à la mode, et la peinture ne l'est pas. — Les morceaux de musique qui attendrissaient nos aïeux sont ridicules pour les amateurs de nos jours, et on les place dans les opéras bouffons, pour faire rire les neveux de ceux qu'ils faisaient pleurer autrefois.

» Les tableaux de *Raphaël* enchanteront notre postérité comme ils ont ravi nos ancêtres.

» Voilà mon grain de sable. »

Xavier de Maistre ne se bornait pas à célébrer la supériorité de la peinture et la gloire des grands peintres, il écrivait sur la partie technique de l'art, et nous le voyons, en 1828, adresser à un éditeur de Paris un ouvrage sur la physique des couleurs et sur le mécanisme de la peinture. L'éditeur, un homme d'esprit, paraît-il, répondit que le moindre *lépreux* ferait bien mieux son affaire.

De la théorie, Xavier de Maistre passait volontiers à la pratique: il peignait, il peignait avec ardeur, avec passion. Dans les premiers temps de son séjour à Saint-Pétersbourg, il ouvrait un atelier, et, grâce à son pinceau, il subvenait aux premières nécessités de l'existence. Plus tard, devenu très riche par son mariage avec Mlle Zagriatski, demoiselle d'honneur de l'impératrice, il continuait à peindre et à délaisser la plume pour le pinceau. Sa *Correspondance* nous le montre, à chaque page, projetant, commençant ou achevant un portrait ou un paysage: « Si je passais seulement six mois avec M. le comte de Forbin, écrit-il, en 1829, à Mme de Marcellus, je suis sûr que je peindrais jour et nuit et il me semble même que je ferais de bonnes choses. »

Il est sans doute fâcheux que l'auteur du *Voyage autour de ma chambre* ait mieux aimé faire de mauvais paysages que d'écrire des *Nouvelles* et de donner des frères et des sœurs au *Lépreux de la cité d'Aoste* et à la *Jeune Sibérienne*. Mais si cela est regrettable pour les lecteurs de Xavier de Maistre, il faut bien reconnaître que sa gloire n'y perdra pas grand'chose. Lorsqu'on a eu, comme lui, l'heureuse fortune d'attacher son nom à quelqu'une de ces œuvres courtes, aimables, souriantes, également goûtées du lecteur délicat et de la foule, pas n'est besoin de grossir son bagage, et il semble même que la postérité vous sache gré de vous présenter à elle avec un petit volume et de lui éviter la peine de choisir entre le bon et le mauvais, entre le médiocre et l'exquis!

Pour nous, qui ne sommes point la postérité, mais de simples curieux et qui prenons intérêt à tout ce qu'ont pu laisser les écrivains célèbres, nous ne saurions trop remercier M. Eugène Réaume qui vient de nous donner, avec une nouvelle édition des *Œuvres*

anciennes de Xavier de Maistre, deux volumes d'*Œuvres inédites*.

Ces deux volumes comprennent les *Premiers essais de Xavier de Maistre*, des *Fragments* en prose, des *Poésies* et enfin la *Correspondance*.

Les *Premiers essais* se composent de deux brochures relatives à une *Expérience aérostatique* qui eut lieu à Chambéry, le 4 mai 1784. Dans ces pages, singulièrement agréables, dans ce petit *Voyage autour de mon ballon*, brillent déjà quelques-unes des meilleures qualités de l'auteur du *Voyage autour de ma chambre*, l'esprit, le charme, la bonne grâce et la belle humeur.

Les *Fragments en prose* sont au nombre de six : *Histoire d'un prisonnier français, Catherine Freminski, Histoire de Mme Prelestinoff, Histoire racontée au comte Xavier de Maistre par un émigré français, un Orage, une Évasion*. Il n'est pas un de ces fragments qui ne soit remarquable et digne de Xavier de Maistre ; mais ils sont trop incomplets pour avoir une réelle importance, à l'exception pourtant du premier, l'*Histoire d'un prisonnier français*, épisode de l'expédition de Russie en 1812. Encore bien qu'elle ne soit pas entièrement terminée, cette simple *Histoire*, ce sobre et touchant récit, devra prendre place, désormais, à la suite de la *Jeune Sibérienne*, dans le volume définitif des *Œuvres de Xavier de Maistre*.

C'est Joseph de Maistre qui a dit qu'en fait de poésie *le tolérable* était intolérable : « Il faut être bien sot, ajoutait-il, pour ne pas savoir faire deux vers, et bien fou pour en faire quatre. » En dépit de cette boutade, Xavier de Maistre a fait plus de deux vers ; M. Eugène Réaume nous en a donné environ trois cents, et il m'étonnerait que ces vers de Xavier n'eussent pas trouvé grâce devant son grand frère, surtout la fable l'*Auteur et le Voleur*, qui est fort belle, très spirituelle et très mordante, et dans laquelle Voltaire est plongé dans une chaudière d'eau bouillante, ce qui n'était pas pour déplaire à l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Quant à la fable intitulée : l'*Amitié des chiens*, La Fontaine l'aurait admirée.

Aussi bien, n'y avait-il pas du La Fontaine dans Xavier de Maistre, qui répétait souvent: « Dieu m'a fait pour penser et non pour *vouloir;* » qui reprochait à Molière « d'avoir tourné en ridicule un homme qui s'amuse à faire des ronds dans les puits, » — se sentant lui-même fort capable de se livrer à ces exercices; — et qui, obligé de s'occuper de sa fortune, écrivait: « Je souffre ridiculement de me voir *penser à mes affaires,* j'aimerais mieux couper du bois; » et ailleurs: « Je prévois que je ne prévoirai jamais. »

C'est une intéressante et agréable lecture que celle de la *Correspondance,* réunie par les soins de M. Réaume, et qui se compose de cent seize lettres, dont cent douze sont inédites. Elles n'ont pas sans doute l'éclat de ces *Lettres de Joseph de Maistre* qui produisirent, lors de leur apparition, il y a trente ans, une sensation si profonde; mais on y retrouve tout entier l'écrivain exquis, l'esprit gracieux et aimable, le cœur généreux et dévoué, et, pour tout dire d'un mot, l'honnête homme, dont la renommée a soutenu, sans pâlir, le redoutable voisinage de la gloire de Joseph de Maistre.

Comme il sied dans une publication de ce genre, l'éditeur a accompagné la correspondance de Xavier de Maistre de notes qui éclairent le texte et fournissent au lecteur tous les renseignements qu'il peut désirer. Pour notre part, nous ne saurions mieux témoigner à M. Réaume notre reconnaissance qu'en lui signalant, dans ces notes, et dans son *Étude sur Xavier de Maistre,* un certain nombre d'erreurs, et aussi quelques lacunes.

Et pour commencer par les lacunes, pourquoi n'a-t-il pas reproduit la préface que Joseph de Maistre avait mise en tête de la première édition du *Lépreux de la cité d'Aoste?*

Pourquoi s'est-il borné à rappeler, en quelques lignes, d'après Sainte-Beuve et sans remonter à l'ouvrage lui-même, l'édition du *Lépreux, revue, corrigée et augmentée par Mme O. C.* (Olympe Cottu)? Mme Cottu était une femme de talent, et, pour bizarre que fût sa tentative, elle n'en est pas moins intéressante. C'était une nouveauté rare et singulière en littérature que cette tentative d'un écrivain qui s'emparait de l'ouvrage d'un auteur encore vivant et

qui l'accommodait à sa guise. Plusieurs des changements introduits par l'aimable *auteur-éditeur-réformateur* (c'est l'abbé de Féletz qui qualifiait ainsi Madame O. C. dans un très spirituel article du *Journal des Débats*; — où sont aujourd'hui les abbés du *Journal des Débats?* Mais où sont les neiges d'antan?) plusieurs de ces changements sont des plus curieux et méritaient d'être signalés par le nouvel éditeur.

Nous estimons aussi qu'il aurait dû dire quelques mots d'un petit épisode qui se rattache au *Voyage autour de ma chambre.* Dans une édition publiée sous le premier empire, cet ouvrage était signé X. Le marquis de Ximenès, un vieil ami de Voltaire, auteur de plusieurs tragédies et d'un grand nombre de *poésies fugitives,* craignit qu'on ne lui attribuât cette bluette et se défendit vivement d'en être l'auteur. Une polémique s'établit à ce sujet dans les principaux journaux de la capitale, et un plaisant répondit à l'auteur d'*Amalazonte* qu'il prenait là une précaution bien inutile, et que le siècle, en dépit de sa corruption, n'avait produit personne d'assez injuste pour attribuer le *Voyage autour de ma chambre* à M. Augustin de Ximenès.

Mais il est temps d'arriver aux erreurs de M. Eugène Réaume.

Le prince Gagarin, ambassadeur de Russie à Naples, n'était pas le beau-père, mais le beau-frère de Mme Swetchine.

L'auteur de l'*Histoire universelle de l'Église catholique* est l'abbé Rohrbacher et non Rhorbascher.

A propos d'une lettre du 30 avril 1844, où Xavier de Maistre écrit de Saint-Pétersbourg à Mme de Marcellus : « Je reçois l'*Université catholique,* » M. Réaume fait observer que « ce titre était *sans doute* celui d'un journal ou d'une revue périodique. Parmi les innombrables brochures que fit éclore la polémique de 1840 à 1845, citées par le *Journal de la librairie,* nous n'avons trouvé aucune mention de cette publication. » L'*Université catholique* était une revue religieuse fondée en 1835 par l'abbé Gerbet et l'abbé de Salinis, et qui comptait parmi ses rédacteurs, MM. de Montalembert, de Coux, Rio, de Cazalès, Albert du Boys, d'Ortigue, Eugène de la

Gournerie, etc., etc. Lorsqu'elle cessa de paraître en 1855, sa collection ne formait pas moins de quarante volumes. C'est une des publications les plus remarquables de notre temps, et je m'assure que si Xavier de Maistre avait pu lire la note de son éditeur, il en eût manifesté quelque surprise.

J'en dirai autant de la note qui accompagne ce passage de la lettre du 4 février 1843, adressée également à Mme de Marcellus : « Les œuvres inédites sont entre mes mains, et j'en ai déjà fait mon profit dans la soirée d'hier en lisant les vers qui sont charmants, pleins de sentiment et de bon goût. Je ne lui avais pas connu ce genre de talent. J'avais déjà lu *Baltimore* que vous m'avez prêté à Paris ; ce soir ma femme me lira *le Quaker de Philadelphie.* » — « *Baltimore, le Quaker de Philadelphie,* reprend M. Eugène Réaume, nous n'avons trouvé aucune trace de ces deux ouvrages dans les catalogues spéciaux de librairie. » Nous le croyons sans peine; peut-être le savant éditeur se serait-il épargné de longues et inutiles recherches, s'il avait réfléchi que, dans cette lettre, Xavier de Maistre parle évidemment des œuvres inédites de M. de Forbin, père de Mme de Marcellus, et que celle-ci lui avait sans doute envoyé en même temps... *Charles Barimore,* petit roman du même auteur, bien oublié, sans doute, mais qui cependant ne périra pas, car Louis Veuillot lui a consacré, dans son beau livre sur *les Libres-Penseurs,* un chapitre étincelant.

Relevons enfin, pour en finir avec ces légères chicanes, une singulière faute d'inattention : le *duc* de Chambord, pour le comte de Chambord, page 249 du tome II; et, à la page 236, dans la liste des combats qui eurent lieu dans nos départements de l'Ouest, en 1832, lors de la tentative de Mme la duchesse de Berry, une faute d'impression : *Riallé,* pour Riaillé.

Si je me suis arrêté à ces rectifications, en elles-mêmes peu importantes, je le reconnais, c'est que l'édition de M. Réaume mérite de devenir l'édition définitive de Xavier de Maistre, et que ces trois beaux volumes sont un chef-d'œuvre de typographie, une merveille d'élégance et de goût, digne du renom si légitimement

acquis par le vaillant éditeur du passage Choiseul, M. Alphonse Lemerre. Ah ! si l'auteur du *Voyage autour de ma chambre* pouvait encore tenir la plume, nul doute qu'il ne répétât à M. Lemerre ce qu'il écrivait, le 3 avril 1839, à M. Charpentier : « Je reçois à l'instant les exemplaires de la nouvelle édition de mes œuvres que vous avez la bonté de m'envoyer, et je m'empresse de vous en témoigner toute ma reconnaissance. Parmi les jouissances nombreuses et inattendues que j'éprouve en arrivant à Paris, mon amour-propre ne peut qu'être infiniment flatté de cette élégante publication qui va donner un prix à mes opuscules... » Quelques jours après avoir écrit cette lettre, M. de Maistre pouvait assister à l'émeute du 12 mai 1839, dirigée par M. Blanqui. Il y a quarante ans de cela : nous n'avons plus Xavier de Maistre, mais nous avons toujours Blanqui.

EDMOND BIRÉ.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

II

Il existe un vieux et noble bouquin intitulé *Règlement de 1687 à 1786*, que probablement peu de gens se sont donné la peine de feuilleter, encore bien moins de lire avec persévérance. Cependant il contient des choses assez curieuses sur les lois et coutumes qui régissaient autrefois, dans la province de Bretagne, les réunions des États ; sur les droits, les privilèges et le pouvoir de ceux-ci. Il entre surtout dans une minutieuse description de la salle des États et de la manière dont les estrades, appelées *le Théâtre,* doivent y être élevées d'une, deux ou trois marches pour placer, par rang de préséance, les nobles personnages qui y siégeaient. Puis vient l'énumération des chaises *à bras* ou *sans bras*, des tabourets *embourrés*, des bancs recouverts d'une simple serge verte, où s'asseyaient les commissaires du roi, les barons, les évêques, les présidents et finalement les députés du Tiers. La longueur et la largeur de la salle y sont même évaluées, à un pied près. L'immense grandeur qu'on lui suppose explique la nécessité qui forçait les villes où se réunissaient

* Voir la livraison d'août 1879, pp. 142-157.

les États à désigner une de leurs églises pour recevoir l'assemblée, attendu qu'elles ne possédaient évidemment aucun autre local assez vaste pour servir de salle de délibérations.

Cette fois, l'église du couvent des Cordeliers, située près de la place du Palais, était le lieu des séances, et l'on avait trouvé dans l'intérieur du couvent des salles où les ordres du Clergé et du Tiers se retiraient pour leurs délibérations particulières. Le *Théâtre* avait été élevé dans la nef; les tapis de velours bleu et blanc, les chaises à bras, le dais, etc., etc., tout y était disposé suivant l'ordre établi et les États avaient été ouverts par le gouverneur de Bretagne, M. le comte de Thiard, le soir même du jour où Paul de Servière avait rendu visite à Eugène Thorel; mais, quoique l'édit de convocation eût été lu et les autres préliminaires expédiés, on ne comptait, comme ouvrant véritablement la session, que la séance qui suivait la messe du Saint-Esprit solennellement chantée à la cathédrale. Les États y assistaient en corps, ainsi qu'un peuple nombreux et la foule choisie de la haute société.

Paul s'y rendit donc avec son cousin. Tous deux se placèrent au haut de l'église, et bientôt, curieux de contempler le spectacle animé offert par la vieille cathédrale, ils laissèrent errer leurs regards sur la foule, avec plus de liberté que le lieu et la cérémonie ne semblaient l'autoriser.

Tout le chœur et une partie de la nef étaient remplis par les ordres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers. Là régnait un certain décorum qui maintenait le silence et la gravité; tout autour bourdonnait la belle société de Rennes, jeunes femmes et jeunes hommes, plus occupés de leurs plaisirs et de leurs intérêts profanes que de leur salut éternel. Paul promenait négligemment ses regards sur ces visages, connus pour la plupart, quand son attention fut attirée par un groupe tout à fait différent, qui se tenait rapproché le plus possible des députés du Tiers. Ce groupe, composé, ainsi qu'il était facile de le reconnaître à l'âge et à la mise, par des étudiants en droit, se faisait remarquer par une tenue sévère et une gravité affectée. Cependant, on pouvait croire que la

dévotion avait peu de part au calme qu'ils montraient. Des regards vifs et ardents partaient de ces têtes immobiles, courant avec la rapidité de l'éclair sur la foule qui remplissait l'église, et bientôt ramenés vers les quarante députés du Tiers avec un air de fière protection. Il semblait qu'un mot d'ordre eût été donné d'entourer, de soutenir la petite phalange des députés et de ne pas laisser pénétrer jusqu'à eux le découragement qu'en se comptant peut-être ils auraient pu ressentir.

Paul fut frappé de cette pensée, et aussitôt il chercha à découvrir Eugène parmi ce groupe; mais Thorel n'y était pas. En avant, d'un air d'autorité, s'était placé un autre jeune homme, plus âgé qu'Eugène, à la figure intelligente et grave, aux yeux bleus et vifs, dont les manières, la tournure et la physionomie portaient un singulier cachet de décision et de capacité. De temps à autre, un mot, transmis de bouche en bouche, arrivait jusqu'à lui ; il se penchait, répondait brièvement, et sa réponse courait avec rapidité jusqu'au dehors de l'église.

Paul remarqua tout cela, avec moins d'étonnement que d'inquiétude. Il se demandait s'il était le seul dans cette foule à discerner ces étranges preuves d'une organisation menaçante, lorsque son voisin de droite, qui s'était tenu jusque-là dans une immobilité parfaite, fit un mouvement en se retournant vers lui. Paul leva les yeux; leurs regards se rencontrèrent ; de Servière salua légèrement. Il connaissait ce jeune homme ; c'était M. de Kers..... Celui-ci rendit poliment le salut du jeune comte, sans cesser de fixer sur lui des yeux ardents et investigateurs.

Le reste de la physionomie de M. de Kers..... répondait à son regard perçant. Des traits peu réguliers, mais accentués, une bouche fine, des lèvres découpées, des sourcils épais et arqués, une taille ferme et droite, des mains petites, mais nerveuses, une jambe dont le jarret toujours tendu dessinait fortement les muscles, tout en lui annonçait la force et la décision, comme le regard de ses yeux gris trahissait un esprit supérieur aux faiblesses, peut-être même aux vertus communes.

Il regardait M. de Servière avec une fixité qui finit par déplaire à celui-ci. M. de Kers..... devina probablement le mécontentement de Paul, car il sourit légèrement, en se détournant d'un air tranquille. Dans ce moment, la messe étant finie, le mouvement du peuple sépara les deux jeunes gens, qui sortirent de l'église sans se retrouver.

Une foule nombreuse remplissait les rues que les trois ordres devaient parcourir pour se rendre aux Cordeliers. Des cris de *Vive le Roi!* accueillirent M. de Thiard. Un mouvement de curiosité se manifesta sur le passage du Clergé et de la Noblesse et des marques d'ardente sympathie furent données aux députés du Tiers. Le calme ordinaire à la population bretonne ne fut du reste nullement troublé par l'expression de ces différents sentiments. Les députés entrèrent aux Cordeliers et la foule s'écoula paisiblement ou stationna dans les rues, sans autre preuve d'animation que des conversations assez vives, mais qui n'offraient nulle apparence de querelles. Les jeunes gentilshommes se rendirent à l'hôtel des Monnaies, où devaient se réunir les petits États. Paul suivit ses amis sans éprouver d'autre sentiment que celui de la curiosité; mais, lorsqu'il fut entré dans la vaste salle, aujourd'hui séparée en deux ou trois pièces, qui avait été prêtée aux jeunes gentilshommes pour y tenir leur assemblée, et qu'il put se reconnaître au milieu du bruit des conversations et du mouvement causé par chaque nouvel arrivant, il crut voir que ce qu'il avait pris pour un enfantillage d'habitude aurait une portée plus grande. L'animation était vive et ce que Paul pouvait entendre de ce qu'on disait autour de lui, montrait que la même cause excitait l'ardeur de tous ces jeunes esprits. Cependant, quoique chacun parût pressé d'agir, quoique l'assemblée fût nombreuse déjà, il semblait qu'on attendît encore un chef et que personne ne tînt à prendre la première place dans cette armée de volontaires. De temps en temps des regards tournés vers la porte avec impatience montraient qu'il manquait quelqu'un d'important sans lequel on ne voulait pas commencer la délibération. Louis du Lesguen avait quitté son cousin pour se mêler aux

groupes et Paul répugnant, sans savoir pourquoi, à en faire autant, cherchait à se rendre compte de ce qui se passait, quand un mouvement dans la foule attira son attention vers la porte de la salle.

Son voisin de l'église, M. de Kers..., entrait en ce moment. A l'effet produit par son arrivée, Paul vit que c'était là le chef qu'on attendait. Les conversations cessèrent, les groupes se divisèrent, et Louis, revenant vers son cousin, le teint animé et les yeux brillants, lui demanda quel président il allait nommer.

— Je n'en sais rien, je t'assure, répondit Paul; toi, si tu veux accepter ce poste important.

— Pas de mauvaises plaisanteries, parlons sérieusement. Il nous faut un homme de tête et de résolution.

— Ce sont deux excellentes qualités. Mais pourquoi sont-elles particulièrement nécessaires aujourd'hui

— Pour nous diriger sans faiblir dans les mesures à prendre. Ne traite pas tout ceci légèrement; je puis te dire que nous aurons probablement beaucoup d'influence. On compte sur notre vigueur.

— Qui t'a dit cela? demanda Paul vivement.

— Tout le monde. Notre arrivée tardive nous a empêchés d'être au courant de ce qui se passe; mais, je te le répète, nous aurons des intérêts graves, très graves, à discuter.

— Et qui veut-on charger de la difficile mission de diriger nos mouvements? dit Paul d'un air pensif.

— Kers...., répondit Louis.

Il existe parfois des antipathies instinctives, qu'on pourrait appeler des pressentiments. Paul éprouvait une sensation de cette nature envers Kers.... Il l'avait peu vu, lui avait à peine parlé, mais leurs deux natures se repoussaient mutuellement. La grâce faible, la bonté facile, l'esprit délicat du comte de Servière étaient blessés, froissés par la rude fermeté, la volonté dominatrice, la finasserie hardie de M. de Kers.... D'un côté, il y avait répugnance, de l'autre, dédain, et tous les deux sentaient, par instinct, les sentiments qu'ils inspiraient. Cependant Paul trouva puéril de céder dans cet instant à cette impulsion secrète de son esprit. S'il eût connu un homme

sage et modéré, qu'il eût pu opposer à Kers.... pour régir ces têtes ardentes et diriger ces délibérations tumultueuses, il l'eût choisi avec une double satisfaction ; mais il vit que le flot de la popularité portait Kers.... à la présidence ; il voulut se persuader que celui-ci possédait toutes les qualités nécessaires pour maintenir cette assemblée de jeunes fous, et qu'il en userait sagement ; enfin, il fit comme tous les autres, il nomma Kers....

Cependant cette abnégation de ses sentiments intimes laissa dans le cœur de Paul un certain mécontentement contre les autres et contre lui-même. Le chef qu'il avait contribué à donner au parti des jeunes gentilshommes, ne lui convenant pas, il s'éloigna naturellement des réunions politiques qui eurent lieu les jours suivants et chercha à prendre une position neutre ; mais la chose n'était pas facile. A mesure que le temps marchait, l'animation des partis devenait plus grande et la politique envahissait les salons dorés, d'où elle était autrefois bannie. Les prétentions du Tiers, la résistance de la Noblesse, les menaces de l'École de droit et la manière de l'en faire repentir, étaient le sujet le plus ordinaire de la conversation des jolies femmes. Elles mettaient dans leurs paroles une ardeur, dans leurs conseils une vivacité, qui enflammaient autour d'elles les cœurs et les têtes. Paul était chaque jour poursuivi par le nom de Kers.... Ce dernier inspirait à une petite phalange d'amis dévoués un enthousiasme peut-être trop vif pour être partagé par le grand nombre et cherchait à imposer son empire, même à ceux qui protestaient tout bas. Louis du Lesguen était entré avec autant d'insouciance réelle que d'ardeur apparente dans tous les projets de son parti. Il s'amusait de l'agitation présente, sans s'inquiéter beaucoup de l'avenir. Paul l'entendait avec étonnement entamer sans crainte les discussions les plus ardues, pérorer avec enthousiasme, puis, parfois, plaisanter de lui-même et des autres, quand il rentrait dans son véritable caractère. Tout cela fatiguait Paul. Quelques paroles moqueuses pour les petits États et leur président admiré, quelques phrases de désapprobation pour les projets extravagants qui parfois se faisaient jour, commencèrent à lui attirer de

la part des meneurs des regards d'étonnement et de froids sourires. Il s'en aperçut et éprouva une répugnance plus grande encore pour l'agitation et les agitateurs. D'ailleurs, à mesure qu'il s'éloignait du monde, d'autres occupations prenaient son temps et ses pensées : ses visites chez Eugène se multipliaient et se prolongeaient plus longtemps.

Le caractère de l'étudiant ne lui plaisait pas davantage en le connaissant mieux. Sa raideur systématique, le stoïcisme affecté avec lequel il traitait tous les sentiments tendres et tous les mouvements de l'imagination étaient antipathiques à Paul de Servière. L'explosion assez fréquente des idées violentes d'Eugène et l'emphase déclamatoire avec laquelle il s'exprimait alors blessaient l'esprit et le goût du comte qui réprimait souvent à grand'peine le sourire errant sur ses lèvres. Ce n'était donc pas, il faut l'avouer, les vertus romaines d'Eugène Thorel qui attiraient Paul chez lui ; mais, auprès de ce caractère antique, se plaçait la charmante figure de Marguerite, et Paul, se laissant aller, sans trop s'interroger lui-même, au charme qui l'attirait, colorait du nom d'amitié pure, de pitié désintéressée, le sentiment qui naissait dans son cœur. Il lui semblait que cette enfant, grandie sous la sévère tutelle de son frère, n'avait pu cependant comprimer assez ses instincts et ses sentiments pour ne pas donner prise à des souffrances que personne ne devinait et qui devenaient plus vives en étant renfermées dans son cœur.

Frêle et faible, il lui fallait vivre dans une atmosphère d'austérité et de force. Sa sensibilité n'avait pour aliment que des affections dépouillées de toute tendresse. Son imagination qui ne pouvait suivre celle de son frère vers les régions ardentes où il se complaisait, retombait dans toute la sécheresse d'une existence sans plaisirs et sans joies du cœur, et, pour clore cette vie froide et triste de jeune fille, elle allait passer dans la maison d'un époux qu'elle n'aimait point et qui ne pouvait plaire ni à ses yeux, ni à son cœur, ni à son esprit.

Jusqu'à ce moment, Marguerite avait peut-être souffert de la tristesse de sa vie, de la sévérité de son frère, qui, tout en l'aimant

uniquement, exigeait d'elle plus d'obéissance que d'affection et cachait volontairement la tendresse profonde qu'il éprouvait pour sa sœur; mais elle ne s'était pas rendu compte de ses souffrances et sa vie s'était écoulée calme, sinon très heureuse. Ce ne fut qu'au moment où Eugène lui présenta Malo Bécherel comme son fiancé, que Marguerite vit tout ce qui lui manquait et surtout ce qui lui manquerait toujours. Cet avenir préparé pour elle d'autorité et sans son concours; cet homme qui lui déplaisait, à qui elle allait appartenir; ce vide éternel dans son cœur auquel elle devait se résigner, tout fut amèrement compris par elle. Elle sentit qu'elle n'avait jamais été heureuse, qu'elle ne le serait jamais; l'espérance, qui dans la jeunesse est un baume pour tous les chagrins, lui échappa et elle pleura à la fois son passé, son présent et son avenir.

Tout à coup, au milieu de cette ombre épaisse répandue sur sa vie, de cette résignation désespérée où elle en était arrivée, apparurent un visage ami, un sourire bienveillant, des regards qui semblaient deviner ses secrètes souffrances, et le cœur de la pauvre enfant s'ouvrit sans défiance au nouveau sentiment qui le réchauffait, comme l'enveloppe d'une fleur de printemps s'entr'ouvre au premier rayon de soleil. Malo Bécherel ne pouvait contrebalancer, en aucune façon, l'impression faite sur le cœur de sa fiancée. Il n'aurait osé ni su dire ce qu'il éprouvait pour elle. Il se contentait d'aimer profondément, passionnément même, celle qui lui était promise, de la regarder avec admiration, de l'idolâtrer de loin, sans échanger avec elle d'autres paroles que les phrases obligées de l'arrivée et du départ. Timide avec tous, son affection pour Marguerite achevait de le paralyser, et la jeune fille ne se doutait même pas du cœur aimant et dévoué qui battait dans la large poitrine du pauvre Malo.

Cependant un instinct secret le faisait souffrir mortellement de la présence du comte de Servière. Les visites toujours plus longues de celui-ci le mettaient au supplice; il sentait douloureusement son infériorité en face de ce beau jeune gentilhomme qui s'asseyait, se levait, entrait et sortait avec tant d'aisance, savait causer de tout et

sur tout et disait les choses les plus simples de façon à les rendre les plus intéressantes du monde. Parfois même les regards échangés entre Paul et Marguerite lui avaient fait courir un frisson dans les veines ; mais il n'aurait osé dire à personne l'idée brûlante qui lui avait traversé le cœur et il voyait qu'Eugène en était aussi éloigné que le premier jour. L'étudiant, en effet, comme tous les despotes, croyait trop à son pouvoir pour supposer qu'une révolte pût être tentée et qu'il ne commandât pas aux pensées aussi bien qu'aux actions. Il était donc tranquille sur sa sœur et d'ailleurs de plus en plus absorbé par les affaires politiques qui marchaient visiblement vers une solution violente.

A mesure que le temps passait, toutes les espérances que M. de Thiard avait pu concevoir d'un arrangement amiable s'évanouissaient. La Noblesse, après avoir traîné en longueur la vérification des pouvoirs, avait refusé d'entendre les demandes du Tiers et voulu procéder provisoirement à l'expédition des affaires ; le Tiers y avait consenti, mais en réclamant tous les jours plus impérieusement le droit d'être écouté. Le peuple s'agitait dans les tribunes, ou commençait à murmurer tout haut ; la raideur de la noblesse bretonne n'en devenait que plus marquée, et des influences occultes excitant des deux côtés l'ardeur de la lutte, les partis menaçaient de briser bientôt toutes les digues qui les retenaient encore.

Sur ces entrefaites, Paul, qui, ainsi que nous l'avons dit, s'était tenu tout à fait en dehors des conciliabules présidés par Kers...., se trouva cependant placé par le hasard en opposition au président des petits États. Il s'agissait de faire signer aux jeunes gentilshommes une protestation contre les atteintes portées à leurs privilèges héréditaires par les demandes du Tiers. On espérait ainsi engager la lutte sur un terrain nouveau et arriver à un résultat définitif. Kers.... convoqua les petits États et chercha, de toute son influence, à faire réussir son projet ; mais son autorité n'était pas encore assez établie pour qu'il n'existât contre lui ni envie ni antagonisme, et sa proposition fut reçue avec plus de froideur qu'il ne s'y attendait. Elle eût

été votée cependant si Paul, qui en voyait tous les dangereux résultats et qui de plus était secrètement influencé par ses sentiments personnels, ne s'y fût énergiquement opposé, malgré le mécontentement visible de Louis et les vives attaques de tout le parti exagéré. La protestation fut ajournée. Kers.... sortit furieux et jurant de se venger. Paul, satisfait, quoique un peu surpris de son triomphe, n'y attacha pas d'abord une grande importance et, quittant aussi l'Assemblée aussitôt après le vote, s'achemina à son ordinaire vers la demeure d'Eugène ; car les intérêts politiques pâlissaient de plus en plus dans son cœur devant d'autres sentiments. Cependant il était préoccupé de ce qui venait de se passer ; il sentait bien que les conseils de la modération avaient été écoutés pour la dernière fois par les jeunes fous qu'il venait de quitter et que peut-être la conduite de l'autre parti rendrait bientôt impossible toute tentative de conciliation. En passant sur la place du Palais, il vit, à la porte du café de l'Union, rendez-vous ordinaire des étudiants, des groupes plus animés que de coutume. Leurs fronts plissés, leurs lèvres contractées, l'agitation qui se manifestait parmi eux, tout prouvait que les étudiants ne respectaient plus qu'impatiemment le rôle calme et paisible qui leur avait été imposé jusqu'alors. De l'autre côté de la place, se tenait un nombreux rassemblement de jeunes gentilshommes, et leur tenue provocante avait visiblement pour but d'amener leurs adversaires à une lutte matérielle dont leur témérité les empêchait de prévoir les dangers. Cette attitude hostile des deux partis, ces symptômes menaçants, attristèrent Paul. Il sentait, sans se rendre parfaitement compte de cette impression, que la lutte qui se préparait l'atteindrait dans les sentiments les plus chers de son cœur et le tirerait violemment du rêve si doux auquel il s'abandonnait.

Il arriva donc tout pensif à la porte de la maison de l'étudiant et fut presque embarrassé lorsque la jeune servante, qui s'était accoutumée à ses visites, l'introduisit dans le petit salon en lui disant qu'Eugène était sorti, mais ne tarderait pas à rentrer. Marguerite était seule. Elle tressaillit en apercevant Paul et le salua en

rougissant. Le comte de Servière s'assit près d'elle. Une émotion étrange s'emparait de lui ; il s'en étonnait lui-même et se demandait pourquoi son cœur battait avec tant de force. Marguerite, sans oser lever les yeux, tirait son aiguille d'une main tremblante et désirait presque entendre sur l'escalier les pas de Malo Bécherel.

Paul sentit qu'il fallait rompre ce silence, et machinalement, sans y attacher maintenant un intérêt aussi grand que quelques minutes auparavant, il parla de l'état de la ville et de l'agitation qui régnait sur la place du Palais, peut-être parce que ce sujet était plus éloigné que tout autre de ce qui causait sa secrète émotion.

Il fut surpris de voir Marguerite pâlir et lui demander, avec une voix qui trahissait son anxiété, si Eugène se trouvait sur la place duPalais.

— Non, répondit Paul ; je croyais le rencontrer ici.

— Il y est bien rarement maintenant, dit Marguerite avec un soupir.

— Je crains, reprit Paul d'un air pensif, que l'ardeur exagérée de ses opinions ne l'entraîne bien loin, plus loin même qu'il ne le voudrait, au milieu de l'agitation qui trouble la ville.

Marguerite leva sur Paul ses grands yeux inquiets, mais elle les détourna aussitôt sans répondre.

— J'ai trouvé Eugène bien changé, continua Paul ; je ne m'attendais pas à le revoir si violent dans ses idées, si inflexible dans ses volontés, que personne, pas même vous, Marguerite, ne semble posséder le pouvoir de modifier.

— Moi ! monsieur de Servière, répondit Marguerite avec une sorte d'effroi. O mon Dieu ! je n'ai jamais cherché à influencer en rien ses décisions !

— Il vous aime, cependant ? dit Paul d'un air de doute.

— Je le crois, répondit Marguerite en soupirant. Il me le prouve tous les jours, ajouta-t-elle plus faiblement.

Paul garda un instant le silence, puis il reprit avec impétuosité :

— Une seule question, Marguerite, et, pour l'amour du ciel, répondez-moi sincèrement : ce mariage que vous allez faire, l'avez-vous accepté librement ou par contrainte ?

Marguerite hésita un instant et finit par répondre d'une voix si basse que Paul devina plutôt qu'il n'entendit ces paroles :

— J'ai obéi à mon frère.

— Mais par crainte peut-être ! avec tristesse ! avec regret sans doute ! s'écria Paul. Ah ! je l'ai vu ! je le savais !... Et vous n'osez le dire à Eugène ?

— Je ne lui ai jamais résisté, répondit Marguerite timidement.

— Est-il donc plus inflexible encore que je ne le croyais ? demanda Paul en la regardant fixement. Mais, non, c'est impossible, et je lui parlerai moi-même, si vous le voulez.

— Non, non, Paul ! s'écria Marguerite en joignant les mains, et oubliant dans son inquiétude les titres cérémonieux qu'elle avait donnés jusque-là au comte de Servière ; non, pour l'amour du ciel, ne parlez pas à Eugène : vous ne feriez qu'exciter sa colère sans rien changer à mon sort.

— Mais il ne vous aime donc pas ? dit encore Paul.

— Ah ! ne le croyez pas ! Il m'aime, reprit Marguerite, mais son amitié est sévère et impérieuse. Il exige ce mariage...

La voix manqua à la pauvre enfant.

— Eh bien ! Marguerite, dit Paul en se penchant vers elle et lui prenant la main, pourquoi, s'il vous aime, vous laisser effrayer par sa sévérité ? Écoutez-moi : voulez-vous croire à mon amitié et avoir confiance en moi ?

La jeune fille baissa les yeux sans répondre et sans retirer sa main.

Dans ce moment la porte s'ouvrit et Eugène entra. Marguerite tressaillit ; Paul recula de quelques pas.

Eugène promena un instant ses yeux de l'un à l'autre ; son front s'assombrit, il se mordit violemment les lèvres, puis, s'avançant vers Paul, il dit d'un ton très froid :

— J'étais loin de m'attendre, monsieur le comte, à vous trouver ici. Je suis confus que vous preniez si souvent la peine de visiter ma pauvre maison.

— J'espère, dit Paul avec un peu de raideur, que mes visites ne vous importunent pas ?

— Nullement, monsieur le comte ; mais je suis fâché que, ne m'étant pas trouvé chez moi, vous ayez eu l'ennui de m'attendre. Qu'a pu dire ma pauvre sœur pour intéresser un homme comme vous, habitué à la société des plus aimables dames et recherché par toutes ?

— Nous avons parlé de vous, Eugène, répondit Paul simplement.

— De moi ! Et qu'avez-vous pu en dire ?

— Je demandais à mademoiselle Marguerite, continua Paul, si elle pensait que vous approuviez tout ce qui se passe aujourd'hui dans la ville.

— Et que pouvait-elle vous répondre ? dit Eugène avec un sourire ironique et un léger mouvement d'épaules. Elle comprenait sans doute à peine votre question. Pour savoir ce qui se passe aujourd'hui, il aurait fallu assister à la séance des petits États, et vous seul auriez pu répondre.

— A mon tour, je ne vous comprends pas, dit Paul.

— N'est-ce pas des petits États que part la provocation destinée à briser les dernières digues qui retiennent encore notre juste colère ?

— Juste ou non, je ne vois pas en quoi votre colère pourrait être excitée par les petits États, dit Paul avec vivacité. La protestation contre les membres du Tiers vient d'être rejetée.

— Dites plutôt ajournée, monsieur le comte. C'était tout ce que demandait celui qui s'y est opposé avec le plus de force. Mais vous désirez savoir l'effet produit par cette sage résolution ? je vous le dirai franchement. Bien des cœurs sont altérés de vengeance ; bien des fronts rougissent de l'inaction à laquelle nous sommes condamnés devant des insultes répétées ; mais un intérêt sacré nous impose le silence et le calme. Nous ne donnerons pas de prétextes à la calomnie ; nous porterons la patience jusqu'à l'héroïsme, dans l'espoir que les justes demandes de nos concitoyens seront écoutées, et toutes les provocations resteront sans effet, tant nous craignons de nuire à la noble cause que nous soutenons.

— Mais si ces demandes viennent à être rejetées ? demanda Paul.

— Alors, voudriez-vous que j'allasse dire à ces hommes : Serfs, baissez la tête sous la noble main qui vous châtie et soumettez-vous à l'insulte que vous n'avez pas le droit de repousser ?

— Mon Dieu ! non, mon cher Eugène, dit Paul avec un léger sourire ; ces phrases n'exprimeraient ni mes sentiments, ni mes idées. Je voudrais seulement leur demander comment une lutte tumultueuse et coupable pourrait amener l'acceptation légale de vos demandes ?

— En vous faisant voir, Messieurs, que nous sommes forts, et que nos demandes expriment la volonté d'un peuple décidé à la faire triompher.

— Des menaces ! dit Paul en se levant. Vous prenez là un mauvais moyen, Eugène, et vous mettrez ainsi tout le monde contre vous, même ceux qui pouvaient être bien disposés en votre faveur.

— Il vient un moment où l'on semble menacer en annonçant l'avenir, reprit Eugène.

— Et le prophète qui se charge de réaliser lui-même ce qu'il annonce est sûr d'avoir raison, dit Paul avec amertume. Vous me semblez jouer à ce jeu-là, Eugène. Prenez-y garde cependant, il est dangereux et vous le regretterez plus tard.

— Oh ! si je regrette jamais quelque chose, ce seront les jours pendant lesquels nous avons paru courber la tête devant l'outrage. Il faut que notre cause soit bien belle et bien sainte pour n'être pas souillée par cette apparence de lâcheté.

Ce fut ainsi que les deux anciens amis se séparèrent. Paul s'éloigna froissé, blessé par la raideur déclamatoire d'Eugène et par le peu de justice rendue à sa conduite aux petits États. Du côté où il aurait pu croire à la reconnaissance, il trouvait le soupçon ; il lui restait encore à recevoir les reproches amers de ceux qui lui avaient dû une défaite momentanée.

En rentrant chez lui, Paul trouva son cousin qui semblait l'attendre. Louis avait l'air grave et même sombre, expressions peu habituelles à sa physionomie.

— Enfin, te voilà ! s'écria-t-il en voyant entrer Paul ; c'est heu-

reux ! je t'attends depuis une heure, et j'en ai passé plus de deux à courir par la ville pour te rencontrer.

Paul se débarrassa de son chapeau et de son manteau, puis, se jetant sur un fauteuil d'un air de mauvaise humeur, il demanda assez brusquement à son cousin ce qu'il lui voulait.

— Ce que je veux ! répondit Louis ; parbleu, je veux te gronder de ta conduite, t'avertir qu'elle donne lieu aux plus fâcheuses interprétations, te demander, enfin, quelle rage t'a prise ce matin, à toi, si calme, si indifférent d'ordinaire, de t'opposer à la proposition de Kers....?

— J'ai été fou quand je me suis mêlé de cette affaire; je te l'accorde, répondit Paul avec humeur, que veux-tu de plus? Je vois trop que tout ce qui m'en reviendra sera de l'ennui pour moi, sans que je puisse même me flatter d'un succès durable.

— Eh ! que t'importe, je te prie? qu'est-ce donc qu'une querelle de plus ou de moins avec les étudiants? Ces petits messieurs affectent depuis trop longtemps la modération et la dignité; nous voulons voir la couleur de leurs paroles.

— Ne désirez-vous que cela? dit Paul brusquement; vous serez bientôt satisfaits. Ils sont aussi fous que vous, et si les demandes du Tiers sont rejetées, ils ne vous refuseront pas plus longtemps le combat auquel vous les poussez.

— Tant mieux, morbleu ! tant mieux ! Qui t'a dit cela? demanda Louis en se frottant les mains.

— Eugène Thorel, que je viens de voir.

— Quoi ! en vérité, tu viens de chez lui?

— Mais oui ; pourquoi pas?

— Sur mon âme ! s'écria Louis, en se levant d'un bond et se plantant devant son cousin les bras croisés, d'un air désespéré, je ne l'aurais jamais cru ! Tu te fais un jeu de braver l'opinion publique. Tu fréquentes les chefs du parti qui nous est opposé; tu prends leur défense contre ceux qui soutiennent ta propre cause. Comment s'étonner qu'on tire de ta conduite les plus étranges conséquences et que tous les amis de Kers.... parlent si mal de toi !

— Kers..... ? que se permet-il de dire ? demanda Paul avec vivacité.

— Lui, rien, répondit Louis ; mais d'autres ne se gênent pas, je t'assure. J'entendais ton nom passer de bouche en bouche ; mais l'épithète dont on l'accompagnait se supprimait en arrivant à moi ; car on savait bien que je regarde comme m'étant personnel tout ce qui te touche. J'ai essayé de prendre ta défense ; on m'a écouté en silence, puis Kers..... m'a accablé de louanges dont chacune était un sarcasme pour toi. Désespéré, j'ai tout quitté pour te venir trouver, et ce que je t'entends dire me désole mille fois davantage encore.

Paul resta un instant pensif, puis répondit avec douceur :

— Je te remercie, mon ami, car ton amitié pour moi te fait seule parler ainsi. Que veux-tu ? j'ai cherché à faire entendre la voix de la raison à des insensés qui se laissent emporter par leurs folles passions, et de tous les côtés je suis calomnié. C'est triste ; mais je ne puis pourtant pas me joindre à vous pour repousser des demandes qu'en mon âme et conscience, je trouve assez raisonnables.

Louis du Lesguen bondit d'une indignation nouvelle à cet aveu et chercha de toute son éloquence à ramener Paul vers des sentiments plus convenables. Il ne tarda pas à trouver un puissant auxiliaire dans le marquis de Servière, qui fut aussi mécontent que surpris de ce qui s'était passé aux petits États. Il n'était pas porté par caractère vers les mesures violentes ; mais l'ordre de la Noblesse était pour lui une famille dont on pouvait voir les fautes sans jamais s'en séparer. Il avait bien pu élever parti contre parti, lorsque la querelle se passait entre gentilshommes ; mais devant l'ennemi commun il avait abandonné sa vieille tactique et il n'entendait pas que son fils voulût hériter de son ancien rôle en s'appuyant sur des idées et des amis qu'il aurait de tout temps dédaignés. Cependant il ne pouvait guère supposer d'autre intention à Paul et il ne vit d'abord, dans ce pas imprudent, qu'une politique novice qui se fourvoyait. Il employa donc tour à tour, pour le ramener à des idées

plus saines, les graves raisonnements, les réprimandes sévères, la moquerie dédaigneuse, même les prières affectueuses, et Paul faiblit peu à peu devant ces attaques réitérées.

A ces tracasseries intérieures s'ajoutèrent pour le comte de Servière des ennuis d'une autre nature auxquels il était plus sensible qu'il n'eût voulu l'avouer. Kers..., après le premier moment de surprise et de dépit, s'était, en digne chef de parti, reproché d'avoir négligé et froissé le comte de Servière et de s'en être fait un adversaire au lieu d'un appui. Tout en poursuivant donc un plan de vengeance contre Paul et en cherchant à lui faire perdre toute influence, il eut soin de se mettre à l'écart et de sembler plutôt son défenseur officieux que son antagoniste. Dès le soir même du jour de la séance des petits États, il lança sur Paul le ban et l'arrière-ban des meneurs du beau monde. Les femmes, comme toujours, plus animées et plus violentes dans leurs opinions que les hommes, accablèrent le modéré de sarcasmes mordants, de sourires dédaigneux, d'allusions méchantes. Les hommes, avec une politesse exacte, mais froide, lui firent sentir qu'il n'était plus des leurs. La réserve avec laquelle on s'exprimait devant lui, les excuses qu'on lui offrait lorsqu'un mot trop vif était lancé contre les étudiants, le vide qui se faisait peu à peu autour de lui, tout lui prouva qu'on le considérait comme un faux frère et qu'on ne se fiait plus à lui. Louis du Lesguen seul, inspiré par l'esprit de contradiction et par son amitié pour son cousin, prenait son parti avec une chaleur qui eût pu avoir de graves résultats, si, fidèles à leur consigne, les adversaires de Paul n'eussent été toujours prêts à désavouer toute parole offensante.

Devant un ennemi insaisissable et cependant si cruel, Paul sentit peu à peu son irritation première se changer en découragement et en profond dégoût de toutes choses. Peu soucieux de s'exposer souvent à cette froideur insultante, il refusa, les jours suivants, de sortir de chez lui, se dit malade et souhaita presque de le devenir, pour détourner par la souffrance physique l'amertume qui envahissait son cœur. Sa dernière visite à Eugène avait été si peu amicale

de la part de l'étudiant, que Paul répugnait à la renouveler ; et cependant il était plus occupé que jamais de Marguerite, dont la position et l'avenir lui semblaient si tristes. Un secret instinct lui disait qu'il ferait bien de se tenir en garde contre lui-même et ses sentiments secrets, qu'il était plus que temps de s'éloigner d'un charme qui tous les jours devenait plus irrésistible ; son cœur le poussait vers le danger, et l'oisiveté, la solitude, auxquelles il se condamnait, rendaient plus dangereuses les vagues rêveries dans lesquelles il s'enfonçait, tout en les redoutant.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

POÉSIE

—

LE MAL DU PAYS

Tiré du *Barzaz-Breiz.*

A M. PAUL FÉVAL

Je vivais aux champs de Bretagne;
J'étais pâtour sur la montagne,
Et je suis matelot du roi!

On m'a jeté sur un navire
Que je maudis et que j'admire,
Quand sur son plancher je me voi.

Ses mâts montent jusqu'au nuage;
Il est peuplé comme un village;
J'ai bien là mille compagnons.

Un fier capitaine le monte,
Et, le long de ses flancs, il compte
Quatre-vingts gueules de canons.

De gros et de petits cordages
Courent des mâts aux bastingages,
Mêlés de toutes les façons :

De moins de fils, sur la fougère,
Compose sa trame légère
La filandière des buissons.

On va partir ! l'ancre se lève,
Qui mordait le fond de la grève ;
Le vent souffle et ride la mer,

Et l'insouciant équipage,
En chantant, quitte le rivage,
Quand des frissons glacent ma chair.

Que la mer est vaste et puissante !
Le trois-ponts à masse imposante
Est, pour elle, un fardeau léger,

Qu'une vague entraîne à l'abîme,
Et qu'une autre vague à sa cime
Fait soudainement voltiger.

Il fend des campagnes humides,
Couvert de ses voiles, rapides
Comme les ailes des oiseaux.

A l'horizon mon œil s'égare :
Une ligne grise sépare
Le bleu du ciel du bleu des eaux.

Du toit où dort ma bien-aimée,
Je crois voir la blanche fumée,
Qu'un souffle chasse dans l'azur ;

Ma voix est une plainte amère :
Je suis l'agneau pleurant sa mère,
Et l'herbe tendre et le flot pur.

Je suis le ramier du bocage
Que, sous l'arbre au jeune feuillage,
Enlève un épervier maudit,

Quand il portait à sa fidèle,
Un jour de la saison nouvelle,
Le brin de paille pour son nid.

Adieu, cloches de mon village,
Adieu, compagnons du bel âge,
Et toi, Lina, mon seul amour!

Une aube triste s'est levée;
Du départ l'heure est arrivée :
Quand viendra celle du retour?

En quittant la terre des chênes
Pour voguer sur des mers lointaines,
Je sens mon cœur se déchirer ;

Et, quand je veux chanter loin d'elle,
Ma mémoire ne me rappelle
Que des chansons qui font pleurer.

F. Longuécand.

—

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1749)

VII. — La constitution Unigenitus. — Mort de Louis XIV. (1713-1715)

Pour être en sûreté de conscience, un évêque, dit l'Ange de l'École, doit être parfait ou d'une éminente vertu. Une vertu médiocre n'est pas compatible avec un état aussi saint; et si elle est susceptible des petitesses de l'amour-propre, elle est exposée aux chutes les plus graves. Les premiers à l'honneur sont aussi les premiers au danger. L'histoire de l'opposition à la bulle *Unigenitus* pourrait en apporter une démonstration convaincante. Mgr de Noailles, avant de parvenir à l'archevêché de Paris et au cardinalat, avait approuvé, comme évêque de Châlons, un volume de *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament composé par le P. Quesnel. Ce petit livre devint plus tard un ouvrage en trois volumes dans lequel les

* Voir la livraison d'août 1879, pp. 128-141.

erreurs de Jansénius étaient professées sans détour et qui se prévalut devant les fidèles de l'ancienne approbation épiscopale. Au commencement du XVIIe siècle, l'agitation janséniste ayant excité quelques troubles à la suite de l'affaire du cas de conscience et de celle du silence respectueux condamné en 1705 par la bulle *Vineam Domini*, quelques évêques craignirent de voir se généraliser les progrès de l'hérésie et prirent la résolution de condamner dans leurs diocèses tous les livres où se trouvait professée son erreur. Le moment était d'autant plus opportun, qu'un bref du Pape avait dénoncé les *Réflexions morales* et que ce bref, par suite de difficultés inhérentes aux prétendues libertés de l'Eglise gallicane, ne pouvait être publié en France. Le cardinal de Noailles aurait dû prêcher d'exemple ; il n'avait qu'à suivre celui qu'avait récemment donné Fénelon, à propos de son livre des *Maximes des Saints;* mais il ne put, malgré les instances de Louis XIV, se résoudre à condamner un livre qu'il avait jadis approuvé, sous une forme très différente. Les évêques de Luçon et de la Rochelle n'hésitèrent pas, en 1712, à prendre une initiative qui devenait un devoir urgent ; ils publièrent une Instruction pastorale dans ce sens, et l'imprimeur de la Rochelle, suivant l'usage des provinces, en envoya un certain nombre d'exemplaires à Paris, afin d'en mieux assurer le débit. Suivant l'usage aussi, on en placarda des prospectus et des annonces au coin des rues, aux portes des églises et à celle du palais archiépiscopal. Cette dernière circonstance causa tout le mal. Il y avait à l'archevêché un certain nombre de docteurs jansénistes : ils persuadèrent au cardinal de Noailles que les amis des jésuites avaient censuré le livre du P. Quesnel, parce qu'il l'avait approuvé ; et que l'affiche placardée aux portes de son palais constituait une insulte faite à sa personne. Ce qu'il y eut de plus malheureux, c'est que plusieurs de ses confrères, poussés par le parti du P. Quesnel, entrèrent bientôt dans ses sentiments et que, tout occupés de l'injure prétendue faite à l'épiscopat, ils perdirent de vue l'intérêt de l'Eglise et le péril que courait la foi. La face des affaires changea dès lors entièrement. La défense des *Ré-*

flexions morales, qui jusque-là n'avait intéressé que des particuliers décriés par leur attachement notoire au jansénisme, devint une affaire d'honneur pour des prélats qui avaient toujours passé pour orthodoxes ou pour vertueux [1]. Les choses s'aigrirent même à ce point que Louis XIV se décida, pour trancher le mal dans sa racine, à déférer l'affaire au Saint-Siège, et à demander au Pape une Constitution qui condamnât les propositions hérésiarques contenues dans le livre des *Réflexions morales.* Le cardinal de Noailles promit d'avance au Roi de s'y soumettre, et le cardinal de la Trémouille, qui résidait à Rome, fut chargé de suivre les travaux de la Congrégation de la Bulle, pour veiller à ce que rien n'y fût inséré qui pût en empêcher la publication en France. Nous ne rapporterons pas ici toutes les intrigues fomentées par le parti des Quenellistes pour empêcher la mission du cardinal de la Trémouille d'aboutir. La bulle *Unigenitus Dei filius,* qui condamnait formellement cent et une propositions des *Réflexions morales,* fut affichée dans Rome, au champ de Flore, le 8 septembre 1713, et fut apportée, peu de jours après, par un courrier spécial à Fontainebleau, où se tenait la cour. On vérifia aussitôt qu'elle ne contenait aucune formule contraire aux libertés de l'Eglise gallicane, et pour lui donner le caractère d'une réception solennelle, Louis XIV convoqua en assemblée extraordinaire tous les archevêques et évêques qui se trouvaient alors à Paris. Ce fut ainsi que le cardinal de Rohan qui n'avait pas séance, comme évêque de Strasbourg, aux assemblées ordinaires du clergé, se trouva membre de ce concile régional impromptu.

Le jour même où la bulle avait été connue, le cardinal de Noailles s'était décidé à publier un mandement, fort timide, il est vrai, retirant l'approbation qu'il avait donnée jadis au livre du Père Quesnel. En reconnaissance, on lui déféra la présidence de l'assem-

[1] Voy. *Histoire de l'Eglise,* par l'abbé de Berault Bercastel, 1790, in-12, t. XXIV, p. 242, etc. — Pour juger impartialement cette querelle, il faut lire l'*Histoire de la Constitution Unigenitus,* par le P. Laffiteau, évêque de Sisteron, et les *Mémoires secrets ou anecdotes sur la Constitution,* qui prétendent exposer l'apologie du cardinal de Noailles.

blée qui, par une dernière condescendance royale, se réunit le 10 octobre dans le palais même de l'archevêché. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les principaux obstacles à l'acceptation de la bulle seraient suscités par le cardinal de Noailles, qui se laissait entièrement gouverner par les docteurs politiques du parti janséniste, habiles en tergiversations, en restrictions mentales, en manœuvres hypocrites, en toutes les subtilités du système qu'ils reprochaient si fort à leurs adversaires. Le prélat qui s'était écrié jadis à propos de la condamnation des *Maximes des Saints* : « Pierre a parlé par la bouche d'Innocent », ne put se résoudre à déclarer que Pierre avait parlé par la bouche de Clément. Lorsque tous les évêques de l'univers acceptaient avec soumission la Constitution papale, il lui parut que ses propres lumières et celles d'une dizaine d'évêques de ses amis devaient être supérieures à celles de toute l'Eglise. Les libelles accrédités de la secte déclarèrent même assez hardiment qu'il n'était pas patriotique à la France de se laisser dicter la loi par l'Italie, et c'est avec des sentiments aussi peu réservés à l'égard du Chef de l'Eglise, qu'il déclarait cependant vouloir toujours respecter, que le cardinal de Noailles refusa pendant quinze ans de signer l'acceptation de la bulle. Il n'y consentit qu'en 1728, six mois avant sa mort. Le mal qu'il causa, par cette résistance, à la cause religieuse en France est incalculable. Les soi-disant philosophes n'eurent pas grand'peine à amener au scepticisme des esprits fortement troublés par ces dissensions intestines. Mais si la faute principale doit en être rejetée sur le cardinal de Noailles, c'est un honneur pour le cardinal de Rohan d'avoir bravé les foudres jansénistes et soutenu le bon combat pour l'unité de l'Eglise.

Dès le début de l'Assemblée, six commissaires furent nommés pour examiner la bulle et rédiger un rapport sur la manière dont il conviendrait de l'accepter. Le choix en avait été laissé au cardinal de Noailles, sauf pour l'évêque de Meaux, Mgr de Bissy, que Louis XIV avait formellement indiqué. Ce furent le cardinal de Rohan, les archevêques de Bordeaux et d'Auch (de Bezons et Des-

marets) et les évêques de Meaux, de Soissons et de Blois (de Bissy, Brûlart de Sillery et Bertier). Le cardinal de Rohan fut élu président de la Commission [1], dont les séances se tinrent chez lui, pendant près de trois mois, à l'hôtel de Soubise.

Nous trouvons ici une preuve convaincante de la fausseté des allégations de Saint-Simon et de Duclos au sujet de la nomination de Rohan à la grande aumônerie quatre mois auparavant. Tous les organes jansénistes prétendent que le cardinal fut d'abord très froid à l'égard de la bulle et qu'il manifesta son étonnement de la condamnation de plusieurs propositions. On pourrait trouver, en particulier dans les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1750, certaines conversations tenues avec le cardinal de Polignac ou avec le P. d'Auvilliers, de l'Oratoire, d'après lesquelles il serait impossible de supposer des engagements préalables avec le P. Le Tellier. Il est vrai que les Jansénistes ont l'oreille très fine pour entendre des propos qui ont pu être difficilement rapportés par les acteurs eux-mêmes. — Enfin, Monseigneur, voudriez-vous l'avoir faite, cette bulle? aurait dit le P. d'Auvilliers. — Non, ma foi, aurait répondu Son Éminence ; et les *Nouvelles* ajoutent que le public avait alors trop bonne opinion de lui pour l'en croire auteur, *quand même il l'affirmerait avec serment*. Cela prouverait tout au plus que, si le cardinal de Rohan fut d'abord aveuglé par son amitié pour le cardinal de Noailles, il ne tarda pas à s'apercevoir des menées ténébreuses du parti et à reconnaître qu'il allait faire fausse route en le suivant. Ce que rapportent à ce propos les *Mémoires secrets* est fort instructif :

« Dès que l'on sçut dans le public le nom des commissaires, assure ce recueil dévoué au père Quesnel, tout le monde fut ravi de voir le cardinal de Rohan présider à la discussion d'une affaire de cette nature. On espéra qu'il s'y conduiroit avec une noblesse et une supériorité convenable à sa naissance et à son élévation. On connoissoit la pénétration et la facilité de son génie, son talent de tout dire et de tout traiter avec agrément, et la prodigieuse facilité d'une mémoire à qui rien n'est échappé

[1] Voir les procès-verbaux des *Assemblées du clergé*. In-folio, VI (1243-1246).

depuis ses brillantes études. La grandeur de ses établissements le mettoit dans l'indépendance, et ne lui laissoit rien désirer qu'une éclatante réputation. Son genre de vie et ses liaisons avec les jésuites détruisoient tout prétexte de le soupçonner de jansénisme. Il ne pouvoit pas non plus être suspect au cardinal de Noailles après la déclaration qu'il faisoit sans cesse de lui avoir des obligations essentielles; sa situation et sa politesse lui promettoient la confiance des deux partis et le *mettoient en état de tout concilier*. Peut-être eut-il dans le commencement de *bonnes intentions;* mais il fit bientôt connoître qu'il se livroit sans réserve aux Jésuites, et même il ne prit pas de mesure pour le cacher au public. Le P. Le Tellier, pendant la Commission, venoit ordinairement à la fin des bureaux pour se faire rendre compte de ce qui étoit fait, et pour donner ses ordres sur ce qu'il y avoit à faire. On croit même que ce fut lui qui engagea le cardinal de Rohan, à la sortie de la première séance tenue à l'archevêché d'écrire un billet au roi pour l'informer comment elle s'étoit passée, et lui mander que le cardinal de Noailles, en parlant fort en détail du livre des *Réflexions*, avoit beaucoup ménagé l'auteur, mais qu'il falloit excuser ce reste d'inclination dans un prélat qui se voyoit contraint de révoquer une approbation qu'il avoit donnée... Le cardinal de Rohan, après cette démarche, prit pour les principaux ouvriers de son rapport le Père Doucin et Vivant, curé de S.-Mery; bien des gens s'étonnèrent qu'il eût choisi de tels théologiens, que leurs dispositions particulières animoient plus que d'autres contre le cardinal de Noailles... [1] »

Il s'agissait bien de conciliation, entre une bulle pontificale condamnant des erreurs formelles et des gens disposés à tout entreprendre pour en empêcher l'acceptation. Si le cardinal de Rohan, le seul prélat vraiment indépendant de l'Assemblée, avouent ses adversaires, se jeta bientôt dans les bras des Jésuites, c'est qu'il reconnut que toute discussion sérieuse était impossible avec les opposants à la bulle. Depuis l'ouverture de l'Assemblée jusqu'au jour où elle signa purement et simplement la constitution papale, c'est-à-dire pendant plus de trois mois, il n'est pas de manœuvres que ne firent jouer le cardinal de Noailles et le parti du P. Quesnel pour éluder ou pour faire tomber dans le décri la décision du Siège apostolique. N'osant pas la déclarer ouvertement contraire à la vérité, ils voulaient du moins donner à entendre qu'elle était ambiguë, captieuse

[1] *Mémoires secrets* sur la Constitution, I, 130.

et capable d'induire en erreur. Aussi, sous prétexte de prémunir les fidèles contre les fausses interprétations que des personnes malintentionnées pourraient lui donner, proposèrent-ils de mettre à la formule d'acceptation un préambule qui répondît aux principales difficultés qu'on pourrait élever contre la constitution. En véritables tartuffes, ils voulaient à la fois l'accepter et ne pas l'accepter; mais les commissaires orthodoxes n'eurent aucune peine à démontrer au roi qu'en plaçant l'acceptation à la suite d'un préambule, on semblerait établir une relation entre l'un et l'autre et restreindre le sens de la constitution à celui de sa préface [1]. On décida donc que l'acceptation serait pure et simple et que le cardinal de Rohan rédigerait une *Instruction pastorale* que l'Assemblée adresserait à tous les évêques du royaume pour leur communiquer cette décision.

Cela parut très facile au premier abord, mais il faudrait un volume entier pour relater avec quelques détails les interminables péripéties des négociations engagées, et des embûches dressées par le parti janséniste pour surprendre la religion des commissaires. Nous renvoyons à l'*Histoire* du Père Laffiteau, aux *Mémoires secrets* et au *Journal de Dangeau* les curieux de combats héroïques. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les évêques du parti qu'on envoya travailler avec les commissaires, furent tellement navrés de voir de près les manœuvres de leurs amis, qu'ils se convertirent à l'avis de la majorité. Tel fut le cas de l'évêque de Langres, adjoint au cardinal de Rohan pour rédiger l'Instruction pastorale [2]. Natu-

[1] Bercastel. *Loc. cit.*, XXIV, 299.

[2] « Le cardinal de Noailles consentait bien qu'on parlât du livre et des propositions, qu'on les condamnât même en général; mais ce qu'il ne voulait en aucune façon, c'est qu'on attribuât au livre ou aux propositions aucune des erreurs qui y étaient renfermées. Son dessein était de séparer du livre et des propositions les erreurs qui venaient d'être proscrites. Par là, il devenait le maître de se retrancher sur l'ancienne question du droit et du fait, d'avouer qu'un livre ou des textes qui contiendront des erreurs condamnées, seraient eux-mêmes condamnables, de nier cependant que le livre et les propositions de Quesnel renfermassent les propositions censurées par la bulle, et de se préparer ainsi un faux-fuyant pour tâcher de sauver les propositions et le livre... » (*Hist. de la Const. Unigenitus*, par Laffiteau. Édition 1820. In-8°, p. 132). Les choses allèrent si loin qu'après avoir, sur la demande des docteurs du parti,

rellement le parti les accusa d'avoir été corrompus; on ne pouvait pas penser selon sa conscience, si l'on ne pensait pas comme lui. Mais la calomnie passe et la vérité finit toujours par rester triomphante.

Le lundi 15 janvier 1714, tous les prélats s'assemblèrent à l'archevêché pour entendre le rapport du cardinal de Rohan, dont la lecture dura toute la semaine [1]. Il concluait, au nom de la Commission, à l'acceptation pure et simple, sauf à expliquer plus tard quelques points d'interprétation dans une Instruction pastorale séparée. Les opposants prétendaient que cette Instruction devait être rédigée et discutée tout d'abord. Le mardi 23 janvier, le vote eut lieu solennellement. Quarante évêques furent de l'avis de la Commission; huit prélats se joignirent au cardinal de Noailles pour s'y opposer, et le 1er février, ils refusèrent d'opiner sur l'Instruction pastorale, déclarant qu'ils ne pouvaient se résoudre à accepter l'opinion de leurs collègues et qu'ils en appelleraient au pape mieux informé. Ainsi neuf prélats se croyaient à eux seuls plus de lumières que tous les évêques de l'univers. Louis XIV fit donner ordre au cardinal de Noailles de ne plus se présenter à la cour et à ses huit adhérents de regagner immédiatement leurs diocèses. En revanche, l'évêque de Meaux, Bissy, fut désigné pour le cardinalat.

L'Instruction pastorale rédigée par le cardinal de Rohan avec le concours de l'Evêque de Langres, et acceptée par les quarante

pratiqué un grand nombre de changements dans l'Instruction, le cardinal de Rohan fut un jour obligé de faire à l'Assemblée cette déclaration: « Nous avons eu beau condescendre aux avis de ceux qui sont les plus attachés à M. le cardinal de Noailles, en vain y conviennent-ils eux-mêmes. *M. le cardinal de Noailles compte pour rien tous ces ménagements.* Nos plus grands égards pour lui sont sans effet. » (Voir une curieuse lettre du cardinal de Rohan au cardinal de Noailles, datée du 12 décembre 1713 et insérée aux *Mémoires secrets*, I, 146-148.)

[1] On lit dans le *Journal de Dangeau* du samedi 20, à Versailles: « M. le cardinal de Rohan a achevé de faire son rapport à l'Assemblée du clergé: cela a duré douze heures en six jours de temps et a été fort loué de toute l'Assemblée, quoiqu'ils ne soient pas tous du même sentiment sur la manière de recevoir la Constitution. On va examiner, la semaine qui vient, l'Instruction pastorale que le même cardinal de Rohan a faite pour éclaircir quelques endroits de la Constitution qui demandent de l'explication. » (Dangeau, XV, 70.

prélats orthodoxes de l'Assemblée pour servir à tous les diocèses de France, est son ouvrage capital. Ce sera dans les siècles à venir pour l'Eglise de France, a dit un historien, un monument à jamais mémorable de sa foi, de sa profonde érudition et de son zèle éclairé. Son but fut surtout d'expliquer les principes de théologie que le livre des *Réflexions morales* avait attaqués. Il examina et approfondit les sentiments que le P. Quesnel y avait exposés sur la grâce et la liberté, sur l'amour de Dieu, sur les autres vertus théologales et chrétiennes, sur la crainte des peines éternelles, sur les maximes de la morale, sur l'administration des sacrements et sur les observances de la discipline. Il y exposa la vraie doctrine de l'Eglise, établit solidement son autorité, sa visibilité, l'obéissance qui est due à ses commandements et la juste crainte qu'on doit nourrir de ses anathèmes. Puis, suivant la bulle pied à pied, il montra qu'il n'y avait pas une proposition condamnée dans les *Réflexions* qui ne fût, ou hérétique, ou erronée, ou captieuse, et qui, par conséquent, ne méritât quelqu'une des censures prononcées. Il déclarait enfin que le but de l'Assemblée, en donnant cette instruction, était de *faciliter aux fidèles l'intelligence de la bulle et de les prémunir contre les mauvaises interprétations, par lesquelles des personnes malintentionnées tâchaient d'en obscurcir le vrai sens* [1].

En dépit des attaques dont elle fut assaillie par le parti janséniste, cette pièce importante, écrite d'un style clair et facile, restera l'une des meilleures que nous ait laissées le dix-huitième siècle sur les matières les plus épineuses de l'histoire ecclésiastique. Les *appelants*, ce fut ainsi qu'on désigna les prélats hétérodoxes, ne purent jamais l'entamer d'une manière sérieuse : ce fut la base inébranlable sur laquelle s'appuya, pendant près d'un siècle, la foi des vrais croyants ; et tous les Quesnellistes de bon sens, que ne frappa point l'aveuglement de l'impénitence finale, durent avouer un jour qu'elle exposait seule les principes catholiques.

L'Assemblée s'étant séparée après la signature du 5 février, le

[1] Voir l'*Instruction pastorale*, *l'Hist. de la Constitution*, p. 120, et *Bercastel*, XXIV, 304.

roi fit aussitôt dresser des lettres patentes pour la publication de la bulle et la suppression tant du livre condamné que des libelles composés pour sa défense. Elles furent enregistrées au Parlement sans retard, et Louis XIV envoya, le 3 mars, le cardinal de Rohan à la Sorbonne pour y faire recevoir la constitution : sur 74 docteurs présents, 67 furent d'avis de la recevoir. On adressa ensuite, dans tous les diocèses, l'Instruction pastorale de l'Assemblée et les lettres patentes du roi, avec une lettre circulaire signée par le cardinal de Rohan. Plus de soixante-douze évêques, de ceux qui n'avaient pas assisté à l'Assemblée, s'unirent aux quarante, et il ne se trouva dans toute la France que sept évêques qui se montrassent favorables, et simplement par leur silence, aux huit opposants déclarés. Encore proscrivirent-ils le livre de Quesnel ; et la plupart d'entre eux le condamnèrent même, comme renfermant des erreurs et nommément celles de Jansénius. Il en résulte évidemment qu'en poursuivant les *Réflexions morales*, on s'était élevé contre un livre pernicieux, puisque, de l'aveu même des évêques opposés à la bulle, il renouvelait les erreurs du jansénisme [1]. On ne saurait trop insister sur ce point, en face de l'agitation extraordinaire qu'entretinrent les appelants, pendant plus d'un quart de siècle, dans l'Eglise de France.

Parmi tous les mandements que publièrent, à cette époque, les évêques orthodoxes, c'est-à-dire l'immense majorité des évêques du royaume, un des plus remarqués fut celui de Fénelon, qui en adressa un exemplaire au cardinal de Rohan, avec une lettre de félicitations sur son attitude à l'Assemblée. Armand-Gaston lui répondit aussitôt :

« 21 juillet 1714. — Je reçois dans le moment, monsieur, le dernier mandement que vous avez fait pour publier la constitution dans la partie de votre diocèse qui est sous la domination de l'Empire. On m'avoit donné quelque temps auparavant votre *Instruction*, en trois volumes, sur le système de Jansénius. Je me flatte que cela n'a passé en mes mains que par votre consentement, et je vous en fais, monsieur, mes très-humbles

[1] Voir *Bercastel*, XXIV, 321.

remerciemens. Ce dernier mandement est venu fort à propos. Les raisons qui y sont déduites, avec une force et une précision qui ne laisse rien à désirer, sont les seules qui fondent le peu d'espérance qui me reste pour le retour de M. le cardinal de Noailles. Nous serions bien heureux si, dans tous nos travaux, qui en vérité n'ont pas été médiocres, nous avions pu vous avoir pour guide. Quels secours ne nous auriez-vous pas donnés ! Quelle autorité, quel exemple ! Mais, après tout, si cela n'est pas sous nos yeux, nous ne laissons pas d'estimer, d'admirer, de chercher à imiter. Faut-il que ceux qui y sont le plus intéressés et qui pourroient donner la paix à l'Eglise et édifier le monde entier, se cabrent, se révoltent et se laissent mettre à la tête d'un parti qu'ils détestent, disent-ils, et qu'ils ont en horreur ? Peu de jours développeront leurs intentions et nous instruiront de ce que nous pouvons attendre. Je m'offrirois avec grand plaisir à vous en rendre compte, si je ne savois que vous êtes instruit de tout. Recevez cependant, monsieur, les assurances de mon respect et de mon attachement, aussi bien que de l'envie extrême que j'ai de mériter quelque part dans vos bontés.

LE CARD. DE ROHAN. »

Fénelon répondit à son collègue à l'Académie par une longue lettre de dix pages dont le préambule qui suit, est l'apologie la plus complète et la plus éclatante du cardinal :

« — De Cambrai, 27 juillet 1714. — Le mandement que V. E. a reçu avec tant de bonté ne méritoit point la lettre très obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il est vrai seulement qu'on n'a besoin que des paroles du P. Quesnel pour le confondre. Jamais démonstration ne fut plus courte et plus facile. Il est étonnant qu'un parti soit si hautain, sa cause étant si faible. Ce qui lui a donné depuis quelques années tant de succès, c'est que personne n'a écrit pour la bonne cause. Beaucoup de gens qui n'approfondissent point ont cru voir qu'il n'y avoit d'un côté que la force, et que la raison étoit tout entière de l'autre. C'est sur quoi il est capital d'ouvrir les yeux du public. Il faut démasquer ce parti par des écrits bien concluants. Je croirois même, Monseigneur, qu'il seroit très nécessaire que vous représentassiez au pape qu'on ne finira jamais cette controverse, à moins qu'on ne prononce sur le système de Jansénius, sans s'arrêter au texte d'aucun livre. Le parti chicanera sans fin sur les textes des livres en alléguant la question de fait, où il prétend que l'Église est faillible; mais il faut le tirer de ce retranchement, et le réduire à la question de droit en prononçant sur le système... »

Nous ne surchargerons pas cette étude de documents en insérant ici la réplique du cardinal-évêque de Strasbourg ; nous n'y relèverons que cette phrase : « J'espère, Monsieur, s'il y a un concile, que j'aurai l'honneur de vous voir. Je me ferai un honneur et un plaisir d'apprendre de vous et de travailler sous vous. Je le désire ardemment, pénétré des sentiments de respect et de vénération qui vous sont deus et plein d'envie de mériter quelque part dans l'honneur de vos bonnes grâces... » Toutes les attaques des *Nouvelles ecclésiastiques* tombent devant cette correspondance de Rohan avec Fénelon.

Il fut en effet question de concile. Le cardinal de Noailles avait publié un mandement presque incendiaire, dans lequel il défendait sous peine de suspense, encourue par le seul fait, de rien statuer sur la constitution indépendamment de son autorité, c'est-à-dire jusqu'à solution d'un futur appel. Ce mandement, remarque un historien, fut comme le tocsin d'une révolte audacieuse contre la plus authentique décision qui ait été promulguée hors des conciles. Le pape dut le condamner, ainsi que ceux de l'archevêque de Tours et de l'évêque de Châlons, comme provoquant au schisme et sentant l'hérésie ; et le roi en ordonna la suppression par des arrêts du grand Conseil, tandis que le Saint-Siège les flétrissait par ses décrets, et adressait au cardinal de Rohan un bref de félicitations [1]. Il n'est pas inutile d'ajouter que toutes les universités du royaume avaient suivi l'exemple de la Sorbonne, et tous les parlements de France celui du Parlement de Paris, dans l'acceptation et l'enregistrement de la bulle.

Pour réprimer le mal dans son patron, le pape écrivit au nonce à Paris, pour qu'il demandât au roi l'autorisation d'appeler le cardinal de Noailles à Rome afin de le citer à son tribunal. Devant cette menace, le cardinal promit d'accepter la constitution et de rédiger un second mandement à cet effet ; mais il voulait que ce mandement fût examiné et révisé par des commissaires avant la publica-

[1] Dans ce bref daté du 17 mars, Sa Sainteté laissait entendre que la Bulle étant très claire, les opposants n'obtiendraient d'elle aucune explication.

tion. Louis XIV eut la faiblesse d'y consentir, sans apercevoir les conséquences que cette révision devait entraîner, quand il était si simple de se borner à la pure acceptation. Le piège était bien tendu. Ce fut l'origine de ces interminables négociations, qui depuis tinrent tout en suspens, qui donnèrent au parti le loisir d'attendre tranquillement la mort du roi, de se ménager des ressources pour exercer la patience du régent pendant la minorité ; de grossir le petit nombre des factieux et d'en venir à ces fâcheux éclats qui affligèrent l'Église, tout en ébranlant l'État lui-même [4].

Le cardinal de Noailles exigea une première série de commissaires qui n'eussent point fait partie de l'assemblée ; on lui donna les cardinaux de Polignac et d'Estrées ; puis le cardinal de Rohan et les premiers commissaires devaient ensuite reviser cette première révision ; mais, pour mieux s'assurer de faire traîner l'affaire en longueur, le cardinal de Noailles avait divisé son mandement en trois sections distinctes, et il prétendait faire examiner et approuver d'abord la première partie sur la doctrine, avant de communiquer les deux autres sur la bulle. Le cardinal de Rohan ne voulut pas consentir à cette disjonction, qui avait pour but de démontrer que tous les évêques pouvaient être d'accord sur la doctrine sans l'être sur la bulle. Toute l'histoire de la Constitution est semée de pièges de cette sorte adroitement posés par le parti janséniste. Dire toutes les négociations, tous les remaniements, tous les déboires qui en furent la conséquence, nous entraînerait beaucoup au delà des bornes de cette étude. Le cardinal de Rohan fut accusé par les opposants d'avoir fait souvent avorter les tentatives de conciliation ; mais en fait leurs mémoires nous démontrent eux-mêmes qu'il alla toujours jusqu'aux dernières limites possibles ; il n'y a pas de conciliation praticable quand les principes sont directement en cause.

Devant les résistances indéfinies et les manquements de promesse réitérés du cardinal de Noailles au sujet des corrections, les réviseurs se découragèrent, et le cardinal de Rohan prit le parti de

[4] *Hist. de la Constitution*, loc. cit. p. 161.

se retirer à Saverne; mais Louis XIV le rappela à la cour, le chargea des démarches nécessaires à la réunion d'un concile national, qu'on pressait le Pape d'autoriser, afin de forcer solennellement le cardinal de Noailles à une soumission orthodoxe; puis, pour lui marquer sa satisfaction de la manière dont il s'était conduit depuis un an dans ces délicates questions, il accorda de nouvelles faveurs à lui et à sa famille.

Le 14 septembre 1714, le roi signa le contrat de mariage du prince de Soubise, neveu du cardinal, avec Mlle de Verchin, et, le 20 octobre, il créa ducs et pairs le prince de Rohan, son frère aîné, et le prince d'Epinay, mari d'une de ses nièces [1]. Enfin, le 8 juin 1715, il donna au cardinal la magnifique abbaye de Saint-Waast, d'Arras, de l'ordre des Bénédictins, vacante par la mort du cardinal de Bouillon [2]. Elle était affermée 48,000 francs. Le même jour, le cardinal de Polignac reçut l'abbaye d'Anchin, qui en rapportait 42,000 [3].

[1] Voy. *Journal de Dangeau*, passim. — Saint-Simon, dans ses notes à Dangeau, ne perd pas cette occasion de mordre encore sur les Rohan. Après une foule d'accusations qu'il serait trop long de rapporter ici, il ajoute : « M. d'Epinay prit le nom de duc de Melun, de sa maison, au lieu de celui de son duché; mais le prince de Rohan, transporté du solide qu'il avoit si longtemps poursuivi, voulut faire plus que pas un de la maison de Lorraine, ni des autres vrais princes étrangers, qui avoient été ducs, si l'on en excepte le comte de Soissons, mari de cette toute-puissante nièce alors du cardinal Mazarin; il voulut continuer à s'appeler le prince de Rohan, et pour réussir imperceptiblement, il fit ériger sa terre de Fontenay en duché pairie, sous le nom bizarre de *Rohan-Rohan*, pour qu'il portât son nom et qu'il fût en même temps distingué du duché pairie de Rohan, passé de sa maison en celle de Chabot. Moyennant cela, et un autre duc de Rohan existant, il ne pouvoit sans cacophonie porter le nom de duc de Rohan-Rohan; ainsi, avec adresse, il demeura avec son nom de prince de Rohan, et laissa croire aux sots qu'il n'avoit daigné porter un titre après lequel il avoit si ardemment et si longuement soupiré. » (Notes à Dangeau, XV, 266.)

[2] *Gallia Christiana*, III, 392. — La bibliothèque et le musée d'Arras sont aujourd'hui logés dans les magnifiques bâtiments abbatiaux de cette abbaye, point central de la ville.

[3] *Journal de Dangeau*, XV, 432. — Dangeau ajoute que le cardinal de Rohan pria le roi de mettre 10,000 fr. de pensions sur son abbaye. « Il y a 4,000 fr. pour l'abbé de Ravannes, ami particulier, et toujours fort attaché à ce cardinal; il y a 3,000 fr. pour le P. de Mornay, coadjuteur de Québec, et 3,000 fr. pour le P. Timothée, qu'on

Il est inutile d'ajouter que ces faveurs parurent au parti janséniste des preuves évidentes de la prétendue trahison du cardinal de Rohan vis-à-vis du cardinal de Noailles. Ce dernier n'avait cependant dû son salut qu'à son confrère, car Louis XIV était décidé à le faire déposer par le Pape et à lui faire son procès, quand le cardinal de Rohan amena le monarque à substituer la persuasion à la violence. Mais les voies de la douceur ne pouvaient rien contre l'entêtement d'un pareil endurci ; et la force, devant laquelle il paraissait toujours céder quand il apprenait qu'on se disposait à sévir, eût fini par en avoir raison si Louis XIV n'était mort assez brusquement, au moment même où sa patience était à bout.

Duclos prétend que les cardinaux de Rohan et de Bissy empêchèrent le roi de se réconcilier avec l'archevêque de Paris, devant son lit de mort : tout ce récit est absolument fantaisiste, aussi bien que les paroles adressées par Louis XIV mourant à ces deux prélats [1]. Le roi fit savoir au cardinal de Noailles qu'il le recevrait volontiers s'il voulait se soumettre au Pape et accepter la Constitution. L'archevêque refusa. Après tout ce qui s'était passé, Louis XIV n'avait pas besoin des conseils de Rohan et de Bissy, pour savoir quelle décision il devait prendre. Son amour-propre avait été trop souvent froissé par les réticences, les tergiversations et les manquements de parole du cardinal, pour qu'il pût lui demander autre chose d'un acte d'obéissance. Ce jour-là, l'archevêque de Paris perdit la plus belle occasion qu'il eût jamais rencontrée, de procurer la paix au roi et à l'Eglise.

Le 31 août, vers onze heures du soir, le curé de Versailles, le

envoya à Rome il y a quelques mois, et que le Pape a fait coadjuteur de Babylone. » (*Ibid.*, 440.) — Nous devons mentionner ici que ce fut le cardinal de Rohan qui sacra, au mois de décembre 1714, l'archevêque de Lyon, dans l'église des Grands-Jésuites. Toute la cour et tout Paris étaient à cette cérémonie, rapporte Dangeau (*Ibid.*, 287). — Le 6 janvier 1715, il sacra dans l'église Saint-Antoine, au faubourg, Flodoard Moret de Bourchenu, nommé évêque de Vence (*Gallia Christiana*, III, 1283).

[1] Voir le mémorial très précis que Dangeau a laissé des derniers moments de Louis XIV.

cardinal de Rohan et les ecclésiastiques du château vinrent réciter les prières des agonisants dans la chambre royale. Cet appareil funèbre rappela le mourant à lui-même. « Il répondit d'une voix forte aux prières, et reconnaissant encore le cardinal de Rohan, il lui dit : *Ce sont les dernières grâces de l'Église*. Il répéta plusieurs fois : *Mon Dieu, venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir*, et tomba dans une agonie qui se termina par sa mort, le dimanche 1er septembre 1715, à huit heures un quart du matin. »[1]

Le 6 septembre, le cardinal de Rohan, suivant les dernières volontés du roi, porta son cœur en grande pompe à l'église des Jésuites; et le 9 eut lieu l'inhumation du corps à Saint-Denis[2].

La fermeté de Louis XIV eût promptement terminé ces déplorables querelles suscitées par les Jansénistes : la faiblesse du Régent leur permit libre carrière.

RENÉ KERVILER.

(*A suivre*).

[1] Duclos. *Mémoires secrets*, I, 216.

[2] « Le 6 septembre 1715, à minuit, écrivait Buvat, M. le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, arriva de Versailles à l'église de Saint-Louis des Jésuites de la rue Saint-Antoine, portant le cœur du feu roi dans un carrosse drapé de noir à huit chevaux sans caparaçons, précédé d'un carrosse à six chevaux de M. le duc de Bourbon, et d'un autre à six chevaux de M. le prince de Conti; le tout éclairé par environ quatre-vingts flambeaux portés par des gardes du corps, par des pages et par des valets de pied. Tous les jésuites de cette maison professe le reçurent à la porte de leur église, ayant tous un cierge à la main. » (*Journal de Buvat*, I, 51). — Dangeau ajoute que le cardinal de Rohan fit un *très beau discours* aux Jésuites, en leur présentant le cœur de Louis XIV, et qu'il avait à sa gauche, dans son carrosse, M. le comte de Charolais (*Journal de Dangeau*, XVI, 168). — Dangeau dit aussi que, le 9, le cardinal fit aux moines de Saint-Denis, à la porte de leur abbaye, en leur remettant le corps du roi, un *discours très éloquent, très pieux et très touchant*, dont il tâchera d'avoir une copie pour mettre à la fin de son livre (*Ibid.*, 170); mais cette copie ne s'est pas retrouvée.

VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES

HISTOIRE DES ROMAINS, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*, par V. Duruy; nouv. éd., tome Ier : — Hachette.

Cet ouvrage, dont les origines remontent à plus de trente années, sera par la date la première histoire complète de Rome. Les Anglais Gibbon et Merivale n'avaient étudié que la période impériale; les Allemands Niebuhr et Mommsen, que les périodes royale et républicaine. M. Duruy a entrepris d'embrasser l'ensemble des annales de ce peuple illustre entre tous, qui pour nous est, à beaucoup d'égards, un ancêtre, qui nous a laissé sa langue, ses lois, son système administratif.

L'édition nouvelle qu'inaugure le premier volume dont nous nous occupons, se distingue des précédentes en ce qu'elle est notablement plus complète, et que la copieuse illustration dont elle sera enrichie (2,500 gravures et une centaine de cartes ou plans) promet d'en faire un véritable musée archéologique. Ce premier volume, à lui seul, contient plusieurs centaines de planches diverses, toutes scrupuleusement copiées sur nature ou d'après l'antique : vues et plans de villes ou de ruines, cartes géographiques, topographiques ou stratégiques ; statues et bustes de divinités ou de personnages historiques, médailles, monnaies et camées, en grand nombre, la plupart empruntés à la collection du cabinet de France, la plus célèbre de l'Europe.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, l'intérêt qu'offre

cette alliance de l'histoire et de l'iconographie, cette juxtaposition, ou mieux, cette fusion des annales romaines racontées et des antiquités romaines figurées, de l'histoire narrée ainsi concurremment aux yeux par les monuments et à l'esprit par la plume. Et, quelle que soit l'habileté de celle-ci, il lui est fort difficile, pour ne pas dire impossible, de lutter de clarté et de précision avec cette reproduction visible et palpable de ce qu'elle est le plus souvent impuissante à retracer. Une seule figure en dit plus long souvent qu'une page entière de description.

C'est là une voie nouvelle ouverte à l'histoire, voie peu pratiquée encore, mais que rendront de plus en plus aisée et féconde les découvertes archéologiques, dont chaque jour accroît le trésor, si riche déjà. Ce sera tout à la fois une concurrence redoutable et un puissant auxiliaire pour le talent de l'historien.

Toutefois, gardons-nous d'oublier celui-ci au bénéfice exclusif de celui-là ; n'imitons pas les enfants qui s'arrêtent aux images et négligent volontiers le texte. Ici, le texte est fort digne d'arrêter notre attention.

Le livre débute par une description de l'Italie physique, théâtre sur lequel va se jouer le grand drame de l'histoire romaine. Puis viennent, les uns après les autres, les divers peuples qui en seront les acteurs : Pélasges et Ombriens, Etrusques, ces Égyptiens de l'Europe, dont l'origine, l'histoire et la langue restent un mystère ; Osques et Sabelliens, Grecs et Gaulois, Latins, Sabins, Volsques, etc., que Rome allait subjuguer bientôt avec tant d'autres, pour porter ses conquêtes jusqu'aux limites du monde connu. L'auteur nous raconte l'histoire traditionnelle des douze rois d'après le célèbre récit, fort probablement légendaire, de Tite-Live, le préférant encore, et avec raison, aux conjectures plus ou moins ingénieuses de Niebuhr et de son école. Nous allons ainsi des rois aux consuls, de la conquête de l'Italie aux guerres puniques, ce qui nous vaut une savante étude sur Carthage et les Carthaginois, sur ce peuple fameux de navigateurs et de marchands, que son origine phénico-sémitique faisait frère consanguin du peuple juif, et que la ténacité

et la politique romaines devaient finir par écraser ou plutôt anéantir [1].

On sait que les navigations des Phéniciens et de leurs frères les Carthaginois, ces Anglais de l'antiquité, paraissent s'être étendues, au sud, jusqu'aux approches de l'équateur, sur la côte occidentale d'Afrique, et, au nord, jusqu'à la grande île d'Albion, et peut-être même jusqu'à la Scandinavie et pays circonvoisins, d'où les anciens tiraient les fourrures et l'ambre, jusqu'à cette mystérieuse *Thulé,* que les uns ont voulu identifier avec l'Islande, les autres, avec l'une des Loffoden, etc. Les Phéniciens fréquentaient notre port, toujours énigmatique aussi, de *Corbilo,* à l'embouchure de la Loire. Ils auraient même connu, sinon exploité, la mine d'étain de Piriac, à l'embouchure de la Vilaine, si nous en croyons M. l'ingénieur Simonin, qui croit avoir trouvé dans cette mine des traces d'une très ancienne exploitation. Notre spirituel et volontiers aventureux collègue irait jusqu'à voir dans nos îles bretonnes de Belle-Ile, de Houat et de Hœdic, ces fameuses *Cassitérides* [2] qui fournissaient l'étain aux anciens riverains de la Méditerranée, bien qu'on s'accorde généralement à reconnaître dans ces îles le groupe anglais des Scilly ou Sorlingues actuelles. Si bien que notre Piriac nantais aurait pu fournir son contingent dans l'alliage d'étain et de cuivre dont était composée la cloche trouvée en débris, par M. Layard, dans les ruines de Ninive.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses plus ou moins hasardées, il paraît démontré que les Phéniciens et sans doute aussi les Carthaginois visitaient nos côtes et peut-être même nos fleuves de l'intérieur. Les fameuses *colonnes d'Hercule* du détroit de Gabès, ces bornes du monde gréco-romain, n'étaient autres, suivant le docte Suédois Nilsson, que des phares élevés par ces navigateurs, comme ils avaient coutume d'en construire dans les parages ou passages dangereux. Tacite parle d'autres *colonnes d'Hercule* du même genre,

[1] En langue phénico-hébraïque, le nom de Carthage, cette fille de Tyr, signifie la *Ville neuve.*

[2] Du mot grec κασσίτερος, étain.

situées sur les côtes de la Frise néerlandaise actuelle. Des antiquités carthaginoises ont, d'ailleurs, été récemment découvertes dans certains tumuli (*terpens*) de la Hollande [1].

Mais il n'est que temps de clore cette digression qui nous entraînerait trop loin, et de revenir à l'ouvrage de M. Duruy, à propos duquel nous avons été amené à ouvrir cette parenthèse. Ces commencements de l'histoire nous inspirent, nous l'avouons, une involontaire prédilection. Il y a dans ces origines, souvent obscures, quelque chose du charme et de l'attrait du mystère, qui captive l'imagination. Celle-ci trouve, à cet égard, un large aliment dans la lecture de ce premier volume. Cinq ou six autres suivront. Texte et gravures, ils formeront, réunis, l'ensemble de la plus illustre des histoires, en même temps qu'un riche album archéologique.

En terminant, faisons quelques réserves relativement au style, parfois redondant, et à certains rapprochements, un peu risqués, avec d'autres périodes historiques postérieures ou même modernes.

Ajoutons que certains archéologues ont cru reconnaître quelque parenté entre les mystérieuses *runes* scandinaves et les caractères de l'alphabet phénicien.

DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES, 6e fascicule; — Hachette.

Ce grand ouvrage (un vrai et complet traité *ex professo* d'archéologie, celui-là), dont nous avons déjà parlé ici à diverses reprises,

[1] Ces hardis navigateurs asiatico-africains ont laissé, dans les noms de certaines localités, des traces toujours subsistantes de leur passage : Monaco, temple du dieu Melcarth-*Monœkos;* Port-Mahon, du nom du général carthaginois *Magon;* Barcelone la *ville de Barka,* nom patronymique de la famille d'Hannibal, dont le nom lui-même signifie la *grâce de Baal;* Tarragone; Carthagène, *Carthago nova*, etc.. M. Nilsson va jusqu'à voir dans les mots scandinaves *Baltique, Belt* et autres, une parenté originelle avec le nom de Bel ou Baal, ce dieu du feu ou du soleil, dont le culte remonte en Scandinavie à a plus haute antiquité, et dont on retrouve encore des vestiges, notamment dans la fête populaire du *mid-sommar* (mi-été), célébrée le 24 juin, époque où le soleil atteint le point culminant de son ascension septentrionale. Nous-mêmes, n'avions-nous pas naguère encore (et peut-être avons-nous toujours au fond de quelque province) nos *feux de la Saint-Jean?*

vient de s'enrichir d'un 6e fascicule, s'étendant des lettres CAL aux lettres CAS. Parmi les cent et quelques articles, plus ou moins importants, qu'il contient, se remarquent : *Calceus*, *Candela*, et mots analogues ou dérivés, résumant l'histoire de la chaussure et de l'éclairage chez les Romains et les Grecs ; *Canes*, où sont décrites les diverses races de chiens connues dans l'antiquité, les mêmes à peu près, d'ailleurs, que les nôtres ; etc. Le plus étendu et le plus intéressant de ces articles a été écrit à propos du mot *Calendarium*, par un érudit bien connu, M. E. Ruelle, lequel expose les divers systèmes, lunaires et solaires, usités chez les anciens pour supputer le temps : calendriers athénien, delphique, éginétique, corcyréen, macédonien, tyrien, gréco-arabe, etc.; calendrier romain, enfin, emprunté par Numa aux Étrusques, et devenu le nôtre, après les réformes successives de César, d'Auguste et du pape Grégoire XIII, en 1582. C'est tout un historique de cette si intéressante question de la division et subdivision du temps en années, en mois, puis en semaines. Celles-ci, d'origine hébraïque, lointaine réminiscence de la fameuse semaine, de jours ou d'époques, de la création, ne paraissent pas avoir été connues des Grecs ni des Romains, non plus que des autres anciens peuples orientaux. L'usage ne s'en répandit chez eux, comme période chronologique, qu'avec le christianisme, encore que les noms de nos jours hebdomadaires, sauf celui du dimanche (*dies dominica*), soient empruntés aux noms latins des planètes alors connues.

La livraison se clôt par le mot *Castra* et l'exposé théorique de l'art de la castramétation, poussé si loin, comme on sait, par les Romains. Mentionnons enfin les 300 figures, presque toutes gravées d'après l'antique, qui accompagnent le texte et en rehaussent singulièrement l'intérêt.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE et ATLAS UNIVERSEL DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE, MODERNE ET DU MOYEN AGE, par Vivien de Saint-Martin. — Hachette.

Véritablement *nouveau* par la méthode qui a présidé à sa com-

position, non moins qu'*universel* pour le temps et l'espace, de beaucoup le plus complet de tous les ouvrages du même genre jusqu'ici publiés, ce *Dictionnaire* ne laisse de côté aucun des multiples aspects que comporte désormais le mot de géographie. Description physique des grandes divisions naturelles qui se partagent le globe, et des accidents si variés que présente sa surface; notions historiques, politiques, statistiques et économiques, sur les divers États, provinces, villes et localités principales, sur les races et peuples qui les habitent, leurs caractères ethnologiques, leurs origines, leurs migrations; etc. On voit l'immensité et la complexité du sujet tel que l'auteur l'a compris et traité. Pour se faire une idée de l'énormité de la tâche, il n'y a qu'à jeter les yeux sur une autre partie, et non la moins neuve de l'ouvrage, sur la notice bibliographique qui termine chaque article principal, et où sont indiquées les publications diverses, en toutes les langues de l'Europe, consultées par l'auteur. On voit que celui-ci, en savant vraiment digne de ce beau titre, ne s'est pas borné comme tant d'autres à compiler les compilations de ses devanciers, mais qu'il est allé puiser ses renseignements aux sources originales, et qu'il ne craint pas de provoquer le contrôle. M. Vivien de Saint-Martin, en qui la Société de Géographie de France couronnait naguère son doyen en même temps que le doyen des géographes de l'Europe, a consacré plus d'un demi-siècle à préparer, à amasser les éléments de ce grand travail, qu'une académie entière aurait à peine osé entreprendre sur de telles proportions!

L'ouvrage se composera d'une quarantaine de fascicules, chacun de 80 pages à trois colonnes en petit texte. Les dix fascicules déjà publiés suffisent à nous donner une idée du reste. Naturellement l'Europe, et dans l'Europe la France, occupent la plus large place relative. Notre Bretagne (car, autre heureuse innovation, une notice détaillée est réservée à chacune de nos anciennes provinces, avec leurs différents *pays*, *pagi*, à physionomie souvent si originale), notre Bretagne a ici sa bonne part, huit colonnes, où sont retracés son aspect physique, son histoire, ses mœurs et coutumes, etc.,

jusqu'à un spécimen de son vieil idiome celtique. La sympathie que trahit l'article et qu'il sait communiquer au lecteur, laisse deviner la plume d'un érudit Breton, M. A. de Courson, collaborateur de M. V. de Saint-Martin pour ce qui regarde nos cinq départements de l'Ouest. A l'appui de l'article sont cités les travaux de plusieurs des écrivains les plus estimés de la présente *Revue*, et tout d'abord de son savant Directeur, M. de la Borderie, si compétent pour tout ce qui regarde l'histoire de notre province.

Ce grand et beau *Dictionnaire* n'a pu échapper à l'ordinaire inconvénient de ses pareils, celui de vieillir avant d'être achevé. Cela est vrai surtout de certaines régions, de plus en plus rares, il est vrai, dont la géographie reste toujours *in fieri*. L'article *Afrique*, par exemple, que M. de Saint-Martin a traité d'ailleurs avec une si large et si profonde érudition, en homme qui a fait de ce vaste sujet, depuis cinquante années, l'objet constant et privilégié de ses études, — cet article est devenu, sinon inexact, incomplet du moins, depuis les grandes et toutes récentes explorations de Cameron, de Stanley et de Brazza. Qui peut prévoir les nouvelles lacunes que les voyages actuellement en cours feront découvrir dans le même article d'ici que le *Dictionnaire* soit achevé ? L'auteur est assurément le premier à souhaiter que ces lacunes à combler plus tard dans un travail supplémentaire, deviennent aussi considérables que possible, tant pour ce qui regarde ce continent africain qui s'obstine toujours à nous cacher ses mystères, que pour les autres régions terrestres encore imparfaitement connues.

En même temps qu'il publie sur ces vastes proportions, avec cette sûreté de critique et ce vaste savoir, ce monumental travail qui restera, dans le domaine géographique, ce qu'est dans l'ordre lexicologique le *Dictionnaire* de Littré, et qui, comme celui-ci, honore tout à la fois notre temps et notre pays, M. Vivien de Saint-Martin a entrepris de faire paraître un *Atlas universel de géographie ancienne, moderne et du moyen âge*, construit d'après les données les plus nouvelles et les plus sûres, relations de voyages, travaux géo-

désiques, etc. Que dis-je, un atlas ? deux plutôt, l'un, de dimensions restreintes, destiné à l'enseignement classique ; l'autre, proprement scientifique, de format in-folio. Celui-ci, dont quelques fascicules à peine ont paru, est déjà célèbre pour sa perfection graphique. Plusieurs de ses cartes, la *Suisse*, par exemple, et la *France*, en quatre feuilles, ont été admirées à nos dernières expositions et classées tout d'abord au premier rang des chefs-d'œuvre du genre. Jamais la gravure topographique, à l'échelle d'un atlas, n'avait encore atteint cette perfection.

Grâce à M. Vivien de Saint-Martin et à ses émules, la science géographique française tend à reprendre la première place que nos commotions politiques lui avaient fait perdre depuis la fin du dernier siècle. Elle n'a plus rien à envier à la science d'outre-Rhin; elle a trouvé en M. de Saint-Martin tout à la fois son Petermann et son Kiepert.

Ce n'est pas tout encore : non content de mener de front ces deux colossales entreprises, notre infatigable bénédictin laïque nous annonce la publication prochaine d'un autre ouvrage non moins considérable et d'une exécution encore plus ardue, d'un *Dictionnaire de géographie ancienne, grecque, romaine, biblique, sanscrite, arabe, etc.!*

Si l'on songe que M. V. de Saint-Martin compte 77 ans sonnés, on ne pourra se défendre d'un sentiment voisin de l'admiration pour cette ardeur toute juvénile et cette puissance de travail au déclin de la vieillesse.

Passe encor de *donner*, mais *promettre*, à cet âge!

Notre savant et vénérable collègue exprime l'espoir que la Providence voudra bien lui accorder encore assez de jours pour qu'il puisse mener à bien la triple et formidable tâche qu'il a si vaillamment entreprise à un âge où l'homme sent le plus impérieusement le besoin du repos. Tous les amis de la science ne peuvent que s'unir de cœur à ce pieux souhait.

Avant de sortir de la librairie Hachette, de cette puissante offi-

cine littéraire qui rend à la science, sous toutes ses formes, de si éminents services, disons un mot du volume dans lequel notre collègue M. Marche (un nom prédestiné d'explorateur) vient de nous raconter ses *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, accomplis, le premier comme prélude des deux autres, par l'intrépide chasseur naturaliste, seul, dans la région sénégambienne ; le second, dans les parages du Gabon, en compagnie du marquis de Compiègne, destiné à tomber misérablement, plus tard, au Caire, sous la balle d'un Prussien. Dans le troisième, dont l'objectif était également le Gabon et son grand fleuve l'Ogôoué, M. Marche avait pour compagnons d'exploration M. Savorgnan de Brazza et le Dr Ballay, appartenant tous deux à notre marine nationale [1]. La maladie força bientôt M. Marche de revenir en France, mais non sans avoir poussé une pointe hardie dans l'inconnu, laissant ses courageux associés continuer la tâche commune. Pendant trois années, en proie à des souffrances inouïes et à des périls de toute nature, ils allaient explorer cette malsaine et inhospitalière région. Si, moins heureux que d'autres, ils n'ont pu réussir, malgré d'héroïques efforts, à agrandir notablement le champ des découvertes, ils ont du moins résolu, ou à peu près, le problème des sources de l'Ogôoué, et reconnu d'autres grands cours d'eau, affluents probables de ce puissant Zaïré, véritable Amazone africain, que, de son côté, Stanley venait de descendre, constatant ainsi son identité avec le problématique Loualâba de Livingstone.

La Bretagne était dignement, bien qu'à un rang secondaire, représentée dans cette dernière expédition. Le quartier-maître Hamon, de Dinan, spécialement chargé de commander l'escorte de laptots sénégalais attachée aux explorateurs, a rendu à ceux-ci les plus dévoués et signalés services. Aussi le modeste collaborateur de MM. de Brazza et Ballay a-t-il eu fort justement sa part des chaleu-

[1] Fils d'une mère romaine et d'un père lombard, croyons-nous, M. de Brazza était officier de la marine pontificale, lors des événements de 1870. Refusant de servir les vainqueurs, le jeune enseigne vint demander asile à la France et à sa marine, qu'il allait si hautement honorer l'une et l'autre.

reuses ovations récemment décernées à ces vaillants pionniers, tant au grand amphithéâtre de la Sorbonne, qu'à l'hôtel de la Société de Géographie.

Annonçons enfin la récente publication de la dernière *Année géographique* de MM. Maunoir et Duveyrier, les savants continuateurs de M. Vivien de S.-Martin pour cette partie de son œuvre multiple; ainsi que celle du 1er semestre du *Tour du monde*, lequel nous promène de l'Asie centrale, avec Mme de Ujfalvy, une intrépide touriste française, à l'Amérique équinoxiale, avec M. André; du Maroc, avec M. de Amicis, à la Nouvelle-Guinée, ce continent inconnu, avec M. Raffray, jeune voyageur angevin; de la Grèce, avec M. Belle, dans les Guyanes, dont un courageux médecin de notre marine, le Dr Crevaux, accomplissait naguère, le premier, la traversée jusqu'à l'Amazone, et dont il poursuit encore, en ce moment, dans une seconde exploration, la complète reconnaissance.

—

L'ÎLE DE CHYPRE, *sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge*, par M. de Mas-Latrie; 1 vol. in-18. — Didot.

On sait que M. de Mas-Latrie a fait de l'île de Chypre [1] son domaine, particulièrement de la Chypre catholique et latine des Lusignans, dont il a recueilli sur place les glorieux souvenirs et

[1] Ou mieux *Cypre*, du latin *Cyprus* (Κύπρος en grec, *Kibris* en turc). La forme erronée *Chypre*, dérivée du mot italien *Cipro* (prononcé *Tchipro*), ne date guère que de la fin du XVIIIe siècle. Le mot *Cypre* ou *Kypre* paraît provenir du nom de l'arbuste appelé *Kopher* par les Hébreux et les Phéniciens (habitants primitifs de l'île), et fort abondant ici autrefois. Cet arbuste, qui, paraît-il, ne serait autre que notre vulgaire troëne, est ce fameux *hanna* ou *henné* des Arabes, dont les feuilles et les fleurs musquées, réduites en poudre ou bouillies dans l'huile, servent de temps immémorial à la toilette des femmes de l'Orient, sous forme de teinture ou de parfums.

Un autre arbuste, le cyprès, également fort abondant à Cypre, paraît avoir emprunté son nom à celui de l'île. De même le cuivre, dont le nom signifie proprement *métal de Cypre* (*Cuprum*, *æs Cyprium*, χαλκος κύπριος) le cuivre de Cypre étant le plus estimé dans les temps anciens (V. un article de M. G. Perrot dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 1er décembre 1878.)

raconté l'histoire en trois volumes devenus classiques en la matière. Le petit volume complémentaire qu'il vient de publier et qui se compose de diverses parties quelque peu disparates, mais toutes intéressantes, comprend à la fois une description sommaire du territoire de Chypre et de ses productions naturelles, une liste des anciens fiefs et le relevé d'une centaine d'épitaphes, la plupart en vieil idiome français, du XIIIe et du XIVe siècle, copiées sur les tombeaux, encore existants, des principaux personnages de la domination française, avec un commentaire historique et archéologique.

Attirés par la beauté des sites, la fertilité du sol et la position intermédiaire de l'île entre l'Europe et l'Asie, les peuples les plus célèbres de l'antiquité, Égyptiens, Assyriens, Perses, Phéniciens, Grecs, Romains, se sont disputé Cypre et y ont laissé d'indiscutables traces de leur domination ou de leur passage, dans ces innombrables antiquités de toute nature remises récemment au jour par d'actifs chercheurs, MM. G. Rey, de Mas-Latrie, de Maricourt, Lang, de Cesnola. Ce dernier, de beaucoup le plus heureux, vient d'exhumer des chambres souterraines de Curium tout un amas de richesses de la plus haute valeur archéologique et matérielle : ornements, armes, bijoux, ustensiles de toute sorte, plusieurs d'un travail merveilleux, en or, en argent, en *electrum* (alliage d'argent et d'or), en cristal de roche, pierres dures, verreries, terre cuite, etc. Ces opulentes trouvailles ne peuvent être comparées qu'à ces trésors, désormais fameux, dernièrement découverts par M. Schliemann dans les ruines de Mycènes et au sein du grand tumulus troyen d'Hissarlik où dorment superposées trois villes antiques, dont Troie ne serait que la seconde en date : trésors d'un capital intérêt au double point de vue de l'art et de l'histoire, qu'ils aient vraiment appartenu à Priam et à Agamemnon, comme le suppose leur fortuné *découvreur*, ou qu'il faille les attribuer à d'autres rois anciens [1]. Combien

[1] Les journaux annoncent que M. Schliemann a repris ses fouilles d'Hissarlik. Espérons qu'après avoir déjà payé ses peines d'un aussi magnifique résultat, elles l'amèneront à éclaircir tout à fait le grand problème archéologique dont il poursuit la solution.

d'autres trésors recèle le sol du vieil Orient! combien d'heureuses surprises Cypre en particulier réserve encore aux Cesnola futurs!

Cette île, que la voluptueuse douceur de son climat, sa beauté, sa fécondité, firent vouer par les Grecs au culte de Vénus, adorée dans les célèbres sanctuaires cypriotes d'Idalie, de Paphos et d'Amathonte, — cette ancienne France orientale où, pendant trois siècles, langue, mœurs, religion, art, tout eut la couleur française, *franque*, comme on dit encore dans tout l'Orient méditerranéen et même au delà; ce lambeau de l'Europe féodale égaré dans la mer syrienne et qui, tenant à la fois de l'Orient et de l'Occident, fut le jardin d'acclimatation d'où les produits végétaux du premier se répandirent dans le second et jusque dans ce nouveau monde qui allait surgir devant les caravelles de Christophe Colomb [1]; cette Inde en raccourci qui, pendant des siècles, séduisit les imaginations et attira les aventuriers de l'épée et du négoce, en attendant que la découverte de l'Amérique leur ouvrît de nouveaux et plus vastes horizons; — cette noble, fertile et délicieuse Cypre tomba un jour sous l'inepte domination turque qui allait en faire une terre quasi inculte, aride sur les hauteurs, marécageuse dans les parties basses, empestée d'effluves paludéens. Sa population, que l'on présume avoir été d'un million d'habitants sous les Lusignans et, avant eux, sous la domination tour à tour égyptienne, perse, romaine, n'est plus que de 150 à 180,000, Turcs, Grecs, émigrés maronites, Européens occidentaux, etc.

L'ancienne *Ile fortunée* (Μακαίρα) des Grecs reverra-t-elle, sous les Anglais, ses nouveaux maîtres, refleurir sa splendeur passée? C'est le secret de l'avenir.

LUCIEN DUBOIS.

[1] Parmi les végétaux que l'île de Cypre reçut de l'Orient et nous transmit, citons le mûrier des vers à soie; la canne à sucre, importée d'Arabie; le cotonnier, originaire de la Perse; la vigne, produisant les fameux vins *de la Commanderie* des chevaliers de Saint-Jean, et transplantée plus tard par les Portugais à Madère; le chou-fleur, etc.

Pour ce qui est du café, auquel on donne généralement pour patrie la région arabique de Moka, la précieuse fève paraît tirer plutôt son origine et son nom de la province abyssinienne de *Kaffa*, où elle croît encore en abondance à l'état sauvage, et où elle acquiert une qualité supérieure même à celle de sa rivale de Moka.

L'Évêque d'Orléans, par le comte de Falloux, de l'Académie française. — Un vol. in-18. Didier et Cie, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins, Paris. 1879.

M. de Falloux n'a point écrit la vie de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Cette tâche a été confiée à M. l'abbé Lagrange, qui a vu de si près, pendant vingt-cinq ans, les travaux et les vertus de l'illustre évêque, et qui nous donnera une biographie ample, complète, telle qu'ont droit de l'attendre de son talent et de son dévouement à cette sainte et grande mémoire les admirateurs de Mgr Dupanloup. En attendant, avec quelle émotion, avec quel bonheur ne liront-ils pas les admirables pages que M. de Falloux a consacrées à son ami ! L'hommage qu'il lui rend a d'autant plus de prix que ces pages n'étaient destinées qu'à une publicité posthume. Elles sont détachées des *Mémoires* qu'il a écrits dans la retraite où il s'est renfermé depuis 1852, et qui, s'il est permis d'en juger par cet important extrait, seront l'une des œuvres les plus considérables de notre temps.

Les chapitres qu'il veut bien nous donner aujourd'hui sont au nombre de trois. Le premier nous montre comment l'abbé Dupanloup a fait ministre M. de Falloux qui ne voulait pas l'être, et comment M. de Falloux a fait l'abbé Dupanloup évêque malgré lui. Un abbé qui refuse d'être évêque, cela se voit encore, cela se verra toujours. Mais un député qui refuse d'être ministre, voilà ce qui ne se voit plus et ce qui nous reporte à une époque quasi fabuleuse, perdue dans la brume des fictions mythologiques ! — Dans le second chapitre, nous voyons l'évêque d'Orléans dans son diocèse et à l'Académie ; nous le voyons à Augerville, chez Berryer, et à cette occasion nous assistons à une conversation dont Berryer et M. Thiers sont les principaux interlocuteurs et qui a déjà pris place dans l'histoire. — Le dernier chapitre nous peint Mgr Dupanloup dans ses luttes pour la papauté, dans la défense de l'Eglise, et aussi tel qu'il était dans sa vie de tous les jours, avec sa simplicité, sa modestie, sa charité. Les *Mémoires* ont cet avantage qu'ils peuvent descendre à une familiarité de détails que l'on s'interdirait peut-

être dans un écrit d'allure plus solennelle, et c'est pour cela que, de tous les livres, il n'en est peut-être pas que l'on lise plus volontiers que les *Mémoires :* ils nous donnent le *dedans* des événements dont l'histoire ne nous montre que le dehors ; ailleurs, nous n'avons que les faits, ici nous avons l'homme, l'homme tout entier.

Vie, mouvement, vérité, individualité toujours présente dans le tableau général des faits, tels sont les principaux mérites que doivent présenter des *Mémoires ;* ces qualités, on les trouve toutes dans le volume de M. de Falloux. Qu'il nous soit permis d'espérer que l'éminent écrivain voudra bien, de temps en temps, détacher de son œuvre quelques nouveaux chapitres. Pourquoi ne nous donnerait-il pas, par exemple, ceux qu'il a écrits sur Berryer, cet incomparable orateur, cet homme de génie et cet homme de cœur, qui restera la plus noble et la plus sympathique figure du XIXe siècle ? A côté de ce *desideratum*, nous en formulerons un autre : Que M. de Falloux ne se borne pas à écrire des fragments, comme l'ont fait le comte Beugnot et le baron Malouet ; que ses *Mémoires* forment un ouvrage suivi, complet, un vrai *livre,* ayant son commencement, son milieu et sa fin. Ainsi composés, œuvre du premier homme d'État de notre époque et de l'un de nos meilleurs écrivains, ces *Mémoires* seront un monument qui pourra défier le temps et l'oubli, comme la loi de 1850, — la *loi Falloux,* — sur la liberté de l'enseignement, peut défier les assauts de M. Jules Ferry.

EDMOND BIRÉ.

SAINT GUINGALOIS. Ses reliques, son culte et son prieuré à Château-du-Loir (Sarthe), d'après des documents inédits, par M. l'abbé Charles Robert. — In-fo de 148 pp. avec 9 planches. Mamers, Fleury; Le Mans, Pellechat, 1879. Prix : 3 fr. 50.

Saint Guenolé ou Guingalois est un des noms les plus vénérés en Bretagne. Le pieux disciple de saint Budoc, le hardi conseiller du roi Grallon, le prophète d'Is, l'illustre abbé de Landévenec auquel la légende attribue des miracles si merveilleux, a été en effet le père et le régulateur de l'Ordre monastique pour cette partie de l'Armorique que les Bretons insulaires vinrent occuper au Ve siècle.

La gloire de ses œuvres n'avait cependant obtenu jusqu'au IXe siècle qu'un faible retentissement en dehors des pays où il avait vécu, mais, à cette date, la translation successive de ses reliques dans le Maine, l'Anjou, la Picardie, ne tarda point à lui conquérir la vénération des peuples, grâce aux miracles dont elle était l'occasion. Plusieurs églises s'élevèrent en l'honneur du saint et plusieurs paroisses le choisirent pour leur protecteur auprès de Dieu. C'est ce qui arriva en particulier à Château-du-Loir, dans le Maine, où la présence des reliques de saint Guingalois inspira la fondation d'un prieuré, placé sous son patronage.

M. l'abbé Charles Robert a consacré surtout son livre à l'histoire de ce prieuré. C'est un travail de recherches et d'érudition qui lui fait grand honneur et qu'il faudra désormais consulter, quand on recomposera l'histoire encore obscure du saint abbé. La Bretagne lui saura gré d'avoir mis en lumière, sinon sa vie, du moins son culte et des miracles qni s'y rapportent.

Nous avons tout lieu d'espérer que des travaux semblables, mais encore plus étendus et importants, viendront bientôt relever notre biographie bretonne si maltraitée au XVIIe siècle et si délaissée depuis lors. Nous savons très pertinemment, pour en avoir profité nous-même dans un récent travail, qu'un savant religieux, l'un de nos collaborateurs, a retrouvé les anciennes vies latines de nos glorieux saints et qu'il a, dans son portefeuille, de quoi renouveler, et sur des bases vraiment sérieuses, non seulement notre hagiographie mais une partie considérable de notre histoire. L'*Association bretonne* devrait bien prendre l'initiative de cette publication, intéressante au plus haut degré, mais non moins onéreuse.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

LA VIE DES SAINTS, *suivie d'une méditation pour chaque jour de l'année*, par le P. J. T. Grossez, de la Cie de Jésus. 1 vol. in-18, de 660 pp. 3 fr. 50. Société de St-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie. Lille, rue Royale, 26.

La méditation de *la Vie des Saints* est certainement un des

meilleurs moyens de ranimer et d'entretenir en nous la vie chrétienne. Souvent il arrive, en effet, que la vertu, envisagée d'une manière abstraite, déconcerte notre faiblesse; mais si nous la considérons dans ceux qui, faibles comme nous, et aux prises avec les mêmes difficultés, sont parvenus cependant à reproduire en eux la ressemblance du divin modèle, Jésus-Christ, nous reprenons courage :

Où le père a passé, passera bien l'enfant !

Aussi n'est-ce pas uniquement pour honorer les Saints que l'Eglise les fait défiler solennellement devant nous, d'un bout à l'autre de l'année dans le cycle de sa liturgie ; elle veut par là nous les proposer en exemple, et ce serait mal comprendre ses intentions que de se borner à les saluer d'un stérile hommage.

Le livre que nous annonçons répond admirablement à ce vœu de l'Eglise et à ce besoin des âmes. Il donne pour chaque jour de l'année : une maxime de l'Evangile ; une courte notice esquissant à grands traits la physionomie du Saint dont on célèbre la fête ; une méditation substantielle sur la maxime évangélique et son application dans la vie du Saint; une vertu à pratiquer et une intention de prière pour la journée ; enfin, une oraison qui, tirée de l'office du jour, associe le lecteur à la prière liturgique de l'Eglise.

Ajoutons que ce livre n'est pas nouveau. Traduit dans toutes les langues, il subit depuis deux cents ans l'épreuve du temps, et se présente à nous recommandé par les générations qu'il a sanctifiées. Ce n'est pas un mince mérite à cette époque où la piété, lasse enfin des petits livres contemporains qui l'ont si longtemps amusée, revient aux fortes lectures qui nourrissaient la solide dévotion de nos pères.

CHRONIQUE

Le Congrès de Landerneau.

I

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, l'*Association bretonne* a tenu son congrès annuel à Landerneau, du 1er au 7 septembre. Peu d'associés étrangers au Finistère avaient eu le courage de s'y rendre, si attrayant que fût le programme : nous autres Français, nous aimons peu à nous gêner. Le plus grand sacrifice que nous sachions faire aux œuvres que nous aimons le plus, c'est d'acquitter une modeste cotisation ; en dehors de cela, il ne faut rien nous demander. Nous nous étonnons ensuite, par exemple, que les meilleures entreprises aient succombé, sans comprendre que notre inertie en a été la seule cause. Grâce à Dieu ! l'*Association bretonne* est une de ces sociétés qui ne sauraient mourir, car elle sort des entrailles mêmes de la patrie qui nous est si chère. — La section d'archéologie étudie avec amour, sous tous ses aspects, dans son histoire, dans ses monuments, dans les moindres débris, la Bretagne d'autrefois ; — la section agricole et hippique travaille à développer la richesse de notre sol, à propager les meilleures méthodes de culture et d'élevage, à développer au plus haut point la prospérité matérielle. Quand on voit, à la tête de l'*Association*, des hommes comme M. Rieffel, comme M. Louis de Kerjégu, comme MM. de la Villemarqué, de Kerdrel, de la Borderie, on ne peut qu'augurer favorablement et de l'avenir qui lui est assuré et des services qu'elle est appelée à rendre.

C'est ce que rappelait M. l'abbé Serré, curé de Landerneau, le 1er septembre au matin, en prenant la parole à la messe du Saint-Esprit. En souhaitant la bienvenue aux membres du Congrès, il faisait ressortir

la vitalité que l'amour du pays communique à toutes les entreprises et la fécondité du patriotisme. Avec une grande justesse d'expression, il définissait l'*Association bretonne :* « L'union fraternelle des forces vives du pays, en vue du développement de la prospérité matérielle et morale de notre chère Bretagne, — cette terre privilégiée dans son austère beauté, dont un poète (Brizeux) a dit : « O Bretagne ! ô beau pays ! bois au milieu, « mer à l'entour :

O Breiz-Izel ! ô kaëra bro !
Coad en é c'hreiz, mor en é zro.

« Terre si douce au cœur de ses enfants que leur âme, après la mort, du seuil même du paradis, se retourne par un mouvement irrésistible pour lui adresser un suprême adieu, comme l'assure un autre poète breton : « Quand je serai loin de la terre, loin de la vallée des larmes, « alors encore je jetterai un regard à mon pays de Basse-Bretagne ! »

Et, après avoir heureusement rappelé le beau refrain de Brizeux :

Ni zo bepred Bretoned',
Bretoned, tud caled.

Nous sommes toujours les Bretons, les Bretons, race forte !

M. l'abbé Serré a ajouté :

« Oui, nous sommes tous Bretons dans l'âme, mais nous ne sommes pas moins, pour cela, enfants dévoués de la France. — Bretagne et France ! leurs noms sont confondus sur nos lèvres, comme leur amour dans nos cœurs ; mais, pour aimer, pour servir la France comme elle doit l'être, restons ce que nous sommes par la grâce de Dieu et le sang généreux de nos pères : *Catholiques et Bretons toujours !* »

L'impression produite par ces paroles a été vive et profonde.

Le même jour, à deux heures après-midi, a eu lieu la séance d'ouverture. Le Directeur général de l'Association, M. Rieffel, a tracé, d'une main ferme et sans exagération, le tableau des souffrances de l'agriculture. — M. de Châteauvieux, directeur de la section d'agriculture, a rendu compte de la préparation du Congrès. — M. de la Villemarqué, directeur de la section d'archéologie, a rappelé, résumé avec bonheur les travaux de cette section pendant la première période d'existence de l'*Association bretonne*, du Congrès de Vannes de 1843 au Congrès de Quimper de 1858.

Après ces trois discours, on a formé par voie d'élection le bureau spécial du Congrès. M. Soubigou, cultivateur bas-breton et sénateur, a été choisi pour président général ; M. de Kerdrel, sénateur, pour président de la section d'archéologie ; M. de l'Estang du Rusquec, conseiller général, pour président de la section d'agriculture.

II

Les travaux commencèrent le lendemain.

La classe d'agriculture consacra la journée du mardi à une excursion dont la ferme-modèle de M. Vincent fut le but. Les jours suivants, le matin et l'après-midi, elle réunit, dans la vaste salle de l'Asile, un auditoire choisi. A chaque séance, il était donné lecture de nombreuses et savantes communications, venant de tous les points de la Bretagne et de la France. Nous ne pouvons entrer dans le détail des discours prononcés sur l'enseignement agricole, sur la loi des vices rédhibitoires, sur les spéculations animales et végétales en Bretagne, sur le libre-échange, etc.; nous espérons bien les retrouver, au moins longuement analysés, dans les procès-verbaux du Congrès. MM. Kersanté, Tanguy, Limon, Abadie, surtout le célèbre chimiste, M. Georges Ville, ont droit à une publicité durable. M. Ville annonça qu'il s'apprête à expérimenter sur une vaste échelle les théories qu'il expose si brillamment. C'est, il faut l'avouer, un orateur chaleureux et séduisant; la place qu'il occupe parmi les savants contemporains donne, plus que son talent même, de l'autorité à sa parole. Puissent ces enseignements si variés, si savants, émanant d'hommes qui ont pratiqué avant d'enseigner et qui souhaitent ardemment le progrès agricole du pays, porter des fruits dignes de leurs efforts! M. de Kerjégu répète, chaque année, que l'*Association* devrait comprendre dix mille agriculteurs en Bretagne; nous nous permettons de croire que, si elle était mieux connue, mieux appréciée, elle compterait non pas dix mille, mais vingt mille membres, et qu'au lieu de distribuer de 16,000 à 20,000 fr. chaque année, elle pourrait en distribuer 100,000. Quelle impulsion serait alors donnée à nos cultivateurs! — Nous souhaitons d'autant plus vivement ce succès que, dans les principes de l'*Association bretonne*, le progrès moral est inséparable du progrès matériel et intellectuel. Nous n'en voulons pour preuve que ces paroles de M. Tanguy, prononcées à Landerneau et couvertes d'unanimes applaudissements: « Je ne comprends pas l'école « sans Dieu, qui est la patrie sans âme, et je voudrais voir écrite au fron- « tispice de l'établissement destiné à l'enseignement agricole, tel que je « le comprends, cette devise : DIEU, PATRIE ET LIBERTÉ ! «

Les concours d'animaux ont été très brillants, et l'exposition d'instruments très satisfaisante.

La section hippique était tout à fait sur son terrain, à Landerneau. Aussi le concours a été ce qu'on pouvait attendre, comme nombre de concurrents et comme qualité. Le défilé des chevaux primés, qui précéda la distribution solennelle des récompenses, le 7, ajouta un grand éclat à la clôture des fêtes.

Cette section hippique, assez récente, ou plutôt récemment développée, tend à donner beaucoup de vie à l'*Association* et à prendre une large part dans ses succès. Il faudrait ne pas connaître le président de la section, M. de Lareinty, pour supposer qu'il laissera l'œuvre commune péricliter ou seulement s'affaiblir entre ses mains énergiques.

III

Les travaux de la section d'archéologie, pour avoir été moins bruyants, n'ont pas été moins fructueux. Le mardi, les membres de cette section firent une excursion à la Martyre et à Roche-Maurice. L'Église de la Martyre, en partie du XIIIe siècle, avec des additions importantes des XVe, XVIe et XVIIe, retint longtemps leur attention, ainsi que les curieux reliquaires conservés à la cure, belles pièces d'orfèvrerie échappées au vandalisme de la Révolution. Le château de la Roche-Maurice, aire d'aigle plantée au haut d'un rocher, n'offre malheureusement plus que des ruines, trop ruinées pour que l'on puisse leur assigner une date avec quelque sûreté. Le paysage admirable que l'on domine de ce sommet offre, il est vrai, un splendide dédommagement, qui fut goûté par tous les excursionnistes.

Le mercredi matin, M. de la Villemarqué donna la description du cartulaire de Quimperlé et détailla les événements qui ont porté en Angleterre cet inestimable document. — M. de la Borderie, prenant texte des *Lettres des Bénédictins bretons,* publiées dans la *Revue,* fit sur l'œuvre des religieux, sur dom Maur Audren de Kerdrel, le plus remarquable de tous assurément, et en particulier sur dom Lobineau, une de ces charmantes causeries dont il est si prodigue, causeries bourrées de faits, semées de réflexions piquantes, de traits qui demeurent gravés dans l'esprit, de documents admirablement présentés et mis à leur place.

Le soir, devant une nombreuse assistance, M. de la Villemarqué étudia les haches de pierre polie, improprement appelées *celtæ,* si nombreuses dans nos pays. C'est une bonne fortune d'entendre M. de la Villemarqué parler de choses qu'il connaît si bien, dans cette langue à demi poétique qu'il tient d'un long commerce avec les bardes et d'une union intime avec le génie rêveur et mélancolique de notre vieille Armorique. Le savant philologue détermina le nom que doivent porter définitivement les haches de pierre, leur usage ancien, la source des superstitions dont elles sont aujourd'hui l'objet, — le tout à l'aide de textes brillamment commentés. M. du Laurens de la Barre, le conteur que nous goûtons tous, donna quelques extraits trop courts d'une étude sur les contes bretons et sur leur origine. Il lut ensuite, comme il sait lire, un conte nouvellement

recueilli par lui et rendu avec la bonhomie, en apparence si naïve (il faut se défier de cette naïveté-là), au fond si fine, qui caractérise le talent du Perrault breton.

Le jeudi, nouvelle excursion, en ville cette fois. C'est l'usage de consacrer une étude spéciale, chaque année, à la localité où siège le Congrès. Landerneau, que Brest a arrêté dans son développement, avait autrefois une population sans doute égale à celle d'aujourd'hui, car il n'y a pas de rues où l'on ne trouve des maisons du XVIe, du XVIIe et parfois du XVe siècle. Il y avait autrefois deux paroisses; maintenant, une seule. L'église Saint-Houardon, reconstruite en 1861, a conservé un porche de la Renaissance (daté de 1604), véritable bijou ; une porte du XVIe siècle et le dôme très élégant de son ancienne tour. Saint-Thomas[1] est aussi du XVIe siècle, avec une tour d'une architecture originale, datée de 1607. La rue et le moulin du Pont sont fort curieux, avec une belle inscription de 1510 très bien conservée, mais que l'on a lue pendant longtemps d'une façon fort inexacte.

L'excursion fut poussée jusqu'à Pencran, petit bourg à une lieue de Landerneau, riche d'une église intéressante avec porche du XVIe siècle, cloches du XIVe, sculptures sur bois peu remarquées jusqu'ici, quoique fort remarquables, et d'un ossuaire de la Renaissance, actuellement métamorphosé en bureau de tabac, mairie et maison d'école. Qu'il nous soit permis de demander avec regret comment on n'a pas visité Daoulas, son église romane et son cloître du XVe siècle, unique en Bretagne, objet de soins empressés, mais tardifs ?

Ces travaux n'enlevèrent aucun attrait à la réunion du soir. — M. l'abbé Lemée traita avec beaucoup d'entrain la question de l'enseignement populaire en Bretagne avant 1789; l'orateur s'occupa surtout du XVIIIe siècle et fit connaître certains faits nouveaux et intéressants. On sait d'ailleurs que M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, et M. l'abbé Piéderrière ont laissé peu de chose à dire sur ce sujet. — M. de la Borderie compléta son étude sur dom Lobineau, en racontant les démêlés du Bénédictin avec la maison de Rohan-Rohan, au sujet de Conan Mériadec, et mit à néant, avec la correspondance même de Lobineau, la légende qui nous le montre entravé dans son œuvre par le pouvoir royal, cruellement persécuté, mourant en exil, etc. Si l'étude de M. de la Borderie ôte à Lobineau cette fausse auréole de martyr, dont lui-même ne se doutait, ni se souciait guère, elle nous a révélé en ce savant moine un *épistolier* de la bonne école, plein d'esprit, de bon style et de bonne humeur, — ce que l'on ne soupçonnait pas jusqu'ici.

[1] Cette église n'a pour patron ni saint Thomas l'apôtre, ni saint Thomas d'Aquin, mais bien saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry au XIIe siècle.

Le lendemain, la réunion du matin fut consacrée à la lecture d'un travail de dom Plaine. Ce travail servira d'introduction aux *Acta septem sanctorum Britanniæ cismarinæ,* prélude d'autres publications analogues. Le Bénédictin de Ligugé y étudie brièvement les vies anciennes, originales ou quasi-originales, dont ses recherches en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie et en Allemagne, ont amené la découverte, et qu'il compte livrer au public. — M. de la Villemarqué communiqua ensuite une note de M. Kerviler, en réponse aux objections dont M. de Mortillet crible — à tort — le chronomètre préhistorique de notre sympathique collaborateur.

Le vendredi soir, avait lieu la dernière séance publique de la section archéologique. M. de la Villemarqué l'ouvrit par une belle et chaleureuse étude sur le roi breton Gunthiern, venu à Quimperlé achever une pénitence plus sévère que la faute n'avait été grave, devenu le père et le protecteur de la cité qui lui attribue la paix intérieure dont elle a joui jusqu'ici, — dont elle jouit encore présentement, chose invraisemblable! L'orateur ne put raconter sans émotion comment, en 1846, il retrouva inopinément à Paris et put rapporter à Quimperlé une relique longtemps et inutilement cherchée de saint Gunthiern. — M. de la Borderie, avec son intarissable verve, rendit compte de l'excursion dans Landerneau et étudia la légende de la *Lune,* en évitant de froisser sur ce point délicat l'amour-propre chatouilleux des auditeurs. Pour clore, M. de Kerdrel raconta les excursions à la Martyre, à Roche-Maurice, à Pencran, et la visite aux ateliers d'un maçon *illettré,* devenu sculpteur à force d'intelligence. M. L'Arhantec est une des curiosités du Landerneau moderne; il sait en remontrer aux architectes et parfois corriger heureusement leurs œuvres.

Puis, avec cette chaleur communicative que les habitués des débats parlementaires ont souvent admirée, avec ce charme que ses adversaires eux-mêmes subissent, le président de la section d'Archéologie prit congé de son auditoire et de Landerneau. Selon sa coutume, il répéta que l'*Association bretonne,* œuvre de paix et non de parti, ouverte à tous, veut travailler à la conciliation des esprits sur le terrain commun de la lutte pour le bien du pays. « On peut se combattre, ajoutait-il, mais « quand on se combat loyalement, on apprend à s'estimer, et quand on « s'estime, tout est gagné. » Ce sont là de nobles paroles, un vœu généreux; quand on les entend si éloquemment formuler, on voudrait croire que tous les cœurs les forment, que toutes les bouches les expriment: s'il en est autrement, pour notre malheur, la faute n'en est au moins ni à M. de Kerdrel, ni à l'*Association bretonne.*

Le samedi matin, après un service pour les Associés défunts, la section

d'Archéologie délibéra, avant de se séparer, sur quelques mesures d'ordre intérieur. Elle exprima le désir de voir des membres jeunes répondre à l'appel fait la veille au soir par M. de Kerdrel, et venir remplir les vides que le temps fait dans les rangs de la section. Tout le monde ne peut être un savant, même un érudit : tous peuvent étudier ce qui est à leur portée, autour d'eux, sous leur main, sur le sol riche et fécond de la vieille Bretagne. Ce ne sont pas les maîtres qui manquent : l'*Association bretonne* est là pour les offrir; la science, la générosité ne manquent pas davantage dans la jeunesse bretonne; l'amour du passé, dans ce qu'il a d'instructif, de touchant, d'inimitable, est dans bien des cœurs encore : les bonnes volontés vont se réveiller, et au Congrès de 1880, qui aura lieu dans les Côtes-du-Nord, on verra la section d'Archéologie se reformer, plus nombreuse et plus brillante que jamais.

Nous partageons ce désir; nous engageons fortement nos concitoyens à ne pas laisser cet appel sans écho. Nous sommes convaincu qu'il sera entendu. En lisant les discours et les mémoires qui se trouveront dans le volume consacré au Congrès de Landerneau, on ne pourra qu'admirer la variété des sujets, la façon magistrale dont ils sont traités; beaucoup de Bretons seront tentés sans doute de voir, l'année prochaine, leurs noms en aussi bonne compagnie. Nous ne pouvons que le souhaiter, plus encore pour l'honneur des nouvelles recrues que pour le bien de cette vaillante *Association*, à laquelle nous devons tant, tous tant que nous sommes.

IV

Le Congrès s'est terminé, le dimanche 7, par les solennités accoutumées, distribution des récompenses et fêtes publiques. La municipalité n'avait ménagé ni la musique, ni les danses, ni les artifices. Ce soir-là, *il y a eu du bruit dans Landerneau*.....

LOUIS DE KERJEAN.

NÉCROLOGIE

M. J. Pocard-Kerviler.

— Dimanche, 14 septembre, la ville de Vannes a perdu l'un de ses meilleurs enfants, et la douleur s'est abattue sur une de ces familles où les traditions d'honneur et de vertu chrétienne sont depuis plus d'un siècle héréditaires. M. Joseph-Marie-Vincent Pocard-Kerviler, capitaine de frégate en retraite, membre du conseil de fabrique de la cathédrale et ancien président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Vannes, rendait son âme à Dieu, après une longue maladie, supportée, pendant près de trois ans, avec la résignation la plus méritoire.

Sorti en 1826 de l'École polytechnique dans la marine militaire, il fit ses premières armes en 1827 à la bataille de Navarin, et assista, depuis, à toutes les actions d'éclat qui ont signalé la bravoure de nos marins, en particulier à la prise d'Alger et à celle de Saint-Jean-d'Ulloa, où il reçut la croix de la Légion-d'Honneur. Mais la brillante carrière à laquelle il était à même de prétendre, comme tous ceux de ses camarades sortis de l'école en même temps que lui et parvenus aux plus hauts grades de la marine, n'était pas faite pour séduire un esprit d'une trempe aussi chrétienne. Dès l'année 1851, il prit sa retraite pour se consacrer uniquement à l'éducation de ses enfants et aux bonnes œuvres. Il a été l'instigateur ou l'un des fondateurs de toutes les institutions charitables qui se sont établies à Vannes depuis cette époque. C'est lui qui y fit venir, il y a vingt-cinq ans, de concert avec M. de Kerampuil, les Petites-Sœurs des Pauvres : elles descendirent dans sa propre maison avant de trouver un gîte, et, si leur institut est aujourd'hui florissant et rend de si grands services, elles lui doivent en partie ce succès. Elles et leurs vieillards le lui ont bien témoigné pendant sa longue maladie ; et tous ont tenu à le conduire à sa dernière demeure. Nous devons rendre cette jus-

tice aux Vannetais, qu'ils ont aussi reconnu, avec une touchante unanimité, par l'empressement et le recueillement avec lequel ils se pressaient à ses obsèques, combien cette perte a été sensible à tous les gens de bien. C'est là une grande consolation pour sa famille, et ses enfants recueilleront précieusement cet héritage d'honneur et de considération.

M. J. Kerviler était le père de notre collaborateur et ami, à qui nous adressons ici nos plus sincères compliments de condoléance. Il a laissé en manuscrit deux ouvrages, dont l'un sera prochainement publié : c'est une étude sur l'*Accord de la Genèse avec la science et les principales découvertes modernes*. L'autre est un journal historique et descriptif de ses campagnes. On y trouve, au sujet d'événements mal connus de nos contemporains, des jugements sur les hommes et sur les choses qui dénotent une indépendance d'esprit remarquable : nous espérons pouvoir en donner ici quelque jour les principaux fragments.

Jeanne Jugan.

— La première et admirable quêteuse de la congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres, bien que la troisième des saintes femmes qui s'associèrent à la grande Œuvre de bienfaisance dont M. l'abbé Le Pailleur fut le fondateur réel, la bonne Jeanne Jugan, demeurée en vénération dans l'arrondissement de Saint-Malo, particulièrement dans la ville et le canton de Saint-Servan, s'est endormie dans la paix du Seigneur, le vendredi 29 août, à la Tour-Saint-Joseph.

Jeanne Jugan, née à Cancale (Ille-et-Vilaine), en 1793, était connue en religion sous le nom de sœur Marie-de-la-Croix. Elle fut, avec Marie Jamet, dite en religion sœur Marie-Augustine de la Compassion, et Virginie Tredaniel, nommée sœur Marie-Thérèse de Jésus, une des fondatrices de cet ordre admirable qui compte aujourd'hui cent vingt-cinq à cent trente établissements. Par son zèle et son dévouement infatigable, elle mérita de recevoir de l'Académie française le prix Montyon.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ACTES DE LA CAPTIVITÉ ET DE LA MORT DES RR. PP. P. OLIVAINT, L. DUCOUDRAY, J. CAUBERT, A. CLERC, A. DE BENGY, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS; par le P. Armand de Ponlevoy, de la même Compagnie. 14e. édition. In-18 jésus, 304 pp. Paris, lib. Téqui.

CHARTES ANCIENNES DU PRIEURÉ DE MONMOUTH, EN ANGLETERRE, AU DIOCÈSE D'HEREFORD, MEMBRE DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE SAINT-FLORENT, PRÈS SAUMUR, publiées par Paul Marchegay, archiviste honoraire. In-8o, 35 pp. Les Roches-Baritaud (Vendée.)

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Tiré à 100 exempl.)

ESSAI SUR L'ORGANISATION DU SERVICE RELIGIEUX DANS LES ARMÉES FRANÇAISES DE TERRE ET DE MER, par M. Marcel de la Bigne-Villeneuve. Appendice. In-8o, pp. 113 à 154. Angers, imp. Lachèse et Dolbeau.

ÉTUDES HÉRALDIQUES, par M. Le Gall de Kerlinou, de la Société polymathique du Morbihan. In-8o, 7 pp. Vannes, imp. Galles.

GÉOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE, par Adolphe Joanne. In-12, 64 pp. avec 1 carte coloriée et 14 vign. Paris, imp. Lahure; lib. Hachette et Cie..... 1 fr.

HISTOIRE DE GIL BLAS DE SANTILLANE, par Alain-René Le Sage. Précédée d'une préface par H. Reynald. 13 eaux-fortes par R. de Los-Rios. 3 vol. in-16, XXXVI-922 pp. Paris, imp. Jouaust.

NOUVELLES VEILLÉES BRETONNES, par Hippolyte Violeau. 2e série, 4e *édition*, revue et corrigée. In-18 jésus, 272 pp. Angers, imp. et lib. Burdin et Cie; Paris, lib. Blériot frères..... 2 fr.

OUTRAGE (L') AU SACRÉ-CŒUR, par Paul Féval. In-18, 36 pp. Paris, imp. Goupy et Jourdan; lib. Palmé..... » 10

POÉSIES, par M. A. Leroux. In-8o, 11 pp. Nantes, imp. Mme Ve Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1878.)

QUELQUES MOTS SUR LE SONGE DE POLIPHILE, par Benjamin Fillon. In-4o, 43 pp. avec 17 gr. Paris, imp. Quantin. Titre rouge et noir, papier vergé.

REGISTRE DE COMPTES DE LA PAROISSE D'IZÉ DES XVe ET XVIe SIÈCLE, par l'abbé Paul Paris-Jallobert, vicaire à Notre-Dame de Vitré. In-8o, 27 pp. Rennes, imp. Catel.

(Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*.)

SOUVENIR DU DIXIÈME PÈLERINAGE NANTAIS A N.-D. DE LOURDES, présidé par S. G. Mgr Le Coq, évêque de Nantes, les 25, 26, 27, 28 et 29 août 1879. — In-8o, 32 pp. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Libr. de Mme Boidron-Petitjean, Haute-Grand'rue, 25..... » 25

VIEUX MENSONGES! par Paul Féval. In-18, 36 pp. Paris, lib. Palmé. » 10

LE TOMBEAU DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE

Le tombeau de La Moricière est définitivement installé à Saint-Pierre et, dans quelques jours, il sera inauguré solennellement. Rendons-en grâce à notre Evêque, dont la haute intervention a écarté les obstacles qui menaçaient de nous le faire attendre longtemps, peut-être même toujours; car enfin un pareil monument ne pouvait rester enfoui dans des caisses jusqu'à l'achèvement de notre Cathédrale, et, s'il eût été placé ailleurs, nous l'eût-on plus tard facilement rendu?

Il nous appartenait de droit cependant; c'était de Nantes qu'était partie l'idée de son érection et, d'ailleurs, le héros auquel il est consacré n'était-il pas des nôtres, par lui, par son nom, par sa race? N'était-il pas né parmi nous[1]? N'avait-il pas reçu le saint baptême dans notre vieille église Saint-Pierre, des mains de son grand-oncle, l'abbé du Chaffault, un ancien militaire qui avait conquis la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille et qui, veuf, retiré après vingt combats, avait voué à Dieu ses derniers jours? La prière du vieux brave ne devait pas être sans influence sur le sort de l'enfant.

Le tombeau de La Moricière a déjà paru à l'Exposition et il a été admiré de toute l'Europe. — Mais ce chef-d'œuvre, admirable dans un musée, ai-je entendu dire, l'est-il autant dans une église? Ne

[1] Rue d'Argentré, N° 3.

manque-t-il pas de sentiment chrétien? — Où chercherons-nous donc le sentiment chrétien, si nous ne le trouvons pas dans ce guerrier, couché sous son linceul, sans aucun des insignes qui marquent les dignités humaines, sans décorations, sans broderies, sans même ses armes; car son épée, la seule qu'on aperçoive sur la couche funèbre, est tombée de sa main défaillante, et cette main crispée semble vouloir la retenir encore? S'il n'a plus d'ailleurs ses armes, il est armé de la croix de Jésus-Christ qu'il presse sur son cœur. Quoi de plus éloquent et de plus chrétien!

De nos jours, on se plaît souvent à représenter la vie sur les tombeaux. Vous rencontrerez, par exemple, un buste qui sourit là où il n'y a qu'un squelette, un orateur qui parle là où il n'y a que corruption ou poussière. Ainsi ne procédaient pas les siècles de vive foi. Le plus souvent alors on sculptait le mort couché sur sa tombe et *dormant son sommeil,* suivant le mot de l'Écriture; quelquefois on le représentait se soulevant à demi, c'était un indice de la résurrection; quelquefois en prière; c'était un souvenir du Purgatoire et des expiations qui précèdent trop souvent les joies éternelles. Quelquefois enfin on le représentait assis; mais les statues assises étaient réservées aux Pontifes, suivant la parole de Jésus-Christ à ses apôtres: « Je vous prépare le royaume comme mon père me l'a préparé... et vous *siégerez sur des trônes,* jugeant les douze tribus d'Israël[1]. »

Ces images funèbres conservaient d'ailleurs les ornements du monde: le guerrier avait ses jambarts et sa cotte d'armes, le roi son diadème, la reine son plus riche vêtement de cour. C'était un reste des pompes de cette vie qui se perpétuait par delà la mort. Rien de semblable pour La Moricière; à peine a-t-il un coussin pour reposer sa tête; mais cette tête est d'une sérénité grandiose. Le voilà bien, *tel que la mort l'a fait,* suivant un mot célèbre; rien ne déguise en lui cette fin suprême, pas plus que sur le crucifix qui a reçu sa dernière étreinte; mais ce crucifix, n'est-ce pas la Rédemp-

[1] *Luc,* XXII-29, 30.

tion? et la palme qu'on aperçoit au-dessus du général, n'est-ce pas déjà le ciel?

Voilà comment je comprends ce tombeau et comment je l'admire. Pensée, expression, rien n'y est vulgaire. Le général est couché sur un lit funèbre, dont le baldaquin, disons mieux, le *ciel* est supporté par huit colonnes noires et huit pilastres blancs, les uns et les autres du plus beau marbre. Mais pourquoi ce mélange de couleurs tranchantes? Je ne sais quelle a été la pensée de l'artiste; mais il en est une qui se présente à l'esprit. Tout n'est pas deuil dans la mort du chrétien; au-dessus des larmes d'ici-bas, il y a les joies du ciel. Les colonnes noires, c'est notre deuil; les pilastres blancs sur lesquels sont sculptées des torches ardentes, ne serait-ce pas la Foi éclairant cette scène lugubre de son feu céleste?

Dans les chapiteaux des colonnes sont inscrits des emblèmes parlants. Ici c'est la tiare au-dessus des clefs de saint Pierre; là un casque au-dessus de deux sabres croisés, le sabre français et le yatagan arabe. Au faîte du lit, vous apercevez : d'un côté, les armoiries de Pie IX, de l'autre celles de La Moricière, *trois coquilles d'argent sur fond d'azur, à la fasce d'or*. Par une heureuse idée, ces coquilles de pèlerin se marient ailleurs avec des feuillages, sous forme d'arabesques.

Une pensée pieuse et touchante a fait représenter dans un médaillon, au chevet du lit, les deux filles du général; — elles étaient deux à l'époque de sa mort! — Le médaillon est soutenu par deux anges qui croisent, au-dessus de ces jeunes têtes, deux branches des lauriers de leur père.

Ne cherchez pas un autre médaillon que n'eût pas oublié l'ange gardien de la famille. Il y a des vertus et des douleurs qui fuient le grand jour; si toutefois le marbre se tait, le souvenir parle.

De toutes les inscriptions du tombeau, la plus éloquente, à notre avis, est celle qui occupe les deux faces du monument. Ce n'est point une épitaphe; mais c'est l'énumération des qualités du général dans une suite de médaillons séparés par des anges en prière.

A droite, FORTITVDO, CONSILIVM, FIDES[1] ; à gauche, IVSTITIA, CHARITAS, VIRTVS[2]. C'est simple, mais c'est grand.

Au faîte du lit funèbre, on lit :

ÆTERNÆ MEMORIÆ D. C. L. L. IVCHAVLT
DE LA MORICIERE[3].

A la tête et au pied est l'épitaphe proprement dite. Elle est ainsi conçue :

A la tête :

OPTIMO VIRO CLARISSIMO DVCI JVCHAVLT DE LA MORICIÈRE AMICI, SODALES, COMMILITONESQVE HOC MONVMENTVM POSVERE[4].

Au pied :

IN AFRICA PATRIÆ FINES MANV AC CONSILIO AMPLIFICAVIT FIRMAVITQVE. GALLIA MŒRENTE NEFARIOS IN LEGEM REBELLES STRENVE DIMICAVIT. SANCTÆ SEDI DERELICTÆ VLTIMVM ATTVLIT PRÆSIDIVM. FORTVNÆ HAVD IMPAR, FORTIOR IN ADVERSIS, INGENIO INCLYTVS, CORDE EXCELSIOR, CRVCIS IN AMPLEXV OBIIT, ANNO DOMINI MDCCCLXV[5].

Le français ne peut rendre que bien imparfaitement cette belle langue épigraphique.

Enfin, au haut du lit funèbre, se trouve plusieurs fois répétée la devise du général : SPES MEA DEVS, *Dieu est mon espérance ;* elle résume tout.

Il nous reste maintenant à parler des quatre statues de bronze qui sont assises aux angles du monument et lui donnent, dès l'abord, un si imposant caractère. Ces statues, grandes comme

[1] *La grandeur d'âme, l'intelligence, la foi.*

[2] *La justice, la charité, le courage.*

[3] *A l'éternelle mémoire de C. L. L. Juchault de La Moricière.*

[4] *A l'homme excellent et au très illustre général ce monument a été élevé par ses amis, ses collègues et ses compagnons d'armes.*

[5] *En Afrique, il recula et affermit, de son conseil et de son épée, les frontières de la patrie ; dans la Gaule en deuil, il combattit vaillamment les coupables rebelles à la loi ; au Saint-Siège abandonné il porta un dernier secours ; jamais au-dessous de la fortune ; plus fort que l'adversité ; grand par l'intelligence, plus grand par le cœur, il mourut, en embrassant la croix, l'an du Seigneur MDCCCLXV.*

nature, représentent le *Courage militaire,* la *Charité*, la *Méditation* ou l'*Histoire,* et la *Foi.*

Le *Courage* est représenté par un jeune guerrier, la main sur son glaive, mais dans tout le calme de la force. Cette statue d'hier semble déjà être un antique, tant elle a été reproduite par les arts du dessin, comme un modèle achevé. On a dit que c'était une imitation du *Pensiero* de Michel-Ange, c'est-à-dire, de la statue du duc d'Urbin sur sa tombe, dans la chapelle des Médicis, à Florence. Elle le rappelle, il est vrai, par son armure, et, j'ajouterai, par l'intensité de l'expression ; mais cette expression est très différente. L'attitude pensive du *Pensiero* et sa main à demi fermée près de sa bouche, sont d'un homme qui médite, qui cherche ; peut-être voudrait-il pénétrer le secret de la tombe. Le jeune guerrier de notre tombeau ne cherche rien, au contraire ; il ne médite pas ; il est en pleine possession de ce que les Latins appelaient d'un seul mot, *virtus :* le courage, la force et la vertu.

— Mais, me dit-on, pourquoi cette armure antique ? Est-ce qu'un zouave n'aurait pas été mieux là ? — Le turban et le fez du zouave français sont bien turcs, et je préfère nettement le casque de Clovis ou de Judas Macchabée. Le zouave pontifical, à la bonne heure ! Son élégante coiffure n'a rien qui rappelle les enfants de Mahomet ; mais sculptez donc, dans nos temps troublés, un zouave pontifical sur un monument public!

La *Charité* se présente sous les traits d'une jeune femme enveloppant de ses bras et de son amour deux pauvres petits êtres ; à l'un elle donne le sein ; l'autre dort. Ce type est familier à l'école italienne. Qui ne connaît la *Charité* d'André del Sarte ? On pourrait même dire qu'il remonte bien plus haut. Ne rappelle-t-il pas, en effet, la *Fortune créatrice et féconde,* tenant dans son giron les deux enfants de l'Ida *appetentes mammam,* dit la légende antique ? Mais ici encore quelle différence ! La *Fortune* païenne est tout simplement une forte nourrice, tandis que rien n'égale la grâce, la candeur et le sentiment exquis de notre jeune mère. Je suis prêt à convenir, d'ailleurs, que ce type charmant de la maternité ne rend

qu'imparfaitement l'énergique charité d'un soldat, et, si la scène du manteau de saint Martin n'était pas si compliquée, elle eût été certainement préférable.

Qu'on me permette ici un retour vers nos vieux *ymagiers*. En général, c'était par des attributs, bien plus que par des actes, qu'ils précisaient le sens de leurs allégories. Ainsi, Michel Colomb donnait deux visages à la *Prudence*, un frein à la *Tempérance*, un glaive et des balances à la *Justice*, une tour à la *Force*. Par un sentiment analogue, la *Charité* est figurée, sur le tombeau du cardinal d'Amboise, avec une croix et un cœur. Que de choses ne disent pas cette croix et ce cœur !

La troisième statue représente l'*Histoire*, sous les traits d'un vieillard austère qui tient des tablettes; la quatrième, *la Foi*, sous ceux d'une jeune fille, les mains jointes et les yeux au ciel. La Foi n'a pas d'âge; aussi peut-être eussions-nous préféré une femme moins jeune et un vêtement plus ample, afin de mieux répondre au vieillard assis du même côté; cette statue n'en est pas moins ravissante. — Il y a trop de mouvement en elle, disent quelques-uns; la Foi est plus calme. — Mais la Foi tend à s'élever, et ne voyez-vous pas qu'ici elle touche à peine à la terre ?

Partout, enfin, dans ce monument, le bronze et le marbre vivent : *Vivos de marmore vultus*, comme disait Virgile. Il n'y a pas jusqu'au suaire dont on ne puisse presque dire la même chose, tant il ondule naturellement, tant il est souple.

On éprouve cependant un regret, en quittant ce tombeau; c'est que la figure qu'on désirerait le plus voir, celle du héros, cette figure si ferme et si noble, soit à peine visible. Peut-être la verrait-on mieux sans la marche sur laquelle le tombeau repose; mais sans cette marche les statues d'angle perdraient beaucoup de leur effet. On aurait pu sans doute représenter le général se soulevant; c'eût été le symbole de la résurrection.

Assurément, ce n'était pas une petite entreprise que de sculpter un monument pour faire face au tombeau de François II. Il fallait nous rendre Michel Colomb; eh bien ! Michel Colomb nous est

rendu, moins naïf, mais toujours et plus que jamais maître de son art. D'un coup, M. Paul Dubois a conquis le premier rang et, chose bien rare, dont Michel-Ange est un exemple, il l'a conquis à la fois dans la sculpture et la peinture. Aussi, est-ce à bon droit qu'il a été nommé directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. — « Vous êtes bien heureux à Nantes, nous disait un éminent artiste. Déjà vous aviez, dans le tombeau de François de Bretagne, la perle de la Renaissance, et aujourd'hui vous avez, dans le tombeau de La Moricière, la perle du XIXe siècle. »

Nous espérons qu'on nous pardonnera d'avoir analysé si minutieusement et pièce par pièce une œuvre aussi magistrale; mais, dans quelques jours, un illustre évêque soufflera, comme le prophète, sur ces ossements épars, et nous rendra à la fois le monument et le héros.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1749)

VIII. — La Constitution et la Régence.

(1715-1721)

La mort de Louis XIV, remarque fort justement Laffiteau, fut un coup de foudre pour tous les vrais catholiques, et un sujet de triomphe pour quelques esprits inquiets, qui jusqu'alors n'avaient osé remuer. Enivrés des plus folles espérances, ils se démasquèrent sans honte. Ils osèrent insulter à la mémoire du feu roi. Leurs projets séditieux se dévoilèrent. Les puissances furent méprisées. On excita les peuples à juger leurs propres juges. La désunion qui régnait dans l'épiscopat s'étendit à quelques autres corps du royaume. L'esprit de parti divisa quelques universités. Il y eut des prêtres et des religieux qui secouèrent ouvertement l'obéissance. Un déluge de libelles inonda nos provinces. Enfin la licence se produi-

* Voir la livraison de septembre 1879, pp. 215-230.

sit si librement, qu'elle annonça le schisme et alarma tous les fidèles [1].

Ce tableau n'est malheureusement pas exagéré. Le régent, ne sentant pas dès l'abord son autorité bien affermie, pensa qu'il était prudent d'éviter les éclats, dangereux de punir et politique d'user de ménagements. En pareille occurrence, on descend trop rapidement vers la faiblesse. Il écrivit au pape pour l'assurer de son respect et le prévenir qu'il espérait arrêter le mal dans l'espace d'un mois. Le cardinal de Noailles lui avait en effet engagé sa parole que, dans un mois au plus tard, il lui remettrait en main son mandement d'acceptation. Louis XIV avait reçu beaucoup de ces promesses : aucune n'avait été tenue. Mais le régent avait toutes les illusions d'une prise de possession de pouvoir. Flatté de cet espoir, il plaça le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience et consentit à éloigner le P. Le Tellier, pendant qu'on rappelait plusieurs docteurs jansénistes exilés loin de Paris. Ce fut le triomphe de Mardochée, du moins aux yeux du parti; mais le régent fut joué. Ses grâces furent annoncées par les gazettes Quesnellistes comme la récompense de la fermeté du cardinal à rejeter la bulle, et l'on publia que l'affaire allait être évoquée au conseil de conscience, que présidait maintenant le principal coupable.

Il nous serait impossible de donner ici même le sommaire de toutes les négociations qui furent entamées depuis 1715 jusqu'en 1721, époque de la mort du pape Clément XI, pour essayer de vaincre l'obstination du cardinal de Noailles et de ses adhérents. Lorsque le pape, poussé à bout, se préparait à lancer ses foudres, le régent appelait aussitôt le cardinal de Rohan, qui s'était mis à la tête du *parti des négociateurs,* et d'interminables conférences avaient lieu au Palais-Royal, pour amener les dissidents à l'unité romaine. Ceux-ci demandaient alors de nouveaux délais : ils se disaient disposés à préparer de nouveaux mandements ; on examinait le texte de nouvelles acceptations, et lorsque tout paraissait en bonne voie, le parti faisait publier des pièces toutes différentes de

[1] *Hist. de la Constitution,* p. 216.

celles qui avaient été convenues. On fut bientôt obligé de reconnaître que les opposants ne recevraient jamais la bulle sans l'avoir expliquée à leur manière, c'est-à-dire sans l'avoir assez restreinte pour soustraire à la censure les propositions qu'elle condamne et ne leur attribuer aucune erreur. Le journal de Dangeau et le journal de Buvat, qui nous donnent de si précieux renseignements sur les faits et gestes de la cour à cette époque, nous mettent au courant de tous les départs découragés du cardinal de Rohan pour Saverne, après chaque insuccès, et de tous les rappels précipités que lui adressait le régent, dès qu'on apercevait la possibilité de tentatives de conciliation. Lorsqu'on examine ensuite attentivement les innombrables *factums* publiés des deux parts, on ne sait ce qui doit le plus exciter l'étonnement : ou de la longanimité et de la patience paternelle du Saint-Siège et des prélats acceptants devant des révoltes ouvertes, ou de la hauteur insolente affichée par les opposants. Luther n'avait pas autrement agi deux siècles auparavant, et ce n'est pas sans raison que nous inscrivons ici le nom de cet hérésiarque, puisqu'on découvrit toute une correspondance du janséniste Dupin avec les protestants d'Angleterre, pour arriver à une entente commune. La bannière du schisme était officiellement déployée ; et quand on vit la Sorbonne supprimer l'acceptation qu'elle avait enregistrée en 1714 [1] ; quand on vit ses députés venir, avec une partie des curés de Paris, supplier le cardinal de Noailles de persévérer dans sa résistance et l'assurer qu'on ne le suivrait

[1] Les *Mémoires secrets sur la Constitution* nous apprennent que cette étrange palinodie de la Sorbonne irrita un grand nombre de ses anciens membres ou protecteurs. « On ne peut exprimer combien elle toucha le cardinal de Rohan : dans le premier mouvement de sa colère, il voulut renvoyer à la faculté de théologie ses lettres de docteur, et renoncer pour jamais à un corps qui lui faisait un tel affront ; il vouloit aussi qu'en même temps on déclarât de sa part à la Faculté qu'il ne souffriroit dans son diocèse aucun évêque de Sorbonne, ni que pas un de ses ecclésiastiques y vînt étudier. Il assuroit même que plus de vingt évêques docteurs de la Faculté prendroient le parti qu'il prenoit, et que les docteurs attachés à lui feroient la même chose ; mais cette Eminence se radoucit un peu avec le temps, et tout se réduisit à quelques discours assez vifs qu'elle tint dans son lit où la goutte l'arrêtoit... » (*Mém. sec.*, II, 42).

jamais dans un retour à la doctrine apostolique; quand on vit enfin acheter à prix d'argent les signatures d'appel au futur concile, il devint évident que toutes les négociations échoueraient devant une pareille attitude. Aussi, lorsque les médisants du parti nous représentent, au mois de décembre 1716, le duc d'Orléans disant à l'évêque de Strasbourg : « Je m'étonne qu'un homme comme vous, de votre rang et de votre mérite, soit à la tête d'un tas de brouillons » [1], nous avons la conviction que les oreilles qui perçaient tant de murs se sont trompées d'objectif. Ces paroles, si elles ont été jamais dites, n'ont pas dû s'adresser au cardinal de Rohan, mais au cardinal de Noailles.

Une des circonstances qui contribua longtemps à entretenir ce dernier dans sa résistance, ce fut l'impossibilité de publier en France, grâce aux fameuses libertés de l'Église gallicane, les brefs que le Saint-Père adressait sur cette épineuse affaire au cardinal et au régent. C'est ainsi qu'un des plus importants, celui qui retranchait de la communion les opposants à la bulle, ne put, en 1718, recevoir l'enregistrement; mais plusieurs évêques qui en avaient eu connaissance, n'hésitèrent pas à publier des mandements à son sujet. Ces actes furent cassés par les parlements, et ces procès occasionnèrent une telle surexcitation des esprits que le régent dut, à plusieurs reprises, faire prendre des arrêts par le Conseil, pour défendre de rien publier sur la Constitution.

Et, pendant ce temps, les courriers de cabinet chevauchaient sur la route de Paris à Saverne, où le cardinal de Rohan ne pouvait séjourner que quelques semaines à chaque voyage, tellement les conférences se répétaient au Palais-Royal, pour arriver à transaction sur certain *corps de doctrine* dont le cardinal de Noailles voulait à tout prix faire précéder son acceptation. On fut plusieurs fois bien près de s'entendre. Le cardinal de Noailles, qui avait reçu une lettre collective de tout le Sacré-Collège, le suppliant de sacrifier les susceptibilités exagérées de son amour-propre à l'orthodoxie et à la paix de l'Église, voyait devant lui la menace toujours suspendue

[1] *Journal de Buvat*, I, 237.

d'une dépossession de la pourpre; il eût volontiers accepté les propositions d'accommodement, si quelques exaltés, parmi son parti, ne l'eussent ouvertement poussé à des démarches qu'il subissait, quoiqu'elles fussent incompatibles avec son caractère et avec sa dignité. Les évêques de Senez, de Mirepoix, de Bayonne et de Montpellier se montraient les plus ardents parmi les sectaires; et lorsqu'ils produisirent solennellement devant la Sorbonne leurs actes d'appel au futur concile [1], on eût pu s'attendre à voir se renouveler les scènes violentes d'Allemagne au XVIe siècle. Dès que le cardinal de Noailles paraissait faiblir, on lui envoyait des députations menaçantes, et nous ne pouvons mieux caractériser la situation qu'en reproduisant ici les premiers vers d'une parodie qui eut beaucoup de succès pendant quelques mois. Ils reposeront le lecteur de la fatigue de ces luttes et de ces combats. On reconnaîtra sans peine la scène VI du quatrième acte d'*Iphigénie:*

M. L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi;
Seigneur, je l'ai jugé trop peu digne de foi.
On dit, et sans horreur je ne puis le redire,
Que la bulle, aujourd'hui de votre aveu respire,
Que vous-même étouffant tout mouvement divin,
L'allez, malgré l'appel, signer de votre main;
On dit que, par Dubois à la cour rappelée,
Elle voit à ses pieds sa rivale immolée,
Et d'explications abusant les prélats,
Vous signez ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas.
Qu'en dites-vous, Seigneur, que faut-il que j'en pense?
Ne ferez-vous pas taire un bruit qui vous offense?

M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Prélat, je ne rends point compte de mes desseins,
L'Église ignore encor mes projets incertains;
Et quand il sera temps qu'elle en soit informée,
Vous apprendrez son sort et votre destinée.

[1] Ces appels furent condamnés comme contenant des propositions hérétiques et schismatiques, par une bulle du 8 février 1718.

M. DE MONTPELLIER.

Ah! je sais trop le sort que vous lui réservez!

NOAILLES.

Pourquoi le demander, puisque vous le savez?

M. DE MONTPELLIER.

Pourquoi je le demande, ô ciel! puis-je le croire
Qu'on ose des horreurs avouer la plus noire!
Vous pensez, qu'approuvant vos desseins odieux,
Je vous laisse immoler votre Église à mes yeux,
Que l'honneur, que la foi d'un évêque y consente?

NOAILLES.

Mais vous qui me parlez d'une voix menaçante,
Oubliez-vous ici qui vous interrogez?

M. DE MONTPELLIER.

Vous-même, oubliez-vous quel Dieu vous outragez?

NOAILLES.

Eh! qui vous a chargé du soin de mon Église?
Ne puis-je la forcer à me rester soumise?
Ne suis-je plus son père? Êtes-vous son pasteur?

M. DE MONTPELLIER.

Non, non, vous devenez un traître, un ravisseur.
On ne m'abuse point par des promesses vaines.
Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines,
A défendre la foi je dois tous mes moments:
Je soutiendrai ses droits fondés sur des serments.
A mes soins vous l'avez jadis recommandée.

NOAILLES.

Plaignez-vous aux prélats qui me l'ont enlevée.
Accusez le Régent, le conseil tout entier.
Dreuillet, *Rohan*, Louet, et vous tout le premier.

M. DE MONTPELLIER.

Moi!... etc. [1].

Le cardinal de Noailles, après avoir bruyamment laissé publier

[1] *Journal de Buvat.*, mai 1720. II, 90.

son appel, venait en effet de signer, le 16 mars 1720, un projet d'accommodement et de corps de doctrine, accepté par les évêques qui s'étaient réunis en de longues conférences, d'abord à l'hôtel de Soubise, chez le cardinal de Rohan, puis au Palais-Royal : aussi le cardinal de Rohan pouvait-il écrire, le 6 avril 1720, à l'évêque de Langres :

« ..... Vous me demandez par quel heureux expédient nous nous sommes conciliés sur l'affaire de la Constitution. M. de Lyon vous en aura sans doute instruit; cependant, j'aurai l'honneur de vous exposer ce fait en peu de mots. On est enfin convenu des explications : elles nous ont paru *frapper nettement le jansénisme*, le livre des *Réflexions morales* et les cent une propositions. On nous a donné une acceptation *relative* à la vérité, mais de cette espèce de relation qui confirme le jugement que l'on accepte, loin de le réformer, et l'on a admis sur cela des expressions qui ne laissent aucune équivoque. Ainsi, nous avons regardé ce qu'on nous propose comme un grand bien, et c'en est un, en effet, que de voir M. le cardinal de Noailles, suivi d'un nombre de prélats et d'une foule d'ecclésiastiques du second ordre, s'unir à nous dans la soumission que nous rendons au jugement apostolique.

« Cette division avoit été la source de tous nos maux. Il faut espérer que sa fin sera celle de ces maux dont l'Eglise de France gémit depuis plus de cinq ans. S. A. R. nous fait espérer de plus qu'elle fera tout ce qui dépendra d'elle pour guérir les plaies de l'épiscopat et de la religion. Et nous voyons en effet un projet de lettres patentes, confirmatif de celles de 1714, dans lequel nous envisageons le repos de nos Eglises... Je partirai pour Saverne après l'exécution de tout ceci... [1] »

Mais ces généreuses espérances devaient être trompées : la formule d'acceptation disait bien : « Nous acceptons, etc., — le tout suivant les explications, qui ont été approuvées par un très grand nombre de prélats du royaume, et que nous vous donnons comme renfermant le véritable sens de la Constitution; explications que nous avons jugé nécessaire de joindre à la Bulle, uniquement pour empêcher que, par des interprétations également fausses et contraires au véritable sens de la Bulle et auxdites explications, la foi ne soit attaquée, la morale corrompue et la liberté des écoles blés-

[1] Insérée dans le *Journal de Mathieu Marais*, II, 255.

sée. » Mais cela ne parut pas assez restrictif au parti, et le mémoire dans lequel le cardinal de Noailles fit paraître ce projet d'acceptation, portait expressément qu'il n'était pas question de se désister de l'appel, de le révoquer, ni d'y déroger, et qu'on s'en servirait toujours si la cour de Rome ne voulait pas approuver l'acceptation précédente [1]. Du moment que le cardinal ne se désistait pas formellement de l'acte d'appel qui avait causé tant de scandale en 1718, et qui l'avait forcé à donner sa démission de président du Conseil de conscience, il n'y avait pas à espérer que le Pape pût se contenter d'une formule si relative ; et Clément XI se préparait à déposséder définitivement l'archevêque de Paris de la pourpre et à le traduire devant la juridiction apostolique, quand il mourut le 21 mars 1721. Les dissidents avaient prétendu que leurs griefs ne provenaient que de l'entêtement du vieux et saint Pontife : sa mort ne les désarma pas. En vain ses décisions furent-elles confirmées par Innocent XIII ; en vain furent-elles successivement et formellement acceptées par celles des nations catholiques, qui ne l'avaient encore fait que tacitement, et qui, scandalisées enfin par ce qu'elles apprenaient de la France, crurent devoir accepter la bulle *Unigenitus*, de la manière la plus expresse et la plus authentique ; en vain le pape Benoît XIII, qui succéda en 1724 à Innocent, présida-t-il à Rome, en 1725, un concile régional où cent Pères assemblés prononcèrent unanimement que la Bulle faisait règle de foi ; en vain le concile d'Embrun, qui se tint deux ans après en France, sous les yeux mêmes des réfractaires et qui fut confirmé par le Saint-Siège, ordonna-t-il la peine de suspense contre l'évêque de Sénez ; en vain Louis XV déclara-t-il, en 1730, que la constitution *Unigenitus* étant loi de l'Eglise, devait être aussi regardée comme loi de l'Etat : malgré ce concours de toutes les Eglises et des puissances de tout ordre, l'indomptable secte ne se rendit point [2].

Le cardinal de Noailles, éclairé par ses remords et par les folies des sectaires de Hollande, reconnut cependant enfin qu'il s'était

[1] *Journal de Mathieu Marais*, I, 314.
[2] Voy. *Hist. de l'Eglise*, par Bercastel.

engagé dans un parti de schismatiques et de factieux. Le 11 octobre 1728, il fit une soumission pure et simple, révoqua son Instruction pastorale du 14 janvier 1719, et son exemple fut aussitôt suivi par la Sorbonne, par le chapitre de Notre-Dame et par de notables opposants. La paix était faite en titre et la bulle ne rencontra plus d'opposition sérieuse que chez des hérésiarques avérés et dans le corps des Parlements.

En dépit des calomnies des *Nouvelles ecclésiastiques*, la conduite du cardinal de Rohan fut noble et généreuse pendant le cours de ces luttes interminables et de ces fatigantes négociations. Le journal de Dangeau nous affirme qu'il chercha *toutes les voies de la douceur* pour faire revenir les prélats opposants [1], et que souvent il tint la plume pour arrêter l'ardeur de son collègue de Bissy et de plusieurs prélats plus rigides [2]. Nous avons, du reste, une preuve certaine de sa modération et en même temps de son zèle pour la paix de l'Eglise, dans un opuscule qui parut au mois de janvier 1719, et qui est intitulé : *Avis du cardinal de Rohan sur le projet de mandement de M. le cardinal de Noailles pour l'acceptation de la bulle Unigenitus, communiquée par M. le maréchal d'Uxelles le 8e du mois d'août de la présente année 1718.*

Voici ce que nous apprend en propres termes le préambule de l'avertissement :

« Quelques instances que des personnes de considération aient pu faire auprès de M. le cardinal de Rohan, pour l'engager à donner au public la relation de ce qui s'est passé entre les évêques dans l'affaire de la Constitution, il est toujours demeuré ferme et inflexible dans la résolution de ne rien publier, que quand il s'y trouverait indispensablement obligé.

[1] *Journal de Dangeau*, XVII, 11.

[2] *Journal de Dangeau*, XVII, 129. — Les *Mémoires secrets* sur la Bulle n'hésitent pas à attribuer la modération du cardinal de Rohan en plusieurs circonstances à des faveurs libéralement octroyées par le régent à lui et à sa famille. L'accusation est en particulier formelle au tome II, page 183, à propos de la survivance du commandement des gendarmes et du gouvernement de Champagne donnés, au mois de janvier 1717, au prince de Soubise, son neveu... Il faut être réduit aux abois pour invoquer de pareils arguments. — Voir à ce sujet le *Journal de Dangeau*, XVII, 17.

Il répondait que des catholiques doivent se déterminer sur les décisions de doctrine, non par la discussion des faits personnels, mais par l'autorité du Chef de l'Eglise et du Corps épiscopal ; qu'il convient à des évêques de sacrifier leur intérêt et leur propre gloire à la conservation de l'unité ; et que pour lui il souffrirait avec joie les discours peu avantageux et les récits infidèles que l'on publierait de ses démarches dans cette affaire, pourvu que par sa patience et par ses ménagements il pût retenir dans l'union ou rappeler à l'unanimité ceux qui paraissaient s'en écarter. Pourquoi, disait-il, manifester aujourd'hui ce que nous voudrons peut-être bientôt ensevelir dans un éternel silence? Ceux qui, dans le feu de la dispute, trop avides d'une fausse gloire, s'empressent tant à se justifier et à nous accuser, s'ils se réunissent, répareront par conscience et par honneur ce qui leur sera échappé contre nous, ou plutôt, et cela nous suffira, par leur soumission à l'Eglise, ils nous dédommageront pleinement des injures et des insultes que nous aurons essuyées. »

Aussi, le cardinal refusa-t-il toujours de publier le récit de toutes ces négociations ; et bien qu'il nous eût été fort utile de posséder la contre-partie des trois volumes de *Mémoires secrets* sur la Constitution, rédigés sur les notes du cardinal de Noailles, nous ne pouvons que le féliciter de cette noble attitude. Un fils ne s'appesantit point sur le tableau des dissensions de sa famille. Mais s'il refusa toujours de donner ces Mémoires [1], il fut obligé de céder aux sollicitations d'une foule de prélats, qui lui demandaient, pour éclairer leurs troupeaux, son avis sur les dernières propositions d'accommodements et formules d'acceptation. Il est certain qu'on ne peut aujourd'hui comprendre comment le cardinal de Noailles ne les ait pas franchement signées. Toutes ces formules étaient certainement relatives, et en renfermant une acceptation véritable, elles prévenaient tous les inconvénients et tous les abus sur lesquels on confondait la nécessité des explications et de la relation.

« Mais ce qui est encore plus incompréhensible, ajoute l'Avertissement que nous venons de citer, c'est que, dans le même temps que les cardinaux de Rohan et de Bissy se prêtaient à tout, et que par de nouvelles

[1] Pour en remplacer une partie, on peut lire dans les *Mémoires secrets*, III (167-177), une belle et longue lettre du cardinal de Rohan au Pape sur les affaires de la Constitution, datée de juillet 1717.

avances ils marquaient chaque jour leur empressement à trouver et à proposer des voies de paix, M. le cardinal de Noailles, au lieu de se rendre, de proposer quelque conférence, et de demander quelques éclaircissements, s'il trouvait des difficultés qui n'eussent pas été levées, pour toute réponse ait publié son appel au futur Concile. M. le cardinal de Rohan a la consolation de n'avoir rien à se reprocher; il n'a demandé que ce que M. le cardinal de Noailles ne pouvait refuser, dès qu'il avait pris le parti, comme il le disait, de recevoir la Bulle; il n'a demandé que ce qui était nécessaire pour rendre l'acceptation véritable; il n'a rejeté que ce que M. le cardinal de Noailles ne pouvait adopter sans donner atteinte à sa religion et à sa réputation; c'est-à-dire, ce qui faisait de l'acceptation un acte trompeur et illusoire, par lequel on donnait et l'on retenait, on approuvait et on condamnait, on acquiesçait et on résistait, on s'unissait en apparence, et on restait réellement désunis. »

Malgré tous les efforts du cardinal de Rohan pour conserver une constante aménité dans ses relations, souvent difficiles, avec son imprudent confrère, on suppose bien que de fréquentes occasions de froissement devaient se rencontrer en raison des points de contact de leurs charges réciproques :

M. le cardinal de Rohan, comme grand aumônier de France, écrit Dangeau le 30 avril 1716, fait des protestations sur ce que M. le cardinal de Noailles, comme archevêque de Paris, a béni la chapelle des Tuileries [1]; et le chroniqueur a soin d'ajouter qu'avant de faire ses protestations, l'évêque de Strasbourg avait voulu voir son confrère; il était allé chez lui la semaine précédente et il s'était fait accompagner de « l'ancien évêque de Troyes pour être témoin de leur conversation, qui se passa fort honnêtement de part et d'autre, quoiqu'il y eût des éclaircissements de ce qui s'était passé sur la Constitution durant la vie du feu roi [2]. »

Des protestations on ne tarda pas à passer aux actes :

« Un ecclésiastique interdit de prêcher de la part de M. le cardinal de Noailles, craignant de l'être aussi de dire la messe, se retira, rapporte Buvat, chez son frère, chanoine de Saint-Nicolas du Louvre, et ayant obtenu de M. le cardinal de Rohan la permission

[1] *Journal de Dangeau*, XVI, 352.
[2] *Ibid.*, 383.

par écrit de dire la messe en l'église des Quinze-Vingts, M. le cardinal de Noailles en écrivit aussitôt à M. le grand aumônier, comme d'une entreprise sur sa juridiction, et soutenant que le roi même était du nombre de ses diocésains comme archevêque de Paris, quoique lui, archevêque de Paris, fût du nombre des sujets de Sa Majesté; qu'ainsi M. le cardinal de Rohan, quoique grand aumônier de France, ne pouvait exercer dans Paris, ni dans tout le diocèse, aucun acte de juridiction sans son consentement comme archevêque diocésain [1]. »

Nous ne savons pas quelle suite eut cette correspondance au sujet des Quinze-Vingts, mais ce qui fit beaucoup de bruit à la cour à cette époque, c'est que le P. de la Ferté, jésuite, et frère du duc du même nom, ayant été désigné par le cardinal de Rohan pour prêcher devant le roi le jour de la Toussaint, le cardinal de Noailles lui fit aussitôt signifier une interdiction; mais le régent passa outre, le P. de la Ferté prêcha et supplia le jeune Louis XV de montrer la même fermeté que son aïeul Louis XIV pour combattre les hérésies nouvelles [2]. Le lendemain, l'archevêque de Paris interdit l'exercice ecclésiastique à tous les jésuites de son diocèse.

Un peu plus tard, le 9 novembre 1718, Dangeau nous apprend que « M. le cardinal de Rohan, comme grand aumônier de France, a mis dans la chapelle du roi d'autres ecclésiastiques, à la place des Feuillants, qui avoient accoutumé de la desservir. M. le cardinal de Rohan, avant que de le faire, en avoit parlé à M. le duc d'Orléans, qui avoit approuvé son dessein. Ces Pères avoient appelé de la Constitution, et le roi l'ayant reçue et fait enregistrer, il ne convenoit pas que cette division-là fût dans sa chapelle [3]. »

Il fallait un terme à cette situation d'antagonisme, et le Régent n'eut pas de peine à le trouver en cour de Rome. On trancha le nœud gordien à la manière d'Alexandre.

[1] *Journal de Buvat*, novembre 1716. I, 186.

[2] *Ibid.*, 190, 191, — et *Dangeau*, XVI, 500. — Les *Mémoires secrets* sur la Constitution, II (154, etc.), ne sont pas d'accord avec les chroniques sur ce sujet délicat.

[3] *Journal de Dangeau*, XVII, 415.

« Le 29 mai 1722, dit Buvat, il arriva trois brefs du Saint-Père: par le premier, le Pape permettoit au roi de se choisir un confesseur; par le second, le cardinal de Rohan fut établi *évêque ordinaire de la cour,* avec pouvoir, en cette qualité, de nommer le confesseur et les prédicateurs du roi [1]. »

Nous arrêterons ici cet aperçu sommaire des luttes jansénistes, dans leur période la plus laborieuse et la plus aiguë. Le cardinal de Rohan s'y montra toujours un des plus fermes soutiens de l'orthodoxie, en même temps que l'un des plus actifs médiateurs pour la paix de l'Eglise. Cette conduite et cette attitude compensent largement les quelques moments de faiblesse relative que nous allons avoir à signaler dans sa longue carrière.

IX. — Carrière politique du cardinal de Rohan (1721-1725)

Le 26 février 1721, rapporte Buvat, M. le cardinal de Rohan partit de Paris pour aller à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire de France, avec douze gendarmes de la maison du roi, qui devaient rester auprès de Son Eminence pendant son ambassade. On assurait que ce cardinal avait emporté une somme de cinq millions pour sa dépense [2].

Cette mission avait deux buts. Le régent envoyait le cardinal de Rohan à Rome, d'abord pour obtenir du pape l'acceptation de l'accommodement dont nous avons parlé au sujet de l'affaire de la Bulle, et traiter avec la Daterie pontificale de l'expédition des bulles d'investiture que Sa Sainteté refusait depuis quelque temps aux pourvus de bénéfices [3]; ensuite et surtout pour arracher au Saint-Père la promotion de Dubois au cardinalat.

Ici nous devons ouvrir une parenthèse.

L'année précédente, le 9 juin 1721, le cardinal de Rohan, assisté

[1] *Journal de Buvat,* II, 399.
[2] *Journal de Buvat,* II, 212.
[3] Voir le *Journal de Mathieu Marais,* II, 43.

de l'évêque de Nantes et de Massillon, avait sacré Dubois archevêque de Cambrai dans l'église du Val-de-Grâce. Depuis cette époque il fut toujours fidèle au favori du régent. Tous les biographes le lui ont reproché comme un acte d'une insigne faiblesse ; et Dubois s'étant montré fort énergique contre les Jansénistes, ceux-ci n'ont négligé aucune occasion d'accumuler à ce sujet les calomnies les plus étranges : les accusations répétées de simonie et de concussion qu'on retrouve dans leurs recueils et dans les mémoires de leurs amis, ont pris peu à peu domicile dans des publications ordinairement moins partiales ou mieux informées. Duclos, très curieux d'anecdotes et très enclin à la satire, les a consacrées dans ses mémoires secrets, et la mémoire de notre cardinal a été ternie sans fondement sérieux, sur de simples apparences. Mais on n'écrit pas l'histoire uniquement avec des pamphlets.

Nous n'avons pas la prétention de présenter ici une apologie de l'étrange prélat que le régent éleva de la plus humble extraction à l'archevêché de Cambrai, à la pourpre romaine et au premier ministère. De plus courageux l'ont déjà tentée, et M. le comte de Seilhac a consacré deux volumes, appuyés sur des documents authentiques, à démontrer que la jalousie des contemporains avait eu la plus grande part dans la mauvaise réputation du précepteur du régent; que ses défauts incontestables ont été fort exagérés au détriment d'éminentes qualités non moins incontestables ; et que, ministre et négociateur laborieux, habile, patriote, doué d'une rare fermeté de caractère et d'un grand amour du bien public, il rendit d'immenses services à l'Eglise et à l'Etat. Il jouissait de l'estime de Fénelon, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la correspondance de ce dernier : cela seul suffirait à prouver que, s'il fut peu édifiant, il ne fut pas scandaleux. Nous n'exposerons donc pas de nouveau comment le régent, ayant reconnu dans Dubois des talents et une aptitude qu'il cherchait en vain dans ses conseillers ordinaires, fut amené forcément à revêtir son ministre des plus hautes dignités extérieures, pour lui donner l'autorité nécessaire à sa situation. A une époque où le prestige des titres sociaux avait encore tant d'in-

fluence, non seulement sur les masses populaires, mais sur la cour elle-même, il était absolument nécessaire d'en imposer par un air de grandeur qui marquât que le pouvoir n'était pas déchu en passant aux mains d'un abbé sans naissance, sans ordres et sans abbayes. Ce fut ainsi que Dubois devint par la force des choses archevêque et candidat à la pourpre : sans doute le duc d'Orléans récompensait ainsi l'habile secrétaire d'État qui avait su comprimer les mauvaises passions prêtes à bouleverser le royaume ; mais il lui donnait surtout une plus grande facilité pour continuer et pour compléter son œuvre. Or le comte de Seilhac termine ainsi son chapitre sur la première phase de la négociation du chapeau : « D'une part, dit-il, nous voyons un ministre désireux d'obtenir la pourpre romaine pour donner plus de poids à son autorité, et, ainsi qu'il le déclare lui-même, se mettre en droit de soutenir hautement les intérêts du Saint-Siège : un ambitieux en proie aux tourments de la passion qui le domine, prêt à faire tous les sacrifices *compatibles avec l'honneur, avec ses devoirs*; mais assez maître de lui-même pour sacrifier son ambition à ses devoirs, à son honneur, et rejetant avec hauteur tout engagement qui pourrait ressembler à un trafic de son autorité. Nous voyons, d'un autre côté, un pape jaloux des intérêts de la religion et des droits du Saint-Siège, mécontent de la raideur de la cour de France à servir l'Eglise, qui veut s'assurer, par des garanties, que la grâce qu'on lui demande ne tournera pas contre ses vues et contribuera au bien qu'il médite. Il n'impose pas de conditions : il prétend obliger des consciences catholiques à rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Ce n'est pas sous l'empire de sentiments aussi désintéressés que se scellent des traités honteux. On a vu d'ailleurs dans la succession des faits qu'il n'y eut jamais aucun accord qui pût ressembler aux stipulations d'un marché ou d'un trafic condamnable des choses de l'Eglise, et que le pape était aussi éloigné d'imposer à Dubois des actes en opposition avec son ministère, que celui-ci l'était d'engager sa responsabilité ministérielle pour le triomphe de son ambition. *Il y a autant de mauvaise foi que d'ignorance* à dire que Dubois fit

céder tous ses scrupules à l'ambition de la pourpre, et qu'il puisa à pleines mains dans les finances de l'Etat, pour acquitter le prix du chapeau [1]. »

Ce qui est vrai de la première négociation le fut aussi de la seconde, et le successeur de Clément XI se laissa d'autant plus volontiers persuader par le cardinal de Rohan, que toutes les cours étrangères appuyaient la candidature de Dubois, et qu'il était certain de trouver en lui un allié puissant contre la mauvaise foi des jansénistes.

Du reste, les ennemis de Dubois furent souvent obligés de lui rendre justice : au milieu des innombrables pamphlets, des chansons, des satires et des odieuses calomnies dirigés de tous côtés contre lui, on trouve de précieux aveux à recueillir, de la part même des adversaires de la Bulle *Unigenitus*.

A propos du sacre de Dubois par le cardinal de Rohan, le recueil des *Mémoires secrets* ou *Anecdotes* sur la Constitution s'exprime ainsi :

« Il est vrai que, par quelques degrés assez peu honorables, l'abbé Dubois parvenoit aux plus grands honneurs : mais du côté de l'esprit, loin d'être inférieur à ses destinées, il sçut y répondre et les remplir avec grand art. Sa capacité parut dans les correspondances étrangères ; dans les négociations les plus graves, comme aussi dans la forme et dans tout le cours de son gouvernement, lorsqu'il eut en chef l'administration. Quant aux affaires de la Bulle, s'il ne les conduisit pas d'une manière fort canonique [2], c'est qu'il suivit fidellement toutes les idées du prince qu'il servoit [3]. Il n'avoit en vue de satisfaire ni la cour de Rome, ni de plaire aux Jésuites, ni de ménager les Evêques. Il vouloit faire réussir les alliances avec l'Espagne et rétablir la paix dans l'Eglise de France, par les voies d'une politique indépendante et bien isolée, et il se moquoit du reste. C'étoit un génie robuste, toujours prêt à donner assaut ou à repousser l'ennemi. Mais il falloit lui passer son stile un peu libertin : car sur quelque matière qu'il parlât, soit dans les conférences sérieuses, soit dans l'entretien familier, c'étoit toujours avec l'assaisonnement de

[1] *L'abbé Dubois*, par le comte de Seilhac, II, 140.

[2] Canonique veut dire ici janséniste ou gallicane.

[3] Ou mieux les siennes, et par contre-coup celles de Rome, puisque le chapeau de cardinal était nécessaire à son élévation.

ces expressions qui servent d'ornement aux jolis propos d'un corps de garde » [1].

Toute l'attaque consiste à déclarer que Dubois n'était pas l'adversaire des jansénistes par conviction, mais par politique. Le recueil du parti n'ose pas s'aventurer davantage à propos de la mission spéciale confiée au cardinal de Rohan :

« Il venoit en France, dit-il, de si effrayantes nouvelles sur les sentimens du Saint-Père touchant l'accommodement, que pour lui en donner une idée plus avantageuse et le lui faire mieux goûter, le régent jugea à propos que le cardinal de Rohan partît pour Rome. Mais comme ce prince commençoit à ne pas trop se soucier que le Pape fût content ou non, parce que les mariages avec l'Espagne étaient arrêtés, il chargea ce cardinal de solliciter la pourpre romaine pour son confident l'archevêque de Cambray, que depuis longtemps il vouloit déclarer premier ministre. Le cardinal de Rohan ayant été contraint de prendre une route détournée, à cause que la peste étoit toujours en Provence, il fut en chemin plus longtemps, et n'arriva qu'après la mort de Clément XI. Lorsqu'on en eut la nouvelle en France, il fallut que les cardinaux se disposassent au voyage ; mais il n'y eut en état de partir que le cardinal de Bissy, que le régent chargea de prendre pour conclaviste l'abbé de Tencin. Comme il le connoissoit pour un homme de beaucoup d'esprit et de manège, il lui ordonna de se joindre au cardinal de Rohan pour travailler à faire cardinal l'archevêque de Cambray, sur lequel il vouloit tout à fait se décharger des soins onéreux attachés à la Régence, et ne s'en réserver que les honneurs et les agrémens de l'autorité. Ce n'étoit pas seulement ce prince qui vouloit revêtir de cet éclat son ministre, c'étoit le ministre lui-même qui depuis plusieurs années aspiroit à ce haut rang, comme il parut dès le précédent règne..... et qui ménagea si bien toutes les correspondances qu'il avoit dans les cours étrangères, qu'il écarta tout ce qu'il y pourroit avoir de concurrens à la poursuite de cette éminente dignité... » [2].

Quoi qu'il en soit, le cardinal de Rohan, arrivé à Rome après la mort du pape Clément XI, y trouva des instructions spéciales pour la conduite à tenir pendant le conclave. Ces instructions étaient arrivées avant lui parce qu'il avait pris la route d'Allemagne, pour

[1] *Mém. sec. sur la Constitution.* III. 298.
[2] *Mém. sec. sur la Constitution.* III. 352-354.

éviter la peste qui sévissait à Marseille : elles lui recommandaient de soutenir de tout son pouvoir un cardinal favorable aux idées d'accommodement pour l'affaire de la Constitution, et disposé à donner à Dubois le chapeau si désiré. On lui signalait en particulier le cardinal Conti, ancien nonce à Lisbonne, dont la famille comptait déjà huit papes ; et Dubois déclarait même dans une de ses dépêches que ses vues personnelles devaient céder à la nécessité d'obtenir la paix de l'Eglise de France. « Quoique les espérances qu'on peut concevoir de l'exaltation d'un cardinal d'un caractère très distingué soient séduisantes, écrivait Dubois à Rohan, cependant comme le bien le plus sûr que nous puissions attendre du Pontificat prochain est la conciliation et la fin de l'affaire de la Constitution, si avant l'élection vous pouvez avoir des assurances raisonnables que cette contestation sera terminée dès l'entrée du Pontificat, préférez, Monsieur, la paix de l'Eglise et de l'Etat à *tout autre projet.* » Ces derniers mots sont trop explicites pour avoir besoin de commentaires et toutes les citations, habilement tronquées, de lettres rapportées par Lemontey dans son *Histoire de la régence* ne peuvent pas les détruire. Il est vrai que Lemontey rend justice aux bonnes intentions de Rohan contre celles de Tencin et de Laffiteau.

Le cardinal de Rohan entra au conclave le 31 mars 1721 : un premier tour de scrutin avait eu lieu déjà, donnant la majorité moins deux voix au cardinal Paulucci, secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Les péripéties du vote durèrent encore quarante jours, et le 8 mai, grâce aux soins et à l'habileté du cardinal de Rohan, Conti fut élevé à l'unanimité moins deux voix à la chaire de saint Pierre. *Ecce opus manuum tuarum,* dit le nouveau pape à Rohan, quand celui-ci s'approcha pour la cérémonie de l'adoration traditionnelle. Il prit le nom d'Innocent XIII en souvenir du pape Innocent III, sorti d'une des branches de sa famille. Le 30 juin, « un courrier extraordinaire de Rome rapporta que le nouveau Pape avait donné le chapeau à dix cardinaux, et entre autres à M. le cardinal de Rohan et à M. le cardinal de Bissy, et que le jour de la cavalcade

M. le cardinal de Rohan avait donné un repas qui avait coûté vingt mille écus romains » [1]. Rohan recevait en même temps la nouvelle que le Régent venait de lui donner, en récompense des services qu'il venait de rendre à l'influence française, l'abbaye d'Ourscamp, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Noyon, d'un revenu de 22,000 francs [2].

Quelques semaines plus tard, Innocent XIII ayant reçu l'assurance que le ministère français avait rétabli la pension du chevalier de Saint-Georges, le prétendant d'Angleterre, que la cour de Rome considérait comme un martyr de la foi [3], promut Dubois cardinal

[1] *Journal de Buvat*, II, 261.— Ce serait ici le cas d'étudier l'existence fastueuse du cardinal de Rohan. Choisissons ce trait entre mille : « Au mois de juillet 1716, rapporte Buvat, on travaillait pour le cardinal de Rohan à une magnifique chaise, soutenue par quatre pilastres d'or : le dedans était enrichi d'une très belle broderie d'or sur velours cramoisi, avec frange d'or autour de l'impériale. Elle ne devait pas coûter moins de 40,000 livres. On travaillait aussi « à plusieurs carrosses très superbes pour Son Eminence, qui était alors à Saverne, proche de Strasbourg, avec le jeune duc de la Meilleraye (fils du duc de Mazarin), âgé de quinze ans, qu'il y avait mené peu après lui avoir fait épouser Mlle de Rohan, fille du prince de Soubise, sa nièce, qui avait dix-neuf à vingt ans... » (*Buvat*, 1, 161, et voir au sujet de ce mariage *Dangeau*, XVI, 374). — Saint-Simon prétend que, pendant son séjour à Rome, le cardinal de Rohan prenait des bains de lait pour conserver la fraîcheur de son teint, et que, malgré toutes les précautions prises pour le cacher, on le sut et on en fut très scandalisé (*Mémoires*, XII, 260); mais il avoue qu'il avait voulu amuser le roi et la reine : « Et là-dessus le roi et la reine à commenter, et eux et moi à rire de tout notre cœur, car le roi fit ce conte le mieux et le plus plaisamment du monde. » Franchement, tout cela est-il sérieux ?...

Voici encore un nouveau grief de Saint-Simon à propos des Rohan : Dangeau écrit le 3 août 1718 : — « Le cardinal de Rohan et le prince son frère sont allés à Jouarre, où ils feront le mariage de la troisième fille du prince de Rohan avec l'aîné des enfants du prince de Guemené. » Et Saint-Simon ajoute en note : « Mme la duchesse de Berry se trouvoit offensée pour le sang royal des fiançailles, dans le cabinet du roi, des princes étrangers et de ceux qui en avoient rang. Elle s'en étoit quelquefois expliquée. Les habiles Rohan ne voulurent pas s'y commettre, et pour éviter en coulant, allèrent faire leur mariage modestement en l'abbaye où leur fille étoit élevée près de Meaux. » (*Journal de Dangeau*, XVII, 352).

[2] *Journal de Buvat*, II, 256, du 11 juin.

[3] Duclos déclare brutalement, après Saint-Simon, que Rohan n'avait accepté de presser la promotion de Dubois qu'avec la promesse d'être fait premier ministre à son retour. Il nous est impossible de lui supposer une pareille naïveté. Aussi n'ajoutons-nous pas plus de créance au chroniqueur, quand il affirme que l'or ni les

dans un consistoire public, tenu le 16 juillet. Rohan écrivit aussitôt l'importante nouvelle au roi, et représenta cette distinction comme une dette payée par Innocent XIII à l'acquit de son prédécesseur et de l'Eglise, pour prix des grands services que Dubois avait rendus à l'un et à l'autre, depuis la Régence, et comme un acte gracieux que Sa Sainteté n'avait pu refuser au Régent, en faveur d'un ministre qui gouvernait si bien l'État. Le Pape, dans le

bijoux ne furent pas épargnés, et que l'influence de Rohan ne fit élire Conti qu'à prix d'argent avec *l'engagement signé* de donner à Dubois le chapeau après son exaltation. Tout cela n'est justifié par aucun document officiel, et M. de Seilhac a fort bien prouvé que la pension du chevalier de Saint-Georges a causé toutes les fausses allégations qui furent entassées au sujet de ces négociations. Nous ne relèverons dans les *Mémoires secrets* de Duclos que ce curieux passage : « Le cardinal de Rohan, dit-il, prit l'abbé de Tencin pour son conclaviste et laissa en dehors Laffiteau, pour recevoir les lettres de Dubois, qu'il venait régulièrement leur communiquer. Il écrivait à Dubois, le 5 mai, que, malgré la prétendue impénétrabilité du conclave, il y entrait toutes les nuits, au moyen d'une fausse clef et traversant cinq corps de garde. » Ce détail, surpris dans une lettre de Laffiteau, suffit pour justifier près de Duclos les accusations de simonie et de prévarication. Il faut avouer que l'argument est faible. Les preuves matérielles d'un marché manquent absolument, et quoique Lemontey assure avoir relevé dans les comptes du trésor royal des paiements qui portent à huit millions le prix du chapeau de Dubois, nous n'attachons pas plus d'importance à ce factum qu'à l'infâme chanson qui courut alors et dont voici le premier couplet :

Or, écoutez la nouvelle
Qui vient d'arriver ici :
Rohan, le commis fidèle,
A Rome a bien réussi :
Chargé par Dubois, son maître,
Pour acheter un chapeau,
Nous allons le voir paraître
Sans couvrir son grand cerveau (A).

Nous supprimons le reste pour ménager les oreilles de nos lecteurs; mais nous sommes de ceux qui ne prennent les chansons du XVIIIe siècle que pour ce qu'elles valent : les neuf dixièmes ne prouvent pas plus que les anecdotes scandaleuses de certains journaux de notre temps, qui sont formellement démenties deux ou trois jours après leur apparition : mais le coup est porté et la calomnie reste. — Il y eut de l'argent dépensé à Rome par Laffiteau et par le cardinal de Rohan, cela est incontestable. Leur correspondance avec Dubois le prouve, mais Lemontey n'en cite que des extraits sans liaison qui n'attestent nullement des marchés. Ce fut du faste, mais non de la prévarication.

(A) Buvat, II, 275.

bref de notification qu'il adressa à Louis XV, s'exprima en termes aussi élogieux sur les mérites du nouveau prince de l'Eglise [1].

Le cardinal de Rohan revint à Paris le 28 janvier 1722, et fut nommé presque aussitôt *membre du conseil de régence* où il vint prendre séance le 8 février. Cette date est historique : elle marque le point de départ d'événements graves, et toutes les chroniques du temps lui ont consacré d'interminables dissertations. Voici le fait en quelques mots.

Depuis sa promotion au cardinalat, Dubois ne voulant pas abaisser sa nouvelle dignité en prenant rang au-dessous des ducs et des maréchaux, n'assistait plus au conseil de régence. Pour ne pas soulever une violente opposition en s'arrogeant un droit qui n'était pas acquis par l'étiquette actuelle de la cour, il usa de stratagème et fit tenter l'expérience par un collègue à qui sa naissance et sa haute situation rendaient l'épreuve moins périlleuse. De tous les chroniqueurs de cet événement Mathieu Marais est celui dont le récit est le plus mouvementé :

« Ce jour, 8 février, dit-il, il est arrivé au conseil de régence un fait singulier. Le régent a présenté avant d'y entrer le cardinal de Rohan au roi, et lui a dit que quand des personnes de dignité avoient été dans les pays étrangers pour les affaires de l'Etat, l'usage étoit de leur donner des honneurs à leur retour, comme l'entrée dans le conseil. Le roi lui a dit qu'il le vouloit bien. Le maréchal de Villeroy étoit là, qui fut bien surpris, n'ayant rien ouï dire de ce dessein. Sur le champ on entra dans le conseil, et le Régent dit au cardinal de Rohan de prendre la place du comte de Charolois [2] qui ne viendroit pas : il la prit ; les ducs présents, entre autres, le maréchal de Villars, le duc d'Antin, le duc de Noailles, protestèrent, et dirent que cette séance étoit contre leur dignité et contre l'usage. Le Régent dit qu'ils étoient mal instruits et qu'il y avoit beaucoup d'exemples de cardinaux qui avoient eu séance au conseil après les princes du sang. M. le chancelier (D'Aguesseau), qui n'étoit pas encore arrivé, entra, et fut bien surpris de voir le cardinal de Rohan en place et au-dessus de lui. Il parla au régent à demi bas, qui lui répondit comme aux ducs et que le roi le vouloit. Le chancelier fut donc obligé de céder, et de voir

[1] Seilhac, *L'abbé Dubois*, II, 146, et voy. *Mém. sec. sur la Constitution*, III, 366.
[2] Prince du sang.

le cardinal au-dessus de lui. Dans ce moment, survint M. le comte de Charolois qui trouva sa place prise ; mais le régent dit au cardinal de la quitter et de prendre celle du chancelier, et au chancelier de prendre celle d'après : ainsi, il fut obligé de changer encore une fois de place et cela ne lui plut point..... [1] »

Buvat et Barbier ajoutent que le chancelier eut en séance une discussion très vive avec le régent qui coupa court en disant : « Monsieur, cela est réglé comme cela, placez-vous. » Cet incident devint aussitôt le sujet des commentaires de la ville et de la cour : on en parla pendant quinze jours et, pendant que les ducs et les maréchaux tenaient des assemblées pour aviser sur la conduite à tenir, les érudits feuilletaient les vieux recueils d'actes pour trouver des précédents. On en trouva sur Richelieu, mais cela n'empêcha point les ducs de persévérer dans leur résistance, et lorsque Dubois vint au conseil le 22 février pour s'asseoir à côté du cardinal de Rohan, ni ducs, ni maréchaux ne se présentèrent ; seul le duc de Villeroy, obligé par sa charge de gouverneur, vint conduire le roi à son fauteuil, mais il se retira aussitôt après. Le chancelier ne parut pas davantage. Le régent déclara qu'il s'inquiétait peu de ces absences et qu'on se passerait fort bien de MM. les ducs et maréchaux qui s'abstinrent désormais de paraître au conseil ; mais il envoya La Vrillière au chancelier pour lui reprendre les sceaux et les donner à Fleuriau d'Armenonville. D'Aguesseau fut exilé à sa terre de Fresne, et Dubois, déclaré officiellement premier ministre, fit plier toute résistance devant sa robe rouge.

Il serait impossible de rapporter ici toutes les satires et toutes les épigrammes qui coururent à cette occasion sur le cardinal de Rohan. On en composerait facilement un recueil. Les uns disaient qu'il s'était fait *menuisier*, parce qu'il avait fait la planche pour le premier ministre ; d'autres l'appelaient le *chausse-pied* du cardinal

[1] *Mémoires de Mathieu Marais*. II. 236. Voir aussi : *Journal de Buvat*. II. 337 ; *Journal de Barbier*. I. 189 ; *Mémoires secrets de Duclos*. II. 142 ; *Mémoires de Saint-Simon*. XII. 341, et *cf. Lemontey*, II. 61, etc. Saint-Simon et Duclos soutiennent encore ici que Dubois persuada à Rohan qu'il fallait aller au conseil de régence parce qu'on le ferait ensuite bien plus facilement premier ministre. C'est le comble de la naïveté.

Dubois, ou le *cardinal de la Planche.* On publia une liste de prétendus livres nouveaux que l'on annonçait sous presse et parmi lesquels on remarquait :

« *Le choix des justes dans la dispensation des biens ecclésiastiques :* par le pape Innocent XIII aux dépens du cardinal Dubois.

Traité des infiniment petits, dédié aux grands de la cour de France, par un anonyme.

.....

L'accord de la morale de l'Evangile avec celle d'Epicure, par le cardinal de Rohan.

La religion du cardinal de Noailles et du chancelier, par un hypocrite de leurs amis, etc. [1]. »

Le cardinal de Rohan figura même parmi les personnages de plusieurs romans satiriques de l'époque : en particulier sous les noms de *Druide de Médoc* ou de *Prince d'Argentine* dans les *Aventures de Pomponius, chevalier romain,* etc., écrites en 1722 et publiées seulement en 1724 sous la rubrique de Rome [2]. On prétend même que Crébillon le fils ne composa son trop fameux roman de *Tanzaï et Néadarné* ou l'*Écumoire* que pour y insérer des allusions au cardinal de Rohan, à la duchesse du Maine et à la Constitution. Nous nous sommes sali à la lecture de cette pièce ordurière que certains critiques appellent une charmante allégorie, et nous n'y avons pas saisi les allusions indiquées. Mais au XVIIIe siècle on avait l'odorat si fin pour ces sortes de choses ! Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'auteur fut mis à la Bastille, sans doute à cause de ses obscénités.

Rohan laissa passer les satires et les calomnies et fut consolé de ces attaques par les nouvelles faveurs du roi : son secrétaire intime, l'abbé Petit de Ravannes, fut nommé conseiller d'Etat en février 1722 ; et il obtint, au mois d'octobre de la même année, que son frère le prince de Rohan eût l'honneur de faire les fonctions de grand-maître de la maison du roi au sacre de Louis XV, à la place

[1] *Journal de Buvat.* Février 1722. II. 345.

[2] Voir *Ducatiana.* I. (106-110). Le nom de Médoc venait de ce que la maison de Rohan prétendait descendre de Médoc, frère de Mériadec, duc de Bretagne. Quant au prince d'Argentine, on sait que le nom latin de Strasbourg est *Argentina.*

de Monsieur le Duc, qui représenta le duc d'Aquitaine. Le cardinal avait fait faire au roi sa première communion le mois précédent[1]. Trois ans après, le 15 août 1725, Rohan célébra le mariage, par procuration, de Louis XV avec Marie Leckzinska, dans la cathédrale de Strasbourg, et prononça un beau discours qui a été conservé par l'*Histoire d'Alsace*[2]. Mais, au lieu de donner un document imprimé, nous préférons citer une lettre inédite qu'il adressait en cette circonstance au précepteur de Sa Majesté, l'ancien évêque de Fréjus, bientôt cardinal de Fleury ; il y est aussi question d'un manuscrit sur les affaires de la Constitution et de politique extérieure :

« Juin 1725. — Il est donc enfin déclaré, Monsieur, que le Roy nous donne pour Reine la princesse dont nous respectons et admirons d'autant plus le mérite et la vertu, que nous en avons esté de plus près les tesmoins depuis plusieurs années. Rien n'est sûr dans ce monde, si l'on ne peut pas assurer dans cette occasion que le choix de S. M. contribuera infiniment *à son bonheur et à sa gloire, ainsy qu'à la félicité de son Royaume.* Vous connoissez, Monsieur, mon attachement pour le Roy : ainsy vous estes persuadé de ma joye ; mais vos bontez pour moy ne vous engageront-elles pas à dire à S. M. quelque chose sur mon compte et à luy renouveller dans cette conjoncture les assurances de mon respectueux dévouement.

Je ne suis pas surpris que nos réflexions n'ayent pas produit un grand effet : ce n'est pas leur faute. Tout y est renfermé, et je doute que ny le courrier de M. le Nonce, ny le cardinal d'Alsace, ayent rien fourny de plus solide et de plus raisonnable. Quoi qu'il en soit, pourvu que le bien se fasse, il n'en faut pas davantage. Vous avez raison de m'annoncer que je trouverois des faits absolument faux ou déguisez en avançant dans la lecture du manuscrit. Je suis à la fin de la seconde partie et j'en ay desjà découvert nombre de cette espèce. Cet ouvrage est malin et séduisant, et il est nécessaire de se mettre en estat de le détruire. Je le puis sur bien des articles, mais il en est d'autres qui demanderont que l'on se pourvoye d'éclaircissement d'ailleurs.

[1] *Buvat*, II, 414, 421. — Nous devons ajouter que, le 30 avril 1722, le cardinal de Rohan avait sacré évêque de Laon, dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, l'abbé de Saint-Albin, fils naturel du duc d'Orléans. — Il était assisté des évêques de Nantes et d'Avranches. Madame la douairière et tous les courtisans du Palais-Royal assistaient à la cérémonie. (*Journal de Buvat*, II, 380).

[2] P. 360 et 361, et voy. *Gallia christiana*, V. 821.

Nous ne sçavons point le détail des articles signez entre l'Empereur et le Roy d'Espagne. Les gazettes allemandes nous en disent cependant assez pour nous faire reconnoistre que la paix auroit esté faite à Cambray il y a du temps, si le Roy d'Espagne n'avoit voulu que ce qu'on luy donne aujourd'huy. *Belle leçon pour apprendre aux Princes que rien n'est plus dangereux que d'agir par esprit de ressentiment et de vengeance.*

L'approbation que vous donnez à la conduite de M. de Tallart me fait un sensible plaisir. Nous avons eu icy un temps effroyable. Il semble qu'il doive se remettre au beau. Cela est à désirer pour les biens de la terre, et nommément pour les courriers de Paris à Weissembourg [1] et de Weissembourg à Paris. Conservez-moy vos bontez et vostre amitié, Monsieur, et ne doutez jamais, je vous en conjure, de mon sincère et inviolable attachement. — Ce jeudy — LE CARD. DE ROHAN. — Je compte d'aller demain à Weissembourg et d'y mesner la duchesse de Monbazon et le duc de Tallart [2]. »

Cette lettre est datée de Strasbourg, où le cardinal de Rohan s'était empressé de retourner après son second voyage de Rome en 1724, avec le secret de la cour pour l'élection du pape Benoit XIII [3]. Nous avons hâte de le retrouver au milieu de ses ouailles. Dubois était mort le 10 août 1723 ; le régent l'avait suivi dans la tombe le 2 décembre ; la France était aux mains de M. le Duc. Le cardinal de Rohan n'ayant pas complètement réussi dans sa nouvelle mission au conclave, sa carrière politique se trouvait terminée ou du moins pour longtemps arrêtée.

RENÉ KERVILER.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] Wissembourg était le lieu de résidence de Marie Leckzinska.

[2] Autographe, du cabinet de M. René Kerviler.

[3] Voir les détails que donne Mathieu Marais sur le conclave en avril 1724. *Mémoires*. III. 90, 104, etc. Le conclave fut assez orageux et dura jusqu'au 29 mai. Rohan s'agitait pour le cardinal Olivieri. Le dominicain Orsini fut élu. Pendant que le cardinal de Rohan était à Rome, la petite vérole emporta en cinq ou six jours le prince de Soubise, son neveu, et la princesse qui l'avait soigné. Ce fut un deuil pour la cour, où ils étaient fort aimés. Ils laissaient cinq enfants, dont l'un fut l'abbé de Ventadour, depuis cardinal de Soubise, académicien et successeur de son oncle à Strasbourg.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

III

Deux ou trois jours se passèrent ainsi. La retraite de Paul, son inaction complète, firent comprendre à Kers..... qu'il n'avait que peu à craindre d'un tel adversaire, et, moins désireux d'assurer sa vengeance que son pouvoir, il cessa de s'occuper du passé pour penser à l'avenir. Il ne dédaigna même pas de tendre la main à son ancien ennemi dont il voulait se faire un allié. On changea donc peu à peu de langage. Les torts de Paul parurent moins grands; on convint même qu'à un certain point de vue, il pouvait avoir eu raison. Louis, témoin de ce revirement favorable, en profita pour demander à Paul de l'accompagner de nouveau dans le monde, et Paul se laissa enfin vaincre par l'insistance persévérante de son ami. Il commençait à supporter avec peine sa solitude et à s'effrayer de vivre toujours en face d'un cœur mécontent et d'un esprit agité par des craintes et des espérances mal définies. Il consentit donc à suivre Louis chez Mme de Kerantrain, une des plus jolies femmes de Rennes, leur parente à tous deux.

* Voir la livraison de septembre 1879, pp. 194-211.

Il arriva avec une certaine défiance qui se trahissait par une raideur peu habituelle à ses manières; mais, en se trouvant reçu comme à l'ordinaire, en ne voyant plus trace de la froideur qui l'avait si profondément blessé, il se laissa aller au plaisir du moment qui le tirait de ses pensées habituelles, et finit par se persuader qu'il s'était exagéré les choses, ou que toute cette société égoïste était revenue sincèrement à la raison et à la modération.

La mauvaise influence qui avait un instant soufflé sur la vie de Paul semblait avoir été tout à coup détournée par un pouvoir bienveillant. Le lendemain matin, Eugène Thorel se fit annoncer et, entrant d'un air ouvert, vint tendre la main au comte de Servière.

Il lui fit avec franchise des excuses de sa vivacité lors de leur dernière entrevue, et se montra plus cordial qu'il ne l'avait jamais été. Paul pardonna facilement, la tentation était trop forte... Il avait à peine pu résister au désir qui le poussait à retourner chez l'étudiant, lorsqu'il ne s'y croyait pas désiré. Il promit avec joie d'y aller de nouveau le plus souvent possible. L'étudiant toucha peu aux sujets politiques, pendant la demi-heure qu'il passa avec Paul; mais celui-ci ne put s'empêcher de remarquer dans les manières d'Eugène une nuance nouvelle de confiance et d'abandon, comme s'il avait cru ses opinions et ses vues partagées par le comte de Servière.

Paul ne chercha pas à le détromper; il ferma les yeux sur la fausse position où il se laissait volontairement placer, et n'eut pas la force de refuser le bonheur qui s'offrait à lui. Les deux amis se quittèrent donc réconciliés. C'était ce que désirait Eugène. Le rapide soupçon qui avait traversé son esprit en trouvant Paul auprès de Marguerite, n'avait pas duré longtemps. Il avait proposé à sa sœur de rapprocher l'époque de son mariage; elle y avait consenti avec sa soumission habituelle, et Eugène s'était indigné contre lui-même d'avoir pu croire à un autre sentiment dans le cœur de Marguerite qu'à celui qu'il avait permis. Puis le bruit de la froideur de Paul avec les gentilshommes était arrivé jusqu'à lui, et il s'était reproché d'avoir éloigné le comte de Servière, lorsqu'il eût pu

devenir un auxiliaire et un appui. C'était donc moitié par orgueil, moitié par politique, qu'il avait fait le premier pas vers une réconciliation.

Paul reprit avec bonheur sa vie d'autrefois ; il se replongea dans son dangereux rêve, un instant troublé ; il alla le jour même chez l'étudiant, qui sembla touché de cette preuve d'amitié et le reçut à merveille. Son orgueilleuse confiance l'empêcha de remarquer le trouble de Marguerite, l'émotion de Paul, leurs regards rapides, tout ce qui, enfin, aurait dû les trahir et que le pauvre Malo voyait depuis si longtemps. Mais le soupçon qu'il avait éloigné à force de fierté reparut bientôt au fond de son cœur. Au bout de quelques jours, ses yeux devinrent plus attentifs et plus clairvoyants. Malgré lui, les pensées confuses qu'il repoussait s'établirent dans son esprit ; en même temps il apprit que la froideur existant entre Paul et Kers..... avait cessé en apparence, et une rage sourde s'amassa dans l'âme de l'étudiant, à la pensée que M. de Servière s'était joué de lui et que lui-même l'avait rappelé dans sa maison.

Paul voyait bien un sombre nuage s'étendre sur le front d'Eugène ; il sentait bien que ses visites semblaient devenir d'abord désagréables, puis presque importunes ; mais, hélas ! il n'était plus temps pour lui de fuir le péril. Quelques jours d'absence, la joie du retour, avaient complété sa défaite : son cœur ne lui appartenait plus. Absorbé dans un sentiment tout-puissant, il comprenait à peine ce qui se passait autour de lui et ne sentait les aspérités de la vie positive que lorsqu'elles le blessaient à travers Marguerite. Les brusqueries de son frère, la manière de plus en plus rigoureuse avec laquelle Eugène lui imposait ses volontés, le faisaient bondir d'indignation. Plus d'une fois il n'eût pas su réprimer sa colère sans les regards suppliants et terrifiés que Marguerite levait sur lui et qui avaient tout pouvoir sur son cœur.

Les choses en étaient là, lorsque Paul, arrivant un jour de bonne heure chez Eugène, le trouva en grande conférence avec un jeune homme de bonne mine, que Paul avait déjà remarqué à l'église, le jour de la messe du Saint-Esprit, et qu'il avait depuis rencontré

plusieurs fois chez Eugène. C'était le jeune Moreau. Sa conversation plaisait à Paul, et Moreau semblait apprécier le comte de Servière, dont ses opinions, moins emportées que celles d'Eugène, le rapprochaient davantage. Ils échangèrent donc tous deux un bonjour amical ; mais la physionomie d'Eugène s'assombrit tellement en voyant Paul entrer, que celui-ci craignit de le troubler dans sa conversation. Il quitta les deux étudiants et s'avança vers Marguerite, qui travaillait dans un coin de la chambre. Il était à peine près d'elle depuis deux minutes, lorsque Eugène, ayant trouvé moyen de se débarrasser de Moreau, traversa l'appartement d'un pas saccadé, pour se rapprocher de Marguerite :

— Monsieur Moreau vous aurait-il apporté de mauvaises nouvelles ? demanda Paul, frappé malgré lui de l'étrange expression qui animait la figure d'Eugène.

— Mauvaises ? non, répondit Eugène avec amertume ; il est bon de connaître les gens auxquels on a affaire et de démasquer à temps les amis perfides. Mais, monsieur le comte, si vous n'avez rien de particulier à dire à ma sœur, pourrai-je vous demander un moment d'entretien ?

— Très volontiers. Les choses sont graves, si j'en crois votre physionomie.

Eugène sourit un instant, sans que ce mouvement de ses lèvres pâles changeât l'expression du reste de son visage.

— Où comptez-vous aller en sortant d'ici, monsieur de Servière ? demanda-t-il.

— En sortant d'ici ? répéta Paul, qui trouvait la question bizarre. En vérité, je ne sais. A l'hôtel de mon oncle, je pense.

— C'est une réponse très diplomatique, reprit Eugène d'un air dédaigneux ; mais vous me croyez sans doute bien mal informé pour me répondre ainsi ?

— Vraiment, je crois tout le contraire, répondit Paul en riant, puisque vous semblez savoir mes projets mieux que je ne les connais moi-même.

— Marguerite, dit Eugène en se retournant vers sa sœur, va me

chercher la lettre qui est restée ouverte sur mon bureau, je crois. En tout cas, tu la trouveras dans mon cabinet ; tu sais ce que je veux dire ?

Marguerite sortit ; mais Paul crut voir qu'elle était très pâle et qu'elle avait pleuré. En détournant les yeux, il aperçut les regards d'Eugène fixés sur lui avec une expression étrange et sombre.

— Qu'avez-vous donc aujourd'hui ? demanda Paul d'une voix altérée. Vous semblez singulièrement préoccupé.

— Je ne suis pas fâché de profiter de l'absence de Marguerite, répondit Eugène sans détourner les yeux et sans changer de visage, pour vous annoncer que j'ai encore rapproché l'époque de son mariage. Il aura lieu dans huit jours ; j'espère que vous y assisterez ?

Paul se sentit froid au cœur. Il fit un mouvement vers la fenêtre pour cacher l'impression qu'il venait d'éprouver ; mais, au bout d'une minute, il se retourna avec vivacité.

— C'est vous qui faites ce mariage, Eugène ; vous en paraissez enchanté, dit-il, d'une voix plus émue qu'il ne l'eût désiré ; êtes-vous donc si sûr qu'il soit heureux ?

— Mais... je l'espère, répondit Eugène avec lenteur et un grand calme apparent. Tout me convient, la fortune, la position de Malo, sa personne.....

— Ah ! sa personne ! interrompit Paul avec un air ironique. En vérité, Eugène, l'amitié vous aveugle : l'extérieur de M. Bécherel est peu prévenant, il faut l'avouer, et son esprit ne me semble pas remarquable.

— Vous avez sans doute le droit d'être difficile, monsieur le comte, dit Eugène, sans pouvoir réprimer ce léger tremblement dans la voix qui était chez lui l'indice d'une colère contenue. Vous êtes habitué à des grâces extérieures, des perfections qu'on ne peut guère trouver sans doute que parmi messieurs les gentilshommes. Aussi, nous sommes assez sages pour nous contenter de qualités solides, plus précieuses que les autres et plus rares peut-être dans tous les rangs. Ces qualités, Malo les possède ;

ma sœur a su les apprécier et lui donner son estime et son affection.

— En êtes-vous bien sûr?

— Mais... oui!

— Eh bien! moi! je suis sûr du contraire! s'écria Paul, incapable de dissimuler plus longtemps. Je veux vous dire, enfin, toute ma pensée, continua-t-il, en regardant l'étudiant en face avec des yeux ardents. Votre conduite à l'égard de votre sœur est cruelle; vous violentez ses inclinations, vous la sacrifiez à vos propres vues sans la consulter, et vous abusez, pour l'unir à un homme qu'elle ne peut aimer, de l'ascendant que votre âge et votre caractère indomptable vous donnent sur elle.

— Est-ce Marguerite qui vous a pris pour confident? dit Eugène, pâle et tremblant de colère, mais faisant un violent effort pour se contenir et donner à sa voix un accent ironique.

— Cela n'était pas nécessaire, reprit Paul. Ne la voyez-vous pas souffrir en silence, pâlir et se flétrir sous vos yeux? La tristesse qui se peint malgré elle jusque dans son sourire, la douloureuse résignation avec laquelle elle vous obéit, tout ne prouve-t-il pas la tyrannie qui pèse sur elle?

— Je n'ai rien vu de tout cela, dit Eugène. Répondez à ma question; est-ce Marguerite qui vous a chargé de me parler ainsi?

— L'oserait-elle? répondit Paul. Vous savez bien qu'elle ne peut se plaindre. Auriez-vous le courage de nier, à cause de cela, ses souffrances?

Eugène respira comme un homme soulagé d'une grande anxiété.

— Si elle ne vous a rien dit, monsieur le comte, reprit-il avec plus de calme, permettez-moi de douter de votre clairvoyance. L'intérêt que vous prenez à ma sœur est bien grand sans doute; peut-être pensez-vous que je devrais m'en sentir fort honoré; mais je ne suis pas de cet avis. Les affaires de ma famille me regardent seul; je ne vous ai pas, que je sache, autorisé à vous en occuper, et je ne puis comprendre d'où vous viendrait le droit de vous établir juge entre ma sœur et moi, de m'accuser de tyrannie et de

chercher à faire révolter contre mon autorité une enfant dont je suis le tuteur et le seul protecteur. Monsieur le comte ! il est rare qu'un zèle désintéressé fasse ainsi oublier les convenances, la justice et les droits de l'hospitalité. Par respect pour moi-même et pour ma pauvre sœur, qui certes n'a jamais cherché à attirer vos nobles regards, je ne m'expliquerai pas sur le soupçon que votre conduite peut à bon droit me donner ; mais vous ne devez pas vous étonner qu'un simple doute sur ce sujet m'autorise à vous prier de ne plus remettre les pieds dans cette maison.

Paul rougit et pâlit successivement. Il se mordit les lèvres avec violence, sa main se porta sur la garde de son épée et sa réponse eût amené probablement une provocation, si Marguerite ne fût rentrée dans ce moment. Etonnée de l'attitude et de la physionomie des deux jeunes gens, elle s'arrêta avec effroi.

— Grand Dieu ! s'écria-t-elle, qu'est-il donc arrivé ?

— Rien, mademoiselle, répondit Paul, en s'efforçant de reprendre du calme. Votre frère m'annonçait votre prochain mariage, et je lui faisais compliment d'une union qui l'enchante.

Marguerite leva vivement les yeux vers Paul ; mais elle rencontra le regard de son frère et baissa la tête en devenant pâle comme la mort. Paul s'aperçut de son émotion et de ce qui l'avait causée.

— Ah ! dit-il, en se retournant vers Eugène, oserez-vous dire encore que vous ne voyez pas la terreur que vous inspirez ? Mais, qu'importe ! ajouta-t-il en lisant sur le visage de l'étudiant une sombre et inébranlable résolution, il vaut encore mieux nier la souffrance qu'on inflige que d'avouer qu'on la voit sans pitié !

— Paul ! Paul ! s'écria Marguerite, par pitié pour moi, calmez-vous !

Paul s'arrêta en se frappant le front.

— Vous avez raison, Marguerite, dit-il. Je suis un imprudent, un insensé, et j'augmente le malheur que j'aurais voulu détourner. Pardonnez-moi ! qui pourrait se contenir devant une aussi impassible tyrannie ? Adieu ! adieu, Marguerite ! Ne craignez rien, ne tremblez pas, je sors ; car chaque parole indignée qui s'échappe de mon

cœur amasse une douleur de plus sur votre tête; je le sais, je le sens!... Et pourtant! Dieu m'est témoin que votre bonheur m'est plus cher que la vie ! que, pour vous, je donnerais....

Il s'interrompit, fit un effort pour maitriser son émotion, s'avança impétueusement vers Marguerite, saisit sa main, la baisa avec passion, et s'élança hors de la chambre.

En proie à mille sentiments tumultueux, Paul descendit à grands pas la rue. La colère et la douleur brisaient son cœur, qui battait avec violence; le sang bruissait dans sa tête en feu. Il avait pris machinalement le chemin de l'hôtel de Servière ; mais, quand il se trouva devant la porte, il craignit de rencontrer son père ou son cousin; il redouta plus encore la morne solitude de sa chambre, et, au lieu d'entrer, il se dirigea vers le Mail, avec l'espérance que le grand air calmerait peut-être son agitation.

Il marchait les yeux fixés vers la terre, absorbé dans ses amères pensées, sans apercevoir la foule qui remplissait les rues et qui semblait agitée par quelque émotion extraordinaire, lorsqu'il sentit tout à coup une main s'appuyer sur son épaule. Il se retourna en tressaillant et reconnut son cousin.

— Pourquoi diable cours-tu si vite? dit Louis en lui prenant le bras. J'ai eu peine à te rejoindre. Sommes-nous donc si fort en retard? Quelle heure est-il ?

Paul leva les yeux sur Louis d'un air étonné.

— Ventrebleu! s'écria celui-ci en regardant à sa montre, tu as raison de te presser. J'étais bien loin de croire qu'il fût si tard. Du reste il est permis de s'oublier là d'où je viens.

Et il commença à raconter à Paul une visite qu'il venait de faire chez Mme de Kerantrain. Il l'avait trouvée entourée de jolies femmes, au milieu desquelles, ajouta-t-il, elle brillait comme un rubis parmi des perles.

Paul le laissa parler sans lui répondre et sans l'écouter. Il aurait désiré pouvoir s'en débarrasser, mais il eût fallu trouver quelque prétexte qui lui permît de se séparer de Louis sans avoir à craindre les questions, et dans la disposition d'esprit où était Paul, il préfé-

rait une soumission passive à une liberté qu'il fallait acheter par la discussion. Il se résigna donc à son sort et se laissa docilement conduire, sans entendre un seul mot du pompeux éloge de Mme de Kerantrain, dont son cousin le régalait.

Ce ne fut que lorsqu'ils se trouvèrent à la porte de l'hôtel des petits États, que Paul se réveilla de sa préoccupation, et le mot « Entrons » arriva en même temps à ses oreilles.

— Où me mènes-tu ? demanda-t-il en dégageant son bras.

— Parbleu, où tu allais, je pense, quand je t'ai rencontré : aux petits États, répondit Louis.

Paul se ressouvint alors de la question d'Eugène sur ses projets, et un souvenir confus lui vint qu'il avait été convoqué par Kers..... pour une séance qu'on prévoyait devoir être importante.

— Je n'irai certes pas ! dit-il en se détournant pour s'éloigner.

— Quel caprice ! dit Louis étonné, en l'arrêtant. Où donc allais-tu tout à l'heure ?

— Je... j'allais me promener, balbutia Paul avec embarras.

— Te promener ! aujourd'hui ! à cette heure ! lorsque toute la ville attend le résultat de cette séance et que manquer à l'appel de notre président serait presque une lâcheté !... Tu perds la tête, mon ami ; ou plutôt, tiens, à présent que je te regarde avec attention, je te trouve la figure bouleversée. Es-tu malade ? Que t'est-il arrivé ? Où allais-tu ? D'où venais-tu quand je t'ai rencontré ? Je veux le savoir ; réponds-moi !

C'étaient précisément les questions que Paul craignait et auxquelles il ne pouvait répondre. Mais, sachant bien que Louis ne se contenterait pas des paroles vagues qui eussent pu satisfaire tout autre, il préféra, comme cela lui arrivait souvent, le danger à venir à l'embarras présent, et se décida tout à coup à entrer aux petits États pour éviter une conversation qu'il redoutait.

— Je ne pensais pas à ce que je disais, répondit-il en s'efforçant de sourire. Je ne sais où j'avais l'esprit. Entrons, mon cher Louis.

Et, précédant son cousin, plus stupéfait que jamais de sa bizarre conduite, il entra dans l'hôtel.

Leur arrivée produisit, contre son attente, une sensation extraordinaire. Leurs noms passèrent de bouche en bouche, et un mouvement de satisfaction se manifesta dans l'assemblée, qui était fort nombreuse. Paul, mécontent de ces chuchotements qu'il attribuait à un malveillant souvenir du passé, gêné par tous ces regards fixés sur lui, traversa la salle sans s'arrêter, et, s'apercevant que la galerie était déserte, il y entra avec l'espérance d'y rester en repos. Il se trompait malheureusement. Au bout de cinq minutes, Louis du Lesguen vint de nouveau interrompre sa solitude. Il avait l'air embarrassé et de mauvaise humeur.

— Nous sommes arrivés trop tard, mon pauvre Paul, dit-il en lui prenant le bras et l'emmenant au bout le plus éloigné de la galerie. On nous fait un honneur qui te paraîtra peut-être fâcheux. Je serais loin de m'en plaindre pour mon compte, mais tu vas, j'en ai peur, être mécontent de la mission qu'on veut te donner, et que cependant il est impossible de refuser.

— Quelle mission? Que veux-tu dire? demanda Paul.

— Voici ce que c'est, reprit Louis : la protestation contre les demandes du Tiers et tout ce qui pourrait porter atteinte à nos droits et privilèges héréditaires que déjà on avait voulu voter et que tu avais fait remettre à plus tard, vient d'être de nouveau proposée, et acceptée cette fois ; on n'y pense plus faire aucune objection. L'ordre de la Noblesse et ton père lui-même la désirent manifestement, tu le sais?

— Eh bien ! que m'importe ? répondit Paul avec humeur. Je ne voulais cette fois parler ni pour ni contre, et, franchement, je ne suis pas fâché d'être arrivé après le vote.

— Oui, je comprends ta position et ta pensée, et si l'on s'en était tenu là, je n'aurais pas regretté notre arrivée tardive, mais Kers....., dans je ne sais quelle intention, vient de nous nommer tous deux parmi ceux qui doivent, tout à l'heure, porter la protestation aux États.

— Comment ! Que dis-tu ! Il m'a nommé pour porter une protestation que je n'ai ni consentie ni signée? s'écria Paul avec colère.

— Tu vas la signer. On t'attend dans la salle.

— Mais, non! je ne la signerai pas! Après ce qui s'est passé, cette nomination est une vengeance ou une insulte. Je vais à l'instant la refuser.

Il fit quelques pas vers la porte de la salle; mais Louis l'arrêta vivement par le bras.

— Écoute-moi, Paul, dit-il avec inquiétude; tu ne sais pas tout encore : tu vis si peu avec nous depuis quelque temps!... Le Tiers, qui redoute fort la démarche qu'on vient de décider, fait tous ses efforts pour l'empêcher. Voici un écrit qui a été répandu en profusion dans la ville, on ne sait par qui. Ces menaces ont produit sur les nôtres un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attendait. Tout le monde voulait faire partie de la députation. Kers....., pour arrêter l'élan qui se manifestait, a fait jurer, avant de choisir les députés, que personne ne pourrait refuser l'honneur de l'être ni se joindre à la députation. Voudrais-tu décliner une mission périlleuse et paraître reculer devant le danger?

Paul ouvrit l'écrit que lui présentait son cousin. Il était conçu en termes grossiers et insolents, plein de menaces et d'injures. Après l'avoir lu, il le froissa dans ses mains et fit deux tours dans la galerie en réfléchissant profondément.

— Je ne sais trop si cet écrit vient de ceux auxquels il est attribué, dit-il en revenant vers son cousin; mais, peu importe, il a produit son effet, et celui qui maintenant refuserait la mission qu'on nous impose paraîtrait céder à un sentiment indigne d'un gentilhomme. Il faut que je subisse la loi de la fatalité qui me poursuit. Mais Dieu seul sait ce qui pourra sortir de tout ceci!

Et, comme pour échapper par un pas décisif à des réflexions pénibles, Paul entra, suivi de Louis, dans la salle des délibérations.

Cette fois le murmure qui les accueillit fut plus franchement approbateur; mais Paul ne s'arrêta pas à écouter ce qui se disait autour de lui, il marcha droit à Kers..... et dit en s'inclinant légèrement :

— Monsieur, j'accepte l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant comme représentant de cette assemblée ; mais en cédant à un sentiment que, mieux qu'un autre, vous pouvez comprendre, je réclame le droit de lire la protestation et de la désapprouver, si elle blesse mes opinions.

— La voici, monsieur, répondit Kers..., avec une extrême politesse. Les termes en sont aussi mesurés que possible. Veuillez croire, monsieur le comte, que je n'ai pas douté un instant de votre acceptation. Je rends pleine justice à la noblesse et à la fermeté de votre caractère, et j'espère que vous regarderez comme une preuve de la haute estime que je vous porte, de vous avoir choisi au milieu de tous ceux qui briguaient la mission difficile et dangereuse que vous acceptez.

Paul s'inclina de nouveau; mais il lui sembla qu'une raillerie amère pouvait se cacher derrière ces paroles louangeuses et que Kers... prenait dans ce moment une éclatante revanche de son premier échec. Il parcourut la protestation d'un regard distrait. C'était une vaine formalité, il le sentait. Il signa, quoique quelques termes ne lui plussent pas; mais chaque pas qu'il faisait, chaque parole qu'il prononçait, lui ôtait quelques parcelles de liberté, en resserrant la chaîne dont son adversaire victorieux l'avait garrotté.

Louis signa sans lire et dit gaiement:

— Ce que Kers... a écrit et ce que Servière approuve, a subi l'épreuve de l'eau et du feu; ce ne peut être que parfait.

On envoya aussitôt l'huissier des petits États demander audience à l'ordre de la Noblesse. La réponse fut favorable, comme on s'y attendait, et la députation se mit en marche, précédée de son huissier et entourée d'une vingtaine de jeunes gentilshommes qui avaient été désignés pour lui servir d'escorte, pendant que leurs compagnons se rendaient en hâte aux Cordeliers pour prendre place dans les tribunes et y conduire les dames, fort désireuses d'assister à l'entrée de la députation.

Le bruit de ce qui allait se passer s'était déjà répandu dans la

ville et y avait jeté une vive émotion. Les jeunes gentilshommes s'avançaient lentement, au milieu d'un peuple silencieux et sombre dont les regards les suivaient longtemps d'un rayon haineux. Un murmure sourd et menaçant comme le bruit des flots avant la tempête, annonçait les sentiments que cette démonstration éveillait en lui. Sur les visages de la foule étonnée, on lisait, non pas cette animation furieuse qui précède une émeute soudaine, mais ce mécontentement sombre et jaloux qui promet une vengeance certaine, quoique tardive. Ce qui contribuait aussi à donner une teinte singulièrement triste à cette étrange procession, c'était l'aspect désert des maisons devant lesquelles elle passait. Toutes les fenêtres, à l'exception de celles de la noblesse, étaient exactement fermées; ces dernières mêmes n'étaient garnies que des laquais et des servantes dont les maîtres se trouvaient aux États, de sorte que cette foule sinistre, ces maisons fermées comme dans une calamité publique, ce silence austère, formaient une scène aussi bizarre qu'effrayante.

Cependant il n'était peut-être parmi les gentilshommes qu'un seul observateur assez attentif pour apercevoir ces signes menaçants et pour les comprendre. Les autres, insouciants autant que braves, dédaignaient l'approbation ou l'improbation venues de si bas et ne se donnaient pas la peine de chercher à deviner les pensées de ceux qui les entouraient. Leurs regards, distraits ou méprisants, se promenaient nonchalamment sur la foule; ils causaient et riaient entre eux, enchantés de la démarche qu'ils faisaient; du reste, s'inquiétant peu de l'avenir et ne pensant guère que la foudre qui devait les frapper, partirait cette fois de dessous leurs pieds.

Mais l'état de souffrance et d'irritation où se trouvait Paul de Servière le rendait accessible à toutes les impressions douloureuses, à tous les pressentiments sinistres. Désapprouvant intérieurement la manifestation même à laquelle il prenait part, contraint par sa propre faiblesse à marcher à la suite d'un chef dont il se défiait, qu'un instinct secret lui disait être devenu son ennemi et dont il ornait, pour ainsi dire, le triomphe, le cœur brisé par ses propres

chagrins, il lui semblait qu'une atmosphère de fatalité l'entourait, qu'il lisait une prophétie de malheur sur chacun de ces visages sinistres dont les yeux menaçants se tournaient vers lui; qu'une force inconnue, irrésistible, l'avait engagé dans un sentier dont le but était un abîme, et que tout, autour de lui, amis, ennemis, affections tendres, passions politiques, concourait à hâter sa marche en s'y précipitant avec lui.

Ces réflexions douloureuses, qui peu à peu s'étaient entièrement emparées de son esprit, furent cependant troublées par la scène qui s'offrit à lui, à son entrée dans l'église des Cordeliers, et qui contrastait d'une manière étrange avec ses propres sentiments et ceux de la foule stationnant au dehors.

La députation était attendue avec impatience, non seulement par l'élégant public des tribunes, mais encore par les membres de l'ordre de la Noblesse. Un silence subit succéda au bruit confus des promenades et des conversations, lorsque l'huissier vint annoncer que la députation des petits Etats demandait à être introduite, et l'on entendit la voix du président de la Noblesse donner l'ordre de recevoir les jeunes députés. Ceux-ci, avec Kers..... à leur tête, firent quelques pas dans la salle, au milieu d'un calme religieux; mais bientôt une explosion impétueuse de bravos, de vivats, de cris d'enthousiasme, fit retentir les voûtes du vieux monument. Le peuple rassemblé sur la place et dont les regards pénétraient dans l'église par la grande porte que les huissiers n'avaient pas eu le temps de refermer, y répondit par un murmure menaçant.

Cependant les jeunes gens s'avançaient lentement dans la nef; leur marche triomphale était entravée par l'enthousiasme même qu'elle excitait. Les dames, placées dans les tribunes, agitaient leurs mouchoirs et jetaient leurs bouquets sous les pas des députés. Les jeunes gens se pressaient sur leur passage, désireux d'échanger une poignée de main ou un salut avec les héros de la fête. Leurs noms, accompagnés de vivats, étaient répétés par mille voix frénétiques, et l'enthousiasme gagna si bien de proche en proche, que les membres des Etats eux-mêmes avaient quelque

peine à ne pas mêler leurs bravos à ceux dont étaient accablés leurs dignes héritiers. Fiers et joyeux de l'effet qu'ils produisaient, les jeunes envoyés marchaient rayonnants au milieu de leurs admirateurs, échangeant les sourires et les poignées de main avec ceux qui les entouraient, et dirigeant vers les tribunes de tendres et galants regards qui empruntaient au reflet de leur gloire un charme plus irrésistible. Paul lui-même, cédant à l'enivrement de cette faveur passagère, sentait s'évanouir les tristes pressentiments qui l'avaient agité et se laissait étourdir par cette admiration bruyante. Pour Louis, il resplendissait : sa figure, toujours vive et décidée, avait pris un certain air grave qui n'allait pas jusqu'à la dignité, mais qui prouvait la prétention d'y atteindre. Jamais chevalier vainqueur dans un tournoi ne s'inclina devant sa belle avec une plus respectueuse assurance qu'il ne le fit devant la jolie comtesse de Kerantrain. Kers..... seul conservait une gravité calme qui ne semblait pas plus dérangée par l'approbation des siens qu'elle ne l'avait été par l'improbation de ses adversaires. Son caractère était trop ferme pour ne pas dédaigner la popularité. Il plaçait son but bien au delà, dans une sphère où parviennent seulement les hommes à grandes idées et à ambition prévoyante. L'unique sentiment peut-être qui fit en ce moment battre son cœur, était la pensée qu'il avait préparé, amené cette scène, et qu'il faisait enfin sentir son pouvoir à cette foule enthousiaste.

L'huissier avait à grand'peine ouvert un passage jusqu'aux marches conduisant aux sièges de la noblesse. Kers..... et les quatre députés les franchirent seuls. Lorsque les spectateurs virent paraître les cinq jeunes gens sur le théâtre, une nouvelle explosion de cris et de bravos se fit entendre. Les membres des Etats ne purent ou ne voulurent pas, cette fois, résister à l'entraînement général. Ils se levèrent tous spontanément, et cette marque de déférence fut la cause de nouveaux applaudissements. Le désir seul d'entendre Kers..... réussit enfin à amener un peu de silence.

Le discours de ce dernier fut court et net. Il expliqua en peu de mots que les petits Etats s'étaient crus autorisés par divers précé-

dents à faire entendre leur voix dans une question où leurs droits héréditaires étaient menacés. Il déclara, dans des termes respectueux, mais avec fermeté, que les gentilshommes n'étant que les usufruitiers de leurs privilèges et devant remettre intact à leurs héritiers le dépôt qu'ils avaient reçu de leurs pères, il ne leur était pas même permis de discuter des demandes auxquelles ils n'avaient pas le droit de souscrire. Qu'en conséquence, les jeunes gentilshommes priaient l'ordre de la Noblesse de refuser péremptoirement les réclamations du Tiers et de passer outre aux affaires plus sérieuses.

En finissant, Kers..... s'inclina profondément et remit la protestation au président de la Noblesse. Celui-ci répondit qu'elle serait prise en considération, et les bravos, les applaudissements éclatèrent de nouveau. Les cinq députés se retirèrent, en saluant encore une fois l'assemblée. Ils furent reçus au bas de l'estrade par leurs bruyants amis, qui recommencèrent leurs manifestations. La proposition de les porter en triomphe n'eut cependant pas de suite ; on se contenta de les escorter jusque chez eux, quelques jeunes dames des plus exaltées faisant porter leurs chaises à la suite du cortège.

Cette promenade imprudente n'eut pas les résultats qu'on aurait pu craindre. Les chefs occultes qui dirigeaient le peuple n'avaient pas donné le mot d'ordre et personne ne bougea. Seulement une rancune plus profonde s'amassa au fond de bien des cœurs, en attendant le jour de la vengeance, et Paul, dans le regard flamboyant que lui lança Eugène Thorel, lut une inébranlable détermination que les démonstrations de ses adversaires rendaient plus tenace et plus absolue.

Brisé de corps et d'esprit, Paul rentra chez lui n'éprouvant qu'un seul désir, celui de fuir ce mouvement, cette foule bruyante et haineuse, et de jouir d'un instant de solitude qui pût apaiser le trouble de ses pensées. Mais ses épreuves de la journée n'étaient pas finies : son père l'attendait, et Paul dut subir l'expression d'une joie moitié tendre, moitié orgueilleuse, dont le marquis lui prodigua les témoignages. Il était fier de croire que le mérite seul de Paul forçât

ses adversaires eux-mêmes à le mettre à leur tête. Le succès et l'amour paternel aidant, il voyait maintenant sous un jour favorable la conduite de son fils depuis le commencement de son séjour à Rennes, et il l'accablait de louanges qui froissaient douloureusement le cœur de Paul. Celui-ci eût à peine pu les supporter en silence, si Louis ne fût venu à son secours et n'eût empêché par sa joie bruyante d'apercevoir la tristesse étrange de son cousin. Cependant cette scène avait achevé d'épuiser le courage de Paul. Lorsque son père fut parti, il se laissa tomber dans un fauteuil, enfonça son front dans ses mains, et resta plongé dans un accablement complet, pendant que Louis, debout en face de lui, le regardait avec tristesse.

— En vérité, Paul, dit-il d'un ton de reproche, mais avec douceur, j'ose à peine te demander ce qui t'afflige ! Il fut un temps, — peu éloigné encore, — où je n'aurais pas eu la peine de te faire cette question ; mais maintenant tu me caches également tes actions et tes pensées ; et pourtant je vois que tu souffres. Ai-je donc mérité la défiance que tu me témoignes ?

Paul fit un signe négatif, sans changer de position et sans répondre.

— Eh bien ! s'il en est ainsi, reprit Louis affectueusement, parle-moi, mon ami ; dis-moi quels sont tes chagrins, ce que tu crains, ce que tu désires... Mon Dieu ! peut-être me trouveras-tu plus instruit que tu ne le crois. Tu te taisais, j'ai suivi ton exemple ; mais pouvais-je te voir souffrir sans chercher à en savoir la cause ?

Paul murmura quelques mots que Louis ne put entendre.

— Faut-il deviner ? demanda Louis en souriant.

— Non ! non ! je t'en conjure, dit Paul d'une voix étouffée.

— Voyons, reprit Louis, sans faire attention à la prière de son cousin, quel est donc le grand malheur qui te désole ? Tu t'affliges sans sujet, mon ami. Examinons plus tranquillement la situation. Faudrait-il aller se pendre, parce que tu aimerais Mlle Thorel et que tu en serais aimé ?

— Assez ! assez, Louis ! s'écria Paul. Pense ce que tu voudras,

devine ce qu'il te plaira, mais, je t'en supplie, cessons cette conversation. Plus tard... peut-être.... nous la reprendrons... En vérité, j'en rougis, ajouta-t-il en souriant faiblement; mais, aujourd'hui, ce serait m'infliger un véritable supplice que de la continuer.

Louis fut frappé de l'émotion qui brisait la voix de Paul et de la pâleur qui couvrait son visage.

— Mon pauvre ami, dit-il en pressant sa main et la serrant vivement, pardonne-moi de t'avoir autant affligé. Sois sans crainte maintenant, je ne te parlerai plus de tout cela, mais du moins dispose de moi. Puis-je t'être utile? Que comptes-tu faire?

— Ce que je compte faire? répéta Paul amèrement. Que puis-je en savoir, mon Dieu! Ne suis-je pas à la merci des événements et de la fatalité qui me poursuit? Est-il une seule de mes actions que j'aie pu diriger depuis que j'ai mis le pied dans cette ville maudite? Me reste-t-il dans ce moment un but, une espérance? Tout est sombre autour de moi, tout m'afflige ou me blesse. Je donnerais le reste de ma vie pour un jour... non! pour une heure de paix et de tranquillité.

Puis, relevant la tête, il aperçut les yeux de Louis fixés sur lui avec une expression d'étonnement et de tristesse.

— Je te fais pitié? dit-il avec amertume; cela doit être! Quel autre sentiment puis-je inspirer? Je me fais pitié à moi-même! Pourquoi m'interroger? Laisse-moi me taire, souffrir en silence et cacher à tous le chagrin qui me dévore.

Il secoua la tête et se leva avec un sourire étrange et douloureux.

— Allons, continua-t-il, il est temps de nous occuper de notre toilette. N'avons-nous pas une fête encore ce soir, et ne devons-nous pas y paraître comme des triomphateurs que nous sommes?

Il se dirigeait vers la porte, lorsque Louis l'arrêta.

— En vérité, Paul, dit-il, tu ne peux sortir ce soir. Je trouverai facilement un moyen de t'excuser. J'irai seul à ce bal, s'il le faut. Mais si ma présence ne t'était pas trop importune, je resterais près de toi. Tu es malade, tu souffres, mon ami.

Paul regarda son cousin. Il vit dans les yeux de Louis une expression si franche d'inquiétude et d'affection, qu'il en fut profondément touché. Il lui serra vivement la main ; mais, sentant son cœur se gonfler et ses yeux devenir humides, il fit un effort sur lui-même et sortit précipitamment en détournant la tête.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

UN COMPLICE DE CARRIER

—

LE PATRIOTE D'HÉRON

L'excellente étude que notre ami M. Alfred Lallié vient de publier sur *les Noyades de Nantes* [1], nous a remis en mémoire un précieux document, en partie inédit, que nous possédions depuis longtemps, et qui peut y servir, dans une certaine mesure, d'appendice ou de complément. Ce document ne concerne directement ni les noyades mêmes, ni même Carrier, mais un des misérables qui se firent les complaisants de ses fureurs et qui méritèrent de lui être associés sur les bancs du Tribunal révolutionnaire de Paris : c'est la Défense de l'un d'eux, écrite par lui-même. Nous le publions à notre tour, encadré dans quelques détails historiques et biographiques. Il ajoute une page, d'une authenticité terrible, à l'histoire d'atrocités qu'il est d'autant plus nécessaire de flétrir, qu'il est de ton aujourd'hui, dans une certaine école, d'essayer, sinon encore de les justifier, du moins de les amoindrir et de les excuser. La défense de D'héron nous donnera, d'ailleurs, l'occasion d'examiner à fond une des questions de droit criminel révolutionnaire les plus

[1] Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1878, 104 p. in-8°. — Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

graves, les plus palpitantes, qui aient été agitées dans ces temps orageux, la remise en jugement de ceux des complices de Carrier qui avaient été acquittés par le Tribunal révolutionnaire. Cette question n'avait jamais été traitée, à notre connaissance, ni au point de vue historique, ni au point de vue juridique, avec l'importance qu'elle a réellement.

I

Jean D'héron [1] était un simple tailleur de Nantes, né dans cette ville, et âgé de 28 ans en 1794.

De sa vie d'avant la Révolution, nous ne savons absolument rien.

La Révolution venue et la guerre civile déchaînée jusqu'aux portes de Nantes, il fit partie de quelques expéditions contre les rebelles de la Vendée, que nous lui entendrons raconter à lui-même. Il se fit sans doute remarquer, à Nantes même, par l'exaltation de son patriotisme, car il fit partie, comme notable, de la municipalité instituée par les Représentants en mission, le 10 octobre 1793 [2].

Plus tard, il devint inspecteur des vivres militaires [3], et c'est en cette qualité (qu'il ne prend pas, d'ailleurs, dans sa Défense, non plus que celle de tailleur, comme s'il eût eu peur de l'importance que l'une lui donnait, et qu'il eût rougi de l'autre), qu'il paraît dans le procès de Carrier.

Il figure, en effet, dans ce monstrueux procès, dont il importe, pour bien faire connaître la situation de D'héron et de ses coaccusés, au

[1] Il ne faut pas confondre Jean D'héron avec deux individus de ce nom, condamnés à mort par les Commissions militaires de l'Ouest et exécutés, l'un comme Brigand de la Vendée, l'autre comme conspirateur (Prudhomme, *Dictionnaire des Condamnés*), ni avec un autre Héron, secrétaire-commis du Comité de Sûreté générale, ami intime de Marat, arrêté avant et après le 9 thermidor, sous la prévention de dilapidations et d'actes arbitraires, et qui publia plusieurs Mémoires pour sa justification.

[2] Mellinet, *la Commune et la Milice de Nantes*, t. VIII, p. 142.

[3] Certaines versions du procès le désignent comme « agent de la Commission civile à Nantes »; ce doit être la même chose.

point de vue de leur remise en jugement, après un premier acquittement, de rappeler sommairement les phases principales.

II

Par un arrêté du 12 novembre 1793, sanctionné le 26 par Carrier, le Comité révolutionnaire de Nantes avait ordonné l'arrestation et la translation à Paris, pour y attendre la décision de la Convention, de 132 citoyens de Nantes, choisis parmi les plus estimés, les plus considérables, et ayant pour la plupart donné, depuis le commencement de la Révolution, des gages éclatants du plus pur patriotisme. Le suicide de Léchelle [1], dans lequel on aurait voulu voir un empoisonnement et l'essai d'un complot pour faire périr les Représentants du peuple en mission à Nantes et toutes les autorités constituées — accusation si odieuse et si absurde à la fois, qu'on n'osa pas la relever devant le Tribunal révolutionnaire, — avait servi de prétexte à cette proscription qui réunissait dans un péril commun des gens qui ne s'étaient jamais rencontrés auparavant. Goullin, plus hardi, l'avait déclaré au Comité : « Leur crime, c'était d'être des modérés. » [2]

Le voyage à pied de ces malheureux dura quarante jours et fut un long supplice. Trente-cinq périrent en route de fatigue, de misère et de mauvais traitements [3], ou restèrent dans les prisons, hors d'état de continuer.

[1] « Léchelle était le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers et le plus ignorant des chefs qu'on eût jamais vus. Il ne connaissait pas la carte, savait à peine écrire son nom, et ne s'est pas approché une seule fois à la portée du canon des rebelles ; en un mot, rien ne pouvait être comparé à sa poltronnerie et à son ineptie, que son arrogance, sa brutalité et son entêtement. » (*Mémoires de Kléber*). Après les défaites de Laval, d'Entrames et de Châteaugontier (23-27 octobre), il s'empoisonna à Nantes (12 novembre.)

[2] Mellinet, t. VIII, p. 276. — La liste des 132 Nantais aurait besoin d'être exactement dressée. Il y a de grandes différences entre les copies que donnent Mellinet et M. Campardon ; de même, celle des membres du Comité de Nantes et de leurs coaccusés qui furent traduits au Tribunal révolutionnaire.

[3] Parmi ceux qui périrent ainsi misérablement, se trouvait mon bisaïeul (par alliance), Pierre Ballais, ancien subdélégué à Nantes, homme d'un rare mérite, qui allait passer à l'intendance de Provence, quand éclata la Révolution.

Arrivés à Paris, ils furent dispersés dans plusieurs maisons de détention. On les y oublia [1] jusqu'au 5 thermidor, où on les réunit dans la maison de l'*Égalité*, ci-devant collège du Plessis.

Ce n'est que le 22 fructidor an II (8 septembre 1794), qu'ils parurent, réduits au chiffre de quatre-vingt-quatorze, devant le Tribunal révolutionnaire, présidé par Dobsent. Le personnel de ce Tribunal avait été renouvelé; celui du jury également. Depuis le 10 thermidor, une réaction d'humanité s'était faite dans les esprits. Le récit des souffrances endurées par les Nantais dans leur voyage et dans leur prison avait circulé à profusion et attendri les cœurs. Le Comité révolutionnaire de Nantes, leur dénonciateur, était dénoncé lui-même par les représentants Bo et Bourbotte (24-25 prairial). L'auditoire, si longtemps hostile aux malheureux accusés, était entièrement sympathique à ceux de Nantes. Leur situation était aussi favorable qu'elle eût été désespérée quelques mois plus tôt. En vain, l'accusateur public essaya-t-il de soutenir l'accusation contre les principaux d'entre eux; en vain, quelques-uns d'eux furent-ils déclarés convaincus de menées fédéralistes et de dilapidations, mais commises sans intention contre-révolutionnaire; tous furent acquittés; (28 fructidor an II, 14 septembre 1794.)

Cet acquittement fut un événement.

Les débats avaient été d'une extrême vivacité. Les accusés, en présence de leurs dénonciateurs et de Carrier lui-même, entendus comme témoins, s'étaient faits accusateurs. L'un d'eux surtout, Phelippes Tronjolly [2], ancien président du Tribunal criminel de Nantes, courageux peut-être par peur de la mort, mais jouant dans cette partie tragique sa tête contre celle de Carrier, comme il le disait plus tard, avait multiplié contre lui et contre ses séides les révéla-

[1] Ce retard fut expliqué par Fouquier-Tinville, lors de son procès, d'une manière qui lui aurait fait honneur et que semblèrent, d'ailleurs, confirmer certains témoignages: Ne trouvant pas complet le dossier des Nantais, il avait attendu, dans l'espoir qu'un changement dans le Tribunal pourrait leur donner des juges moins sévères et peut-être les sauver.

[2] Il avait été joint au reste de la fournée des Nantais, dont il ne faisait pas partie à l'origine.

tions et les accusations les plus terribles. Les noyades, les fusillades, les autres atrocités dont on ne parlait auparavant qu'à mots couverts et presque en tremblant, prirent un corps et une réalité devant les yeux indignés de la foule. L'éloquente péroraison du plaidoyer de Tronçon du Coudray, le principal défenseur des accusés, fut un foudroyant réquisitoire contre les terroristes de Nantes [1].

Un mois après, le 25 vendémiaire (16 octobre 1794), ce fut le tour du Comité. Neuf de ses membres et quelques autres terroristes, qualifiés par l'acte d'accusation de Commissaires du Comité, comparurent devant le Tribunal révolutionnaire.

La lutte recommença entre eux et les témoins, les fonctionnaires dont la langue s'était insensiblement déliée, Tronjolly surtout, plus ardent, plus implacable encore. Carrier n'était ni accusé ni témoin; mais, à chaque instant, il était pris à partie par les témoins. « Il faut que sa tête ou la mienne tombe ! » s'écriait Tronjolly, et des applaudissements frénétiques, que le Tribunal ne pouvait réprimer, accueillaient ses paroles. Bientôt les accusés eux-mêmes, Bachelier, Goullin, Chaux, demandèrent la comparution de Carrier, dont ils n'avaient fait, disaient-ils, qu'exécuter les ordres. Un d'eux, Bachelier, s'évanouissait de colère et d'émotion, après une sortie contre cet auteur de leurs malheurs. Leurs défenseurs voulaient se retirer, tant que Carrier ne serait pas là. La foule, avec des hurlements formidables, appelait Carrier ! Carrier! Le Tribunal ne pouvait faire droit à ces demandes. Carrier était protégé par son inviolabilité de Représentant. La Société des Jacobins prenait hautement fait et cause pour lui. Mais la Convention elle-même dut s'émouvoir. Après lui avoir accordé tous les délais et toute la latitude

[1] Il évita cependant de désigner nominativement Carrier.

On regrette de ne rien trouver de ce plaidoyer, non plus que des autres plaidoyers politiques de l'illustre avocat, dans les *Œuvres choisies de Tronçon du Coudray* (Paris, Pelicier et Chatet, 1829-1832, 2 vol. in-8°). Il n'y est même pas fait allusion dans la notice par M. Edmond Blanc, qui les précède.

Un acteur nommé Beaulieu, en défendant Fournier, un des accusés et son ami intime, crut devoir les comparer à Marat, dont le nom gardait encore une certaine auréole, et leur prédire un acquittement triomphal comme le sien !

possibles pour préparer sa défense, et s'être liée elle-même contre le retour des entraînements qui lui avaient fait sacrifier un si grand nombre de ses membres [1], elle procéda à un appel nominal sur la question de savoir s'il y avait lieu à accusation contre Carrier (3 et 4 frimaire). 2 voix seulement se prononcèrent en sa faveur; 493 l'envoyèrent au Tribunal révolutionnaire [2]. Il y parut le 7 frimaire. Les débats n'avaient point été interrompus [2]. On fit revenir les témoins qui avaient déjà déposé contre lui.

Nous n'avons pas à retracer ces épouvantables débats. M. Lallié a dit le dernier mot sur ce qui concerne les noyades. L'indignation publique se manifestait surtout contre Carrier. Témoins et accusés le chargeaient avec fureur. « Nous n'avons fait qu'obéir à ses ordres », disaient les membres du Comité. « J'ai obéi à ceux de la Convention », répondait-il; mais cette défense, vraie au fond, repoussée par la Convention elle-même, comment les jurés et l'opinion l'auraient-ils accueillie ? Jamais les tyrannies ne pardonnent à leurs séides l'exécution rigoureuse de leurs ordres, quand cette exécution a tourné contre elles [1]. On dit pourtant que certains jurés hésitèrent à le condamner, en présence de l'approbation donnée

[1] Plusieurs historiens et notamment Cabet, *Histoire populaire de la Révolution française*, T. IV, p. 169, font remarquer que c'est pour rassurer les Montagnards, et précisément en vue de l'affaire Carrier, que les Thermidoriens firent rendre le décret du 8 brumaire an III (29 octobre), aux termes duquel un Député ne pouvait être mis en accusation que par la Convention, et après trois épreuves préliminaires. Il fallait : 1° que les trois Comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation eussent déclaré qu'il y avait lieu à examen; 2° qu'une Commission de 21 membres tirés au sort eût été d'avis de l'accusation; 3° que la Convention eût entendu la défense.

[2] *Appel nominal des 3 et 4 frimaire, l'an IIIe de la République française, une et indivisible, sur cette question : Y a-t-il lieu à accusation, oui ou non, contre le citoyen Carrier, représentant du peuple*; imprimé par ordre de la Convention nationale, distribué à ses membres et envoyé aux Départements et aux Armées. Paris, de l'imprimerie nationale des Lois, frimaire, an IIIe; 37 p. in-8°.

[1] Au commencement des débats, Goullin avait essayé de justifier les noyades par l'exemple des massacres de Septembre. « Le vrai patriotisme, répliqua le Président, n'a jamais été septembriseur. Respectez les Parisiens ! » Et ceux-là applaudirent qui peut-être avaient encouragé, souffert ou approuvé les massacres !!

par la Convention, dans le temps, à tous ses actes [1] : c'est la condamnation de la Convention elle-même !

III

Au cours des débats, le nom de D'héron, jusque-là assez obscur, fut à coup éclairé d'une affreuse lumière [2].

Une femme Laillet, poissonnière, qui avait été employée comme femme de service dans la prison où elle était détenue, et qui ayant vu ou appris beaucoup de faits importants, fut plusieurs fois rappelée à l'audience, fit la déposition suivante :

« Après la déroute de Clisson [3], un certain D'héron se présenta à la Société populaire avec l'oreille d'un Brigand qu'il avait attachée à son chapeau en guise de cocarde. Il avait ses poches pleines de ces oreilles, qu'il se faisait un plaisir de faire baiser aux femmes. Si je ne craignais de manquer au Tribunal, je lui dénoncerais une circonstance des plus barbares et qui provoque la vengeance de tous ceux qui sont capables de quelque humanité.

[1] Williaumé, *Histoire de la Révolution*, T. IV, p. 226.

[2] Voici les comptes rendus du procès Carrier qui ont passé sous nos yeux et dont nous avons extrait scrupuleusement tous ces détails : *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, sixième partie, nos 55 et suiv. ; — *La Loire vengée, ou Récit historique des crimes de Carrier et du Comité révolutionnaire de Nantes*, Paris, Meurant et autres, an III, 2 part. in-8°, fig ; — *Procès criminel des membres du Comité révolutionnaire de Nantes, et de Carrier ci-devant représentant du peuple*. Paris, an III, 4 vol. in-18 ; — Émile Campardon, *Le Tribunal révolutionnaire de Paris*. Paris, 1re édit., Poulet-Malassis, 1862, 2 vol. in-12 ; 2e édit., Plon, 1866, 2 v. in-8° ; 2e édit., t. II, p. 12 et suiv. ; — Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, T. XXXIV, p. 124 et suiv. ; — Mellinet, *La Commune et la Milice de Nantes*, T. IX, p. 104 et suiv. ; 143 et suiv. ; — Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, T. VI, p. 279 et suiv. ; — Saint-Edme, *Répertoire général des Causes célèbres anciennes et modernes*, Paris, Rosier, 1834, 2e série, T. IV ; — *Annales patriotiques et littéraires*, nos des 25 fructidor, — 3e sans-culottide, an II, — 23 vendémiaire, 8 nivôse, an III ; — *Le Républicain français* ; — *Journal de Paris national*, 24 vendémiaire, an III, et suiv. ; — *Moniteur universel* ; 26 vendém., an III, et suiv.

[3] Quelle est cette affaire de Clisson ? On pourrait se le demander, car il y eut, en cet endroit, plusieurs chocs entre les Vendéens et les Républicains ; mais il paraît qu'il s'agit ici du premier qui eut lieu en mars 1793, au début même de l'insurrection ; les Nantais et les patriotes de Clisson y eurent le dessous et furent forcés de se réfugier à Nantes.

« Le Tribunal ordonne à la citoyenne Laillet de s'expliquer, si le fait qu'elle veut énoncer est relatif à la moralité des accusés. »

Suit le récit d'horreurs et d'obscénités que nous n'osons reproduire dans cette *Revue*.

Quelques jours plus tard, le 13 frimaire (3 décembre), D'héron comparut lui-même à l'audience, assigné comme témoin contre Carrier.

« D'héron, inspecteur des vivres militaires, accuse Carrier de lui avoir donné l'ordre de fusiller dans la Vendée des Commissaires qui voulaient partager les subsistances de ce pays avec ceux de Nantes, quoique les Commissaires de la Vendée, qui se trouvaient en concurrence avec ceux du département de la Loire-Inférieure nommés par lui Carrier, fussent également revêtus des pouvoirs des Représentants du peuple. « Nous informâmes Carrier, continue le témoin, des prétentions des Commissaires et de leurs pouvoirs; Carrier nous répondit en jurant à son ordinaire : « F...! je veux que tous les grains de la Vendée soient emportés; fusillez-moi tous ces b..... là! » — « Donne-nous donc un ordre », dis-je à Carrier. — « Point d'ordre par écrit, répondit Carrier, ma parole « ne suffit-elle pas? Exécute mes volontés; va-t-en! »

Carrier nia le fait.

« Le témoin, interrogé sur les noyades, a dit en avoir entendu parler; par suite d'interpellations, il est convaincu de s'être montré à la Société populaire avec des oreilles de brigands [1].... qu'il faisait baiser aux

[1] Nous n'avons pas la prétention de dresser le tableau des mutilations de ce genre dont l'histoire et les voyageurs ont fait le récit. Elles paraissent avoir été en honneur chez certaines peuplades sauvages. C'est ainsi qu'en 1840, le cheick Bou-Aziz-Ben-Ganah, connu depuis sous le nom de *Serpent du Désert*, faisait hommage au général Galbois d'un chapelet de 500 oreilles coupées aux rebelles de sa tribu qu'il s'était chargé de réduire, et qui, en effet, depuis ce temps, n'ont pas cessé d'être soumis à la France (*Figaro* et autres journaux, août 1878).

En 1560, pendant les guerres de religion, La Motte Tibergeau, mestre de camp protestant, se promenait dans les pays d'Alençon et du Maine, avec « une bandolière d'oreilles de prestres en écharpe » (*Extrait du Chartrier du monastère de Sainte-Claire d'Alençon*, publié dans divers ouvrages); ce n'était du reste qu'une contrefaçon des horreurs reprochées aux Reistres, alliés des protestants, par le poète Rémy Belleau, dans son *Dictamen metrificum de bello hugvenotico et Reistrorum pigliamine* (*Œuvres complètes*, publiées par A. Gouverneur, t. I, p. 127).

Il paraît que, dans la guerre d'Espagne, sous l'Empire, les cadavres de nos pauvres soldats furent souvent l'objet de pareilles mutilations (Mellinet, t. VIII,

femmes ; d'avoir massacré et fait massacrer impitoyablement des enfants de 13 à 14 ans, qui faisaient paître leurs moutons dans la campagne. Le témoin D'héron est convenu de tous ces faits ; il s'est retranché sur ses services rendus dans le combat contre les rebelles ; il a prétendu que souvent les enfants de l'âge de ceux par lui massacrés, étaient porteurs de cartouches, qu'ils servaient d'espions à leurs pères et mères, et que, souvent, sur l'indication de ces enfants, les volontaires de la République avaient été enveloppés et fusillés au moment où ils s'y attendaient le moins.

« Sur le réquisitoire de l'accusateur public, il a été ordonné que D'héron, comme prévenu de plusieurs assassinats et autres atrocités reprochées au Comité, serait mis aux débats, après l'observation des formalités ordinaires. » [1]

Effectivement, à la séance du 15 frimaire, D'héron prit place à côté de Carrier et des autres accusés, dont le nombre grossissait chaque jour [2]. Voici les termes de la décision de renvoi :

« J. D'héron, âgé de 28 ans, né et demeurant à Nantes, ex-tailleur, agent de la Commission civile, prévenu de s'être livré à des assassinats de différentes personnes, notamment de deux enfants de quatorze ans, près la commune de Vue ; de s'être présenté à la Société populaire de Vincent-la-Montagne, avec une oreille d'homme, attachée à son chapeau et dont il faisait trophée ; d'avoir fait baiser cette oreille aux passants...., etc., a été mis en jugement. »

p. 266), et les massacres du Midi, pendant la Révolution, en ont offert plus d'un exemple.

Verger, en résumant les faits à la charge de D'héron, dit : « En vérité, on croit lire les rêves d'une imagination en délire ; tant d'atrocités ne peuvent paraître vraies ou vraisemblables. » (*Archives curieuses de Nantes*, t. II, p. 233-234).

[1] *Bulletin* n° 14, et autres autorités citées.

[2] Le 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794), la Convention rendait deux décrets, l'un pour prescrire au Tribunal révolutionnaire de « *suivre*, sans discontinuer, le procès des membres du Comité de Nantes et de tous ceux qui avaient pris part aux atrocités commises dans cette commune et environs, et le charger d'en rendre compte au Comité de Sûreté générale qui proposerait à la Convention les mesures exigées par la justice » ; l'autre, pour ordonner l'arrestation et la traduction au Tribunal révolutionnaire de l'adjudant général Lefaivre, commandant à Paimbœuf ; du capitaine du navire le *Destin*, Macé, et de ceux qui, en exécution de leurs ordres, avaient noyé quarante et une victimes, parmi lesquelles des femmes, des jeunes filles et des enfants. C'était Merlin, de Thionville, qui avait signalé à la Convention ces faits atroces. Lefaivre et ses acolytes furent en effet réunis aux autres accusés. Nous aurons à revenir sur ces deux décrets.

Il ne fut presque plus question de lui aux débats. Il était écrasé par la notoriété publique et par ses propres aveux. Carrier, interrogé sur le point de savoir s'il l'avait vu à la Société populaire, faisant trophée des oreilles d'un brigand fusillé, se borna à répondre qu'il ne le connaissait pas et qu'il ne l'avait jamais vu à la Société populaire.

Des nombreux témoins à décharge, il ne parait pas qu'un seul ait parlé dans son intérêt.

Enfin, le 26 frimaire, après soixante séances, sous l'émotion des ardentes paroles de Tronçon-Ducoudray, de Réal, de Villenave, un des 132 Nantais, devenu l'un des défenseurs de leurs dénonciateurs, le jury rend son verdict.

Trois seulement des accusés sont déclarés non coupables.

Carrier, Pinard et Grandmaison sont déclarés coupables sur les faits qui leur sont reprochés et sur l'intention contre-révolutionnaire ; ils sont condamnés à mort.

Tous les autres, et parmi eux le misérable D'héron, sont convaincus d'assassinats, de noyades, d'exactions, d'actes arbitraires ; mais ils ont commis ces crimes « sans intentions criminelles et contre-révolutionnaires. »

Ils sont acquittés et remis en liberté.

IV

Nous reviendrons bientôt sur les conditions légales de cet acquittement, particulièrement en ce qui concerne D'héron.

Il pouvait être juridique, le jury n'ayant pas reconnu que les accusés eussent agi avec des intentions contre-révolutionnaires, si ces intentions étaient nécessaires pour constituer la criminalité devant le Tribunal révolutionnaire.

Mais la conscience publique ne pactise pas avec de pareilles subtilités. Elle se souleva contre une décision qui lui paraissait contradictoire en rendant ces misérables à la liberté, tout en les déclarant convaincus des faits les plus odieux et les plus inexcusables. On a prétendu qu'ils auraient provoqué l'indignation générale par

l'éclat scandaleux d'un banquet dans lequel ils auraient fêté leur délivrance, et par l'impudence affectée de leur attitude dans les lieux publics [1]. Un des jurés, reconnu dans un café du Palais-Royal, fut hué et menacé. Des attroupements se formèrent et demandèrent la révision du procès. La presse murmura hautement [2]. L'émotion fut générale [3]. L'acquittement de D'héron surtout excitait l'indignation [4].

La Convention céda encore une fois. Sur la motion de Lecointre, de Versailles (séance du 28 frimaire; 18 décembre 1794), elle renvoya à ses Comités réunis de Législation et de Sûreté générale [5], le jugement du 26, en les chargeant de lui faire, dans les trois jours, un rapport sur ce jugement. Cette décision fut prise à l'unanimité et couverte d'applaudissements [6].

Les Nantais furent donc arrêtés de nouveau. D'héron fut envoyé dans la prison de Meaux.

[1] « Le premier usage qu'ils firent de leur liberté fut de se rendre tous ensemble au ci-devant Palais-Royal, chez un fameux restaurateur, où, dans une bruyante orgie, ils insultèrent à la mort de leurs victimes et à la conduite de leurs juges. Répandus à Paris dans les lieux publics, ils s'y comportèrent avec la dernière impudence, jusqu'à injurier les citoyens. Ils affichèrent tant d'effronterie, tant d'audace, que peu s'en fallut que les spectateurs indignés ne se jetassent sur eux et ne les missent en pièces. » (Nogaret, *Hist. de la guerre civile en France*, 1803, T. III, p. 312). Chaux, dans un Mémoire dont nous parlerons plus loin, se félicite de l'accueil sympathique que lui aurait fait le public, après son acquittement: erreur ou exagération.

[2] V. notamment *Le Républicain Français*, 28 frimaire an III; *Le Journal de Paris national*, 29.

[3] Nogaret; — Beaulieu, *Essai sur les causes et les effets de la Révolution de France*, an XI, T. V, p. 129 et 130; — Montgaillard, *Hist. de France, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année* 1825, T. IV, p. 304; — Sirey, *Du Tribunal révolutionnaire*, an III, p. 4 : « La majorité du jury a déclaré que tous ces assassins, hormis trois, avaient assassiné honnêtement et sans crime. »

[4] Il est pris personnellement à partie dans diverses publications et dans les Opinions ou Rapports des Représentants; (Prudhomme, *Hist. gén. et impart.*, T. VI, p. 342; — *Rapport* de Delecloy, p. 3 et 4; — *Rapport* de Bernier, p. 20 et 21. — *Opinions* d'Oudot et de Bourdon à la séance du 3 floréal an III.)

[5] Les rapports de Bernier et de Delécloy, que nous citerons plus loin, ne sont cependant faits qu'au nom du Comité de Législation.

[6] *Annales patriotiques; — Procès-verbal de la Convention nationale*, t. LI, p. 265.

L'affaire traîna en longueur [1]. Elle était, en effet, beaucoup plus difficile que la Convention elle-même ne l'avait peut-être supposé au premier aspect.

V

Voici en fait et en droit les éléments du débat :

D'après le Code pénal de 1791 et l'Instruction complémentaire des 29 septembre — 21 octobre de la même année, trois questions devaient être successivement posées au Jury :

1° Le fait, objet de l'accusation, est-il constant?

2° L'accusé est-il convaincu ?

3° A-t-il agi dans une intention méchante et criminelle ?

La loi du 10 mars 1793, qui avait organisé le Tribunal révolutionnaire, n'avait pas modifié ces dispositions; celle même du 22 prairial an II, qui la compléta si atrocement, les avait laissé subsister, en apparence du moins. Mais il est certain que, dans l'usage, les Présidents du Tribunal révolutionnaire, entraînés par le flot toujours montant des affaires, pressés d'expédier les fournées de victimes qu'on leur envoyait — il y eut, en vingt et un jours, du 2 au 23 messidor, six cent six condamnations à mort! — avaient remplacé la question intentionnelle par des équivalents ou l'avaient même supprimée comme implicitement comprise, ainsi du reste qu'elle l'est aujourd'hui, dans la question de culpabilité. Il en était résulté de graves abus [2]. Un des premiers soins de

[1] Le 30 nivôse, les Citoyens de Nantes apportaient à la barre de la Convention une pétition énergique, où ils demandaient le renvoi devant les tribunaux de « ces ministres de la mort, qui ont si longtemps exercé leurs sanglantes fonctions à Nantes ». Ils rappelaient que « dans ces moments terribles, le peuple de Nantes, bon jusqu'à l'excellence, offrit sa tête à ses bourreaux, sa poitrine aux ennemis de la République, et son cœur à la Convention. » Ils furent admis aux honneurs de la séance. (*Les Citoyens de la commune de Nantes, à la Convention nationale....* s. l. (Paris), n. d. (vent. an III), Anjubault, 8 p. in-8°.

[2] Un fait des plus curieux et qui prouverait à lui seul quel était l'arbitraire des Présidents en cette matière, c'est, dans l'affaire de Charlotte Corday, la substitution par Montané, à la question préparée par Fouquier-Tinville : « L'accusée a-t-elle agi avec préméditation et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires? »

la Convention, après la chute de Robespierre et dans l'élan qui se produisit alors en faveur de la justice et de l'humanité, fut de décréter que « les jurés au Tribunal révolutionnaire, en déclarant les faits, seront tenus de déclarer l'intention dans laquelle ils auront été commis [1]. » Cette prescription ne fut pas suivie à la lettre. Dans beaucoup d'affaires, le Président continua à sous-entendre la question intentionnelle, ainsi qu'on le voit par la lecture du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*. Habituellement, il la posa dans ces termes : « L'accusé a-t-il agi dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires? » Il est évident que ces deux mots pouvaient s'interpréter en des sens très différents, le mot *criminelles* s'appliquant à ce qui aurait été ordinaire, et le mot *contre-révolutionnaires*, à ce qui aurait été politique dans le délit.

Dans l'affaire du Comité de Nantes, la première question avait été ainsi posée :

« Est-il constant qu'il a existé dans le département de la Loire-Inférieure, et particulièrement dans la commune de Nantes, des manœuvres et intelligences contre la sûreté du peuple français et la liberté des citoyens;

« En commettant des actes arbitraires, en ordonnant d'exécuter sans jugement des Brigands, parmi lesquels il y avait des femmes et des enfants; en disposant de la vie de citoyens qui n'étaient point Brigands; en faisant cruellement périr, par des noyades et des fusillades, des prêtres sujets à la déportation, et des citoyens contre lesquels il n'y avait aucune preuve de délits, ou qui expiaient, par une détention mo-

de celle-ci : « A-t-elle agi avec des intentions criminelles et préméditées? » Dénoncé à ce sujet par Fouquier-Tinville, comme coupable de faux, Montané fut arrêté, poursuivi lui-même devant le Tribunal révolutionnaire et acquitté, le Jury (c'était après le 9 thermidor) ayant déclaré qu'il n'avait point agi dans des intentions contre-révolutionnaires. M. Vatel est convaincu qu'il avait voulu sauver Charlotte, et a pris l'engagement de le prouver. (Ch. VATEL, *Note et Renseignements sur le Fac-simile de la Lettre de Charlotte de Corday à Barbaroux*, p. XXVIII, et *Procès criminel de Charlotte de Corday devant le Tribunal révolutionnaire*, p. 89 et 90; — CHÉRON DE VILLIERS, *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont; sa vie, son temps, ses écrits, son procès, sa mort*, p. 393; — CAMPARDON, t. II, p. 208; — PROUSSINALE (Roussel) *Histoire du Tribunal révolutionnaire*.

[1] Décret du 24 thermidor; *Procès-verbal de la Convention nationale*. T. XLIII, p. 161.

mentanée, une faute légère; en s'emparant des fortunes et des propriétés; en comprimant par la terreur tous les citoyens, en les armant les uns contre les autres, et, enfin, en abusant des pouvoirs délégués par le peuple? [1] »

La réponse fut affirmative : seulement, le jury déclara « qu'il n'était pas constant que ces manœuvres et intelligences eussent été commises pour armer les citoyens les uns contre les autres », comme le portait la question ci-dessus soumise au jury.

La seconde question (relative à la part prise par chacun des accusés aux faits déclarés constants, et nécessairement différents pour chacun d'eux) était ainsi conçue vis-à-vis de D'héron :

« Jean D'héron est-il convaincu de s'être rendu l'auteur ou le complice de ces manœuvres et intelligences, en commettant des assassinats de femmes et d'enfants, portant publiquement à son chapeau l'oreille d'un homme qu'il avait tué; en assassinant deux enfants qui gardaient paisiblement leurs troupeaux ? »

La réponse fut encore affirmative ; mais le jury expliqua que D'héron n'était pas convaincu d'avoir commis des assassinats sur des femmes, comme le portait (sans que nous puissions deviner sur quel fondement) la question qui lui était soumise.

Enfin, sur la troisième question : « Est-il convaincu d'avoir agi méchamment et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires? » la réponse était négative.

L. DE LA SICOTIÈRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

[1] On peut trouver que la procédure, qui confondait dans une accusation de complot unique, une foule d'individus à qui l'on reprochait des faits tout à fait distincts, tout à fait personnels, d'individus qui ne s'étaient jamais rencontrés se ressentait fâcheusement des tendances de l'esprit révolutionnaire contre lequel elle était une protestation.

LE TOMBEAU DE LA MORICIÈRE

A M. PAUL DUBOIS

Heureux le grand chrétien qui reçoit cet hommage !...
Vous étiez, grâce au ciel, un maître à sa hauteur
Et de force à lutter, en taillant cette image,
Avec notre Colomb, le merveilleux sculpteur *.

Vous montez à son rang par un si noble ouvrage,
Et, louant à jamais leur puissant créateur,
La *Charité*, la *Foi*, l'*Histoire*, le *Courage*,
De chacun des passants font un admirateur.

Ah ! remerciez Dieu : cette fortune est rare,
Pour la main qui pétrit le bronze et le carrare,
De coucher un tel homme au pied des saints autels,

Un immortel soldat qui vous immortalise,
Qui se sacrifia pour sa Mère l'ÉGLISE,
Et que l'ÉGLISE paie en honneurs éternels !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, octobre 1879.

* Michel Colomb, à qui notre cathédrale doit le tombeau de François II, ce chef-d'œuvre.

UN DUEL A COUPS DE JARRETS

Lorsque les combats eurent pris fin dans la Vendée, le pays fut néanmoins occupé militairement. Cette précaution n'était pas inutile, car, bien que la masse de la population désirât la paix, il ne manquait pas d'hommes qui n'avaient déposé les armes qu'à regret et qui étaient tout disposés à les reprendre à la première occasion. D'un autre côté, les patriotes par leurs provocations entretenaient les haines mal éteintes, et ils avaient tout autant besoin que les autres d'être surveillés. Pour ce double motif, on avait établi des détachements de troupes dans toutes les localités qui, à raison de leur population ou au point de vue stratégique, avaient une certaine importance. Les relations entre ces troupes et les Vendéens n'étaient pas toujours bienveillantes, mais du moins l'état de guerre avait cessé.

Le cantonnement de Pouzauges était commandé par le général Lauras. Son autorité s'étendait probablement plus loin, mais j'ignore les limites de son commandement.

Lauras était un homme athlétique et passionné pour les exercices du corps. Il remplissait ses devoirs de soldat, mais il n'avait pas pour les Vendéens la haine aveugle de son parti; il rendait justice à leur courage et il ne cachait pas son admiration pour leur dévouement.

Il n'avait pas la même estime pour les patriotes; la bassesse de leurs sentiments le révoltait, et quelquefois il leur lançait des sarcasmes d'une ironie véritablement cruelle. Toutefois, comme sa position lui imposait des ménagements, il dissimulait de son mieux

le mépris qu'il avait de leur conduite et il entretenait avec eux les rapports nécessaires.

Un jour qu'il dînait avec plusieurs d'entre eux, il leur dit, à la fin du repas : — Voyons, citoyens ! vous qui couriez si bien devant les brigands, voulez-vous faire une course au pas gymnastique pour hâter la digestion ?

— Général, répondit l'un des convives, tu dois savoir que nous n'avons pas été seuls à fuir devant les brigands, et, pour l'honneur de tes épaulettes, tu devrais parler un peu moins de la souplesse de tes jarrets.

— Assez sur ce ton ! reprit Lauras ; ça finirait mal ! Vous savez que je suis comme les chevaux : quand ils ont mangé leur avoine, ils demandent à marcher et s'ennuient à l'écurie. Mais courir seul c'est stupide ; je voudrais un adversaire digne de moi.

— Si ce n'est que cela, on peut te satisfaire ; nous ferons venir le capitaine *La Pipe ;* il te rendra des points.

— Le capitaine *La Pipe !* qu'est-ce que c'est que ça ? Un brigand sans doute ? Mais ça m'est égal ; s'il a de bonnes jambes et de bons poignets, faites-le venir ; vous serez spectateurs. Ce nom-là promet ; je serai enchanté de faire sa connaissance et de faire assaut avec lui.

La partie fut acceptée de part et d'autre, et l'on convint que l'enjeu serait un bon dîner payé par le vaincu.

Dès le lendemain, un des intéressés se rendit à la Pommeraye-sur-Sèvre et alla trouver Joseph Bonin, sur l'agilité duquel on avait compté.

Bonin était un modeste cordonnier, qui avait repris son tranchet sans beaucoup de plaisir et qui s'en servait avec une aptitude peu remarquable. En revanche, c'était un rude soldat, très estimé de ses compagnons d'armes pour sa bravoure et sa loyauté. Il avait le titre de capitaine, et on l'avait surnommé *La Pipe,* parce qu'il avait l'habitude de fumer, chose assez rare parmi les Vendéens.

Le commissionnaire lui fit part de ce qui s'était passé ; il ajouta qu'il s'agissait pour lui et ses amis, outre l'honneur engagé, de gagner ou de perdre un dîner, et qu'il en aurait sa part, quel que fût le résultat.

Bonin était tout disposé à accepter, car ses jambes lui avaient rendu d'assez bons services pour qu'il eût confiance en elles; mais ses comptes n'étaient pas très en règle avec les républicains. A dire vrai, il avait toujours observé les lois de la guerre; on ne pouvait lui reprocher ni une violence ni un larcin; mais, outre qu'il s'était battu une centaine de fois contre les bleus, il avait éludé la conscription, il avait été pris et il s'était évadé. Il savait par expérience tout ce que les amnisties et les traités de pacification avaient d'élasticité, il se tenait sur ses gardes et n'était pas sans crainte. De plus, il se défiait des patriotes de Pouzauges, avec lesquels il avait échangé plus de coups de fusil que de poignées de main.

Il répondit donc à l'envoyé : — Votre proposition peut être sérieuse, mais, pour le croire, il me faut autre chose qu'une parole. Si c'est le général Lauras qui me demande, qu'il me donne un sauf-conduit; c'est un homme d'honneur; sur sa promesse, j'irai à Pouzauges. Sans cela, n'y comptez pas.

Le sauf-conduit fut donné et Bonin se rendit à Pouzauges, au jour convenu. On le présente à Lauras, qui, en le voyant, ne fut pas éloigné de croire à une plaisanterie. Bonin était de taille médiocre et avait les jambes cambrées comme un cavalier. Ses yeux étaient noirs et petits, son nez court et taillé en biseau et sa barbe peu fournie. Seules, sa poitrine saillante et ses larges épaules annonçaient de la vigueur.

Lauras redressa devant lui sa haute taille, le regarda fixement et l'examina de la tête aux pieds. Bonin avait son chapeau à la main et demeura impassible sous ce regard scrutateur.

Le général lui tendit la main : — C'est donc toi, lui dit-il, qu'on appelle le capitaine La Pipe ?

— Oui, général ! et je crois avoir assez honoré ce sobriquet pour n'en pas rougir.

— Tu dois avoir raison, car tu es un brave; je m'y connais ! Cependant, ce n'est pas pour montrer ton courage que tu es ici; il s'agit de jouer des jambes. Les tiennes méritent-elles la réputation qu'on leur fait ?

— Général, je n'en sais rien, mais je puis bien dire pourtant

que, si elles étaient tout à fait mauvaises, il y a longtemps que vos soldats m'eussent fait passer dans l'autre monde.

— Tu n'as donc pas peur des miennes?

— Je ne puis rien dire pour le moment; je ferai de mon mieux; si vous êtes plus agile que moi, je n'en serai pas jaloux.

— Tu parles sensément, mon garçon. C'est bien ! Mais lequel aimes-tu le mieux, courir ou sauter?

— Oh! ça m'est à peu près égal; mais, si nous choisissons la course, l'un de nous deux prendra nécessairement le devant, et l'autre aura l'air de le poursuivre : or c'est un métier que nous avons fait assez longtemps l'un et l'autre; je suppose que vous n'auriez pas plus de plaisir que moi à le continuer.

— Ta plaisanterie vaut une bonne raison; j'accepte. Repose-toi et dans une heure nous nous retrouverons sur la place.

Les deux champions furent exacts au rendez-vous, et les spectateurs ne manquaient pas.

Il y avait là ce que l'on appelait des *buvards*, c'est-à-dire de petits tonneaux défoncés par un bout, dans lesquels on mettait de l'eau pour l'usage de la troupe. Lauras en fit aligner une demi-douzaine, en réservant un peu d'espace entre chacun d'eux.

Quand ils furent ainsi disposés, il dit à Bonin : — A présent, mon garçon, il s'agit de sauter dans le premier buvard et dans les autres, si l'on peut. Veux-tu commencer?

— Oh ! non, général, à vous l'honneur d'aller le premier. Puis vous me faites faire là une manœuvre que je ne connais pas. En vous voyant agir, je saurai un peu mieux comment il faudra m'y prendre.

Lauras quitta son habit d'uniforme; il sauta lestement dans le premier buvard, puis dans le second, et dans le troisième, où il s'arrêta.

— Voyons, La Pipe, à ton tour ! Je crois que je serai battu; mais je ne m'en plaindrai pas. Commence et fais de ton mieux.

Depuis qu'il observait Bonin, il avait vu, à l'aisance de ses mouvements, que sa première impression n'était pas juste, et il avait

cru remarquer que ses petits yeux prenaient une expression légèrement narquoise.

Quand il fut sorti de son tonneau, La Pipe quitta, lui aussi, sa petite veste et son chapeau. Il joignit les pieds et sauta dans le premier buvard, en s'élevant de trente ou quarante centimètres au-dessus du bord. De deux autres bonds il fut dans le troisième. Il s'arrêta et, sans paraître essoufflé, il dit, du ton le plus tranquille :

— Faut-il aller plus loin, général, ou voulez-vous recommencer?

— C'est inutile, répondit Lauras, je suis battu, et bien battu! Sors de là, le combat est fini. Tu peux te flatter, mon garçon, d'avoir de bons jarrets. Si tes camarades étaient comme toi, il n'est pas étonnant que vous ayez si bien réussi à échapper à nos colonnes. Mais, dis-moi, en as-tu trouvé beaucoup de ta force dans votre armée?

— Je n'étais pas le moins agile, mais M. Texier de Courlay sautait deux sillons de plus que moi.

— Diable! deux sillons de plus! je lui en fais mon compliment, et je te félicite aussi toi, tu es un rude jouteur. C'est égal, je suis enchanté de ton succès, j'ai perdu un dîner, mais je le mangerai de bon cœur avec toi.

Un moment après on se mit à table. Lauras plaça Bonin à côté de lui, et durant le repas, ils s'entretinrent ensemble de leurs campagnes. Le général fut tout surpris d'entendre son interlocuteur lui rendre un compte fort lucide des combats auxquels il s'était trouvé, et montrer une intelligence de la guerre qu'il était loin de soupçonner dans un petit cordonnier de vingt-trois ans.

En le congédiant, il lui dit : — Tu es un brave et loyal garçon ; j'espère que tu n'auras pas besoin de mes services, mais si par hasard ils te devenaient nécessaires, tu peux t'adresser à moi, je me ferai un plaisir de t'obliger.

Bonin remercia de son mieux, et regagna sa petite maison de la Pommeraye.

L. AUGEREAU,
Curé du Boupère.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE, revue mensuelle (un cahier de 20 pages par mois). Prix, 20 fr. — 39, rue de Babylone, Paris.

Tous les amis des études philosophiques avaient craint que la mort du savant M. Bonnetty n'entraînât dans la tombe les *Annales de philosophie chrétienne,* dont il fut le fondateur et dont on peut dire qu'il était depuis 49 ans l'âme et la vie; mais heureusement il n'en sera rien; l'œuvre sera continuée; aux anciens collaborateurs du vieil athlète viendront même se joindre des professeurs de nos universités catholiques et, en général, les hommes les plus considérables parmi nous, dans les sciences théologiques, philosophiques, historiques et naturelles.

Nos adversaires multiplient, le plus qu'ils peuvent, les recueils de ce genre, mais dans un sens tout opposé. Leur *Critique philosophique,* leur *Revue politique,* leur *Revue occidentale,* leur *Revue scientifique* sont autant de béliers frappant, à coups redoublés, l'ordre religieux et social pour le démolir, et nous n'avons jusqu'à ce jour à leur opposer que les *Annales de philosophie chrétienne.* Celles-ci, du moins, ne faibliront pas dans la lutte et elles la soutiendront avec la vigueur qu'a montrée, pendant tant d'années, M. Bonnetty.

Le nouveau directeur des *Annales* est M. Xavier Roux. « Elle ne pouvait être confiée à des mains plus habiles, » lui écrivait quelques jours avant sa mort l'archevêque si regretté de Bourges, et il ajoutait : « Je ne doute pas que les *Annales* ne conservent, sous votre direction, la *place hors ligne* qu'elles occupent dans l'apologétique chrétienne, et qu'elles doivent à cinquante années d'un labeur aussi intelligent qu'infatigable. On peut dire, sans exagération,

qu'elles forment *un véritable arsenal où viennent sans cesse puiser les défenseurs de la vérité.* Il importe que cet arsenal nous demeure toujours ouvert et toujours enrichi des nouvelles découvertes de la science. »

« Profiter de toute science et combattre l'erreur, lui écrivait, de son côté, le P. Monsabré, tel est votre devoir et votre mission, » et il signalait spécialement à ses coups l'*expérimentalisme* « qui, disait-il, abuse de l'observation de la nature et voudrait nous river à la matière, en nous interdisant l'étude des causes supérieures. »

Mgr Besson, évêque de Nîmes, recommande à M. Roux de *méditer* l'Encyclique de Léon XIII sur l'étude de la philosophie, pour y apprendre quelle doit être, en face de la fausse science, l'attitude de la science chrétienne, et de donner la première place dans ses travaux aux grandes lumières que les définitions multipliées de Pie IX ont répandues sur les études philosophiques.

On comprend ce que peut être une *Revue* inspirée par de tels guides. Chaque livraison comprendra deux parties : la première consacrée à des articles sur la philosophie, la science, les traditions primitives du genre humain, et les origines historiques du christianisme ; la seconde, à une analyse des *Revues* du monde entier, à un résumé des travaux des académies et à une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages qui touchent au mouvement scientifique et philosophique.

Le cadre est vaste ; mais tout nous fait espérer qu'il sera rempli. L'œuvre fondée par M. Bonnetty a de grands souvenirs ; *meminisse juvabit.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

HISTOIRE DE LA MARINE DE TOUS LES PEUPLES, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS, par M. A. du Sein, professeur de l'Ecole navale en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, etc. — 2 vol. in-8o ; Paris, Firmin Didot. Chez l'auteur, à Kerhalloche, en Lambezellec, près Brest (Finistère).

Depuis un certain nombre d'années, l'histoire de la marine, longtemps négligée et assez peu connue, a été étudiée avec soin, et mise dans un haut relief, qui ne permet plus de rester étranger à

cette branche glorieuse et intéressante des annales des nations maritimes.

Voici sur ce sujet deux volumes compacts ; le premier, publié en 1863, compte 555 pages ; le second, édité en 1879, contient 884 pages, soit un total de 1439 pages.

Pas de préface ; mais un simple *avant-propos* de vingt-deux lignes qui ouvre cette magnifique et substantielle étude, à la façon du poète antique : *Arma virumque cano*... début que suit l'épopée virgilienne que chacun connaît.

« Ce travail, dit l'auteur, fruit de plusieurs années d'études et « de nombreuses recherches, est principalement destiné à la jeu- « nesse; nous espérons toutefois qu'il sera utile encore à ceux qui, « déjà versés dans la connaissance de l'histoire, voudraient ras- « sembler leurs souvenirs, et fixer particulièrement leur attention « sur les faits maritimes.

« Obligé de nous tenir renfermé dans d'étroites limites, nous « avons dû toujours renoncer aux détails et sacrifier à la rapidité « du récit les charmes de la narration. »

Le premier volume s'ouvre par un chapitre préliminaire intitulé : Du navire, qui, dans un exposé rapide, embrasse les perfectionnements successifs des constructions navales, depuis l'arche de Noé jusqu'au vaisseau à hélice, l'une des « plus belles créations du génie moderne. » Puis, tour à tour, les marines égyptienne, phénicienne, juive, assyrienne, persane, grecque, macédonienne, celle des successeurs d'Alexandre, les marines carthaginoise, romaine, vénitienne et génoise déroulent aux yeux du lecteur les fastes de leurs conquêtes, de leur grandeur et de leur décadence.

Le second volume fait connaître la marine ottomane, les marines scandinaves, et ces calamiteuses descentes sur nos côtes envahies et pillées pendant deux siècles ; la marine espagnole, la première un instant, par suite de la découverte du nouveau monde ; la marine portugaise, jadis si florissante ; la marine française, depuis la période gauloise, jusqu'à la date héroïque de 1870-1871 ; la marine anglaise, si fière de sa puissance et de sa force ; la marine hollandaise et son énergique résistance aux progrès de l'Angle-

terre ; la marine russe, enfin, si humble dans ses commencements, aujourd'hui si redoutable. Peut-être M. du Sein eût-il pu consacrer deux ou trois alinéas aux marines autrichienne et italienne, à la bataille de Lissa, dire un mot de la marine prussienne? Il est à regretter que, dans cette magnifique étude, si complète, du reste, il ne se trouve pas au moins une note sur les expéditions scientifiques, dirigées avec tant de persévérance vers les régions polaires.

Cependant, cette énumération aussi longue que variée est la preuve la plus complète du labeur incessant auquel a dû se livrer M. du Sein, pour remplir son vaste programme. Il a su constamment se maintenir à la hauteur de sa tâche épineuse, historien érudit, écrivain élégant et habile. Résumant ses récits avec goût et méthode, il a savamment élargi son cadre, en y introduisant les faits saillants de l'histoire des peuples, dont il déroule les destinées maritimes. A l'aide de ces digressions historiques bien choisies, l'esprit se repose un peu des luttes terribles et grandioses dans lesquelles souvent, vainqueurs et vaincus, ensevelis sous les flots de l'élément mobile qui les porte, n'ont pas seulement à combattre contre le fer de l'ennemi, mais encore à se défendre du feu, de l'incendie et de l'eau : quatre adversaires à la fois.

De nombreux bois illustrent le texte, sorti d'une de nos typographies les plus estimées. Ils représentent des types de bâtiments, des cartes géographiques, les positions des armées navales en présence, soit au commencement, soit à la fin de l'action, et facilitent singulièrement l'intelligence des descriptions.

Les volumes de M. du Sein ont droit certainement à une place honorable parmi ceux qui traitent de la marine. Ils seront également bien placés dans toutes les bibliothèques et dans toutes les mains. Les jeunes imaginations qui se complaisent aux récits des grandes batailles navales, y suivront un véritable cours d'histoire. Ceux qui s'intéressent aux questions maritimes pourront les consulter avec avantage, et les écrivains y avoir sûrement recours.

Nous aurions désiré en citer de nombreux extraits ; mais l'espace restreint qui nous est accordé ne le permet pas. Toutefois,

nous reproduirons ces lignes, qui terminent le beau tableau de la marine française :

« Il ne nous appartient d'indiquer ici ni nos prévisions, ni nos « préférences entre les différents partis qui, malheureusement, « divisent notre infortuné pays ; tout ce qu'il nous convient de « dire c'est que la France, nation profondément catholique, ne « retrouvera la véritable paix et la véritable grandeur que lors- « qu'elle reviendra aux traditions de la politique chrétienne et « mettra ses institutions d'accord avec les lois du christianisme. « Puisse-t-elle arriver à ce résultat désiré sans avoir besoin de « nouvelles et cruelles leçons ! »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE. Étude sur les Académiciens bretons ou d'origine bretonne, par M. René Kerviler, ancien élève de l'École polytechnique.

M. René Kerviler vient de publier, en un beau volume in-8° de 544 pages, à la Société de librairie catholique (V. Palmé, Paris, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain), la série de ses études, dont notre *Revue* a eu la primeur. On sait que l'Académie les a honorées de l'une de ses couronnes en 1877.

Cette seconde édition contient une foule de documents nouveaux ; elle a été entièrement refondue et perfectionnée. M. Kerviler a même profité pour elle de véritables découvertes biographiques, qu'il a faites dans ces derniers temps, avec le concours de M. Arthur de la Borderie. C'est ainsi qu'il a reconnu que J.-J. de Villayer était le beau-frère des deux du Chastelet, comme ayant épousé en premières noces une de leurs sœurs. Ce fut vraisemblablement son principal titre à l'élection académique, et voilà constituée une dynastie littéraire que personne n'avait soupçonnée jusqu'ici. Un grand nombre de pièces sont réunies, en appendice, sur les trois ducs de Coislin, et l'histoire de ce duché est maintenant complète. Mais nous voulons laisser à nos lecteurs le plaisir de la surprise, et nous leur conseillons fort la lecture de ces consciencieuses études, devenues presque nouvelles, qui, ainsi

réunies, forment un véritable monument élevé à l'histoire littéraire de notre chère province.

M. le docteur J. Foulon-Ménard.

Le samedi 18 octobre, un nombreux concours d'amis suivait les funérailles de M. le docteur Joseph Foulon-Ménard, célébrées dans l'église Saint-Nicolas. Encore bien qu'il n'ait jamais rempli chez nous aucune fonction publique, et quoiqu'il eût à peine et pendant peu d'années exercé la médecine, sa mort laissera cependant dans notre ville un vide qui ne sera point comblé. C'est qu'à une époque où les physionomies s'effacent et où les individualités sont de plus en plus rares, M. Foulon était *quelqu'un*. Il avait échappé à cette maladie dont aujourd'hui nous sommes tous atteints, l'insignifiance. Jusqu'à son dernier moment, il est resté l'homme de cette génération des dernières années de la Restauration et des premières années du Gouvernement de Juillet, dont on peut dire ce que Royer-Collard disait de l'une des Chambres de ce temps-là : « J'en ai connu de meilleures, j'en ai connu de pires ; je n'en ai pas connu de pareilles. »

Né à Mauron, dans le Morbihan, au sein d'une famille profondément chrétienne, élevé au Petit-Séminaire de Nantes, M. Foulon vint à Paris vers 1832, et vécut de la vie ardente de cette époque, côtoyant le Mennaisianisme d'abord, puis le Buchezisme, épris d'une passion également vive pour la religion, pour l'art et pour la liberté, ami d'Ozanam, de Lacordaire et de Piel, le savant et pieux architecte, à qui nous devons les plans de notre église de Saint-Nicolas. Lorsqu'il eut quitté Paris pour venir se fixer à Nantes, il devint l'un des premiers membres de nos Conférences de Saint-Vincent de Paul. En 1842, il publiait des *Lettres à la Société de Saint-Vincent de Paul de Nantes*, où se montraient, à côté d'idées généreuses, mais où l'utopie jouait un trop grand rôle, une foi profonde et un élan de cœur admirable. Depuis, et pendant quarante ans, M. Joseph Foulon a déployé, dans des voies multiples, ses rares et brillantes aptitudes. Collectionneur, il a été

l'un des premiers à Nantes à apprécier la valeur artistique de ces meubles d'autrefois, si recherchés aujourd'hui, alors si dédaignés; archéologue, il a publié sur *la Télégraphie gallo-romaine* et sur *les Moulins primitifs* des études singulièrement curieuses et dans lesquelles, en dépit de l'aridité du sujet, il a su mettre cette vie, cette flamme, qu'il apportait en toutes choses; littérateur, il a tracé avec une verve et un *humour* rares le portrait de *Transon*, l'un de ces originaux qui faisaient, il y a trente ans, la joie des curieux, lorsqu'il y avait encore des *curieux* et des *originaux*; et, il y a quelques mois à peine, il insérait, dans les *Mélanges* des Bibliophiles bretons, un *Conte de Merlin*, plein d'esprit et de belle humeur; écrivain politique enfin, il a fait paraître en 1871, au lendemain de nos désastres, un livre sur *les Fonctions de l'État*, dans lequel il a jeté, à côté d'idées d'une justesse très contestable et que, pour notre part, nous n'hésitons pas à repousser, des vues neuves et dont quelques-unes, tenues aujourd'hui pour paradoxales, pourraient bien devenir un jour des vérités.

Certes, ce sont là des travaux remarquables à plus d'un titre, et pourtant M. Foulon n'y a mis qu'une partie de son talent et de sa verve, toujours exubérante, souvent bizarre, mais parfois éloquente, et dont ceux qui l'ont connu ne perdront jamais le souvenir. Malheureusement, cette mine si riche qu'il avait en lui, M. Joseph Foulon était inhabile à l'exploiter, et il voyait le succès aller à d'autres, dont le seul titre souvent était un savoir-faire distingué mis au service d'une intelligence médiocre. Il y a longtemps que Montaigne a dit: *On n'est pas de la troupe, si on ne vague le train commun.* — A défaut du succès, l'estime publique du moins ne lui aura pas manqué, et il laissera dans notre ville le souvenir d'un homme de talent, et d'un homme d'honneur. Esprit incomplet sans doute, mais supérieur par plus d'un côté, M. Joseph Foulon a mérité que l'on dise de lui que, dans un temps où la vulgarité règne et où la médiocrité gouverne, il a été le contraire d'un homme vulgaire et le contraire d'un homme médiocre.

EDMOND BIRÉ.

MÉLANGES

Les journaux de Nantes ont publié la lettre que voici :

Paris, 13 octobre.

« Monsieur et honoré confrère,

« Permettez-moi de réclamer de votre bonne confraternité l'insertion de la note suivante.

« Les fêtes de la *Pomme,* qui doivent avoir lieu à Nantes, sont renvoyées au mois de décembre. Un avis prochain indiquera la date précise. Le concours littéraire est prolongé jusqu'au 20 novembre.

« Le ministère des beaux-arts a accordé à la *Pomme* une coupe en bronze, destinée à récompenser le meilleur sonnet sur Michel Colomb.

« Agréez, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« Le président de la *Pomme,*

« CHARLES MONSELET. »

— Nous avons mentionné, dans notre compte rendu du dernier Salon, une charmante aquarelle de M. Rousse, frère de notre poète. Le 12 octobre, un journal de Bordeaux, le *Courrier de la Gironde,* en signalait deux nouvelles dans ces termes, très flatteurs pour notre compatriote :

« Nous avons, hier, remarqué deux jolies aquarelles signées *Rousse :* l'une dans la vitrine de M. Mendes, où l'on peut la voir le jour et dans la soirée; l'autre chez les demoiselles Duchemin, rue Vital-Carles; cette dernière n'est visible que le jour, puisque la vitrine le soir n'est jamais éclairée.

« Ces deux jolies marines ont été traitées avec infiniment d'art, d'exactitude et de goût. L'intérêt de la facture se joint à la justesse des tons, dont le pinceau de M. Rousse a parcouru la gamme d'une façon des plus délicates. Si nous avions à choisir entre le steamer mouillé dans les eaux de Buenos-Ayres et l'aviso, nous serions embarrassé, car ces deux aquarelles sont également excellentes. La lumière s'y trouve distribuée avec autant de science que d'habileté. Les navires sont reproduits avec une précision mathématique : on pourrait compter tous les mâts, tous les cordages; pas un seul n'a été oublié. Les gabares embossées près du grand bâtiment pour opérer son chargement ou son déchargement sont vivantes et animées par le peuple brun des matelots placés à bord; le ciel est bien éclairé; la mer soulève de petites vagues saumâtres; on respire, on sent l'air salin. Tout cela a été conçu et rendu avec une profonde connaissance des lois de la perspective et dans des teintes fraîches et lumineuses d'un effet des plus pittoresques. Les amateurs s'arrêteront sûrement devant ces aquarelles. »

— Le *Temps* citait, il y a quelques jours, les tableaux de M. Luc-Olivier Merson parmi les plus remarqués de l'exposition de Munich. Nous sommes heureux d'apprendre que le jury de cette exposition a décerné une médaille d'or à notre jeune et déjà célèbre compatriote.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

AVENTURES DE TROIS RUSSES ET DE TROIS ANGLAIS DANS L'AFRIQUE AUSTRALE ; par Jules Verne. In-4°, 207 p. avec 53 vign. Paris, Hetzel..... 5 fr.

BÉNÉFICES (DES) ACCORDÉS AUX HÉRITIERS (DROIT ROMAIN) ; DU BÉNÉFICE D'INVENTAIRE (DROIT FRANÇAIS) ; par Marcel Planiol, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit. In-8°, 208 p. Paris, imp. Donnaud.

BRETAGNE (LA) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE. Etudes sur les Académiciens bretons ou d'origine bretonne; par René Kerviler, ancien élève de l'École polytechnique. Ouvrage couronné par l'Académie française. 2e éd., augmentée de nouveaux documents inédits. Paris, Victor Palmé. In-8°, XXIV-544 pp.

CHALOTAIS (LA) ET LES JÉSUITES, précédé d'une préface et d'une notice biographique ; par Bertrand Robidou, rédacteur en chef de l'*Avenir*, de Rennes. In-8°, XLIII-195 p. Rennes, imp. Caillot..... 2 fr.

CINQ SEMAINES EN BALLON. Voyage de découvertes en Afrique par trois Anglais ; par Jules Verne. In-4°, 271 p. avec vign. Paris, Hetzel.. 5 fr.

COMPTE RENDU DE L'*Histoire de Savenay*, de M. Ledoux ; par M. L.-J. Prevel. In-8°, 12 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1878.)

ERDRE (L') ; par Constant Guimard. In-32, 15 p. Nantes, lib. Mazeau ; Morin..... » 10

LETTRE A M. GAMBETTA, EN RÉPONSE A SON DISCOURS DE ROMANS ; par l'abbé Kersaho, recteur de Locoal-Mendon. Petit in-8°, 12 p. Lorient, imp. et lib. Chamaillard.

MAIN (LA), diction en vers ; par J.-L. de la Monneraye. Gr. in-4°, 3 p. Lorient, imp. et lib. Chamaillard..... » 50

MICHEL STROGOFF, suivi d'UN DRAME AU MEXIQUE ; par Jules Verne. *16e éd.* In-18 jésus, 312 p. Paris, Hetzel..... 3 fr.

MORCEAUX CHOISIS DE CHATEAUBRIAND. Religion, morale, histoire, etc. 7e *édition*, publiée par Ad. Rion. In-16, 64 pp. Paris et départements, tous les libraires..... » 10

NOTE SUR LES GISEMENTS DE L'ÉTAIN EN BRETAGNE, au point de vue de son commerce, à la période dite du bronze ; par le comte de Limur. In-8°, 12 pp. Vannes, imp. Galles.

(Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2e semestre 1878.)

NOTICE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS CELTIQUES ET ROMAINES DE LA COMMUNE DE RIEC (FINISTÈRE). In-8°, 22 pp. Quimper, imp. Jaouen.

(Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.)

PAYS (LE) DES FOURRURES ; par Jules Verne ; 1re partie. *15e éd.* In-18 jésus, 334 p. Paris, Hetzel..... 3 fr.

LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE VENDÉE*

VIII

Extrait de la séance de la Municipalité de Redon, du 12 février 1790 [1].

Lecture faite d'une lettre, en date du jour d'hier, de Monsieur de Coislin du Cambout par laquelle il annonce que son château de Carheil, situé à quatre lieues de cette ville, était menacé d'incendie par une troupe de brigands répandue dans les campagnes qui en sont voisines et par laquelle il prie la municipalité de lui envoyer le secours de la brigade de maréchaussée, le corps municipal a arrêté que Monsieur le maire requerrait la brigade de maréchaussée de se transporter sur le champ à la maison de campagne de Carheil, pour donner à Monsieur de Coislin du Cambout toute l'assistance qui lui sera possible.

Le corps municipal, touché de ne pouvoir opposer au brigandage qui se manifeste dans les campagnes des moyens imposants et

* Voir la livraison d'août 1879, pp. 104-125.

[1] Archives municipales de Redon. Série L, reg. 16.

efficaces, attendu que la milice nationale de cette ville n'est point suffisamment armée, a chargé Messieurs du bureau de demander incessamment 150 fusils et bayonettes à l'épreuve, soit à Lorient, soit au Port-Louis; en second lieu, a arrêté de demander sur le champ à la municipalité de Rennes le secours de deux compagnies d'infanterie.

DU BIGNON, *maire.*
LOAIZEL, *recteur.* — THOMIN, *curé.* — LAURENT. — MACÉ. — MENAUD. — EVIN fils. — PATY.
POIRIER, *procureur de la commune.*
PAVIN, *secrétaire greffier.*

IX

Extrait de la séance du Conseil général de la commune de Redon, du 13 février 1790 [1].

.... Le Conseil général de la commune, prenant en considération l'arrêté du corps municipal du jour d'hier, a arrêté que Monsieur le commandant des neuf dragons montés du régiment de Conty faisant route de Guingamp à Ancenis et qui arrivent demain en cette ville, serait requis par Messieurs du bureau municipal d'y séjourner avec la troupe jusqu'à nouvel ordre; en conséquence qu'un logement leur serait préparé dans la cazerne du gouvernement et que le régiment de Conty serait prévenu par le premier courrier, ainsi que Monsieur de Thiard.....

X[2]

Le 23 janvier (1790), M. Dayot fut député de la part de l'ancienne municipalité, pour demander notre agrément de céder nos cloîtres

[1] Archives municipales de Redon. Série L, reg. 16.

[2] Ma collection (papiers Villenave). Cette pièce et la requête des Bénédictins (N° XX) font partie d'un dossier formé par Villenave. En marge de ladite requête, Villenave a écrit : « 1790 (14 *fév.*) *Pillage et incendie de l'abbaye de Redon.* — *Pièces* « *envoyées à J. Pierre Le Breton, moine Bénédictin de cette abbaye et membre alors* « *de l'Assemblée constituante.* »

et notre réfectoire, afin de s'y assembler pour organiser la nouvelle. Je luy fis toutes les observations requises en pareille circonstance, *que nous avions déjà couru de gros risques dans semblable attroupement*, que dans ce moment il fallait considérer que non seulement les païsans, mais même de très mauvais sujets habitants de la ville avaient la tête exaltée et qu'il en pourrait résulter de très tristes événements pour nous ; il me répondit que nous pouvions être très tranquilles, que tous les honnêtes gens y mettraient bon ordre et empescheraient qu'il n'y eût aucun trouble. Je me rendis à ses raisons, sentant bien que si nous ne le faisions, ils y viendraient de force. En conséquence, je lui dis que nous avions toujours été bon patriotes, que nous avions toujours été portés d'inclination à obliger non seulement Messieurs de la Maison de ville, mais aussi tous les habitants de la paroisse ; qu'ainsy, d'après notre bonne volonté et notre consentement, ils pouvaient user de nos appartements comme ils le jugeraient à propos. Son rapport fait à la municipalité, on le redéputa pour nous faire des remerciements honnestes.

Le 26 du même mois, tous les citoyens actifs au nombre desquels on ne jugea pas à propos de nous mettre, s'assemblèrent au lieu désigné, et élurent pour président de l'assemblée M. du Favoedic, ensuite pour maire M. Dubignon, et pour procureur le sieur Poirier, directeur des Calvairiennes. Les séances des deux premiers jours furent assez tranquilles ; mais le jeudy (28) on reçut une lettre portant la nouvelle bien confirmée de l'incendie du château de M. de Trelo, à Renac. On eut l'indiscrétion de la lire en pleine assemblée. Lecture faite, il se fit un grand murmure dans l'assemblée ; les têtes furent tout à coup exaltées, et s'échauffèrent au point que plusieurs furent insultés, surtout M. Joyaut de Couenongle, de la part de grossiers paysans qui s'attroupèrent dans le cloître, menaçant de mettre tout à feu et à sang. Plusieurs honnestes gens employèrent tout leur zèle pour appaiser ces brutaux ; ce qui devint inutile : la séance fut rompue. Les paysans se décidèrent à l'enlèvement et expoliation de tout le chartrier ; prirent à

leur tête M. le maire et leur procureur de la commune, interpellèrent notre procureur pour leur faire ouverture dudit chartrier. Je m'y transportay ainsy que nos Messieurs, où nous leur représentâmes, avec toute l'honnêteté et la douceur possible, que nos biens et nos titres appartenaient, par le décret de l'Assemblée nationale, au Roy et à la nation ; que leur manière d'agir était illégale ; qu'ils seraient responsables au Roy et à la nation du forfait que leur inspirait la fureur dont ils étaient affectés ; qu'il pourrait en résulter pour eux de tristes événements. Ils n'eurent aucune considération pour ma représentation ; au contraire, ils nous insultèrent en se déterminant absolument à l'enlèvement des papiers. Cédant à la force et à la violence, on leur ouvrit le chartrier, et commençèrent à en transporter à la maison de ville, lieu qu'ils avaient choisi pour les déposer, afin d'estre plus à même de transporter et s'emparer de tous ceux qui pourraient leur estre plus utiles et convenables ; ils exigèrent que je me rendisse à la maison de ville pour en estre le gardien avec deux paisants pendant tout le transport. A peine y en avait-il quelques liasses de transférées, que le sieur Loaisel, recteur, vint interrompre l'opération, en leur disant qu'ils allaient se mettre en compromis, qu'il était plus expédient de mettre tous ces papiers dans des poches et de les sceller ; en conséquence, on reporta les papiers à leur premier lieu, et comme le jour finissait, craignant que nous n'en eussions soustraits, ils se décidèrent à mettre et mirent le sceau de l'abbaye et celui de la ville sur toutes les portes, tant intérieures qu'extérieures dudit chartrier. Ensuite, ne les croyant pas encore en sûreté, nous soupçonnant capables de lever leur sceau, on les leur remit entre les mains et M. *leur* maire leur proposa d'établir une garde des leurs, jour et nuit, qu'ils acceptèrent. Dès le soir se présentèrent vers les neuf heures six paisans armés, tant de Codilo que du Chatelet, Beaurepaire et Leval, pour monter la garde dans le dortoir de l'hôtellerie. Je leur demanday de quelle part ils venaient ; ils me répondirent que c'était de celle de tous les paisants et de M. le maire. J'exigeay qu'ils me donnassent leur ordre par écrit ; n'en

ayant point, je leur dis que je ne les recevrais pas qu'ils n'en eussent ; que de plus ce n'était point dans l'intérieur, mais bien à l'extérieur qu'ils devaient la monter ; qu'ils seraient plus dans le cas de veiller l'ennemy qui pourrait les surprendre au dedans, et les mis à la porte d'où ils se transportèrent chez M. le maire, qui leur expédia un ordre qu'ils m'apportèrent et qui m'enjoignait de les recevoir. Pour lors je les priais de m'attendre un moment. D. Rabany et moy allâmes chez ledit maire et lui témoignâmes notre mécontentement d'une telle conduite à notre égard, que ne nous estimant pas en seureté avec de pareils gens, il lui plût de nous donner une contre-garde composée de six hommes de probité reconnue de la milice nationale avec un officier à leur tête, ce qu'étant disposé à nous refuser, nous luy repartîmes que nous allions de ce pas au corps de garde demander à l'officier une seureté pour notre maison. Nous voyant déterminés, il se rendit lui-même au corps de garde et nous octroya notre demande. La contre-garde arrivée chez nous, nous signifiâmes à l'officier nommé M. le Dault, que nous allions luy donner la chambre St-Sauveur avec feu et chandelle, mais que nous ne voulions pas qu'il admît avec eux les six paisants. Alors il me représenta qu'il était plus expédient qu'il les admît avec luy, attendu qu'il pourrait mieux les veiller et les contenir ; ce qui fut dit fut fait. Cette garde et contre-garde a duré pendant quatre jours (jusqu'au 1er février) ; mais dès le second jour, on ne nous envoya plus d'officiers, mais des gens qui nous étaient très suspects. Soit par inadvertance ou par malice, ce que je n'oserais assurer, ils firent un si grand feu dans la cheminée que le quatrième jour, sur les dix heures du matin, on s'apperçut que le foyer baissait et s'enfonçait sur la salle. Aussitôt on leva le pavé et on vit que tout le linçoire et les poutres d'au-dessus de la salle étaient brûlés ; le feu y était encore. Ce que la garde paisanne ayant vu, se retira et n'est plus revenue. Nous fîmes voir ce mal fait à MM. Coutard, colonel de la milice nationale de Nantes, Le Pot, Dominé et deux gardes de la milice de Nantes, qui dînèrent ce jour chez nous.

Les paisans qui avaient suspendu leur opération pour l'examen de leurs papiers, parce que, disaient-ils, ils n'étaient pas les seuls intéressés et que les autres paroisses telles que Bains, Brain, Langon, Marsac, Marcent et St Nicolas, auraient pu les accuser d'avoir enlevé ceux qui pouvaient les intéresser, firent écrire aux recteurs des susdites paroisses de publier à leurs grandes messes de convoquer le général et d'envoyer deux députés de chaque pour se rendre à Redon et travailler tous ensemble à l'examen de la partie qui l'intéressait, ce qui fut exécuté [1]. Monsieur Poisson, un de nos bons amis, recteur de Bains, M. Collet, prêtre desservant la chapelle de St-Marcellin, et deux autres furent députés pour la paroisse de Bains. Le sieur Maugendre, autre callotin ennemy juré des moines, avec deux députés, se transportèrent audit chartrier ; tous se disputant à qui serait les plus savants ou les plus ignorants, ont passé trois jours consécutifs à examiner et lire ce qu'ils n'entendaient pas plus que leur bréviaire [2]. Fatigués de ne rien conclure, surtout les paysans qui s'ennuiaient de perdre leur temps et de ne point ga-

[1] Les registres de la municipalité de Redon ne font pas mention des événements qui précédèrent l'incendie; mais on trouve dans l'extrait du procès-verbal rapporté par MM. les juges de la sénéchaussée et siége présidial de Rennes du 15 mars suivant :

... Les députés de différentes paroisses au nombre de quinze ou vingt examinèrent tous ces titres, en présence de la commune de Redon, *quoique déjà plusieurs jours avant l'incendie dont la maison était menacée depuis longtemps, quelques gens de campagne se fussent déjà permis d'en faire la vérification, d'y mettre les scellés et d'en faire la garde nuit et jour jusqu'au moment où le feu se manifesta dans la chambre qu'ils avaient demandée pour établir leur corps de garde...*

(Archives municipales de Redon. — Clergé. — Pièces diverses.)

[2] Cette pièce qui n'est pas signée est de la main de Dom Vautey, procureur de l'abbaye, comme le prouve un passage du procès-verbal des juges de la sénéchaussée de Rennes déjà cité. Le 4 mai 1790, ce religieux déclara vouloir rester dans une maison de sa congrégation, mais il ne persista pas dans cette voie, car, d'après l'auteur anonyme de l'*Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon*, Dom Vautey déclara le 23 août qu'il se retirait à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris; mais le 12 décembre suivant, il fit part à MM. les officiers municipaux de Redon qu'il avait l'intention de quitter la vie commune. Il déclara en outre *s'être saisi du septième de l'argenterie de table*, portée dans la déclaration faite à l'Assemblée nationale par l'abbaye de Redon. — Dom Sébastien Vautey était né en Franche-Comté vers 1759.

gner du pain, remirent la partie au mercredy des Cendres pour recommencer leur insolence [1]. Mais, malheureusement, le dimanche gras (14 février) arriva, époque de notre funeste accident. Il y avait près de trois semaines que tous les soirs jusqu'à onze heures et minuit, nous faisions la visite par toute la maison ; nous avons même veillés plusieurs nuits entierres, dans l'appréhension où nous étions qu'il ne se fût glissé quelque ennemy pour nous incendier. Toutes nos diligences, peines et soins sont devenus inutiles, car on nous a surpris ce jour, quoyque toute la matinée jusqu'à dix heures trois quarts, je me promenay dans les cloîtres et à la porte que je fermay quatre fois, le portier n'étant point à sa porterie. A la quatrième fois il rentra, et sur le reproche que je luy fis de son peu d'exactitude et de sa négligence, je lui demanday où il avait passé toute sa matinée. Il me fit une réponse vague à laquelle je n'ajoutay pas beaucoup de foy, le reconnaissant pour un menteur, un ivrogne [2], qui avait des liaisons avec un voisin peu honneste homme, que je luy avais défendu plusieurs fois de fréquenter et que je regardais comme susceptible de luy donner de

[1] L'irritation produite par l'incendie de l'abbaye et le passage suivant de l'*Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon* (page 234), expliquent, sans les justifier, ces écarts de langage :

« Les curés à Redon, simples vicaires perpétuels de l'abbaye, supportaient impa-
« tiemment de n'être point recteurs en titre et s'efforçaient d'amoindrir ou même
« d'abolir tous les usages qui servaient à constater le droit des religieux comme
« recteurs primitifs. »

A la suite de l'incendie de l'abbaye en 1780, Gobrien-Mathurin Loaisel, vicaire perpétuel de Notre-Dame, avait cru le moment favorable d'anéantir entre autres privilèges des religieux celui qui convoquait le peuple tout entier dans l'église Saint-Sauveur pour les prédications de l'Avent et du Carême, les grandes processions et certaines autres fêtes. Il y avait eu à cette époque publication d'un factum du curé contre les moines; réponse de ces derniers; puis un procès qui n'aboutit pas, les religieux ayant pu reconstruire une partie de leur église et recevoir un public nombreux.

Ce récit est conforme au procès-verbal des juges de la sénéchaussée de Rennes, et aux délibérations de la municipalité de Redon.

[2] Ce fut en effet le portier du couvent, le s^r L....., qui mit le feu au couvent. On trouvera plus tard ce triste personnage à la tête des plus farouches révolutionnaires de Redon où son souvenir est aujourd'hui abhorré.

mauvais conseils. Enfin je fus m'habiller pour chanter la grande messe. (Notez que quand je fus m'habiller, il n'y avait pas la moindre apparence de feu). A onze heures et quart, au milieu du premier évangile, j'entendis un grand cris de feu et tout le monde se retirants et désertants l'église avec précipitation, ce qui me troubla un peu pour le moment; celà ne m'empescha pas de continuer la messe à basse voix. Quoyque ce soit une bonne action, j'aurais aussy bien fait de me retirer, car sur le champ j'auray fermé les portes tant de l'église que de la sacristie, que je trouvay au sortir de l'autel au pillage de tout le monde. Un prestre même par zèle, sans être revêtu des ornements sacerdotaux, emporta deux ciboires et l'ostensoire avec le St Sacrement à la paroisse. Sitost que je fus déshabillé, je passay dans le cloître. Je vis toute la partie des officiers, de l'hôtellerie, la bibliotèque et la majeure partie du dortoir en feu; des gens armés de haches, enferrant, brisant tout, jettant tous les meubles par les fenestres, déchirant toutes les tapisseries, arrachant toutes les *boisures* et nous insultant avec la dernière atrocité.

Notez que pendant *toute* l'incendie il ne parut pas un seul paisan, qu'ils avaient assistés à la grande messe de la paroisse, à la sortie de laquelle on en entendit environ une trentaine se dire qu'il était temps de se retirer promptement chez eux; et qu'auparavant la nôtre on en avait entendu trois rôder autour de notre maison, se demandant quelle serait la partie la plus aisée par où ils pourraient mieux réussir. Je n'assure pas ce fait comme certain, attendu que je ne l'ay vu ny entendu, et que les personnes qui disent l'avoir entendu n'ont point dénommé les sujets. Mais ce qu'il y a de certain est que tous les châteaux qui ont été brûlés en Bretagne, ce sont les paisans et vassaux des seigneurs qui ont commis ces forfaits et que celuy qui a mis le premier le feu à Renac est un des plus proches fermiers de M. de Trélo. Ce qu'il y a de surprenant est que la municipalité n'a pris aucune précaution pour empescher les dégâts; point de milice nationale sous les armes, ainsy que cavaliers de maréchaussée pour y mettre bon ordre. Je n'en finirais pas si je

voulais vous détailler toutes les horreurs et exécrations qui ont été commises à ce désastre. Il vous suffit de sçavoir que le peu d'effets qui nous restent sont exposés à l'intempérie de l'air, surtout nos restes de livres; que nous avons essuyé mille indignités et injustices de la part de la municipalité, qui, je vous répète, est des plus mal organisées; que nous sommes sans argent, même, si on peut le dire, sans azile, car si nos voisins n'avaient eu la charité de nous ramasser, nous serions encore sur le pavé [1]. Mais, *quel qu'il* en soit, je me confie en la Providence, et je ne désempareray pas, au risque même d'être massacré, que l'Assemblée nationale ne m'en ait fait signifier un ordre expresse, et qu'elle n'ait pourvu sûrement à ma subsistance, qu'elle me doit puisqu'elle me dépouille de tout. Le cœur noyé dans le chagrin, la rage et la douleur, je finis par vous dire que ce sont tous les paisans qui ont forcé, ainsy que la municipalité, M. Nogues à sortir du pais, menacés de mettre le feu chez luy, souffrir un attroupement de paisants à sa porte pour l'égorger et le massacrer, menaçant également de mettre le feu chez M. Joyaut de Couenongle, ainsi que plusieurs autres qui avaient reçu chez eux les nobles incendiés et leurs effets par la rue [2]; ayant

[1] Le 16 février 1790, à la requête de Dom Rabany et de Dom Guimond, le Conseil général de la commune arrêta que :

« Bannie serait faite dans toutes les rues et faux bourgs de cette ville, par laquelle il serait ordonné à tous et chacun de ceux chez lesquels on pourrait porter « des effets appartenant à l'abbaie, de les déposer sur la place de cette ville..... »

Le procès-verbal des juges de la sénéchaussée... de Rennes constate que les titres de l'abbaye furent amoncelés « dans un panier de clisse de 3 pieds 4 pouces de long, « 2 pieds 3 pouces de large et 2 pieds de profondeur;..... dans 15 barriques.... « dans deux sacs ou poches.... dans deux grands draps de lits..... dans 44 boîtes « ou tiroirs..... »

[2] Tous ces faits sont parfaitement contrôlés par les délibérations de la municipalité de Redon.

Le 15 février, le Conseil général de la commune apprenant par la rumeur publique qu'on voulait mettre le feu à la maison du sieur Nogues, procureur fiscal de l'abbaye, « effrayé du malheur dont il vient d'être le témoin, considérant que le péril où « se trouve la ville est imminent, qu'*on entend de tous côtés parler que d'incendies;* « que cette aveugle fureur est excitée par l'exemple donné et qui se communique « de proche en proche de brûler des titres et des papiers; qu'*on ne peut opposer la* « *force aux malfaiteurs nocturnes et secrets,* ni les empêcher de faire, tôt ou tard, le

même menacé un capitaine de bâtiments, s'il ne déchargeait pas son vaisseau des effets de nobles qu'il avait à son bord, de le brûler. Voilà en petit toutes les horreurs dont les paisans ont été capables, gens cependant qu'on cherche à exalter et à faire passer pour la partie la plus saine de la nation. Voilà l'usage que font ces

« mal qu'ils préméditent; voulant néanmoins sauver la ville en écartant ces causes « qui pourraient la faire embraser, et mettre en sûreté la vie et les effets de Mon- « sieur Nogues, a arrêté : 1° de prier ledit sieur Nogues de faire démeubler sa « maison et de faire déposer ses effets hors ville, dans l'endroit qu'il voudra bien « indiquer, et quant à ses papiers qu'ils seront contradictoirement avec lui, ou gens « de sa part, scellés et déposés sur la place avec les formalités et précautions énon- « cées en l'article suivant; 2° que Messieurs Laurent Macé de la Bouere, Evin et « Poirier, procureurs de la commune qu'il nomme commissaires en cette partie, « requéreront les juges du lieu et se transféreront avec eux dans les maisons des « sieurs Joyaut et Couesnongle pour y vérifier si on y a mis en refuge, ainsi que la « rumeur publique le porte, des malles remplies de papiers, lesquelles au cas qu'elles « se trouvent seront scellées et déposées sur la place et gardées par la milice natio- « nale.

« Il a été de plus arrêté qu'on ferait l'emplette d'une pompe à incendie, et on a « chargé Monsieur Lallemand d'écrire pour ce sujet.....

.....

« ..... Ledit jour se sont présentés Messieurs Le Beau et L'Ollivier, propriétaires « de deux maisons limitrophes, et ont dit : Messieurs, nous sommes menacés d'être « incendiés parce qu'on a déposé dans nos maisons des meubles et effets appartenant « à Messieurs de Trélo et aux Bénédictins de Redon, et nous vous prions de les faire « enlever de moment à autre.

« LOLLIVIER. — LEBEAU.

« Sur quoi délibérant, le Conseil général de la commune a arrêté que : pour la « sûreté publique et celle des citoyens requérants, lesdits meubles et effets seront « le plus tôt possible enlevés de leurs maisons, mis en lieu sûr, et pour le mieux des « intérêts des propriétaires desdits effets. A l'endroit Monsieur le maire a repré- « senté que, d'après ce vœu connu de la commune, il était important pour la sûreté « de la ville que le Conseil général de la commune enjoignit à chaque afféagiste de « déposer entre ses mains tous actes relatifs aux afféagements, ou de déclarer que, « renonçant formellement aux avantages résultant pour eux desdits titres, ils sou- « mettent leur possession à l'examen de la loi; pour qu'ils reconnaissent qu'il est de « toute justice que le vassal rentre dans les biens dont il aurait été dépouillé, comme « il est juste aussi que l'afféagiste ne perde pas le profit des améliorations utiles « qu'il a faites et pour lesquelles il doit avoir son recours vers les seigneurs.

« Adopté. »

Le 17 février 1790, le procureur de la commune tient le discours suivant :

Messieurs,

L'abbaye est incendiée; *on a sauvé avec peine quelques papiers du chartrier*; per-

animaux bruts de la liberté et de l'égalité qu'on cherche à leur donner. J'aime bien entendre un maire de Redon dire en pleine assemblée, quand on luy demande de mettre la ville en sûreté et l'abbaye qu'on menace de brûler, qu'il répond sur sa teste qu'il n'arrivera aucun accident, qu'au surplus il vaudrait mieux que l'ab-

sonne n'a voulu s'en charger : ils ont été déposés sur la place. Le bruit public annonçait que la maison de Monsieur Nogues, procureur fiscal de l'abbaye, située dans l'intérieur de la ville, était menacée du feu. Ses voisins craignant pour eux et leur propriété, vous ont stimulés de faire démeubler sa maison et d'en faire enlever tous les papiers.

Que cette crainte fût fondée ou non, vous avez cru, Messieurs, devoir ne rien négliger pour tranquilliser les habitants.

Vous avez prié Monsieur Nogues de démeubler sa maison et de déposer ses effets hors ville, dans l'endroit qu'il aurait bien voulu indiquer. Vous avez ordonné que ses papiers seraient mis dans des sacs qui seraient contradictoirement scellés; vous avez appelé les juges du lieu et nommé des commissaires pour présider à cette opération; vous avez pris les mesures qu'il a dépendu de vous pour protéger ces citoyens, et vous avez déposé des gardes pour assurer le transport de ces effets; ses papiers qu'aucun habitant n'eût voulu recevoir chez lui, vous les avez fait porter au dépôt général sur la place de cette ville; vous les avez mis à couvert sous des tentes que vous avez fait préparer et vous les avez fait garder par la milice nationale.

Messieurs Joyant étaient encore soupçonnés d'avoir dans leur maison des barriques et malles pleines de papiers, lesquels excitaient une inquiétude générale. Vos commissaires, accompagnés des juges requis, les ont aussi fait transporter sous lesdites tentes.

Ces barriques, malles et papiers ne peuvent rester sur la place; vous ne pouvez, Messieurs, sans exciter une rumeur générale, les faire déposer dans aucune maison adjacente à la ville; vous devez cependant pourvoir à leur conservation.

Voici donc mon avis : ce serait de nommer des commissaires, pour vérifier, accompagnés de juges du lieu, en présence des habitants des campagnes qui seraient appelés à cette fin, les différents papiers qui sont déposés sur la place et d'arrêter : 1° que ceux, d'après la vérification faite, appartenant à Monsieur le comte de Rieux et qui n'intéresseraient aucunement les vassaux de la juridiction de Redon, seraient rendus à Monsieur Joyant l'aîné pour être sortis hors ville, et transportés à tel lieu qu'il lui plairait de choisir; 2° que les autres papiers appartenant à l'abbaye et à Monsieur Nogues, resteront déposés au lieu où ils sont jusqu'à vendredi prochain (19 février), jour auquel les juges seront requis pour en faire, contradictoirement avec Monsieur Nogues ou gens de sa part, et Messieurs les Bénédictins et les commissaires nommés par les cinq propriétaires dépendant de l'abbaye, la vérification et l'inventaire.

POIRIER, *procureur*.

Adopté. — On nomme pour commissaires :

Messieurs POIRIER, LAURENT MACÉ et COCHART.

baie brûlât que le sang d'un seul paisan coulât. J'aime bien entendre dire au fanatique Loaizel, recteur de Redon [1], en publique qu'il fera tout son possible et répond sur sa teste de faire rentrer les paisans dans les afféagements dont les moines les ont injustement frustrés. Je le répète encore une fois, il faudrait un volume in-folio pour vous détailler tous les dangers auxquels nous sommes exposés, ceux que nous avons éprouvés. Dieu veuille que tous ces malheurs et troubles finissent bientôt, et calment la fureur dont sont animés des bestes féroces qui nous environnent. Vivez tranquille, jouissez d'une bonne santé, tels sont mes vœux. Plaignez-nous, plaignez notre sort et faites tous vos efforts pour y remédier.

J'oubliais de vous dire que voilà déjà plusieurs de vos lettres, que nous avons reçus de votre part, où vous nous demandez si l'appartement du procureur a été brûlé et pillé. Je vous certifie que depuis sa chambre jusqu'au dortoir il n'existe plus que les murs, que tout a été pillé, brûlé et jeté par les fenestres, qu'il n'y est

[1] Gobrien Loaisel, né vers 1748, obtient le vicariat perpétuel de Redon peu de temps avant la Révolution, succédant à son oncle, dont nous avons parlé plus haut. Député par le clergé du diocèse de Vannes aux Etats-Généraux, il suivit avec chaleur, dès le début, l'impulsion révolutionnaire.

Le 14 juin 1789, il allait un des premiers faire vérifier ses pouvoirs par le Tiers-Etat et exhortait, dans une petite brochure, ses collègues à suivre son exemple. Bientôt son esprit timide, mais éclairé, comprit où la Révolution voulait l'entraîner, et il donna sa démission dès la fin de 1789.

Il fit partie comme premier adjoint de la municipalité installée à Redon le 30 janvier 1790. Sa conduite lors de l'incendie de l'abbaye est à l'abri de tout soupçon, malgré les insinuations de Dom Sébastien Vautey. Quelques mois après le 2 juillet, il donna sa démission d'officier municipal, ce qui ne l'empêcha pas de prendre part à la Fête de la Fédération et à l'installation du nouveau Tribunal, le 15 décembre 1790.

Ayant refusé le serment, il fut remplacé au commencement de 1791 par l'intrus Guinoys.

Bientôt obligé de s'expatrier en Angleterre, il y resta pendant toute la persécution et ne rentra dans sa paroisse que dans le courant de l'an VII. Il y reprit les fonctions de son saint ministère, et en 1803 l'ancien vicaire perpétuel de Notre-Dame fut nommé curé de Redon.

Démissionnaire en 1816, il resta dans le pays et y mourut le 8 mai 1825.

Histoire abrégée..... de Redon. — Archives municipales de Redon. — Tresvaux. *Persécution révolutionnaire en Bretagne.* Tome II, page 500.

même pas resté la moindre *boisure* aux fenestres. En un mot, que quand il fera de la pluye, toute cette ..... (?) sera exposée à un dépérissement irréparable.

XI

Extrait de la séance de la Municipalité de Redon, du 16 février 1790.

Dans l'assemblée du corps municipal, Monsieur le maire a dit : Messieurs, les malheureuses circonstances où nous nous sommes trouvés ne nous ont pas permis de nous occuper plus tôt de la police concernant la boucherie de carême. Suivant l'usage ancien, un seul boucher avait le privilège exclusif de vendre de la viande pendant ces jours d'abstinence, et comme à raison de ce privilège il était astreint à payer deux cents livres à l'hôpital de cette ville, on était forcé d'augmenter le prix de la viande. Dans un moment où la misère est presque à son comble, où la plupart des citoyens ont éprouvé des pertes considérables occasionnées par l'incendie de l'abbaye, où tous sont dans des inquiétudes et des alarmes continuelles, où *plusieurs sont obligés pour la sûreté publique de veiller chaque nuit et de monter la garde,* où un grand nombre seront par conséquent obligés de faire gras pendant le carême, dans ce moment de détresse ne croiriez-vous pas à propos, Messieurs, d'arrêter dans votre sagesse qu'on dédommageât l'hôpital des deux cents livres qu'il avait coutume de toucher des bouchers de carême et de ne faire sur les prix de la viande aucune augmentation?

Veuillez, Messieurs, prendre en considération ma remontrance et y délibérer.

Adopté. On fixe le prix de la viande.

XII

Extrait de la séance du Conseil général de la commune de Redon, du 23 février 1790.

Monsieur le maire a dit :

La ville est continuellement menacée ; il est à craindre que nous

n'ayons nos ennemis dans notre sein ; les mesures les plus promptes, les plus grandes sont indispensables : les communes sont à la vérité déjà fatiguées ; mais encore quarante-huit heures, et j'ose me promettre que le calme et la tranquillité seront rétablis. Voici, Messieurs, ce que j'ai l'honneur de vous proposer : 1° Qu'il soit fait une bannie qui indique à tous les propriétaires ou locataires de la ville et des fauxbourgs de fournir ce soir et la nuit suivante une garde à leur porte et une lumière au moins, sauf à payer ceux qui l'exigeront ; 2° qu'il soit en outre commandé soixante citoyens actifs pour garder l'extérieur de la ville ; 3° qu'il soit nommé deux d'entre les officiers municipaux pour passer avec moi la nuit au corps de garde, et qu'on nous donne tous pouvoirs pour faire et agir ce qui nous paraîtra convenable suivant les circonstances [1].

DU BIGNON (Jean).

Adopté.

XIII

Extrait de la Séance du Conseil général de la commune de Redon, du 26 février 1790.

Monsieur La Touche, officier municipal, rendant compte de la commission dont il avait été chargé par délibération du 20 du présent, a dit qu'il avait obtenu de Messieurs les officiers municipaux de Nantes un secours de quatre-vingt-seize hommes du régiment de Rohan commandés par quatre officiers, aux conditions de donner par jour de surpaye à chaque soldat 8 s, à chaque caporal 10 s et à chaque sergent 14 s, et de frayer à tous dépens de route d'aller et venir au cas qu'il y ait lieu, lesquelles conditions il a souscrites au nom de la municipalité.

Le Conseil général a approuvé tout ce que Monsieur La Touche

[1] Le 18 février 1790, le s^r Patrice Mac-Auliffe, adjudicataire des octrois, supplie la municipalite d'accepter « le resielliement de son bail, les menaces qu'il reçoit à « chaque instant l'empêchant de continuer la perception des droits... »

Il est remplacé par le s^r de Rennes.

a fait et s'oblige de satisfaire à toutes les obligations contractées par ce député en son nom.

A l'endroit s'est présenté Monsieur le maréchal des logis commandant les neuf dragons de Conti, que par les motifs de notre délibération du 13 février nous avions cru devoir retenir à leur passage.

Le Conseil général, après avoir discuté le traitement qu'on aurait à faire à ces militaires, a arrêté qu'il serait payé par jour à chaque soldat 10s et 16 à Monsieur le maréchal des logis à commencer du jour de demain, la municipalité depuis leur séjour en cette ville ayant pris soin de les faire traiter à son compte.

Monsieur le Président de la Commission a dit :

Messieurs,

Lorsque vous n'étiez encore que menacés des malheurs que depuis vous avez éprouvés, vous jugeâtes nécessaire à la sûreté publique de doubler votre garde nationale nuit et jour : soixante hommes furent admis pour la défense de la ville et soudoyés par elle. Malgré leur vigilance, l'abbaye des Bénédictins fut incendiée.

Au milieu de cette alarme, dix dragons du régiment de Conti arrivant de Guingamp pour se rendre à Ancenis, vous les priâtes de rester à votre solde.

A peine le premier feu est-il éteint qu'une maison particulière est en proie à de nouvelles flammes (celle de M. de la Houssaye). *Les malfaiteurs brûlent jusqu'aux paillers de nos campagnes.* Saisi d'effroi et de fatigues, le commandant demanda des troupes pour secours.

Vous députez vers Nantes pour en obtenir ; cette ville vous accorde cent hommes, mais aux conditions que vous donnerez par jour de surpaie 8s à chaque soldat, 10s à chaque caporal et 14s à chacun des sergents et que vous frayerez à tous dépens de route.

Par votre délibération, vous venez d'acquiescer à ce traitement ; vous avez accordé proportionnellement 10s à chaque dragon et 16 s au maréchal des logis qui est à leur tête. Vous vous êtes conduits d'après d'affligeantes circonstances ; elles vous avaient im-

posé la loi de méconnaître pour un moment vos facultés. Il ne vous reste qu'un parti à prendre, c'est de supplier Monsieur de Thiard de vous envoyer une ou deux compagnies de dragons en garnison dans votre ville.

Ce généreux commandant, instruit de tous vos maux, vous accordera d'autant plus volontiers l'appui que vous sollicitez qu'il songera au besoin où vous êtes de l'obtenir [1].

POIRIER.

L'avis du procureur de la Commune est adopté ; le maire écrit à Monsieur de Thiard.

XIV [2]

A la requête des religieux Bénédictins de l'abbaye de St-Sauveur de Redon, suite et diligence de Dom Augustin Gabriel Bazille, sous-prieur, Dom Louis Radiguel Sénieur, Dom Claude Rabany et Dom Louis Guimond, demeurant en ladite ville de Redon, paroisse de Notre-Dame [3], lesquels font, en tant que besoin, élection de

[1] Ces dix dragons du régiment de Conti, commandés par Monsieur d'Albaret, quittèrent Redon le 19 mars seulement.

[2] Cette requête n'est ni signée, ni datée. C'est une simple copie envoyée au prieur Le Breton. Elle doit être du 19 février 1790.

La suppression du Parlement ayant jeté un grand trouble dans la magistrature bretonne, l'affaire traîna longtemps, *probablement jusqu'à une amnistie*, car le sieur L.... ne fut pas même inquiété.

[3] Le nombre des religieux profès de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon n'était plus que de sept en 1790.

1° Le prieur Pierre-Jean Le Breton, né le 8 mars 1752, à Rostrenen (Côtes-du-Nord), rentra jeune dans l'ordre des Bénédictins sans en avoir la vocation, comme il l'avoua en 1789. Successeur de Dom Cotelle, en 1788, au prieuré de Redon, il fut élu suppléant aux Etats-Généraux par le clergé du diocèse de Vannes, et remplaça l'abbé Loaizel, démissionnaire. Apologiste de la constitution civile du clergé, le 8 mai 1790 il déclara vouloir sortir du cloître. Installé curé constitutionnel de Loudéac le 13 novembre 1791, il ne craignit pas de donner un bal dans son presbytère le jour de la Toussaint. Ayant résigné ses fonctions en 1793, il quitta Loudéac l'année suivante, et fut nommé bibliothécaire de la Cour de cassation. Il mourut à Paris, le 21 février 1829. (Voir Levot. *Biographie bretonne*, page 201. — *Histoire de Redon*, page 248. — Archives municipales de Redon. Pièces diverses. Clergé.)

2° Dom Augustin-Gabriel-Bazille, né à Vertou, au commencement d'avril 1736, religieux Bénédictin, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, congréga-

domicile en l'étude de Me Dorvo, procureur au présidial de Rennes, sise rue du Chapitre, paroisse de St-Etienne.

Soit dénoncé et notifié à M. le procureur du Roi dudit siège présidial et sénéchaussée de Rennes, sous le proche fief de laquelle ladite abbaye de Redon est située :

tion de Saint-Maur, déclare, le 6 août 1790, « se retirer dans sa famille à Nantes, « pour y attendre que l'Assemblée nationale désigne les maisons de son ordre qui « seront conservées, et demande acte de sa déclaration, conformément aux décrets « qui l'authorisent à prendre ce party, et au cas de refus de payement de sa pen- « sion, dans le district qu'il choisit provisoirement pour son domicile, il se réserve « de réclamer sa pension sur celui de Redon comme étant aux droits et jouissant « des fruits et revenus de l'abbaie de St-Sauveur dont il était membre et religieux, « s'en référant au surplus sur ce qui sera statué juste et convenable, tant pour les « termes à échoüer que ceux qui pourraient l'être. »

Le 3 septembre 1790, Dom Bazille était à Nantes, où il déclarait vouloir se retirer, et le 9 du même mois, le directoire du département de la Loire-Inférieure arrêtait, qu'il lui serait payé la somme de 250 ₮ pour le quartier de son traitement. Le 16 novembre 1790, Dom Bazille déclarait au district de Nantes vouloir sortir du cloître ; il ne quitta pas néanmoins l'état ecclésiastique. (Archives du département de la Loire-Inférieure. — Série L. Reg. Délib. du directoire du dép^t.)

Lors de l'appel nominal du 26 mars 1792, il demeurait chez son frère, île Feydeau, 9, à Nantes ; enfermé le 24 août de la même année, il déclara au Séminaire, le 8 septembre, qu'il irait en Espagne si sa santé le lui permettait ; il fut par raison de maladie dispensé de la déportation, il entra aux Carmélites vers le milieu de septembre 1792, puis aux Petits-Capucins. Transporté sur le navire *la Gloire* le 25 octobre 1793 (4 brumaire an II), il fut noyé dans la nuit du 16 au 17 novembre 1793 (26-27 brumaire an II), avec 89 autres prêtres.

(Archives municipales de Redon. Clergé, pièces diverses. — A. Lallié : *Etudes sur la Terreur. Les Noyades de Nantes*, pages 13-14-85).

3° Dom René-Olivier Radiguel, né vers 1719, déclara, le 4 mai 1790, à la municipalité de Redon, ne pouvoir se déterminer ; attendu les infirmités dont il était accablé, il ne put signer sa déclaration. Ayant refusé le serment, il resta caché à Redon, dans une maison de la rue aux Fèves. Il exerçait toujours secrètement son ministère et confessait un grand nombre de prêtres du pays. Il mourut pendant la Révolution. (*Histoire de Redon*, pages 249 et 251.)

4° Dom Claude Rabany, né à Brioude en Auvergne, le 28 septembre 1755, professeur. Après avoir refusé, le 4 mai, de prendre une détermination, le 23 août suivant, il déclara vouloir sortir du cloître. (*Histoire de Redon*, page 249. — Archives municipales de Redon.)

5° Dom Louis-Joseph Guimond de la Réfaudière, né à Mayenne, au mois de juillet 1760, déclara, le 14 août 1790, « vouloir se retirer dans sa famille pour y « attendre que l'Assemblée nationale désigne les maisons de son ordre qui seront

Que le dimanche quatorze février dernier (1790) :

Vers les onze heures du matin, pendant la grande messe, le feu se manifesta dans le bout méridional du grand grenier de la même

« conservées..... » Il prêta le serment, mais le rétracta peu de temps après. Il resta caché dans son pays pendant la persécution. Vicaire de N.-D. de Mayenne après le concordat, il mourut en 1814 desservant de Belgeard. (*Histoire de Redon*, page 251. — Archives municipales de Redon.)

6° Dom Sébastien Vautey, dont nous avons parlé plus haut.

7° Dom Laurent-Joseph Billard, né vers 1744, déclara, le 4 mai 1790, vouloir demeurer dans la congrégation de Saint-Maur.

Le 23 août suivant, il déclara à la municipalité de Redon vouloir sortir du cloître, et le 17 septembre il maintenait sa déclaration au district de Nantes. Malade le 18 septembre, le directoire l'autorisait à toucher le reste de son quartier, et le 20 octobre il touchait 225# (pour le dernier quartier de 1790).

Le 18 novembre 1790, le s^r Joseph Billard, prêtre....., a demandé et obtenu audience et a dit, qu'aux fins de l'arrêté du département du 20 octobre dernier, il se présentait pour y satisfaire, prêter le serment qui lui est imposé ; en conséquence, il a, la main levée, promis et juré d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roy, et déclaré que, lors de l'incendie de la cy-devant abbaye de Redon, elle avait été pillée et volée ; que les religieux ont *recouvrés différents effets* et dans la circonstance, croyant pouvoir s'indemniser des pertes personnelles qu'ils avaient essuyées eux-mêmes, lors de cet incendie, sans préjudicier aux intérêts de la nation, divisé entre eux une partie des restes de ces effets ; que lui avait eu pour sa part :

7 marcs, 2 onces et quelques gros d'argenterie ;
Un lit complet ;
Une commode ;
Une table ;
Trois paires de draps de lits ;
Et une douzaine de serviettes.

Qu'il estime le tout à la valeur de CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE LIVRES et que chacun de ses confrères avaient eu à leur part, en d'autres effets, jusques à la concurrence de cette somme ; qu'il n'a soustrait aucun autre meuble et effets et qu'il n'a aucune connaissance qu'il en ait été soustrait d'autres au-dessus de ladite somme de 574# reçue en effet par chacun des six autres religieux de Rhedon. (Arch. dép. Loire-Inf^re, série L. — Reg. du district de Nantes, 1790, f° 137).

Les commentateurs du dictionnaire d'Ogée (tome II, page 440) affirment donc à tort que, lors de la dispersion de la communauté, en 1791, les sept religieux se partagèrent au poids le trésor de l'abbaye, évalué à 70,000 liv. — Le registre des délibérations de la municipalité de Redon ne fait mention d'objets *d'aucune sorte* enlevés par les Bénédictins, et les journaux seuls *peuvent* avoir donné ce renseignement erroné.

Il y avait à l'abbaye de Saint-Sauveur, en outre, un certain nombre de novices qui avaient dû quitter le couvent en 1789.

abbaye, au-dessus de la cuisine et des chambres d'hôtellerie, lequel grenier était presque rempli de foin ;

Que, dans un instant, les flammes percèrent la couverture de ce grenier, se communiquèrent à celle de la bibliothèque et à celle du corps de logis principal faisant face au midi, et qu'elles brûlèrent en très peu de temps, malgré les prompts secours qu'on y apporta, les combles et les chambres hautes des deux tiers ou environ de cette abbaye ;

Que, par ce malheureux événement, une grande partie de la ville, surtout celle qui avoisine l'abbaye du côté du couchant a couru risque d'être incendiée ;

Que ce crime atroce était prémédité et même annoncé plusieurs jours auparavant par des gens qui faisaient courir le bruit qu'on eût brûlé l'abbaye et les maisons de différents particuliers de la ville que l'on désignait ;

Qu'en effet, non seulement l'abbaye a été brûlée, mais encore le feu fut mis au hangard de M. de la Houssaye, situé derrière sa maison et attenant au grand magasin plein de bois du four banal, le samedi suivant (20 février), vers les sept heures du soir ; et le lendemain, dans la nuit du dimanche au lundi, au pailler du fermier de la métairie de Bua, dépendante de l'abbaye de Redon, à un quart de lieue de la ville, ainsi qu'à un autre pailler d'un village encore plus voisin ;

Que la crainte et l'allarme se sont répandues généralement dans tous les esprits, et que personne n'est en sûreté dans la ville ni dans les campagnes;

Qu'on n'a encore pu découvrir quels sont les malfaiteurs, mais que plusieurs personnes sont soupçonnées ; et qu'on pourrait, au moyen de monitoires et d'informations juridiques, parvenir à connaître les auteurs et les fauteurs du crime ;

Requièrent en conséquence lesdits religieux qu'il plaise à M. le Procureur du Roi faire à cet égard ce qui est de son ministère, tant pour constater juridiquement le corps du délit, que pour informer contre lesdits coupables et les faire punir suivant la rigueur des lois ;

Décl(ar)ant toutefois ne vouloir se rendre parties civiles, et ne faire la présente dénonciation que pour mettre la partie publique en état d'agir et de sévir contre les coupables.

A Redon.....

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement*).

GALERIE DES POÈTES BRETONS

—

M. F. LONGUÉCAND

Les lecteurs de la *Revue* auront certainement remarqué, dans la livraison du mois de septembre dernier, une charmante poésie intitulée *Le Mal du pays* et signée F. Longuécand. L'auteur de ces vers est l'un des poètes les plus distingués de la Bretagne, et nous allons essayer de donner une idée de sa vie et de ses œuvres.

M. François Longuécand a cinquante-six ans. Il est né en avril 1823 à Saint-Malo, où il a passé ses jours dans les bureaux, d'abord comme clerc de notaire, ensuite comme employé de banque. Aujourd'hui il y est banquier. Ces occupations peu poétiques n'ont pu étouffer sa muse. Aussi, dit-il, dans une de ses préfaces, « le pro-« duit de l'imagination qui délasse s'est mêlé à celui du travail qui « fait vivre, comme le bluet parmi les blés. Mes poésies ont poussé « au milieu des œuvres de bureau, choses arides, comme la rave-« nelle entre les pierres d'un mur. » Il faut ajouter qu'il est peu de villes au monde mieux faites que Saint-Malo pour éveiller dans l'âme le sentiment poétique. Ses remparts tour à tour battus et délaissés par la mer, son donjon d'une si fière silhouette, sa vieille cathédrale dont la flèche domine les maisons serrées autour d'elle, les îlots épars dans la baie immense, les falaises lointaines du cap Fréhel, les tempêtes furieuses de l'hiver, les incomparables splen-

deurs de l'aurore et du soir sur les flots ; tout cela, mêlé au souvenir des Malouins célèbres, devait d'autant plus frapper l'imagination du jeune Longuécand qu'il passait chaque jour de longues heures dans la demi-obscurité et le silence d'un bureau.

Son premier recueil de vers, publié en 1846, est intitulé *Espérance*. Les qualités qui se font remarquer dans toutes ses œuvres, l'élégance, l'harmonie, la verve, la souplesse du style, s'y trouvent déjà, ainsi que l'émotion produite par les beautés de la nature. Ce volume, où sont traités les sujets les plus variés sur des rythmes très divers, obtint un succès réel. Il fut suivi, en 1853, d'un autre, portant pour titre : *Les Bluets*. Nous y avons lu avec plaisir *la Corinthienne*, étude grecque en deux actes, où respire un vif sentiment de la grâce antique et qui renferme des scènes bien dialoguées.

Les stances *A René* sont pleines de souffle. Ce n'est pas d'ailleurs la seule fois que le souvenir de Châteaubriand a heureusement inspiré le poète.

Repose, vieux songeur, sur ta couche de pierre !
Comme au haut d'un rocher l'aigle pose son nid,
Fuyant les sentiers blancs de l'humaine poussière,
Tu choisis pour ta tombe une île de granit.

La vache y vient brouter une pâle verdure ;
La mauve dans son sol rase ton monument,
Et le vent dont le souffle incessamment murmure,
Arrache aux flots troublés un long gémissement.

Le bruit des mers fut doux à ton âme plaintive.
La vague murmurante autour de ton berceau
T'accompagna depuis, errant de rive en rive ;
Folâtre elle dansait autour de ton vaisseau.

Tu l'entendis, au pied du tombeau de Virgile,
Dire au poète un chant aussi doux que ses vers ;
Tu la vis de Délos battre le flanc stérile,
Et baigner de Colomb le sauvage univers.

Ton amour est fidèle à cette vieille amie ;
A ses bords désormais rien ne t'arrachera.

Ton ombre de sa voix aimera l'harmonie :
Comme un chant de nourrice, elle t'endormira...

Plus loin, le poète nous montre le grand homme,

Tantôt proscrit, tantôt ambassadeur superbe,
Flatté, persécuté, servant des rois ingrats;
Ici, dans *son* manteau soldat dormant sur l'herbe,
Là, foulant, pèlerin, le champ de vieux combats ;....
.....
Aigle altier, chargé d'ans et les ailes froissées,
— Des révolutions bien jeune tu souffris, —
Tu livras tes vieux jours aux sévères pensées;
Tu te plus à rêver sur d'antiques débris...

Qu'on nous permette encore de citer quelques strophes de la pièce dédiée à Hippolyte de la Morvonnais :

Là-bas, dans ton manoir assis au bord des grèves,
L'automne t'a surpris, de froids brouillards chargé;
Il te trouve pensif et, repassant tes rêves,
Tu demeures souffrant, triste, découragé.
.....
Tu voulais, t'essayant dans un canton sauvage,
Autour de ton manoir grouper un peuple heureux;
Le temps fait faute à l'œuvre, et la force au courage,
Et de ton monument tu détournes les yeux.

Il est dur de parler à qui ne peut comprendre,
D'user sans fruit le feu qui dévore les cœurs,
Et d'aller se heurter, âme naïve et tendre,
A des esprits grossiers, arides et moqueurs.

Blessé dans le combat dont la tempête gronde,
Le soldat au foyer vient chercher le repos;
Ainsi la Poésie offre aux blessés du monde
Le dictame divin qui soulage leurs maux.

Cherche pour confidents quelques âmes choisies,
Non la foule; la foule est insensible aux chants :
Le trésor caressé des saintes mélodies
Veut des esprits rêveurs et le repos des sens...

Ce recueil contient plusieurs jolies fables. M. Longuécand aime ce genre de poésies. Il en a publié deux volumes, l'un en 1855, *le*

Miroir, l'autre en 1860, *la Cigale*. Ils sont remplis de traits fins, piquants et d'un bon sens exquis. Béranger lui écrivait, le 23 février 1855 :

« Vous vous figurez peut-être, mon cher Monsieur, que j'ai « gardé jusqu'à ce jour votre volume de fables sans le lire. Dé- « trompez-vous, je vous prie ; non seulement je les ai lues, mais « relues, et c'est pour les avoir prêtées à quelqu'un qui me les a « gardées très longtemps que je ne vous ai pas remercié plus tôt « de tout le plaisir qu'elles m'ont procuré..... Selon moi et la « personne que j'ai cru devoir consulter, votre volume mérite un « succès qui vous classe en tête des poètes qui ont osé marcher sur « les traces de La Fontaine... »

Le 22 janvier de la même année, une lettre de Mme Desbordes-Valmore disait au fabuliste :

« Parmi tant de pages vivement colorées, *La Querelle au Colom-* « *bier, La Tourterelle et le Passant, Le Feu du pâtre* sont de déli- « cieux tableaux. Ils éclatent de sentiment et de lumière dans ce « livre parsemé d'expressions d'un bonheur loué par de plus « habiles que moi, mais non pas plus touchés de leur grâce solide ; « car, toute ignorante que je suis, je sens bien que cette grâce est « appuyée sur une raison profonde. J'ai le droit surtout d'en « goûter la tristesse, parce que je m'y connais mieux qu'à toutes « choses, et vous en avez, Monsieur, bien que sobre et courageuse, « mais pour cela même plus pénétrante que celle qui s'avoue « davantage. »

Ces louanges données à M. Longuécand ne sont pas de vaines paroles ; on le devine à certain accent qui ne trompe point.

Nous détachons du volume *la Cigale* une petite pièce qui fera connaître la manière de l'auteur.

LE VER LUISANT

La nuit silencieuse et douce,
Amenant les songes confus,
Assombrissait les bois touffus,
Rendait noire la verte mousse.

Errant sous le ciel calme et bleu,
Un écolier, dans la charmille,
Voit comme un diamant qui brille,
Comme une étincelle de feu.

Un ver jetait tant de lumière !
L'enfant l'emporte et dit : Demain,
Tous admireront mon butin ;
Il se sent déjà l'âme fière.

Mais quand, venue à petits pas,
L'aurore eut chassé la nuit sombre,
L'insecte si brillant dans l'ombre
Devant le jour ne brilla pas.

Telle une souriante image
Charme les veilles du songeur
Et jette comme une lueur
Au fond d'un petit ermitage.

Songe d'idéale beauté !
Mais s'il sort d'une ombre discrète,
Au jour de la réalité
S'éteint le rêve du poète.

Le dernier recueil de poésies publié par M. Longuécand (1877), *la Tour d'Armor*, est composé d'imitations du *Barzas Breiz*. En traduisant *Sainte Azénor, la Croix du chemin, les Miroirs d'argent, la Rupture, le Pauvre Clerc, la Peste d'Elliant, les Hirondelles, l'Epouse du croisé, les Fleurs de mai, le baron de Jauioz* et *le jeune Meunier de Châteaulin* (pièce tirée des *Derniers Bretons*), il a conservé la fraîcheur et la naïveté des chants populaires.

M. Longuécand est passionnément attaché à la patrie bretonne. Il en comprend et en exprime la poésie. Ses vers sont animés par les pensées les plus délicates et les plus nobles. Son âme a su s'élever au-dessus des réalités monotones et fades de la vie pour atteindre l'idéal, comme dans les marais on voit l'abeille effleurer l'eau noire pour aller se poser sur la flèche rose d'une salicaire ou la fleur dorée d'un iris.

JOSEPH ROUSSE.

—

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1749)

X. — Le cardinal de Rohan dans ses deux diocèses de Strasbourg et de l'aumônerie de France.

(1725-1740).

En 1725, le cardinal de Rohan avait cinquante et un ans, il en vécut encore vingt-deux, mais en dehors des agitations qui avaient marqué la première période de sa carrière. Retrouvons-le chez lui.

L'académicien Bougainville, dans l'éloge qu'il prononça du cardinal de Rohan devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était le secrétaire perpétuel, a tracé un portrait si détaillé de l'évêque de Strasbourg dans son diocèse, que nous ne pourrions rien recueillir de plus complet dans les documents étrangers. Nous allons donc lui laisser la plume pendant quelques instants : les témoignages des contemporains amis sont toujours précieux quand ils s'appuient sur des faits que les ennemis n'ont jamais contestés.

* Voir la livraison d'octobre 1879, pp. 264-288.

« Strasbourg et Saverne, dit Bougainville, ont été les lieux de la résidence ordinaire de M. le cardinal de Rohan ; et c'est là surtout qu'il étoit grand, si c'est mériter ce nom que d'être affable avec dignité, magnifique avec économie, zélé sans intolérance, modéré sans faiblesse, ferme et prudent, ami de la paix et conservateur de l'ordre... Son départ répandoit la tristesse dans le diocèse : on l'eût regardé comme un malheur public, sans l'espérance d'un retour prochain. Il rentroit au bruit des acclamations, et la joie qu'inspiroit sa présence étoit peinte dans tous les yeux. Son palais, toujours ouvert, étoit toujours rempli. Au milieu de cette affluence, M. le cardinal de Rohan s'occupoit comme s'il eût été dans une profonde solitude. Ce concours le charmoit sans le distraire. Ceux qui l'abordoient, au lieu d'une audience, trouvoient un entretien plein de bonté. Il s'intéressoit à leur situation ; il accommodoit leurs différens. L'air obligeant dont il accordoit une grâce en relevoit le prix ; et la peine qu'il témoignoit à refuser consoloit de ses refus ; il étoit le lien et l'arbitre des familles, des corps, des différens partis. Quoiqu'il ait su défendre ses prérogatives avec vigueur, son chapitre conserva toujours avec lui l'union la plus parfaite.

« Dans la discussion des matières les plus épineuses, on admiroit sa douceur, sa pénétration, la justesse de ses idées. D'un coup d'œil il saisissoit le point de la question, et sans s'arrêter aux branches, il s'attachoit aux difficultés essentielles. La raison, qui pour convaincre les hommes a besoin de les séduire, ne fut jamais si séduisante que dans sa bouche. Les grâces de sa personne, la noblesse de sa diction, l'élégance toujours naturelle des tours qu'il employoit, cette politesse qui proportionnoit le langage au rang, au mérite, aux circonstances, tout concouroit à lui donner sur les esprits un empire dont il ne se servoit souvent que pour faire goûter des conseils utiles, ou des partis avantageux. C'étoit un enchanteur aimable, qui n'abusoit point de ses charmes ; c'est à ce caractère, à cette conduite qu'il a dû l'estime et l'amour des peuples confiés à ses soins, tandis que sa magnificence attiroit sur lui les regards des étrangers[1].

[1] Pour être impartial nous devons opposer à ce portrait flatteur la silhouette satirique et envenimée que la duchesse d'Orléans a tracée du cardinal dans sa correspondance, à la date du 6 février 1716 :

« Le cardinal de Rohan a belle mine comme madame sa mère, mais il n'a pas de taille : il est vain comme un paon, plein de fantaisies, tripotier, intrigant, esclave des jésuites ; il croit tout gouverner et ne gouverne rien ; il croit être sans égal au monde. » (*Corresp.*, I, 214.) Mais on sait combien cette Bavaroise était ennemie de tout ce qui approchait des jésuites, et nous verrons bientôt le duc de Luynes donner raison à Bougainville.

« M. le cardinal de Rohan placé sur la plus importante de nos frontières, entre deux peuples puissans et rivaux, *sembloit être chargé de représenter la France auprès de l'Allemagne.* Personne n'étoit plus fait pour réussir dans cette brillante fonction. La beauté de ses jardins et de ses palais, ornés par tous les arts, donnoit une haute idée de notre goût : ses manières faisoient aimer nos mœurs ; et la grandeur du sujet annonçoit la majesté du souverain. Ses correspondances continuelles avec les princes de l'Empire, les ont souvent mis à portée de lui donner des marques des sentimens qu'ils avoient pour lui. Il étoit dans l'habitude de leur faire des présens et d'en recevoir d'eux. Les princes de Waldeck, de Bade, de Darmstad et des Deux-Ponts venoient de temps en temps passer plusieurs jours avec lui. L'Électeur de Cologne lui rendit visite en 1739, et trouva Saverne au-dessus de sa réputation.

« Cette estime, dont jouissoit M. le cardinal de Rohan, ne se bornoit point à des démonstrations vagues et passagères. Il en a su tirer en plusieurs rencontres des avantages réels, mais surtout s'en servir pour remettre son siège en possession de ses plus beaux droits. En 1721, il obtint de l'Empereur l'investiture des Etats que l'évêché de Strasbourg possède en Allemagne ; et reconnu par cette cérémonie membre de l'Empire, il reprit dans la Diète générale une séance dont les deux évêques précédens n'avoient pas joui.

« Si la splendeur dans laquelle il vivoit n'eût été qu'une vaine décoration, faite uniquement pour les yeux, ce ne seroit pas un sujet d'éloge. Mais sa magnificence n'étoit point un abus des richesses. Ce n'étoit ni cette pompe frivole dont l'éclat est inutile à ceux qu'elle éblouit, ni ce faste odieux que le sage méprise, et que le vulgaire contemple en murmurant. Bienfaisante et libérale, elle allioit les dehors de la représentation avec le soulagement des malheureux ; elle entretenoit les arts et l'industrie ; elle répandoit dans l'Alsace l'abondance et la joie. Les ecclésiastiques, les militaires, les gens de lettres étoient admis à sa table, et logés dans son palais, lorsqu'ils vouloient y faire quelque séjour. Il suffisoit de lui être présenté, pour y demeurer aussi longtemps que la nécessité des affaires, les charmes du lieu, ceux de la société, pouvoient y retenir ; et l'on en sortoit plein de reconnoissance, pour faire place à d'autres qui devoient y trouver les mêmes agrémens. Les soldats ennemis retenus prisonniers pendant la guerre aux environs de Strasbourg, ont ressenti les effets de sa généreuse compassion. Hommes, femmes, enfans, il les a fait venir dans son palais, et les a consolés dans leur misère par des secours de toute espèce. *Saverne étoit un temple consacré par la Grandeur à l'Hospitalité* [1].

[1] Le témoignage du duc de Luynes concorde avec celui de Bougainville : « Stras-

« François et Guillaume de Furstemberg avoient construit ce superbe édifice; mais il doit tous ses embellissements à M. le cardinal de Rohan. Le palais épiscopal de Strasbourg est son ouvrage. Il l'a commencé en 1730 et tous les connaisseurs en admirent l'élégance et la noblesse.

« Cependant, malgré tant de dépenses, les revenus de l'Église sont augmentés considérablement. Il avoit trouvé son diocèse dans un état de désordre que devoit produire l'anarchie dans laquelle il avoit longtemps gémi, l'absence de ses évêques et le mélange des religions. Il le laisse réglé, tranquille, rétabli dans son ancien lustre, embelli de somptueux bâtimens. Ne pouvait-il pas, à quelques égards, s'approprier la réflexion que fit Auguste sur l'état où Rome étoit lorsqu'il prit les rênes de l'Empire, et sur celui dans lequel à sa mort il laissa cette capitale du monde?.... » [1]

Vers la même époque, le marquis d'Argenson a tracé du cardinal, dans ses *Mémoires*, un remarquable portrait visant un peu à la satire. Nous le citerons d'autant plus volontiers que le mélange d'éloge et de critique lui donne un *certain* caractère d'impartialité :

« *Selon moi, le plus parfait modèle d'un grand seigneur aimable* est M. le cardinal de Rohan. Quoiqu'il n'ait au fond qu'un esprit médiocre, peu d'érudition et de lecture, qu'il n'ait jamais été chargé de grandes

bourg, Saverne, dit-il, n'oublieront jamais la grandeur et la magnificence avec laquelle il y vivoit; il y tenoit le plus grand état, et recevoit avec les plus grandes marques d'attention tout ce qui y arrivoit de toutes parts; depuis les princes souverains jusqu'au dernier des gentilshommes, tous étoient comblés des soins qu'il avoit pour que qui que ce soit ne manquât de ce qu'il pouvoit désirer. Dans le temps même qu'il avoit chez lui la compagnie la plus nombreuse et la plus considérable, il ne paroissoit point occupé. Il tenoit le même état à Paris, à Versailles, et avec la même facilité. Considéré et honoré de tous les princes d'Allemagne, il étoit à portée de rendre des services à l'Etat, dans les occasions, par les sentiments que l'Alsace et tous les Etats voisins avoient pour lui. » (*Mém. de Luynes*, IX. 451.)

— A propos des fêtes et des plaisirs de Saverne, Montesquieu écrivait de Londres en 1729 au Père Cérati : « .... Il court ici tous les jours, comme vous savez, toutes sortes de papiers très libres et très indiscrets. Il y en avoit un, il y a deux ou trois semaines, dont j'ai été très en colère. Il disoit que M. le cardinal de Rohan avoit fait venir d'Allemagne avec grand soin pour l'usage de ses diocésains une machine tellement faite, que l'on pouvoit jouer aux dés, les mêler, les pousser, sans qu'ils reçussent aucune impression de la main du joueur, lequel pouvoit auparavant, par un art illicite, flatter ou brusquer les dés selon l'occasion : ce qui établissoit la fripponerie dans des choses qui ne sont établies que pour recréer l'esprit. Je vous avoue qu'il faut être bien hérétique et janséniste, pour faire de ces mauvaises plaisanteries-là. » (*Œuvres de Montesquieu*. Amst., 1771, in-12, VII. 13.)

[1] *Hist. de l'Acad. des inscriptions*, XXIII, 350.

administrations, ni traité de suite d'importantes affaires, il a un avantage marqué sur ceux qui ont le plus administré et négocié. Il n'a ni la taille, ni les traits d'un prince fait pour commander les armées. *Mais c'est le plus beau prélat du monde ;* et quand il étoit jeune, c'étoit un charmant abbé de qualité. Il a soutenu ses thèses en Sorbonne avec éclat et distinction. On lui faisoit sa leçon, mais il la retenoit avec facilité et la débitoit avec grâce. Ayant obtenu de bonne heure l'évêché de Strasbourg et le chapeau de cardinal, il a été chargé de quelques négociations, tant vis à vis des princes allemands, qu'au conclave de Rome. Il s'en est toujours tiré avec aisance et dignité. Assurément, si quelqu'un a pu vérifier cette assertion singulière et proverbiale, *les gens de qualité savent tout sans rien apprendre,* c'est lui. Sa politique a toujours été très souple. Il s'est accommodé aux temps, aux lieux, aux règnes et aux circonstances. Avec une pareille conduite, il auroit pu paroître bas, mais il a su imprimer à toutes ses actions un caractère de noblesse; de sorte que les sots l'applaudissent et les gens éclairés lui pardonnent. Il s'est, suivant les occasions, déclaré pour la bulle *Unigenitus,* ou a laissé les Jansénistes penser ce qu'ils vouloient [1]. On l'a fait entrer au Conseil de régence à la fin de l'administration de M. le duc d'Orléans, pour assurer au cardinal Dubois le même rang dont les cardinaux Richelieu et Mazarin avoient joui dans le conseil. On sentoit bien que Dubois n'étoit pas fait pour passer sur une pareille planche après quatre-vingts ans d'interruption. La naissance de M. de Rohan, les dignités dont il étoit revêtu, indépendamment du cardinalat, l'en rendoient susceptible. Mais il n'y fut que le précurseur d'un premier ministre très indigne de l'être. Après tout, que pouvoit perdre le cardinal de Rohan à cette complaisance?... Il s'acquitte des cérémonies d'Eglise, auxquelles sa charge de grand aumônier l'oblige, de la manière la plus convenable, sans trop affecter de dévotion; aussi ne l'accuse-t-on point d'être hypocrite; et sans qu'on puisse lui reprocher d'indécence. Il représente à Strasbourg et à Saverne mieux qu'aucun prince d'Allemagne, et même que les électeurs ecclésiastiques. Sa cour et son train sont nombreux et brillans. Avec cela il conserve cet air de décence qu'ont les membres distingués du clergé de France, et que ceux d'Allemagne et d'Italie n'observent pas. Il est galant, mais il trouve assez d'occasions de satisfaire son goût pour le plaisir avec les grandes princesses, les belles dames et les chanoinesses à grande preuve, pour ne pas encanailler sa galanterie..... Sa politesse avec les particuliers qui viennent le voir, soit dans son évêché, soit à la cour ou à Paris, est certainement plus d'habitude que de sentiment. Mais elle porte si bien le masque ou l'em-

[1] Allusion, sans doute, à l'affaire de l'accommodement, en 1720.

preinte de l'amitié ou de l'intérêt, que même, persuadé qu'elle n'est pas sincère, on s'y laisse séduire. Dès que vous arrivez, il semble qu'il ait mille choses à vous dire, à vous confier, et bientôt après il vous quitte pour courir à un autre. Mais pendant qu'il fait tout ce qui lui plaît, il semble qu'il ne pense qu'à vous laisser le maître chez lui, qu'il vous abandonne parce qu'il craint de vous gêner et de vous importuner, tandis que ce seroit vous qui le gêneriez et l'importuneriez en restant davantage.

En un mot, personne ne possède mieux le talent de plaire que le cardinal de Rohan. Mais il n'appartient pas à tout le monde d'user des mêmes moyens que lui. *Il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe.* Cet ancien adage peut s'appliquer à l'usage de plus d'une qualité aimable. Il y a des gens qui peuvent en négliger quelques-unes, d'autres qui doivent en employer autant qu'ils en peuvent rassembler. Encore ont-ils bien de la peine à réussir avec toutes les ressources que la nature leur a fournies... [1] »

Le cardinal habitait ordinairement son diocèse pendant sept ou huit mois de l'année, et ne passait à Versailles auprès du roi, pour les devoirs de sa charge de grand aumônier de France, que l'hiver et le commencement du printemps. Les mémoires si précis et si minutieux du duc de Luynes nous permettent de le suivre presque pas à pas pendant les quinze dernières années de sa vie, et nous ne le voyons se départir de cette régularité d'existence que pour aller à Rome, en 1730 et en 1740, assister aux deux conclaves qui suivirent la mort de Benoît XIII et celle de Clément XII. Ces voyages lointains le fatiguaient, car la goutte avait exercé sur lui de profonds ravages et certaines cérémonies lui étaient même interdites à cause des génuflexions liturgiques qui lui étaient devenues presque impossibles; aussi disait-on déjà à l'époque du conclave pour l'élection de Benoît XIII, qu'il avait déclaré devoir porter son vote sur un jeune cardinal pour n'avoir pas à revenir prochainement dans la Ville Éternelle. Mais ce n'était là sans doute que propos de courtisan à court de nouvelles. En 1730, le conclave dura depuis le 21 février jusqu'au 12 juillet, époque à laquelle le cardinal Corsini fut élu sous le nom de Clément XII. Les mémoires du temps nous donnent peu de détails sur le voyage du cardinal de Rohan, et le

[1] *Mémoires du marquis d'Argenson.* 1825, in-8°, 208-211.

Journal de Barbier se contente de donner ces deux dates extrêmes ; mais il n'en est pas ainsi du conclave de 1740, au sujet duquel les anecdotiers se sont donné plus libre carrière. Nous savons par exemple, à l'aide des mémoires du duc de Luynes, que les cardinaux d'Auvergne et de Rohan partirent de Paris à la fin de février, chacun avec 50.000 livres que le roi leur avait donnés pour frais de voyage [1]. Et Barbier nous apprend que Rohan, toujours magnifique, emmenait avec lui quinze ou seize jeunes abbés de condition qui devaient être logés et nourris dans son palais [2]. Le cardinal de Tencin, en résidence à Rome, avait le secret de la cour, et il n'était plus question de renouveler les intrigues de 1721. Rohan n'eut donc pas à donner activement de sa personne, mais il faillit perdre la vue au retour, et il reparut à la cour au mois de février 1741 avec une terrible cicatrice.

« C'est en revenant de Rome, rapporte le duc de Luynes, en passant à la Charité, abbaye appartenant à l'évêque de Verdun, qu'il fut blessé à l'œil par une fusée. M. de Verdun voulut lui donner un feu d'artifice le premier jour ; le mauvais temps fit qu'on remit au lendemain ce qui restoit à tirer de ce feu, et comme il y avoit des feux sur l'eau, on descendit dans le jardin, où l'on avoit rangé des chaises pour la compagnie. M. le cardinal de Rohan voulut se mettre sur la première chaise qu'il trouva ; on l'obligea de s'avancer à la première place ; ce fut là qu'une fusée tirée maladroitement le frappa à l'œil et au front, et de là voulant s'élever, enleva son chapeau à trente pas. Dans le moment, il eut l'œil tout en sang ; on ne remarqua pas, dans le premier moment, qu'il eût été blessé. Mme de Dromesnil, nièce de M. l'évêque de Verdun, qui étoit assise auprès de lui, ne s'en aperçut point d'abord, non plus qu'un des valets de chambre de M. le cardinal de Rohan, qui étoit derrière son fauteuil ; heureusement l'œil est conservé [3]. »

[1] *Mém. du duc de Luynes*, III, 141. — Le cardinal d'Auvergne-Bouillon était ce même abbé d'Auvergne qui avait été jadis son concurrent pour la coadjutorerie de Strasbourg.

[2] *Journal de Barbier*, III, 204.

[3] *Mém. du duc de Luynes*, III, 321. — Le 22 avril, Rohan fit cadeau au roi d'une

Ces deux voyages extraordinaires furent les seuls qui rompirent en vingt ans les séjours annuellement réguliers du cardinal de Rohan à Versailles et dans son diocèse.

A Versailles, nous le voyons célébrer les mariages princiers de sa famille ou des membres de la famille royale : en 1737, celui de sa dernière nièce, Mlle de Rohan, avec le prince de Montauban[1] ; en 1739, celui de Madame première[2] ; en 1743, celui du duc de Chartres[3] et celui de M. de Montbazon avec Mlle de Bouillon[4] ; en 1744, celui du duc de Penthièvre[5] ; en 1745, celui du Dauphin[6], etc...; ou donner la confirmation au Dauphin[7], à Madame Ade-

collection de marbres précieux qu'il avait rapportés d'Italie. C'étaient 58 presse-papiers composés de 39 marbres différents (*Ibid.*, III, 374). Luynes nous apprend ailleurs qu'au mois de juillet 1737, le cardinal avait envoyé de Saverne à la reine une petite clochette ou sonnette de vermeil doré à tenir à la main, qui lui avait été donnée par le pape Innocent XIII. « Cette cloche est un présent que les rois d'Espagne envoient au pape à son exaltation : dans le battant est un petit morceau d'une cloche pour laquelle les Espagnols ont beaucoup de vénération, prétendant qu'elle détourne le tonnerre. » (*Ibid.*, I, 312).

[1] *Mém. du duc de Luynes*, I, 378.

[2] *Ibid.*, III, 21.

[3] *Ibid.*, V, 207.

[4] *Ibid.*, IV, 413.

[5] *Ibid.*, VI, 199.

[6] *Ibid.*, VI, 315. — « M. le cardinal de Rohan, qui officia, avoit auprès de lui M. le curé de Versailles, sur sa droite, en étole. M. le cardinal de Rohan vint d'abord donner de l'eau bénite au roi et à la reine par aspersion. Etant retourné à sa place, un peu en avant de la marche du sanctuaire, entre M. le Dauphin et Mme la Dauphine, il commença un discours qui dura un demi-quart d'heure ; il adressa la parole à M. le Dauphin et l'appela Monseigneur, suivant l'ordre que le roi lui avoit donné. J'étois trop loin pour entendre ce discours, mais il me l'a répété depuis ; c'étoit une instruction courte sur l'état, les devoirs et la sainteté du mariage ; ensuite les louanges convenables pour le roi et la reine d'Espagne, le roi et la reine ; il parla aussi des alliances de la France avec l'Espagne, remontant jusqu'à la reine Blanche de Castille ; il finit par son attachement personnel et celui de sa maison. Son discours étoit fort éloquent et il le prononça à merveille. Après le discours, il fit la cérémonie du mariage. » Une estampe de la cérémonie a été publiée par Cochin le fils. On la conserve à la chalcographie du Louvre.

[7] Cette cérémonie eut lieu pendant une grave maladie du prince de Rohan. Le roi le pria de la remettre, mais il refusa. « M. le cardinal de Rohan, rapporte Luynes, commença par un discours à M. le Dauphin qui dura environ un petit

laïde[1]... et distribuer les aumônes du roi[2]. Mais il n'y a plus de ces grandes commissions d'autrefois sur les affaires de la Bulle, quoique les difficultés soient toujours grandes contre les opposants, même après le lit de justice de 1730; et nous ne saisissons qu'en 1739 une part active du cardinal dans la mêlée : il fait nommer son neveu, l'abbé de Ventadour, recteur de l'Université, pour arracher à celle-ci la révocation de son appel[3], et il réfute des notes liturgiques qui ne lui paraissent pas absolument orthodoxes. Quelle différence avec les luttes homériques des anciens jours! Qu'on en juge par cet extrait de l'inépuisable duc de Luynes :

« 8 avril 1739. — Le mandement de M. l'Évêque de Troyes[4] est la suite d'un ouvrage que M. le cardinal de Rohan avoit fait par rapport à un nouveau missel composé par M. l'Évêque de Troyes. On avoit remarqué plusieurs articles dans ce missel, qui pouvoient justement faire soupçonner de l'erreur dans la doctrine, comme, par exemple, de mettre une note avant le canon de la messe, avec ces mots: *submissiori voce*, au lieu de ce qui est en usage dans l'Église: *submissa voce*. Cet article avec plusieurs autres, au nombre de trente-quatre, avoient été traités d'une manière savante et détaillée par M. le cardinal de Rohan, et M. le chancelier avoit été chargé de savoir quelles avoient été les dispositions de M. l'Évêque de Troyes sur ces changements. C'est à cette occasion que M. de Troyes a donné un mandement par lequel il déclare n'avoir jamais eu d'autres sentiments que ceux de l'Église; et il explique clairement qu'il n'a pas

quart d'heure, et qui fut fort approuvé et fort bien prononcé, malgré son extrême douleur. » (*Luynes*, III, 335).

[1] *Mém. du duc de Luynes*, V, 26.

[2] Luynes nous donne à ce sujet quelques détails intéressants : « Le fond de ces aumônes, dit-il, est de 200,000 livres; le grand aumônier dispose de ce fonds. Il y en a environ 100,000 en aumônes annuelles; quant aux autres 100,000 livres, il y a bien des frais à prendre sur cette somme, entre autres les gages des chapelains, l'entretien des cierges de la chapelle des Tuileries, l'argent que le roi donne aux quêteuses à chaque grande fête, qui est de vingt louis chaque jour, dix le matin, dix l'après-dînée, et outre cela les aumônes à chaque communion ; de sorte que sur les 200,000 livres il reste à peine 4 ou 5,000 livres au bout de l'année, desquelles le grand aumônier peut disposer en faveur de qui il juge à propos. *C'est encore de M. le cardinal de Rohan que je sais ce détail.* »

[3] *Ibid.*, I, 381. — Voir notre étude suivante sur le cardinal de Soubise.

[4] J.-B. Bossuet, neveu du grand Bossuet.

prétendu que le *submissiori voce* signifiât autre chose que ce que l'Église entend par le *submissa voce;* qu'il avoit cru que l'expression dont il s'étoit servi pouvoit empêcher l'inconvénient dans lequel tombent quelques prêtres de ne point prononcer les paroles du canon. Il se justifie de même sur tous les autres articles, protestant qu'il n'a et ne veut avoir d'autres sentiments que ceux de l'Église. Il paroît qu'on est extrêmement content de ce mandement[1].»

Nous n'avons pas pu constater si cet *ouvrage* du cardinal de Rohan sur le missel de Troyes avait jamais été imprimé; et toutes nos recherches pour arriver à la collection de ses actes épiscopaux n'ont abouti qu'à retrouver (après la fameuse instruction pastorale du clergé de France sur la Bulle, en 1714, et la publication des statuts du chapitre de Strasbourg en 1713), un *rituel* imprimé par son ordre en 1742 pour toute l'étendue de son diocèse[2], et une *Instruction pastorale* publiée en 1748 à Paris, chez la veuve Mazières[3], dans laquelle il discute l'ouvrage du Père Pichon sur la communion et donne à ses curés et à tous les prêtres de son diocèse des instructions détaillées sur l'administration et l'usage des sacrements de *l'Eucharistie* et *la Pénitence.*

Cette dernière instruction pastorale fut adoptée par plusieurs évêques pour servir de modèle dans leurs diocèses, en particulier par l'évêque d'Alais, Mgr de Vivet de Montclus, précédemment évêque de Saint-Brieuc, qui en fit distribuer des exemplaires dans tous ses archiprêtrés et en recommanda vivement la lecture à la fin du recueil de ses conférences ecclésiastiques pour l'année 1749. Mais ce mandement remarquable par sa modération ne fut pas goûté par les organes du parti janséniste. Les *Nouvelles Ecclésiastiques,* en particulier, en publièrent une très longue critique dans leur livraison du 27 août 1748. La modération ne leur convenait

[1] *Mém. de Luynes,* II, 401-402.

[2] *Rituale Argentinense, aut. Armandi Gastonis cardinalis de Rohan episcopi Argentin. editum. Argentinæ,* 1742, in-4°, jolies vignettes, musique notée. — (En latin, français et allemand.)

[3] 91 pages in-4° à deux colonnes, y compris le décret du pape Innocent XI en 1679 sur la communion.

pas; elles ne pouvaient admettre que le cardinal de Rohan fût fondé à « montrer à son diocèse le *juste milieu*, la voie droite qui seule mène à la vie et dont il est si essentiel de ne s'écarter jamais. » Le Père Pichon n'était pas assez combattu, et le cardinal avait le grand tort de ne pas se ranger au parti des adeptes d'Arnaud, surtout de les appeler des « sectateurs de la sévérité outrée ou du rigorisme. » Ces derniers, disait le cardinal, se cachent à l'abri d'une apparence de régularité; ils ne prononcent que des anathèmes contre les pécheurs; ils ne leur parlent que de discipline ancienne, que de délai d'absolution, de peine satisfactoire; ils semblent vouloir leur fermer la porte de la pénitence et les précipiter dans le désespoir; selon cet inflexible système, à peine est-il permis d'espérer que l'on puisse jamais fléchir la justice divine; et ces docteurs exigent pour la communion des dispositions si parfaites et si relevées, que « non-seulement les justes, mais les plus grands saints seraient exclus du droit d'assister, même à Pâques, au festin des noces et à la table de l'Agneau. » Les exemples d'une sévérité si outrée, ajoute le cardinal, ont eu et ont encore des suites scandaleuses qui ne se sont que trop souvent présentées à ses yeux dans ces derniers temps; aussi, insiste-t-il, en s'appuyant, avec beaucoup d'érudition, sur l'autorité des Pères et des Conciles, pour qu'on s'éloigne autant d'une facilité exagérée que d'une sévérité décourageante. En dépit des attaques jansénistes, ce mandement sage et bien écrit reste comme un monument de la prudente sagesse du cardinal et de son zèle éclairé pour le salut des âmes.

XI. — Dernières années. — Conclusion.

(1740-1747.)

Les dernières années du cardinal de Rohan ne furent marquées que par un seul événement particulièrement digne d'attention : le célèbre voyage de Louis XV à Metz, à Saverne et à Strasbourg en 1744 : on sait assez dans quelles circonstances pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister ici, ni sur les causes et le lieu de la cam-

pagne, ni sur la maladie du roi, ni sur sa convalescence et la répudiation de ses maîtresses. Les ennemis avaient poussé leurs incursions jusqu'à Saverne et failli piller le superbe palais des évêques de Strasbourg. Lorsque le cardinal de Rohan arriva à Metz pour rejoindre la cour, le 28 août, la période la plus critique de la maladie du roi était déjà passée; l'évêque de Soissons avait réussi à obtenir le renvoi de Mme de Châteauroux et les courtisans commençaient à se remettre de leur vive émotion :

« M. le cardinal de Rohan arriva avant-hier au soir, écrivait Luynes le 31 août; je le vis hier : il a un peu de peine à marcher, mais il se porte bien à cela près. Il dit que Saverne n'est pas à beaucoup près aussi dégradé qu'on l'avoit cru : son jardin n'est endommagé en aucune manière; pour la maison, il y a deux appartements que l'on a mis en fort mauvais état; on a cassé ou emporté les glaces et meubles; il y a eu un boulet de canon qui est entré dans la maison par une fenêtre du grand escalier et qui est même resté après avoir cassé quelques pierres, sans avoir fait un tort considérable. Les ennemis auroient bien voulu emporter une figure du roi à cheval, en bronze, mais ne pouvant en venir à bout, ils ont emporté la bride du cheval; d'ailleurs ils ont bu tout le vin et fort maltraité les domestiques [1]. »

La convalescence de Louis XV dura tout le mois de septembre, et dès les premiers jours d'octobre, il s'achemina vers l'Alsace qu'il devait traverser pour se rendre à Fribourg. Pour le reposer des fatigues de la route, Rohan lui offrit pendant deux jours l'hospitalité dans son palais de Saverne, déjà réparé de tous les dégâts causés par l'ennemi. « Le roi trouva, en arrivant samedi dernier à Saverne, rapporte le duc de Luynes, le jardin illuminé, qui faisoit un effet fort agréable; il y mangea seul, servi par M. le cardinal de Rohan et ensuite par M. le Coadjuteur; il dîna seul aussi le lendemain, et ne sortit point de tout le jour de la maison; il joua toute l'après-dînée au piquet... [2] »

[1] *Mém. du duc de Luynes*, VI, 59.
[2] *Mém. du duc de Luynes*, VI, 109.

Après ce repos, ce ne furent plus que fêtes et réjouissances de toute espèce, auxquelles le cardinal prit une grande part: il était chez lui et parmi son troupeau. « La réception du roi à Saverne, où il arriva le samedi 3 et y séjourna le dimanche 4; et le séjour de Sa Majesté à Strasbourg, où il fut jusqu'au samedi 10, qu'il en partit pour aller à Schelestadt et de là aller coucher au camp (dit encore le duc de Luynes), ces huit jours de la marche du roi feroient une relation longue et curieuse; mais je n'ai été témoin d'aucune des fêtes, le roi n'ayant voulu mener à Fribourg que ceux qui l'avoient suivi en Flandre. Je n'ai pu arriver à Strasbourg que le jour de son départ. Ce qui est certain, c'est qu'aucune de ses villes ni de ses provinces ne lui a montré autant de zèle, d'amour et de magnificence que l'Alsace et Strasbourg. Il y aura une relation de toutes ces fêtes, et même des planches gravées, à ce que m'a dit le préteur royal, qui est M. de Klinglin [1]. » Le cardinal de Rohan resta à Strasbourg après le départ du roi; mais il envoya son coadjuteur accompagner Sa Majesté à Schelestadt, qui faisait partie de son diocèse.

Il avait en effet depuis deux ans un coadjuteur, choisi depuis longtemps par lui et appelé à recueillir l'héritage de toutes ses dignités. Son petit-neveu, l'abbé de Rohan-Ventadour, dont nous retracerons bientôt l'histoire, avait eu, comme lui jadis, d'éclatants succès en Sorbonne: l'Université l'avait élu recteur en 1639, à l'âge de vingt-deux ans; l'Académie française l'avait appelé dans son sein en 1741, et le chapitre de Strasbourg l'avait nommé en 1742 coadjuteur de son grand-oncle, qui le sacra le 4 novembre évêque *in partibus* d'Acre et de Ptolémaïde. Enfin, lorsque le roi lui eut donné en 1745 la survivance de la grande aumônerie, et quand le pape l'eut en 1747 revêtu de la pourpre romaine, le cardinal de Rohan, devant la réalisation de ses vœux les plus chers put s'écrier,

[1] *Mém. du duc de Luynes*, VI, 115. — Voir l'ouvrage intitulé: *Représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg pour la convalescence du roi, à l'arrivée et pendant le séjour de Sa Majesté en cette ville*, inventé, dessiné et dirigé par J.-M. Weiss, graveur de la ville, in-folio.

comme autrefois le vieux Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine.*

Il s'affaiblissait de plus en plus et s'apprêtait fermement à la mort, tout en ne négligeant rien pour assurer le triomphe définitif de l'orthodoxie romaine qu'il avait toujours défendue. Nous l'avons vu publier, en 1748, une instruction pastorale pour réfuter les erreurs du père Pichon : il avait alors soixante-quatorze ans et sa plume était encore ferme comme autrefois. Cinq ans auparavant il avait aussi contribué à empêcher la secte hérétique d'entrer à l'Académie française, et nous terminerons l'histoire de sa longue carrière par ce trait caractéristique, en remarquant qu'on ferma plusieurs fois la porte du temple académique aux simples hétérodoxes plutôt qu'aux irréligieux déclarés : les premiers sont souvent plus dangereux que les seconds pour la conservation de la foi :

« Il y a trois ou quatre jours, écrivait le duc de Luynes le 29 février 1743, que l'on rendit compte au roi, suivant l'usage ordinaire, du choix que l'Académie française avoit fait de M. de la Bletterie pour un de ses membres, à la place de M. de Saint-Aulaire. Ces élections ne peuvent valoir qu'après qu'elles ont été approuvées par S. M. Le roi répondit d'abord : « Je verrai. » Quelque temps après il envoya quérir M. Hardion, l'un des membres de cette Académie et actuellement directeur et chargé ici de la bibliothèque du roi et de ses médailles; il lui dit : « Dites à l'Académie que leur choix ne me convient pas. » M. de la Bletterie est fort noté pour le jansénisme. M. de la Bletterie a été père de l'Oratoire et avoit appelé avec sa compagnie, ce qui a donné justement de grandes impressions sur sa doctrine ; cependant la déclaration de 1720 ayant mis à couvert des poursuites sur les appels faits antérieurement, M. de la Bletterie n'ayant point renouvelé son appel, a cru pouvoir se présenter pour être reçu à l'Académie. Il a de l'esprit et est connu par la *Vie de Julien l'Apostat,* qu'il a composée et qui est fort bien écrite ; cependant l'on prétend qu'elle n'est pas exempte de reproches. M. le cardinal de Rohan, ayant su que M. de la Bletterie étoit un de ceux qui se présentoient pour être reçus à l'Académie, en parla au roi comme d'un homme suspect. M. de la Bletterie, instruit des sentimens où étoit M. le cardinal de Rohan par rapport à lui, lui fit parler par des personnes amies de l'un et de l'autre, et lui écrivit, ainsi qu'à M. l'archevêque de Sens, une lettre de justification, dans laquelle il protestoit de sa soumission à l'Eglise.

Quoique cette expression, qui est en usage chez les Jansénistes, ne signifie chez eux autre chose que l'Église assemblée dans un concile et non l'Église dispersée, les expressions de la lettre parurent assez fortes à M. le cardinal de Rohan pour le déterminer à donner sa voix à M. de la Bletterie. Il a dit depuis que ce qui l'avoit déterminé étoit qu'il n'y avoit que deux concurrents, dont l'autre, qui est M. Racine, n'étoit pas non plus sans reproche sur les sentiments; qu'on en pouvoit juger en lisant son poème sur la grâce, quoique celui qu'il a fait depuis sur la religion fût d'une très saine doctrine. Personne n'a osé faire des représentations au roi sur M. de la Bletterie, et il a fallu procéder à une autre élection [1]. »

Le cardinal de Rohan mourut à Paris, à l'hôtel *Cardinal* [2], le 19 juillet 1749, à six heures du soir. Il avait soixante-quinze ans et un mois. La mort de son frère aîné, le prince de Rohan, survenue le 26 janvier précédent, l'avait fort affecté : un accès de goutte plus violent que les autres l'emporta brusquement et comme on s'y attendait le moins, car sept jours auparavant, le 12 juillet 1749, il s'occupait encore activement des affaires ecclésiastiques, et il avait écrit au contrôleur général pour protester contre l'extension, proportionnelle aux biens du clergé, du nouvel impôt du vingtième ; il insistait spécialement sur ce que l'usage avait toujours été maintenu, pour faire contribuer le clergé aux besoins de l'Etat, de lui demander une somme déterminée dont il faisait lui-même la répartition à son gré [3].

[1] *Mém. du duc de Luynes*, IV. 398, 399. Comme contraste à ce trait, nous devons ajouter que ce fut le cardinal de Rohan qui empêcha l'académicien La Monnoye d'être poursuivi à cause de sa fameuse édition du *Menagiana*. Voir *l'Éloge de la Monnoye*, par d'Alembert, qui décerne à ce propos un brevet de tolérance au cardinal.

[2] C'est, depuis 1809, l'hôtel de l'Imprimerie nationale. Il date de l'époque où fut édifié par François Rohan, prince de Soubise, le splendide hôtel dont la porte principale ouvre sur la rue Paradis, c'est-à-dire de 1710-1712. C'est une dépendance de l'hôtel Soubise. Il a été bâti sur les terrains de cet hôtel, qui se développaient de la rue du Chaume à la rue Vieille-du-Temple. C'est le cardinal Armand-Gaston de Rohan qui le fit construire. Il fut désigné sous le nom d'*Hôtel de Strasbourg*. Sa principale entrée est sur la rue Vieille-du-Temple, et le bâtiment est limité d'autre part par la rue des Quatre-Fils, qui date du quatorzième siècle. Outre sa désignation de Strasbourg, l'hôtel fut aussi longtemps dénommé *Hôtel Cardinal*. — Il n'a, comme monument, rien de remarquable. Il est d'une grande simplicité. Les archives nationales sont au contraire somptueusement installées à l'hôtel de Soubise.

[3] *Mém. du duc de Luynes*, X, 149.

La mort du cardinal de Rohan fut vivement ressentie à la cour. « C'est une grande perte, écrivait le duc de Luynes, pour sa maison, pour la religion, pour le Roy, auquel il étoit véritablement attaché, pour la Reine[1], qui le connoissoit dès le temps qu'elle demeuroit à Vissembourg avec le Roi son père, et même pour l'Etat. M. le cardinal de Rohan étoit infiniment instruit des matières concernant la religion ; on ne retrouvoit ces connoissances en lui que lorsqu'il étoit nécessaire qu'il en fît usage. Il travailloit avec une facilité qu'on ne peut presque concevoir. Il se prêtoit avec plaisir à la société et à toutes sortes de conversations ; il ne paroissoit occupé que de ceux avec qui il étoit. Il quittoit le travail le plus susceptible d'application et le reprenoit comme s'il n'eût pas cessé d'en être occupé. S'il s'agissoit d'entrer dans les détails, de parler, d'écrire, de travailler à concilier les esprits, il montroit dans tous ces genres des talents supérieurs. Une éloquence naturelle, des termes choisis, un style noble[2], une douceur, une politesse, tout se trouvoit réuni en lui....[3] »

La *Gazette de France*, dans son dernier numéro de juillet, célébra hautement dans un article qui eut le don d'exaspérer les *Nouvelles ecclésiastiques* « son zèle pour la religion qu'il aimoit tendrement, son exactitude à remplir les devoirs de son état et de ses places, ses talens et ses connoissances, son respect et son attachement pour le roi, la noblesse et la générosité de son âme, son affa-

[1] Quand il était à Versailles, la pauvre reine, délaissée par le royal amant des favorites, allait souvent souper chez le cardinal. (Voir les *Mém. du duc de Luynes. Passim*).

[2] Une de ses lettres à l'abbé de Montgon, du 25 février 1727, a été publiée dans le recueil de *Lettres choisies des auteurs françois les plus célèbres*, pour servir de modèles aux personnes qui veulent se former dans le style épistolaire. — Paris, Guillyn, 1768, in-12 (II, 470). — Bougainville cite avec de grands éloges le discours latin qu'il prononça en 1721 devant le nouveau Pape, au nom de tous les cardinaux qui recevaient de sa main le chapeau dans un consistoire solennel, — et surtout celui qu'il prononça un jour sans préparation dans la discussion d'une affaire importante qui était du ressort d'une congrégation où le Pape l'avait fait entrer. (*Acad. des Insc.*, XXIII, 342.)

[3] *Mém. du duc de Luynes*, IX, 450.

bilité, sa douceur et la dignité qu'il mettoit dans toutes ses actions...» Mais ce qui fâcha surtout le journal janséniste ce fut l'éloge du cardinal inséré au prône de Saint-Germain l'Auxerrois le dimanche 20 juillet, et les discours académiques prononcés pour la réception de l'évêque de Rennes par le récipiendaire et par le directeur Fontenelle.

Voici l'annonce du prône de Saint-Germain. Nous soulignons tous les termes que soulignent aussi les *Nouvelles :*

« On recommande à vos prières très haut, très excellent, très puissant prince Monseigneur le cardinal de Rohan décédé hier. Ce n'est pas, mes Frères, sa naissance seule qui l'a élevé aux grandes dignités qu'il occupoit; mais ses *vertus*, ses talens, son érudition profonde. Il a été *dans l'Eglise une des plus grandes lumières* de notre France. Aimé du roi, chéri des grands, il n'a jamais paru à la Cour que pour y donner des *exemples de vertu et de* PIÉTÉ. *Fidèle dispensateur des biens de l'Evangile,* il a conduit avec sagesse le grand nombre de fidèles confiés à ses soins. *Intrépide défenseur de la vérité,* il a combattu jusqu'à la fin les *hérétiques,* qui n'ont pu lui refuser leur estime. J'en appelle à votre témoignage, vous, grands, qui l'avez souvent fréquenté; vous, ministres de l'autel, qui l'avez si souvent consulté; vous, pauvres affligés, qu'il a si *souvent* assistés; car, mes Frères, *sa charité étoit sans bornes* [1]. Tant de motifs doivent nous engager à joindre vos prières aux nôtres pour lui obtenir la glorieuse immortalité... *De Profundis,* etc. »

Les discours à l'Académie furent prononcés deux mois après, le 25 septembre 1749. Le récipiendaire, Louis Guérapin de Vauréal, ancien ambassadeur en Espagne et depuis quelque temps évêque de Rennes, était orateur émérite; nos Etats de Bretagne, dont il présida longtemps l'ordre du clergé, retentirent souvent de sa chaude et brillante parole. Son éloge du cardinal de Rohan est conçu en noble langage, mais ne se recommande à nous par aucun *trait* spécial ou nouveau [2]. Celui du vieux Fontenelle, qui lui répon-

[1] Le duc de Luynes affirme quelque part que la dépense de sa maison, très bien réglée par l'abbé de Ravannes, était de 12,000 livres par mois. Or ses revenus dépassaient 300,000 livres.

[2] Voir un très bon compte rendu de cette séance dans les *Lettres sur quelques écrits de ce temps,* de Fréron. Genève, t. II, 1749, p. 93 à 104.

dit, constitue au contraire une notice vivante, complète et finement étudiée de l'éminent cardinal. Il serait à citer tout entier s'il ne dépassait les bornes des éloges usités à cette époque. Nous lui emprunterons seulement ce qui concerne la bulle *Unigenitus*, objet le plus immédiat des vives attaques des *Nouvelles*.

« Nous savons assés en France ce que c'est que les affaires de la Constitution. Ne fussent-elles que théologiques, elles seroient déjà d'une extrême difficulté : un grand nombre de gens d'esprit ont fait tous leurs efforts possibles pour découvrir quelques nouveaux rayons de lumière dans ces ténèbres sacrées, et ils n'ont fait que s'y enfoncer davantage; peut-être eût-il mieux valu les respecter d'un peu plus loin. Mais les passions humaines ne manquèrent pas de survenir et de prendre part à tout, voilées avec toute l'industrie possible, d'autant plus difficiles à combattre, qu'il ne falloit pas laisser sentir qu'on les reconnût. Le Roi convoqua sur ce sujet des assemblées d'évêques, à la tête desquelles il mit M. le cardinal de Rohan. Que l'on réfléchisse un instant sur ce qu'exige une pareille place dans de pareilles conjonctures, et l'on jugera aussitôt qu'un prélat avec peu de talens, peu de savoir, des lumières acquises dans le besoin, moment par moment, empruntées en si bon lieu que l'on voudra, eût paru bien vite à tous les yeux tel qu'il étoit naturellement. J'atteste la renommée sur ce qu'elle publia alors dans toute l'Europe à la gloire du prélat dont nous parlons. Il joignit même au mérite de grand homme d'État et de savant évêque, un autre mérite de surcroît, qu'il ne nous siéroit pas de passer sous silence, quoique réellement fort inférieur : il fut quelquefois obligé de porter la parole au Roi à la tête du respectable corps qu'il présidoit, et il s'en acquitta en excellent académicien. [1] »

Puis, après avoir exposé combien la conduite du cardinal dans les quatre conclaves auxquels il assista, fut « prudente, circonspecte, sans artifice et sans mystère, ouvertement zélée pour les intérêts de la religion et de la France [2] »; après l'avoir montré soutenant glorieusement dans son diocèse le double personnage de

[1] *Œuvres de Fontenelle*, Brunet, 1752, in-12, VIII, 349, et Recueil des *Harangues de l'Acad.* t. XXXV.

[2] Nous avons omis de citer à propos du conclave de 1721 les *Souvenirs de la marquise de Créquy*. La marquise était alors à Rome et déclare que le cardinal Conti était incapable d'un marché honteux. — Il est bon de se reporter aussi au passage des *Mémoires du marquis d'Argenson*, cité dans notre dernier chapitre.

prince souverain et d'évêque catholique, étendant les conquêtes de l'Église sur des populations luthériennes autorisées par des traités inviolables ; après avoir dépeint sa magnificence éclairée, patriotique et bienfaisante, il conclut par ce trait, qui l'empêchera sûrement, déclare-t-il, d'être accusé de flatterie :

« Le Roi a dit en apprenant sa mort : *C'est une vraie perte que celle du cardinal de Rohan : il a bien servi l'État, il étoit bon citoyen et grand seigneur ; je n'ai jamais été harangué par personne qui m'ait plu davantage.* » Le Pape dut en dire autant, de son côté, pour l'Église.

Nous craindrions, comme Fontenelle, de gâter cet éloge en l'accompagnant de commentaires superflus, et nous quitterons ici le cardinal de Rohan pour voir son petit-neveu le cardinal de Soubise recueillir pieusement cet héritage, et suivre noblement ses traces.

RENÉ KERVILER.

POÉSIE

Les strophes que l'on va lire forment l'introduction d'un volume de *Récits vendéens*, que M. Lecoffre publiera sous peu de jours, et où M. Émile Grimaud a réuni des pages qui ont presque toutes paru dans ce recueil [1]. Le poète, notre ami, auquel sont dédiés les beaux vers de M. Victor de Laprade, ne les eût pas, de lui-même, fait paraître ici; mais on comprendra que nous ayons tenu à ce qu'ils fussent placés sous les yeux de nos lecteurs : ils célèbrent trop bien l'héroïsme de la Vendée et de la Bretagne pour que nous ne nous en parions pas, des premiers, comme d'un titre d'honneur et de noblesse.

A. DE LA BORDERIE.

LES RÉCITS VENDÉENS

A mon ami Émile Grimaud.

La Muse ardente qui vous mène
Ne chemine point au hasard,
Ami, dans son large domaine,
Vous avez pris la bonne part.

[1] Les *Récits vendéens* renferment : *Le Fils du garde-chasse, Une Mère, La Métairie brûlée, La Grappe de raisin, Fleur-de-Lys et Travot* et *Un Déjeuner républicain*. — Paris, Collection Lecoffre (à 2 francs), rue Bonaparte, 90.

A d'autres les romans frivoles,
Les vers plaintifs ou damerets,
Les larmes qu'on verse en paroles,
Les petits tableaux indiscrets,

Les bazars où l'on fait emplette
De vieux ors et de vieilles fleurs,
Les mensonges de la palette
Et le cliquetis des couleurs.

Vous avez eu plus haute idée
Que tous ces rimeurs fainéants ;
Vous avez choisi LA VENDÉE
Et ses batailles de géants.

J'applaudis, et je vous envie !
Si, dès l'aube, alerte et dispos,
J'eusse été maître de ma vie,
Je vous aurais pris vos héros.

Enfant, j'aimais les nobles causes,
Leurs fiers vaincus, leurs bons soldats ;
Je faisais des apothéoses,
Caton, Brutus, Léonidas.

Quand j'eus mieux appris notre histoire,
J'ai vite oublié les Catons ;
J'aurais voulu chanter la gloire
Des Vendéens et des Bretons.

Ma Muse a manqué de courage ;
J'ai pris de plus humbles sentiers.
Ami, les géants du Bocage
Resteront à vous tout entiers.

Bâtissez ou chapelle ou temple
A ces grands vaincus triomphants,
Afin qu'ils demeurent l'exemple
Et le salut de nos enfants.

Ah ! sainte Jeanne, ma patronne,
Jeanne sur qui j'ai tant pleuré,
Nul de mes livres — oh ! pardonne ! —
Ne portera ton nom sacré.

Mais Jeanne est la France elle-même,
C'est trop pour ma débile main ;
Et la splendeur de son poème
Dépasse tout langage humain.

Son souvenir, je vous l'envoie;
Répandons-le de tous côtés,
Pour donner un éclair de joie
Aux morts que vous avez chantés.

Si nous les nommons tous ensemble,
Ils sortiront de leur tombeau,
Ces morts !... Il faut qu'on leur ressemble,
Et notre avenir sera beau.

Donc, tous deux, en fermant ce livre,
Tous deux purs des honteux trafics,
Pour la bataille qui se livre
Donnons le mot d'ordre à nos fils.

Sur leur bannière bien gardée
Inscrivons, en allant au feu,
Ces mots : JEANNE D'ARC ET VENDÉE,
Autrement dit : LA FRANCE ET DIEU.

VICTOR DE LAPRADE

Au Perrey, 15 octobre 1879.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

IV

C'était Mme de Kerantrain qui, ce soir-là, recevait chez elle la brillante société de Rennes. Le bal était dans toute sa beauté, quand les deux cousins y arrivèrent. Les habits brodés, les diamants, les soyeuses étoffes, étincelaient sous les feux brillants et doux de mille bougies dont la lumière se reflétait dans les trumeaux entourés de guirlandes dorées. Toutes les jolies femmes de Rennes, rassemblées pour la solennité présente, étalaient leur beauté, leurs gracieux sourires et leurs charmants regards, pendant qu'autour d'elles voltigeaient les jeunes gentilshommes, murmurant tout bas de tendres paroles, ou lançant, d'une voix railleuse, quelque vive plaisanterie. De temps en temps les violons se faisaient entendre, mais leurs sons étaient peu bruyants. L'esprit régnait alors dans le monde, au lieu de la grosse caisse, et la galanterie française n'avait pas encore à lutter contre le chapeau chinois. Bien plus, la salle spacieuse offrait aux dames un espace suffisant pour déployer leurs tailles de

* Voir la livraison d'octobre 1879, pp. 289-307.

guêpes et la foule joyeuse pouvait se croiser, s'agiter, sans se coudoyer.

L'arrivée des deux cousins fit sensation. Paul fut accueilli avec une distinction particulière. Hommes et femmes le comblèrent à l'envi de politesses. Il tâcha d'y répondre de son mieux. Il essaya même de s'étourdir, par le bruit et le mouvement, sur le chagrin qui l'oppressait; mais ce fut en vain. Les sourires séducteurs, les tendres compliments, débités par les plus jolies bouches du monde, ne parvinrent pas à le distraire. Son cœur demeurait froid, ses pensées voyageaient au loin, la conversation languissait bientôt, et la jolie femme, qui n'avait pu retenir un sourire de triomphe en le voyant s'approcher d'elle, ne tardait pas, dans sa mauvaise humeur, à appeler du regard un cavalier plus attentif.

Ce fut dans un de ces instants fâcheux que Kers..., qui causait dans un coin avec quelques jeunes gens, s'avança vers le comte de Servière; il lui prit la main, se félicita d'un ton poli d'avoir le droit, comme collègue de M. de Servière, de s'emparer de lui, et l'emmena vers le groupe dont il s'était séparé.

Paul le suivit avec hésitation et répondit froidement aux politesses dont l'accablèrent les amis de Kers...

— Monsieur de Servière, dit celui-ci, aussitôt que le cercle des politiques se fût refermé autour d'eux, une nouvelle extraordinaire vient de nous être communiquée: le roi ordonne la dissolution des États. Cette décision sera annoncée demain à la séance par M. de Thiard. Que pensez-vous que nous devions faire?

— C'est une question grave, Monsieur, répondit Paul avec embarras; je n'ai point, en vérité, la prétention de la résoudre.

— Ah! pardonnez, Monsieur le comte, reprit Kers... avec un sourire. Nous nous sommes trop bien trouvés déjà d'avoir suivi vos conseils pour ne pas les réclamer encore.

— Mes conseils, Monsieur! répéta Paul en rougissant d'impatience; je ne sais ce que vous voulez dire.

— Kers... veut parler de la protestation, mon cher! s'écria le jeune Saint-Rivel, un des amis de Paul, en s'appuyant familièrement sur son bras. Nous avouons te devoir la moitié de l'effet produit par

nous aujourd'hui et que nous aurions manqué en nous pressant trop de faire cette démarche.

Paul s'inclina en silence, mais il mordit jusqu'au sang ses lèvres pâles.

— Et maintenant, grand politique, reprit Saint-Rivel, ouvre de nouveau ta bouche prophétique et laisse-nous connaître ton avis. Le mien, qui sans doute n'était pas si important, a été donné sur le champ. Vivent les droits de la province ! et au diable les ordres du Genevois !

— Bien parlé, Saint-Rivel ! dit Paul en souriant. Voilà ce qu'on peut appeler un conseil prudent et sagement formulé. Mais, Messieurs, il me semble qu'en tous cas, l'avis des États doit passer avant le nôtre ?

— Vous avez parfaitement raison, Monsieur, reprit Kers... ; mais en supposant que les États prennent le parti de la résistance, comment les soutiendrons-nous ? Car nous devrons les soutenir, n'est-il pas vrai ?

— Sans aucun doute, dit Paul, après un instant d'hésitation.

— Eh bien ! Monsieur le comte, quelles armes, à votre avis, devrons-nous employer ? Seront-elles offensives ou défensives ?

— Cela doit dépendre des circonstances, Monsieur, répondit Paul en soupirant. Si nos pères combattent, notre place est marquée à côté d'eux. Si, au contraire, ils emploient des moyens pacifiques, il serait souverainement cruel d'ensanglanter inutilement cette malheureuse ville.

— Je n'attendais pas moins de la prudence courageuse de monsieur de Servière, dit Kers..... en s'inclinant poliment ; je voudrais que tout le monde comprît bien la sagesse de ce plan de conduite. M'autorisez-vous, Monsieur, à communiquer vos paroles à nos amis en votre nom ?

— Comme il vous plaira, Monsieur, répondit Paul en le regardant fixement ; je suis toujours prêt à avouer tout haut ce que je pense. Mais mon nom n'est qu'une faible autorité, et quand on porte le vôtre, on peut s'en servir sans avoir besoin d'un autre appui.

Saluant alors Kers....., il prit le bras de Saint-Rivel et s'éloigna

avec lui. Les autres jeunes gens suivirent son exemple. Kers..... demeura seul avec deux de ses affidés.

— Eh bien ! dit-il en souriant, qu'en pensez-vous ?

— Je crois qu'il a envie de regimber, répondit son ami ; prends-y garde !

Kers..... secoua la tête en souriant toujours.

— Il est trop tard, répondit-il, il est lié à jamais. De l'esprit, du cœur et pas de tête ; avec cela, on n'est qu'un instrument dans les mains des habiles.

Pendant ce temps, Paul et Saint-Rivel s'étaient mêlés aux groupes joyeux qui remplissaient la salle. Saint-Rivel était en belle humeur ; Paul faisait tous ses efforts pour soutenir la conversation avec la gaieté nécessaire. Heureusement pour lui, un jeune homme de sa connaissance vint bientôt se joindre à eux et lui prêter secours. C'était le jeune Boishue, ami intime de Saint-Rivel. Il était, comme ses deux compagnons, beau, jeune, noble et riche. Le hasard, qui les réunissait dans cette dernière de leurs soirées de plaisir, devait plus tard joindre leurs noms sur une page sanglante ; mais rien ne pouvait leur faire prévoir ce lugubre avenir, et ils causaient, riaient, plaisantaient, comme si la vie, qu'ils sentaient couler rapidement dans leurs veines, n'eût eu pour eux que des promesses de bonheur.

Ils se promenèrent tous les trois dans la salle pendant quelque temps. La gaieté de ses deux compagnons dissimulait si bien la préoccupation de Paul, que personne ne la remarqua, et que, plus tard, on se rappela avec un sentiment douloureux la grâce joyeuse déployée dans cette soirée par ces trois pauvres jeunes gens. Louis du Lesguen seul ne se trompa pas à l'affectation de gaieté qui cachait pour les autres la tristesse de Paul. Il le suivait d'un œil inquiet et sa préoccupation lui fit commettre des maladresses qui lui attirèrent plus d'une vive raillerie. Mais, lorsqu'il s'aperçut que son cousin avait quitté le bal, son inquiétude ne connut plus de bornes et il put à peine prendre sur lui de ne pas le suivre. Il se résigna pourtant à rester, par la crainte que leur absence à tous deux ne fût trop remarquée, et que Paul ne parût mécontent de cette in-

quiète surveillance ; mais il ne put s'empêcher de maudire souvent cette musique, ce bruit, cet entrain, qui ce jour-là l'importunaient si cruellement.

Pendant ce temps, Paul errait dans les rues désertes, ayant renvoyé ses gens et heureux de se sentir enfin loin des regards curieux ou malveillants de la foule. La tête baissée sur la poitrine, enveloppé de son manteau, il marchait lentement sans savoir où il allait, mais reprenant machinalement, et comme poussé par une invincible destinée, le chemin de la maison d'Eugène Thorel.

Marguerite y était seule. Eugène, après avoir passé la plus grande partie de la journée hors de chez lui, y était rentré un instant, sombre et préoccupé, puis en était sorti de nouveau sur un avis secret qu'on lui avait fait parvenir. La jeune fille, d'abord heureuse de voir s'éloigner une explication qu'elle redoutait depuis la scène du matin entre Eugène et Paul, sentait peu à peu le silence, la solitude, les pensées tumultueuses qui s'agitaient en elle, lui causer une secrète terreur. Les adieux de Paul, la fureur d'Eugène, avaient déchiré le voile qui couvrait encore à ses propres yeux les sentiments de Marguerite. Mais elle aurait voulu éloigner la conviction qui la remplissait de honte et d'amertume, chasser les images qui s'obstinaient à flotter devant son imagination troublée, détourner son cœur de l'enivrante espérance à laquelle il s'attachait contre toute raison.

C'était en vain. Seule, près de son foyer à demi éteint, les yeux fixés sur le feu qui mourait dans l'âtre, pendant que le froid grésillait aux vitres et que les mille bruits de la ville allaient s'affaiblissant graduellement vers le silence de la nuit, elle s'enfonçait de plus en plus, malgré elle, dans ses dangereux souvenirs. Secouant enfin la tête, comme pour les chasser, elle passa ses doigts dans les boucles de cheveux noirs que ce mouvement avait ramenés autour de son visage, appuya les paumes de ses deux mains sur ses yeux où se rassemblaient des larmes amères, et, baissant la tête sur ses genoux, soupira douloureusement.

Un soupir, presque aussi profond que le sien, lui répondit. Elle tressaillit, se retourna vivement, et aperçut, comme un reflet de ses

pensées, Paul de Servière debout, appuyé contre la porte, et les yeux fixés sur elle.

Marguerite poussa une exclamation où la terreur, la surprise et la joie, se confondaient ; puis, se levant machinalement, elle demeura, pâle et tremblante, devant le jeune homme.

Il s'avança lentement vers elle, prit sa main, qu'il baisa à plusieurs reprises, la fit asseoir ; car il voyait qu'elle avait peine à se soutenir, et sans détourner son regard profond et mélancolique du visage de la jeune fille, il resta quelques instants en silence, comme si son émotion profonde lui ôtait la parole.

C'est que, dans les yeux humides de Marguerite, à travers sa physionomie transparente, sur ses joues pâles et ses lèvres tremblantes, il lisait le secret de ce cœur faible et profond à la fois, qui s'ignorait lui-même et ne comprenait pas la terrible puissance des sentiments qu'il renfermait. Paul voyait, presque avec effroi, que son amour pour cette frêle enfant était partagé par elle avec un abandon, une confiance, une ardeur qui devaient en faire la source de son bonheur ou de son malheur éternel. Il comprenait que les chagrins attirés sur tous deux par cette fatale tendresse apporteraient à Marguerite une double souffrance, et qu'il ne s'agissait pas pour elle de quelques années de jeunesse assombries par le regret, mais d'une vie à jamais brisée.

Paul était venu, cédant comme toujours à l'impulsion du moment, sans calculer les résultats de la démarche où l'entraînait son cœur ; mais, à mesure que ces pensées et cette conviction se faisaient jour dans son esprit, il lui semblait que la générosité, l'honneur et la tendresse, se réunissaient enfin pour lui tracer sa route ; que les calculs, les préjugés du monde devaient s'effacer devant le devoir qui lui était imposé ; qu'il serait lâche et cruel de condamner Marguerite à la douleur d'une affection brisée, et de refuser son appui au cœur qui s'était donné si complètement avant de le savoir lui-même.

Aussi quand il parla, ce fut pour exprimer la résolution qu'il croyait alors inébranlable ; pour offrir noblement, respectueusement, à la pauvre jeune fille son appui, sa main, son nom. Puis,

avec de douces paroles qui ouvraient aux yeux de Marguerite un avenir de félicités sans bornes, il calma ses craintes et parvint à bannir de son esprit les inquiétudes et l'effroi qui le remplissaient avant son arrivée. Peu à peu le monde, la politique, la vie extérieure, s'effacèrent de la pensée des deux jeunes gens. Marguerite croyait avec joie au pouvoir de Paul pour la garantir contre tous les chagrins et s'appuyait avec confiance sur sa douce protection. Paul, en entourant la jeune fille de respect et de tendresse, se laissait aller au bonheur du moment. Fatigué de souffrances, d'incertitudes, de molles résistances contre le flot qui l'emportait, il fermait les yeux à l'avenir et réalisait le désir insensé que, le matin même, il avait exprimé : il escomptait sa vie pour une heure de paix et de bonheur.

Mais le moment vint où les jeunes gens durent se séparer ; et leur rêve se dissipa alors au souffle de la réalité. Paul retrouva en rentrant chez lui les craintes et les pressentiments de malheur qui le poursuivaient depuis quelques jours. Les obstacles qu'il avait promis de vaincre lui parurent plus terribles et plus inébranlables que jamais. Pour Marguerite, le bruit des pas d'Eugène sur l'escalier suffit pour remplacer par une émotion de terreur la joie infinie qui remplissait son cœur.

L'étudiant entra d'un air sombre ; il s'avança vers la table, où il prit quelques papiers sans paraître faire attention à sa sœur ; puis, au bout d'un instant, il se tourna tout à coup de son côté :

— Marguerite, dit-il d'une voix brève, je vais partir dans une heure et je ne reviendrai pas probablement avant huit jours. Ce départ me contrarie, ajouta-t-il en s'approchant de la jeune fille ; il retarde ton mariage ; mais Malo continuera tous ses préparatifs, et j'espère que nos projets ne seront remis que de quelques jours.

Le cœur de Marguerite battit vivement; elle sentit que, si elle laissait échapper cette occasion, il lui serait presque impossible de se dégager d'un lien devenu plus odieux que jamais. Elle appela à son secours tout le courage qu'elle puisait dans son amour pour Paul et dans sa confiance en lui, et dit d'une voix tremblante :

— Mon frère, écoutez-moi ; j'ai une grâce à vous demander.

— Une grâce ! répéta Eugène en fronçant les sourcils. Qu'est-ce que cela signifie ? Que veux-tu dire ?

Marguerite baissa les yeux pour éviter le regard sévère d'Eugène et, faisant un effort désespéré :

— Eugène, dit-elle, au nom de Dieu, n'exigez pas que j'épouse M. Bécherel !

Eugène fit un pas en arrière, en regardant Marguerite avec plus de surprise encore que de colère.

— Que voulez-vous dire ? reprit-il d'un air assez calme ; je n'ai rien à exiger. Votre consentement a été donné, il ne peut plus être mis en question.

— J'ai eu tort, grand tort, il est vrai, dit Marguerite, d'une voix timide, de ne pas vous avoir plus tôt avoué ma répugnance pour ce mariage ; mais je n'avais jamais résisté à votre volonté, vous le savez, et je n'osais vous parler sincèrement. Ne me punissez pas de cette faiblesse.

— Mais je ne vous comprends pas ! s'écria Eugène avec impatience. Un mariage aussi avancé que l'est le vôtre ne peut être rompu, et vous ne pouvez espérer que je cède à votre caprice ?

— Quoi ! reprit Marguerite, émue, vous voudriez me condamner à une union qui doit me rendre éternellement malheureuse ?

— Oui, répondit Eugène en la regardant fixement, car il existe quelque chose au monde qui m'est plus cher que votre bonheur et votre vie.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Marguerite en joignant les mains avec désespoir, ayez pitié de moi ! Eugène ! vous dépassez vos droits, et je puis refuser de vous obéir !

Eugène devint extrêmement pâle.

— Refuser de m'obéir ! dit-il lentement, d'une voix étouffée. Encore une fois, Marguerite, que signifie tout cela ? D'où te vient aujourd'hui cet esprit fantasque et hardi ? Je ne te reconnais plus ! Qui a pu te changer à ce point ?

— Oh ! vous avez raison, répondit Marguerite avec une émotion profonde, vous ne m'avez jamais vue ainsi. Je n'ai jamais osé vous résister ni mettre en question une seule de vos volontés ; mais au-

jourd'hui, mon frère, il s'agit du sort de ma vie entière ; pardonnez-moi et jugez si le malheur que je redoute me paraît terrible, puisque, pour l'éviter, j'ose braver ce que je redoute le plus au monde, votre colère et vos reproches !

Eugène parut ému ; il se leva, fit deux tours dans la chambre, puis, revenant s'asseoir près de sa sœur, il prit entre les siennes la main froide et tremblante de Marguerite.

— Écoute-moi, Marguerite, dit-il avec douceur, et parlons raison. Tu sembles croire que le caprice ou des calculs égoïstes m'ont conduit à te préparer un avenir qui te déplaît, et que, sans autre motif qu'une volonté tyrannique, je persiste à te l'imposer, malgré tes prières. Si tes paroles n'ont pas exprimé clairement cette pensée, elles l'ont du moins laissé deviner, et c'est pour moi une cruelle injustice, presque une ingratitude. Souviens-toi, ma pauvre sœur, de la position où la mort de nos parents nous avait placés tous deux. J'étais bien jeune, toi presque une enfant. Les devoirs austères qui m'étaient dévolus ne m'ont pas effrayé, et peut-être, je l'avoue, la ferveur même avec laquelle je les ai embrassés a-t-elle augmenté la raideur et la gravité de mon caractère. Mais, tu le sais pourtant, Marguerite, si mon affection pour toi était sévère, elle n'en était que plus profonde. J'en ai fait pendant longtemps l'unique but de mes pensées, l'unique mobile de ma vie. L'ignores-tu, ma sœur, et n'as-tu pas deviné sous son écorce un peu rude le cœur dévoué qui battait en moi ?

Marguerite fit un geste négatif, en se couvrant le visage de la main qu'elle avait de libre.

— Et moi aussi, Marguerite, continua Eugène, j'ai un cœur qui n'est fait ni de marbre ni d'airain ; mais le temps où nous sommes demande des vertus mâles, et malheur à celui qui se laisse emporter à tous les souffles des passions et des affections de ce monde ? Dans un temps ordinaire, mon premier devoir, comme ma première affection, t'aurait eue pour objet. Aujourd'hui j'ai senti qu'une cause sacrée réclamait impérieusement les forces de mon esprit et l'énergie de mon cœur. Mais j'ai voulu cependant remplir ma tâche jusqu'au bout, et avant de m'engager sans retour dans la voie glo-

rieuse et pleine de périls qui s'ouvre devant moi, j'ai cherché pour toi un protecteur, un appui, qui pût me remplacer et me rassurer sur ton sort. J'ai jeté les yeux autour de moi : parmi tous mes amis, je n'ai trouvé que Malo Bécherel dont la fortune, la position, le caractère, pussent m'inspirer une confiance entière. J'ai encouragé sa timidité, j'ai sollicité, exigé, je l'avoue, ton obéissance, mais parce que j'y croyais ton bonheur attaché... Et c'est quand j'étais près de voir réussir mes efforts, quand autour de nous tout menace d'une prochaine tempête, quand j'ai fait assez de pas dans la vie d'agitations politiques pour ne plus pouvoir m'arrêter, que tu viens, par un caprice dont je n'ose chercher la cause, briser à plaisir tout ce que j'avais préparé pour toi, en refusant l'abri qui pouvait t'accueillir et te protéger !...

Eugène s'interrompit ; il attendit pendant un moment la réponse de Marguerite ; mais elle avait caché sa figure dans ses mains, et quoique sa respiration saccadée trahît l'émotion violente qu'elle éprouvait, elle ne parla pas.

— Tu ne dis rien, Marguerite ? reprit Eugène ; dois-je conclure de ton silence que mes paroles ont réussi à te convaincre, ou bien me faut-il croire que tu persistes dans ton refus et que tu demeures également insensible à la raison et à l'affection de ton frère ?

Marguerite continua de pleurer en silence.

— Parle-moi, du moins, ma sœur, dit Eugène avec douceur ; car il espérait voir dans l'abattement de Marguerite une preuve de son retour à sa soumission habituelle. Dis-moi que tu te repens de ta folie d'un instant et que Malo ignorera toujours ce désir passager de rompre avec lui.

— Non, dit Marguerite d'une voix étouffée, non ! je ne puis me résoudre à l'épouser !

La colère commença à faire bouillonner le sang d'Eugène.

— Prends garde, Marguerite ! dit-il à voix basse. Ces refus, cette persistance, pourraient me donner d'étranges soupçons !

Marguerite trembla visiblement.

— Ne me force pas à les accueillir, ma sœur, reprit Eugène d'un ton presque suppliant. Prouve-moi qu'ils sont faux, autant que hon-

teux pour toi et pour moi ; que j'ai eu tort de leur permettre de troubler un instant mon esprit ; qu'un caprice inexplicable a seul causé ton refus insensé, et je te pardonne tout !

Mais Marguerite se tut. Eugène la regarda quelques instants, ainsi affaissée sur elle-même et gardant un silence accusateur. Le visage de l'étudiant pâlissait de plus en plus, ses lèvres tremblaient et ses mains se crispaient involontairement. Tout à coup il se frappa le front avec violence.

— Et je pars ! murmura-t-il, et je pars !

Il jeta un coup d'œil du côté de la fenêtre, alla ouvrir le volet et vit les étoiles qui s'allumaient sur le bleu du firmament.

Il revint alors vers sa sœur.

— Il faut en finir ! dit-il ; et il appuya fortement sa main froide et pesante sur l'épaule de la jeune fille.

— Marguerite, continua-t-il d'une voix brève, il faut que je parte. J'ai accepté une mission qui réussira, je l'espère.... Oui ! ajouta-t-il avec éclat, elle réussira ! Elle avancera le moment de notre légitime vengeance, et nous donnera la force, comme nous avons le droit. Jusqu'à ce qu'elle soit accomplie, je ne m'appartiens pas, je ne puis disposer ni d'un jour, ni d'une heure. Plus tard !... plus tard !... je reprendrai possession de moi-même et je pourrai agir. Mais aujourd'hui, il faut avant tout remplir le devoir sacré que j'ai accepté... Je pars donc !... Puisque vous le voulez, puisque votre folie est complète, rompez l'alliance honorable que j'avais conclue pour vous. Mais, prenez-y garde ! je reste encore votre tuteur et votre gardien ; j'ai sur vous des droits dont je suis résolu à user. Je vous défends, — m'entendez-vous ? — je vous défends de sortir de la maison, de recevoir personne jusqu'à mon retour, ni d'ouvrir un billet ou une lettre de qui que ce soit. Mes ordres là-dessus sont absolus, et je vous jure sur mon âme que vous vous repentirez éternellement de les avoir violés !

Il hésita un moment, puis, appuyant un doigt sur le front de sa sœur, de façon à maintenir le visage de la jeune fille levé vers le sien et de pouvoir enfoncer son regard sombre jusqu'au fond du cœur de Marguerite, il reprit, d'une voix basse et concentrée :

— Votre conscience vous dit contre qui je prends toutes ces honteuses précautions, n'est-ce pas? Il ne serait pas nécessaire peut-être de prononcer entre vous et moi un nom, qui fait bouillir mon sang et qui devrait glacer le vôtre. Cependant, je ne veux pas que vous puissiez feindre de ne pas me comprendre, et, quelque chose qu'il m'en coûte, je vous dirai clairement que, si M. de Servière parvenait à s'introduire ici pendant mon absence, ou à vous faire tenir une lettre, je prendrais de telles mesures à mon retour, que votre vie entière se passerait à pleurer votre imprudence.

Marguerite, en voyant l'éclair de fureur qui traversa les yeux d'Eugène au moment où il prononça le nom de Paul, perdit tout courage et resta sans voix, sans mouvement, comme suffoquée par les larmes.

Eugène se détourna lentement. Le pas d'un cheval résonnait sous la fenêtre, en frappant les pavés glacés. L'étudiant fit un mouvement vers la porte, comme si un pouvoir irrésistible le forçait à partir, puis il revint encore une fois près de sa sœur.

— Vous m'avez entendu et compris? dit-il avec agitation. Obéissez, pour l'amour de vous-même!

Marguerite baissa la tête d'un air accablé. Eugène jeta un dernier regard sur elle, en faisant un geste de recommandation menaçante. Alors, s'armant de l'énergique et sombre résolution qui était la base de son caractère, il refoula au fond de son cœur toute hésitation, toute incertitude. Il marcha vers la porte, d'un pas ferme, descendit rapidement l'escalier, échangea quelques mots à voix basse avec deux jeunes gens qu'il trouva dans la rue, et, montant à cheval, s'éloigna au grand trot, sans jeter un autre regard du côté de sa maison.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

M. AMÉDÉE MENARD

Nantes vient de perdre un de ses fils qui a droit de prendre rang parmi ceux qui l'honorent : M. Amédée Menard est décédé le 22 octobre dernier, à l'âge de soixante-treize ans.

Né dans notre ville, le 16 octobre 1806, Amédée-René Menard fit une partie de ses humanités ; mais, entraîné vers l'étude des beaux-arts par une vocation irrésistible, il les abandonna, pour entrer dans l'atelier de M. Thuriès, sculpteur. Il y resta peu de temps : un maître plus capable l'attirait, et il devint bientôt élève de M. Molchnect, arrivé depuis peu d'Italie. Chez lui, il commença sérieusement sa carrière artistique, en travaillant aux statues qui ornent la façade du Grand-Théâtre, à celles du cours Saint-André, à la statue de Charette, placée à Legé, devant la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à celle de Cathelineau, érigée au Pin-en-Mauges par M. de Lostanges, et à celle de Louis XVI, couronnant la colonne de la place de ce nom.

Vers 1825, le jeune Nantais partait pour Paris et entrait dans l'atelier de M. Ramey, membre de l'Institut. Là, il poursuivit ses études pendant cinq années, « se faisant distinguer, dit une lettre de cette époque, autant par sa conduite que par son ardeur pour le travail et par les dispositions heureuses qu'il montrait pour son art. » Il y avait pour camarades Klagmann et Suc, son compatriote.

Les événements de 1830 l'empêchèrent de concourir pour le prix de Rome, son père, suivant en cela l'exemple de beaucoup d'autres pères d'étudiants, l'ayant rappelé près de lui. Il retourna à Paris en 1831, et revint se fixer définitivement à Nantes en 1836.

Tout en travaillant à la statuaire, il commença par donner, dans des maisons d'éducation, des leçons de dessin, et même de peinture, art qu'il avait aussi cultivé quelque peu. Son atelier était fréquenté par un grand nombre de jeunes gens, dont plusieurs sont devenus des hommes distingués de la cité ou du pays, tels que les deux frères François et Charles de la Jaille, aujourd'hui généraux de division ; Toulmouche, le peintre que tout le monde connaît ; Le Bourg, auteur du *Joueur de biniou ;* Gaston Guitton, le sculpteur vendéen, dont le *Léandre,* acheté par le gouvernement, fait partie du musée du Luxembourg.

C'est au milieu des occupations absorbantes de l'enseignement qu'Amédée Menard créa, la première année de son séjour à Nantes, cette grande étude qu'il nomma *Un Forban,* qui fut très appréciée à l'Exposition où elle figura et dont tous les journaux d'alors se plurent à faire l'éloge. Elle fut acquise par la Mairie pour le Musée, qu'elle ornait jadis, mais dont elle a disparu depuis trop longtemps. Pourquoi ne la tirerait-on pas du magasin où elle reste enfouie, ne fût-ce que pour rendre hommage à la mémoire de l'excellent artiste ?

A partir du *Forban,* M. Menard ne cessa pas d'exposer chaque année au Salon de Paris. La nomenclature complète des œuvres qu'il a produites pendant quarante-deux ans serait infinie. Bornons-nous à une revue sommaire et qui suffira à donner une idée de ce prodigieux labeur.

Après *le Forban,* vint un groupe, *le Condamné,* étude fort émouvante, que connaissent bien tous ceux qui ont fréquenté l'atelier du maître ; — *Sara la baigneuse,* qui fut commandée en marbre par le gouvernement ; — *Haïdée, esclave en vente dans un bazar d'Orient ;* — *Mercure inventant le caducée,* statue récompensée par l'Etat.

De 1836 à 1842, parut à Nantes un petit journal intitulé *la*

Corbeille, qui publiait dans chacun de ses numéros, sous la rubrique de *Panthéon charivarique*, le portrait-charge des hommes marquants de la cité. Dans la série des *sculpteurs*, vint le tour d'Amédée Menard, très finement dessiné par M. E. de la Michellerie. Le sculpteur n'était point un géant : on le représentait, le ciseau à la main, debout sur un support de bois, qui lui permettait d'atteindre à la hauteur de sa statue de *Sara la baigneuse*. Comme légende, au-dessous on lisait ce quatrain, qui montre en quelle estime était dès ce moment tenu notre artiste :

Si le talent était mesuré sur la taille,
MENARD, tu ferais bien de prendre un escabeau;
Mais qu'est-ce que la taille ici fait au tableau?
Tu t'élèves assez quand ton ciseau travaille.

Dans les monuments publics de notre ville, il faut citer : *Le Christ bénissant la foule*, statue colossale, église Saint-Similien ; — *Sainte Anne et la sainte Vierge*, groupe colossal, dominant l'escalier Sainte-Anne, à l'extrémité de la Fosse ; — *la Loi* et *la Force*, ornant l'entrée du Palais de Justice ; — *l'Erdre* et *la Sèvre*, surmontant la Poissonnerie ; — *la Ville de Nantes, la Seine* et *l'Océan*, surmontant la grande gare ; statues obtenues au concours.

Sous le vestibule du collège de Combrée (Maine-et-Loire), statue en pied de Mgr Angebault, évêque d'Angers ; — à Pornic, statue de l'amiral Leray ; — dans la cathédrale de Quimper, statue funèbre de Mgr Graveran. Le modèle de la statue équestre du roi Grallon, placée entre les deux tours de la même église, est une œuvre de M. Menard. De lui également est la *Sainte Anne* qui couronne la gare de Sainte-Anne d'Auray.

Parmi les statues religieuses, au nombre de plus de 70, nous citerons : *l'Assomption de la Vierge*, église de la Bernerie (Loire-Inférieure) ; — *l'Immaculée-Conception*, cathédrale de Metz ; — *S. Christophe, S. Grégoire, S. Jean-Baptiste, S. Augustin*, église de Saint-Christophe du Ligneron (Vendée) ; — *S. Etienne*, église de Saint-Etienne de Montluc (Loire-Inférieure) ; — *S. Martin*, église de Chantenay, Nantes ; — groupe de *sainte Anne et la Vierge*, église de Sainte-Anne, Nantes ; — *S. Jean l'Évangéliste* et *S. Joseph*,

chapelle du séminaire de la Philosophie, Nantes; — *S. Charles Borromée,* chapelle du Grand-Séminaire, Nantes; — *S. Joseph,* Nancy; — *l'Immaculée-Conception,* chapelle des Frères de la doctrine chrétienne et chapelle des Petites Sœurs des Pauvres, Nantes; — groupe des *Enfants Nantais,* église Saint-Donatien, Nantes; — *S. Antoine de Padoue* et *Sainte Anne,* église Saint-Similien, Nantes; — les statues du beffroi de Sainte-Croix, Nantes; — *la Vierge et l'Enfant Jésus,* à la Rochelle, à Saintes et à Chavagnes (Vendée); — *la Vierge, l'Enfant Jésus et S. Jean,* salle d'asile de Pirmil, Nantes; — fronton de l'Hôtel-Dieu et de Notre-Dame-de-Bon-Port; puis, dans cette dernière église, tombeau de M. le curé Fresneau.

Lorsque ces trois dernières œuvres furent découvertes, la *Revue* les examina et les loua comme il convenait. Nous renvoyons nos lecteurs à ces comptes rendus [1].

Parmi les bustes, au nombre d'une centaine, sortis de ce ciseau fécond, nous nommerons seulement ceux de Baco, maire de Nantes en 93, exécuté en marbre pour le Musée; — de M. de Saint-Aignan, ancien maire et préfet de Nantes, marbre, Mairie de la ville; — de M. Voruz, fondeur, bronze; — du général Cambronne; — du général de la Moricière; — de Mgr Soyer, évêque de Luçon; — de Mgr Graveran, évêque de Quimper; — du sénateur Cacault, fondateur du Musée de Nantes, commandé en marbre par la Mairie; — de M. Lorette de la Refoulais, bienfaiteur de la Société industrielle de Nantes; — de Mme de la Rochefoucauld; etc., etc.

Au nombre des sujets livrés au commerce, et, pour la plupart, devenus populaires, mentionnons : *la Vierge au lys; la Vierge enfant; l'Enfant Jésus dans la crèche; Sainte Anne et la Vierge; S. Louis de Gonzague; S. Stanislas Kotska;* les statuettes de *Sara,*

[1] Voici l'indication des articles consacrés par nous à M. Amédée Menard : — *Le fronton de N.-D. de Bon-Port,* N° d'avril 1858, pp. 389-392. — *Alain Barbe-Torte et Sénéfelder,* chronique de juillet 1861, pp. 79-80. — *Jésus triomphant de l'erreur,* N° de novembre 1863, p. 416. — *Le groupe décoratif de l'Hôtel-Dieu,* N° de décembre 1865, pp. 503-505. — *La statue de M. Billault,* N° de septembre 1867, p. 254. — *Une statuette du Cte Fernand de Bouillé,* N° de juin 1871, pp. 501-503. — *Le tombeau de M. l'abbé Fresneau,* N° de janvier 1879, pp. 76-78.

Margaïte, Laurence, Esméralda, du *Forban,* de *Gilbert écrivant ses dernières stances; Du Couëdic mourant vainqueur du Québec; — le maréchal de Bourmont; — le colonel de la Moricière.*

Cette dernière statuette est des plus réussies. L'artiste, qui était un des grands admirateurs du héros africain, avait eu le bonheur d'obtenir qu'il vînt poser dans son atelier. C'était immédiatement après l'assaut de Constantine : La Moricière avait encore la figure et les cheveux tout brûlés de la terrible explosion qui avait failli lui coûter la vie. Ce petit plâtre, où le colonel de zouaves a la main gauche dans sa tunique et la droite dans la poche de son large pantalon, est d'une désinvolture toute militaire, et obtint un vif succès.

Il faudrait plusieurs pages encore pour énumérer tous les sujets traités par notre infatigable artiste, dans tous les genres, poétique, fantastique, mythologique, historique ou patriotique.

Il est une création que nous voulons nommer en finissant : c'est cet *Alain Barbe-Torte* colossal, qui fit le plus bel ornement de la grande galerie de l'Exposition du cours Saint-Pierre, en 1861, et que chacun se rappelle. L'artiste l'avait fait sans commande ; on ne le lui avait pas acheté. Où loger ce *grand personnage?* On lui offrit le vestibule de la Préfecture. Il l'accepta avec empressement, et c'est là qu'est demeurée depuis lors l'image du *duc de Bretagne, second fondateur de la ville de Nantes, rendant grâces à Dieu de la victoire qui le fit le libérateur de notre pays.* Si nous avions l'honneur d'être membre du Conseil général, nous nous efforcerions de démontrer à nos collègues que cette belle statue est bien là à sa place, qu'elle y doit rester, et que son acquisition serait l'objet d'une approbation unanime.

Il faut bien le dire, M. Amédée Menard a généreusement semé sa ville natale de ses productions ; et, en retour, qu'a fait pour lui sa ville natale ?... Hélas ! assez peu de chose, croyons-nous. Elle ne s'est pas même efforcée d'obtenir un ruban rouge pour sa boutonnière.

Il s'en fallut de très peu pourtant que notre statuaire ne devînt

chevalier de la Légion d'honneur. Voici comment. Le cas est curieux. En 1865, il avait concouru pour le monument que le Conseil municipal avait décidé d'ériger, sur la place du Palais de Justice, à M. le ministre d'Etat Billault. La lutte avait été favorable à M. Amédée Menard ; « le projet de l'habile statuaire nantais (disait l'*Espérance du Peuple,* du 9 mai), où tout est remarquable de conception, de légèreté et d'élégance, piédestal, figures décoratives et statue, obtient des appréciateurs éclairés et impartiaux, un éloge presque sans réserve, au point de vue de l'art et de l'exécution, bien entendu ; c'est ce que nous nous bornons à constater. »

Le monument achevé, on arrête de l'inaugurer, un beau dimanche. Le personnage le plus important après le chef de l'Etat, M. Rouher lui-même, avait pris la peine de venir tout exprès de Paris. On nous a affirmé qu'il avait en poche la décoration pour l'auteur de la statue. Par malheur, on lui fit ici un accueil froid, extrêmement froid, et M. Rouher, fort dépité, se serait vengé en laissant au fond de son gousset le ruban qu'avait dix fois mérité le pauvre artiste !... Hâtons-nous d'ajouter que celui-ci ne s'en est jamais plaint : il était pour cela bien trop modeste !

Résumons d'un mot cette notice, que nous eussions voulu voir écrire par une plume, sinon plus amie, du moins plus compétente que la nôtre : M. Amédée Menard était un homme admirablement doué, plein d'imagination, plein de sensibilité, auquel il n'a manqué que de meilleures circonstances et un milieu plus favorable pour réussir tout à fait et laisser un nom certain de vivre, nous ne disons pas à Nantes, où l'on ne saurait l'oublier, mais encore à Paris et dans la France entière.

ÉMILE GRIMAUD.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

UNE FEMME APOTRE, ou *Vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte*, en religion *Sœur François-Xavier*, décédée à Sainte-Marie-des-Bois (Indiana), publiées par une de ses sœurs, avec une préface de M. Léon Aubineau. — Paris, Victor Lecoffre.

Ce livre est *hors de pair*, a dit un éminent critique ; de plus, il paraît sous le patronage et avec une *introduction* de M. Aubineau ; que faut-il de plus pour son éloge ? Nous nous bornerons donc à en présenter une courte analyse. Ce qu'on y remarque surtout, c'est d'abord l'intérieur charmant d'une famille éminemment chrétienne, puis l'étude d'une âme et, en dernier lieu, l'histoire d'une de ces œuvres pieuses qui commencent par le grain de sénevé et finissent par un grand arbre.

Rien d'intéressant et de touchant comme le spectacle que nous offre la famille Le Fer de la Motte, l'une de nos pieuses familles bretonnes, dans le récit de M. Aubineau et dans les lettres qu'il publie. C'est bien le type de la famille patriarcale : sept enfants et vingt et un petits-enfants y étaient groupés autour d'une vénérable aïeule qui fut, jusqu'à son dernier jour, c'est-à-dire jusqu'à quatre-vingt-douze ans, le centre du bonheur commun. La maison qu'elle habitait portait le doux nom de Lorette, et la chapelle qui en dépendait était un lieu de pèlerinage. A Lorette, on cherchait peu les fêtes extérieures, mais la vie intérieure y était, comme le cœur de l'homme de bien, *une fête continuelle*. On y possédait trois sources intarissables de bonheur : la piété, l'intimité et la charité ; on aimait beaucoup Dieu, on s'aimait beaucoup les uns les autres et l'on aimait beaucoup les pauvres.

« Quand je vous verrai l'année prochaine, écrivait Irma Le Fer à l'une de ses amies, je crains que vous ne vous plaisiez trop avec nous. Vous riez de ma naïveté. Eh bien ! oui, je crains que vous ne trouviez trop de charme dans cette union intime de personnes qui pensent comme vous et qui *parlent leurs pensées*. Moi, je me trouve si heureuse, qu'il me semble qu'on doit éprouver des regrets en quittant ma famille. »

Du sein de cette famille bénie se détache d'elle-même la figure douce mais vive d'Irma, l'un des douze enfants de M. et de Mme Charles Le Fer, douze enfants, tous *offerts à Dieu avec les mêmes joies*, tous accueillis par des *tendresses et des sourires*. Irma avait reçu les plus heureux dons ; mais les dons sont souvent des épreuves. Elle était jolie et, tout enfant, elle le savait mieux que personne ; aussi prenait-elle plaisir à se considérer dans la glace. — Quand les petites filles vaines aiment tant à s'admirer dans le miroir, lui dit un jour sa bonne, elles finissent par y voir le diable, — et la petite audacieuse ne fit que prolonger indéfiniment son jeu, comme pour voir si elle apercevrait réellement le laid personnage. Elle ne savait pas encore que le diable n'a pas toujours une queue et des cornes.

Irma avait une riche imagination, qui la portait aux entreprises les plus généreuses. Elle s'étudiait à convertir de petites protestantes, à catéchiser et à former de petits vagabonds ; les plus incultes étaient même ceux auxquels elle préférait donner des soins ; mais née près du berceau de Châteaubriand, élevée dans une maison dont les jardins étaient baignés par le cours pittoresque de la Rance, et qui dominait de loin la haute mer, elle se laissait facilement entraîner au pays des rêves et des orages. — « Elle ne lisait pas de romans, dit sa sœur, mais chaque objet, chaque personne lui fournissait un thème pour en composer un, et elle se créait des peines imaginaires pour se donner la peine de les pleurer. »

C'était surtout avec une amie non moins exaltée qu'elle, qu'elle se livrait à ces écarts de pensée. Lorsque cette amie était absente, elle aimait à faire redire son nom à un écho du voisinage, puis,

quand l'écho avait fidèlement répondu : — « J'écoute, écrivait-elle, un écho plus fidèle et plus savant, car il répercute la pensée. Amie chérie, Angélina, tu devines le nom que l'écho de l'amitié me répète et me répétera toute la vie, sans défaillance de sa part et sans lassitude de la mienne. »

La mort d'Angélina coupa court à ces entraînements d'une âme aimante. Elle fut pour Irma une grande douleur, mais en même temps une grande leçon sur la vanité de tous les rêves.

Irma se jeta alors dans l'étude; « mais le diable, disait-elle, n'y perd rien. Il me remplit l'esprit du désir de la science ; je ne rêve que livres, dessins, études. Je crains de perdre la pensée de mon salut dans tout ce tumulte ; car les livres *m'enflamment et m'enivrent comme le vin de Champagne.* »

L'arrivée d'un évêque américain et le tableau poignant qu'il traça du dénûment de sa mission et du vaste champ ouvert à son zèle, fixa tout à coup les idées de la pieuse et ardente jeune fille ; elle ne songea plus qu'à aller conquérir des âmes en Amérique.

Mais, quand on est femme et qu'on n'a que vingt-deux ans, il ne suffit pas de trouver un paquebot pour traverser les mers, il faut encore un guide, un appui, une règle, une discipline. Le couvent est le préliminaire obligé de l'apostolat. C'est ce qu'Irma se refusa d'abord à comprendre; elle voulait être apôtre, mais avec l'indépendance qu'elle portait dans toutes ses bonnes œuvres, et elle se sentait très peu le goût d'être religieuse. Le besoin de se dévouer la fit passer néanmoins par-dessus ses répugnances, et elle alla frapper à la porte d'un couvent.

La première remarque qu'on lui fit dans sa nouvelle demeure, fut qu'elle avait *trop de considération pour son esprit.* « Hélas ! du premier coup, disait-elle, on avait deviné ma maladie ; on m'engagea à ne plus tant faire l'aimable ; j'étais consternée, mais je suis résolue à tout » ; et elle ajoutait que, de tout le jour, elle n'avait pas fait une seule petite *pointe.* L'effort était méritoire, car Irma était naturellement *imprégnée de saillies*; elle ne recevait pas le plus petit choc qu'il n'en *sortît une étincelle.* On lui recommanda bien

d'ailleurs de ne point se défaire de son esprit, et elle ne s'en défit point ; ses lettres en sont la preuve ; mais elle se défit du miroir dans lequel elle le considérait, comme autrefois elle aimait à considérer sa figure ; elle fut plus simple, plus vraie, et cette simplicité, cette vérité, cette pleine abnégation lui firent trouver dans la vie religieuse ce charme inconnu au monde et qu'elle ne soupçonnait pas. « Je ne croyais pas, disait-elle, en énumérant tous les sacrifices qu'exige la vie religieuse, je ne croyais pas qu'il fût si doux de mourir. »

Un dernier vœu cependant lui tenait encore au cœur ; celui de passer en Amérique, où la Congrégation de la *Providence*, dans laquelle elle était entrée, allait fonder un couvent ; mais sa santé semblait être un obstacle insurmontable. Cette santé n'était pas seulement faible, elle *n'existait* pas, suivant le mot énergique de M. Aubineau. De fréquentes migraines, des pieds constamment à la glace, un besoin de sommeil, qui, disait-elle, était une *maladie de famille*, voilà ce qu'elle brûlait d'aller exposer au climat de l'Indiana, climat aux brusques variations, entre les grandes chaleurs et les froids extrêmes. « Préparez-vous à être brisée, rompue, anéantie, lui avait dit un pieux Jésuite ; la France à deux mille lieues, la solitude parmi des hommes méchants ; la calomnie peut-être, la faim, la misère ; » et elle avait tout accepté et, n'ayant pas été admise au premier départ, il lui fallait, disait-elle, une *attaque de résignation*, pour ne pas avoir une attaque de nerfs.

On ne saurait dire l'intérêt qu'offre cette action continue de la grâce sur une nature impressionnable, mais qui, heureusement préparée par une pieuse éducation, savait faire, jour par jour, de tout ce qu'il y avait d'imparfait en elle des instruments de perfection. L'imagination tendait à l'égarer, elle la porte désormais aux résolutions les plus sublimes ; l'esprit, la science, *l'enivraient ;* ils la soutiennent maintenant et la fortifient ; elle se plaignait de ses *feux de paille*, et son énergie est aujourd'hui à la hauteur de toutes les épreuves.

Je ne fais qu'indiquer quelques traits ; c'est dans les lettres

mêmes d'Irma et dans le récit de sa pieuse sœur qu'il faut suivre ce travail intérieur d'une belle âme. Sa vocation d'apôtre finit par se dévoiler si complètement, que ses supérieurs ecclésiastiques firent taire la prudence humaine pour se conformer à ce qui devenait clairement la volonté de Dieu.

Ici commence ce que j'appelle l'*histoire d'une œuvre*. Les œuvres de Dieu sont toujours diverses et toujours les mêmes : diverses par les obstacles sans nombre que l'esprit du mal leur oppose, et toujours les mêmes par le succès définitif que, le plus souvent, une intervention surnaturelle peut seule expliquer. Qu'était-ce que ce couvent de Sainte-Marie-des-Bois où Irma allait rejoindre six religieuses de la Providence ? Il s'annonça de loin à elle par le son d'une cloche tintant l'*Angelus* au milieu d'une forêt. Cette annonce n'avait rien que de doux. La forêt d'ailleurs était magnifique, une forêt vierge, et, en digne fille de Châteaubriand, la jeune religieuse se complut à en décrire les merveilles à sa famille ; mais ce qu'elle ne dit pas et ce que nous savons par M. Aubineau, c'est que le couvent était la misère même. Une cabane en planches et une hutte formée de troncs d'arbres amoncelés, voilà tout : la cabane pour l'école et les Sœurs, dont le dortoir occupait un grenier ouvert à tous les vents, et la hutte, d'une étendue de douze pieds sur neuf, pour Dieu et pour son ministre : le lit du prêtre n'était séparé que par un rideau, non pas du tabernacle, mais de la simple custode où reposait Jésus-Christ.

Tel était du moins l'état des choses en 1840 et il s'était encore bien peu modifié lorsque Irma arriva à Sainte-Marie le 15 novembre 1841. « J'avais grand'peur qu'on eût pris toute la pauvreté en mon absence, » écrivait-elle à sa mère ; elle dut être complètement rassurée. Elle n'avait jamais d'ailleurs qu'une seule exclamation dans la détresse : « Je puis dire *mon Dieu et mon tout !* Que cette parole est douce ! »

Irma entre dans quelques détails sur la population au sein de laquelle devait s'exercer son apostolat : *des âmes aussi froides que les hivers,* mais, quand on obtient leur confiance, susceptibles de

dévouement ; un étrange mélange, d'ailleurs, de toutes les nationalités et de toutes les incrédulités, depuis les négations protestantes jusqu'à l'ignorance la plus absolue [1]. Tout était donc à défricher, terres et âmes, malgré l'insouciance et malgré les passions. Ces passions furent même telles, quelle que fût la froideur des caractères, qu'à peine les Sœurs eurent défriché et bâti, on mit le feu à leur ferme et à leur couvent. Tout fut à recommencer sur nouveaux frais.

Dieu les soumettait, en même temps, à la plus rude épreuve, celle de l'insuccès au point de vue religieux. Pendant six ans, les Sœurs réussirent comme maîtresses d'école, mais échouèrent comme apôtres : elles instruisaient ; elles donnaient l'exemple de toutes les vertus, mais elles ne convertissaient pas. Eh bien ! veut-on savoir ce qu'est aujourd'hui, après trente-neuf ans, cette mission si éprouvée ? Elle compte deux cents religieuses professes, soixante novices, quarante-trois postulantes, réparties dans trente-trois établissements, sans compter la Maison-Mère de Sainte-Marie-des-Bois et les asiles de petits garçons. La voix du buisson ardent ne cesse pas de se faire entendre : « Je serai avec toi, *ego ero tecum.* »

Quelle fut cependant la part d'Irma dans cette œuvre surhumaine, pendant les quatorze ans de vie que Dieu lui accorda en Amérique ? Elle fut chargée du noviciat, c'est-à-dire que non seulement elle dut être sainte, mais elle dut former des saintes. On voit combien elle réussit. Quelques passages de ses lettres nous révèlent chez elle le don de pénétrer les âmes et de découvrir de vocations même chez des personnes imbues encore de ce que j'appel-

[1] Il faudrait faire une exception pour les Irlandais ; mais ils ne parurent à Sainte-Marie-des-Bois que lors des travaux des chemins de fer. En France, les terrassiers des chemins de fer sont rarement très appréciés dans les paroisses. Ainsi n'en était-il pas des Irlandais. — « L'aumônier des religieuses ayant donné l'Extrême-Onction à l'un d'eux, fut entouré, dit Irma, par une vingtaine d'Irlandais qui lui dirent : « N'est-il pas le plus heureux de toute notre bande, celui que vous avez oint ? Ah ! quelle belle chose d'aller au ciel ! qu'il est heureux ! S'il avait attendu à mourir, quand nous aurions été à 60 ou 80 milles d'ici, il n'aurait pas eu de prêtre. »

lerai les *préciosités* du monde. L'amour de la pauvreté, l'amour des souffrances et l'amour de sa famille étaient intimement unis chez elle à l'amour de Dieu. On se persuade souvent dans le monde que la vie religieuse brise où relâche tout au moins les liens de la famille ; grande erreur, que contredisent à chaque page les lettres d'Irma. Jamais lettres plus tendres ne furent écrites à des parents, à des sœurs, des cousines, des amies. Les sentiments sont comme l'or : plus il est pur, plus il est inaltérable. Qu'est-ce qu'une séparation momentanée qu'on s'impose, lorsqu'il s'agit d'arriver plus sûrement à une réunion éternelle ? Telle est la note dominante des lettres d'Irma : se revoir et se revoir pour toujours !

Nous devons des remerciements à Mme de la Corbinière, sœur et filleule de la sainte religieuse, pour nous avoir révélé les secrets de cette âme si aimante et si forte, et nous en devons à M. Aubineau, pour nous avoir introduit dans une famille qui avait bien des droits sur sa plume, car elle compte dans la grande famille qu'il est accoutumé à célébrer, celle des *serviteurs de Dieu*.

Il y a quelques années, nous analysions, dans ce recueil, le *Journal de Marie-Edmée*, une jeune fille pieuse aussi, ardente, héroïque, mais qui, outrepassant le rôle de son sexe et rêvant l'impossible, fut souvent agitée de trouble et de découragement. Irma n'eût été peut-être qu'une autre Marie-Edmée, si elle eût laissé libre carrière à son imagination, comme elle le fit quelque temps ; mais, en lui imposant un frein, en se désintéressant surtout de la gloire, en restant femme et ne cherchant d'héroïsme que dans la sainteté, qui est le premier des héroïsmes, elle marcha d'un pas bien autrement sûr dans sa voie. Elle ne fut pas plus dévouée peut-être, mais elle fut plus forte, parce qu'elle était plus calme.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'inauguration du tombeau du général de la Moricière. — Historique de la souscription. — M. le général de Blois. — M. François Wattier, inspecteur-général des Ponts et Chaussées. — Séance des Bibliophiles Bretons.

— Il y a quinze ans passés, le 11 septembre 1865, le général de la Moricière expirait presque subitement, à genoux devant le prêtre accouru en toute hâte, et pressant le crucifix sur son cœur.

La mort du héros chrétien fut un événemeut pour la France et pour le monde catholique. De solennels hommages furent rendus à la mémoire de l'illustre soldat, défenseur intrépide des droits de la papauté.

La ville de Nantes entoura d'honneurs exceptionnels la dépouille de l'un de ses plus glorieux enfants. Mgr Jaquemet, certain de répondre au sentiment public, écrivait, à la date du 13 octobre :

« Nous avons rendu au général de la Moricière, au jour de ses obsèques, les plus grands honneurs funèbres qui ont été en notre pouvoir dans ce premier instant. Mais ce n'est pas assez. Nous voulons célébrer un service solennel dans notre église cathédrale, au sein de cette ville qui lui a donné naissance.

« Notre intention est, avant tout, de réunir nos prières les plus ferventes pour le repos de cette âme d'élite. Mais nous voulons aussi, au nom de la Religion, honorer la mémoire du plus généreux défenseur du Saint-Siège... Quels que soient le prestige du succès et la faiblesse apparente du Saint-Siège poursuivi par tant d'outrages, il sortira du fond de la conscience du genre humain un cri puissant qui étouffera tôt ou tard les clameurs victorieuses de l'injuste et de l'impie. En rendant nos tendres et affectueux hommages au grand général, nous serons à la fois, sachons-le bien, les précurseurs de cette protestation de l'avenir et les interprètes du monde catholique qui s'incline avec nous devant cette belle mémoire et devant cette sainte cause à laquelle le guerrier chrétien a dévoué sa gloire, ses triomphes passés et sa vie... »

L'Eglise, selon la parole du vénéré prélat, fut présente à ce service par sa hiérarchie sacrée : la France y envoya beaucoup de ses notabilités des divers ordres; la Bretagne y vint avec la représentation de tous ses dévouements. Qui ne se souvient de cette solennité imposante ? Le discours prononcé dans cette mémorable circonstance par le grand évêque d'Orléans, est demeuré comme un monument impérissable.

Ce n'était pas encore assez. La France catholique voulut à son tour honorer l'illustre La Moricière en lui érigeant un mausolée. Une souscription nationale fut ouverte. Aujourd'hui les voûtes de notre antique cathédrale abritent le magnifique tombeau, et voici que de nouveau l'Evêque de Nantes a convoqué les pontifes et les fidèles. C'est encore un triomphe !

Ce matin, 29 octobre 1879, quel beau spectacle il nous a été donné de contempler ! A dix heures précises, NN. SS. les archevêques et évêques franchissaient le grand portail de Saint-Pierre et prenaient place au chœur.

La vaste cathédrale avait rarement vu plus noble assistance. Les hommes seuls remplissaient la nef principale. Les regards se portaient avec une émotion respectueuse sur la famille du défenseur de Pie IX.

Le saint sacrifice a commencé sans retard. Mgr l'archevêque de Tours officiait pontificalement, comme il eut l'honneur de le faire au service solennel de 1865. Mgr l'évêque de Nantes siégeait à son trône. Dans le sanctuaire, Mgr l'archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, NN. SS. de Vannes et de Blois, le R. P. abbé de la Trappe de Meilleraye, Mgr de Couëtus, prélat de la Maison de Sa Sainteté, MM. les chanoines de Nantes et des diocèses voisins. Un nombreux clergé s'était rangé dans l'avant-chœur.

A onze heures et un quart, Mgr Freppel, évêque d'Angers, paraissait en chaire. Nous n'essaierons pas de donner une idée de son discours [1] : on voudra lire et relire ces éloquentes pages.

Il était près d'une heure lorsque les dernières prières furent chantées en face du monument, autour duquel s'étaient groupés NN. SS. les Evêques. L'absoute a été donnée par Mgr Richard, coadjuteur de Paris.

Et maintenant les voiles qui recouvraient le chef-d'œuvre élevé par la France à la mémoire du général, sont abaissés. Il est là, dans toute sa splendeur !

A cette page, que nous empruntons à la *Semaine religieuse de Nantes* — il ne nous eût pas été possible de rendre mieux compte de cette

[1] Il a été publié en brochure (voir la *Bibliographie*), et donné par les journaux catholiques de Paris et de l'Ouest, ainsi que par les *Semaines* d'Angers et de Nantes. C'est dire que tout le monde le connaît.

grande solennité — à cette page il nous semble bon d'ajouter les détails où est entré M. Victor Fournel, dans la *Gazette de France,* à propos de la souscription qui nous a valu notre admirable cénotaphe.

La pensée d'une souscription nationale naquit, ou plutôt s'affermit et prit corps, dit-il, sous l'inspiration de M. de Falloux, le soir même de l'hommage éloquent rendu par Mgr d'Orléans à l'héroïque vaincu de Castelfidardo. Un comité central se forma à Paris. Il comprenait particulièrement, sous la présidence du général Changarnier, l'aîné de La Moricière dans les campagnes d'Afrique, son compagnon et son survivant dans les luttes de l'ordre contre la révolution en France, MM. Dufaure, Daru, Lanjuinais, Keller, Cochin, vicomte de Cumont, de Rainneville, de Carné, de Corcelles, Anatole Lemercier et M. le comte de Falloux. Indépendamment de ce comité central, il s'en était formé un autre dans la ville de Nantes, patrie du général, dont Mgr Jaquemet était l'âme, et où l'on remarquait les noms de M. le général de division Neumayer, de M. le comte Olivier de Sesmaisons, de MM. Stéphane Halgan, Alfred Lallié, Ernest de la Rochette, général Thouvenin, le comte H. de Cornulier-Lucinière, baron de la Tour du Pin, vicomte de Becdelièvre, etc. A diverses reprises, des adjonctions nouvelles firent entrer, dans l'un ou l'autre de ces comités, MM. Henri Delaborde, Vitet, Benoist-d'Azy, l'amiral de Montagnac, le général de Charette.

En peu de temps, les listes publiées par l'*Espérance du Peuple* enregistrèrent à elles seules une somme de 26,696 fr. 20 c. Beaucoup d'humbles curés de campagne, de gens du peuple et d'ouvriers, avaient tenu à honneur de contribuer pour leur part à ce témoignage de l'admiration publique. De son côté, le comité central avait réuni une somme importante, et le total général s'éleva définitivement à plus de 150,000 fr. Un tel résultat permettait de donner au monument projeté des proportions dignes de la pensée patriotique et religieuse dont il était né et qu'il devait traduire.

L'exécution fut confiée à M. Paul Dubois, l'éminent sculpteur qui dirige aujourd'hui l'Ecole des beaux-arts. L'idée primitive avait été de représenter le général offrant son épée à Pie IX ; on y renonça, par respect pour les prescriptions de la liturgie romaine, qui interdit de représenter dans les églises des laïques non canonisés, autrement que dans l'attitude de la mort. On en vint alors à l'idée d'un cénotaphe. La question de l'emplacement et celle de la composition subirent encore des variations diverses. Les uns eussent voulu que le monument s'élevât à Paris ; d'autres penchaient pour l'Anjou, qu'habitait le général. Ce fut M. de Falloux qui gagna la cause de la ville de Nantes, et ce fut lui aussi que le comité nantais chargea, en 1867, de veiller à ce que La Moricière fût

représenté avec les attributs religieux qui devaient caractériser la mission du défenseur de la Papauté, tandis que d'autres membres, d'une compétence et d'une autorité incontestables, comme MM. Henri Delaborde et Vitet, se préoccupaient plus spécialement du côté artistique.

La douloureuse période de la guerre de la Commune retarda l'achèvement de cette grande œuvre, pour laquelle, on s'en souvient, le Souverain-Pontife voulut envoyer des marbres de choix. Enfin, au commencement du mois de février 1874, M. Paul Dubois convoquait le comité dans son atelier de la rue d'Assas et lui montrait la partie sculpturale entièrement achevée. Le comité fut unanime dans son approbation, et le public, qui avait déjà accordé tous ses suffrages aux figures du piédestal exposées isolément par l'artiste, a pu admirer le monument dans son harmonieux ensemble à l'exposition universelle de 1878.

— Le 2 novembre, dit l'*Océan*, de Brest, avaient lieu en grande pompe, à l'église de Notre-Dame du Mont-Carmel, les funérailles de M. Etienne-Gabriel de Blois de la Calande, général de brigade en retraite, grand officier de la Légion d'honneur, décédé la veille, à l'âge de 78 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Notre honorable et regretté concitoyen, M. le général de Blois, sorti de l'Ecole polytechnique, issu d'une ancienne et noble famille du Finistère, illustrée par ses services, appartenait à l'arme de l'artillerie, où il a marqué brillamment son passage, laissant une trace et des souvenirs qui ne s'effaceront pas. Le général de Blois obtint son grade, on peut le dire, à la pointe de l'épée, et comme couronnement d'un savoir qui, cependant, ne lui valut pas toujours la faveur des puissants du jour.

Le général était depuis quelques années déjà dans le cadre de réserve, lorsqu'en 1870 il fut, sur sa demande, rappelé à l'activité et chargé de l'organisation de la défense de Lyon. La signature de l'armistice, suivie des préliminaires de paix, le surprit au moment où il allait prendre le commandement en chef du camp de Carentan, destiné à protéger Cherbourg. Rentré une seconde fois dans la retraite, et pour n'en plus sortir, il consacra les dernières années de sa vie au recueillement et à la méditation, sans faire trève à ses études favorites sur l'art militaire.

— Le jeudi, 6 novembre, une foule nombreuse et recueillie conduisait au cimetière de la Miséricorde, à Nantes, un homme qui avait rendu de grands services à sa ville natale et qui était mort à Paris trois jours auparavant, littéralement tué par l'excès du travail. Le préfet du département, le maire de la ville, le président de la Chambre de Commerce, les ingénieurs en chef du département tenaient les cordons du poêle et dans l'église Saint-Nicolas, entièrement tendue de noir et remplie d'une foule

compacte, on reconnaissait en grand nombre des ingénieurs, des commerçants, des industriels, des conseillers généraux, des administrateurs, tous ceux qui vivent à Nantes de la vie du travail opiniâtre et continu. Ce témoignage unanime de la sympathie de ses compatriotes était rendu à M. François Watier, inspecteur général de première classe des Ponts et Chaussées, officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre de Notre-Dame de la Conception de Portugal.

Né à Nantes, le 21 octobre 1816, il entra, dès l'âge de dix-huit ans, à l'Ecole polytechnique et sortit en 1839 de l'Ecole d'application des Ponts et Chaussées. Depuis cette époque, c'est-à-dire pendant quarante années consécutives, sa carrière n'a été qu'une longue suite de labeurs non interrompus. Pendant qu'un de ses frères M. Alexandre Watier, aussi ingénieur des Ponts et Chaussées, succédait, à Saint-Nazaire, à M. Jules de la Gournerie, aujourd'hui inspecteur général, et achevait le premier bassin de ce grand port, pour mourir sur la brèche, quelques mois à peine après la fin de ce beau travail, M. François Watier, après avoir collaboré aux chemins de fer du Portugal, venait se fixer à Nantes, où il prit la lourde succession de M. Jégou, et où il s'occupa activement, comme ingénieur en chef, des travaux d'amélioration de la basse Loire et de la reconstruction des quais de Nantes. La compétence toute spéciale qu'il avait acquise en cette matière si délicate du régime mobile des rivières, lui fit obtenir, en 1873, l'inspection générale de la région de Bretagne; et, depuis lors, on l'a vu dans nos cinq départements à la tête de toutes les commissions qui ont décidé de tous les grands travaux publics. On lui doit le réseau de chemins de fer qui va reproduire en Armorique celui des anciennes voies romaines : Saint-Malo lui devra l'achèvement de son port et Nantes son canal latéral à la Loire. Au conseil général des Ponts et Chaussées, son influence était prépondérante et il venait de recueillir le fruit de ses travaux en entrant à la section permanente, quand la mort l'a frappé à soixante-trois ans, dans la pleine maturité de son esprit. Il a vu la mort approcher, en chrétien : les nombreux bienfaits qu'il s'était plu à répandre sur sa famille et sur ses subordonnés ont adouci l'amertume de ses derniers moments, et il s'est éteint, calme et confiant dans la miséricorde divine, après avoir reçu religieusement les derniers sacrements de l'Eglise. M. le président de la Chambre de Commerce et M. le maire de Nantes ont proclamé sur sa tombe ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens. Le plus beau est l'exemple qu'il leur a donné, comme son frère, d'une vie *sacrifiée* au travail. *Laboremus !*

LOUIS DE KERJEAN.

— La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance le jeudi 20 octobre dernier, à Nantes, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts,

sous la présidence de M. Arthur de la Borderie. Voici l'extrait du procès-verbal.

Admissions. — La Société admet sept nouveaux membres, ce qui porte le nombre des sociétaires à 252.

Publications. — Le président dépose sur le bureau plusieurs exemplaires du *Bulletin de la Société* (2e année) et du volume intitulé : *Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne ; la Commission Brutus Magnier à Rennes,* par M. Hippolyte de la Grimaudière. Ces deux publications, complètement terminées, seront distribuées aux sociétaires dans le courant de novembre.

Au mois de janvier prochain, ils recevront le volume contenant *la Conquête de la Bretagne par Charlemagne,* édité par M. F. Joüon des Longrais.

Quant au recueil de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, dont M. Anatole de Barthélemy a publié un premier fascicule, il devait d'abord prendre place dans le tome II des *Mélanges des Bibliophiles Bretons ;* mais, par suite des nouvelles recherches de M. de Barthélemy, ce recueil a pris assez d'extension pour former à lui seul un volume, et la Société décide qu'il sera publié à part, sous le titre de *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne.*

Communications. — M. de la Borderie entretient la réunion de l'histoire de l'imprimerie à Nantes dans la première moitié du XVIe siècle. Il insiste sur la rareté des impressions de cette époque et demande à tous les Bibliophiles de s'appliquer à en trouver de nouvelles ; il les prie aussi de vouloir bien lui donner connaissance de toutes les impressions bretonnes des XVIe et XVIIe siècles qui seraient en leur possession, afin de préparer la continuation de l'*Histoire de l'Imprimerie en Bretagne*, dont la première partie (XVe siècle) a été publiée l'année dernière par la Société des Bibliophiles Bretons.

Exhibitions. — Inventaire du Trésor des Chartes de Bretagne, manuscrit du XVIIe siècle. — Œuvres poétiques inédites de Bonnet de la Verdière, né à Nantes, en 1727. — *Les Regrets d'Ollenix du Mont-Sacré* (Nicolas de Montreux), volume rarissime imprimé à Nantes en 1591, in-4o. — Un traité de logique intitulé *Introductiones in terminos,* Rennes, XVIe siècle, in-4o gothique, avec une curieuse marque typographique. — Le *Demosterion* de Roch Le Baillif, Rennes, 1578 (volume très rare) ; — médaille en argent, grand module, avec toutes les armoiries des ducs de Lorraine ; — médaille en bronze, grand module, frappée à l'effigie de La Moricière, et lettre autographe de La Moricière.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. — Deuxième année. (1878-1879). — In-8°, 72 pp. et 1 planche. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CONFÉRENCE SUR LA MODALITÉ DANS LA MUSIQUE GRECQUE, au palais du Trocadéro, par L.-A. Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire de la musique du Conservatoire national de Paris. — 7 septembre 1878. — Gr. in-8°, 48 pp. Paris, impr. Nationale. — Nantes, Morel.

DISCOURS PRONONCÉ PAR Mgr FREPPEL, ÉVÊQUE D'ANGERS, A L'INAUGURATION DU MONUMENT érigé en l'honneur du général de la Moricière, dans la cathédrale de Nantes, le 29 octobre 1879. Se vend au profit de la Bibliothèque La Moricière, à l'Université catholique d'Angers. — In-8°, 32 pp. — Nantes, chez les libraires..... 1 fr.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE. — LA COMMISSION BRUTUS MAGNIER A RENNES, par Hippolyte de la Grimaudière. — Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. VII-180 pp., titre rouge et noir. — Impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Tiré à 250 ex. in-4° pour les membres de la *Société des Bibliophiles Bretons*, et à 150 ex. in-8° pour la vente.

H. NADAULT DE BUFFON, par Georges B..... — In-8°, 8 pp. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

HISTOIRES ET LÉGENDES DU PAYS DE CHATEAUBRIANT. — Promenades aux environs; monuments civils et religieux; antiquités et curiosités, par l'auteur de l'*Histoire de Châteaubriant*, baronnie, ville et paroisse. — In-8°, 416 pp. 12 planches. — Châteaubriant, chez Drouard-Frémont, impr.-libr..... 5 fr.

RÉCITS VENDÉENS, par Emile Grimaud, avec une introduction par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. — In-18, VIII-248 pp. — Paris, Victor Lecoffre, édit., rue Bonaparte, 90..... 2 fr.

TOMBEAU (LE) DE LA MORICIÈRE, sonnet, par Emile Grimaud. — In-8°, papier teinté, 4 pp.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — Tiré à 100 ex.

TOMBEAU (LE) DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE, par Eugène de la Gournerie. — In-8°, 8 pp.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — Tiré à 25 ex.

TOMBEAU (LE) DU GÉNÉRAL J. DE LA MORICIÈRE, par l'abbé Henri Soreau. — In-8°, 15 pp. — Nantes, impr. de l'Ouest..... 30 c.

VIE DE M. DE COURSON, XIIe supérieur du séminaire et de la compagnie de Saint-Sulpice, par un prêtre de Saint-Sulpice. — In-18, XVI-630 pp. — Paris, Poussielgue frères, rue Cassette, 15.....

VIE ET MARTYRE DE SAINT MÉRÉAL OU MÉLOIR, PRINCE DE CORNOUAILLES, patron de plusieurs paroisses bretonnes, par Hippolyte Le Gouvello. — In-12, IV-48 pp., avec portrait. — Redon, imp. Chauvin.

LES LIVRES D'ÉTRENNES

Histoire de France, par M. Guizot et Mme de Witt, tome VII; — Histoire des Romains, par V. Duruy, tome II; — Nouvelle géographie universelle, par E. Reclus; — Histoire de la gravure, par G. Duplessis; — Le Tour du monde et le Journal de la jeunesse; — Mongolie et pays des Tangoutes, par Prjevalski; — Pérou et Bolivie, par Wiener; — Voyage a la mer polaire, par le capitaine Nares; — Mœurs et caractères des peuples, par R. Cortambert; — Cinq mois chez les Français d'Amérique, par H. de Lamothe; — Le Pays de Ribha, Ouargla et Rhadamès, par V. Largeau; — etc.: — Hachette.

Histoire de France. — Ce septième et dernier tome de l'*Histoire de France*, par M. Guizot et Mme de Witt, sa fille et dévouée collaboratrice, est dû, comme le précédent, à la plume de celle-ci. Il est vrai que, pour l'écrire, elle avait, outre les souvenirs de l'enseignement oral de son illustre père, ces volumineux *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, que le célèbre homme d'État publia de son vivant, et qui embrassent à peu près le même laps de temps que ce tome lui-même, lequel s'étend de 1808 à 1848. Cette période de 40 années, M. Guizot, en effet, la vit tout entière s'écouler, il en fut le témoin et longtemps l'acteur : période agitée qui, dans sa durée relativement si courte, ne vit pas moins de quatre révolutions !

Si, écrivant une histoire qui fut, en partie, celle de son père, Mme de Witt penche plus d'une fois vers une filiale partialité, comment s'en étonner? On serait bien plutôt surpris du contraire, et c'était là, à vrai dire, l'écueil d'une semblable tâche. Toutefois, si nous avons encore plus d'une réserve à faire sur certains jugements

et appréciations de l'auteur, notamment en ce qui concerne la Restauration, nous devons reconnaître que le ton général de son œuvre est élevé, d'une impartialité relative, sinon toujours suffisante, et qu'il n'a rien de commun avec celui de tels pamphlets à la mode qui usurpent le beau nom d'histoire.

Ajoutons que de nombreuses gravures font de ce dernier volume le digne complément des précédents.

Histoire des Romains. — Naguère nous parlions longuement ici, à propos du premier volume, de cette nouvelle histoire romaine qui, disions-nous, promet d'être la plus complète qui ait jusqu'ici été publiée. Le deuxième tome, qui vient de paraître, tient les promesses du premier, tant par la science historique que par la haute valeur de l'illustration, toujours scrupuleusement copiée sur nature ou d'après l'antique. Nous avions laissé le futur peuple-roi triomphant à Zama de sa redoutable rivale Carthage, qui balança un moment sa fortune. Nous le voyons poursuivre, malgré ses dissensions intestines, le cours de ses conquêtes, jusqu'à ce que, après avoir subjugué l'Occident presque entier et la partie alors connue de l'Orient, il se voie subjugué lui-même et comme submergé par cette immense invasion de Barbares accourant jusque des frontières de la Chine à la curée de ce colossal cadavre de peuple.

Toutefois ce second tome ne nous fait pas encore entrevoir ce suprême et tragique dénouement. Il ne nous conduit que jusqu'au premier triumvirat, prélude de l'empire futur.

Histoire de la gravure. — Si, par la spécialité de son sujet, ce livre intéresse plus particulièrement les artistes, il n'en offrira pas moins une lecture des plus attachantes et des plus instructives au reste du public. L'auteur, M. G. Duplessis, sous-directeur au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, était mieux que personne en situation de traiter avec pleine compétence une pareille matière. L'opulente collection — l'une des plus riches du monde — à la conservation de laquelle il est officiellement préposé, n'est-elle pas elle-même l'histoire résumée de la gravure, sinon dans la pratique des procédés, du moins dans la variété de leurs

produits, depuis les premiers essais de la xylographie, d'où naquit l'imprimerie, et de la chalcographie, jusqu'à ces étonnantes inventions auxquelles a donné lieu la découverte de la photographie, et qui remplacent le burin et la pointe par un rayon de soleil !

Si jamais ouvrage appela le concours de l'illustration, ce fut assurément celui-ci. La gravure est là chez elle. Aussi nous offre-t-elle dans 73 reproductions, visible commentaire du texte, autant de spécimens variés de ses procédés anciens et nouveaux, jusques et y compris la photogravure et l'héliographie.

Forme et fond, un tel ouvrage réclame sa place dans toute bibliothèque bien composée.

NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE. — Les quatre premiers volumes de ce grand ouvrage, que nous avons successivement présentés à nos lecteurs, traitaient de la France, de l'Europe méridionale, centrale et nord-occidentale. Le cinquième nous présente le tableau, non moins ample et non moins complet, de l'Europe nord-orientale : Scandinavie et monde slave, Russie et Pologne.

Ce dernier tome, accompagné comme les précédents de nombreuses cartes et planches, complète la géographie de l'Europe ; c'est déjà une notable partie, la principale pour nous, du monunument scientifique que M. Reclus et la maison Hachette ont de concert entrepris d'édifier.

Le 2e semestre du *Tour du monde* poursuit la brillante et déjà longue série qui l'a précédé. Nous y trouvons la suite ou la fin des voyages de M. André dans l'Amérique équinoxiale ; de Mme de Ujfalvy-Bourdon dans l'Asie ouest-centrale ; de M. Belle en Grèce et en Toscane ; de M. de Amici au Maroc ; etc.

Ces différentes relations sont enrichies de 20 cartes ou plans et de centaines de gravures, dont plusieurs peuvent être classées parmi les chefs-d'œuvre de la xylographie.

Le *Journal de la jeunesse* continue, lui aussi, d'instruire et de distraire ses jeunes lecteurs, de plus en plus nombreux, par ses articles en tout genre, agrémentés, quasi à chaque feuillet, de planches ou de croquis : voyages, notices géographiques et ethnographiques, sciences naturelles et physiques, cosmographie, biographies, romans, nouvelles, etc.

Si bien que, cette année encore, on a pu extraire de ce riche recueil toute une petite bibliothèque d'ouvrages ayant leur intérêt spécial, leur physionomie propre. Citons : *Franchise*, héroïque légende, à la Walter Scott, des anciennes guerres franco-anglaises du XVe siècle, par Mme Colomb, la gracieuse et ingénieuse romancière vendéenne ; — *Mandarine*, gentille et touchante histoire d'une petite fille de marin, et *Raoul Daubry, chef de famille*, complément d'un roman déjà connu, que Mlle Z. Fleuriot a su tirer encore de son inépuisable imaginative pour l'agrément de son fidèle et nombreux public ; — le *Neveu de l'oncle Placide*, par M. J. Girardin, troisième et dernière partie de l'attachant roman franco-américain de ce nom, que les lecteurs des deux premières s'empresseront de se procurer ; — le *Chien du capitaine*, histoire d'un spirituel caniche, contée par M. Louis Enault avec son talent fin et distingué, teinté de sentimentalisme ; — les *Animaux étranges*, par Mme Demoulin, fort curieux tableau de la vie de ces êtres ambigus, insectes, zoophytes et autres, qui occupent les plus bas échelons de l'animalité ; — *Un nid*, par Mme de Witt, qui se délasse de la grande histoire en nous en narrant des petites ; etc.

Jean le paresseux s'adresse à un public plus jeune encore : leçons de morale enfantine en images, que la spirituelle signature de Bertall fera rechercher même des grands enfants.

Mongolie et pays des Tangoutes. — Peu ou point connu du public, le nom de Prjevalski est célèbre dans le monde géographique comme étant celui de l'un des plus intrépides voyageurs de ce temps, et on sait s'ils sont rares. Pendant trois années entières, l'explorateur russe a parcouru ce centre de l'Asie aussi inconnu, dans certaines de ses parties, que celui même de l'Afrique, à cause tant de la barbarie de ses habitants que de ses déserts (car il a aussi son Sahara) et de ses hautes chaînes de montagnes, dont le plateau central, Pamir, élevé de 4000 mètres, constitue, suivant la légende, l'ombilic, le *toit* du monde.

Parti de Kiakta, le grand marché sibérien, Prjevalski, dans trois voyages successifs, décrit un vaste triangle à travers la Mongolie, la Chine du nord-ouest et le désert sablonneux de Gobi ou de *Chamo* (la *mer de sable*), et pousse une pointe hardie jusqu'aux fron-

tières du Thibet et du Turkestan, en visitant au passage le lac de *Khoukhou-noor*, qu'avaient déjà vu, en 1844, deux missionnaires français, grands voyageurs aussi, les PP. Huc et Gabet [1].

Au moment où nous écrivons, Nicolas Prjevalski poursuit le cours de ses explorations. Les dernières nouvelles le signalaient dans les parages des monts Altaï.

Pérou et Bolivie. — Nous avions naguère le plaisir d'entendre de la bouche de M. Wiener lui-même le récit de son tout récent voyage à travers cette région américaine si remarquable au double point de vue pittoresque et historique, dans la vallée péruvienne et sur les hauts plateaux de la chaîne andéenne, dont les sommets le disputent aux géants de l'Himalaya, et dont notre voyageur a gravi l'une des plus hautes cimes, le *Pic de Paris*, d'une altitude dépassant 18,000 pieds ! C'est dans ce pays, dont le nom est devenu synonyme de fabuleuse richesse, que fleurit jadis la civilisation *quichua* ou des Incas, laquelle, pour être différente de la nôtre, n'en eut pas moins ses splendeurs. Son origine et son histoire nous demeurent inconnues, et ses restes étonnent encore le visiteur — routes dignes d'être comparées aux fameuses voies romaines, temples et palais aux murs cyclopéens, etc., — notamment à Cuzco (plus exactement *Ccozcco*), une ville bâtie quasi à la hauteur de notre Mont-Blanc, ancienne capitale de l'empire de *Tahuantin-Suyn*, la « Rome du Nouveau-Monde. »

Le présent et surtout ce curieux passé, M. Wiener, non seulement nous les expose dans un texte vivant et coloré, mais encore nous les peint dans une suite de plus d'un *millier* de figures, représentant paysages, types ethnographiques, monuments, armes, ustensiles, costumes, etc.; 40 cartes ou plans complètent ce riche ensemble archéologique et descriptif.

[1] Prjevalski taxe d'inexactitude plusieurs détails des célèbres *Souvenirs* du P. Huc; mais, outre que les accusations du voyageur russe paraissent elles-mêmes peu fondées pour la plupart, on doit reconnaître, à la décharge du missionnaire français, que son but n'était nullement une exploration scientifique, pour laquelle d'ailleurs il n'était ni préparé ni outillé. Si sa relation est moins savante que pittoresque, combien, en revanche, elle l'emporte en attrait et en esprit sur celle de son censeur !

VOYAGE A LA MER POLAIRE. — Si cette dernière expédition polaire anglaise (1875-1876) n'a pas tenu toutes les espérances qu'elle avait fait naître et que son retour un peu précipité a, en partie, changées en mécomptes; si ses conséquences, tendant à la négation de la *mer libre* supposée par Maury, Mürby, Petermann et tant d'autres météorologues et géographes, sont ardemment controversées, notamment en Amérique, — elle n'en mérite pas moins le plus haut intérêt tant par le dramatique des aventures et le courage déployé, que par le notable progrès qu'elle a fait faire à la géographie arctique. C'est cette expédition en effet qui, suivant le chemin tracé par les Américains Kane, Hayes et Hall, à travers les canaux *Kennedy* et *Robeson*, s'est élevée jusqu'au point le plus voisin du pôle qu'homme ait jamais atteint, par delà le 83e parallèle, à moins de 7° du point extrême de l'axe terrestre. Ce seul fait, indépendamment de tant d'autres intéressantes reconnaissances et découvertes secondaires, assure au capitaine Nares et aux vaillants équipages de l'*Alert* et de la *Discovery* une durable renommée.

Espérons que leur œuvre, brusquement interrompue, sera enfin prochainement achevée par les nouvelles expéditions américaines actuellement en voie d'escalader le pôle à leur tour, par la double route de la mer de Baffin et du détroit de Behring.

Notre sympathique collègue M. Richard Cortambert nous donne la fin de ses *Mœurs et caractères des peuples*, en faisant passer sous nos yeux, en une suite de tableaux empruntés aux voyageurs et aux géographes les plus autorisés, les principaux peuples de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie.

Avec M. H. de Lamothe (*Cinq mois chez les Français d'Amérique*), nous faisons la plus agréable et la plus instructive excursion au Canada, dans cette *Nouvelle-France* de jadis qui garde un souvenir si vivace de la mère patrie, non point seulement dans son cœur, mais encore dans ses mœurs et sa langue.

De l'Amérique du nord nous passons à l'Afrique avec M. Largeau, qui nous fait visiter *Le Pays de Rirha*, *Ouargla*, *Rhadamès* et autres oasis nord-sahariennes, en nous décrivant à son tour, *de visu*, l'étrange pays des *Cholts* (lacs salins desséchés) et des *Erg* (dunes

de sables mouvants), la voluptueuse fraîcheur des oasis et les mœurs farouches de leurs habitants, nomades ou sédentaires, de la férocité desquels il faillit plus d'une fois être la victime, après les infortunés Dourneaux-Dupéré et Joubert.

A la suite de ces relations principales, vient toute une série d'autres récits de voyages moins étendus, nouveaux ou réimprimés : *Exploration du haut Nil* et l'*Afrique équatoriale*, par Baker, le célèbre découvreur de l'Albert-Nyanza ; *Récits de chasses dans l'Afrique australe*, par Baldwin ; *Deux ans chez les Esquimaux*, par l'héroïque Hall, dont la dépouille mortelle dort là-bas, sous les glaces boréales ; *La Mer polaire*, de Hayes ; *L'Indo-Chine et la Chine*, par Thomson ; *Voyages d'un faux derviche dans l'Asie centrale*, par Vambéry ; *Le Japon*, par Villetard, etc.

On voit que les amateurs de lectures de voyages, et ils se font de plus en plus nombreux, ont amplement de quoi satisfaire leur goût.

Il est superflu d'ajouter que ces diverses relations, auxquelles l'infatigable M. L. Figuier a ajouté une façon de voyage aussi sous le titre : *Scènes et tableaux de la nature*, sont toutes plus ou moins richement illustrées.

M. Delon, lui, ne sort pas de France et se borne à nous promener *A travers nos campagnes*, et à nous narrer l'*Histoire des animaux et des plantes de notre pays :* promenade et narration plus intéressantes pour nous et plus instructives que bien des excursions lointaines. Que de choses, en effet, nous échappent par là même qu'elles nous touchent de trop près et nous sont familières !

La *Bibliothèque des merveilles* s'est enrichie de quatre nouveautés : *Les Tombeaux*, les plus célèbres, depuis celui de Mausole, dont le nom est resté à ce genre de monuments, jusqu'au superbe cénotaphe érigé à La Moricière dans la cathédrale de Nantes et récemment inauguré avec tant d'éclat ; — l'*Eclairage électrique*, avec ses systèmes les plus nouveaux et les plus perfectionnés, y compris la *bougie Jablochkoff* qui, chaque soir, projette sur l'avenue de l'Opéra ses lueurs *clair de lune ;* — le *Patriotisme* et ses traits héroïques dans les divers temps et les divers pays ; — les *Inondations*, équivoques *merveilles*, qui, si, comme celles du Nil, sont parfois bienfaisantes, se montrent trop souvent dévastatrices, ainsi que la Hongrie et l'Espagne viennent d'en faire la cruelle épreuve.

Le XVIIe siècle, *institutions, usages et costumes*, par M. P. Lacroix, 1 vol. gr. in-8°, illustré; — L'Egypte, vol. petit in-folio, illustré; — Saint-Michel et le Mont Saint-Michel, vol. gr. in-8°, illustré: — Didot.

Le XVIIe siècle. — Les six volumes de cette belle collection précédemment publiés, dont quatre consacrés au moyen âge et à la Renaissance, et deux au XVIIIe siècle, laissaient entre eux une lacune, et quelle lacune! Rien moins que notre grand XVIIe siècle, le plus illustre de notre histoire, et peut-être de toutes les histoires. Ce vide se trouve comblé en partie par le présent volume; il le sera tout à fait par celui qui lui succédera l'an prochain. Nous aurons ainsi dans un magnifique ensemble le tableau de la société française d'autrefois, de sa vie intime et familière, de ses coutumes, costumes et mœurs, de ses arts, industrie et commerce, de sa littérature, toutes choses que l'histoire générale ne saurait guère nous donner.

Ce 7e volume, destiné à prendre le 5e rang dans la série, comprend à la fois les règnes de Henri IV, de Louis XIII et celui de Louis XIV dans sa plus brillante période. L'érudit *bibliophile* sait encore nous peindre notre grand siècle national dans ses institutions sociales et domestiques, et jusque dans les variations de ses costumes et modes, avec cette abondance d'informations et de piquants détails que nous n'avons plus à louer. Pour ce qui est de la forme extérieure, ce volume est digne des précédents, et c'est assez dire: même beauté de papier et de caractères; même richesse d'illustration: 18 lithochromies et 300 gravures sur bois, toutes copiées sur les œuvres originales du temps, depuis les grandes compositions de Lebrun et de Van der Meulen, jusqu'aux dessins d'Abraham Bosse et aux étonnantes pochades de Callot, sans oublier la naïve imagerie populaire des almanachs.

L'Égypte. — Ce seul nom évoque devant l'esprit tout un monde d'idées et de faits, monde encore plein de mystères, moitié réel et moitié mythique, que la science dépouille peu à peu de ses voiles séculaires, comme ou déroule les bandelettes enchevêtrées d'une momie. Son passé plonge dans la nuit des âges, son présent s'éclaire à la pleine lumière moderne. Du fabuleux premier pharaon Menès au khédive actuel Mohammed Tefwik, quelle série de siècles, quasi égale en longueur à l'histoire même de l'humanité!

A plusieurs égards, l'Égypte est une terre française. Saint Louis y combattit et y souffrit; Bonaparte y passa comme un éclatant météore; M. de Lesseps, avec l'aide de capitaux et d'ingénieurs français, vient d'ouvrir d'une mer à l'autre cette voie que jadis ébauchèrent le pharaon Néchao et Joseph fils de Jacob. C'est l'érudition française qui a conquis l'ancienne Égypte à la science européenne, d'abord par les belles études de la Commission qui accompagna l'expédition de Bonaparte, puis par l'immortelle découverte de Champollion, et par les beaux travaux de ses continuateurs, M. Emm. de Rougé, M. Mariette, l'infatigable chercheur, l'heureux auteur de tant de capitales trouvailles archéologiques; etc.

L'ouvrage que nous annonçons est digne de ce magnifique sujet et de ces illustres souvenirs. Ce n'est, il est vrai, que la traduction d'un ouvrage étranger, mais le traducteur est lui-même un de nos plus savants égyptologues. Si, au lieu d'interpréter l'œuvre d'autrui, M. Maspero n'a pas écrit un livre original sur une matière dans laquelle il est si profondément versé, c'est de sa part pure modestie. L'ouvrage qu'il nous présente est d'ailleurs célèbre de l'autre côté du Rhin, depuis plusieurs années déjà, et pour la beauté de la forme et pour la science du fond. L'auteur, M. Ebers, est lui-même un égyptologue de premier ordre, un digne émule de Lepsius et de Henri Brugsch, le déchiffreur et le grammairien de l'écriture *démotique* ou populaire.

En guides également experts, n'ignorant rien de ce que l'on connaît du passé et du présent de l'Egypte, l'auteur et son interprète français nous promènent à travers l'un et l'autre en nous faisant visiter toutes les localités intéressantes, anciennes et modernes, du delta du Nil : Alexandrie, digne vestibule de ce pays fameux, héritière de Carthage et des Grecs, rivale de Byzance, l'un des foyers de l'Orient chrétien; — Damiette, tout plein encore du souvenir de saint Louis; — Aboukir, doublement célèbre par un désastre et par une victoire; — Rosette, dont la précieuse *pierre* à inscription trilingue révéla à Champollion le secret des hiéroglyphes; — Tanis, l'antique capitale des Rois pasteurs, de ces *Hyksos*, d'origine et de race encore problématiques, qui refoulèrent pendant six siècles les Pharaons vers la haute Egypte [1]; —

[1] On a supposé que ce fut un de ces rois pasteurs qui eut Joseph pour ministre

la biblique *Terre de Gessen*, qui jadis reçut la famille de Jacob et que côtoie aujourd'hui le canal de Suez ; — Memphis, on plutôt ses débris, et son voisin le grand *Sérapéum* (cimetière de bœufs Apis, appelés *Sérapis* après leur mort), exhumé par M. Mariette, avec ses portes et ses innombrables *ex-voto*, statues, statuettes, inscriptions, *graffitti*, peintures, etc., actuellement déposés à notre Musée du Louvre ; — les célèbres pyramides de Ghizeh et de Saqqarah, qui ont défié et défieront encore tant de siècles ; — et, enfin, à côté de ces indestructibles et muets témoins d'un fabuleux passé, le Caire, la cité sarrazine, si vivante, si originale, où l'art persan-arabe a prodigué ses fantaisies et ses splendeurs.

Voilà certes une excursion, archéologique et pittoresque, telle qu'aucun autre pays ne pourrait en offrir. C'est surtout ici que le crayon et le burin devaient s'allier pour achever de rendre aux yeux ce que la plume nous décrit déjà si bien. Ils n'y ont pas manqué, et de leur fraternel concours est née une véritable profusion de planches grandes ou petites : 332 gravures, dont 67 hors texte. Tout cela compose un superbe volume, l'un des plus beaux sans conteste qu'aura vus paraître cette fortunée époque des étrennes, devenue décidément la date par excellence de la production typographique et littéraire, le champ clos où nos plus célèbres éditeurs luttent de magnificence, pour le plus grand plaisir du public.

Saint Michel et le Mont Saint-Michel. — Depuis quelques années, le Mont Saint-Michel a reconquis sa vogue d'autrefois dans le monde artistique et dans le monde religieux. C'est comme une restauration morale, en même temps qu'une intelligente restauration matérielle travaille à réparer les dégradations qui déshonoraient l'admirable monument, et à lui rendre sa splendeur passée. Comme jadis, les pèlerins, traversant le désert de sables où elle se dresse solitaire, gravissent en foule les abrupts sentiers de la

et donna à Jacob la terre de Gessen, laquelle d'ailleurs est voisine de Tanis. On appuie cette hypothèse sur ce que la profession Pastorale, qui était, comme on sait, celle de Jacob et de ses fils, et qui était naturellement fort en honneur chez les Hyksos, pasteurs eux-mêmes, était méprisée des Égyptiens, peuple agriculteur, dont l'étroit pays ne pouvait d'ailleurs offrir au bétail de vastes pâturages.

sainte montagne, dont l'antique basilique étonnée voit renaître ses belles fêtes religieuses des vieux siècles de foi. — D'autre part, les publications qui nous racontent son histoire ou qui nous décrivent ses incomparables beautés architecturales, deviennent de plus en plus nombreuses.

Parmi ces ouvrages, celui dont nous venons de transcrire le titre, comptera assurément au nombre des plus beaux et des plus complets. N'est-il pas dû à la triple collaboration de la théologie, de l'histoire et de l'art ?

La théologie, dignement représentée par Mgr Germain, évêque de Coutances et d'Avranches — « l'évêque du Mont Saint-Michel » — nous expose l'origine et la nature de l'Archange, le rang qu'il occupe dans la céleste hiérarchie, ses fonctions, sa mission dans la divine harmonie de la création. — L'histoire, empruntant la plume érudite d'un digne Sulpicien, M. l'abbé Brin, que de longues études sur le sujet désignaient pour cette tâche, nous dit l'histoire religieuse du Mont, devenu, à partir du VIIIe siècle, le centre du culte de saint Michel.

Quant à l'histoire artistique et à l'illustration, à qui pouvaient-elles être mieux confiées qu'à M. Corroyer lui-même, au savant architecte officiellement préposé à la restauration de ce monument sans égal, qu'il a étudié pierre à pierre depuis ses assises souterraines jusqu'à son culmen aérien, de cette *Merveille de l'Occident* qui semble ne faire qu'un avec le rocher dans les flancs duquel elle semble taillée et sculptée, à la façon de certains temples hindous ou égyptiens ? C'est assez dire que la partie graphique de l'ouvrage dont nous parlons ne laisse rien à désirer pour le nombre et le fini des gravures.

THÉATRE CHOISI DE CORNEILLE, un vol. gr. in-8°, illustré; — HISTOIRE DE PARIS ET DE SES MONUMENTS, 4e éd. augm., un vol. in-4°, illustré, par M. Eugène de la Gournerie : — Mame.

La collection des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVIIe siècle*, véritable *Livre d'or* de notre littérature, qui comprenait déjà la plupart des glorieux noms de notre pléiade classique, vient de s'enrichir de l'un des plus illustres, de ce nom de Corneille dont l'épithète de *grand* est devenue le naturel complément,

comme elle est celui des noms des plus célèbres rois ou conquérants.

Nous avons ici la fine fleur de ce théâtre cornélien, où palpitent le sublime et l'héroïsme sous leurs diverses formes, chevaleresques, militaires, politiques et religieuses : le *Cid*, ou l'honneur dans son plus chatouilleux raffinement ; *Horace*, le vieux patriotisme romain dans sa farouche grandeur ; *Cinna*, la clémence et la magnanimité souveraines ; *Polyeucte*, la foi chrétienne s'élevant jusqu'au martyre. Puis, contraste piquant, cette forte et gaie comédie du *Menteur*, où le grand poète tragique prodigue tant d'esprit et de bonne humeur, et témoigne d'une si profonde entente des caractères, montrant, comme Racine dans son étincelante farce des *Plaideurs*, qu'il sait être aussi, quand il le veut, un poète comique de premier ordre.

Ce volume, assurément l'une des perles du riche écrin littéraire dont il fait dorénavant partie, est orné d'un portrait de Corneille et de 25 têtes de chapitre gravés à l'eau-forte par M. V. Foulquier avec toute la finesse de sa pointe exercée.

L'Histoire de Paris et de ses monuments nous offre l'occasion, que nous saisissons avec empressement, de saluer ici un nom que nous avons dès longtemps appris à aimer et à vénérer, nous tous rédacteurs et lecteurs de ce recueil, où souvent, — trop rarement encore, — nous le lisons au bas d'articles toujours si élevés, d'une érudition si variée et si sûre. Nous retrouvons ces mêmes qualités dans cette *Histoire de Paris*, histoire des plus complexes et des moins aisées à écrire : n'est-elle pas, en quelque sorte, celle même de la France, comme la ville qui en est le sujet est le centre et, comme le répètent ses flatteurs, le cœur et le cerveau de ce pays, dont elle quintessencie en effet les qualités et les défauts : cœur trop souvent livré aux mouvements désordonnés et criminels ; cerveau trop souvent pris de vertige et de folie...

On devine dans quel esprit M. de la Gournerie nous expose les péripéties, trop souvent violentes et sanglantes, de cette longue histoire de dix-huit siècles, en même temps que l'érudition qu'il déploie à nous décrire les accroissements et embellissements successifs de la grande ville, depuis la bourgade aux huttes de boue

(de là, suivant quelques-uns, le nom de *Lutetia*, du mot latin *lutum*) des bateliers *Parisii*, jusqu'aux splendeurs et aussi jusqu'aux ruines, hélas ! du Paris contemporain. Car notre éminent collaborateur a, dans cette 4e édition, complété son précédent travail en le mettant au courant des plus récentes transformations politiques, administratives et architecturales de notre capitale *haussmannisée*. Une cinquantaine de figures accompagnent le texte et en rehaussent encore l'intérêt, déjà si vif.

L'Amérique du nord pittoresque, *Etats-Unis et Canada*, un vol. gr. in-4° illustré ; — Quantin et Cie.

Voici un livre qui, pour la richesse de l'illustration, est le digne rival de l'*Egypte* de la maison Didot. Egypte, Amérique ; Thèbes et Cincinnati ; Memphis et Chicago : les deux pôles de l'histoire, l'antiquité la plus reculée et le peuple le plus nouveau. Et pourtant ces deux extrêmes ont entre eux plus d'un rapport. La jeune Amérique a, elle aussi, ses antiquités (certains géologues, entre autres Agassiz, regarderaient même ce prétendu nouveau monde comme le premier-né de notre planète, après l'Australie toutefois, restée encore à la période géologique caractérisée par la prédominance des marsupiaux). De même que l'Egypte, l'Amérique a ses mystères historiques, qui ne seront peut-être jamais éclaircis ; ses vieilles civilisations, dont l'éclat étonna si fort les premiers *conquistadores;* ses anciennes dynasties, aztèques, toltèques, quichuas ; ses pharaons au teint rouge comme ceux des bords du Nil, et, comme eux, d'origine inconnue. Elle a aussi ses pyramides, orientées comme celles de Ghizeh ; elle a jusqu'à ses hiéroglyphes, qui attendent encore leur Champollion...

Mais, quant à l'étendue, quelle incommensurable différence entre l'étroite vallée du Nil et cette immense Amérique du nord, plus vaste à elle seule que l'Afrique entière, dont elle affecte la forme triangulaire. Aussi, quelle variété de sites et d'aspects, depuis l'exubérante nature tropicale jusqu'au steppe polaire stérile et désolé, depuis la forêt vierge jusqu'aux glaciers alpestres !

Feuilletez plutôt ce magnifique album où se succèdent à profusion ces *vues* de fleuves, de lacs, de vallées, de montagnes, de villes. C'est l'Italie, aux paysages dorés par un chaud soleil ; c'est

la Suisse, ses lacs, ses cascades, ses monts sourcilleux, ses neiges et ses glaces éternelles; c'est l'Islande et ses *geysers*. Mais une Italie grande comme l'Europe; une Suisse aux lacs vastes comme des océans; une Islande aux cascades d'eau bouillante, aux *geysers* gigantesques, épanouissant leurs gerbes liquides à 200 pieds dans les airs...

Car, au sein de cette nature géante, tous les phénomènes physiques prennent des proportions démesurées et grandioses. Ici, le Léman est une mer et s'appelle lac Supérieur ou lac Michigan; le Giesbach, c'est le Niagara, tout un fleuve qui tombe, — et ainsi du reste. Et comme s'il était dit que cette terre dût comprendre l'ensemble de toutes les étrangetés naturelles, voici la fameuse *Caverne du Mammouth* aux profondeurs encore inconnues, bien que l'on y voyage pendant trois jours entiers; toute une contrée souterraine avec ses cours d'eau, ses lacs, ses palais étincelants, ses temples aux gothiques arcades, ses abîmes insondés...

Nous passons tout cela en revue et bien d'autres choses encore, dans ce superbe ouvrage. C'est comme un pèlerinage pittoresque à travers toutes les beautés, tour à tour riantes ou terribles, de cette nature incomparable. Les paysages se succèdent ainsi d'une page à l'autre, luttant de magnificence et d'étrangeté. Nous allons de la Floride à l'Orégon, du Canada à la Californie, en visitant au passage ces deux merveilles, découvertes d'hier dans les replis de la Sierra Nevada et des Montagnes Rocheuses : l'*Yosemite* et ses forêts de *sequoias giganteas*, ces rois du règne végétal, que seuls dépassent en hauteur les eucalyptus de l'Australie; le *Grand parc national*, ce sauvage Eden, juché à 6,000 pieds d'altitude, avec sa plutonienne féerie de cratères éteints, de geysers aériens, de cascades fumantes, de fleuves de feu, de volcans de boue, de paysages tourmentés, d'une beauté sans pareille; avec ses bassins juxtaposés d'eau glacée et d'eau en ébullition à près de 200°, permettant, à la lettre, de pêcher un poisson dans l'un et de le faire cuire instantanément dans l'autre!...

Ce sont des artistes américains, dessinateurs et graveurs, qui nous font ainsi les honneurs de leur pays; et ils y déploient un talent que leur envieraient les plus habiles des nôtres. Décidément la jeune Amérique s'évertue à égaler en tout, sinon à surpasser,

la vieille Europe. Déjà celle-ci pousse le cri d'alarme en voyant sa fille émancipée l'envahir des produits de son sol et de son industrie. Se verrait-elle également menacée par elle d'une concurrence artistique ?

LES TRIBULATIONS D'UN CHINOIS EN CHINE ; LES CINQUANTE MILLIONS DE LA BEGUM ; LES GRANDS NAVIGATEURS DU XVIIIe SIÈCLE, — 3 vol. illustrés, par Jules Verne ; — Hetzel.

Comme on le devine aisément, les *Tribulations d'un Chinois* ne sont pour notre auteur qu'un thème dont il se sert pour nous faire étudier la Chine et ses mœurs. Ajoutez à ce fond les péripéties et broderies obligées du roman où, suivant la règle du genre, alternent le drame et la comédie. De nombreuses figures dont le dessinateur, M. Benett, a apporté les éléments du Céleste Empire même, ajoutent encore à l'exactitude du tableau.

Le début des *Cinquante millions de la Begum* nous a rappelé l'étrange et pourtant très authentique histoire de notre compatriote M. Perron, le nabab hindou. Quant au reste du récit, où les fabuleuses splendeurs de l'Inde coudoient, dans ce qu'elle a de plus positif, notre industrie moderne, représentée par les deux cités rivales de *Franceville* et de *Ville-d'Acier*, nous laissons au lecteur le plaisir de juger comment l'ingénieux conteur a su juxtaposer deux ordres de choses si étrangers l'un à l'autre.

Outre ces deux volumes de fictions, qui vont s'ajouter à tant d'autres, l'intarissable écrivain nous apporte un troisième volume, de réalités celui-là, la suite de la *Découverte de la Terre*, précédemment inaugurée. Il s'agit cette fois des grands navigateurs et voyageurs du XVIIIe siècle, dignes précurseurs de nos contemporains, et de leurs découvertes dans les différentes parties du monde. — Nous voyons défiler une longue liste de noms plus ou moins célèbres : Anson, Willis, Cook, Mungo-Park, Bruce, Behring, Vancouver, Mackensie, A. de Humboldt, le type de l'explorateur scientifique ; etc. ; et, parmi les Français, dont plusieurs sont Bretons, Bougainville, Bouvet, La Pérouse, Baudin, Le Vaillant, La Condamine, Bouguer, Kerhallet, Bonpland, le dévoué compagnon de Humboldt.

Ce très intéressant résumé géographico-historique est accompagné de nombreux *fac-simile*, gravures et cartes.

SAINT VINCENT DE PAUL *et sa mission sociale*, par Arthur Loth ; 1 vol. gr. in-8°, illustré : — Dumoulin et Cie.

Ce livre est plus et mieux qu'une biographie de saint Vincent de Paul : c'est l'histoire même de la charité, à commencer par ses sources premières en Dieu et ses divins prototypes, la Rédemption et l'Incarnation, et à finir par ses institutions actuelles, qui ne le cèdent à celles du passé ni en variété ni en fécondité.

Exposons brièvement le plan que s'est tracé l'auteur : histoire de la charité avant saint Vincent et de ses diverses créations inspirées par le christianisme et que le paganisme ignora ; vie de saint Vincent et résumé de ses multiples fondations et œuvres charitables : confréries et associations de dames ; apostolat des prisonniers forçats ; congrégations des Lazaristes ; missions en France et à l'étranger ; enfants trouvés ; hôpitaux et hospices ; libération des esclaves ; réforme du clergé et des ordres religieux ; lutte contre le jansénisme et la meurtrière manie du duel ; secours aux provinces dévastées par la guerre, la peste et la famine ; enfin, cette autre fondation, la plus populaire, celle qui, mêlée à presque toutes les autres, les résume en quelque sorte et les vivifie, qui se rattache le plus intimement à la personne et au nom de saint Vincent de Paul, et qui, à elle seule, mériterait de le faire vivre à jamais dans l'amour et la reconnaissance des malheureux, cette étonnante création de la *Sœur de charité*, qui permettait naguère à un éloquent évêque de porter aux adversaires du catholicisme ce triomphant défi : « Faites-nous une sœur de charité, une seule : on ne vous demande que cela ! » Puis, après la mort de saint Vincent, viennent les œuvres nées de son esprit, toujours vivant, toujours fécond, particulièrement le *Frère des écoles chrétiennes*, ce digne émule de la sœur de charité, dans le dévouement et dans les épreuves. Et, de notre temps, toutes ces autres œuvres : conférences, patronages, réhabilitation du mariage, hospitalité de nuit, refuges de la vieillesse, et cette si touchante institution des *Petites-Sœurs des pauvres*, la dernière venue et peut-être la plus admirable !

On voit l'immensité du cadre : M. A. Loth a su le remplir tout entier, avec son érudition d'ancien élève de l'École des Chartes, et sa foi de chrétien fervent et convaincu. Une introduction, due à la

maîtresse plume de M. L. Veuillot, et des appendices, par MM. Baudon, Cartier et A. Roussel, ouvrent et ferment l'ouvrage.

Ce livre vient à son heure, pour répondre aux attaques des uns et réconforter les autres. C'est une apologie par les faits et les actes, c'est-à-dire la plus éloquente et la plus concluante. De ces pages il ressort surabondamment que la charité chrétienne seule contient la solution des redoutables problèmes sociaux de l'heure présente, et qu'on la cherchera vainement ailleurs.

L'amour seul crée et fonde ; seul il soutient et console. La haine, passion négative et stérile, ne sait que détruire. La haine inspire la haine, la révolte, le désespoir !

Pour en revenir au livre dont nous nous occupons, le mérite littéraire du texte est rehaussé d'une parure artistique dans laquelle nous reconnaissons la science et le bon goût de l'éditeur, M. Dumoulin, et qui achève de classer cet ouvrage parmi les plus belles publications de ce temps : 12 chromos, 2 héliogravures, une eau-forte de L. Flameng, et 150 gravures sur bois, — le tout copié sur les œuvres des maîtres des différentes écoles. C'est comme une longue *théorie* picturale, rappelant les fresques de Flandrin, et dont le centre est saint Vincent de Paul, ce grand saint et ce grand homme, qui, tout aussi bien que Louis XIV, mieux même à beaucoup d'égards, aurait mérité de donner son nom au XVIIe siècle.

C'est, en un mot, l'Art mis au service de la Bonté, le Beau uni au Vrai.

A tous ces titres, le succès d'un pareil livre ne peut manquer d'être grand, et nous savons qu'il l'est déjà.

LUCIEN DUBOIS.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796

Le soleil, non sans tache, de 1789 ne s'était pas encore levé sur la France, que déjà Luçon avait assez de lumières pour gérer convenablement ses affaires et pour comprendre quelle était la situation générale du pays. Lorsque le moment de la crise révolutionnaire approcha, une partie considérable de la bourgeoisie vit, tout aussi bien que le clergé et la noblesse, à quelle extrémité allait mener la France l'insatiabilité des appétits mauvais, s'ils obtenaient un libre essor. Prêtres, nobles, bourgeois, demandaient des réformes ; le roi les désirait et prêchait d'exemple ; les révolutionnaires, sous prétexte de réformes, voulaient un bouleversement complet de la société.

Inquiète sur l'avenir, incertaine pour le présent, ne sachant à quoi s'arrêter, sur quoi se fixer, la munipalité de Quimper écrivit, vers la fin de l'année 1788, à celle de Luçon, pour lui demander son avis sur plusieurs points qu'elle soumettait à son jugement. La municipalité de Luçon répondit par une déclaration de principes dont M. Eugène Louis a eu l'heureuse pensée de publier le texte,

dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* (année 1875). La déclaration est signée : Bouquet, Coutouly de la Vergne, Pillenière, Rambaud, Parenteau, Martineau, et datée du 14 décembre 1788. C'était le 6 du même mois que les officiers municipaux s'étaient réunis, sous la présidence du chevalier du Fougeroux. Le greffier Guérin fit ampliation de la déclaration, le 21 décembre de la même année.

Ne pouvant donner ici une analyse détaillée de cette pièce importante, nous en extrairons quelques passages, afin que l'on voie quel était alors, dans la municipalité de Luçon, le courant des idées :

« Longtemps avant que la copie de vos délibérations nous fût parvenue, dit-elle à son amie de Quimper, cette partie de la province du Poitou avait manifesté son vœu sur les principaux points qui sont l'objet de vos résolutions. »

Elle ajoute que déjà « l'assemblée du département de Fontenay, en Bas-Poitou, » a adressé à M. le garde des sceaux une lettre où sont consignés les désirs de la population, et que les notables de Luçon se proposent de donner à leurs députés des instructions, en leur faisant un devoir de régler leur suffrage sur le vœu de leur province.

Que voulaient les municipaux de Luçon ? Ils voulaient que l'on fît disparaître ce qui, dans le régime féodal, n'était plus en harmonie avec les besoins et les aspirations légitimes du pays, et que la loi romaine reprît la faveur dont elle jouissait, disaient-ils, sous les rois des deux premières races. Ils voulaient que les charges publiques, notamment les impôts pour l'entretien des routes et la capitation, fussent également payés par tous : prêtres, nobles et roturiers. Ils voulaient cependant que le clergé et la noblesse subsistassent comme ordres distincts dans l'Etat, qu'ils conservassent leur rang et usassent de certains droits, qui n'étaient autres au fond que le droit de propriété, et de certains privilèges, qui n'offensaient personne. Ils voulaient que le tiers état fût admis à toutes les charges, à tous les honneurs, aussi bien que la noblesse, et que l'on prît,

dans son sein, des noms honorables, pour les faire passer dans l'ordre supérieur ; ils voulaient, avant tout, le maintien de la monarchie. On trouvera quelques-unes de leurs raisons dans les citations suivantes :

« Cette distinction (la distinction des rangs), disent-ils, aussi ancienne que la monarchie, semble adhérente à sa constitution et en assurer la stabilité : elle est, dans toutes les monarchies, la sauvegarde contre le despotisme ou l'anarchie. L'histoire de tous les lieux et de tous les temps nous apprend que, dans les États où cette utile distinction n'a point existé ou a été détruite, le gouvernement d'un seul est devenu despotique. Les premiers pas que les empereurs romains firent vers le pouvoir arbitraire, fut l'avilissement du sénat et de l'ordre des chevaliers, que suivirent bientôt l'anéantissement entier de ces corps intermédiaires et le despotisme le plus cruel. Si nous jetons les yeux sur l'Empire ottoman et sur ceux de l'Afrique et de l'Asie, nous ne voyons qu'un maître et des esclaves : nulle distinction ; tout est également courbé sous le sceptre de fer du despotisme. Pour qu'un citoyen puisse jouir tranquillement de son bien sous la protection des lois, il faut une échelle graduée qui rapproche la distance trop grande du monarque au dernier de ses sujets ; il faut des corps intermédiaires, qui enchaînent et repoussent l'abus du pouvoir, qui, trop faibles pour opprimer le peuple, soient assez forts pour le défendre de l'oppression... La distinction des rangs doit donc être sacrée dans une monarchie ; mais nous croyons aussi que cette distinction, si intimement liée à notre constitution, cesserait bientôt d'exister, si elle n'était qu'un vain nom. Il est des privilèges antiques qui font partie des propriétés : ils font portion des hérédités. C'est une espèce de patrimoine dont on ne peut être dépouillé sans injustice. Si l'on cesse de respecter ces droits, si, par une jalousie peu conforme aux lois de l'équité et même de la prudence, on en dépouille les propriétaires, par une suite nécessaire, on demandera bientôt un partage égal des terres et des biens et l'État tombera dans la plus affreuse anarchie... Que les propriétés quelconques soient donc inviolables. Si l'on rompt un des chaînons qui les assurent, qui osera fixer le terme où s'arrêtera la main téméraire qui l'aura brisé? »

Il s'agit principalement ici des rentes féodales, qui, au fond, étaient souvent de vraies rentes foncières. Il s'agit aussi de quelques autres privilèges. Les municipaux de Luçon veulent que ces privilèges soient « sévèrement examinés, resserrés dans de justes

bornes, pas trop onéreux et surtout point envahissants sur la classe infiniment précieuse du tiers état. » Ils demandent que le tiers soit, aussi bien que la noblesse, appelé aux charges et aux honneurs ; que la noblesse s'acquière par les belles et bonnes actions et non à prix d'argent ; que le négoce cesse d'être un cas de dérogeance ; que, tous les ans, chaque province puisse désigner au roi un ou deux sujets qui se seront distingués par un grand mérite, afin qu'ils entrent dans le corps de la noblesse.

Maintenir sur les débris du système féodal tombé en ruines une aristocratie qui ne fût dangereuse ni pour le roi ni pour le peuple, mais utile à l'un et à l'autre, aristocratie sans cesse renouvelée aux sources fécondes d'une démocratie vertueuse, était une combinaison honnête et habile, que les bourgeois de Luçon, membres de la municipalité, opposaient aux révolutionnaires et aux municipaux de Quimper eux-mêmes. Ceux-ci regardaient « la noblesse et le clergé comme une fraction de la nation, (de la nation) essentiellement composée du tiers état. » — « Il nous semble, répondaient les municipaux de Luçon, qu'il serait plus juste de dire que les trois ordres sont trois fractions du même Etat et trois parties essentiellement constitutives d'un seul Etat. » Ils étaient dans le vrai. Ils voulaient que le tiers état, qui s'était développé, à mesure que la nation avait grandi, eût sa part légitime dans les délibérations sur les intérêts publics et dans la distribution des emplois et des honneurs, ils ne voulaient pas qu'il fût tout. Voici en quels termes ils résument leur pensée, à la fin de leur déclaration :

« Permettez-nous, Messieurs, une dernière réflexion. Nous n'apercevons qu'avec peine les divisions qui agitent la Bretagne et qui semblent vouloir troubler la tranquillité des citoyens dans toutes les provinces. Nous n'osons prévoir quelle en sera l'issue. Dans un moment critique, où tous les cœurs devraient se réunir pour venir au secours de la mère patrie, nous voyons avec regret, avec frayeur même, que l'on ne s'occupe partout que de ses intérêts personnels. Chaque ordre cherche à s'isoler. La noblesse et le clergé s'enveloppent dans leurs exemptions et semblent répugner au juste sacrifice de ces privilèges qu'un usage abusif semble avoir autorisé. Le tiers état veut, très imprudemment peut-être, et contre

ses véritables intérêts, anéantir tout privilège, toute exemption, rapprocher toutes les distances, confondre tous les rangs, sans songer que la dissolution de la monarchie, l'anarchie ou le despotisme, la violation de toutes les propriétés, peuvent être la suite désastreuse d'une démarche peu réfléchie. Nous n'osons porter nos regards sur les malheurs qui nous menacent; mais, déjà, on s'est permis de demander la suppression de l'inégalité des conditions et des fortunes et le partage des terres. Déjà, des écrivains plus téméraires encore ont réclamé, au nom de la nation, le choix libre de ses maîtres et demandé que la couronne fût déclarée élective. Voilà où, de conséquence en conséquence, on est entraîné quand on a rompu l'un des chaînons qui liaient toutes les parties du gouvernement; voilà l'abîme où l'oubli de ce premier principe que les propriétés, quelles qu'elles soient, sont sacrées, peut précipiter tous les ordres de l'État.

« Pardonnez, Messieurs, ces réflexions douloureuses à des concitoyens alarmés sur votre sort comme sur le leur, à des Français qui chérissent leur patrie et qui craignent d'en voir déchirer le sein par des prétentions également dangereuses dans leurs excès. Rendons au tiers état sa dignité, maintenons nos droits; mais respectons ceux des autres, et n'ayons qu'un cri de ralliement, le bien public et le bonheur de tous. »

Si ce cri de ralliement eût été entendu de la France entière, si les droits de tous, à commencer par ceux du roi, eussent été respectés, l'opposition de la noblesse et du clergé, réduite à défendre quelques privilèges parfois abusifs et injustes, se fût évanouie dans l'impuissance. La masse du clergé et de la noblesse, d'accord en cela avec le roi, voulait des réformes. Dès son avènement au trône, Louis XVI avait montré, par ses paroles et par ses actes, quels étaient ses désirs. Le clergé et la noblesse, du moins, dans leur ensemble, l'eussent suivi, si les prétentions de certains hommes, qui se disaient les organes du tiers état, n'eussent inspiré au roi, au clergé, à la noblesse et à la saine partie du tiers état lui-même, d'abord des défiances, puis des craintes, et n'eussent compromis les réformes sages et nécessaires en les confondant dans une même cause, avec de folles utopies.

Ces défiances, ces craintes, les municipaux de Luçon les exprimaient dans un langage honnête, où la doctrine se revêt d'un style simple, clair et net. Leurs prévisions étaient de vraies prophé-

ties : les événements suivirent leur cours ; la monarchie disparut ; la république fut proclamée ; de nouveaux municipaux prirent en main les rênes de la commune de Luçon. Les municipaux de 1788 avaient lutté contre le courant qu'ils savaient entraîner la nation à sa perte ; leurs successeurs, plus naïfs et moins éclairés, quoique républicains, se laissèrent aller au courant. Les premiers avaient vu l'effet dans la cause ; les seconds acceptèrent la cause, sans prendre assez souci de l'effet. Les premiers s'étaient brisés dans leur résistance à l'entraînement révolutionnaire ; les seconds cédèrent à l'entraînement révolutionnaire, non cependant sans essayer parfois de se soustraire à ses dernières conséquences, à la situation faite à la France, à la Vendée, à la ville de Luçon, par suite de cet entraînement.

Le roi était mort, la monarchie abolie, le clergé proscrit, la noblesse en fuite ou en armes sur les bords du Rhin ou sur ceux de la Vendée ; le tiers état émietté en cent factions diverses ; ceux qui la veille n'avaient rien, possédaient les châteaux, les presbytères, les églises, les terres, patriotiquement achetés des mains de la Nation, qui n'avait pas le droit de les vendre ; la guillotine marchait ; la fusillade marchait ; la noyade marchait ; le sabre achevait les victimes ; les nouveaux propriétaires, les propriétaires du jour, remplaçaient sur l'échafaud les propriétaires de la veille, et le bourreau qui avait abattu la tête de Louis XVI se préparait à abattre celles des scélérats par qui le roi avait été livré ; la Vendée en feu, et Luçon, placé hors du mouvement royaliste, mais aux limites où s'arrêtait ce mouvement, servait de quartier général à une brigade de troupes républicaines et d'entrepôt de grains, de bestiaux et de denrées, aux intendants de ces troupes.

La Convention avait décrété que « toutes les marques de féodalité et de royalisme seraient détruites ou effacées. » La municipalité de Luçon essaya de faire exécuter cette mesure. La difficulté était d'atteindre les symboles prohibés, notamment les fleurs de lis qui brillaient sur la flèche de la cathédrale. La municipalité se réunit et délibéra.

« L'assemblée, dit le procès-verbal, n'ayant rien plus à cœur que de faire exécuter les lois de la Convention nationale, arrête qu'il sera fait des affiches pour envoyer dans les communes de La Rochelle, Niort et Fontenay pour Metre au Bail au Rabais Les dits objets à détruire. Consistant seulement à détacher Les fleurs de Lis qui sont atache à la fleche du clocher de cette commune. L'assemblé arrette que Ladjudication En sera faite Le trente Germinal présent mois. »

Nous ne changeons rien au style ni à l'orthographe.

On était loin, tant pour l'élévation des sentiments que pour la noblesse du langage, de l'assemblée municipale de 1788. Les événements avaient substitué les hommes de la Révolution aux hommes des réformes utiles, et, malgré les prétentions des hommes de la Révolution au mérite universel, le progrès marchait à reculons. Les rédacteurs de la pièce dont on vient de lire un extrait, étaient dignes de prêter leur concours à l'acte de vandalisme qu'on leur demandait.

L'adjudication eut lieu le premier floréal suivant :

« Le conseil général de la Commune de Luçon présente le citoyen Rossignol voullant faire procéder à l'abattement des fleurs de lys qui sont au clocher de la ci-devant église Cathédrale de cette ville et aux quatre clochetons, oter les deux Bras de la Croix, y placer une girouete en flame tricolore en place du coq, laquelle flame sera fournie par la Commune, de Telle Manierre qu'il ne reste point de vestige de fleurs de lis, pas même aucune trace; oter pareillement celles qui se trouveraient dans L'intérieur de la dite ci-devant église. Le Conseil voullant faire proceder au Bail avec Rabais des dits ouvrages apres L'avoir fait proclamer d'apres ses arrêtés en datte du huit de ce mois dans Les Villes de Fontenay le peuple Niort et la Rochelle et l'avoir fait annoncer au son de la Caisse a donné Lecture du devis cy dessus. »

C'est en ces termes que le procès-verbal dit quelle besogne il y avait à faire. Trois adjudicataires se présentèrent : deux de Luçon, dont l'un, tailleur de pierre, demanda deux mille livres; l'autre, charpentier, quinze cents, et un de Fontenay, nommé René Perdriau ou Perdreau, couvreur, à qui le travail fut adjugé pour la somme de mille francs.

Le onze floréal, le citoyen Perdreau apportait à la salle de la

mairie la coque en cuivre qui couvrait l'extrémité supérieure de la flèche. Le citoyen Cherause, poêlier, fut chargé de faire la girouette tricolore qui devait remplacer le coq. La croix et le coq ont repris leur place au sommet de l'édifice sacré, et les fleurs de lis étalent leurs formes gracieuses au soleil de la troisième république.

De plus, la municipalité vota cent-une livres, cinq sous, pour faire entourer l'arbre de la liberté d'un mur qui le protégeât contre les insultes des hommes... et des chiens.

Les cloches excitaient la convoitise de la République. Les municipaux les vendirent à la Monnaie de Nantes. Par malheur, le prix n'en fut pas intégralement versé entre leurs mains, au moment de la livraison. D'après le reçu du 9 février 1793, « vieux style, » douze cent soixante livres nettes de poids, donnant une somme de deux mille cinq cent vingt livres tournois, restaient à payer. Plus tard, les municipaux réclamèrent et exposèrent, par l'intermédiaire du citoyen Maigre, maire de Luçon, au citoyen Thomas, directeur de la Monnaie de Nantes, que leur ville, surchargée de dépenses, avait un pressant besoin de son argent. Le citoyen Thomas répondit que, par suite du décret du 9 floréal, qui supprimait les Monnaies, il ne pouvait satisfaire au désir des municipaux que sur les ordres des citoyens commissaires de la Trésorerie. Les municipaux s'adressèrent aux administrateurs de la Trésorerie. Ceux-ci les renvoyèrent à la Convention nationale. « Elle seule, dirent-ils, a le droit de peser dans sa sagesse s'il convient de faire une exception à la loi, eu égard à la position dans laquelle s'est trouvée votre commune, lors de l'invasion des brigands dans la Vendée. » Il était curieux de voir accorder comme une faveur ce qui était dû en vertu d'un contrat en bonne règle. En vendant les cloches de la cathédrale, la municipalité avait vendu ce qui ne lui appartenait pas ; mais ce n'était pas sur ce fait que s'appuyait le pouvoir républicain. On sait quel respect lui inspirait le droit de propriété. Les municipaux s'adressèrent sans doute à la Convention ; nous ne savons quel fut le résultat de leur démarche. Peut-être ne pouvant faire mieux, se seront-ils résignés à un généreux sacrifice ?

Autre sujet d'angoisse pour la municipalité luçonnaise. « Le comité de salut public » mettait « en réquisition toutes les cordes provenant des cloches. » Ce n'était pas pour pendre les curés, dont on se défaisait d'une manière plus expéditive. La municipalité de Luçon avait prêté à la municipalité de Mareuil une partie des cordes républicainement devenues siennes. Elle les réclama. La municipalité de Mareuil refusa de s'en dessaisir. « Les cordes que vous nous demandez, dit-elle, ont par le commandant du poste de Mareuil été mises en réquisition pour assujettir les basteaux qui supportent le pont en bois qui a été construit sur la rivière du Lais : il est impossible de pouvoir ôter ces cordes. C'est absolument déranger le pont. Une fois les eaux retirées, la Commune se propose de le faire construire. De manière qu'il ne faudra pas de cordages ; alors on vous les fera passer. » Le citoyen Luneau, maire, avait signé avec deux municipaux. Les cordes revinrent sans doute à Luçon trop usées pour servir, si tant est qu'elles revinrent jamais.

Celles qui n'avaient pas été prêtées à Mareuil avaient été livrées à la marine de Rochefort, laquelle s'occupait de retirer du canal de Luçon les pièces de charpente qui l'obstruaient.

En conséquence, la municipalité, s'inclinant devant le comité de salut public, lui exposa les raisons qui la mettaient dans l'impossibilité d'exécuter son ordre et le pria de se contenter pour cette fois des bons désirs d'obéissance dont elle était animée.

Tout le monde sait que Mgr de Mercy, évêque de Luçon, avait refusé le serment et quitté la France. L'intrus Rodrigue avait été fait évêque constitutionnel et ne le fut que deux ans, de 1791 à 1793. A cette dernière époque, la déesse Raison avait remplacé sur l'autel le Dieu du Calvaire. Une fille de Luçon, mortelle, hélas ! comme tous les enfants d'Eve, avait joué le rôle de la divinité, et les municipaux, devenus ses pontifes et ses prêtres, avaient bon gré mal gré prêté leur concours à cette comédie sacrilège, en attendant qu'ils se prosternassent devant l'autel d'un autre culte, moins déraisonnable en apparence, bien qu'également contraire au vrai culte de Dieu. Arrivait le moment où la déesse en chair et en os allait céder la

place à l'Etre suprême. Il fallait une prodigieuse souplesse de caractère pour se prêter de bonne grâce à tous ces changements et pour adopter tour à tour le culte constitutionnel, le culte de la Raison et le culte déiste du citoyen Robespierre. Il fallait se soumettre ou se démettre ; plusieurs municipaux de Luçon se démirent, puisque leurs noms cessent de paraître sur les registres ; d'autres tinrent bon et tâchèrent, tantôt en secondant les agents révolutionnaires et les généraux républicains, tantôt en leur résistant, d'épargner à leur ville l'effusion du sang. C'est, du moins, une justice que nous aimons à leur rendre.

Leur position était d'autant plus difficile qu'ils étaient plus étroitement pris entre les exigences injustes et cruelles des républicains et les mécontentements non ignorés des royalistes. Républicains et ennemis de la religion, c'était synonyme ; synonymes aussi étaient ces deux mots : royalistes et amis de la religion. Tous ou presque tous les municipaux avaient cela de particulier avec les agents républicains que, comme eux, ils étaient ennemis de la royauté et de l'Eglise ; ils différaient de la plupart d'entre eux en ce qu'ils reculaient devant le massacre des habitants de la ville. Nous ne savons si parmi eux on eût trouvé un régicide. Il s'en trouva qui célébrèrent avec enthousiasme l'anniversaire de la mort du bon roi, qu'ils appelaient « le tyran. » Il ne s'en trouva pas un qui consentit à faire monter la guillotine sur les places publiques. Il s'en trouva qui agirent de concert avec des scélérats contre les Vendéens.

Luçon était loin de partager les idées de la Vendée militaire. Cependant, le clergé, la noblesse, la royauté y comptaient, dans la bourgeoisie et dans le peuple, un certain nombre de partisans. Ces partisans ne cachaient pas toujours leurs sentiments et mettaient parfois les municipaux dans de grands embarras.

Ce fut ainsi que, suivant procès-verbal du procureur de la commune, en date du 11 janvier 1792, une veuve Gilbert, de la rue du Port, disait à des femmes qui se trouvaient avec elle au lavoir, « que les démocrates étaient des j... f..., des b..., des mâtins ;

que le dimanche suivant, les aristocrates devaient avoir une messe, mais que, si les démocrates étaient assez hardis pour y aller, que si ses camarades pensaient comme elle, on « *fouaillerait* les b.... de démocrates et on les renverrait à leur b.... de cathédrale; qu'elle n'irait à cette église que lorsqu'elle se marierait et qu'elle irait à confesse au b.... de Rodrigue, parce qu'il donnait six livres à ceux qui allaient à lui; ..... que, dans ce moment, il n'y avait plus que les honnêtes gens qui allaient en prison, que les coquins n'y allaient point. »

Ce langage, qui n'atteint la perfection sous aucun rapport, montre quel mécontentement avait produit, même parmi des personnes d'une vertu peu héroïque, l'introduction du culte constitutionnel.

Le 12 janvier de la même année, un autre procès-verbal fut déposé à la municipalité, que présidait M. Maigre, maire. Ce procès-verbal porte que le sieur Régnier, perruquier à Luçon, « a dit le jour des Rois dernier, six du courant, chez le nommé Forge, cabaretier de cette ville, que les Lazaristes de Beaulieu seraient rentrés dans leur séminaire avant la Pentecoste [1], qu'ils donneraient la pelle au cul aux autres; » que « le même Régnier chantait, conjointement avec le nommé Gaudet, une chanson aristocrate dans laquelle il était dit que M. Merci viendrait essuyer leurs places; qu'ensuite ils renverraient Rodrigue planter ses choux, prendre sa bèche. Comment il sera dit que nous irons à la messe de tels intrus, oui, oui, Messieurs; comment nous irions à la messe de ces b... d'intrus. »

Régnier était à moitié prophète. Mgr de Mercy ne revint pas à Luçon. Il alla, après le concordat, s'asseoir sur le siège archiépiscopal de Bourges. Ce furent Mgr Paillou et Mgr Soyer qui enlevèrent à Luçon les souillures du culte constitutionnel; quant à Rodrigue, honni, méprisé de tous, même des adulateurs qui l'avaient entraîné

[1] Avant la Révolution, le grand séminaire de Luçon était tenu par les Lazaristes. Depuis la constitution civile du clergé, les Pères s'étaient retirés à Beaulieu, près de Mareuil.

à l'apostasie, il termina dans l'obscurité, à Montaigu, sa misérable existence.

Il arriva aussi qu'en fouillant dans une maison pour y établir des logements militaires, on y trouva des cocardes blanches. Evidemment Luçon conservait un vieux levain de royalisme et de catholicisme, qui ajoutait aux ennuis des municipaux et pouvait les compromettre aux yeux de leurs chefs de la république.

Un ordre du représentant Lequinio[1] augmenta encore le mécontentement. Les Sœurs de la charité, aux soins intelligents et dévoués desquelles avait été confié l'hôpital de Luçon, par les évêques fondateurs et bienfaiteurs de cet établissement, y avaient exercé leur zèle à la satisfaction générale, depuis que saint Vincent de Paul les y avait installées. La Révolution jugea à propos de soumettre ces humbles filles au serment civique, et le représentant Lequinio écrivit, en conséquence, à la municipalité.

Voici la réponse des municipaux :

« Citoyen,

« Conformément à ton ordre concernant les filles de l'hôpital, nous les avons mandés le jour de la décade dernière pour leur faire prêter le serment que tu leur avoient demendé toi même; mais leur fanatisme n'a point diminué, elles ont constament et opiniatrement refusé de le faire.

Nous sommes dans le plus grand embarras pour pouvoir les remplacer. Nous n'avons personne dans cette commune, la mortalité nous ayant enlevé au moins deux cent femmes, nous ne pourions le faire que par quelques femmes refugiées sy tu nous y autorises. Nous te demandons aussy ou nous ferons conduire les dites hospitalières, nous ne pouvons les mettre dans la Maison de Réclusion, vu que dans cette maison il y a déjà trop de détenus. »

Ces quelques mots caractérisent assez bien la situation de l'époque : persécution, mortalité, réclusion, embarras inextricable. Quelle somme de biens apportait à la France la Révolution !

Les Ursulines, qui se livraient à l'éducation des jeunes filles,

[1] Lequinio était député du Morbihan. Il avait été envoyé dans la Vendée, où il vit tant d'horreurs commises par les patriotes, que son républicanisme très avancé en fut effrayé.

n'avaient pas été plus respectées par la Révolution que les Sœurs hospitalières. Celles de Luçon étaient dispersées. L'agent de la salpêtrière se fit un jour besoin d'avoir pour son atelier la grille de leur chapelle. Il la demanda à la municipalité, qui se soumit de bonne grâce à cette nouvelle violation de la propriété. Elle décida que ladite grille serait estimée et livrée à celui qui la demandait.

Ce n'était pas le peuple seulement qui gémissait de tant d'excès; dans la bourgeoisie, se trouvaient des hommes généreux qui cherchaient à donner à la Révolution une direction meilleure; mais, pour qu'elle en obtînt une meilleure direction, il eût fallu que la Révolution eût cessé d'être la Révolution. La société populaire de la ville était placée sous la présidence du citoyen Pillenière, le même sans doute que nous avons vu figurer parmi les municipaux de 1788. Cette société, dernier asile d'un reste de liberté, ne devait pas trouver grâce devant les autocrates de la république : nous le verrons bientôt.

Tel était l'état des esprits et des choses, lorsque le général Huché vint à Luçon prendre le commandement des forces républicaines.

ABBÉ DU TRESSAY.

(*La suite à la prochaine livraison*).

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

V

La mission qu'Eugène Thorel avait acceptée et pour laquelle il abandonnait tout ce qui lui était cher, avait, en effet, à ses yeux une grande importance. Il se rendait à Nantes pour appeler la jeune bourgeoisie de cette ville au secours des députés du Tiers et des étudiants de Rennes. Le même jour, à la même heure, d'autres jeunes gens, chargés de la même mission, quittaient Rennes et se dirigeaient vers toutes les villes dont il était possible de recevoir promptement des renforts, Quimper, Vannes, Dinan, Saint-Malo, etc. L'arrivée de l'ordonnance du Roi pour la dissolution des États avait mis tous les partis en rumeur. On savait d'avance que les gentilshommes ne s'y soumettraient pas. Cette résistance aux ordres du roi rendait leur cause mauvaise; mais les étudiants, craignant la mollesse des dispositions de M. de Thiard, avaient résolu de les influencer en appelant à eux des forces capables d'imposer aux gentilshommes et même au gouverneur. On avait choisi Eugène,

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 385-396.

comme le plus capable, pour l'envoyer vers la ville dont on attendait les secours les plus efficaces. De plus, des courriers, échelonnés sur toutes les routes, devaient transmettre aux ambassadeurs les nouvelles de ce qui se passerait à Rennes pendant leur absence, avec une célérité inconnue jusqu'alors et leur donner le moyen de presser ou de retarder le départ des renforts, suivant qu'il serait nécessaire.

On peut croire que, parmi tous les jeunes gens chargés de cette mission, aucun ne mit à son voyage une rapidité aussi grande qu'Eugène Thorel. Le cœur plein de colère, l'esprit dévoré d'inquiétude, incapable de prendre aucun repos, son agitation nerveuse était telle, qu'il sentait à peine des fatigues qui eussent brisé une organisation plus forte que la sienne. Aussi, malgré l'état des routes et un accident arrivé à son cheval, qui le retarda de quelques heures, entrait-il à Nantes le matin du troisième jour après son départ de Rennes.

Ce n'était pas la première fois qu'Eugène Thorel venait à Nantes. Des rapports suivis avaient été établis depuis le commencement des États par les étudiants avec les patriotes nantais. Eugène savait donc où il devait descendre et en quel lieu il trouverait des amis prêts à le recevoir. Aussi traversa-t-il sans hésitation le pont sur l'Erdre, la place du Port-Communeau et, longeant le vaste couvent des Pénitentes, il entra dans une petite rue conduisant aux quartiers populeux de la ville. Là il sembla un peu embarrassé; il regarda à droite et à gauche en ralentissant le pas de son cheval, et, enfin, s'en vint frapper discrètement à une petite porte en bois de chêne, quelque peu sculptée et que deux marches élevaient au-dessus du pavé. Au bruit des cinq coups, séparés par des intervalles inégaux, la porte s'ouvrit: un homme jeune, d'une figure agréable, douce et spirituelle, parut sur le seuil. Il jeta un regad rapide sur Eugène, s'approcha de lui, et les deux jeunes gens échangèrent quelques mots à voix basse.

Le Nantais donna alors une cordiale poignée de main à Eugène, et appelant un domestique pour prendre soin du cheval, il intro-

duisit son hôte dans la maison ; puis, à peine la porte se fut-elle refermée, qu'il s'approcha de l'étudiant, les bras ouverts, et l'embrassa avec chaleur.

— Pardonnez-moi, Monsieur, lui dit-il ensuite d'un air de franchise et d'enthousiasme, je ne puis résister au sentiment de joie qui me transporte en recevant chez moi un des courageux défenseurs des droits du peuple. Je suis fier de pouvoir vous exprimer le premier l'ardeur que votre exemple allume dans nos cœurs.

— Vous faites trop de cas de nos faibles efforts, Monsieur, répondit Eugène. Jusqu'à présent nous n'avons fait que veiller, l'arme au bras, sur le précieux dépôt des volontés du peuple et sur ceux qui étaient chargés de les faire triompher. Mais le moment vient où il faut agir plus efficacement : je suis envoyé vers vous pour réclamer vos secours, et je suis heureux de voir dans vos paroles un présage du succès de ma mission.

— Ne doutez pas, Monsieur, que nous ne soyons fiers de contribuer à l'œuvre glorieuse de notre émancipation. Nos cœurs répondent aux vôtres, et nous n'attendions qu'un signal de vous pour voler à votre défense.

— Eh bien ! Monsieur, le signal est donné ! Il est temps, plus que temps d'agir. Rassemblez vos amis, prenons ensemble les mesures les plus promptes, et que je puisse, en retournant à Rennes, annoncer à tous la levée en masse des amis du peuple, du Roi et de l'indépendance !

— Monsieur, votre chaleureuse parole fera sortir de terre des défenseurs pour notre cause ! s'écria le jeune Nantais avec une admiration enthousiaste. Je vais avertir nos amis de votre arrivée et prendre avec eux toutes les mesures nécessaires pour une réunion nombreuse où vous-même allumerez dans nos âmes le flambeau de la liberté ! Jusque-là vous ne refuserez pas, j'espère, d'être mon hôte et de vous reposer chez moi des fatigues que vous avez déjà éprouvées pour notre sainte cause ?

— Je n'ai pas besoin de repos, Monsieur, répondit Eugène Thorel, dont les yeux creux et ardents, le visage livide et les lèvres

pâles, semblaient démentir les paroles. Je ne désire que remplir ma mission et repartir aussitôt. Pressez, je vous en supplie, hâtez tous les préparatifs ; chaque minute gagnée sera un immense service que vous m'aurez rendu.

Le jeune Nantais resta stupéfait de cette ardeur admirable et se sentit animé du plus vif désir de l'imiter. Il s'empressa donc de faire savoir à tous les hommes influents de la jeune bourgeoisie qu'un député de la jeunesse de Rennes, M. *Omnes-Omnibus*, était arrivé chez lui pour demander aux Nantais des secours contre la rébellion de la Noblesse. Le surnom d'*Omnes-Omnibus* avait été pris par Eugène Thorel comme caractéristique de la mission qu'il remplissait, quoiqu'il ne cachât nullement son véritable nom, et les comptes rendus qui nous restent de cet épisode du temps ne le désignent que sous ce pseudonyme. On convoqua pour le lendemain matin une grande réunion à la Bourse, et, en attendant, la maison de l'hôte d'Eugène se remplissait incessamment de jeunes gens, avides de voir et d'entendre le député des Rennais.

Mais, sur ces entrefaites, une lettre, écrite le surlendemain du départ d'Eugène et apportée par les courriers extraordinaires, vint donner une nouvelle ardeur aux jeunes Nantais et porter un trouble plus profond dans l'âme d'Eugène. Elle était adressée par Moreau à M. *Omnes-Omnibus*, pour lui apprendre une déplorable échauffourée qui venait d'avoir lieu à Rennes et dans laquelle deux hommes du peuple avaient été tués. De quel côté venaient les premiers torts? C'est ce qu'on ignore aujourd'hui encore. Les deux partis s'en accusaient alors avec véhémence. La cherté du pain avait été le prétexte de l'émeute, encouragée par la faiblesse du parlement. Moreau n'hésitait pas à assurer qu'on avait vu les gentilshommes exciter le peuple et lancer leurs valets, mêlés à la populace, sur un groupe inoffensif d'étudiants stationnant à la porte du café de l'Union. La mêlée était devenue générale et le sang avait coulé.

Cette lettre, écrite dans le style alors à la mode parmi les patriotes et que le bon sens de Moreau avait eu peine à dégager d'une partie de sa ridicule enflure, était tout à fait propre à exalter toutes

ces jeunes têtes sur lesquelles les mots Patrie, Liberté, avaient une magique influence. Les cœurs de ces jeunes enthousiastes battaient à rompre leurs poitrines, leur sang bouillonnait au récit emphatique de la lutte soutenue par le peuple contre la Noblesse, lutte si minime dans l'histoire de ce temps, qu'elle passe pour nous inaperçue, mais qui, pour eux, semblait renfermer le destin de la France.

Pendant qu'une agitation toujours plus grande se répandait ainsi dans la ville et préparait à la mission d'Eugène un éclatant succès, l'étudiant lisait et relisait quelques lignes ajoutées par Moreau au bas de sa lettre et qui étaient personnellement adressées à son correspondant. Voici ce qu'elles contenaient :

« Je regrette vivement, mon ami, de t'avoir éloigné de Rennes « dans ce moment. Si j'avais mieux connu tes affaires de famille, « je n'aurais pas permis qu'on pensât à toi pour la mission, fort « importante cependant, que tu remplis en ce moment. Reviens le « plus tôt possible, quand même nos intérêts politiques devraient « en souffrir. Il y a des sacrifices que la Patrie ne peut jamais ré- « clamer. »

Ces mots, qui n'expliquaient rien et faisaient naître tant de sombres soupçons, portèrent au comble l'inquiétude d'Eugène. Renfermé dans sa chambre, où il avait enfin obtenu qu'on le laissât seul, il se promenait à grands pas, sans songer à se jeter sur le lit qui lui avait été préparé. Tantôt maudissant les événements politiques qui avaient troublé la paix de son intérieur, tantôt pensant avec un farouche plaisir que bientôt viendrait pour lui le moment de la vengeance, il sentait s'élever dans son âme contre la caste entière de la noblesse cette haine personnelle et intime qui dégrade le cœur dont elle s'empare, en souillant des opinions jusque-là pures et désintéressées. Il était pris parfois d'un désir si impétueux de sortir de l'incertitude qui le dévorait, qu'il avait peine à ne pas fuir de cette maison qui l'étouffait, et, abandonnant ses amis, son honneur, courir vers Rennes pour connaître enfin et venger ses injures.

Ce fut ainsi qu'il passa la nuit presque tout entière. A peine, le matin, quelques minutes d'un sommeil troublé calmèrent-elles un instant son ardeur fébrile sans pouvoir rafraîchir son sang brûlé par l'insomnie. Il vit avec joie s'approcher l'heure de se rendre à la Bourse. Il répara quelque peu le désordre de sa toilette, serra soigneusement la lettre froissée de Moreau, s'enveloppa de son manteau et alla lui-même chercher son hôte. Celui-ci, le supposant profondément endormi, regrettait d'être obligé de troubler son sommeil. Il fut surpris et fort édifié de cette exactitude, qu'il attribua à un zèle extrême.

Les deux jeunes gens sortirent aussitôt et n'eurent pas de peine à se convaincre, dès les premiers pas qu'ils firent au dehors, de l'effet produit par les nouvelles de Rennes, l'arrivée d'Omnes-Omnibus et l'attente de ce qui allait se passer. Malgré l'heure matinale, les rues étaient encombrées d'une foule inquiète ; des groupes stationnaient çà et là ; on s'interrogeait, on s'abordait avec empressement, et un mouvement général semblait entraîner tout ce monde du côté de la Bourse, de sorte que les deux jeunes gens, à mesure qu'ils avançaient, trouvaient plus difficile de se frayer un chemin et étaient obligés de ralentir leur marche, au grand déplaisir d'Eugène, dont l'impatience allait croissant.

Cependant, comme il arrive souvent, l'animation de tout ce peuple qui l'entourait réagit sur celui qui en était la cause première. En entendant le nom d'Omnes-Omnibus répété autour de lui par des voix enthousiastes et accompagné de chaleureux éloges, en voyant toutes ces figures pleines d'exaltation, en recueillant de temps à autre ces phrases ardentes qui trahissent les sentiments vivaces de la foule, Eugène oublia ses inquiétudes personnelles. Son cœur se gonfla d'orgueil, toute son énergie se réveilla, ses grands yeux noirs brillèrent à travers ses sourcils froncés, sa poitrine s'élargit sous un souffle puissant, sa tête se releva avec une résolution invincible, et le jeune homme qui marchait près de lui ne put s'empêcher de regarder avec admiration la mâle beauté du jeune tribun. Il ne devinait pas dans l'ardeur même de ce caractère énergique le danger terrible auquel Thorel devait un jour succomber.

Ils arrivèrent enfin sur la place de la Bourse et se frayèrent à grand'peine un passage jusqu'au péristyle ; mais les marches étaient couvertes d'une foule si compacte et montrant une si tenace volonté de s'introduire dans la salle, qui déjà était remplie, que le compagnon d'Eugène, renonçant à l'espoir de pénétrer plus avant par ses propres efforts, ne trouva d'autre moyen que de faire reconnaître son compagnon pour M. Omnes-Omnibus. A l'instant un murmure d'enthousiasme s'éleva autour d'eux, gagnant de proche en proche et s'étendant jusqu'au bout le plus éloigné de la place. Des vivats se firent entendre et se perdirent bientôt dans un immense cri, composé de mille cris qui s'échappaient de toutes ces poitrines ardentes, comme le trop-plein d'un vase coule soudainement par-dessus les bords. La foule respectueuse s'écarta devant les jeunes gens, qui franchirent les marches, le chapeau à la main, et entrèrent dans la salle, où une autre ovation leur était préparée.

Une étroite tribune avait été élevée à la hâte. Les commissaires de la réunion y firent monter Eugène, et, lorsqu'il y parut, des applaudissements éclatèrent de toutes parts. Mille cris de sympathie pour les Rennais, de haine pour la noblesse, de vengeance pour les victimes du dernier combat, prouvèrent à Eugène que sa mission était accomplie d'avance et qu'il n'était pas besoin de souffler une ardeur plus grande dans ces âmes brûlantes. Mais on voulait l'entendre ; on fit silence et le député de la jeunesse de Rennes promena un long regard sur cet océan de têtes humaines, où s'agitait sourdement le germe d'une terrible tempête.

Plus qu'aucun autre, le héros de cette ovation était sensible à l'enivrement de cette popularité trompeuse, qui, de même que la coupe de Circé, trouble à jamais l'esprit de celui qui la goûte. A mesure qu'il considérait cette foule haletante, émue, déjà impressionnée par sa seule présence, et attendant avec une avide impatience les paroles qu'il allait prononcer, les fumées du fatal breuvage faisaient tressaillir plus vivement les fibres de son cerveau. Son amour pur et abstrait pour la liberté s'effaçait devant les sourires vainqueurs d'une autre déesse. Sa tête s'exaltait ; il se croyait

arrivé à la réalisation de ses plus beaux rêves ; il pensait voir renaître les assemblées libres de la vieille Rome, avec la tribune aux harangues et le peuple souverain. Son cœur bondissait de joie, de fierté, d'enthousiasme, et il lui fallut presque faire un effort sur lui-même pour se reporter au sujet de la réunion et commencer son discours avec un calme apparent.

Mais bientôt l'ardeur qui l'animait rompit toutes les digues : sa voix s'éleva ; ses gestes devinrent passionnés ; ses paroles vibrantes tombèrent comme du soufre enflammé sur les têtes qui l'entouraient. Il fit avec feu le récit de ce qui s'était passé à Rennes, peignit la modération du Tiers, la persistance insultante de la Noblesse à refuser d'entendre ses demandes, rappela la position extra-légale que l'ordonnance de dissolution faisait à l'assemblée des Cordeliers, et, enfin, se laissant aller à toute son exaltation, il conjura ses concitoyens de défendre leurs droits menacés, de secouer un joug dégradant, de briser les chaînes dont on voulait les charger pour toujours, et finit par s'écrier :

— Citoyens, la patrie est en danger ! Marchons pour la défendre !

Le cri : « Marchons ! Marchons ! » lui répondit, répété par toutes les bouches. L'exaltation, portée au comble, se manifesta par les actions les plus étranges. Les uns pleuraient de rage, au souvenir des insultes souffertes par leurs concitoyens; les autres se serraient la main, s'embrassaient dans une effusion de joie, comme à la veille d'une délivrance inespérée. D'autres s'obligeaient, par les serments les plus terribles, à accomplir l'œuvre de leur régénération. Chacun, dans une ardeur fiévreuse, gesticulait vivement en dépit de l'étroit espace où il était resserré. Ce ne fut qu'à grand' peine et au bout d'un temps considérable, que les commissaires parvinrent à obtenir un instant de silence. On délibéra alors sur ce qui restait à faire.

Il fut décidé que, le lendemain matin, tous les jeunes gens qui le pourraient, partiraient pour Rennes et s'organiseraient en route pour ne pas retarder le départ ; que, les jours suivants, des renforts

leur seraient envoyés, à mesure qu'il se présenterait de nouveaux volontaires. Puis on rédigea une protestation, expression fidèle et curieuse des sentiments qui remplissaient tous ces cœurs, et qu'il faut lire dans les mémoires du temps pour bien comprendre l'ardeur de ces premiers révolutionnaires.

A la sortie de la réunion, Eugène prit congé de son hôte et des jeunes gens qui l'avaient si bien accueilli. En vain voulut-on le retenir jusqu'au lendemain et lui faire les honneurs de l'hospitalité nantaise. Il déclara que son intention était de partir sans retard et de voyager jour et nuit, afin d'être le premier à annoncer à ses amis le secours qui leur arrivait. Il remonta donc à cheval et partit, malgré le froid, la nuit et la fatigue qui l'accablait; mais, arrivé à la moitié de son voyage, il fut forcé de s'arrêter dans une mauvaise auberge, où un accès de fièvre terrible le retint jusqu'au passage des volontaires nantais.

Pendant que la fièvre lui brûlait le sang et que le soupçon, la haine, les inquiétudes de toutes sortes se réunissaient pour troubler son cerveau ébranlé par la souffrance physique, les événements se pressaient à Rennes et hâtaient le dénouement du drame politique auquel une misérable fatalité avait lié le sort de Paul et de Marguerite.

Celle-ci était restée, après le départ de son frère, plongée dans un état de stupeur qui lui permettait à peine de rassembler ses idées pour prendre une résolution quelconque. Faible, effrayée, rejetée pour la première fois loin de la protection, rude, mais énergique, d'Eugène, elle regarda autour d'elle avec terreur pour chercher un appui. Sa première pensée se porta vers Paul de Servière; mais l'interdiction d'Eugène avait été trop absolue pour qu'elle osât la braver ouvertement. Elle se hasarda seulement à écrire quelques lignes tremblantes, dans lesquelles elle racontait à Paul le départ d'Eugène, la scène qui s'était passée entre eux, la défense qui lui avait été faite de le voir, et le suppliait de ne pas l'enfreindre. Puis, pour accomplir sa tâche jusqu'au bout, elle fit prier Malo Bécherel de venir lui parler, et, avec un embarras, un

trouble, qui la rendaient presque inintelligible, elle annonça à Malo que leur mariage était rompu et qu'elle le priait de renoncer à toutes prétentions sur sa main.

Mais elle n'avait pas prévu l'effet de ses paroles : Malo sembla frappé comme d'un coup de foudre ; il resta un instant immobile, la bouche à demi ouverte, les bras pendants, les yeux fixés sur Marguerite et peu à peu se remplissant de larmes. Enfin, ses jambes se dérobèrent sous lui, il se laissa tomber sur une chaise en pressant ses deux mains sur son cœur, comme s'il y eût ressenti une violente douleur, et disant d'une voix étouffée :

— Je le savais !... je le savais !... Je n'étais pas digne de vous... Pourtant je commençais à espérer... Ah ! c'est cruel de perdre ainsi tant de bonheur !...

Marguerite s'était attendue à des reproches ; peut-être à une persistance obstinée ou à une sombre indifférence. La souffrance sans plainte du pauvre Malo l'émut extrêmement. Elle chercha à lui exprimer ses regrets et le pria de lui pardonner le mal qu'elle lui faisait.

Malo sourit tristement.

— Oh ! je n'ai rien à vous pardonner, dit-il, vous ne pouviez pas m'aimer, vous me le dites. Vous êtes sincère avec moi. Vous l'auriez été plus tôt sans doute, si j'avais osé vous interroger ; mais je ne l'osais pas. Je craignais trop que votre réponse ne me fît le mal que je ressens aujourd'hui !

— Pour l'amour du ciel, ne vous affligez pas ainsi ! dit Marguerite. Ma conduite envers vous a été bien cruelle sans que je le susse. Vous devriez presque me haïr.

— Moi, vous haïr ! s'écria Malo en joignant les mains. Oh ! mon Dieu ! que dites-vous ? Rien, rien au monde ne peut changer mon affection pour vous. Elle coule avec mon sang dans mes veines ; et si je voulais l'arracher de mon cœur, ma vie s'en irait avec elle !

Marguerite n'avait jamais compris toute la tendresse qui se cachait sous l'enveloppe vulgaire de Malo Bécherel. Elle fut effrayée de son désespoir. Il lui sembla qu'à chaque pas qu'elle faisait, elle

était destinée à se heurter à quelque souffrance pour elle ou pour les autres. Désolée, confuse, ne sachant comment consoler le pauvre Malo, elle cacha avec sa main ses yeux remplis de larmes.

Malo vit ce mouvement.

— Vous pleurez, mademoiselle Marguerite, dit-il en tremblant d'émotion, vous pleurez sur moi! Oh! cessez je vous en conjure! Je donnerais ma vie pour vous épargner un chagrin. Mais je vais vous devenir étranger ; je ne pourrai rien pour vous. Et pourtant Dieu sait qu'il n'est pas un sacrifice que je ne vous fisse avec joie.

— Je suis bien malheureuse de n'avoir pas compris jusqu'à ce jour votre cœur si bon, si dévoué, reprit Marguerite avec chagrin. Puissé-je ne pas avoir longtemps le remords de vous voir souffrir ainsi par ma faute! Croyez-le, monsieur Bécherel, cette pensée serait bien cruelle pour moi et augmenterait encore les chagrins qui me sont réservés.

— Des chagrins! répéta Malo en la regardant fixement. Oui... peut-être!... Ah! qu'ils ne vous viennent pas à cause de moi! Je verrai Eugène à son retour. Et vous, mademoiselle Marguerite, oh! dites-moi que si jamais vous avez besoin d'un ami, vous m'appellerez.

— Je vous le promets, répondit Marguerite en soupirant.

Et elle lui tendit la main.

Malo la regarda avec surprise ; il s'approcha en hésitant, toucha comme avec effroi la main de la jeune fille, puis la porta lentement à ses lèvres ; mais au premier mouvement que fit Marguerite pour retirer sa main, il la laissa aller, releva tristement la tête et, retrouvant toute sa timidité ordinaire, il quitta Marguerite, sans faire entendre une plainte ou un reproche de plus.

De son côté, Paul en recevant la lettre de Marguerite n'avait pas hésité un instant sur ce qu'il avait à faire. Il voulait ouvertement, hautement, offrir son nom et son appui à Marguerite et remplacer la protection d'un frère par celle d'un époux. Pour cela il lui fallait le consentement de son père ; il se rendit auprès de lui et lui avoua ses sentiments pour Mlle Thorel. Mais, tout en prévoyant une opposition difficile à vaincre, il ne s'était pas attendu à la manière dont

son père recevrait sa demande. Le marquis en parut moins surpris que mécontent, et son persiflage amer prouva à Paul qu'il était préparé à un refus inébranlable. Paul fit en vain valoir sa parole engagée.

— Vous la dégagerez, mon enfant, répondit le marquis, en disant que ce jour-là vous aviez perdu la tête. On le croira sans peine.

— De grâce, monsieur, traitez moins légèrement la démarche la plus grave que j'aie faite de ma vie ! Vous ne savez pas, mon père, quelles conséquences elle peut avoir pour moi !

— Oh ! si fait, parfaitement, reprit le marquis en riant. Une mélancolie profonde pendant deux mois, trois mois, un an peut-être. Mais si je faisais la folie de vous permettre cette sottise, une vie tout entière de pauvreté, de honte et de misère, s'ensuivrait certainement.

Paul insista inutilement et déclara sans plus d'effet que sa résolution était inébranlable. Le marquis lui répondit qu'il espérait que l'éloignement diminuerait l'influence de M. Thorel et de sa sœur, et changerait les idées de Paul; qu'il était honteux de voir que son fils se fût laissé prendre à de si misérables pièges et qu'il aurait cherché à empêcher ce résultat, s'il avait pu croire aux avis qui lui étaient donnés de toute part.

— Les avis! s'écria Paul, les avis, monsieur! Étais-je donc espionné ?

— Non, mon pauvre enfant; seulement toute la ville, à peu près, sait ce qui se passe et en rit, répondit le marquis. Comment, Paul, vous avez pu croire que vous joueriez le farouche Hippolyte avec nos belles, sans qu'elles cherchassent à connaître votre Aricie? C'était impossible. Personne n'ignore aujourd'hui vos amours bourgeoises.

— Monsieur, dit alors Paul avec vivacité, cette raison est plus impérieuse encore que toutes les autres et rien au monde maintenant n'ébranlera ma résolution.

Le marquis devint plus sérieux et plus sévère. Du sarcasme il

passa aux menaces et finit par faire entendre à Paul que, s'il le fallait, une lettre de cachet assurerait sa soumission à l'autorité paternelle. Paul fut exaspéré par cette menace. La scène fut violente, et le père et le fils se séparèrent presque brouillés. Paul se retira au désespoir ; de tous côtés les chagrins et les fautes se multipliaient autour de lui. Il avait ôté à Marguerite son frère, son fiancé, troublé sa vie, exposé sa conduite sans tache aux railleries du monde et il ne pouvait, en lui donnant son nom, imposer silence aux calomniateurs. Il brisait le cœur et les espérances d'un père, jusqu'alors plein de tendresse pour lui, et le forçait à rejeter loin de lui le fils, objet de ses uniques affections. Il écrivit à Marguerite, sous l'impression de ces remords et de ce désespoir, et sa lettre accabla la jeune fille d'un nouveau chagrin. Elle se vit sans protecteur contre la colère de son frère, dont elle prévit alors toute la violence. Les espérances qu'elle avait eues un instant s'évanouirent pour ne lui laisser voir qu'un avenir désolé. Un abattement profond s'empara d'elle ; elle s'exagéra encore ce que sa position avait de douloureux ; le retour d'Eugène la fit trembler, quoiqu'elle ignorât encore qu'il revenait instruit des bruits qui couraient la ville, auxquels la rupture de son mariage avec Malo avait donné plus de consistance.

Cependant Rennes avait pris un aspect étrange ; l'agitation politique y était arrivée à son comble. Dans les moments de crise, une espèce de vertige saisit toutes les têtes et chaque parti emploie ses forces à amener le plus promptement possible une solution à un état d'incertitude qui lui pèse. L'émeute de la place du Palais ayant mis les deux partis en présence, chacun d'eux resta sous les armes, faisant à la hâte ses dispositions pour une action décisive et cherchant à s'assurer l'appui de M. de Thiard. Celui-ci se trouvait dans une position fort embarrassante : le refus des gentilshommes d'obéir à l'ordonnance de dissolution l'obligeait à se déclarer contre eux, tandis que sa propre inclination, ainsi que la connaissance parfaite qu'il avait des opinions de la cour, le portaient à leur montrer une grande tolérance. Il voulut se poser en médiateur, mais il

en résulta que, devenant suspect aux deux partis, ils résolurent de vider leur querelle sans lui.

Pendant que les étudiants s'armaient et s'enrégimentaient, n'attendant plus que quelques renforts pour commencer sérieusement les hostilités, les gentilshommes, qui n'avaient pas la même ressource, prirent l'étrange résolution de fortifier la vieille église des Cordeliers et de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les portes principales furent barricadées avec les débris du théâtre destiné aux Etats. On se procura des lits et des vivres ; des munitions de toute espèce furent introduites dans l'église, d'abord clandestinement, puis au grand jour, sous l'escorte des jeunes gentilshommes, qui remplissaient leur mission avec un zèle extrême et une gaieté non moins grande. Enfin, la ville de Rennes donna, pendant une semaine, le spectacle inouï de deux armées réunies dans les mêmes murs, faisant librement leurs préparatifs de défense en face d'un pouvoir inactif, et n'attendant qu'un prétexte pour en venir aux mains.

Le marquis de Servière était doué d'une capacité trop réelle pour ne pas prévoir le dénouement nécessaire de cette lutte inégale. Il voyait tous les jours le nombre des gentilshommes diminuer, absolument comme celui des soldats de Gédéon passant près du Jourdain. Les tièdes, les raisonnables, les prudents, s'en allaient à petit bruit, vaincus par les exhortations de M. de Thiard ou par leurs propres réflexions. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il était certain que la brave et inconséquente noblesse devait succomber devant ses adversaires, soit en bataille rangée, soit par une capitulation. Se joindre aux défenseurs des Cordeliers était donc seulement, à vrai dire, accepter la part de péril et de douleur réservée à toutes les retraites. Mais en dépit de tous ces raisonnements, qu'il avait cherché lui-même à faire prévaloir, il existait pour le marquis, ainsi que nous l'avons dit déjà, un mobile de conduite plus puissant que tout autre : il pensait que l'honneur l'obligeait à ne pas abandonner ses amis et à partager leur sort, quel qu'il fût. Partout où se rangeait la noblesse bretonne, il voyait sa place marquée et ne

voulait pas la laisser vide. Lorsqu'il eut perdu tout espoir d'un dénouement pacifique, il prit la résolution de faire ce qu'il considérait comme son devoir personnel, en laissant le reste à la providence de Dieu. Il écrivit à son fils, qu'il n'avait pas vu depuis leur querelle, lui disant que, ne pouvant déserter son drapeau à l'heure du danger, il se rendait aux Cordeliers ; mais sans rien prescrire à Paul pour sa propre conduite. Celui-ci apprit ainsi le départ de son père et l'état de la ville, dont les bruits sinistres ne pénétraient pas dans la solitude qu'il s'était faite. Cette communication le tira de son engourdissement ; il secoua un instant son désespoir personnel pour regarder autour de lui, et fut presque heureux du trouble extérieur, qui répondait aux souffrances de son esprit, mieux que le calme de la vie ordinaire ; mais le ton laconique et froid du billet du marquis le blessa profondément. Il sentait que son devoir, à lui, était de partager les dangers de son père. D'ailleurs, les espérances du monde étaient mortes pour lui, et la vie lui pesait. Il écrivit à Marguerite quelques mots douloureux, pour lui annoncer sa résolution et lui faire ses adieux, et se rendit aussi aux Cordeliers, avec la sombre et passive résignation que ses désappointements et ses chagrins avaient fini par faire naître en son cœur.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

I. *Œuvres poétiques de Victor de Laprade.* Tome III, *Poèmes civiques -- Tribuns et Courtisans.* Un volume in-32, Alphonse Lemerre, éditeur. Paris, 1879. -- II. *Poèmes barbares,* par Leconte de Lisle; un volume in-32, Alphonse Lemerre, éditeur, 1879. — III. *Théâtre de Racine*, deux vol. petit in-4° avec un portrait et quarante-sept compositions de Barrias et V. Foulquier, gravées à l'eau-forte. Alfred Mame et Cie, éditeurs, 1879.

I

Victor de Laprade avait chanté les dieux antiques, et le vieil Antée, et les Argonautes, Eleusis et Sunium ; il avait taillé la statue de Psyché dans le plus pur marbre de Paros, et Phidias avait applaudi ; il avait célébré les beautés de la philosophie du Portique, et Platon avait souri à son jeune disciple. Fils de la Grèce, mais aussi enfant de la vieille Gaule, il avait gravi les Alpes étincelantes de neige, et, lorsqu'il était redescendu de ces hauteurs sublimes, il avait senti sur son front l'ombre fraîche de nos vieilles forêts. Il avait dit au chêne :

> Pour ta sérénité, je t'aime entre nos frères ;

il avait pleuré la mort du grand arbre tombé sous la hache du bûcheron :

> Prends ton vol, ô mon cœur, la terre n'a plus d'ombres,
> Et les oiseaux du ciel, les rêves infinis,
> Les blanches visions qui cherchent les lieux sombres,
> Bientôt n'auront plus d'arbre où déposer leurs nids.

La contemplation et l'amour de la nature l'avaient conduit aux pieds de l'auteur de toutes choses ; sur le sommet de ces Alpes, où il aimait à monter, il avait retrouvé la Croix, cette Croix de Jésus-Christ devant laquelle sa mère lui avait fait si souvent joindre ses mains d'enfant :

C'est, hélas ! que j'ai vu pleurer sur mon calvaire,
C'est que je vois, martyre, y monter à son tour
Cet ange maternel qui, sous ta main sévère,
A tant souffert pour moi, mais avec tant d'amour !

Et il avait alors consacré ses chants les plus suaves à redire la Tentation du Sauveur, la Samaritaine, la Résurrection de Lazare, et tous ces *poèmes évangéliques,* d'une forme si parfaite et d'une inspiration si chrétienne :

Beau vase athénien plein des fleurs du calvaire.

Ainsi fortifié par cette eau salutaire puisée aux fontaines sacrées, il était revenu à ces spectacles de la nature qui avaient eu son premier amour et qui avaient inspiré ses premiers vers ; il avait gravi de nouveau, non plus en rêveur, mais en chrétien, ces montagnes au pied desquelles il est né, et il en était redescendu cette fois avec les *Symphonies,* admirable recueil qui prendra place non loin des *Harmonies poétiques et religieuses* de Lamartine. A ce moment, il semblait qu'il eût donné toute la mesure de son talent, et que, si l'on devait attendre de lui d'autres poèmes, ils nous montreraient toujours leur auteur épris d'idéal, l'idéal antique ou l'idéal chrétien, fuyant nos villes et ignorant nos querelles : grand poète lyrique, mais rien autre. — Aussi, grande fut la surprise, lorsqu'un jour, au milieu du silence de l'Empire, éclata soudain une satire puissante, ailée, éclatante comme le clairon qui, au matin, sonne la diane, et lorsqu'on apprit que cette satire avait pour auteur le chantre de *l'Alpe sacrée* et de *la Mort du chêne,* Victor de Laprade ! A partir de ce moment, comme des éclairs dans le ciel alors serein, puis troublé et enfin de plus en plus sombre, du second Empire, brillèrent ces pièces dignes de Juvénal : *Les Muses d'Etat, Une*

Statue à Machiavel, *Aux Démolisseurs*, *Ce gueux de Tacite*, *Un Honnête homme*, *La Chasse aux vaincus*, *Esto Vir*. Ce nouveau volume, que le bon éditeur Alphonse Lemerre vient de faire paraître, vec le soin et le goût qui caractérisent toutes ses publications, contient toutes ces pièces, et aussi celles, non moins belles, que Victor de Laprade a composées pendant la guerre de 1870-1871 : *Au roi Guillaume de Prusse*, *A la France*, *Bons Allemands*, *A la Terre de France*.

Tout à l'heure je prononçais le nom de Lamartine, et je le faisais sans crainte ; non que je veuille placer l'auteur des *Symphonies* sur le même rang que celui des *Méditations ;* — Victor de Laprade serait le premier à protester ; — mais j'estime que son talent est de taille à supporter un aussi redoutable voisinage. De même, à l'occasion des *Poèmes civiques*, je ne craindrai pas de rappeler le nom de Victor Hugo et le souvenir des *Châtiments*. Il y a moins de puissance et moins de vigueur dans les *Poèmes civiques ;* mais il y a autant d'énergie et il y a plus d'élévation. On sent, dans les *Châtiments*, si prodigieux qu'ils soient comme verve, comme poésie, comme facture, que derrière cette haine, qui va jusqu'à la rage, il y a le dépit d'une ambition déçue ; dans les *Poèmes civiques*, derrière la haine, — car elle existe, — on sent une conviction aussi désintéressée que profonde, un amour ardent et sincère de la liberté, dans lequel n'est entré pour rien le dépit d'un portefeuille perdu et d'un orgueil ulcéré.

Vienne maintenant, dans cette nouvelle édition des *Œuvres poétiques de Laprade*, vienne *Pernette*, ce doux et noble poème, si simple, si énergique, si pur ; nous le relirons, comme nous venons de relire les *Poèmes civiques ;* nos lecteurs le reliront comme nous, et nous sommes sûr qu'ils ne nous reprocheront pas de pousser trop loin l'admiration pour ce grand honnête homme qui est Victor de Laprade, pour cette âme de poète, pour ce cœur de citoyen.

II

M. Leconte de Lisle, dont le même éditeur vient de publier les

Poèmes barbares, n'appartient point à la même école que Victor de Laprade. L'âme, l'idéal, la foi, voilà les sources où l'auteur de *Psyché* puise ses inspirations. M. Leconte de Lisle est complètement matérialiste. La foi ! allons donc ! cela était bon pour Dante ou Milton, pauvres poètes aveugles ! l'idéal, l'âme ! chimères dont ont pu se repaître ces infirmes qui avaient nom Corneille ou Lamartine ! mais *nous avons changé tout cela.* M. Leconte de Lisle, qui écrit quelquefois en prose, nous dit crûment que « depuis Homère, Eschyle et Sophocle, la décadence et la *barbarie* ont envahi l'esprit humain;... le cycle chrétien tout entier est *barbare;*... la langue et les conceptions de Dante, Shakspeare et Milton sont *barbares...* » Le dix-septième siècle n'a pas paru à M. Leconte de Lisle mériter d'être nommé. Quant à la poésie du XIXe siècle, voici comment il la caractérise : « Un art de seconde main, hybride et incohérent, archaïsme de la veille, rien de plus. » Et pourtant, M. Leconte de Lisle a un incontestable talent. Nul aujourd'hui, — pas même Victor Hugo, — ne fait mieux le vers. L'auteur des *Poèmes barbares* a une solidité, une sûreté de facture qu'on ne saurait trop admirer. Il est à l'heure présente le roi des poètes descriptifs. Mais quoi ! l'abbé Delille le fut aussi en son temps, et on ne lit plus l'abbé Delille. Direz-vous que si tel est aujourd'hui le sort de Delille, malgré son très réel talent, que nos poètes du jour auraient tort de trop dédaigner, cela tient au peu d'intérêt des sujets qu'il a traités, *les Jardins, l'Homme des champs, les Trois Règnes.* Eh ! sans doute, mais les sujets que traite M. Leconte de Lisle sont-ils donc beaucoup plus intéressants ? Voici les titres de quelques-unes de ses pièces : *Néféron-Ra, Ekhidna, la Genèse polynésienne, la Légende des Nornes, la Vision des Snorr, le Cœur de Hialmar, les Larmes de l'ours, le Runoïa, les Effles, le Jugement de Komor, Djihan-Ara, les Hurleurs, le Manchy, les Jungles, le Rêve du Jaguar,* etc., etc. En voilà assez, n'est-ce pas, et, au milieu de tous ces titres... barbares, vous éprouvez, j'en suis sûr, quelque chose de cet épouvantement qui avait saisi le malheureux Ovide

jeté au milieu des Scythes, et vous êtes tenté de vous écrier comme lui :

.... *Barbarus hic ego sum.*

Vous auriez tort cependant de vous en tenir à cette première impression ; car, je le répète, il y a un très grand talent dans le volume de M. Leconte de Lisle, et il marche sans conteste à la tête de la nouvelle école poétique, pour laquelle la forme est tout et qui a vraiment pris au pied de la lettre la vieille formule romantique de *l'Art pour l'Art*. Voici une pièce, d'un sentiment amer et désespéré, comme toutes celles qui forment les *Poèmes barbares*, et qui permettra d'apprécier le genre de M. Leconte de Lisle. Je la cite, non qu'elle soit la plus remarquable, mais parce qu'elle est l'une des plus courtes du volume.

Le vent froid de la nuit siffle à travers les branches,
Et casse par moments les rameaux desséchés ;
La neige, sur la plaine où les morts sont couchés,
Comme un suaire étend au loin ses nappes blanches.

En ligne noire, au bord de l'étroit horizon,
Un long vol de corbeaux passe en rasant la terre,
Et quelques chiens, creusant un tertre solitaire,
Entre-choquent les os dans le rude gazon.

J'entends gémir les morts sous les herbes froissées.
O pâles habitants de la nuit sans réveil,
Quel amer souvenir, troublant votre sommeil,
S'échappe en lourds sanglots de vos lèvres glacées ?

Oubliez, oubliez ! Vos cœurs sont consumés ;
De sang et de chaleur vos artères sont vides.
O morts, morts bienheureux, en proie aux vers avides,
Souvenez-vous plutôt de la vie, et dormez !

Ah ! dans vos lits profonds, quand je pourrai descendre,
Comme un forçat vieilli qui voit tomber ses fers,
Que j'aimerai sentir, libre des maux soufferts,
Ce qui fut moi rentrer dans la commune cendre !

Mais, ô songe ! Les morts se taisent dans leur nuit.
C'est le vent, c'est l'effort des chiens à leur pâture ;

C'est ton morne soupir, implacable nature !
C'est mon cœur ulcéré qui pleure et qui gémit.

Tais-toi. Le ciel est sourd, la terre te dédaigne.
A quoi bon tant de pleurs si tu ne peux guérir ?
Sois comme un loup blessé qui se tait pour mourir.
Et qui mord le couteau, de sa gueule qui saigne.

Encore une torture, encore un battement.
Puis rien. La fosse s'ouvre, un peu de chair y tombe,
Et l'herbe de l'oubli, cachant bientôt la tombe,
Sur tant de vanité croît éternellement.

Voilà la *note* dominante des *Poèmes barbares*. C'est beau, mais triste, et je m'imagine que M. Jourdain trouverait qu'il y a là *trop de tintamarre et de brouillamini*. Je sais bien ce que M. Leconte de Lisle répondra : il n'écrit pas pour le Bourgeois, — surtout pour *le Bourgeois gentilhomme*. Soit ; mais qu'il le sache bien, il n'y a pas de public, et puisqu'il est un homme d'un considérable talent et de ceux qui pourraient prétendre à voir la postérité retenir leur nom et leur œuvre, il n'y a pas de postérité pour les œuvres dont l'âme est absente. Il est tel de ces *Poèmes barbares*, *Kaïn*, par exemple, qui est d'une allure puissante, d'un souffle grandiose et sauvage, où le vers a l'éclat et la solidité de l'airain. Eh bien ! ce poème de 400 vers ne pèsera pas autant dans la balance de la postérité, que ces courtes et pauvres petites élégies, la *Chute des feuilles*, de Millevoye, ou *l'Ange et l'Enfant*, de Reboul. Que serait-ce donc si je parlais de ces poètes qui rimaient si mal et dont M. Leconte de Lisle fait si peu de cas, de Lamartine et de Musset ? Une seule de leurs strophes :

O lac ! l'année à peine a fini sa carrière,
Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
Regarde ! Je viens seul m'asseoir sur cette pierre
Où tu la vis s'asseoir !

Une seule de leurs chansons :

J'ai dit à mon cœur, à mon faible cœur, etc.

ira plus loin et plus droit au but que ces *poèmes barbares*, beaux

de forme, mais où il n'y a pas un sentiment qui réponde à ce que nous éprouvons ; fleurs étranges, dont les couleurs sont éclatantes, mais qui n'ont pas de parfums. Il y a déjà un quart de siècle qu'un éminent critique, M. Armand de Pontmartin, donnait à M. Leconte de Lisle, qui venait de publier le premier de ses recueils, un conseil dont le poète a bien eu tort de ne pas faire son profit. « *Hélène*, *Niobé*, *Kiron*, écrivait l'auteur des *Causeries littéraires*, sont trois monuments dont je ne méconnais ni l'harmonie, ni l'élévation, ni la grandeur ; mais je passe vite devant leurs portiques déserts pour chercher plus bas, à mi-côte, en quelque repli de la colline, un peu de fraîcheur et d'ombre, un bouquet d'arbres, un humble toit d'où s'exhale un chant, un murmure, une fumée, quelque chose qui m'annonce la présence de l'homme et le mouvement de la vie [1]. »

III

Pour me remettre un peu des *Poèmes barbares*, j'ai rouvert les œuvres de Racine. Il ne se peut guère de plus complet contraste. Chez eux tout diffère, même la façon d'écrire les mots. Là où Racine dit, comme tout le monde, la Grèce, Jupiter, Saturne, Diane, Vénus, l'Amour, M. Leconte de Lisle dit l'*Hellade, Zeus, Kronos, Artémis, Kythérée, Eros ;* — croyant, comme dit Sganarelle, *que tout soit perdu*, s'il appelait le Soleil autrement qu'*Hélios* ou *Phœbos-Apollon*. Racine ne paraît pas non plus s'être préoccupé outre mesure de la couleur locale. Dans *Bajazet* (pardon de cette orthographe vulgaire), il met en scène des Turcs qui n'auraient pas eu le droit de dire comme le Doge au palais de Versailles : *Ce qui m'étonne le plus, c'est de m'y voir !* S'il avait pris fantaisie à Roxane et à Atalide, à Osmin et à Acomat, de descendre de la scène et de se promener dans les rues de Paris, aucun passant ne se serait retourné et n'aurait dit : *Un Turc ! Peut-on être Turc !* Il n'en va pas de même avec les Orientaux de M. Leconte deLisle.

[1] *Causeries littéraires*, par Armand de Pontmartin, tome Ier, 1854.

Ce ne sont pas ceux-là qui se permettraient jamais de s'habiller à l'européenne. Voyez plutôt :

Mohammed-Ali-Khan fume, silencieux,
Son hûka bigarré d'arabesques fleuries.....
Autour danse un essaim léger de Lall-Bibis.....
Devant eux, un Fakir demi-nu, maigre et sale,
Mange en un plat de bois du riz de Mangalor....

A la bonne heure ! Voilà un Fakir *maigre et sale*, qui n'a pas été *nourri dans le sérail* et qui n'en connaît pas les détours ! Et pourtant, après plus de deux siècles, on lit encore *Bajazet, Andromaque, Britannicus, Mithridate, Phèdre,* et on ne cessera de les relire et de les admirer. Pourquoi ? C'est parce que Racine est de la famille de ces génies exquis et charmants, les Virgile, les Raphaël, les Mozart, qni ont possédé par-dessus tous les autres cette qualité suprême, la sensibilité. « Mon père, dit Louis Racine, était un homme tout sentiment et tout cœur, » et il avoue ne pouvoir copier les lettres paternelles « sans verser à tous moments des larmes, parce qu'il me communique, dit-il, la tendresse dont il était rempli [1]. »

Mes lecteurs ne me pardonneraient pas si je venais ici, après tant d'autres, faire l'éloge de Racine et de son théâtre. Mais peut-être me sauront-ils gré de reproduire quelques extraits du chapitre que M. Nisard lui a consacré dans sa belle *Histoire de la littérature française*. « Je conviens, dit-il, que ces jeunes filles grecques, juives ou romaines, dans la fable de Racine, sont plus de notre pays que du leur, plus contemporaines du siècle de Louis XIV que de la Grèce héroïque ou de la Rome des Césars.

Mais mon plaisir n'en est point gâté. S'il y a des portraits authentiques de la fille d'Agamemnon, de la Bérénice de l'histoire, de Junie, « la plus agréable de toutes les jeunes filles, » au dire de Sénèque, de la Monime de Plutarque, je doute que ces portraits fussent plus aimables que ces charmantes filles belles comme les originaux qui les ont inspirées, mais plus ingénieuses et sachant

[1] *Mémoires de Louis Racine.*

mieux lire dans un cœur plus profond. Si c'est ainsi que nos filles sentent et s'expriment, j'en suis bien fier pour la France, puisqu'elle a inspiré à l'un de ses plus grands poètes les plus nobles types de la jeune fille. » — Et plus loin, je lis ces paroles que ne sauraient trop méditer ceux qui croient, comme M. Leconte de Lisle, que la forme du vers est la partie essentielle de la poésie :

« Racine disait, pour marquer le dernier degré d'avancement de ses pièces : « Je n'ai plus que les vers à faire. » Mot profond, qu'on n'attendait guère du poète qui passe pour avoir donné le plus de soin aux vers... Les vers ont été pour lui le travail secondaire ; le travail principal, c'était la pensée, c'était le plan. Trouver des caractères, les engager dans des intérêts naturels et contradictoires, faire sortir de cette lutte des situations vraisemblables et un événement suprême qui punît ou récompensât chacun selon ses actes, voilà où portait tout l'effort de Racine. C'est le travail de l'architecte qui dessine et fonde l'édifice, comparé à celui de l'ouvrier qui le bâtit. — En louant les vers dans les ouvrages de Racine, on loue ce qu'il en estimait le moins. Pour le juger à son prix, il faut fermer les oreilles aux séductions de sa poésie, et chercher sous les grâces de l'exécution ce travail de fondation, qu'il en regardait comme la plus solide partie. Alors seulement on connaît le génie de Racine, et l'on s'étonne plus de la force de ses plans que de la beauté de ses vers. — Dirai-je, en ce qui me touche, que voulant, sur la foi de sa parole, le juger par où il croyait avoir le plus mérité de son art, j'ai mis en prose certaines de ses tragédies, pour mieux en apprécier la conduite, et que ce simple canevas me donnait une plus haute idée du génie de Racine que toutes les splendeurs de ses vers ? Est-ce à dire que les vers, lus après cette étude, perdissent de leur prix ? Ils ne m'en paraissaient que plus beaux ; mais, au lieu d'admirer la main qui les a écrits, je sentais le cœur qui les inspirait, et cette harmonie racinienne, dont on lui fait un mérite exclusif, ne me paraissait plus que l'effet général de toutes les convenances réunies[1]. »

Mais je ne voulais que signaler à mes lecteurs la nouvelle édition du *Théâtre de Racine*, publiée par MM. Mame dans leur collection des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVIIe siècle*. Cette édition forme deux volumes, accompagnée d'une *Notice* par M. Poujoulat, d'un magnifique portrait de Racine et de 47 compo-

[1] Désiré Nisard, *Histoire de la Littérature française*, t. III, p. 58.

sitions de Barrias et de Victor Foulquier, gravées à l'eau-forte par V. Foulquier. Chacune de ces gravures forme un véritable tableau, d'une simplicité et d'un art exquis. Les cinq eaux-fortes des *Plaideurs* sont d'un esprit et d'un goût parfait. Celles d'*Andromaque* ont une couleur vraiment racinienne..... Mais à quoi bon essayer de faire un choix entre des œuvres également remarquables ? Voici bien des années que M. Victor Foulquier a renoncé aux expositions publiques pour se consacrer tout entier à l'illustration des chefs-d'œuvre classiques du XVIIe siècle. Il n'aura pas à s'en repentir. Son œuvre peut soutenir la comparaison avec celle des plus habiles *illustrateurs* du siècle dernier, les Cochin, les Gravelot, les Eisen, les Moreau et les Saint-Non. Il n'a pas choisi la plus mauvaise part, l'artiste duquel on peut appliquer plus justement encore qu'à Tony Johannot ces paroles de Théophile Gautier : « Ses dessins figurent dans ces volumes admirables, et nul ne les y trouve déplacés. A côté de ces pages sublimes, de ces vers harmonieux, ils sont un ornement et non une tache ; ce que tant de génies divers ont rêvé, il a pu le rendre et le transporter dans son art ; certes, c'est là une gloire qui en vaut bien une autre !... Avoir mis son nom dans tous ces nobles livres, l'honneur du genre humain ! »

EDMOND BIRÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES AVEC MORCEAUX CHOISIS. 2 vol. in-18 jésus. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud.

La plupart des ouvrages faits pour les classes semblent avoir des auteurs oublieux du but qu'il leur fallait atteindre. Trop longs, ils sont pleins de détails inutiles, de digressions oiseuses, à travers lesquelles le professeur éperdu ne sait comment diriger ses élèves; trop courts, ils se réduisent à de sèches énumérations, après lesquelles il ne reste rien dans l'esprit de celui qui a étudié, avec un dégoût, hélas! bien légitime. C'est principalement dans les histoires de la littérature que ce défaut se fait remarquer. Maîtres et disciples se trouvent en face de compilations indigestes qu'il faut à toute force abréger, et dans la pratique, l'enseignement se réduit à faire ressortir les défauts de l'auteur. Sans doute, il ne faut pas condamner tous les travaux qui ont été faits en ce genre; quelques-uns sont estimables; mais il faut reconnaître que les meilleurs restent insuffisants, au moins, parce qu'ils ne traitent complètement qu'une partie du sujet. Tel précis de l'histoire de la littérature française est excellent, mais l'auteur n'a point de travail semblable sur les autres littératures. Telles histoires de la littérature grecque et de la littérature latine seraient fort bonnes, mais elles ne sont pas accompagnées par celle de la littérature française.

L'ouvrage dont il est ici question a tout d'abord le grand mérite d'embrasser l'histoire de toutes les littératures. Un premier volume

contient ce qui se rapporte à la Grèce, à Rome, aux littératures étrangères contemporaines ; un second est consacré à l'énumération des auteurs qui ont illustré notre langue nationale. Faits sur le même plan, ces deux volumes forment un tout complet. Leur étendue est suffisante pour qu'il n'y ait rien de véritablement essentiel qui soit omis ; elle n'est pas trop considérable pour que l'abondance des détails engendre la confusion et l'ennui.

Ce mérite est appréciable, mais il n'est pas le seul. En effet, cette histoire se distingue surtout parce qu'elle a été composée par une personne éminemment pratique. L'auteur n'a pas eu la pensée de donner des théories nouvelles, de se faire une réputation comme critique ; il a voulu seulement fournir aux élèves un livre qui leur rendît vraiment service. C'est pourquoi il s'est imposé la loi de suivre une marche qui fût naturelle et facile à reconnaître. L'histoire de chaque littérature est partagée en plusieurs grandes sections. Au commencement de chacune de ces dernières se trouve un court résumé de toute la période, puis un tableau synoptique très clair, donnant à la fois les genres littéraires, les noms des auteurs, leurs principaux ouvrages et les dates importantes. Les articles consacrés aux différents écrivains présentent toujours d'abord des détails biographiques, puis l'énumération des ouvrages, accompagnée parfois d'une courte analyse ; enfin, l'appréciation littéraire. Tout cela est distingué, non seulement dans la rédaction, mais aussi dans l'impression. Des titres et des sous-titres multipliés et bien apparents frappent l'œil du lecteur et permettent de savoir de suite où l'on est et ce dont il s'agit. Au bas de la page des notes succinctes expliquent tous les termes extraordinaires, donnent quelques détails sur les personnages historiques dont il est fait mention, ne laissent, en un mot, rien échapper de ce qui pourrait embarrasser l'esprit des élèves.

Il est facile de voir que cet ouvrage a été enseigné avant d'être publié. Un travail primitif, revu, remanié, corrigé d'après les données de l'expérience, a dû lui servir de base. C'est du moins ce que la chronique raconte. Comme tant d'autres livres classiques, celui-ci

appartient à une de ces communautés religieuses auxquelles on voudrait arracher le droit d'instruire les générations qui arrivent à la vie. Des notes demandées par les religieuses au prêtre chargé de leur direction spirituelle ont servi de point de départ. Pendant quinze ou vingt années, elles ont été copiées, augmentées, transformées, puis est venue une religieuse qui a donné la dernière main à l'œuvre de ses sœurs, et en a fait un travail d'une unité remarquable. Combien d'autres livres, parmi les meilleurs dont se servent encore les écoliers, ont eu une origine semblable ; combien d'autres ont dû toute leur valeur à ce que, sous un titre nouveau, avec quelque modification dans la forme, ils mettaient en plein jour les enseignements et les méthodes qu'une communauté conservait humblement dans l'obscurité de ses paisibles classes.

A la fin de chacun des volumes se trouvent des citations assez longues qui sont tirées des auteurs les plus remarquables. Ces citations forment pour la littérature française une histoire complète des progrès de la langue. Cette innovation est vraiment heureuse. Elle donne au professeur des exemples suffisamment nombreux pour être utiles aux élèves ; à ceux-ci elle fournit des sujets tout trouvés d'analyses et de critiques littéraires. Il ne faudrait pas chercher là toutes les pièces les plus connues des écrivains renommés : on ne les trouverait pas. L'auteur, en effet, ne s'est pas proposé de faire une anthologie ; même il a peut-être été trop fidèle à donner des passages du plus grand nombre possible d'écrivains. Quelques-uns auraient pu facilement être négligés, quelques autres auraient pu être cités plusieurs fois. Mais quoi qu'on puisse penser de tel ou tel choix, l'ensemble de ces morceaux n'en reste pas moins très intéressant et très utile.

Comme on l'a dit, l'auteur ne se pose pas comme innovant en matière de critique. Aussi quand il apprécie les ouvrages dont il parle, se contente-t-il presque toujours de citer les jugements d'un ou de plusieurs critiques célèbres. Quelques personnes regretteront certainement de n'avoir pas une appréciation résumant ces différentes pensées ; mais leur regret sera diminué par la vue du

profit que les élèves peuvent retirer, soit pour eux-mêmes, soit pour un examen, des paroles textuelles des maîtres de l'art d'écrire.

Faut-il conclure de tout cela que ce livre est absolument parfait? Ce n'est point notre pensée, et la modestie de celles qui ont contribué à le faire s'étonnerait d'une telle affirmation. Nulle œuvre humaine n'atteint à la perfection. Celle-ci, comme bien d'autres, se modifiera avantageusement par la suite. On pourra supprimer ici quelques longueurs, donner là quelques développements, analyser avec plus de détails quelques œuvres importantes, se montrer plus sévère pour quelques auteurs, tempérer les louanges trop absolues données à certains, par exemple au chancelier de L'Hospital. Les éditions se succédant (et nous espérons qu'elles seront nombreuses), il sera loisible de modifier, à l'avantage du livre et des élèves auxquels il est destiné.

Quelques-uns, après avoir lu ce qu'on a dit de l'origine de cet ouvrage, croiront peut-être qu'il est fait uniquement pour des jeunes filles, et que, partant, il ne rendrait aucun service dans les établissements d'enseignement secondaire. Ce serait une grave erreur. Indépendamment, en effet, de l'obligation où l'on s'est trouvé de répondre à toutes les exigences de l'examen pour le brevet supérieur, examen dont le programme égale au moins celui du baccalauréat ès-lettres, on a voulu faire un livre qui réunît tout ce qui est nécessaire pour le complément d'une éducation sérieuse. Les professeurs des classes de seconde et de rhétorique y trouveront tout ce qu'ils peuvent désirer pour leurs élèves. D'ailleurs, l'expérience a été tentée, et le résultat a été des plus satisfaisants.

Il n'est pas besoin d'ajouter que rien dans cet ouvrage n'est répréhensible au point de vue le plus sérieux. Il n'y a pas une page, pas une ligne qui ne puisse être lue par qui que ce soit. Pour un ouvrage de ce genre, c'est un mérite d'autant plus appréciable qu'il est plus rare. Le commerce habituel avec les écrivains du paganisme, la recherche constante du beau purement littéraire, finissent par faire accepter sans difficulté par certains critiques,

très convenables et très religieux d'ailleurs, des opinions qui, sur de jeunes âmes, produisent naturellement de très fâcheuses impressions. Il faut donc que le professeur, toujours en alerte, veille à faire passer telle ou telle analyse, telle ou telle citation ; mais tous ceux qui s'occupent d'éducation savent que cette précaution est, dans la pratique, à peu près illusoire. Le fruit défendu est toujours celui qu'on recherche avec le plus d'empressement. Ici, rien de semblable n'est à craindre. Appréciations, analyses, citations, tout a été fait avec l'attention la plus scrupuleuse, et le talent d'un écrivain n'a jamais été un prétexte de taire les misères morales.

Bon succès à cet ouvrage, il en est digne de tout point. Très intéressant dans la forme, il répond parfaitement au but de tout livre classique. Les élèves qui l'auront étudié posséderont une connaissance très suffisante de l'histoire des grandes littératures. Il n'est aucun programme d'études classiques aux exigences duquel il ne répond. En cédant aux sollicitations de ceux qui en demandaient la publicité, les bonnes religieuses auxquelles il appartient, ont fait un acte qui mérite toute reconnaissance. Au jour où le vent de la persécution souffle plus âpre et plus violent que la bise du nord, elles protestent de la meilleure manière contre les attaques des impies. C'est l'Église, ce sont les institutions fondées par elle qui ont gardé le trésor des lettres anciennes et celui de l'enseignement le mieux approprié à l'esprit et aux besoins de la jeunesse. Il est bon de le prouver maintenant encore. Il est bon de montrer par les faits que ceux qui veulent détruire les congrégations enseignantes et faire disparaître tous les collèges ecclésiastiques poursuivent le projet le plus inique et le moins explicable. Ce qu'il leur faut, c'est chasser Dieu de l'école, parce que Dieu les gêne, c'est détruire la force de l'Église, parce que l'Église est le seul obstacle dont ils ne puissent triompher. Ils ne réussiront pas et quand ils seront depuis longtemps descendus dans la tombe, l'Église toujours forte continuera à donner aux peuples les enseignements infaillibles, en même temps que, dans les établissements inspirés par son esprit, elle don-

nera aux jeunes générations l'éducation qui développera leur intelligence et formera leur cœur.

ABBÉ P. TEULÉ.

PALESTINE. — LIBAN. — CONSTANTINOPLE. — CARAVANE FRANÇAISE EN TERRE-SAINTE; BONHEUR ET FACILITÉ DU PÈLERINAGE DE JÉRUSALEM ET DE BETHLÉEM, par la Cte A. de C... L.... — 2e édition, revue et augmentée. — 1 vol. in-12 de 492 pages. — Paris, Téqui, rue Mézières, 6.

Nous avons parlé avec détails de ce livre, lors de sa première édition [1], et nous ne pouvons que répéter qu'il est écrit avec foi et avec cœur. La science n'y fait point défaut, et si la plume n'y court jamais après l'esprit, elle le rencontre néanmoins toujours. Aussi son succès ne pouvait-il être douteux. Aujourd'hui paraît la seconde édition, ce qui est d'autant plus à remarquer, que nous sommes dans un temps où les bourses catholiques ont de lourdes charges, et où, par suite, la librairie religieuse languit. Cette seconde édition a, de plus que la première, un chapitre sur Constantinople, d'un très-vif intérêt. Rien de plus beau et de plus laid que Constantinople ; de plus beau par toutes les richesses de la nature, tout le mouvement du commerce et toutes les variétés d'une population cosmopolite ; rien de plus laid par l'absence complète d'initiative intelligente et de vie sociale. Au point de vue matériel, des maisons de bois, des rues étroites et sales, nul ordre, nulle police, et pas d'autres répurgateurs que l'incendie et les chiens : l'incendie pour les maisons, les chiens pour les ordures ; au point de vue moral, abandon du pauvre et captivité de la femme, c'est-à-dire négation même de toute civilisation, pas d'autre principe sous le nom de Dieu que le fatalisme et le fanatisme, pas d'autres monuments ayant quelque originalité que les minarets des mosquées, et ce qu'on peut appeler les Champ-Elysées des cimetières.

L'auteur nous fait un portrait triste, mais achevé, des femmes turques. Ce qui peut surprendre, c'est qu'elles n'ont même pas pour

[1] T. XXXVIII, p. 203.

elles la beauté. Ne serait-ce pas un peu parce que la beauté est toujours, plus ou moins, un reflet de l'âme, et que dans la vie qui est faite aux femmes par le Coran, il n'y a de place ni pour l'intelligence ni pour le cœur ? Les plus riches nous sont représentées assises sur des piles de coussins, *se reposant de n'avoir rien fait;* « mais, au fond — je continue de citer — toutes se ressemblent quant à l'ignorance, et n'ont pas l'air plus heureux les unes que les autres, qu'elles soient traînées par leurs brillants équipages ou étendues dans leurs caïques dorés. Malgré les rires d'un moment, l'ennui les dévore. Comment ne pas plaindre des vies qui peuvent se résumer en trois mots douloureux : *Captivité, ignorance, oisiveté !*

Je lis encore qu'il n'y a pas de société en Turquie et qu'*il ne peut en exister aucune.* Comment, en effet, donner le nom de société à un Etat où la femme, loin d'être pour l'homme une aide qui lui ressemble, suivant sa vocation divine, *adjutor similis ejus*, n'est qu'une partie de son troupeau ?

Une visite aux derviches *tourneurs* et aux derviches *hurleurs* captive ensuite notre attention. Les tournoiements des uns s'accélèrant par degrés jusqu'à atteindre la vitesse des toupies, et les chants des autres montant toujours jusqu'à devenir des hurlements excitent chez nos pèlerins beaucoup moins le rire que l'étonnement et parfois le dégoût. La valse mystique et solitaire du *tourneur* ne serait-elle pas, se demandent-ils, une tradition altérée, défigurée de la danse de David devant l'arche ? Elle s'accomplit, en effet, avec un *sérieux* et une *dignité* qui la rendent, à leur avis, *plus convenable* que celle de nos salons, laquelle, il faut en convenir, n'est ni solitaire ni mystique.

Quant aux scènes des *hurleurs*, qui se terminaient autrefois, comme celles des Corybantes, par du sang versé, elles ont cessé d'être *horribles* pour devenir *grotesques* et rester toujours *dégradantes.*

C'est, au surplus, dans le livre même qu'il faut suivre ces récits variés, où le jugement le plus sûr ne laisse jamais s'égarer la main.

La première édition était anonyme ; la seconde l'est un peu moins, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le titre. Reste à savoir quel est le nom vrai parmi tous ceux qui commencent par C... L... Nous ne le chercherons pas. Bornons-nous à constater qu'il y a des initiales heureuses. Nous les trouvons ici en tête d'un excellent livre, et elles se prêtent d'elles-mêmes à bien des souvenirs de courage, d'intelligence et de dévouement.

E. G.

LA BRETAGNE ARTISTIQUE. *Courrier de l'Art et de la Curiosité dans les départements de l'Ouest.* — Place Royale, 1, à Nantes [1].

Tel est le titre d'un recueil que M. Edouard Monnier fils essaie de fonder à Nantes. Pour bien faire saisir sa pensée et son but, il publie un spécimen réduit que nous avons sous les yeux, et qui, par la variété et l'intérêt de ses illustrations, nous semble très propre à attirer de sympathiques adhésions.

Dans une préface développée, M. Paul Perret donne les motifs de la création de ce journal mensuel : « La *Bretagne artistique*, dit-il, a deux ambitions : elle veut servir à la fois la petite et la grande patrie ; elle se propose, avant tout, d'être une œuvre bretonne ; elle entend bien aussi servir et compter comme œuvre française... Nous n'aurons point, ajoute-t-il, à professer des doctrines religieuses, ni philosophiques, ni sociales. Nous sommes des artistes et des curieux, et ne voulons être que cela. Afin qu'on le sache bien, nous arborons notre devise : *Concordia per Artes*... Nous n'appartenons ici qu'à l'Art et l'Art seul nous appartient. Le reste n'est pas notre affaire... Que le public de choix apprenne à goûter une publication résolûment élevée au-dessus des débats de l'heure présente, et ne s'adressant qu'aux passions de l'esprit; que

[1] La *Bretagne artistique*, revue illustrée et mensuelle, format in-8° jésus, sera imprimée avec soin sur papier de grand luxe (au minimum 32 pages d'impression et 12 gravures, dont plusieurs hors texte). Le prix de l'abonnement est de 4 francs par mois, ou d'avance et par annuité, après livraison du premier numéro : 48 francs.

les souscripteurs, déjà nombreux, nous arrivent avec la même confiance que les amis et les protecteurs, et notre œuvre sera bien près d'être accomplie. »

Nous souhaitons bonne chance à cette généreuse tentative : un semblable recueil comblerait parmi nous une lacune et pourrait rendre les plus réels services.

LES NOYADES DE NANTES, par M. Alfred Lallié, 2e édition.

La première édition des *Noyades de Nantes*, de notre collaborateur M. Alfred Lallié, avait été aussitôt enlevée que mise en vente. Un de nos libraires, M. Libaros (carrefour Casserie, 3), vient d'en éditer une seconde, revue et augmentée de l'*Histoire de la persécution des prêtres noyés*, corollaire du plus douloureux intérêt — est-il besoin de le dire ? — et qui double l'importance de ce livre, sur lequel nous comptons bien revenir d'ici peu. (*Voir la* BIBLIOGRAPHIE, à la fin de la livraison).

PAPES ET SULTANS, par M. Félix Julien. — Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50. E. Plon et Cie éditeurs, rue Garancière, 10, Paris.

Au commencement de l'année dernière, deux nouvelles considérables se répandirent le même jour dans le monde : la mort de Pie IX et l'arrivée des Russes à Constantinople. Pape et sultan frappés à la même heure ! Quelle coïncidence ! Cette remarque fut générale; c'est le point de départ de ce livre.

La chute du pouvoir séculaire de Rome, si rapprochée du profond ébranlement de la Sublime Porte, est bien de nature en effet à fixer l'attention. Il y a là tout un monde de contrastes et de rapprochements. Leur ensemble constitue une étude à part, l'étude de la puissance ottomane dans ses rapports avec Rome, la chrétienté et la France.

Les éléments de cette étude existent un peu partout, épars, disséminés, mais nulle part groupés et reliés en un volume unique. Ce travail de condensation n'a point été fait, c'est un livre qui

manque. L'auteur l'a entrepris ; c'est un sujet ancien dans un cadre nouveau.

Sans en altérer l'harmonie, sans en diminuer l'ampleur, M. Félix Julien l'a renfermé dans certaines limites. Il lui a donné un contour défini, une forme nette, une expression et une physionomie synthétiques.

Comme dans ses précédents ouvrages, il s'adresse aux gens du monde, à la jeunesse des écoles, même aux savants. Son livre est un répertoire encyclopédique de l'épopée turco-chrétienne ; il s'ouvre un siècle avant la chute de Constantinople et se termine au congrès de Berlin.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Un éloge de Brizeux à la Faculté de Rennes. — Le contre-amiral Bouët. — Séance annuelle de la Société académique de Nantes. — M. Elie Delaunay, membre de l'Institut. — Les lauréats de la *Pomme*.

— Le samedi 29 novembre, avait lieu la rentrée solennelle des Facultés et de l'Ecole de médecine de Rennes, sous la présidence de M. le recteur de l'Académie. La grande salle du palais de l'Université était remplie d'une foule nombreuse et distinguée. Le professeur de littérature française à la Faculté des lettres, M. Duchêne, dit le *Journal de Rennes*, a ouvert la séance par une étude fort remarquable sur Brizeux, qui a tout particulièrement intéressé l'auditoire. L'éminent professeur place notre illustre poète breton immédiatement après Lamartine, Hugo et Musset; il regrette de ne pas le voir apprécié de tous comme il devrait l'être, et il se plaint en particulier de l'ingratitude des Lorientais qui ne lui ont encore élevé qu'un modeste tombeau avec ces mots : A BRIZEUX.

La fleur de poésie éclot sous tous nos pas,
Mais la divine fleur, plus d'un ne la voit pas,

nous dit le poète, et cette fleur, lui, il sait la trouver partout. M. Duchêne nous a fait voir « cette abeille de l'Hymette, butinant son miel dans les genêts de son pays. » Il nous l'a montré d'abord célébrant dans sa ravissante idylle de *Marie* ses amours de quinze ans, et il a cité entre autres cette charmante scène du pont Kerlo dont les vers sont restés gravés dans toutes les mémoires.

Puis nous voyons Brizeux mariant dans la *Fleur d'Or* les genêts de la Bretagne aux orangers de l'Italie : même en Italie il se sent dépaysé; aussi tressaille-t-il au son de la « piva, » qui lui rappelle les corn-boud, de son Armorique :

Ah ! le corn-boud résonne au loin, l'Océan fume,
Et la fille d'Armor a passé dans la brume.

Aussi, après avoir chanté l'Italie, tient-il à chanter dans les *Bretons* les beautés sauvages de son pays avec les mœurs antiques et touchantes de ses habitants. Enfin, M. Duchêne a montré Brizeux qui, pour son chant du cygne, va chercher à toutes les époques et dans toutes les contrées des traits d'héroïsme, afin de les immortaliser dans son dernier ouvrage, dans ses *Histoires poétiques*.

Ce discours a été vivement applaudi.

— Le 24 novembre, avaient lieu à Brest, sa ville natale, les obsèques de M. le contre-amiral Charles-Emile Bouët, frère du vice-amiral comte Bouët-Villaumez. Le discours prononcé sur sa tombe par M. Thierry, capitaine de vaisseau en retraite, a résumé à grands traits la vie de ce vaillant et regretté marin :

« Entré dans la marine à quatorze ans, il débuta à l'école d'hommes fortement trempés, celle des Duperré, des Drouot... Constamment à la mer, depuis son enfance, nous voyons l'amiral Bouët conquérir tous ses grades par des services distingués. à Tanger, à Mogador, il attire sur lui l'attention du commandant en chef qui le signale comme un officier d'avenir.

« En Crimée, avec la frégate la *Pomone*, il assiste au rude combat du 17 octobre 1854 ; des missions difficiles, des expéditions de guerre lui sont confiées sur la côte de Circassie; leur entière réussite vient justifier la confiance mise en lui.

« Nommé enfin contre-amiral en 1860, il est immédiatement appelé à commander dans le Pacifique, où, avec des ressources très bornées, il sut faire face aux difficultés sans nombre de la guerre du Mexique. La croix de grand-officier vint récompenser et clore sa carrière active.

« Nous l'avons vu ensuite, dans la vie privée, toujours bienveillant, bon, généreux, secourable, sans ostentation, et accessible pour tous ceux qui avaient recours à lui. Ses derniers jours, passés dans de cruelles souffrances, ont encore fait ressortir la forte trempe de son caractère et surtout la foi dont il était animé. »

— Le lendemain du jour où, à Rennes, on applaudissait M. Duchêne, la Société académique de Nantes tenait, dans la grande salle des Beaux-Arts, sa séance publique annuelle. M. Biou, son président, y a lu un très intéressant discours sur *l'influence et l'utilité des lettres*.

Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur le passé, il s'est surtout occupé du temps présent, et il a justement flétri le naturalisme, dans un passage que nous sommes heureux de reproduire :

On a donné les noms de naturalisme, de réalisme, à une école ne connaissant ni principes, ni règle, ni frein, qui, spéculant sur les entraînements trop faciles d'une curiosité avide et maladive, menace de prendre des proportions inquiétantes. C'est d'elle qu'il faut se défendre ; c'est contre elle qu'il faut réagir.

Soyez-en sûrs, celui qui se meut terre à terre, en quelque sorte en rampant, ne peut voir et décrire que les objets vils sur lesquels se promène son regard abaissé.

Les magnifiques spectacles de la nature, les lois sublimes qui régissent le monde, lui sont inconnus; l'idéal est pour lui un non-sens, parce qu'il n'en a pas conscience; il ignore le ciel et ses horizons infinis. Quelque grand que soit son talent, impuissant pour parler à l'âme, il s'adresse aux sens, non dans le but de les rectifier, mais pour en analyser et en faire ressortir les détails répugnants, souvent pour en exciter les appétits.

S'il est peintre, il ne tracera sur la toile que des images triviales ou grossières, jamais l'ébauche d'un tableau comme en ont fait les Vernet, les Ingres, les Delacroix.

S'il est musicien, il fera résonner les tymbales et les grelots hébétants d'une bohême licencieuse, mais jamais sa verve n'arrivera à produire un écho des accords mélodieux et pénétrants, qui naissaient soudainement de la lyre enchantée des Boïeldien, des Rossini, des Meyerbeer.

S'il est poète ou écrivain, il publiera les *Fleurs du mal*, ou quelque roman d'une saveur perfide; il ne parviendra pas à imiter, même l'ombre des monuments éclatants de lumière, que créaient, à l'heure de l'épanouissement de leur génie, les Lamartine et les Victor Hugo.

Son livre ne sera que du papier flétri.

Le rapport sur les travaux de la Société académique pendant l'année 1878-1879 a été présenté par M. le docteur Guillemet, secrétaire général, avec un talent qui nous fait regretter de n'avoir pas assez de place pour citer quelques-unes de ses appréciations.

Le secrétaire adjoint, M. Louis Linyer, a été le spirituel organe de la Commission des prix, qui, cette année, a eu une tâche assez laborieuse, cinq ouvrages ayant été soumis à son examen. Elle a décerné une médaille d'argent à un mémoire de M. Emile Viard, intitulé : *Travaux sur les sucres, au point de vue économique et scientifique*; — une médaille d'argent grand module aux *Notes pour servir à l'histoire générale des hospices civils de Nantes, du IXe au XIXe siècle*, par M. Joseph Rouaud; — une autre médaille d'argent grand module au même auteur pour ses *Vers et prose : sonnets et poèmes*; — enfin, une médaille de bronze à des poésies, intitulées : *Brises de l'Océan*, par M. G. de Sermel, un pseudonyme, qui cache, paraît-il, une jeune fille de notre ville.

En outre, un médaille d'or a été décernée au trésorier, M. Doucin, pour une table répertoire des 65 volumes des *Annales* et l'histoire des vingt premières années.

Le bureau de la Société académique est ainsi composé, pour 1880 : MM. le docteur Malherbe père, président; Colombel, vice-président; Linyer, secrétaire général; Leroux, secrétaire adjoint; Doucin, trésorier; Delamare, bibliothécaire-archiviste; Prével fils, bibliothécaire adjoint.

— Si nos compatriotes sont récompensés à Nantes de leurs travaux et de leurs efforts, ils le sont également ailleurs : témoin M. Elie Delaunay, qui, le 29 novembre, était élu, à l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de M. Alexandre Hesse. Il avait un très sérieux concurrent, M. Bonnat, sur lequel il ne l'a emporté que d'une voix (18 contre 17).

La *Revue* n'en est pas à louer M. Delaunay : M. Eugène de la Gournerie a étudié sa *Communion des apôtres* de la chapelle du Sacré-Cœur, dans notre cathédrale, et nous avons parlé de ses belles peintures de la Visitation, lorsqu'elles furent découvertes en 1863. Son élection est, on peut le dire, ratifiée par l'opinion publique. L'*Univers illustré* lui a consacré cette page toute sympathique :

M. Élie Delaunay est un peintre d'un grand mérite et en même temps un artiste modeste; mais la modestie n'exclut pas le mérite. Il ne recherche, il n'a jamais recherché ni le tapage ni la réclame. Il s'est tout simplement affirmé par ses œuvres. Il n'a que quarante-cinq ans, et il a beaucoup produit. Tout le monde a pu admirer à l'Opéra, dans le grand foyer du public, le vaste panneau de la voussure de droite, *Orphée et les Muses*. Il a illustré la grande salle du Conseil d'Etat de douze figures colossales, personnifiant les différents ministères. On peut voir à Saint-François-Xavier, dans le transept, ses figures d'Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel; à la Trinité, une *Assomption*. Le musée du Luxembourg possède trois de ses tableaux, *la Peste de Rome, Diane au bain* et *la Communion des apôtres* (dont nous avons, à Saint-Pierre, une répétition faite par le peintre même).

Nous trouvons encore, parmi ses œuvres, plusieurs tableaux importants : *David triomphant, La Cigale et la Fourmi, La Leçon de flûte* (au musée de Nantes), *le Serment de Brutus*, les portraits de MM. Legouvé, Lechat, maire de Nantes, Gounod, Bourgerel, architecte à Nantes, *la Mort de Nessus*, *Ixion*, du Salon de 1876, etc. Ajoutons à cette liste *le Sacré-Cœur* et *le Saint-Vincent-de-Paul*, de notre église de Saint-Nicolas. Nous avons rappelé plus haut les peintures murales de la Visitation.

M. Delaunay fut l'élève d'Hippolyte Flandrin et remporta le grand prix de Rome en 1856. Il a obtenu une médaille de 3e classe en 1859, de 2e en 1863, 1865 et 1867, année où il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. En 1878, à l'Exposition universelle, une médaille de 1re classe lui fut décernée, en même temps que la croix d'officier. Il nous semble que ce sont là des titres.

— Nous demandions à tous les échos ce que devenait la Société de *la Pomme*, et nous commencions à craindre qu'elle ne nous fît faux bond. En un sens, elle nous a bien faussé compagnie, puisque son bureau, retenu aux rives de la Seine « par l'inclémence de la température », n'a pas cru pouvoir se transporter jusqu'ici. Il a décacheté, à Paris, en séance publique, le dimanche 14 décembre, les enveloppes contenant les noms des lauréats, et le soir du mercredi suivant, il décernait les récompenses promises. Voici le résultat de ce concours :

Éloge en prose de Jacques Cassard. — 1er prix. *Médaille d'or.* — M. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste historiographe de la ville de Nantes. — 2e prix. *Médaille de vermeil.* — M. Ernest Marquer, lieutenant de vaisseau à Lorient.

Sonnet sur Michel Colomb. — Prix. — *Une coupe de Sèvres* donnée par M. le ministre des beaux-arts. — M. Larvorre de Kerpenic, ingénieur à Saint-Nazaire.

Pièce de vers sur les poètes normands. — 1er prix. *Médaille d'or.* — M. Charles Frigoult, professeur à l'École de marine à Cherbourg. — 2e prix. *Médaille de vermeil.* — M. Francis Melvil, à Saint-Servan.

Nous félicitons sincèrement de leur succès nos deux collaborateurs, MM. de la Nicollière-Teijeiro et Larvorre de Kerpenic (*lisez,* René Kerviler), tout en regrettant que les rigueurs de la saison nous aient privés de la satisfaction d'y applaudir au milieu d'une assemblée nantaise.

LOUIS DE KERJEAN.

— Comme nous terminions cette chronique, la poste nous apportait le sonnet de notre lauréat. Nous nous empressons de le reproduire, en l'intitulant :

LE TOMBEAU DE FRANÇOIS II.

Potius mori quam fœdari.

Sur le marbre couchés, le Duc et sa compagne
Semblent dormir en paix et respirer encor ;
Et leur fier lévrier, au collier bouclé d'or,
Veille à leurs pieds, portant l'écusson de Bretagne.

Autour du lit ducal, saint Louis, Charlemagne,
Apôtres et Vertus, descendus du Thabor,
Protègent le dernier souverain de l'Armor
Et lui gardent sa place à la sainte Montagne.

O sculpteur ! ton ciseau cher à nos cœurs bretons
En dentelant la pierre anima ses festons :
De l'immortalité ton œuvre a l'assurance ;

A tes noms empruntant une double beauté,
De la blanche Colombe elle a pris l'élégance,
Et du grand saint Michel l'austère majesté.

RENÉ KERVILER.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

CAUSERIES BRETONNES ou remarques sur la formation de la langue celto-bretonne, par Eugène Le Bos. 1re livraison. — Paris, chez l'auteur, 19, rue Clauzel (Martyrs) et chez les libraires de Bretagne. — Envoi de la 1re livr. *franco*, contre 2 fr. en timbres-poste.

ETUDES D'ENTOMOLOGIE. Faunes entomologiques : Descriptions d'insectes nouveaux ou peu connus ; par Charles Oberthur. 3e livraison. Etude sur la faune des lépidoptères de la côte orientale d'Afrique. Gr. in-8°, 48 pp. et 5 pl. Rennes, impr. Oberthur et fils.

GRANDS NAVIGATEURS (LES) DU XVIIIe SIÈCLE ; par Jules Verne. Grand in-8°, 472 p. avec vign. fac-similé et cartes. Paris, lib. Hetzel. . . 7 fr.

CINQ (LES) CENTS MILLIONS DE LA BÉGUM, suivi de : « Les Révoltés de « La Bounty » ; par Jules Verne. Gr. in-8°, 191 p. avec vign. Paris, lib. Hetzel. . . . . 5 fr.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). — T. V, 713 pp. — T. VI et dernier, 778 pp. — Angers, imp. Lachèse et Dolbeau.

HISTOIRES ET PROVERBES ; par Mme C. Colomb. In-8°, 192 p. avec vign. Paris, lib. Hachette. . . . . 2 fr. 50

LA MORICIÈRE, strophes, par M. l'abbé Kerbiriou. — Quimper, imp. de Kerangal. In-8°, 4 pp.

Mgr DUPANLOUP, ode, par A. Lesourd, frère Léontin, de l'Institut des Frères de La Mennais, Ploërmel (Morbihan). — Orléans, H. Herluison, lib. Pet. in-8°, 12 pp.

Extrait du vol. *Tombeau poétique de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.* Cette pièce a été couronnée en 1879 au concours du Midi de la France. Tirée à 100 ex.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. EUGÈNE LAMBERT ; par M. Biou, président de la Société académique de Nantes. In-8°, 7 p. Nantes, imp. ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1879.

NOTICE SUR ODETTE OU ODINETTE DE CHAMPDIVERS ET MARGUERITE DE VALOIS, SA FILLE, par M. Prevel. In-8°, 44 p. Nantes, imp. ve Mellinet.

NOYADES (LES) DE NANTES. 2e édition, revue et augmentée de l'histoire de la persécution des prêtres noyés, par Alfred Lallié. In-8°, 180 pp. — Nantes, Libaros, libr.-édit . . . . . 2 fr.

PUPILLE (LA) DU DOCTEUR, par Gabrielle d'Ethampes. 4e éd. In-18 jésus, 302 p. Paris, lib. Téqui.

QUELQUES TABLEAUX DU MUSÉE DE BREST, par A. Riou. In-8°, 15 p. Brest, imp. Halégouet.

Extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest.*

R. P. (LE) CHARLES-EDOUARD RELIQUET DE LÉPERTIÈRE, missionnaire de l'Immaculée-Conception, supérieur des Sœurs de l'Instruction chrétienne de Saint-Gildas-des-Bois, chanoine prébendé de l'église Cathédrale de Nantes. — In-8°, 28 pp. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Semaine religieuse de Nantes.*

TRIBULATIONS (LES) D'UN CHINOIS EN CHINE, par Jules Verne. Gr. in-8°, 208 p. avec vign. Paris, lib. Hetzel. . . . . 5 fr.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-SIXIÈME

ANNÉE 1879. — DEUXIÈME SEMESTRE

—

JUILLET.

Les Ruines de la Monarchie française, par M. *Eugène de la Gournerie* 5
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1732) (suite), par M. *René Kerviler* 17
Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise (fin), par M. *Flainville* 33
Poésie. — Le Convoi du pâtre, par M. *Emile Bouchaud*. — En passant à Toulouse, par M. *Joseph Rousse*. 53
Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution (fin), par le R. P. Flavien de Blois 57
Notices et comptes rendus. — *Une Voix de Bretagne*, poésies, de M. l'abbé Max. Nicol, par M. l'abbé *J.-P. Tessol*. — *Les derniers moments de Mgr Dupanloup*. 70
Chronique. — Nos artistes au Salon de 1879, par M. *Louis de Kerjean*. 74
Bibliographie bretonne et vendéenne 80

AOUT.

Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (fin) 81
Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. *Gustave Bord*. 104
Poésie. — Sous la tente, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française. 126
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1749) (suite), par M. *René Kerviler* 128
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle, par M. *Jules d'Herbauges* 142
Notices et comptes rendus. — *Histoire des littératures anciennes et modernes*. — *Fantômes bretons*, par M. *E. du Laurens de la Barre* 158

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. 163
Bibliographie bretonne et vendéenne. 168

SEPTEMBRE.

Les Ruines de la Monarchie française (fin), par M. *Eugène de la Gournerie* 169
Etudes littéraires. — Artistes et conteurs, par M. *Edmond Biré* . . 181
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 194
Poésie. — Le mal du pays, par M. *F. Longuécand*. 212
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1749) (suite), par M. *René Kerviler*. 215
Variétés bibliographiques. — *Histoire des Romains*, de M. V. Duruy ; — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* ; — *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, de M. Vivien de Saint-Martin ; — *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, de M. Marche ; — *L'île de Chypre*, de M. de Mas-Latrie, par M. *Lucien Dubois*. — *L'Evêque d'Orléans*, de M. le comte de Falloux, par M. *Edmond Biré*. — *Saint Guingalois*, de M. l'abbé Charles Robert, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. — *La vie des Saints*, par le *P. Grossez* 231
Chronique. — Le congrès de Landerneau, par M. *Louis de Kerjean*. 247
Nécrologie. 254
Bibliographie bretonne et vendéenne. 256

OCTOBRE.

Le tombeau du général de La Moricière, par M. *Eugène de la Gournerie*. 257
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1749) (suite), par M. *René Kerviler* 264
Paul de Servière ou les derniers États de Bretagne, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 289
Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron, par M. *L. de la Sicotière*. 308
Poésie. — Le tombeau de La Moricière, par M. *Emile Grimaud*. . 322
Souvenirs des guerres de Vendée. — Un duel à coups de jarrets, par M. l'*abbé Augereau*. 323
Notices et comptes rendus. — *Annales de philosophie chrétienne*, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Histoire de la marine de tous les peuples*, de M. A. du Sein, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*, par M. *René Kerviler*. — M. le docteur Foulon-Ménard, par M. *Edmond Biré* 328
Mélanges. 335
Bibliographie bretonne et vendéenne. 336

NOVEMBRE.

Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. *Gustave Bord*. 337

Galerie des poètes bretons. — M. F. Longuécand, par M. *Joseph Rousse*. 357
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1749) (fin), par M. *René Kerviler*. 362
Poésie. — Les Récits vendéens, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française 381
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*. 385
Artistes bretons. — M. Amédée Menard, par M. *Emile Grimaud* . . 397
Notices et comptes rendus. — *Une femme apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier*, publiées par une de ses sœurs, par M. *Eugène de la Gournerie* 403
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. 410
Bibliographie bretonne et vendéenne. 416

DÉCEMBRE.

Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*. 417
Documents inédits sur la Révolution. — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796, par M. *l'abbé du Tressay*. 434
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne (suite), par M. *Jules d'Herbauges*. 447
Critique littéraire, par M. *Edmond Biré*. 462
Notices et comptes rendus. — *Histoire des littératures anciennes et modernes*, par M. *l'abbé P. Teulé*. — *Palestine, Liban, Constantinople*, de la Csse A. de C. L., par M. *Eugène de la Gournerie*. — *La Bretagne artistique*. Courrier de l'art et de la curiosité dans les départements de l'Ouest. — *Les Noyades de Nantes*, par M. *Alfred Lallié*, 2e édition. — *Papes et Sultans*, par M. *Félix Julien*. 472
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. 482
Bibliographie bretonne et vendéenne. 488

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution (fin), par le *Frère Flavien de Blois*, 57-69. — *La Vie des Saints*, par le *P. Grossez*, 245-246. — *Annales de philosophie chrétienne*, par M. *Eugène de la Gournerie*, 320-329. — *Une femme apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier*, publiées par une de ses sœurs, par M. *Eugène de la Gournerie*, 403-409.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Les ruines de la monarchie française, par M. *Eugène de la Gournerie*, 5-16, 169-180. — Correspondance des Bénédictins bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (fin), 81-103. — Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. *Gustave Bord*, 104-125, 337-356. — Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron, par M. *L. de la Sicotière*, 308-321. — La municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796, par M. *l'abbé du Tressay*, 434-446.

BIOGRAPHIE. — M. J. Pocard-Kerviler, 254-255. — Jeanne Jugan, 255. — M. le docteur Foulon-Menard, par M. *Edmond Biré*, 333-334. — M. Amédée Menard, par M. *Emile Grimaud*, 397-402. — M. le général de Blois, 413. — M. François Wattier, 413-414. — M. le contre-amiral Bouët, 483-484.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Histoire des Romains*, de M. V. Duruy; — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*; — *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, de M. Vivien de Saint-Martin; — *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, de M. Marche; — *L'île de Chypre*, de M. de Mas-Latrie, par M. *Lucien Dubois*, 231-242. — *Saint Guingalois*, de M. l'abbé Charles Robert, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 244-245. — *Histoire de la Marine de tous les peuples*, de M. A. du Sein, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 329-332. — *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*, par M. *René Kerviler*, 332-333.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 74-79; — d'août, 163-167; — de septembre, le Congrès de Landerneau, 247-253; — de novembre, 410-415; — de décembre, 482-486.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise (fin), par M. *Flainville*, 33-52. — Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, par M. *Jules d'Herbauges*, 142-157, 194-211, 289-307, 385-396, 447-461. — Souvenir des guerres de Vendée : Un duel à coups de jarrets, par M. l'abbé Augereau, 323-327.

ETUDES LITTÉRAIRES. — La Bretagne à l'Académie française ; seconde série : XVIIIe siècle. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1732) (fin), par M. *René Kerviler*, 17-32, 128-141, 215-230, 264-288, 362-380. — Artistes et Conteurs, par M. Edmond Biré, 181-193. — Galerie des poètes bretons : M. F. Longuécand, par M. Joseph Rousse, 357-361.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Une voix de Bretagne*, poésies, de M. l'abbé Max. Nicol, par M. *l'abbé J.-P. Tessol*, 70-73. — *Les derniers moments de Mgr Dupanloup*, 73. *Histoire des littératures anciennes et modernes*, 158-160. — *Fantômes bretons*, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 160-162. — *L'Evêque d'Orléans*, de M. le Cte de Falloux, par M. *Edmond Biré*, 243-244. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*, T. III ; — *Poèmes barbares*, de M. Leconte de Lisle ; — *Théâtre de Racine*, par par M. *Edmond Biré*, 462-471 — *Histoire des littératurés anciennes et modernes*, par M. *l'abbé P. Teulé*, 472-476. — *Palestine, Liban, Constantinople*, de la Csse A. de C. L., par M. *Eugène de la Gournerie*, 476-478.

POÉSIE.

Le Convoi du pâtre, par M. *Emile Bouchaud*, 53-55. — En passant à Toulouse, par M. *Joseph Rousse*, 56. — Sous la tente, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 126-127. — Le mal du pays, par M. *F. Longuécond*, 212-214. — Le tombeau de La Moricière, par M. *Emile Grimaud*, 322. — Les *Récits vendéens*, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 381-384. — Le tombeau de François II, par M. René Kerviler, 486.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Nos artistes au Salon de 1879, par M. *Louis de Kerjean*, 74-79. — Le Congrès de Landerneau, 253-257. — Le Tombeau du général de la Moricière, par M. *Eugène de la Gournerie*, 257-263. — Les aquarelles de M. A. Rousse, 335. — M. Luc-Olivier Merson à l'exposition de Munich, 335. — M Amédée Menard, par M. *Emile Grimaud*, 397-402. — *La Bretagne artistique*. Courrier de l'art et de la curiosité dans les départements de l'Ouest, 479-480.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 168, 256, 336, 416, 487.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée : Un duel à coups de jarrets, 323-327.

BIRÉ (Edmond). - Artistes et conteurs, 181-193. — *L'Evêque d'Orléans*, par M. le comte de Falloux, 243-244. — M. le docteur Foulon-Menard, 397-402. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*, T. III; — *Poèmes barbares*, par M. Leconte de Lisle ; — Théâtre de Racine, 462-471.

BORD (Gustave). — Les préliminaires de la guerre de Vendée, 104-125, 337-356.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), (fin), 81-103.

BOUCHAUD (Emile). — Le convoi du pâtre, poésie, 53-55.

DUBOIS (Lucien). — *Histoire des Romains*, par M. V. Duruy ; — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines ; — Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, par M. Vivien de Saint-Martin ; — *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, par M. Marche ; — L'Ile de Chypre, par M. de Mas-Latrie, 231-242. — Les livres d'étrennes, 417-433.

FLAINVILLE. — Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise (fin), 33-52.

FLAVIEN DE BLOIS (Frère). — Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution (fin), 57-69.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — *Annales de philosophie chrétienne*, 328-329. — *Une femme apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier*, 403-409. — Les Ruines de la Monarchie française, 5-16, 169-180. — Le tombeau du général de la Moricière, 257-263. — *Palestine, Liban, Constantinople*, par la Csse A. de C. L., 476-478.

LE GOUVELLO (Hippolyte). — *Saint Guingalois*, par M. l'abbé Charles Robert, 244-245.

GRIMAUD (Emile). — Le tombeau de La Moricière, sonnet, 322. — M. Amédée Menard, 397-402.

D'MERBAUGES (Jules). — Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, 142-157, 194-211, 289-307, 385-396, 447-461.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 74-79 ; — d'août, 163-167 ; — de septembre, 247-253 ; de novembre, 410-415 ; — de décembre, 482-486.

KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1732) (fin), 17-32, 128-141, 215-230, 264-288, 362-380. — Le tombeau de François II, sonnet, 487.

DE LAPRADE (Victor). — Sous la tente, poésie, 126-127. — Les *Récits vendéens*, poésie, 381-384.

LONGUÉCAND (François). — Le mal du pays, poésie, 212-214.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — *Histoire de la Marine de tous les peuples*, par M. A. du Sein, 329-332.

ROUSSE (Joseph). — En passant à Toulouse, poésie, 56. — Galerie des poètes bretons : M. F. Longuécand, 357-361.

DE LA SICOTIÈRE (Léon). — Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron, 308-321.

TESSOL (Abbé J.-P.) — *Une voix de Bretagne*, poésies, par M. l'abbé Max. Nicol, 70-73.

TEULÉ (Abbé P.). — *Histoire des littératures anciennes et modernes*, 472-476.

DU TRESSAY Abbé). — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796, 434-446.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

—

Annales de philosophie chrétienne, 320-329.

Artistes (les) de mon temps, par Charles Blanc, 181-187.

Bretagne (la) à l'Académie française au XVIIIe siècle, par René l viler, 332-333.

Bretagne (la) artistique. Courrier de l'art et de la curiosité dans départements de l'Ouest, 479-480.

Cours philosophique et critique d'histoire moderne, par M. L. R ière, 5-16, 169-180.

Derniers (les) moments de Mgr Dupanloup, 73.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 234-235.

Evêque (l') d'Orléans, par le comte de Falloux, 243-244.

Fantômes bretons, par E. du Laurens de la Barre, 160-162.

Femme (une) apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, religion sœur François-Xavier, 403-409.

Histoire de la Marine de tous les peuples, par A. du Sein, 329-332.

Histoire des littératures anciennes et modernes, 158-160, 472-476.

Histoire des Romains, par V. Duruy, 231-234.

Ile (l') de Chypre, par de Mas-Latrie, 240-242.

Nouveau dictionnaire de géographie universelle, par Vivien de Sai Martin, 235-240.

Noyades (les) de Nantes, par A. Lallié, 2e édition, 480.

Œuvres complètes de Xavier de Maistre, 187-193.

Œuvres poétiques de Victor de Laprade, T. III, 462-464.

Palestine, Liban, Constantinople, par la Csse A. de C. L., 476-478.

Papes et Sultans, par Félix Julien, 480-481.

Poèmes barbares, par Leconte de Lisle, 464-468.

Saint Guingalois, par l'abbé Ch. Robert, 244-245.

Théâtre de Racine, 468-471.

Vie (la) des Saints, par le P. Grossez, 245-246.

Voix (une) de Bretagne, par l'abbé Max. Nicol, 70-73.

FIN DU TOME QUARANTE-SIXIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 6.

Princeton University Library
32101 064991571

This Book is Due

JUN 15 2003

Forest

ANNE

Spring, 1984